EXPOSÉ
DES MOYENS
CURATIFS & PRÉSERVATIFS

QUI PEUVENT ÊTRE EMPLOYÉS CONTRE LES MALADIES PESTILENTIELLES DES BÊTES A CORNES.

DIVISÉ EN TROIS PARTIES.

La premiere contient les moyens curatifs. On y compare les maladies des hommes avec celles des bestiaux.

La seconde renferme les moyens préservatifs.

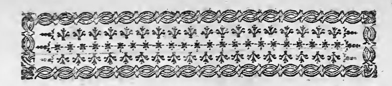
La troisiéme comprend les ordres émanés du Gouvernement : on y a joint les principaux Edits & Réglemens des Pays-Bas, relativement à la maladie épizootique, & le Mandement de Mgr. l'Archevéque de Toulouse, sur le méme sujet.

PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI.

Par M. VICQ D'AZYR, Doct. Rég. de la Faculté de Médec. de Paris, Médecin Consult. de Mgr. le COMTE D'ARTOIS; de l'Acad. Roy. des Sciences, Professeur d'Anatomie humaine & comparée, Commissaire-Général pour les Epidémies, & premier Correspondant avec les Médecins du Royaume.

A PARIS,
Chez MÉRIGOT l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, près la rue Dauphine.

M. DCC. LXXVI.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.



AVANT-PROPOS.

Les Epizooties ſont un des plus grands fléaux qui puiſſent affliger les Campagnes. Pour que l'homme mene une vie, je ne dirai pas heureuſe, mais au moins qui ne lui ſoit point à charge, & qu'il ſoit en état de ſoutenir, il faut qu'il lui ſoit poſſible de pourvoir aux beſoins de premiere néceſſité. L'Agriculture tient de près à ſa ſubſiſtance, & lorſque les terres reſtent en friche, lorſque les beſtiaux ſont enſevelis ſous le champ qu'ils devoient labourer, il ne reſte aucune reſſource aux Cultivateurs.

Tel étoit l'état des Provinces Méridionales, lorſque je les ai parcourues. Chargé d'y faire des obſervations ſur la nature du virus peſtilentiel, ſur les phénomenes de ſa communication, ſur la maniere de rendre à l'air & aux ſurfaces infectées leur pureté naturelle; enfin, ſur les remedes capables de combattre & de prévenir l'Epizootie, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi, pour jetter le plus de jour qu'il m'a été poſſible ſur ces queſ-

tions importantes. L'utilité de l'entreprise, la nouveauté des expériences que je devois tenter, le bonheur que j'avois d'être choisi par une Académie célébre, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, pour seconder les vues d'un Roi bienfaisant, me firent oublier les occupations qui me retenoient à Paris, & me donnerent assez de courage pour me livrer à des voyages très-longs, très-pénibles, & toujours entrepris au milieu de l'hiver. Il est tems que je rende compte de ma mission au Public.

Justement alarmé par les progrès de l'Epizootie, M. le Contrôleur-Général demanda, vers la fin de l'année 1774, à l'Académie Royale des Sciences, qu'elle voulût bien nommer deux Commissaires, pour se transporter sur les lieux. Ce Ministre desiroit qu'un Physicien & un Médecin fissent ce voyage. La Compagnie me fit l'honneur de me charger de l'un & de l'autre emploi; & je partis peu de tems après.

Les Campagnes dévastées m'offrirent le tableau de la désolation la plus grande; je fis de mon mieux pour prévenir au moins de plus grandes pertes, & j'eus le bonheur de

rendre quelques ſervices, en établiſſant une police plus exacte. Je procédai enſuite aux expériences que je devois tenter, & j'eus l'attention de les répéter en différens pays. Tandis que je faiſois mes efforts pour combattre la maladie regnante, M. de Montigny, qui, indépendamment des talens diſtingués qu'il a pour la Chymie & pour la Méchanique, ſe range dans toutes les claſſes, auſſi-tôt qu'il s'agit du bien public, s'occupoit à raſſembler les avis & inſtructions concernant l'Epizootie.

De retour à Paris, je publiai celles de mes obſervations qui avoient été faites depuis la collection de M. de Montigny. Le mal ſe renouvella, & je fis ſucceſſivement pluſieurs voyages, qui m'ont fourni des occaſions répétées de voir cette maladie ſous toutes ſortes d'aſpects. Les lettres & dépêches très-nombreuſes écrites à ce ſujet, & qui m'ont toutes été communiquées, m'ont fourni une autre ſource de remarques utiles, qui ont trouvé place dans cet Ouvrage.

La collection qui paroît aujourd'hui, étant un dépôt dans lequel on doit puiſer les reſſources néceſſaires en pareilles circonſtan-

ces, j'ai tâché qu'elle puisse suffire à tous les cas.

On peut établir à cet égard deux divisions principales. Ou bien l'Epizootie vient de se déclarer dans un pays, sans que l'on soit encore assuré de sa nature; ou bien ses symptomes sont assez déterminés & assez connus pour ne laisser aucun doute à cet égard. J'ai levé l'incertitude du premier cas, en publiant une maniere sûre pour la reconnoître par les signes extérieurs & par l'ouverture des cadavres.

Dans le second cas, lorsque la maladie offre tous les caracteres de celle qui a regné dans les Provinces Méridionales, ou bien on emploie des traitemens, & on essaie des méthodes; ou bien, lorsque ses progrès sont trop rapides & trop meurtriers, on se détermine, quoiqu'à regret, à faire assommer les bestiaux dès les premiers signes de la maladie; ou bien, enfin, on prend le parti rigoureux d'un assommement plus étendu, en sacrifiant aussi toutes les bêtes saines qui ont communiqué avec les malades, comme on a fait en Angleterre & dans les Pays Bas Autrichiens. C'est au Gouvernement à ordonner celui de ces trois

moyens qui entre le plus dans ses vues, & qui est rendu nécessaire par la circonstance. Quel que soit son choix, on trouvera dans ce Recueil des Réglemens relatifs au parti qu'il prendra. La maniere de placer des cordons & de diriger la marche des Troupes, y est aussi déterminée; enfin, tout ce qui concerne la purification des étables récemment ou anciennement infectées, y est détaillé avec soin. Cette collection sera donc utile, en ce qu'elle offrira aux Administrateurs un grand nombre de moyens dont ils varieront, suivant le besoin, la combinaison & l'usage.

On a cru devoir faire paroître les feuilles déjà publiées, dans l'état où elles ont été distribuées sur les lieux. Cette forme expose à quelques répétitions; mais on voudra bien les pardonner en faveur des avantages que l'on pourra tirer de ces plans de conduite, dans un pays dénué de secours, & dans lequel l'Epizootie se renouvelleroit ou paroîtroit pour la premiere fois. Alors il feroit facile de les faire imprimer séparément; & en y faisant quelques changemens relatifs aux différences des lieux & des circonstances, on auroit une méthode tracée dans tous les cas.

La partie curative eſt ſur-tout très-détaillée. J'ai tâché de déterminer la nature de l'Epizootie, par des expériences répétées ſur la contagion, par des obſervations faites dans des pays très-diſtans les uns des autres, par l'eſſai de tous les remedes que la Médecine peut employer, par l'ouverture des cadavres, & par un examen attentif de l'influence des ſaiſons.

C'eſt donc à tort que l'Auteur du Dictionnaire Vétérinaire & des Animaux domeſtiques nous a reproché de n'avoir point aſſez inſiſté ſur le traitement, & nous eſpérons, lorſqu'il aura connoiſſance de nos efforts & du zele que nous avons mis dans nos travaux, qu'il ſera fâché d'avoir employé dans ſon ouvrage, à notre égard, des termes peu meſurés, écrits à la hâte, & ſans goût, comme ſans honnêteté. Nous lui rendons aſſez de juſtice pour ne pas nous plaindre de lui, lors même que nous avons à nous plaindre de ſes ouvrages, & nous ſommes fort éloignés de croire qu'il penſe tout ce qu'il imprime. L'excellent Ouvrage de M. Paulet, ſur les maladies épizootiques, n'a point échappé à ſa critique. Peu attentif à la préciſion & à la

netteté du ſtyle avec lequel les recherches de cet Auteur ſont écrites, à l'érudition profonde que l'on y admire, & à ces réflexions judicieuſes qui caractériſent le bon Hiſtorien, il en parle de la maniere la plus injuſte & la plus inconſidérée.

Il s'eſt élevé depuis quelque tems une foule d'Ecrivains obſcurs & volumineux, qui, bâtiſſant leur réputation ſur les débris de celle des autres, & s'élevant ſur un monceau de volumes travaillés par des mains étrangeres, ſe donnent en ſpectacle aux grands & au peuple, & vont par-tout criant les ſentences de leur Tribunal. S'étant arrogé le droit excluſif de la compilation, tout leur eſt propre; ils ſçavent tout défigurer : leurs ouvrages deviennent plus nombreux, ſans que le cercle de leurs connoiſſances augmente. Ce ſont toujours les mêmes chapitres; ce ſont toujours les mêmes phraſes, autrement couſues & reliées ſous un autre format. Après avoir pris la ſubſtance d'un Auteur pour groſſir leur volume, ils ſont aſſez peu reconnoiſſans pour le décrier; & on les voit ſe rendre tout à la fois coupables de plagiat & d'ingratitude.

Nous dénonçons des hommes pareils à tous nos Lecteurs. Tout bon Citoyen doit se faire un devoir de les démasquer, sur-tout lorsqu'il y est forcé par leur importunité & par leurs tracasseries.

Autant il est inutile, & même contraire aux progrès de la Médecine, que des ouvrages semblables se multiplient, autant il est à desirer pour son avancement, que le nombre des Observateurs augmente, & qu'ils veulent bien communiquer leurs travaux à la Société & Correspondance Royale de Médecine qui vient d'être établie par le Roi. C'est le seul moyen qu'il soit possible d'employer pour réunir en un corps complet de doctrine tous les faits observés par les différens Médecins du Royaume, pour obtenir l'histoire médicinale de chaque Province, pour connoître les Epidémies dès leur naissance, pour en arrêter les progrès de bonne heure, & pour chercher une méthode capable de les combattre avec succès. Afin de déterminer nos Confreres, qu'une excessive modestie pourroit retenir, à enrichir notre collection, (1);

(1) La Société & Correspondance Royale de Méde-

nous croyons pouvoir leur aſſurer, d'après nos plus grands Maîtres, que la Médecine ayant toujours été regardée comme la fille de l'obſervation & de l'expérience, un petit nombre de faits bien vus & bien décrits, eſt toujours très-utile, ſoit pour confirmer des vérités connues, ſoit pour en établir de nouvelles.

On peut dire avec vérité que les Médecins compoſent en France, comme dans le reſte de l'Europe, une des claſſes les plus éclairées de la Nation, & celle qui s'occupe ſur-tout d'un genre d'étude vraiment utile à la Patrie. Tous ont puiſé dans de bonnes écoles des connoiſſances préciеuſes & néceſſaires pour en acquérir de plus importantes dans la pratique. Preſque tous ont pris dans la Capitale ce bon goût qu'inſpire la réunion des ſciences avec les beaux arts; enfin, il n'y en a peut-être aucun qui n'ait reçu de ſes parens cette heureuſe éducation que donne l'habi-

cine, préſidée par M. de Laſſone, s'aſſemble tous les Mardis de chaque ſemaine, & on lui fait parvenir des Mémoires, en les adreſſant à M. Vicq d'Azyr, premier Correſpondant, ſous l'enveloppe de M. le Contrôleur-général.

tude de vivre avec des gens inſtruits & bien nés, à laquelle le génie ſeul peut ſuppléer, & dont un charlataniſme vil & groſſier s'efforce en vain de prendre le maſque, dans les perſonnes qui veulent uſurper notre place & nos fonctions. Des hommes tels que ceux que je viens de peindre, ne ſont-ils pas eſſentiellement ſuſceptibles de ce genre d'émulation & d'ardeur, néceſſaires au ſuccès de tout projet utile ?

Déjà ſur le ſimple expoſé de quelques queſtions concernant les Epidémies, & qui ont été diſtribuées par ordre de M. le Contrôleur-général (1), les Médecins des Provinces ſe ſont empreſſés d'envoyer des Mémoires, dans pluſieurs deſquels on reconnoît la touche des plus grands Maîtres, & qui contiennent tous des faits intéreſſans & dignes de l'attention des Praticiens. C'eſt ce zèle, c'eſt cette bonne volonté, c'eſt cette abondance de bonnes obſervations miſes ſous les yeux du Miniſtre, qui ont fait naître l'idée du nouvel établiſſement, & qui lui ont mérité le ſceau de l'au-

(1) Voyez page 7 du Mémoire inſtructif ſur l'établiſſement fait par le Roi, d'une Commiſſion ou Société & Correſpondance de Médecine.

torité Royale. N'a-t-on pas droit d'attendre que les vues bienfaiſantes de Sa Majeſté ſeront remplies, & que chaque Médecin ſe fera un devoir d'être utile par ſon travail au pays qu'il habite, & de l'être par ſa correſpondance aux autres Provinces qui lui fourniront le même tribut, & qu'il eſt d'ailleurs de ſa généroſité d'obliger ſans intérêt?

Une correſpondance auſſi heureuſement commencée, donne ſans doute des eſpérances de ſuccès. Si, d'après quelques demandes, nous avons tant obtenu de nos Confreres, que ne devons-nous pas attendre de leur zèle & de leur activité, lorſque le Gouvernement leur donne des preuves non équivoques d'eſtime & de ſatisfaction, fondées ſur la bonne opinion qu'il a de leurs travaux & de leurs ſervices?

N'oublions point de rendre à M. Turgot l'hommage qui lui eſt bien légitimement dû. C'eſt par ſon ordre que nous avons commencé ce Recueil, & c'eſt à ſa prévoyance que nous devons les occaſions où nous avons rendu quelques ſervices, en contribuant à la deſtruction de l'Epizootie qui a dévaſté preſque toutes les Provinces de la France.

Dans notre dernier voyage en Guienne, nous avons été assez heureux pour travailler sous les yeux de M. de Clugny, alors Intendant de Bordeaux, & actuellement Contrôleur-général des Finances; & pour recevoir de sa part des marques de confiance, qu'il a bien voulu nous réitérer depuis qu'il a été appellé au Ministere; nous le prions de nous permettre de lui offrir le tribut authentique de notre reconnoissance.

MM. Trudaine & de Fourqueux doivent aussi trouver ici le témoignage public de notre respect & de notre dévouement. Nous ne pouvons trop nous empresser de dire combien nous devons à leurs lumieres & à la protection dont ils ont bien voulu nous honorer.

Cet accueil & ces encouragemens, que nous n'attribuons qu'au zèle & à l'activité avec laquelle nous avons executé les ordres de ces sages Administrateurs, sont des motifs très-puissans qui nous engagent à nous livrer tout entiers au service même le plus périlleux de la Patrie pour laquelle il nous sera toujours honorable de nous souvenir que nous avons été employés de bonne heure, sous leurs auspices.

EXTRAIT des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences, 17 Août 1776.

MM. MACQUER, SABATIER & DE JUSSIEU ayant rendu compte à l'Académie de l'Ouvrage de M. VICQ D'AZYR, intitulé : *Expoſé des Moyens curatifs & préſervatifs qui peuvent être employés contre les Maladies peſtilentielles des bêtes à cornes*; l'Académie a jugé cet Ouvrage digne d'être imprimé ſous ſon Privilége; en foi de quoi j'ai ſigné le préſent certificat, à Paris ce 17 Août 1776.

Le Marquis **DE CONDORSET.**

ERRATA.

Pag. 19	lig. 7	fievre,	*lifez* pefte.
32	20	paxé,	paré.
37	15	Huxan,	Huxam.
ibid	24	his,	is.
80	16	coliquatives,	colliquatives.
161	8	Sehneider,	Schneider.
186	21	fecond,	troifieme.
203	16	rivierre,	riviere.
216	22	Kerkeri,	Kirkeri.
330	21	Helden,	Hilden.
244	5	premier,	premiere.
337	25	cueiller,	cuiller.
395	3	collature,	colature.
425	13	le,	la.
457	20	d'ammoniac,	ammoniac.
495	14	fueur,	toux.
509	23	plus,	le plus.
554	26	a,	en.
561	4	recouvert,	recouverte.
ibid	5	foie,	fois.
568	18	afin,	afin.
579	28	d'aucun,	aucun.
664		le renvoi de la ligne 34, doit être placé après le titre.	
288	15	ajoutez une virgule après mieux.	
464	13	ajoutez une virgule après gros.	
158	18	lifez » nous approuvons fort leur ufage; elles font en même temps antiputrides & antifpafmodiques; mais il nous femble qu'on les donnoit, &c.	
594	31	ôtez y.	
608	31	ajoutez *ou* après malades.	



EXPOSÉ

Des moyens curatifs & préservatifs, qui peuvent être employés contre les maladies pestilentielles des Bêtes à cornes.

Rude hoc & incomptum scribendarum observationum genus... puto quod legentem æquè ac scribentem deterrebunt eisque molestæ videbuntur & inutiles. Sciant tamen talium observationum aggregatum esse quoddam veluti horreum.... in quo quidem non est cùm voluptate permanendum, sed tunc descendendum, cum aliquid... ad curationem morborum hauriendum sit. Baglivi, prax. Med. lib. II, cap. III.

PREMIERE PARTIE

Contenant les Moyens curatifs.

S'il y a en médecine un objet digne des recherches des Gens de l'Art, ce sont, sans contredit, les maladies épidémiques pestilentielles

obſcures & cachées dans leurs cauſes, rapides dans leur marche, effrayantes dans leurs ſymptomes, & meurtrieres dans leurs effets; elles enlevent ſouvent la plus grande partie des individus qu'elles attaquent, ſans qu'il ſoit au pouvoir du Médecin de diminuer le nombre de leurs victimes. Les animaux y ſont ſujets auſſi bien que les hommes: on peut même ajouter qu'ils en ſont plus maltraités, & que leurs épidémies ſont plus deſtructives que les nôtres. Il ſemble que la ſanté ferme & robuſte dont ils jouiſſent, d'ailleurs comparée avec les maladies continuelles qui affligent l'eſpece humaine, ſoit compenſée par les dangers qu'ils courent dans les temps malheureux où leur vie eſt expoſée aux plus cruelles entraves. Les ſecours eſſentiels qu'ils rendent à l'Agriculture, aux Arts & au Commerce; le beſoin continuel que nous en avons dans la Société; la part qu'ils ont à nos plaiſirs & à nos amuſemens; parlerai-je des avantages qu'en retire cet Art meurtrier, qui arme les hommes les uns contre les autres; tout nous engage à faire une étude ſérieuſe de leur conſervation. Il eſt encore un autre motif auſſi preſſant que les premiers, pour nous déterminer à la pratique de la Médecine vétérinaire; ce ſont

les expériences utiles & hardies, dont elle eſt ſuſceptible, qui ſeroient autant de crimes dans la Médecine humaine, mais dont elle pourroit peut-être par la ſuite tirer un grand parti.

Trois claſſes d'animaux domeſtiques méritent ſur-tout notre attention; les chevaux, les bêtes à laine & les bêtes à cornes. Ce ſont ces dernieres dont on s'occupe dans cet Ouvrage. J'ai déja publié pluſieurs avis & inſtructions ſur les traitemens de leurs maladies. Ces feuilles ci-devant éparſes & détachées, jointes avec de nouvelles réflexions & obſervations compoſent le Mémoire ſuivant, dans lequel j'ai cru que l'on verroit avec plaiſir, & peut-être avec fruit la peſte des bœufs, comparée avec la peſte humaine.



MÉMOIRE

Sur les ſymptomes & ſur le traitement de la Maladie peſtilentielle qui attaque les bêtes à cornes ; dans lequel on la compare avec les ſymptomes & le traitement de la peſte humaine.

Legeram enim ego magnum Hippocratem, cui nullius rei ſcientia vilis habita eſt, non puduiſſe de boum morbis verba facere. Ramazzini. orat. 13, p. 86, t. I.

La Médecine conſultée dans ces circonſtances tumultueuſes où la mort frappe à la fois un grand nombre de victimes, ne fournit d'abord que peu de ſecours. La nature d'un mal, par lui-même très-grave, & ſouvent peu connu, jette le Praticien dans une obſcurité qui ne peut être diſſipée que par le flambeau de l'expérience, & le met, pour l'ordinaire, dans l'impoſſibilité de rendre aux premiers malades pour leſquels il eſt appellé, les mêmes ſervices qu'il eſt en état d'offrir à ceux chez leſquels l'invaſion de l'épidémie plus tardive lui a donné plus de temps pour réfléchir & pour obſerver.

Les épidémies qui attaquent les beſtiaux, ſont ſur-tout très-ſuſceptibles de l'application de cette

vérité. Les premiers qui les obſervent, ſont toujours des perſonnes peu éclairées, & qui ne voient, dans la maladie de leur bétail, que l'effet d'une cauſe vulgaire qu'ils croient toujours très-facile à déterminer, & dans ſa mort, qu'une perte locale & individuelle, nullement faite pour intéreſſer le reſte de l'Etat. Quelques Adminiſtrateurs traitent, avec la même négligence, un mal qui, dans ſa naiſſance, ne préſente rien de funeſte, mais dont les progrès rapides menacent bientôt l'agriculture d'une ruine prochaine. Les Miniſtres de ſanté, peu accoutumés à ces objets, ou ſe regardant au-deſſus de cette ſphere, répugnent à s'en occuper : enfin, des Maréchaux, des Forgerons, ou des Payſans groſſiers ſont chargés de ce ſoin important. Cependant la contagion gagne de proche en proche, & la ſurface infectée devient ſi grande, que l'on n'oſe eſpérer enſuite d'en détruire entierement les traces (1).

Tel eſt à-peu-près le tableau de l'origine & des progrès de toutes les épizooties. On n'en connoît la nature meurtriere qu'après une longue ſuite de malheurs, & l'on attend, pour ſonger

(1) *Inficiunt bibendo fontes, paſcendo herbas, &c.* Renat. Végét.

à en arrêter le cours, que leurs ravages en aient prouvé tous les dangers, & en aient, en quelque ſorte, aſſuré l'exiſtence.

Compagnons de nos travaux, les beſtiaux ſemblent auſſi partager nos maladies. Tantôt forcés par le repos & par une nourriture ſurabondante, à prendre un embonpoint qui flatte nos goûts; tantôt amaigris par des fatigues exceſſives & continuelles qui ſont néceſſaires à nos beſoins, & toujours éloignés de cet état de force & de ſanté que la miſere & l'abondance étouffent également, de pareilles alternatives ont toujours eu ſur leur conſtitution, une influence des plus marquées. Il paroît cependant que c'eſt ſur-tout depuis le commencement de ce ſiecle, que l'on a vu ſe renouveller, un grand nombre de fois, les maladies qui les enlevent.

Depuis quelques années ſur-tout, les Cultivateurs, avides de profit, ont augmenté le nombre des terres labourables aux dépens des pâturages. Pour y ſuppléer, ils ont créé des prairies artificielles, & ils ont augmenté, par ce moyen, la quantité de leurs fourrages. Les beſtiaux, au lieu de paître une herbe tendre & telle que la nature l'offre d'elle-même, ont été forcés de ſe nourrir d'alimens, ou trop arides, ou trop ſucculens;

ils ont, d'un autre côté, séjourné trop long-temps dans leurs étables. Ajoutez à ces considérations, que ces herbes grasses, étrangeres au sol qui les nourrit, & qui ne doivent leur accroissement qu'aux travaux de la culture la plus soignée, sont très-susceptibles de s'altérer, soit lorsqu'elles jouissent encore de la vie, soit lorsqu'elles sont mises en tas pour y subir tous les degrés d'un desséchement nécessaire à leur conservation. Qui sait jusques à quel point ces changemens dans le régime peuvent influer sur le physique ?

Quelque soit la cause premiere du virus destructeur qui, passant ainsi d'un individu dans un autre, porte par-tout des semences de mort ; quelque soit notre ignorance sur le premier germe de cet affreux fléau (1), l'on ne peut être en doute sur les causes de sa renaissance. C'est à la seule communication qu'il faut s'en prendre ; c'est elle seule qu'il faut empêcher, & dont il faut détruire tous les moyens (2).

(1) *Quare verò tam magnæ alterationes . . . dictis temporibus fiant, scrutari velle, id esset merè divinare.* Ramazzini.

(2) *Nullum armentum ac ne unum quidem bovem communi morbo sponte suâ, sed per contagium aut fomitem semper ægrotasse.* . . . Lancisi, de pest. Bovill. p. 111.

L'épizootie cruelle qui dévaste les Provinces méridionales, est venue, suivant le témoignage des personnes les plus dignes de foi, de la Ville de Bayonne, par la voie de la communication. Des bestiaux de la Paroisse de Villefranche ont conduit une charrette remplie de peaux suspectes à la Tannerie d'Asparen. Bientôt ils ont été attaqués de la maladie épizootique, qu'ils ont communiquée à ceux des Métairies situées aux environs. Deux Paroisses voisines ont été infectées quelque temps après. Mais l'épizootie auroit fait des progrès beaucoup plus lents, si l'avidité de quelques Particuliers ne l'avoit pas transportée dans des lieux très-éloignés de celui qui l'avoit vu naître. On conduisit à Saint Martin, à la foire de la Saint Jean, un grand nombre de bestiaux infectés. Les Maquignons ajouterent au mal déjà fait, en vendant également des bestiaux suspects à la foire de Saint Justin. On croit que ces bestiaux venoient de Dax, où la maladie avoit pénétré du côté de Bayonne. Le Bearn étoit déjà infecté par la pointe qui avoisine le pays de Labour. Depuis cette foire, la maladie s'est répandue dans la Chalosse, dans le Marsan, dans le Tursan, dans le Bearn, dans le pays de Sonle, & le Basque; de-là elle a gagné les montagnes de

la basse Navarre, & les différentes vallées qui sont au midi du Bearn. Du Marsan, elle a passé à Gondrin; de Gondrin à Mont-Réal, à Sos, à Poudenas, qui sont dans le Condomois, à Condom enfin; de-là à Leitoure, & dans la Loumagne. Du Bearn, elle a pénétré dans la Bigorre, dans l'Armagnac & dans l'Estarac, d'où elle est venue à Toulouse par Gimont & par l'isle Gourdain. Des bestiaux qui avoient été amenés du Condomois par le port Sainte Marie à la foire de Créon, dans l'entre-deux mers, l'ont portée à Libourne & à Bordeaux. De Libourne enfin, elle s'étoit avancée dans la Saintonge & dans le Périgord. Telle est la marche de la maladie qui, depuis le mois de Juillet 1774, n'a pas cessé un instant de désoler les Provinces méridionales.

Si l'on réfléchit à ces progrès & aux sauts très-considérables que l'épizootie a faits en différens temps, quelle confiance ajoutera-t-on aux déclamations de quelques Physiciens qui la regardent comme un météore affreux que rien ne peut arrêter, que le bras vengeur de la Providence conduit, & qui paroît s'avancer constamment des frontieres de l'Espagne vers le Bas-Languedoc & l'Auvergne? N'est-ce pas se refuser à l'évidence, & prendre des chimeres pour la réalité?

Les maux dont les cuirs infectés ont été la ſource auprès de Bayonne en 1774, ont reconnu pour cauſe aux environs de Padoue en 1771, l'introduction d'un bœuf Hongrois, qui, en très-peu de temps, a communiqué la maladie dans les campagnes de Veniſe, de Milan, de Modenes, de Ferrare, de Toſcane, de Naples & de Rome. Cette voie de communication dont nous avons déjà rapporté pluſieurs exemples, n'eſt encore que trop commune dans les Provinces méridionales. Tout récemment un Maquignon a mis plus de quinze jours à tromper les Gardes, & à éviter les cordons, par des circuits & par des contours multipliés, pour faire paſſer des bœufs ſuſpects de l'Armagnac, aux environs de Bayonne, où, ſans l'activité de M. le Marquis d'Amou, ils auroient indubitablement renouvellé la contagion dans un pays très-précieux, très-étendu, maintenant repeuplé, & précédemment déſinfecté par ſes ſoins & ſuivant la méthode que j'ai indiquée. La même choſe eſt arrivée à Bordeaux, l'an dernier. La maladie a pénétré dans les Fauxbourgs de cette Ville, par l'introduction d'un bœuf infecté, & elle y a jetté les plus vives alarmes pour les beſtiaux du Port & du Chartron. L'épizootie de l'Agenois a reconnu la même cauſe. Je l'ai

vue très-meurtriere à Pompertusat, dans le Diocese de Toulouse; elle y avoit été apportée par un Paysan de Sainte Appollonie, qui s'étoit introduit dans la métairie de Ginisti, où il avoit palpé, à plusieurs reprises, les bestiaux sains dans les étables. M. le Baron de Cadignan en a vu tant d'exemples funestes, qu'il a cru devoir mettre, à cet égard, la plus grande rigueur dans ses consignes. Mais aucun ne m'a paru plus frappant que celui dont j'ai presque été témoin dans la Bigorre, & qu'il est à propos de rapporter ici. Un Seigneur, craignant pour les bestiaux qu'il avoit en très-grand nombre dans ses terres près d'Ossun, fit construire, au milieu d'un herbage, une étable très-vaste pour les y renfermer. Il en confia le soin & la garde à un Domestique affidé, qui avoit ordre de ne jamais quitter ces bestiaux, de n'entrer dans aucune autre métairie, & de ne permettre l'entrée de la sienne à personne. La conservation entiere du troupeau fut, pendant long-temps, le fruit des veilles de l'homme de confiance. Les voisins, dont les pertes étoient continuelles, s'en montroient, en quelque sorte, jaloux. Un jour le Gardien, trop rassuré peut-être par ses succès, oublia de fermer la porte de l'étable, & s'absenta un moment. La

curioſité bientôt y porta la contagion. Un voiſin voulut voir & toucher ces animaux, que des précautions ſages & bien entendues avoient juſques alors conſervés. Le ſurlendemain la maladie ſe déclara parmi eux, & les enleva en peu de temps les uns après les autres. Ces faits ont été ſuivis par M. le Syndic des Etats de Bigorre qui m'en a donné les détails & tous les renſeignemens.

La maladie du pays de Born & du Marenſin, qui vient d'être détruite, depuis un mois, par les ſoins combinés de M. l'Intendant de Bordeaux, & de M. le Comte de Fumel, devoit ſa naiſſance au tranſport des réſines du pays ſur des charretes traînées par des bœufs qui y ont pris le germe de l'épizootie, & qui en ont été attaqués le lendemain de leur retour. Dernierement pluſieurs beſtiaux ont été infectés près de Caſteljeloux, par le cadavre d'un veau mort de la maladie regnante, & que l'on a trouvé dans la forêt. Je pourrois d'ailleurs apporter tant de preuves de la communication, & j'en ai vu tant d'exemples, que je regarde cette vérité funeſte comme rigoureuſement démontrée. Que l'on ceſſe donc de ſe livrer aveuglément au préjugé contraire, & de ſe refuſer aux précautions indiſpenſables ſans leſquelles

l'épizootie ne cessera jamais de dévaster les Provinces où elle a jetté de si profondes racines.

En vain on objecte que plusieurs Particuliers ont pris tous les soins possibles pour préserver leurs bestiaux de tout contact dangereux, & qu'ils n'en ont pas moins été attaqués de l'épizootie. Dans l'administration intérieure d'une métairie, on est toujours forcé de donner sa confiance à un ou à plusieurs Domestiques : s'ils en ont abusé; si, contre le vœu de leur Maître, ils ont communiqué avec les bestiaux malades d'une communauté voisine, aucun n'aura assez de bonne foi pour en convenir. Tous, au contraire, s'efforceront de couvrir leur faute par un mensonge qu'ils ne croient pas de grande conséquence, & qui est cependant très-dangereux, puisqu'il entretient une erreur très-préjudiciable à la société.

On objecte encore que la maladie se déclare quelquefois très-loin de son foyer, sans que l'on découvre aucune fraude à laquelle on puisse l'attribuer. Mais si l'on recherche avec soin quels sont les bœufs qui tombent malades les premiers, on s'appercevra constamment qu'ils ont toujours été vendus à quelque marché des environs, ou qu'ils ne sont pas depuis long-temps dans la

Paroiſſe où la maladie les attaque. On ajoute que ces beſtiaux ſont déclarés ſains par un certificat des Notables de la Communauté d'où ils partent, & qui eſt encore intacte : toute l'erreur dépend de ce qu'ils y ont été conduits ſecrettement des pays infectés quelque temps auparavant. Ces réflexions prouvent aſſez combien il eſt néceſſaire de ſuſpendre les foires des beſtiaux & tout maquignonage, non-ſeulement dans les pays où l'épizootie a pénétré, mais encore dans les environs. Lanciſi nous apprend (1) qu'en 1711, on a eu recours à ce moyen.

Les ſuccès de M. le Commandeur de Montazet au nom de Dieu, de M. Bouriot à Bazas, de M. Darippe en Bearn (2), en même temps qu'ils ont conſervé des pays importans, ſont de nouvelles preuves de la communication. Ces Citoyens zélés ont ſuivi en tout point les inſtructions données ; ils ont même ajouté à la ſévérité des regles preſcrites, & leur pays eſt ſain au milieu de mille dangers.

(1) Page 3.

(2) M. Darippe, Directeur de la Monnoie à Bayonne, a écrit à M. le Contrôleur Général, qu'en ſuivant les moyens indiqués dans mes obſervations, il a préſervé ſes métairies & celles de ſes voiſins.

L'aſſommement exécuté avec ſuccès, en 1770 & en 1771, dans les Provinces Autrichiennes des Pays-Bas, auparavant en Angleterre, & en 1775, dans le Périgord, dans la Saintonge, dans le Bordelois, dans le Medoc, dans l'Agenois, dans le Comminges, dans le Conſerans (1), & dans un grand nombre d'autres cantons près des Pyrénées & de Bayonne, & la déſinfection des étables, opérée avec ſuccès dans ces différens endroits, & ſuivant la méthode que j'ai publiée, ſont de nouveaux argumens en faveur de notre opinion.

A ces preuves que l'expérience nous offre, on peut en joindre d'autres que fournit la raiſon. Comment, en effet, la même maladie ſe déclareroit-elle en même temps avec une identité marquée dans les ſymptomes, avec une terminaiſon ſemblable dans la criſe, avec les mêmes dangers, en un mot, avec les mêmes phaſes, non-ſeulement en France, dans les Provinces

(1) Depuis que ceci eſt écrit, la maladie a été détruite dans la Généralité de Soiſſons, & une ſeconde fois dans l'Agenois, par les mêmes moyens pratiqués ſuivant les inſtructions déja publiées à ce ſujet dans mon premier Recueil.

méridionales, & dans les Généralités d'Amiens, de Soiſſons, de Flandres & de Champagne, mais encore en Hollande, en Danemark, en Iſlande & en Norwege? Et comment cette épizootie, depuis 1690, ſe feroit-elle montrée tant de fois, & toujours la même, dans des circonſtances ſi différentes, ſi elle dépendoit uniquement des changemens opérés dans les choſes non naturelles, & ſi un virus bien décidé n'en étoit pas le véhicule & le ferment?

Je veux que la communication de ce virus ne dépende pas uniquement du contact; croira-t-on qu'il eſt flottant dans l'air, & qu'il pénétre par-tout avec ce fluide? Les ſuccès conſtans des Particuliers qui renferment ſoigneuſement leurs beſtiaux, ceux des perſonnes qui fuient toute communication en temps de peſte, prouvent aſſez que l'air n'eſt point le véhicule ordinaire de la contagion (1). Mais un courant d'air violent, ne peut-il pas, en balayant avec force des ſurfaces infectées, tranſporter les ſemences peſtilentielles? Faut-il croire avec Van-

(1) Voyez mes Obſervations ſur les moyens préſervatifs, où ces preuves ſont raſſemblées en plus grand nombre.

Helmont

Helmont (1), que le vent peut tranſporter la contagion ? On ne peut faire à cette queſtion de réponſe poſitive. La choſe en elle-même, n'a rien d'impoſſible. Mais ce cas doit être rare, & d'ailleurs les précautions indiquées, le renfermement des beſtiaux, la profondeur des foſſes, la déſinfection, l'aſſommement même s'oppoſent également à cette voie de communication. Enfin, quand il ſeroit démontré que la maladie a deux moyens pour ſe propager, ce ſeroit toujours beaucoup d'en détruire un : cet argument eſt ſans replique, quelque ſoit le ſyſtême que l'on ait embraſſé.

Les apperçues qui nous démontrent les dangers & la réalité de la contagion, ont toutefois cela de conſolant, qu'elles nous préſentent l'idée de ſa deſtruction comme très-poſſible. Pour parvenir à un but auſſi deſirable, les ſecours de l'adminiſtration doivent ſe joindre à ceux de la Médecine. Il ne ſera queſtion, dans ce Mémoire, que de ces derniers, les autres étant expoſés aſſez au long dans les autres parties de ce Recueil.

Outre le motif très-preſſant du bien public qui requiert toute l'attention des Médecins pour la

(1) *Radii peſtis vento loco moventur.* V. Helmont.

guérifon des beftiaux, Lancifi allegue encore celui de la reconnoiffance (1). L'Anatomie des brutes nous a fourni, dit-il, les premieres connoiffances que nous ayons acquifes fur la ftructure des animaux : la Médecine, à fon gré, fe rendroit coupable d'une efpece d'ingratitude, en fe refufant à leur foulagement.

Pour y procéder avec plus de méthode, après avoir prouvé que l'épizootie eft une véritable pefte, nous établirons fes rapports avec les peftes humaines ; fes fymptomes feront enfuite expofés avec foin : nous ferons un tableau des maladies analogues qui ont regné en différens temps fur les beftiaux. Ce tableau fera fuivi de celui des remedes que l'on a confeillés pour les combattre : nous y joindrons les différentes méthodes & recettes propofées par des Citoyens zélés contre l'épizootie ; nous donnerons le réfultat de nos expériences & de nos obfervations faites dans toute l'étendue du pays infecté : enfin nous ajouterons une fuite de formules employées utilement contre la maladie actuelle, & qui pour-

(1) *Quafi genus hominum fuæ præcepta falutis in fcholis tradita animantium maximè documentis non debeat.* Lancifi, p. 138. de bovill. peft.

ront ſervir de modele à ceux qui voudront s'occuper, avec fruit, de ſon traitement.

§. I.

L'épizootie eſt-elle une véritable peſte ?

Les anciens Médecins & Hiſtoriens ont appellé indiſtinctement la peſte des noms de *loimos*, *peſtis*, *peſtilentia*, *contagio*, *lues*. Pluſieurs ont diſtingué la fievre peſtilentielle de la fievre proprement dite, & ils l'ont regardée comme étant moins meurtriere & moins intenſe dans ſes ſymptomes. Le nom d'épidémie a été réſervé pour les maladies qui ſont répandues dans un pays, ſans cependant enlever la plus grande partie des perſonnes qu'elles attaquent. Sous ce point de vue, les épidémies ne different des peſtes, que parce que le danger eſt beaucoup plus grand dans les unes que dans les autres. Ce caractere eſt le ſeul que les anciens aient ſaiſi dans leurs ouvrages. Hippocrate dit formellement que la peſte n'eſt autre choſe qu'une épidémie très-meurtriere (1). Galien

(1) *Peſtis eſt epidemia perniciosa.* Hipp. lib. 1, de rat. vict.

eſt abſolument du même avis (1). Duret ne s'eſt point écarté du ſentiment du pere de la médecine, dont il a commenté les Ouvrages. (2) Parmi les Modernes, Diemerbroek a cru ne pouvoir donner une meilleure idée de ce fléau, qu'en le peignant comme une maladie très-commune & très-dangereuſe (3). Le Docteur de Haen, qui a traité ſavamment cette queſtion, eſt du même avis (4). Enfin Van-Swieten, à l'imitation de Boerhaave, met ſi peu de différence entre la peſte & les épidémies qu'il en traite dans le même article (5).

La grande mortalité dans une maladie regnante eſt donc le caractere le plus généralement adopté, pour déterminer l'exiſtence de la peſte; & quoique Palmarius, Barbette, Mead & Sauvages ſoient à la tête d'un parti contraire, & requierent de plus la préſence des bubons ou charbons,

(1) *Qui (morbus) ſimul hoc habeat, ut multos interimat, peſtilens eſt.* Gal. 3. Epid. Comm. 30.

(2) *Omnis peſtis morbus eſt epidemicus, &c.* Duret. in coac.

(3) *Eſt morbus communis, peracutiſſimus & perniciosiſſimus.* De peſt. pag. 2, cap. 2.

(4) Tome VIII.

(5) Tome V.

il eſt très-permis, d'après les autorités expoſées plus haut, de s'écarter de cette opinion, pour adhérer à la premiere.

La maladie qui attaque les bêtes à cornes, dans les Provinces méridionales, eſt donc une vraie peſte, puiſqu'elle en enleve la plus grande partie, & que cette mortalité ſurpaſſe beaucoup celle des hommes dans les épidémies les plus meurtrieres. Nous ne balancerons donc point à l'appeller de ce nom déja donné par Lanciſi à l'épizootie de 1711, qui étoit la même en tout point (1).

Ces premiers rapports que nous venons d'établir quant au genre entre les maladies peſtilentielles des hommes & celles des beſtiaux, en ſuppoſent d'autres dont la connoiſſance doit jetter beaucoup de jour ſur le traitement qui doit être mis en uſage contre l'épizootie.

§. II.

Obſervations ſur la nature & ſur le traitement de la peſte qui attaque les hommes.

L'expérience a prouvé que les différentes peſ-

(1) Page 116.

tes qui ont jusqu'ici affligé les hommes, quoique semblables, quant aux principaux symptomes, different cependant par la maniere dont ils se présentent & dont ils se succédent, de sorte que ce sont comme autant de maladies différentes.

La marche des fievres malignes est en général celle que suivent les fievres pestilentielles. Le malade est, pour l'ordinaire, pendant trois ou quatre jours dans un état de langueur & d'abattement extraordinaire. Le sommeil est interrompu & inquiet; un frisson qui va souvent jusques au rigor, se fait bientôt sentir. Le vomissement survient pour l'ordinaire à cette époque. Il est précédé par des anxiétés & par des maux de cœur inexprimables. Les matieres rendues sont bilieuses, puantes & fondues. Une chaleur brûlante dévore les entrailles. Le délire & l'assoupissement ne tardent point à se mettre de la partie; l'imagination est troublée, & les malades sont frappés par la crainte de la mort. Les mouvemens du cœur & des arteres sont quelquefois si peu changés, qu'au rapport de Diemerbroek, plusieurs Auteurs ne croient pas que la fievre soit essentielle à la peste. Le plus communément cependant le pouls s'éleve après la premiere invasion, & la fievre s'allume pour retomber &

perdre toute sa vigueur, lorsqu'on s'y attend le moins. Les langueurs, les angoisses & les douleurs vers les hypocondres continuent pendant tout le cours de la maladie. Les yeux sont quelquefois ternes & enfoncés, quelquefois aussi ils sont hagards & menaçans, & font un contraste singulier avec l'air abattu d'une figure pâle & inanimée; la langue, d'abord blanche, devient jaune, se desseche & se noircit. M. Paris (1) nous apprend qu'à Constantinople, une tache violette se forme au milieu de cet organe avec deux raies blanches aux extrémités de sa largeur; des taches pourprées paroissent sur la poitrine, vers le troisieme ou quatrieme jour. Une grande soif & une ardeur interne dessechent la bouche & le gosier. La respiration est haute & difficile; les malades toussent quelquefois un peu; la peau devient rude, séche, quelquefois très-chaude: quelquefois elle se gonfle & s'empâte; d'autres fois elle devient flasque & sans chaleur. Les yeux se mouillent & deviennent chassieux; les urines sont jaunes, noires & souvent putrides, quelquefois aussi

(1) Dissertation non encore imprimée, qui a remporté le Prix de la Faculté de Médecine de Paris.

elles sont pâles & blanchâtres : la sueur coule souvent dès le principe ; elle est fétide, quelquefois glutineuse, & n'est l'effet que de l'expression fébrile. Les dévoiemens qui surviennent, sont de matieres fondues, très-putrides & qui n'occasionnent souvent aucune douleur ; le sang sort pour l'ordinaire par quelque émonctoire ; & la nature dérangée, troublée dans sa marche, ou n'a plus assez de force pour opérer la crise, ou rendue trop irritable, par une suite d'efforts & de mouvemens trop rapprochés & trop multipliés, elle porte le travail de la coction au-delà de son terme, & la matiere morbifique, au lieu de s'adoucir, prend un nouveau caractere de causticité. (1)

Dès le 3e. jour, & quelquefois dès le premier, le malade éprouve une tension considérable aux aines, aux aisselles, ou aux environs de la mâchoire inférieure. Le bubon commence alors à se former, & quelquefois il vient à suppuration. Certaines tumeurs noires brûlées & connues sous le nom de charbon, se font appercevoir assez indistinctement sur toutes les parties du corps. Quelquefois il survient des pustules ; quelquefois

(1) *Crises sunt fallaces.* Diemerb., pag. 97, 100, de peste.

enfin le charbon vient se placer sur le bubon, & les pustules réciproquement sur l'un & sur l'autre. Des sueurs fétides, des urines abondantes, un dévoiement coliquatif, ou des taches gangreneuses, tiennent souvent la place de ces éruptions, ou leur succédent, lorsqu'elles avortent : tout ceci se passe en 2, 3, 6, 7 jours de durée ; rarement la maladie s'étend jusques au quatorzieme jour, comme le dit Sauvages (1).

Tels sont les caracteres que l'on trouve diversement modifiés dans les différentes pestes. Celle qui ravagea la Grece, & dont Hippocrate nous a laissé l'histoire, commença par un érésipele malin, qui attaquoit différentes parties du corps ; elle occasionnoit souvent des abcès très-putrides, & il n'étoit pas rare de la voir se terminer par la chûte de quelque membre (2). Hippocrate parle aussi de plusieurs autres fiévres pestilentielles, dans lesquelles les déjections étoient fétides & huileuses (3). Dans une peste de Constantinople, le cerveau étoit sur-tout attaqué (4),

(1) Nosologie, t. III. pag. 169. Traduction.

(2) Hipp. épid. lib. 3.

(3) *Ibidem.*

(4) Traité de la peste, *in*-4°. pag. 19.

les malades étoient tourmentés par des apparitions, & la léthargie survenoit facilement.

Dans le 15e. siécle, une sueur colliquative qui flétrissoit la peau, suivie d'anxiétés & d'angoisses, se fit principalement sentir en Angleterre; elle enleva en quatorze heures les malades chez lesquels cette crise n'avoit pas été assez abondante. En 1568, les démangeaisons, les picotemens dans le nez & les convulsions se joignirent aux symptomes énoncés plus haut. En 1664, la peste de Londres fut accompagnée d'une éruption sous la forme de pustules applaties & pleines d'une liqueur caustique. Celle que Sidenham décrit, débutoit par des frissons semblables à ceux des fiévres intermittentes; les douleurs dans la région du cœur étoient énormes; quelquefois il ne survenoit point de fiévre marquée: alors une mort très-prompte étoit annoncée par des taches pourprées; le bubon étoit la crise la plus heureuse. Enfin la peste de Marseille en 1720 a réuni tous les symptomes de cette affreuse maladie; elle n'a d'ailleurs rien offert de particulier, si ce n'est dans ceux qui en étoient le plus vivement attaqués, & qui mouroient en très-peu de temps au milieu des tremblemens, des foiblesses & des convulsions, & dans ceux

qui l'avoient la plus benigne possible, & qui n'éprouvoient d'autre accident que des bubons dont la suppuration les guérissoit parfaitement & sans retour. Le virus de la peste se porte donc naturellement vers les glandes limphatiques, & il faut qu'il y excite une irritation bien prompte, bien forte & bien durable, puisque souvent, dès le moment de l'invasion, le malade se sent les aines prises, & que, long-temps après la guérison, il éprouve des douleurs très-vives dans les lieux où les bubons avoient fixé leurs siéges, lorsqu'une nouvelle pestilence se déclare. Ce fait nous est encore confirmé par le même M. Paris, dont j'ai eu déja occasion de parler avec éloge.

Les syncopes, les convulsions, les tremblemens des membres & de la langue en particulier, l'inégalité du pouls, ses intermittences, l'enrouement, l'extinction de la voix, le regard furieux, la douleur au gosier sans tumeur, le nombre des charbons plus grand que celui des bubons, les aphtes, la noirceur de la langue, le hoquet, le dévoiement fétide, de différentes couleurs & colliquatif, les taches pourprées, noires & violettes, le pus livide & sanieux rendu par les bubons supurés, les hémorragies de sang dissous, enfin l'expectoration de matieres brunes

& noirâtres, ſont les ſignes mortels des différentes peſtes, d'après les meilleurs Auteurs qui en ont traité expreſſément. Riviere dit cependant, que le dévoiement ſanguinolent ne fut pas toujours mortel à Montpellier ; & Palmarius obſerve qu'à Paris, la conſtipation fut d'un heureux augure.

En comparant ces ſymptomes avec ceux de l'épizootie, on trouvera une analogie parfaite. Les tremblemens, les friſſons, l'inflammation des yeux, la peſanteur de la tête, la difficulté de la reſpiration, les changemens & l'inconſtance des évacuations abdominales, & les variations dans les éruptions critiques, offrent la même marche, les mêmes dangers à l'Obſervateur, & les mêmes conſéquences au Praticien.

Malgré le danger très-grand qu'entraîne néceſſairement avec elle la diſſection des cadavres peſtiférés, il s'eſt cependant toujours trouvé des perſonnes aſſez courageuſes pour oſer chercher dans leurs entrailles le ſiege & les principaux ravages de la maladie cruelle & contagieuſe qui les a fait périr.

L'ouverture du crâne a toujours offert des vaiſſeaux très-engorgés, les arteres elles-mêmes très-diſtendues, la ſubſtance du cerveau ramol-

lie, jaunâtre, & quelquefois fondue, & une eau roussâtre épanchée dans les ventricules. La dissection de la poitrine a montré, d'une part, le cœur gonflé, flasque & rempli d'un sang noir & coagulé; & de l'autre, le poumon durci, souvent gangrené & plein d'un sang fétide & quelquefois dissous. Dans le ventre, on trouve toujours le foie démesurément gros, la vésicule du fiel très-gonflée, la bile verdâtre, très-fluide, sans consistance, (1) & répandue en grande quantité dans le tube intestinal & dans l'estomac; des taches gangreneuses dans ce dernier; quelquefois un ou plusieurs charbons dans le mésentere, ou sur quelqu'un des visceres abdominaux; enfin, assez souvent un bubon prêt à paroître, & comme avorté dans la profondeur des parties où il se trouve ordinairement (2).

Ces ravages intérieurs de la peste dans les hommes, sont si semblables à ceux que l'épizootie fait dans les bestiaux, qu'il suffit, pour en faire appercevoir tous les rapports, de renvoyer à ce que nous en dirons plus loin.

(1) Voyez Sennert, Diemerbroek, Chicoineau & Didier.

(2) Diemerbroek en rapporte des exemples.

Soit que l'on confidere les fymptomes, foit que l'on s'en rapporte à la diffection des parties, tout annonce une putridité gangreneufe, jointe à une malignité des plus décidées.

Deux indications fe préfentent alors ; relever & foutenir les forces défaillantes, & arrêter les progrès de cette gangrene & de cette putridité qui femble porter par-tout le germe d'une deftruction prochaine. Soumettons les remedes ufités à un examen rigoureux, & difcutons leur utilité, par tous les moyens que fournit la raifon & l'expérience ; fur-tout ne craignons pas, en nous livrant à ces recherches, d'entrer dans des détails inutiles à notre objet, puifque tout ce que nous dirons des médicamens que l'on doit employer ou profcrire dans la pefte qui attaque les hommes, conviendra également à ceux dont on doit confeiller ou blâmer l'ufage dans l'épizootie actuelle, feulement avec quelques exceptions qui font en petit nombre, & dont la connoiffance eft très-facile.

Il faut que la nature des différentes peftes varie beaucoup, puifque l'on a, dans des circonftances différentes, employé des remedes oppofés avec fuccès : on peut donner la faignée pour exemple. Si on ouvre les faftes de la Mé-

decine, on la voit conſeillée par Hippocrate, au ſixieme livre des épidémies, dans une maladie populaire très-meurtriere, accompagnée d'eſquinancie, d'éruption à la peau & de tumeurs aux aines. Galien l'admet dans le charbon; Rhasès & pluſieurs autres Arabes la recommandent juſques à la ſyncope, dans certaines eſpeces de peſtes. Septalius, pendant la peſte de Milan, a tiré le plus grand parti de ce moyen employé lors même que la fievre perſiſtoit avec l'éruption; il recommande de ſaigner du même côté, ſi c'eſt un bubon, & de faire la ſaignée au bras, ſi la tumeur critique eſt aux aiſſelles, à la mâchoire ou à la poitrine. Au contraire, ſi elle ſiege à l'aine, c'eſt au pied qu'il faut ouvrir la veine. Lorſqu'au lieu d'un bubon, c'eſt un charbon, il veut que l'on ſaigne au côté oppoſé, dans la vue de détourner le fluide, & de s'oppoſer au développement d'une tumeur qui, loin d'être critique, déſigne au contraire les progrès de la gangrene, & annonce la mort. Botal établit à-peu-près les mêmes principes, & il les a mis en uſage, avec ſuccès, dans la peſte de Paris, en 1575, & dans celle de la Rochelle. Sidenham enfin a fait ſentir tous les avantages du traitement antiphlogiſtique; & ce fut avec le plus

grand regret, qu'il se vit forcé, par les circonstances, à quitter cette méthode, pour employer le régime échauffant. Cet Auteur s'appuie de l'autorité d'un grand nombre de Médecins, qui tous conseillent la saignée dans la peste. Hequet étoit de cet avis. On lit dans ses Ouvrages qu'elle peut, en diminuant l'érétisme, pousser le virus au-dehors; il ajoute même qu'elle dispose favorablement à l'usage du quinquina. Tout nouvellement, M. de Haen admet la saignée contre la peste, & il regarde le traitement antiphlogistique dans cette maladie, & dans toutes les fievres malignes, comme le seul moyen capable d'empêcher & de prévenir les exanthemes & les taches de la peau, qu'il dit être toujours l'effet d'un régime trop actif.

Il est une autre classe de Médecins qui blâment hautement la saignée dans la peste, & qui la regardent comme mortelle. Fallope étoit dans cette opinion. Paxé a écrit qu'en 1565, tous ceux que l'on a saignés, sont morts, & que ceux qui ne l'ont pas été, en sont revenus. Diemerbroek, dont la mémoire sera à jamais recommandable pour l'étendue de ses connoissances en Médecine & en Anatomie, & pour les services qu'il a courageusement rendus dans trois pestes différentes,

a vu conſtamment en Hollande les plus mauvais effets de ce moyen adminiſtré même avec réſerve. Sorbait a fait les mêmes obſervations à Vienne, & les Médecins de Moſcou ne s'en ſont pas mieux trouvés.

D'où peut venir cette diverſité d'opinions dans une circonſtance où il ne s'agit que d'un fait très-facile à conſtater ? Et comment, pour l'honneur de l'Art, pourroit-on concilier Septalius avec Diemerbroek ?

Il n'eſt pas permis de penſer que des Auteurs auſſi dignes des éloges de la poſtérité, qu'ils l'ont été de la confiance de leurs Contemporains, en aient abuſé au point de tromper le Public de la maniere la plus préjudiciable & la plus dangereuſe. Croyons plutôt qu'ils ont eu des maladies différentes à traiter. La grande mortalité ſuffit bien pour établir le principal caractere d'une épidémie, & pour lui mériter le nom de peſte : mais il ne faut pas s'en tenir à cette nomenclature. Le Médecin inſtruit va plus loin. Il étudie les ſymptomes ; il fait, avec réſerve, les tentatives qu'il croit utiles & peu dangereuſes ; enfin, il établit la nature de la maladie qu'il combat, par la ſérie des phénomenes qu'elle préſente, & par les efforts que la Nature fait,

ſoit dans le principe, pour lutter contre la matiere morbifique, ſoit vers la fin, pour en opérer la coction. Sidenham ſe plaignoit amérement de ce que certains noms, comme celui de malignité, entraînent avec eux des préjugés deſtructeurs, & des dangers ſans nombre. Il en eſt de même du mot peſte, qui ne ſignifie autre choſe qu'une maladie très-meurtriere, & qui peut demander des remedes oppoſés dans des circonſtances différentes. La peſte de Nimegue étoit accompagnée de foibleſſes, de défaillances & d'atonie dans tout le ſyſtême irritable & ſenſible. Celle de Milan, où s'eſt trouvé Septalius; celle de Paris & de la Rochelle, dans leſquelles Botal conſeilloit la ſaignée, même lorſque le bubon avoit paru, n'étoient probablement que des fievres putrides malignes, qui, dans le commencement, ſe montroient très-inflammatoires.

Sous un autre point de vue, deux regimes en apparence oppoſés peuvent cependant quelquefois parvenir au même but & opérer le même effet, lorſqu'ils ſont conduits par une main ſage & prudente. Sidenham en fournit un exemple frappant; il s'étoit très-bien trouvé du regime antiphlogiſtique & de la ſaignée, qu'il ne conſeilloit point en effet après la ſortie du

bubon, mais qu'il ſavoit placer à propos & avec modération, comme Riviere. Engagé par quelques circonſtances à quitter cette méthode pour recourir aux ſudorifiques, il a également guéri avec ces derniers. Soit en effet que l'effervefcence des humeurs & l'irritabilité des ſolides ſoient diminuées, par le moyen de la ſaignée & autres remedes relâchans, & que les conduits excréteurs ainſi détendus, permettent au virus de s'échapper ſous une forme quelconque; ſoit que, par les remedes antiſeptiques, cordiaux & légerement ſudorifiques, les effets de la putridité ſoient empêchés, & les pores cutanés convenablement ouverts, la criſe peut ſe faire également dans l'un comme dans l'autre cas.

Les contradictions apparentes dans la maniere de faire de quelques Auteurs, ainſi balancées, diſparoiſſent, ſur-tout lorſque l'on ſait que les épidémies peſtilentielles, qui ſont très-communes dans le Levant, different toujours les unes des autres, & qu'il n'y en a jamais deux qui ſe reſſemblent parfaitement. C'eſt au moins ce qui nous a été confirmé par les Médecins qui y ont pratiqué avec ſuccès, & qui y ont obſervé plus de ſept à huit peſtes très-différentes

par leurs ſymptomes & par les moyens curatifs qui leur convenoient (1).

Les raiſons qui engagent à employer la ſaignée contre la peſte, ſont donc les mêmes que celles qui l'indiquent dans toute autre maladie. Une inflammation conſidérable, un pouls élevé & fréquent, une chaleur très-grande, un érétiſme univerſel, font aſſez ſentir la néceſſité de tirer du ſang. La foibleſſe du pouls, les défaillances, le froid des extrémités, l'abattement des forces contre-indiquent au contraire l'uſage de la ſaignée, qui ne pourroit alors qu'aggraver tous ces maux. On ne l'a d'ailleurs jamais regardée comme capable de dompter par elle-même un virus quelconque; mais elle eſt quelquefois très-utile pour en combattre les effets, qui ſont le plus ſouvent le ſpaſme & l'inflammation, & qui, juſques à ce qu'ils ſoient calmés, empêchent l'uſage de tous les autres remedes actifs, fuſſent-ils même des ſpécifiques. Nous ne craignons point de mettre cette doctrine en avant: c'eſt celle des meilleurs Praticiens, & entr'autres celle de Baillou. Cet Auteur diſtingue les fievres en ſanguines, qui ſont inflammatoires & qui demandent la ſaignée, & en

(1) M. Paris, déja cité.

gastriques, qui siégent dans les premieres voies. Alors les évacuans & les antiseptiques sont les remedes indiqués (1). Il suffit d'avoir ce précepte toujours présent, soit dans la médecine des hommes, soit dans celle des bestiaux, pour savoir placer à propos la saignée.

Les acides tiennent une place distinguée parmi les antiphlogistiques, & ils possédent la vertu antiseptique au plus haut dégré; aussi ils ont reçu les éloges unanimes de tous les Praticiens. Mindererus dit formellement, que sans l'acide vitriolique, il ne croit pas que l'on puisse traiter la peste avec succès. Fuller a opéré des miracles avec 40 ou 50 gouttes de cet acide dans des maladies malignes & putrides (2). Huxan n'a pas été moins heureux dans l'administration de l'acide vitriolique, sous la forme d'élixir. Enfin, les éloges donnés aux acides par Geoffroi & par Van-Swieten, ne sont ni moins grands, ni moins mérités. Ils les recommandent sur-tout dans toutes les maladies où l'on a besoin d'arrêter la putridité, de rafraîchir & d'éloigner les hé-

(1) *Febres aliæ sunt venosæ, aliæ gastricæ.* Ball.

(2) *His ac sumpserat, deus bone! quanta rerum mutatio!* Pharm. Extemp.

morrhagies & la diſſolution du ſang par l'aſtriction qu'ils portent avec eux.

On doit ranger dans la même claſſe le nitre tant loué par Hoffman, le tartre vitriolé, les juleps dans leſquels entre l'acide vitriolique, & même le ſel ſédatif que Hequet propoſe d'aſſocier avec les acides & avec les abſorbans terreux.

Quelques autres, du nombre deſquels eſt Maſſarias, n'oppoſent à la peſte que des remedes pris dans la claſſe des relâchans & des adouciſſans. C'eſt abandonner la Nature à elle-même; & ce procédé, ſans doute, eſt préférable à celui des Médecins téméraires, qui, loin de la ſeconder dans ſon travail, prétendent au contraire qu'ils peuvent ſe paſſer de ſes efforts ſalutaires. Le grand art eſt de ſavoir en profiter & en tirer parti pour ſon ſoulagement.

Ceux qui font tout dépendre de la ſaburre des premieres voies, vantent ſur-tout les purgatifs. Cette doctrine, qui étoit celle des Arabes, a paſſé depuis, & s'eſt long-temps ſoutenue dans l'Ecole de Montpellier. Avicenne dit expreſſément, qu'il faut deſſécher le corps par le moyen des purgatifs employés dès le commencement de la maladie. Plus modéré qu'Avicenne, Riviere veut cependant qu'après la ſaignée, on ait recours à la purgation. Le même Septalius,

qui a loué la ſaignée, purgeoit auſſi de très-bonne heure. Il recommandoit ſur-tout de ne pas différer l'uſage de ce remede. En l'adminiſtrant dès le principe, on eſt sûr, dit-il, d'évacuer la plus grande partie du virus, lorſqu'il s'eſt introduit par les premieres voies, dont le pharinx & l'arriere-bouche ſont le commencement; comme ſi ce virus étoit un liquide ſurabondant, flottant dans ces cavités; comme s'il n'avoit pas, dès ſon introduction, communiqué ſes propriétés déléteres, à la maniere des ferments; & enfin, comme s'il n'avoit pas fait des ravages qu'une irritation précoce & occaſionnée dans des parties nerveuſes & très-ſenſibles par l'action des purgatifs, ne peut qu'augmenter.

Nous ſommes appuyés dans cette opinion, par celle des meilleurs Praticiens. Galien n'oſoit donner, dans le principe, que le bol d'Arménie. Celſe blâme expreſſément les purgatifs (1). Fernel penſoit de même (2). Palmarius, en 1562, en a vu les plus mauvais effets. Criſtophorus à Vega leur reproche, avec raiſon, de détourner les mouvemens de la Nature qui ſe portent vers la

(1) Lib. 3, cap. 1.
(2) *De abd. rer. cauſ.*

peau. Diemerbroek s'en abstenoit avec soin (1) ; & les Médecins de Marseille se sont contentés de donner aux Malades du second degré un léger vomitif & des minoratifs en lavage. Le plus grand inconvénient des purgatifs est d'échauffer beaucoup, de fatiguer & de donner naissance à des diarrhées mortelles.

Dans ces maladies terribles où le principe vital est primitivement affecté, il ne faut pas employer des remedes trop irritans. Les émétiques eux-mêmes ont souvent été nuisibles. Diemerbroek les a toujours vu jetter le Malade dans une agitation affreuse ; & Hequet assure qu'ils fatiguent beaucoup plus que les sudorifiques. Les secousses qu'ils occasionnent, pour être salutaires, demandent plus de force dans le systême vital, qu'il n'y en a souvent dans les maladies pestilentielles. Ici la Nature étonnée & surprise, a besoin du plus grand ménagement, & facilement elle succombe, pourvu que l'on ajoute au trouble dont elle est agitée.

On s'abstiendra donc des purgatifs dans la peste jusques au déclin, & les émétiques ne se-

(1) *Purgantia & vomitoria maximè fugienda esse præter rationem ducit usus.* Diemerbr. de pest.

ront utiles que dans le cas où l'on sera sûr que l'estomac est farci, qu'il y a d'ailleurs assez de force pour les soutenir, & que l'érétisme & la sensibilité ne sont pas tellement exaltés, que les efforts, qui sont une suite nécessaire de ces remedes, puissent être dangereux.

Les médicamens toniques & légerement sudorifiques, sont en même-temps cordiaux & antiseptiques : ils réunissent par conséquent les qualités nécessaires pour s'opposer à la gangrene, & pour soutenir les forces vitales. C'est aussi la classe de médicamens dont on s'est le plus servi contre la peste, & dont on a le plus varié les formules. Il me semble que l'on peut les réduire à quatre genres principaux : 1°. les remedes salins : 2°. les opiatiques : 3°. les amers : 4°. les aromatiques.

1°. Les alkalis volatils ont été proposés comme sudorifiques. Riviere a fait usage de l'esprit de corne de cerf. Pringle le préfere à la thériaque, dans bien des cas : il le donnoit alternativement avec l'esprit de mindererus. L'alkali volatil du sel ammoniac, le sel ammoniac lui-même, & le sel volatil de vipere, jouissent aussi d'une grande réputation. Van-Helmont croyoit qu'Hippocrate avoit tiré de ce reptile un remede précieux contre

la peste (1). Enfin, les Médecins de Moscou ont dernierement beaucoup vanté la poudre de crapaud. Ce remede est moins violent que les premiers dont on ne doit jamais faire qu'un usage très-modéré.

La liqueur anodine minérale, les acides dulcifiés, les liqueurs calmantes & bézoardiques, sont très-vantées par Hoffman. Le Docteur Chiller, & beaucoup d'autres, en ont fait un grand usage. Le camphre sur-tout remplit, en tout point, les indications auxquelles on se propose de satisfaire en donnant ces différens remedes. Cette résine douce & halitueuse, semble consoler les nerfs toujours trop agacés dans cette maladie. Toutes ces substances sont d'ailleurs antiseptiques, & poussent à la circonférence, en donnant du ressort aux parties internes & à tout le système sensible.

2°. Les remedes opiatiques sont peut-être ceux qui jouissent de la confiance la plus universelle. Il n'y a personne qui ne croie devoir conseiller & prendre de la thériaque dans tous les cas où la contagion est à craindre; l'usage

(1) D'autres assurent qu'Hippocrate tiroit ses remedes les plus efficaces, du sel, du souffre & de la poix-résine.

de ce remede remonte aux ſiécles les plus reculés ; on en a varié les formules , & chacun a cru devoir augmenter ou diminuer le nombre des drogues qui entrent dans ſa compoſition. Dans toutes les peſtes, on l'a employé avec ſuccès. Sidenham lui-même en donnoit un bol de ſix en ſix heures; il faiſoit boire pardeſſus de l'eau de chardon bénit; il y ajoutoit quelques gouttes de laudanum liquide, & pendant la ſueur, il faiſoit boire du zitogala, boiſſon dans laquelle il entre de la ſauge & du macis. C'eſt ici le moment d'obſerver que cette ſage & heureuſe pratique de Sidenham eſt auſſi celle qui réuſſit le mieux dans le traitement de l'épizootie, avec quelques changemens qui n'influent point ſur le fonds de la méthode. Les Médecins de Marſeille blâment en pluſieurs endroits la thériaque, & ailleurs ils la conſeillent. Hequet recommande de la joindre au quinquina, & il obſerve que, ſous cette forme, elle guerit ſans faire ſuer. Le même Auteur conſeille de la joindre à l'ipécacuanha, contre les diſſenteries qui ſont ſouvent compliquées avec les maladies peſtilentielles. Enfin à Moſcou, on l'adminiſtroit avec le vinaigre. Ainſi délayée, elle produiſoit des ſueurs abondantes & ſalutaires. Quelques-uns ajoutent à

la thériaque quelques gouttes d'huile essentielle de thym ou de canelle ; d'autres la font bouillir avec du quinquina, dans une dissolution nitrée ; d'autres enfin, comme Muller, la font digérer dans l'esprit-de-vin, avec la rhubarbe, la myrrhe, l'agaric, le soufre, la gentiane & les baies de genievre. Sidenham recommande, pendant l'action de ce remede, de couvrir le visage pour favoriser la sueur. Inutilement aussi on voudroit exciter la transpiration chez les bestiaux, s'ils n'étoient pas couverts. Telles sont les variations principales des formules sous lesquelles on a administré la thériaque, espece de chaos pharmaceutique blâmé par Pline, comme un assemblage monstrueux d'une grande quantité de drogues, & sur lequel Galien a fait expressément un traité.

Hequet, & plusieurs Médecins Anglois, ont vanté l'opium joint aux sudorifiques. Bertrand l'a employé à Marseille. Ces différens remedes, & sur-tout la thériaque, ont de plus une vertu observée par Sidenham, & dont Boerhaave fait aussi mention ; celle de calmer les douleurs d'entrailles & les vomissemens opiniâtres qui surviennent souvent dans les différentes especes de pestes.

L'extrait de genievre, celui de gentiane, & les différentes confections, ne sont pas moins recommandés par les Auteurs : on peut, en effet, les employer dans tous les cas où la thériaque est indiquée. C'est dans un abattement extrême, ou lorsque l'on veut exciter la sueur & fortifier l'estomac, que les remedes précédens, & ceux de la même classe, doivent être conseillés. Les Médecins de Marseille les ont sur-tout prodigués aux Malades du premier degré, à cause du froid, de la concentration du pouls, & de l'affaissement mortel dont ils étoient saisis.

3°. Les amers, comme excellens antiseptiques, sont d'un usage très-recommandable dans les fievres putrides & malignes : le quinquina tient, dans cette classe, un rang distingué. Torti, Werlhoff, Pringle, Huxam, & M. de Haen, se réunissent pour le conseiller dans les maladies où la putridité joue un rôle principal. Pringle, sur-tout, le donne joint avec le sel ammoniac & la rhubarbe (1), pour tenir le ventre libre. Cette association heureuse de la rhubarbe & du quinquina, qui, par leur astric-

(1) J'ai employé, avec succès, une formule semblable contre l'épizootie.

tion, ont de grands rapports, produit les meilleurs effets. Hequet croyoit que le quinquina convenoit ſur-tout dans la peſte, lorſque ſon uſage étoit précédé par la ſaignée. C'eſt une erreur: le quinquina peut convenir, ſans que le Malade ait été ſaigné. On ne doit point craindre, au reſte, qu'il ne ſuſpende les excrétions, puiſque les obſervations de Blegni, de Brunn, d'Albertini, d'Hoffman, de Loeſeck & de Spielman, prouvent, au contraire, qu'il en augmente toujours ſenſiblement quelqu'une, ſoit qu'on l'emploie contre la gangrene, pour laquelle Douglas l'a mis le premier en uſage, ſoit qu'on l'emploie dans les fievres malignes & peſtilentielles dont il eſt ici queſtion.

4°. Les remedes aromatiques, & les ſpiritueux, ſont, avec les alkalis, ceux d'entre les ſudorifiques qui ont le plus d'activité. On doit ranger dans cette claſſe les eaux vulnéraires données ſi heureuſement avec quelques gouttes de laudanum liquide, les baies de laurier vantées par Palmarius; celles de genievre célébrées très-anciennement contre la contagion, & données par le Docteur Chiller, avec du vinaigre (1);

(1) Les Médecins qui ont écrit ſur les épizooties, ont conſeillé abſolument les mêmes remedes.

la canelle, le macis, le girofle, & leurs huiles; celle de térébenthine, adminiſtrée par gouttes intérieurement; l'huile de karabe, mêlée utilement, par les Médecins de Moſcou, avec les acides, & quelquefois avec les cordiaux; enfin les infuſions des plantes labiées, appellées céphaliques, qui ſont en grand nombre. Nous y ajouterons les eaux gazeuſes, dont quelques-uns ont fait mention, & qui ne paroiſſent offrir qu'un ſecours bien foible dans une circonſtance auſſi grave. Il vaudroit mieux employer les eaux chargées d'air fixe, qui pourroient remplir les mêmes indications d'une maniere bien plus marquée, parce qu'on pourroit les rendre plus efficaces, en les chargeant davantage (1).

Ce ſeroit ici le lieu de parler du camphre, s'il n'avoit pas trouvé ſa place plus haut. On le donne, pour l'ordinaire, avec une quantité double ou triple de nitre en poudre. Pringle obſerve qu'il ne faut abuſer ni de l'un, ni de l'autre, & qu'ils ne font du bien que lorſqu'ils ſont donnés à une doſe modique & bien déterminée par l'expérience. Cullen a vu le camphre,

(1) Voyez les formules à la fin de ce Mémoire. On y trouve la maniere de charger l'eau d'air fixe.

adminiſtré à une trop forte doſe, donner la fievre ; & Loeſeke a vu des convulſions en être la ſuite. J'ai eu pluſieurs fois occaſion de faire la même remarque. Pringle prouve, par ſes expériences, que le camphre s'oppoſe fortement à la pourriture. Sa vapeur tue même les vers, ſuivant les expériences de Menghini. Sous cet aſpect, il convient ſur-tout dans les fievres putrides & vermineuſes. Enfin, quelques-uns conſeillent de faire boire l'eau dans laquelle on l'a fait brûler, ou de le diſſoudre dans l'eau-de-vie, ou même dans l'acide nitreux, à très-petite doſe. Il ne faut pas oublier que ce médicament échauffe peu ; que la chaleur qu'il occaſionne ne dure gueres, & qu'il a la propriété d'émouſſer les ſels exaltés des cantharides. Qui ſait ſi cette vertu ne s'étend pas juſqu'aux molécules vireuſes de certaines peſtilences & contagions ?

Stahl vante comme ſudorifique & antiſeptique, une teinture faite avec la racine d'angélique, & la pimprenelle blanche : il loue auſſi beaucoup la caſcarille.

Il eſt une maniere plus douce de provoquer modérément la ſueur ; c'eſt de faire boire au Malade du petit-lait préparé avec le vinaigre. Pringle s'en eſt très-bien trouvé, & il le recommande fort.

Les

Les boiſſons aiguiſées par des ſels antimoniaux, ſont très-convenables pour entretenir le ventre libre; mais elles ont, en général, un inconvénient, qui eſt d'augmenter le mouvement inteſtinal aux dépens de l'organe de la peau. Ces irritations continuelles peuvent être bonnes, lorſque l'on a affaire à un Malade gorgé de ſucs, dont les nerfs ne ſont pas trop ſenſibles, & dont le corps n'eſt pas trop deſſéché ni trop fondu, lorſqu'il y a des ſignes de putridité très-marquée, lorſque la tête ſe prend, & lorſque la criſe tend vers le bas-ventre. Dans les cas contraires, on augmente ſouvent la chaleur & la fievre, & on accelere la gangrene, par l'uſage répété & immodéré de ces remedes ſtimulans. C'eſt avec le tartre ſtibié, & les tamarins, que l'on ſe propoſe, pour l'ordinaire, de tenir le ventre ouvert.

Le kermès minéral, & le contraierva, ſont très en uſage dans le Levant, contre la peſte. Le kermès convient ſur-tout lorſque la putridité eſt bien marquée, lorſque l'on veut rétablir l'irritabilité du tube inteſtinal, & ſolliciter les excrétions, par l'atténuation de la matiere morbifique. On le donne dans l'huile d'amandes douces, ou, ce qui vaut mieux, dans une potion cordiale, à

laquelle on peut ajouter une suffisante quantité d'eau de fleurs d'oranges.

Le contraierva remplit les indications des amers & des antiseptiques. Les Médecins de Vienne ont fait, avec cette racine, un syrop célébré par plusieurs d'entr'eux. C'est à tort que quelques Auteurs, du nombre desquels est Spielman, regardent le contraierva comme n'ayant aucune vertu. Sa saveur, son odeur, son astriction, la viscosité de l'eau qui en a fait l'extrait, & ses succès, prouvent assez que ce n'est point un remede indifférent. On doit en dire autant de la serpentaire de Virginie.

Un Auteur moderne (1) croit que l'on n'a pas assez de confiance dans les diurétiques. Il observe que la crise excitée par ces remedes, fatigue beaucoup moins la Nature que celle qui se fait par les sueurs. Il propose le nitre, l'esprit de nitre dulcifié, la scille, les émulsions camphrées, & sur-tout la teinture de cantharides infusées dans du vinaigre, qu'il dit avoir été employée, avec succès, dans les fievres malignes, accompagnées

(1) M. Navier, dans une dissertation présentée à la Faculté de Médecine de Paris, non encore imprimée.

de coma - vigil & d'aſſoupiſſement. Cette derniere obſervation eſt précieuſe, & mérite d'être connue. Cependant on ne peut s'empêcher de convenir que les reins ſont peu diſpoſés à s'ouvrir dans les maladies malignes & peſtilentielles, & que par conſéquent les remedes énoncés ci-deſſus doivent être rarement adminiſtrés comme diurétiques.

Quelques Médecins, depuis Berklei, ont donné une grande confiance à l'eau de goudron. Elle eſt antiſeptique & un peu cordiale : elle peut même quelquefois pouſſer par les urines.

Il eſt une claſſe de remedes que l'on applique extérieurement, & qui, en établiſſant un foyer d'irritation dans une partie du corps, y attirent, de cellule en cellule, une grande quantité d'humeurs, dont elle devient comme l'émonctoire; ce ſont les véſicatoires préparés avec les cantharides dont on veut parler. Leur ſel réſorbé doit être regardé comme un ſtimulant ſalutaire, qui porte, dans tous les organes glanduleux, une activité dont ils ont beſoin. Galien & Oribaſe n'ont point emploié les cantharides, mais ils ont fait uſage d'autres remedes véſicants, contre différentes eſpeces de venins. Pluſieurs Médecins les ont conſeillés dans la peſte. Les uns

veulent qu'on les applique avant l'apparition des bubons, ce qui n'eſt pas prudent, à moins qu'ils ne tardent beaucoup à ſe faire appercevoir. On s'expoſe alors à troubler le travail de la Nature, par l'adminiſtration précipitée de ce remede, & d'ailleurs il eſt preſque toujours dangereux dans le principe, à cauſe de l'érétiſme général, & de l'état inflammatoire qu'il ne peut qu'augmenter. Ajoutez à cela, qu'inutilement on voudroit diſpoſer un émonctoire pour des ſucs qui ne ſont point encore préparés, & qui n'exiſtent point. Les autres aiment mieux attendre que la Nature ait indiqué le lieu de la criſe. Parmi ces derniers, quelques-uns, comme Avicenne, & pluſieurs Arabes, conſeillent de les appliquer au-deſſous de cet endroit. D'autres, avec Diemerbroek (1), ce qui eſt plus ſage, les appliquent immédiatement ſur le lieu même où ſe fait l'effort critique.

On a inutilement cherché, parmi les ſubſtances les plus actives, s'il n'y en a pas quelqu'une que l'on puiſſe regarder comme ſpécifique contre la peſte. Parmi les acides, on a beaucoup loué l'acide du ſoufre, & l'acide du vinaigre : parmi les huiles, celle de karabé ; parmi les ſels, le ſel

(1) Pag. 191. *de peſt.*

marin, les alkalis fixes, & le ſel de vipere : parmi les baumes, la térébenthine, la poix, le goudron & le ſoufre, qui ſont des ſubſtances analogues. Le ſoufre diſſout dans les huiles eſſentielles, l'ail, l'aſſafœtida, les hepars fixes & volatils, l'eau thériacale & la thériaque elle-même ont reçu les éloges de différens Médecins. Il n'y a pas juſqu'au réalgar & l'orpiment qui ont été conſeillés par Hippocrate : il les tempéroit par le mélange des ſubſtances émulſives. Parmi les poudres, celles d'iris & de crapaud, celle d'hélénium & de petaſites : parmi les abſorbans, les terres ſigillées : enfin, parmi les aromatiques, le rhue, l'angélique, les baies de genievre, la ſauge, &c. ſont les remedes dont on a le plus célébré les bons effets. Cependant aucune expérience heureuſe n'a prouvé l'utilité de ces préparations, d'une maniere aſſez frappante, pour que l'on puiſſe en regarder quelqu'une comme ſpécifique. Il eſt d'ailleurs preſque démontré, que la peſte n'en eſt pas ſuſceptible ; & quand bien même ce remede ſeroit trouvé, pourroit-il remédier aux effets d'un virus deſtructeur qui déſorganiſe auſſi-tôt qu'il agit ? Il faudroit au moins qu'il fût adminiſtré aſſez promptement pour prévenir les ravages qu'il

fait quelquefois dès le moment de ſon invaſion. Toutes ces réflexions font ſentir la difficulté, & peut-être l'impoſſibilité de faire jamais une découverte auſſi heureuſe, & nous engagent en même temps à redoubler nos efforts, & à diriger toutes nos vues vers la cure méthodique, à laquelle on ſera conduit par l'obſervation exacte des ſymptomes, par les mouvemens de la Nature, & par les tentatives faites avec prudence dans l'épidémie que l'on traite. C'eſt auſſi ce que Sidenham n'a pas craint de dire, qu'il faut tâtonner pour trouver la méthode curative, & ne rien attendre des remedes ſpécifiques que la Nature cache encore dans ſon ſein (1). Stahl va plus loin que Sidenham; il recommande expreſſément de ne donner aucune confiance aux remedes que l'on conſeille contre la peſte. Sanctorius ne craint pas d'avancer qu'il n'y a qu'un ignorant ou un Charlatan qui puiſſe en propoſer quelqu'un; & le célebre M. Lieutaud, qui a beaucoup vécu avec des Médecins qui ont traité des peſtiférés, blâme abſolument tous les remedes violens; il ne permet que les médicamens les plus ſimples; il conſeille

(1) *Vero ſimile eſt peculiare peſtis remedium adhuc in naturæ ſinu deliteſcere.* Sidenh. p. 68.

plutôt un régime, qu'une méthode, & il dit hardiment, que dans un nombre donné de Malades attaqués de la peſte, il en guérit plus parmi ceux auxquels on ne fait aucun traitement, que parmi ceux que l'on médicamente. Ces vérités peuvent s'appliquer, juſqu'à un certain point, à la peſte des bœufs, comme à celle qui regne ſur les hommes. Elles ſont trop importantes pour que tout le monde n'en ſoit pas informé; & ſans doute il eſt plus glorieux pour les vrais Médecins, de faire voir juſqu'où s'étendent les reſſources de leur Art, & de déterminer les limites de leurs connoiſſances, que les cacher avec le manteau de l'ignorance ou de la charlatannerie (1).

Tels ſont les remedes que l'on a mis en uſage contre la peſte. On ne peut établir aucune méthode générale, puiſque le traitement doit varier ſuivant l'exigence des cas, & la nature de l'épidémie que l'on combat. On aura ſeulement attention à l'état des premieres voies, à la con-

(1) C'eſt en parcourant, avec attention, ce tableau abrégé des remedes conſeillés contre la peſte, que l'on peut former le plan de différens traitemens utiles pour combattre les épizooties.

ſiſtance du pouls, à la nature de l'inflammation, à ſon étendue & à ſon intenſité, à la léſion des viſceres, & à la préſence, ou au défaut de l'éréthiſme, qui donnent naiſſance, à l'état convulſif, ou à l'atonie du ſyſtême irritable & ſenſible. Ce ſont ces différences qui indiqueront la claſſe des remedes dont il conviendra d'uſer, pour combattre la putridité, la foibleſſe ou l'inflammation, & pour favoriſer la criſe lorſqu'on en connoîtra la nature.

Ces connoiſſances, qui ſeroient ſans doute inſuffiſantes pour guider le Praticien dans la cure de la peſte humaine, & que l'on pourroit préſenter d'une maniere plus frappante & plus détaillée, indiqueront aſſez les ſources où il convient de puiſer pour trouver les moyens curatifs propres aux épizooties. Leurs ſymptomes, leur criſe, leur durée & leur communication, ont tant de rapports, que la cure de l'une doit beaucoup reſſembler à celle de l'autre.

On pourroit, ſans doute, établir une Médecine, comme on a établi une Anatomie comparée. C'eſt principalement par la forme & par la ſtructure des eſtomacs qui contre-indiquent l'uſage des émétiques; par les circonvolutions très-nombreuſes des inteſtins, qui rendent l'action

des purgatifs très-fatigante, & celle des lavemens plus commode & plus prompte; par la dureté de la peau, qui, n'étant pas aussi perméable, rend l'éruption plus difficile, & le gonflement du tissu adipeux plus fréquent; par l'étendue des fosses nazales & buccales; par la grosseur des glandes salivaires, qui donne à ces émonctoires plus d'activité, & aux remedes qui agissent sur eux, une vertu plus marquée; par le repli de la peau du fanon, qui se prête plus aisément aux dépôts de la matiere morbifique; par la petitesse du cerveau, qui diminue peut-être l'action des narcotiques, en même temps qu'elle retrécit la sphere de la sensibilité; enfin, par la lenteur de la circulation, par la viscosité du sang, par l'inertie & par la grande masse du corps, que la structure anatomique du bœuf differe le plus de celle de l'homme. Cette comparaison des principales fonctions propres à ces deux individus, nous fait appercevoir des différences essentielles entre les remedes qui leur conviennent, & nous prouve déja, que dans la Médecine vétérinaire, quelques-uns doivent être supprimés; que d'autres agissent avec plus de force; & qu'en général les doses doivent être beaucoup augmentées pour en obtenir les mêmes résultats.

Si l'hiſtoire des ſymptomes & de la criſe de la peſte humaine, peut jetter beaucoup de jour ſur la nature & le traitement de la peſte des bœufs, celle des préſervatifs employés dans le premier cas, doit auſſi beaucoup éclairer ſur la nature des préſervatifs propres à prévenir l'invaſion des épizooties. Par remedes préſervatifs, on entend ceux qui ſont capables de fortifier un corps ſain contre les attaques d'un levain contagieux, ou de dénaturer ce même levain, ou de donner iſſue aux molécules vireuſes déja introduites.

1°. Les remedes que l'on a regardés comme propres à préſerver de la contagion, ſont, ou les aqueux, l'eau chaude avec le vinaigre, l'eau chaude ſeule, ou même l'eau froide louée par M. Geoffroi contre la peſte; ou les acides, l'acide du citron, celui du vinaigre tant recommandé aux pauvres Habitans de Marſeille, & que l'on peut rendre aromatique à volonté; ou les acides joints aux alexipharmaques, mis ſouvent en uſage par Geſner; ou les drogues qui ont une odeur forte, comme l'aſſafœtida, l'ail & l'oignon qui, à Marſeille, étoit devenu très-cher & très-rare; ou l'odeur des tanneries, des latrines, & même celle des excrémens épars dans les

rues (1) ; ou les vins aromatiques, celui d'absynthe & d'aloës vanté par Diemerbroek (2), & qui ont bien réussi contre l'épizootie, sur-tout le premier ; ou les aromatiques, l'eau thériacale, les infusions de rhue, de sauge, des baies de genievre, l'eau-de-vie elle-même, le camphre, & la myrrhe tenue long-temps dans la bouche ; enfin, les opiatiques, & tous les remedes regardés plus haut comme spécifiques. Diemerbroek loue beaucoup la fumée de tabac ; mais tous les Médecins conviennent qu'une vie sobre & frugale, une ame ferme & courageuse, & sur-tout l'éloignement le plus rigoureux de tout ce qui peut être infecté, sont les antidotes les plus sûrs : & après avoir épuisé toutes les ressources de la matiere médicale ; après avoir parcouru plus de trois cents recettes rassemblées par Sennert ; enfin après avoir réuni tant de formules nombreuses & compliquées, publiées en différens temps par ordre de plusieurs Souverains, trop heureux qui peut dire avec Montagne (3), *je porte avec moi mes préservatifs, qui sont résolution & souf-*

(1) Ce moyen a fait cesser une peste à Londres.
(2) P. 158, 145, *de pest.*
(3) Liv. 3, ch. 12.

france. Ce n'eſt pas cependant que les légers toniques, les amers & les acides ſoient des remedes tout-à-fait à négliger ; ils éloignent la putridité, & maintiennent les premieres voies en bon état. Mais aucun ne mérite, à la rigueur, le nom de préſervatif, puiſqu'aucun n'eſt capable d'enbaumer un corps vivant, & de le défendre du levain morbifique, dans le moment du contact. Sous cet aſpect, il eſt auſſi difficile de trouver un préſervatif, qu'il l'eſt de trouver un ſpécifique ; & nous avons preſque démontré l'impoſſibilité d'une pareille découverte.

Le moyen le plus victorieux que l'on ait employé contre la peſte, eſt, ſans contredit, l'ouverture d'un égout artificiel. Les ſuccès de cette méthode ſont trop univerſels pour être révoqués en doute. Les Egyptiens les ont employés de tout temps, au rapport de Proſper Alpin ; Kempfer dit la même choſe des Chinois ; ils ſont familiers aux peuples du Nord, ſuivant Linné. Appollonius a été guéri lui-même par les ſcarifications : Hilden a dû ſa conſervation & celle de ſa famille, à l'uſage d'un cautere. Lindanus rend un témoignage autentique de cette vérité, en nous apprenant que ſon oncle étant dans le Royaume de Maroc, où il mourut, en cinq ſemaines,

85000 personnes de la peste, s'en préserva, en se faisant appliquer deux cauteres. Rivinus assure que pendant une peste très-meurtriere, il n'a vu mourir que deux cacochimes, avec des cauteres. On a observé la même chose à Venise, en 1574. Diemerbroek recommande aussi beaucoup ce moyen, quoiqu'il n'y ait pas tout-à-fait autant de confiance que Rivinus. Le Docteur Chiller en conseille deux, l'un au bras, l'autre à la jambe du côté opposé. Les Orientaux sont dans l'usage de se faire ouvrir deux cauteres, aussi-tôt que la peste se déclare. Une suppuration établie dans une partie quelconque du corps, en fait les fonctions, & y supplée. On a vu un bubon vénérien, ouvert & suppurant, éloigner l'invasion de la peste. Un Consul d'Aix, qui s'exposoit sans cesse aux impressions du virus, en fut préservé par un ulcere au nez qu'il avoit depuis long-temps. Je ne dois pas oublier d'observer que Platerus a vu à Lyon, en 1564, un Moine qui conseilloit, comme un préservatif, la perforation du scrotum, avec un morceau d'ellébore insinué dans la plaie, qui ne manquoit jamais d'y attirer un dépôt salutaire. Cet Auteur n'est pas le seul qui indique un moyen de cette nature. Angelus Sala conseille de faire une incision à l'aine, d'y placer un morceau d'ellébore

noir, & de le maintenir par le moyen d'un emplâtre agglutinatif. Cette pratique eſt adoptée pour les beſtiaux. Tous ces moyens d'établir des foyers de ſuppuration, ſont très-avantageux & très-ſecourables. Diemerbroek aſſure avoir vu des perſonnes attaquées de la peſte, avec un cautère, en être bientôt délivrées par un écoulement abondant d'une matiere ſanieuſe & noirâtre, après avoir pris ſeulement de légers diaphorétiques. Il eſt facile de ſentir combien ces obſervations ſont importantes pour le traitement de l'épizootie.

2°. La déſinfection des lieux où des corps peſtiférés ont ſéjourné, eſt encore un objet de la plus grande importance. De toute antiquité, on a brûlé des parfums dans les appartemens où un Malade a reſté quelque temps, & ſur-tout dans ceux où il eſt mort quelqu'un d'une maladie maligne. On s'eſt ſervi, pour cet effet, des bois, baies & réſines aromatiques. Les mêmes moyens ont été employés pour détruire les traces du virus peſtilentiel. A Marſeille & à Aix, on s'eſt ſervi d'un feu clair, comme d'un préſervatif aſſuré : on avoit ſoin de paſſer les papiers ſuſpects au-deſſus la flamme. Pline loue beaucoup l'uſage des feux en général. Hippocrate en a fourni des exemples

heureux dans la peste d'Athenes. On s'est servi dans la même Ville, du vin, pour désinfecter les surfaces empreintes du virus loimique. Rhasès recommande de laver tout avec de l'eau & du vinaigre ; mélange que j'ai beaucoup conseillé dans l'épizootie. Diemerbroek répandoit du vinaigre sur des cailloux chauffés fortement. Sennert mêloit les baies de genievre (1) avec la racine d'hélénium, & la myrrhe avec la rapure de corne de bouc, & s'en servoit pour fumiger. Il ajoute que rien n'est plus salutaire que de jetter de l'eau sur de la chaux vive dans le lieu infecté. Cette observation se rapproche des connoissances modernes sur les émanations des effervescences. Paracelse joignoit le soufre avec les résines & baies aromatiques ; & Mercurialis n'étoit pas éloigné de croire l'odeur du bouc capable de prévenir la contagion.

Le soufre a sur-tout reçu les plus grands éloges. On compte Homere parmi ceux qui l'ont célébré. Les Chymistes ont beaucoup contribué à établir sa réputation ; & depuis, les Médecins ont tous adopté son usage pour les fumigations. En effet,

(1) Tous ces moyens sont conseillés par différens Auteurs dans les épizooties.

ſa vapeur acide eſt puiſſamment antiſeptique; elle eſt d'ailleurs très-volatile & très-légere; elle s'éleve en très-grande quantité, d'une petite maſſe; & comme elle eſt très-pénétrante, rien n'échappe à ſon action. Les fleurs de ſoufre, jointes au nitre, peuvent ſur-tout être employées ſans aucun danger. Le ſoufre, joint au ſalpêtre, dans la poudre à canon, fait une exploſion que pluſieurs Auteurs ont regardée comme ſalutaire. P. Salius, & pluſieurs autres Médecins, en ont vanté les effets. Quelques-uns ont joint l'arſénic & le réalgar aux formules dépuratoires. Mais il eſt très-dangereux d'employer, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, une ſubſtance auſſi meurtriere. Pendant la peſte de Marſeille, on a recommandé un mélange de ſoufre, de poix-réſine, de poix noire, de graines de lierre & de graines de genievre, jetté ſur une botte de foin à laquelle on mettoit le feu: on conſeilloit d'expoſer à cette vapeur les habits infectés. Dans le même temps, pour déſinfecter les perſonnes ſuſpectes, on les plaçoit au milieu d'un cercle tracé avec de la poudre à canon à laquelle on mettoit le feu. D'autres ſe ſervoient du vinaigre & de ſa vapeur, pour purifier les hardes imprégnées de molécules contagieuſes. Ces différens moyens ont été mis en

uſage

ufage pour la défınfection des perfonnes qui avoient foigné des beftiaux attaqués de l'épizootie. A Mofcou, on a célébré trois poudres dont la force eft différente : la premiere étoit compofée avec le gaïac en poudre, les baies de geniévre, le falpêtre, le foufre & la fcammonée de Smyrne; dans la feconde, on ajoutoit au foufre & au nitre, l'auronne, les feuilles & baies de geniévre & la mirrhe; dans la troifieme, qui n'étoit qu'une poudre agréable à l'odorat, on mêloit le *calamus aromaticus*, & les feuilles de rofes, avec l'encens, le ftorax & la mirrhe : on confeilloit de parfumer les habits avec cette derniere. Les meilleurs Auteurs ont confeillé les fumigations dans tous les cas où la contagion eft à craindre. Van-Swieten les croit capables, jufques à un certain point, de prévenir l'invafion de la petite vérole; & on affure qu'une des Ifles Moluques avoit toujours été exempte d'épidémies & de maladies malignes, avant que les Hollandois en euffent coupé les girofliers.

Dans tout le Levant on emploie, comme préfervatif, l'eau froide, dont prefque tous les particuliers ont un tonneau rempli dans leur vefti-

bule, tant que la peste y regne (1). On se lave dans cette eau les mains, quelquefois tout le corps & les habits. On sait que l'eau, sur-tout lorsqu'elle est reduite en vapeurs, est capable d'absorber une grande quantité de molécules méphitiques : c'est ainsi que la rosée, la pluie & la seule humidité de l'atmosphere, servent à sa purification. L'aventure arrivée dernierement à Perpignan, en est une nouvelle preuve. Plusieurs particuliers avoient été suffoqués dans une cave, par des vapeurs méphitiques : ceux qui avoient eu assez de courage pour s'efforcer de les secourir, étoient aussi tombés sans connoissance dans le même endroit. Quelqu'un s'est avisé d'y répandre de l'eau fraîche en quantité ; bientôt on les a vus revenir à eux-mêmes, & il est hors de doute que l'eau a produit ce bien, en absorbant l'air méphitique répandu dans la cave : ce qui s'accorde à merveille avec les expériences faites par M. Priestley & par plusieurs modernes. On se trouve aussi très-bien, dans tous ces cas, de mêler le vinaigre avec l'eau ; de faire respirer cet acide & d'en frotter tout le corps.

(1) Dissertation de M. Paris, déja citée.

Tout le monde sait avec quelle force il agit sur les soufres exaltés, & combien il est rafraîchissant. M. Boucher, Médecin de Lille (1), étend cette propriété à toutes les liqueurs aigrelettes; il conseille la limonnade contre la vapeur suffoquante du charbon; mais rien ne lui a paru plus efficace que le sel de vinaigre. M. Nachet, Chirurgien de Laon (2), a aussi employé avec succès la limonnade & les autres aigrelets, dans le cas de suffocation, par les vapeurs méphitiques. M. Vetillard, Médecin au Mans (3), indique encore le vinaigre contre ces différentes asphixies. M. A. Petit a toujours enseigné ce procédé dans ses leçons. M. le Clerc, Docteur-Régent de la Faculté de Paris, a eu occasion dans sa pratique, de le mettre en usage. M. Martin, Chirurgien de Paris, l'a employé à la Salpêtriere; enfin, il n'y a point de Médecin instruit qui ignore cette propriété du vinaigre. N'est-il donc pas bien étonnant que les papiers publics annoncent de tous côtés, comme nouvelle, une méthode qui ne l'est, tout au plus, que pour ceux qui la publient ainsi;

(1) Journ. de Méd. 1760.

(2) Journ. de Méd. 1767.

(3) *Ibidem.* 1761.

& qui eſt miſe en uſage depuis long-temps par les meilleurs Praticiens (1) ?

Note ſur la méthode de rappeller à la vie les perſonnes ſuffoquées par les vapeurs méphitiques.

(1) La méthode qu'il convient d'employer contre les ſuffocations méphitiques, conſiſte dans l'adminiſtration du vinaigre, dans l'uſage & l'inſperſion de l'eau froide, dans l'inſufflation de bouche à bouche, & dans les ſaignées.

1°. Les obſervations précédentes prouvent aſſez que le vinaigre eſt très-connu comme utile dans tous ces cas.

2°. L'uſage & l'inſperſion de l'eau froide, n'eſt pas un moyen plus neuf que le premier. Boerhaave, dans ſon Traité de *morbis nervorum*, le recommande expreſſément; il veut ſur-tout qu'on laiſſe tomber de l'eau froide ſur la poitrine, pour exciter plus de ſurpriſe. On lit dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1710, que l'on jetta abondamment de l'eau froide dans une cave où pluſieurs perſonnes avoient été ſuffoquées par la vapeur du charbon. Cet accident arriva à Chartres. On n'obtint en effet aucun ſuccès; mais il n'en eſt pas moins vrai que ce moyen eſt le même que celui employé dernierement à Perpignan. Dans le Journal de Médecine de l'année 1760, on trouve un Mémoire très-long & très-bien fait, par M. Boucher, Médecin de Lille, ſur les ſuffocations par la vapeur du charbon. Cet Auteur, outre le vinaigre dont il fait l'éloge,

Conduit par des vues nouvelles, M. Mauduit, Médecin de la Faculté de Paris, a proposé de

---

recommande de jetter plusieurs sceaux d'eau froide sur le corps des Malades ; il cite plusieurs exemples de guérison. M. de Henne, son Confrere à Lille, a réussi plusieurs fois par le même moyen. Dans le Journal de Médecine, année 1767, M. Nachet, déja cité relativement à l'usage du vinaigre, fondé sur un passage de Celse, conçu en ces termes : *nil æquè prodest capiti ac aqua frigida*, n'a point balancé à faire usage, non-seulement de l'eau froide, mais encore de la glace qu'il a placée sur la tête, sur la poitrine & sur le ventre. J'ai moi-même rappellé à la vie un Domestique suffoqué par la vapeur du charbon, cet hiver, dans le temps des grands froids, en le faisant étendre presque tout nud, au milieu d'une grande cour, sur la neige dont elle étoit couverte. Enfin M. Goulin, dans le dixieme volume de la Collection de Médecine, commencée par Planque, approuve cette méthode, la croit conforme aux principes de la bonne pratique, & la confirme par ses propres observations. On trouve tant de faits rassemblés dans cet Ouvrage, tous conformes à ce procédé, que tout le monde est étonné de le voir publier sans cesse comme nouveau.

3°. La maniere d'introduire l'air de bouche à bouche dans la trachée artere des personnes suffoquées ou noyées, est peut-être aussi ancienne que ces malheurs eux-mêmes. Elle est répandue dans tous les Pays & dans toutes les campagnes. On l'emploie depuis long-temps

faire, fur des animaux, l'inoculation de la pefte avec des tampons de filaffe trempés dans des

pour ranimer la circulation dans les fœtus qui ont été fatigués au paffage, comme le favent tous les Accoucheurs & tous les Médecins inftruits. Enfin, fi on veut des autorités, on peut citer le fixieme volume des Obferv. Médic. d'Edimbourg. Cette infufflation y eft recommandée : on ajoute même qu'il convient de fermer les narines, afin que l'air introduit ne puiffe s'échapper par leurs ouvertures. M. Sauvages l'a pratiquée à Montpellier ; & à Paris, plufieurs ont confeillé de fe fervir d'un tuyau que l'on place dans la bouche du Malade.

4°. La faignée eft le dernier moyen que l'on doive mettre en ufage : il eft bon d'attendre, pour y avoir recours, que les forces vitales foient un peu rétablies. Les Auteurs que je viens de citer confeillent tous d'ouvrir la veine. Mais il eft important d'ajouter qu'une faignée faite fur le champ à la jugulaire, produiroit certainement une atonie mortelle. L'ufage de la faignée doit être plutôt fecondaire que primitif. Il fuffit, pour s'en convaincre, de lire la fuite des faits rapportés par M. Piat : on a rarement employé ce moyen, & encore c'étoit dans des circonftances particulieres & extraordinaires. Cette remarque eft d'une grande importance ; elle fait fentir tout le danger des méthodes dans lefquelles ce fecours eft recommandé fans exception & fans difcernement.

Aucun des Auteurs que j'ai cités, n'a confeillé la

liqueurs différentes, & exposés à différentes vapeurs, afin d'essayer s'il ne s'en trouveroit pas

fumée de tabac. Il est très-essentiel d'observer qu'ils ont tous indiqué l'ensemble des moyens exposés ci-dessus, & qu'en un mot, leur traitement est si bien combiné & si méthodique, qu'il est impossible d'y rien ajouter.

La bronchotomie est un secours inutile dans toutes ces circonstances, & quelquefois dangereux. 1°. Il est inutile, puisque l'ouverture de la glotte est béante, & qu'elle est d'ailleurs très-saine & en bon état. Pourquoi donc se détermineroit-on à faire une opération qui ne doit jamais être pratiquée que pour suppléer à cette ouverture, ou pour l'extraction d'un corps étranger ? 2°. Il est dangereux, parce que souvent ceux qui la pratiquent sont des personnes mal-adroites & peu exercées, & qu'il est, en général, très-imprudent de mettre le fer dans les mains de tout le monde. Il ne faut pas oublier que ces avis & instructions circulent dans les campagnes, où l'ignorance, & par conséquent les fautes grossieres, sont si communes, que l'on ne sauroit trop en diminuer le nombre.

On vient de voir ce qui est bon, ce qui est dangereux, & ce qui est inutile dans la pratique ordinaire contre les suffocations méphitiques. J'ai cru qu'il étoit à propos de faire appercevoir les abus qui se sont glissés dans les méthodes publiées à ce sujet, & de rendre à leurs véritables Auteurs ce qu'elles contiennent d'avantageux. En toute science, il y a un fonds commun à ceux qui la cultivent, & dont

quelqu'une capable d'affoiblir le virus loïmique. Outre ces expériences que j'ai faites le premier & avec le plus grand ſoin, & dont je donnerai ailleurs le réſultat, M. Mauduit propoſe (1) d'expoſer ſous une capotte le corps des perſonnes que l'on veut déſinfecter à la vapeur du ſoufre. Nous avons déja parlé plus haut de l'efficacité de ce mixte, dans lequel Van-Helmont avoit la plus grande confiance, & dans lequel il prétendoit qu'Hippocrate avoit placé la ſienne. M. Navier (2) indique, au lieu de ſoufre, la liqueur fumante de Libavius, qui auroit, dit-il, cet avantage, qu'il ne feroit pas néceſſaire d'avoir recours aux charbons allumés dans ce procédé. Le Docteur Pringle s'eſt ſervi avec ſuccès de l'eſprit-de-vin, réduit en vapeur dans les tentes, pour y purifier l'air & conſerver ainſi la ſanté des Soldats, dont il

perſonne ne peut, ſans injuſtice, uſurper la poſſeſſion. Le témoignage public n'eſt pas même un titre à cet égard. Souvent ce Public s'abuſe, & commet des fautes groſſieres. Pour éviter de pareilles mépriſes, on vient de prouver que le traitement expoſé contre les vapeurs méphitiques, appartient actuellement à tous les Médecins, & qui que ce ſoit, parmi les Modernes, n'a droit de le revendiquer.

(1) Journal de M. l'Abbé Roſier.

(2) Diſſertation non encore imprimée.

a si bien décrit & si bien traité les maladies. Enfin, M. de Morveau, Membre distingué de l'Académie de Dijon, a désinfecté des cachots & des Eglises empoisonnées par des vapeurs méphitiques, en dégageant l'acide du sel marin, par l'intermede de l'acide vitriolique.

Les corps spongieux, tels que la laine, le coton & les bois de toutes especes, sont regardés comme très-susceptibles de la contagion. On croit que les corps denses & les matieres dont les pores sont très-serrés, ne peuvent servir de véhicule aux molécules vireuses. Quelques Physiciens pensent cependant que l'argent peut en recevoir & en conserver les impressions : c'est pour cette raison, dit plaisamment Lindestolpe, que quelques Médecins le refusent en temps de peste, tandis que d'autres le passent à l'eau avant de l'accepter. Mais on peut dire, avec plus de vérité, que dans ces grandes calamités publiques, les Médecins, vivement frappés par le malheur de leur patrie, & ne voulant point avoir l'air d'apprécier leur vie, qu'ils exposent sans cesse, se sont toujours fait une loi d'oublier leur intérêt particulier, pour ne songer qu'au bien général.

Que conclure de cette suite de procédés très-nombreux, indiqués pour la désinfection? quel est celui qui mérite la préférence? Pour résou-

dre une pareille queſtion, nous manquons de données. La nature du virus nous étant inconnue, nous ne pouvons rien dire que par approximation ; & faute de vérité, il faudra nous contenter de vraiſemblance. Le virus peſtilentiel porte par-tout la pourriture & la gangrenne : par-tout où il ſe dépoſe, il ſort d'un corps dans lequel elle eſt plus ou moins avancée : d'un autre côté, les molécules ſalines ſont les plus actives de toutes les vapeurs connues. L'eau eſt d'ailleurs le diſſolvant le plus étendu, celui qui ſe charge plus ou moins aiſément de toutes les mucoſités & de tous les ſels. Ainſi, ne connoiſſant point l'eſpece de corps, qui eſt oppoſé par ſa nature à celle du virus peſtilentiel, que l'on peut regarder comme étant eſſentiellement ſeptique, il ſemble que nous devions en chercher le correctif dans les vapeurs ſalines très-actives, antiſeptiques & pénétrantes, dans l'eau & dans le feu. Ce dernier peut être employé, ou pour détruire les corps en diviſant leurs élémens, ou pour en purifier la ſurface en les promenant ſur la flâme. Les deux autres moyens ſont plus économiques & également indiqués & néceſſaires, de ſorte que l'on ne ſauroit, ſans courir les riſques d'une erreur très-dangereuſe, ſe livrer excluſivement à l'un ou à l'autre de ces

procédés. Il est donc démontré, d'après ce raisonnement fort simple, qu'il est indispensable de les réunir. C'est aussi ce que l'on a fait dans les instructions publiées au sujet de l'épizootie.

Ces vérités sont tellement communes à la peste des hommes & à celle des bestiaux, qu'elles peuvent être rapportées à cette derniere, sans y changer aucune expression.

§. III.

Observations sur la nature & sur le traitement de la peste qui attaque les bestiaux.

Les observations précédentes sur la peste des hommes, sur les moyens de la traiter & de la prévenir, sont en tout conformes à celles qui nous restent à faire sur la peste des bestiaux. On en trouvera la preuve dans la seule exposition des symptomes & des moyens curatifs, que l'on emploie & que l'on conseille dans les épizooties. En rapportant ainsi ces connoissances à leur véritable source, & en rapprochant la science vétérinaire de la Médecine humaine, on rend à cette derniere ce qui lui est dû; on fait voir combien elle est une, combien elle est étendue, & combien elle est vraie; & au lieu de propositions isolées & sans consistance, dont la Mé-

decine des bestiaux a long-temps été le résultat, en faisant connoître leur origine & leur ancienneté, ces propositions deviendront des principes plus dignes de la confiance des personnes éclairées, & par conséquent plus utiles, parce qu'ils seront plus souvent mis en pratique.

Pour remplir ce plan avec méthode, nous exposerons les symptomes des différentes épizooties, qui ont regné depuis quelques années; nous les comparerons avec les épizooties semblables, & décrites par les différens Auteurs, & nous offrirons le tableau des remedes conseillés par ces mêmes Auteurs, avant d'indiquer les méthodes curatives qui ont le mieux réussi.

Description de l'épizootie des Provinces Méridionales, en 1774.

L'épizootie observée dans le Bordelois, dans l'entre-deux mers, dans le Médoc, dans l'Agénois, dans le Condomois & dans le pays d'Auch, en 1774 & en 1775, m'a offert les symptomes suivans.

La durée de la maladie étoit pour l'ordinaire de sept à huit jours; on a souvent remarqué que les bestiaux, quelque temps avant son invasion, étoient plus gais, qu'ils se livroient à des mouvemens désordonnés & extraordinaires, soit en courant, en sautant, soit en frappant du

pied; d'autres, au contraire, étoient plus triftes, plus abattus qu'à l'ordinaire; quelquefois une petite toux étoit l'avant-coureur de la maladie. Les Maréchaux, en fouillant les beftiaux, ont fouvent trouvé, dans ceux qui étoient menacés de l'épizootie, plus de chaleur & plus de mouvement dans les artérielles du boyau rectum, qu'il n'y en a pour l'ordinaire. Enfin la fenfibilité de l'épine augmentoit long-temps auparavant, & devenoit plus confidérable.

Les fymptomes des deux premiers jours étoient: la diminution de l'appétit, la fenfibilité de l'épine augmentée, fur-tout vers le garrot; qui fe manifeftoit lors même qu'on les pinçoit très-légerement; dans quelques-uns, une fenfibilité plus grande vers le train de derriere & vers les reins, la courbure de l'épine, lorfque l'on portoit la main tout le long de fon trajet, l'abaiffement prompt & précipité du baffin, lorfqu'on le comprimoit, l'élévation de la colonne épiniere en forme d'arc, lorfqu'on pinçoit la peau vers le cartilage xyphoïde; un trémouffement & une agitation très-marquée dans les chairs, lorfque l'on preffoit une partie quelconque, foit le coude, le genou ou le gras de la cuiffe; de petites convulfions fous la peau en différentes parties du corps, fur-tout au col;

une espece de bruit & de grincement entre les deux mâchoires (1); une secousse singuliere dans tout le corps, sur-tout après quelque excrétion, comme la sortie des excrémens & de l'urine; quelquefois une petite toux; le tremblement & le branlement de la tête, la sécheresse du museau, l'abaissement des oreilles, celle des cornes; l'inflammation des yeux, qui, à cette époque, étoient souvent vifs & brillants; enfin l'accélération du pouls qui, au lieu de 35 à 36 battemens par minute, offroit quelquefois jusques à 48, & même plus de 50 pulsations.

La respiration se faisoit assez bien pendant les deux premiers jours. Les excrétions étoient aussi à-peu-près les mêmes que dans l'état de santé: on a seulement observé, quelque temps avant que la maladie se déclarât, que les urines avoient une odeur plus forte & une couleur plus foncée, & que les excrémens étoient plus secs, plus adustes & souvent enveloppés par une toile muqueuse très-fine.

On a vu quelquefois la diarrhée paroître en même-temps que la maladie; quelquefois aussi les cornes ont été froides dès le commencement,

(1) Lancisi, page 149.

& l'affaissement a été subit ; souvent le pouls étoit irrégulier, compliqué, très-variable, sans caractere, & tel que l'on ne pouvoit espérer aucune crise ; quelquefois enfin, une des extrémités étoit plus lente & plus difficile à mouvoir que les autres ; & lorsque l'on faisoit marcher les bestiaux attaqués de l'épizootie, on voyoit leurs extrémités postérieures, vacillantes & peu assurées.

Dans les vaches, le lait ne changeoit guere pendant les deux premiers jours, mais le pis devenoit flasque, se couvroit quelquefois de boutons, & celles qui donnoient beaucoup de lait, ne mouroient pas aussi promptement que les autres.

Du troisieme au quatrieme jour, la rumination cessoit ; elle cessoit quelquefois plutôt. Souvent l'animal refusoit tous les alimens qu'on lui offroit ; alors on voyoit son poil s'hérisser, la sensibilité de l'épine diminuer, & la fievre avoit des redoublemens marqués & interrompus par un état de foiblesse, dans lequel les oreilles & les cornes étoient froides ; les levres devenoient flasques & pendantes ; la bouche & les naseaux exhaloient une odeur très-fétide ; les yeux s'enfonçoient & perdoient leur éclat ; la respiration étoit laborieuse & se faisoit avec effort ; les muscles abdominaux se contractoient convulsi-

vement ; la diarrhée se manifestoit pour l'ordinaire, & la région lombaire gauche étoit très-dure.

Quelquefois les progrès du mal étoient très-rapides ; les bestiaux mouroient le quatrieme jour : cette terminaison n'étoit pas même très-rare.

Le cinquieme ou sixieme jour, les yeux s'enfonçoient tout-à-fait ; le nez étoit rempli d'une matiere épaisse & fétide ; le pouls devenoit très-irrégulier dans le nombre & dans la force de ses battemens ; la respiration s'embarrassoit de plus en plus, & l'animal poussoit des gémissemens profonds ; la langue étoit rude, seche & jaunâtre ; les yeux qui, dans les premiers jours, n'avoient été que larmoyans, devenoient ternes & chassieux ; les déjections devenoient colliquatives, sanglantes ou muqueuses ; la gangrene, dont des lambeaux noirâtres, rendus avec les déjections, étoient le caractere, avoit déja fait des progrès dans l'abdomen. La sensibilité de l'épine disparoissoit alors tout-à-fait ; le tissu cellulaire se gonfloit tout le long de l'épine, & faisoit entendre un craquement ou une crépitation sensible, lorsqu'on le comprimoit ; le lait étoit tout-à-fait supprimé dans les vaches, & auparavant, il avoit pris une couleur jaunâtre ; quelquefois la langue, le frein

&

& les levres s'excorioient ou se couvroient de boutons; alors les cornes étoient froides, ainsi que les oreilles, & l'animal se couchoit pour ne plus se relever.

Le 7e. ou le 8e. jour les symptomes énoncés s'aggravoient; les naseaux étoient alors tout-à-fait remplis: pour respirer, l'animal étoit obligé d'ouvrir les deux mâchoires; les yeux devenoient de plus en plus purulens, des vers longs & un peu applatis se trouvoient en quantité entre les tarses des paupieres & la conjonctive. La plupart des Auteurs les regardent comme l'effet d'une ponte toute naturelle, & du développement des petits œufs, qui y ont été déposés. Quoi qu'il en soit, il s'en faut bien que les animaux sains en aient une quantité semblable à celle que j'ai observée dans les yeux de plusieurs bestiaux malades.

Parmi les symptomes indiqués, les uns annoncent l'inflammation, comme la fievre, la chaleur des oreilles & la rougeur des yeux; les autres sont tout-à-fait nerveux, comme l'abattement, les mouvemens convulsifs des muscles du col & des épaules, & la sensibilité de l'épine. Or, les inflammations nerveuses dégénerent bientôt en gangrene. Tel est aussi l'état des principaux visceres, & sur-tout de ceux du ventre.

Une obſervation bien digne d'être faite, c'eſt qu'il ne s'eſt manifeſté aucuns boutons à la peau, & qu'il n'y a point eu cette année d'autre criſe que quelques aphtes, quelques excoriations à la bouche, & la chûte des poils, à la faveur de laquelle on a obtenu quelques guériſons. Lanciſi a obſervé cette derniere eſpece de criſe (1).

Cette épizootie a été très-meurtriere dans le Bordelois; dans le Médoc, elle a été accompagnée de charbon à la langue; elle y étoit beaucoup plus contagieuſe que par tout ailleurs. Dans l'Agénois, près Valence, les ſetons ont abondamment ſuppuré & en ont guéri pluſieurs; dans le Condomois, il n'y en a eu, pendant cette année, preſque aucun de guéri. Enfin dans le pays d'Auch les ſcarifications ont été miſes en uſage avec quelque ſuccès.

L'ouverture des cadavres a offert des engorgemens gangreneux, des concrétions muqueuſes dans le tiſſu cellulaire, des traces d'inflammation dans les membranes internes des viſceres & une altération marquée dans les fluides. Ces différens ravages ſont détaillés dans les obſervations ſuivantes que j'ai rédigées, afin de mettre les

(1) *Epiſtola ad Boromeum.*

Adminiſtrateurs à portée de reconnoître ſi la maladie, qui ſe déclare dans un pays quelconque, eſt ou n'eſt pas l'épizootie actuelle qui exige tant de précautions (1). Il me ſemble que ces obſervations trouveront aſſez bien ici leur place.

(1) Comme il eſt très-eſſentiel de reconnoître l'exiſtence de cette épizootie dans une infinité de cas douteux, lorſque l'on voudra s'en aſſurer, on commencera par ordonner le renfermement des beſtiaux, afin de ne point courir les dangers de la communication. Enſuite on lira attentivement tout ce qui eſt écrit dans cet Ouvrage ſur les ſymptomes qui lui ſont propres, & on les comparera avec ceux de la maladie naiſſante. On ne s'en tiendra point à cet examen. On aura recours à la diſſection, pour conſtater l'état des viſceres, & voir s'il eſt tel que les détails ſuivans l'annoncent. Enfin on recherchera ſi la maladie eſt contagieuſe, & par quelle voie elle a pénétré dans le pays où elle commence à ſévir. Ce n'eſt qu'après y avoir mis toute l'attention poſſible, que l'on pourra ſe déterminer à prononcer ſur ſa nature. Il ſuffira, pour faire ſentir toute l'importance de cet avertiſſement, de ſe ſouvenir que les plus grands Médecins ont erré ſur la nature & ſur l'exiſtence de la peſte humaine. C'eſt ainſi qu'en 1576, Capivaccius & Mercurialis ſe ſont trompés relativement à la peſte de Veniſe. La même erreur a été commiſe en 1712, 1713 & 1714; & Chicoineau lui-même refuſa d'abord le nom de peſte à celle de Marſeille.

OBSERVATIONS sur les moyens de reconnoître, d'une maniere sûre & facile, l'existence de l'épizootie dans un pays quelconque, publiées à Paris en Février 1775.

LA maladie épizootique qui regne depuis long-temps dans les provinces méridionales de la France, est la même que celle qui a devasté l'Italie vers la fin du dernier siecle, & qui, depuis 1711, s'est manifestée dans les Royaumes circonvoisins. Les descriptions qui en ont été faites par divers Médecins, & les ouvertures des cadavres, ont toujours donné les mêmes résultats. A peine a-t-on observé quelques différences relatives aux climats, aux saisons & aux tempéramens.

L'épizootie actuellement regnante, n'a offert qu'un petit nombre de variétés. J'ai observé que, dans les animaux foibles, la fievre & l'inflammation n'ont pas, à beaucoup près, autant d'intensité, & que les alimens ne sont pas aussi endurcis dans leurs estomacs. Dans certains pays la crise se fait avec plus de facilité; dans le pays d'Auch, par exemple, l'on a souvent observé des tumeurs le long de l'épine; dans l'entre-deux mers, la peau

des bestiaux s'est quelquefois couverte d'une espece de gale ; dans le Condomois, des aphtes se sont quelquefois manifestées au-dedans de la bouche ; enfin, sur les confins de la Picardie, la maladie étoit beaucoup plus rebelle à Melincant qu'à Mesoncele, quoique ces villages ne soient tout au plus éloignés que d'une lieue.

Quelles que soient ces variétés, la maladie s'est presque toujours montrée au-dessus des secours de l'Art, & les remedes les mieux administrés, n'ont opéré qu'un petit nombre de guérisons. Il paroît cependant qu'elle est moins cruelle dans les Provinces septentrionales que dans celles qui sont placées au midi de la France. Dans ces dernieres, la chaleur ajoute toujours à l'activité du virus, & quelquefois même l'hiver ne lui donne aucunes entraves ; c'est ce que l'on a éprouvé cette année en Guyenne & dans la Gascogne. Elle s'est même développée malgré les rigueurs de cette saison, dans un pays très-éloigné & beaucoup plus froid.

On ne sauroit douter que cette maladie ne soit contagieuse. Elle se communique, accompagnée de tous les symptomes, par le moyen de l'inoculation & par la voie de la déglutition. Il

eſt d'ailleurs bien prouvé que depuis un ſiecle à peu-près, qu'elle eſt devenue plus commune, la Nature ſeule, ou aidée des ſecours de l'Art, n'a jamais guéri, à beaucoup près, la moitié des beſtiaux qui en ont été attaqués. Lorſque cette épidémie commence à faire ſes ravages, on ne ſait quelles ſeront ſes bornes, ni quelle ſera ſa durée. Tout ce qu'une expérience malheureuſe a appris, c'eſt qu'elle enleve ordinairement la plus grande partie des beſtiaux qui en ſont atteints : l'individu qui, par un bonheur très-rare, échappe à ſes fureurs, n'en communique pas moins la contagion à ceux qui l'entourent ; & il ſemble alors que la guériſon même ne ſoit pas ſans danger. Je pourrois citer un grand nombre de faits, qui tous viendroient à l'appui de ce que j'avance : j'ai vu en Normandie un veau, que des ſoins bien adminiſtrés ont guéri de l'épizootie, & qui l'a communiquée à pluſieurs vaches, dont la mort a ſuivi de près ſa convaleſcence.

Aux dangers d'une maladie preſque incurable, ſe joignent donc ceux d'une communication qu'il eſt preſque impoſſible d'interrompre. L'ignorance & la cupidité ſe réuniſſent ſans ceſſe pour apporter de nouveaux obſtacles, & pour donner

naiſſance à de nouveaux abus. Qui peut en parler plus ſavamment que moi, qui en ai longtemps été témoin, & qui, plus d'une fois, ai fait des efforts inutiles pour les empêcher?

Dans une circonſtance auſſi fâcheuſe, il n'y a point à balancer; on ne peut faire ceſſer la contagion & detruire la maladie, qu'en ſacrifiant tous les malades, & en purifiant les étables, ſuivant la méthode que j'ai indiquée. Les heureux ſuccès du maſſacre général des bêtes infectées dans pluſieurs cantons de l'Italie, dans les Pays bas, en Angleterre & dernierement en Danemarck, doivent donner les plus grandes eſpérances. Le ralentiſſement très-marqué de la contagion dans le Bordelois & dans l'Agénois, depuis que j'ai fait tuer ſous mes yeux la plus grande partie des beſtiaux infectés, doit encore raſſurer de nouveau (1).

Mais inutilement on feroit tuer les bêtes malades, ſi on ne payoit pas une partie de leur valeur, il ſe trouveroit néceſſairement un Métayer intéreſſé qui, ſéduit par la vaine eſpérance

(1) Depuis cette époque, la maladie a encore été détruite, par le même moyen, dans pluſieurs autres cantons. Voyez le ſecond Mémoire ſur le plan adopté par le Roi.

de la guérifon, cacheroit la victime aux yeux de l'Adminiftrateur le plus vigilant. La fageffe du Gouvernement a pourvu à tout, & la générofité d'un Roi bienfaifant offre au propriétaire un dédommagement beaucoup au-deffus de l'efpérance que peuvent lui laiffer les reffources de la Nature.

Les bêtes à cornes ne font attaquées que d'un petit nombre de maladies, & parmi celles qui comportent quelque danger, l'épizootie actuelle eft la feule pour laquelle il convienne de prendre les difpofitions rigoureufes, prefcrites par l'Arrêt du Confeil d'Etat du Roi, rendu le 30 Janvier 1775. Ne feroit-il pas à fouhaiter que l'on eût des moyens sûrs pour la reconnoître par-tout où elle exifte? La facilité avec laquelle elle s'étend d'un pays à un autre, par le tranfport des corps infectés quelconques, fa renaiffance imprévue dans des lieux où l'on n'a pas pris toutes les précautions néceffaires pour la défínfection, & la rapidité de fes progrès dans les pays où elle a déja jeté quelques racines, me femblent requérir l'indication & la publication la plus prompte de ces moyens.

On reconnoît en général la nature d'une maladie, par les fymptomes & par l'ouverture des

cadavres : les ſymptomes de l'épizootie ſont décrits avec beaucoup de ſoin dans mes obſervations imprimées à Auch ; dans l'Inſtruction pour la déſinfection d'une paroiſſe, imprimée & diſtribuée par ordre du Roi ; ainſi que dans le préſent Mémoire. Mais quelqu'exactes que ſoient ces deſcriptions, elles peuvent encore laiſſer quelques doutes aux perſonnes peu inſtruites ou peu exercées ; il y en a d'ailleurs un ſi grand nombre qui ont intérêt à trouver la maladie là où elle n'eſt point, que je ne conſeille pas de s'en rapporter uniquement aux ſymptomes, pour prononcer ſur ſon exiſtence.

L'ouverture des cadavres offre un moyen moins équivoque pour s'en aſſurer : les détails ſuivans ſuffiront pour ceux qui voudront y avoir recours.

1°. Les naſeaux ſont très-fétides, les ſinus ſont pleins d'une matiere ichoreuſe, & la membrane qui les tapiſſe eſt épaiſſie. On y a rarement trouvé des vers ; & lorſqu'il s'y en eſt rencontré, ils étoient du genre de ces larves courtes & blanchâtres, qui ſont toujours une ſuite de la putridité, & jamais la cauſe de la maladie (1).

(1) Ceci répond à la queſtion propoſée par M. Braſdor, célebre Chirurgien de Paris, dans le Journal de M. Linguet.

2°. Le cerveau eſt quelquefois plus mou qu'à ſon ordinaire ; très-ſouvent ſa conſiſtance & ſa couleur ſont les mêmes que dans l'état naturel. Quelquefois il eſt inondé par un fluide ſanguinolent ; quelquefois auſſi la dure-mere & le pie-mere ſe déchirent avec facilité. Mais il faut bien prendre garde de confondre les ravages faits par la maladie, avec ceux que la mal-adreſſe ou l'impatience peuvent produire, en ouvrant le crâne des beſtiaux morts de l'épizootie. J'ai trouvé dans pluſieurs bœufs ouverts, au Bouſquat près Bordeaux, le cerveau fétide & jaunâtre.

3°. Le poumon eſt gorgé d'air & ſain d'ailleurs ; je l'ai vu quelquefois noir & gangrené, mais cela eſt très-rare.

4°. Le cœur eſt dans ſon état naturel ; il paroît ſeulement un peu plus flaſque qu'à l'ordinaire : on a trouvé une fois le péricarde gonflé d'air.

5°. Le premier & le ſecond eſtomac ſont remplis d'une très-grande quantité de fourrage groſſierement haché ; quelquefois la membrane interne eſt très-noire & gangrenée : c'eſt ce que j'ai obſervé, ſur-tout en Normandie, dans des beſtiaux auxquels un Maréchal avoit fait avaler de la racine d'ellébore concaſſée dans du cidre.

6°. Le troiſieme eſtomac reſſemble à une

groſſe boule ; il eſt, pour l'ordinaire, très-dur, & il contient des alimens deſſéchés & diſpoſés comme autant de plaques entre les feuillets qui le compoſent : la membrane interne reſte ſouvent adhérente aux alimens, lorſque l'on en fait la diſſection ; elle eſt alors d'un noir brillant & comme bronzée : au reſte, la dureté très-grande du troiſieme eſtomac, & le détachement de la membrane interne, ne ſont pas eſſentiels à cette maladie ; mais dans tous les ſujets qui en ſont attaqués, les feuillets de ce viſcere ſont beaucoup plus mous qu'à l'ordinaire, & très-faciles à déchirer ; les alimens ſont auſſi plus ſecs, & ſur-tout plus chauds que dans l'état naturel.

7°. Le quatrieme eſtomac contient une liqueur verdâtre, qui y paſſe par expreſſion ; la membrane interne eſt enflammée & teinte d'une couleur de roſe aſſez claire : quand la maladie eſt très-avancée, elle ſe détache, pour l'ordinaire, très-aiſément : l'odeur qu'exhale le quatrieme eſtomac eſt très-fétide ; ce que l'on n'éprouve point à l'ouverture des trois premiers.

8°. Entre les différens eſtomacs & les circonvolutions des inteſtins, on trouve très-ſouvent des concrétions muqueuſes & rougeâtres qui contiennent une eau ſanguinolente.

9°. Il n'eſt pas rare de rencontrer les boyaux

dans leur état naturel à l'extérieur ; mais ils ſont preſque toujours enflammés intérieurement & ſphacélés ; ſouvent on trouve dans les gros inteſtins les débris d'une eſpece de membrane muqueuſe, qui, dans les premiers temps de la maladie, enveloppe les excrémens, & que l'animal rend ſeule lorſque la dyſſenterie eſt déclarée : enfin, les eſtomacs & le tube inteſtinal ſont ſouvent gonflés par le développement d'un air putride que j'ai inutilement eſſayé d'allumer avec la flamme d'une bougie.

10°. La véſicule du fiel eſt, pour l'ordinaire, plus volumineuſe que dans l'état naturel ; la bile n'a point de conſiſtance, elle eſt très-délayée, & ſa couleur varie dans preſque tous les ſujets : quelquefois un coagulum noirâtre nage dans le fluide que renferme la véſicule : quelquefois auſſi ce coagulum reſſemble à une membrane fine & tenue.

11°. Le foie eſt le plus ſouvent dans ſon état naturel ; quelquefois cependant il eſt plus volumineux, plus mou, & ſe déchire plus aiſément.

12°. La rate n'eſt preſque jamais malade, non plus que les reins ; elle eſt ſeulement quelquefois ramollie.

13°. Le fœtus eſt preſque toujours mort dans les vaches pleines ; je ne l'ai trouvé que deux

fois vivant ; la chaleur de ses entrailles est très-grande, & les cotiledons ont perdu presque toute leur consistance.

14°. Le sang est quelquefois si dissous, que l'on ne trouve aucun caillot dans le systême vasculaire. J'ai vu dernierement en Normandie, le sang qui sortoit des arteres carotides d'une vache que je faisois tuer, n'avoir pas plus de consistance que de l'eau teinte : il arrive aussi très-souvent que ce fluide conserve la même proportion dans ses principes.

15°. Nous avons quelquefois trouvé dans les yeux des vers longs, minces, un peu applatis & très-irritables.

16°. Les mamelles, dans les vaches mortes de l'épizootie, ont été trouvées pleines d'un lait jaunâtre, putride & grumelé en quelques endroits, & dans d'autres comme dissous.

On doit être prévenu que ces dérangemens sont beaucoup plus marqués dans les bestiaux qui meurent naturellement de la maladie, que dans ceux que l'on fait tuer dans le premier ou dans le second de ses périodes. L'inspection du bas-ventre suffit seule pour donner les connoissances nécessaires. L'engouement des deux premiers estomacs, la dureté des alimens, & le peu de con-

ſiſtance des feuillets du troiſieme, l'inflammation & la couleur de la membrane interne du quatrieme, le gonflement de la véſicule du fiel, & le changement de la bile, fourniſſent des caracteres ſuffiſans pour conſtater l'exiſtence de l'épizootie.

Lors donc que l'on voudra s'aſſurer ſi la maladie qui, dans un Village quelconque, a déja enlevé quelques beſtiaux, a quelques rapports avec celle qui s'eſt manifeſtée dans les Provinces méridionales, il ſuffira d'appeller un Chirurgien ou un Eleve de l'Ecole Vétérinaire, qui, d'après la lecture de ces Obſervations, prononcera d'une maniere ſûre & facile ſur ſa nature.

A ces moyens on peut ajouter le ſuivant, dont il eſt bon que l'on connoiſſe l'utilité : dans tous les cas où l'on ſe propoſe de conſtater l'exiſtence de la contagion, on fera avec de la filaſſe deux tampons que l'on trempera dans la bile, dans la morve ou dans la chaſſie d'un animal malade; on introduira ces tampons dans deux plaies faites à la peau d'un animal ſain, dans n'importe quelle partie du corps; ſi la maladie ſe déclare en ſix ou huit jours, accompagnée des mêmes ſymptomes (1), on peut conclure avec certitude

(1) M. Paulet, t. II de ſon Ouvrage, ſur les maladies

qu'elle eſt contagieuſe, & qu'elle comporte par cela même un grand danger. On n'a point encore ſongé à tirer ce parti de l'inoculation.

L'exiſtence & la nature de la maladie une fois conſtatées, on procédera à l'exécution de l'Arrêt du Conſeil d'Etat, qui ordonne de tuer toutes les bêtes infectées; & cette exécution ſe fera encore avec plus de ſuccès, ſi MM. les Subdélégués, dès qu'ils auront les plus légers ſoupçons d'épidémie, font faire chaque jour par leurs Syndics ou Prépoſés, un dénombrement

épizootiques, page 128, parle de ce moyen; mais il eſt malheureux pour moi qu'il ne m'ait pas entendu. Il me cite comme ayant conſeillé l'inoculation d'un autre individu, pour s'aſſurer ſi le premier eſt vraiment attaqué de l'épizootie; ce qui ſeroit une des plus grandes abſurdités que l'on puiſſe ſuppoſer à quelqu'un. Le titre de l'Ouvrage, le ſens des phraſes claires & préciſes, & l'article qui précède celui ci, & qui dit expreſſément, que d'après la lecture de ces Obſervations, & les tentatives qu'elles conſeillent, on ſera en état de ſavoir ſi l'épizootie exiſte dans un pays quelconque, indiquent aſſez qu'il eſt queſtion de ſavoir, non ſi l'épizootie a attaqué tel individu, mais ſi elle regne dans un canton, & ſi elle eſt vraiment contagieuſe; ce qu'il eſt très-important de vérifier. Je me devois, vis-à-vis du Public, cette juſtification.

exact des bestiaux de chaque canton. C'est ce que j'ai fait faire dans le Bordelois, dans la subdélégation de Condom, & dernierement en Normandie.

Après avoir donné les ordres les plus sages & les instructions les mieux circonstanciées, après avoir indiqué des moyens sûrs & faciles pour reconnoître l'épizootie par-tout où elle se manifestera, le Gouvernement n'a-t-il pas lieu d'attendre la cessation entiere de ce fléau; & si, par un accord heureux & unanime, les Puissances étrangeres prenoient le même parti, ne pourroit-on pas raisonnablement espérer de voir enfin tout-à-fait disparoître cette terrible maladie, qui, en désolant les campagnes, détruit les véritables richesses d'un État?

MAIS l'ouverture des cadavres & l'examen des symptomes, ne sont pas les seuls moyens que l'on puisse employer pour connoître la nature d'une maladie; on peut encore, par diverses expériences, en déterminer les dangers & en développer les caracteres. Etant à Auch, dans le mois de Janvier 1774, je publiai, dans un de mes Recueils, l'Extrait de mes Essais & Observations, tel que je le présente ici. J'y ferai seulement quelques additions.

EXTRAIT

EXTRAIT du Journal de mes Obſervations & Expériences, publié à Auch en Janvier 1775. *Autres expériences faites & publiées depuis cette époque.*

1°. LA maladie épizootique ne ſe communique point aux chevaux, mulets, ânes, chiens, chats, cochons, moutons & chevres. Trois moutons ſont cependant morts à la ſuite de l'inoculation : mais il nous a ſemblé que cet accident devoit être attribué à l'action du virus ſur la plaie, qui, en moins de trente-ſix heures, a gangrené une extrémité toute entiere. J'ai piqué des pigeons & des coqs avec un ſcalpel impregné de molécules vireuſes, & leur ſanté n'en a point ſouffert.

2°. L'expérience m'a prouvé que les foſſes ſont contagieuſes. Il faut donc redoubler de ſoin & de précautions à cet égard. Des morceaux de peau & de chair pris à Mont-Réal dans des foſſes, où, depuis plus de trois mois, on avoit enſeveli des animaux morts de la contagion, & introduits dans pluſieurs plaies faites à des animaux ſains, les ont infectés. Nous avons perdu deux vaches après une pareille inoculation.

3°. Les forts purgatifs exercent toute leur action sur la partie droite de la panse ; ils y excitent l'inflammation & la gangrene ; la grande quantité d'alimens, dont la partie gauche de la panse est remplie, les empêche d'y pénétrer. Cette observation est neuve, & mérite beaucoup d'attention.

4°. Les purgatifs minoratifs n'ont presque aucun effet marqué ; seulement ils échauffent quelquefois l'animal : ils sont au moins inutiles.

5°. La mort des bestiaux que nous n'avons point saignés, a été souvent plus prompte qu'elle n'auroit dû l'être. La dissection a fait voir leurs entrailles extraordinairement enflammées : les saignées étoient donc alors très-utiles. Ramazzini a vu & dit la même chose.

6°. Les boissons émollientes & nitrées, répétées de demi-heure en demi-heure, & les lavemens émolliens administrés quatre fois par jour, ont détrempé & ramolli les alimens du feuillet dans douze bœufs : on ne sauroit donc trop insister sur cette pratique.

7°. Les fumigations sous le nez, avec un mélange de soufre (1) & de nitre en poudre, ont

(1) Dans le Condomois, plusieurs Particuliers se ser-

ſollicité l'excrétion abondante d'une humeur puriforme. On s'eſt ſur-tout très-bien trouvé des vapeurs de l'eau-de-vie ou de l'eſprit-de-vin avec le vinaigre, que l'on a fait recevoir aux beſtiaux, ſous un grand drap dont ils étoient recouverts. On peut auſſi joindre la vapeur du vinaigre à celle des ſubſtances aromatiques.

8°. Les ſcarifications faites de bonne heure le long de l'épine & au fanon, ont quelquefois ſuppuré au grand ſoulagement du malade.

9°. Les véſicatoires, les cauteres & les citres appliqués pendant la maladie, n'ont preſque jamais produit aucun effet. Les cantharides ont ſeulement rendu les urines très-copieuſes, ſans aucun ſoulagement marqué.

10°. Les ſels alkalins, les ſels mercuriels & antimoniaux, les différens foies de ſoufre tant

voient du ſoufre ſeul. Je leur ai conſeillé de le joindre avec le nitre, pour en diminuer le danger. Ces vapeurs combinées & adminiſtrées avec précaution ne ſont point malfaiſantes : elles s'oppoſent fortement à la putridité; & quoique je n'adopte nullement cette pratique, je ne puis cependant m'empêcher de dire que je l'ai vue quelquefois produire de bons effets. Je ſais qu'elle a été employée avec quelque avantage, & ſur-tout ſans danger, contre la morve des chevaux.

vantés par les Auteurs, les différens ſels neutres, & l'eau de chaux, ont prodigieuſement augmenté la chaleur, quoique donnés à une doſe très-modique. L'ouverture des cadavres nous a fait voir des entrailles abſolument gangrenées.

11°. Le mercure coulant, ſoit en frictions, ſoit intérieurement, avec la crême de tartre, & le miel, n'a produit aucun effet.

12°. La thériaque dans le vin a donné beaucoup de chaleur (1). L'extrait de genievre nous a paru moins échauffant. Tous ces remedes étoient en général, très-nuiſibles alors. Les beſtiaux qui en ont pris une trop grande quantité, ſont morts au milieu des convulſions les plus affreuſes. Nous en avons vu pluſieurs dans nos Hôpitaux vétérinaires, rompre, avec force, la corde qui les tenoit attachés, & aller expirer à l'endroit oppoſé de l'étable. D'autres ne pouvant ſe débarraſſer, ſembloient faire effort pour gravir le mur qui étoit devant eux; ils ſe tenoient élevés ſur les extrémités poſtérieures; & la mort les ſurprenant dans cette ſituation, ils retomboient tout-à-coup.

(1) L'inflammation étoit portée au plus haut degré; & les échauffans qui ont réuſſi depuis, faiſoient beaucoup de mal alors.

13°. Les bois sudorifiques & les racines échauffantes nous ont donné les mêmes résultats.

14°. Il en faut dire autant des résines & des esprits aromatiques.

15°. Les lavemens purgatifs ont quelquefois beaucoup fatigué les malades. Les lavemens avec l'air fixe, ont beaucoup gonflé l'abdomen sans aucun bien réel. L'eau chargée d'air fixe a produit quelque bien.

16°. Le vinaigre simple, le vinaigre scillitique, le vinaigre donné avec l'alkali fixe, dans le temps de l'effervescence, a paru soulager.

17°. Le vinaigre avec l'huile, donné matin & soir, a fait beaucoup de bien, lorsque la diarrhée n'avoit point encore paru. Au lieu du vinaigre, on peut se servir d'une eau vulnéraire quelconque.

18°. Je n'ai pas été aussi satisfait du camphre, que je l'aurois imaginé. Après plusieurs essais, j'ai cru devoir m'en abstenir & employer le nitre seul. Je me suis toujours apperçu que le camphre doit être donné à très-petite dose, lorsqu'il y a beaucoup de chaleur.

19°. J'ai inutilement tenté de communiquer la maladie une seconde fois à des bestiaux, qui, après l'avoir essuyée, avoient eu le bonheur d'en

guérir. Ce fait doit raſſurer le petit nombre de perſonnes qui ont des beſtiaux guéris de l'épizootie actuelle. A peine cite-t-on deux exemples contraires dans toutes les Provinces méridionales, encore ils ſont très-ſuſpects.

Ces différentes expériences ont été tentées à grands frais & avec beaucoup d'exactitude. On n'a rien négligé pour mettre hors de doute les vérités que je viens d'annoncer; & je prie que l'on faſſe attention qu'il m'en a plus coûté de peines & de travaux pour conſtater l'inſuffiſance de ces remedes contre la maladie régnante, qu'il ne m'en auroit coûté ſi j'avois été aſſez heureux pour en trouver un capable de la combattre avec avantage.

OUTRE les expériences dont je viens de faire mention, il en eſt d'autres dont je vais offrir les réſultats, me reſervant à en donner les détails, dans un Ouvrage plus étendu ſur les épidémies qui ont regné depuis l'année 1772, tant ſur les hommes, que ſur les beſtiaux.

1°. La maladie ne ſe communique point par le moyen des cuirs frais; ce que M. de Courtivron a dit avant moi. J'ai inutilement renouvellé les cuirs ſur le dos de huit vaches, à quatre repriſes, ſans qu'elles aient éprouvé d'autre ſymp-

tome que du dégoût pour les alimens ; l'appétit leur eſt revenu enſuite.

2°. A plus forte raiſon les cuirs paſſés à la chaux ne la communiquent pas. Les beſtiaux qui ont ſervi à ces expériences, faites ſous les yeux & par les ordres de M. le Baron de Cadignan près l'Eitoure, jouiſſent encore de la meilleure ſanté.

3°. Les habits infectés des hommes qui ont ſervi dans les Hôpitaux vétérinaires, achetés & mis ſur le dos de pluſieurs beſtiaux ſains, ont communiqué la maladie à trois ſur ſix : les trois autres ont ſervi à d'autres expériences.

4°. Les vapeurs vireuſes, priſes à l'ouverture des cadavres, dans l'abdomen & dans les boyaux, renfermées dans les veſſies & introduites par le nez de pluſieurs beſtiaux ſains, par le moyen d'un tuyau, ou crevées ſous leurs naſeaux, leur ont communiqué la maladie au bout de dix, douze & quinze jours.

5°. Ces mêmes molécules étendues dans l'eau, ou du pain trempé dans le ſang ou dans la bile infectée, ont communiqué l'épizootie en cinq, ſix & huit jours.

6°. En eſſayant de la communiquer par la voie des frictions, ſoit avec les mains impregnées

de virus, soit avec du foin, soit avec des peaux infectées, les bestiaux soumis à cette expérience ont tous conservé leur santé, excepté un qui a été attaqué de la maladie. Mais j'ai eu de fortes raisons, pour croire qu'il en avoit pris le germe ailleurs. Six ont servi à cette expérience; un est mort.

7°. L'inoculation m'a paru peu avantageuse; puisque presque tous les bestiaux, sur lesquels je l'ai tentée, ont péri. Je me suis convaincu qu'elle réussit mieux sur les jeunes animaux, que sur ceux qui sont plus avancés en âge. Dans les temps où la maladie est moins meurtriere, l'inoculation l'est moins aussi. Dans mon premier voyage, un seul sur douze a été conservé; & dans le dernier, la maladie étant plus bénigne, trois sur dix ont été guéris. Layard avoit déja tenté l'inoculation de l'épizootie en Angleterre; M. Camper l'avoit pratiquée en Hollande; le Docteur Koopnam & le Docteur Sandifort en avoient répété l'expérience dans le même pays; enfin, M. Bergius, dans les Mémoires de l'Académie de Suede, année 1769, a soumis ce procédé au calcul le plus exact, pour en connoître les dangers & les avantages. Sur 112 bestiaux inoculés, M. Camper en a guéri 41;

M. Koopnam, sur 94 en a guéri 45. On vient de voir le résultat de mes expériences, qui n'est pas aussi avantageux que celui des tentatives faites en Hollande. Mes premiers essais ont été faits à Condom où l'épizootie étoit très-meurtriere ; tous les bestiaux inoculés ont péri ; je ne crois pas cependant que personne ait pris autant de précautions que moi, pour en assurer le succès. Peut-être est-il vrai de dire, avec M. Bergius, que cette maladie n'étant pas essentiellement exanthématique, l'inoculation n'est point de nature à lui convenir : quoi qu'il en soit de cette opinion, des expériences bien faites & très-multipliées, prouvent qu'elle n'offre aucun avantage, & qu'elle ne peut que répandre la contagion & augmenter le nombre des victimes.

8°. J'ai eu la précaution de mettre long-temps les animaux à la diete ; d'en faire saigner quelques-uns, de leur faire établir des cauteres avant l'inoculation ; j'ai même poussé la précaution jusques à acheter des vaches bretonnes, qui donnoient beaucoup de lait, & je n'ai pas été plus heureux.

9°. J'ai trempé les tampons imbibés dans les huiles grasses & aromatiques ; je les ai exposés à la vapeur de l'acide sulphureux volatil, comme

le recommande M. Mauduit (1), à celle de l'acide marin dégagé du sel de cuisine, par l'acide vitriolique; je les ai mouillés avec l'alkali volatil, & l'épizootie s'est communiquée aussi facilement. Son invasion a été seulement retardée dans les bestiaux inoculés avec les tampons imbibés de l'alkali volatil.

10°. J'ai inutilement piqué, à diverses reprises, le cuir des bestiaux sains, avec un scalpel trempé dans le pus des bestiaux malades. L'épizootie ne s'est point communiquée par ce moyen. La dureté du cuir & les poils nettoyoient, sans doute, l'instrument avant qu'il pénétrât plus avant.

11°. Soit que j'aie fait une ou deux plaies au cuir, ou même trois, pour introduire de petits plumaceaux infectés, la maladie ne m'a paru ni plus prompte, ni plus violente; les plaies sont toujours devenues noires, fétides & gangrenées; & dans les bestiaux morts, à la suite de l'inoculation, le ramollissement putride des chairs s'étendoit profondément jusques à l'os.

12°. J'ai sur-tout retiré cet avantage de l'inoculation, que j'ai vu naître la maladie, & que j'ai été témoin de ses premiers symptomes; je

(1) Journal de M. l'Abbé Rosier.

me suis assuré, que plus l'invasion est prochaine, plus aussi la sensibilité vers le cartilage xyphoïde est grande. Les convulsions cutanées se déclaroient à cette époque, & l'air étonné, la vivacité & la pétulance dans les mouvemens, ont été les symptomes précurseurs de la maladie dans quelques-uns des bestiaux inoculés.

13°. La cohabitation durable avec les mêmes bestiaux infectés, m'a paru favoriser la propagation de l'épizootie; deux bœufs sains ont été conduits d'un lieu infecté dans un autre, pendant plus de quinze jours, en sorte qu'ils ne restoient pas plus de deux heures de suite dans chaque étable où étoient des bestiaux malades, & ils passoient la nuit seuls dans une étable non infectée; deux autres, également sains, ont séjourné, pendant deux jours seulement, dans une écurie assez grande, avec trois bœufs malades, dont ils étoient autant éloignés qu'il étoit possible; ils ont été attaqués vers la fin du dernier jour de l'épizootie.

14°. Inutilement j'ai fait frotter d'huile les bestiaux sains qui vivoient avec des bestiaux infectés, pour essayer d'éloigner l'introduction du virus par les pores de la peau. La maladie est venue aussi promptement, sans doute par d'autres organes.

15°. Après avoir frotté une certaine quantité de foin sur le dos des bestiaux infectés, j'en ai donné la moitié à un bœuf sain, qui est devenu malade au bout de quelques jours. J'ai fait laver & battre fortement l'autre moitié à plusieurs eaux ; les bêtes qui en ont mangé n'ont point été attaquées.

16°. La flamme d'une bougie s'est éteinte dans un vase rempli de l'air, pris à la surface de la terre dans des lieux humides, le matin & pendant les brouillards. Cet air n'étant donc point respirable, les bestiaux exposés à son influence courent le plus grand danger.

17°. J'ai nourri long-temps un veau dans une étable où étoient des bestiaux malades, sans qu'il ait été attaqué de l'épizootie ; je l'avois logé loin des autres bestiaux, dans une espece de cage faite avec des morceaux de bois ; on lui donnoit des alimens bien choisis, & une personne qui n'approchoit point des bêtes malades, lui frottoit, à diverses reprises dans la journée, le nez & la bouche avec du vinaigre d'ail très-fort ; pendant qu'il ne mangeoit point, il avoit les naseaux renfermés & maintenus dans un panier d'osier frotté avec l'huile de térébenthine ; il s'est conservé sain jusques à mon départ.

18°. J'ai essayé, à Condom, de ramollir dans un vase les alimens endurcis du feuillet, en versant dessus des liqueurs de différente nature. J'ai employé dans mes expériences, 1°. l'esprit-de-vin qui a augmenté la dureté de la pâte alimenteuse; 2°. l'eau thériacale, l'eau ferrée, l'huile de lin & l'huile d'olive, qui n'ont rien changé de sa consistance; 3°. l'huile de térébenthine & le vinaigre des quatre voleurs, qui ont endurci la matiere; 4°. l'huile de karabé & l'acide vitriolique très-étendu, qui n'ont apporté aucun changement; 5°. l'eau distillé qui a un peu ramolli la masse susdite; 6°. l'acide vitriolique concentré, qui a semblé la ramollir en écartant ses couches avec bruit; 7°. l'alkali volatil ordinaire & celui du sel ammoniac, qui l'ont ramollie d'une manieret rès-marquée, & qui, après s'être évaporés, ont laissé le tout dans un état de siccité considérable; 8°. enfin l'alkali fixe d'absynthe, l'alkali fluor & l'alkali fixe sous forme seche, qui ont aussi opéré un ramollissement sensible. La seule humidité de l'atmosphere a suffi au dernier pour produire cet effet. Cette expérience & celle de l'alkali volatil avoient été tentées avant moi, par M. Mondin, Apothicaire très-instruit de Condom, qui les avoit

communiquées & qui en avoit conféré avec M. Dubrana, Chirurgien habile de la même Ville, qui s'est occupé très-utilement de l'épizootie. Ces Messieurs ont été témoins des expériences sur la masse alimenteuse du feuillet, dont je donne ici les résultats.

19°. Parmi nos inoculés, nous avons eu un bœuf qui n'a point été attaqué de la maladie, & qui a résisté au virus.

20°. J'ai vu dans le Condomois les bœufs d'une femme charitable, qui se faisoit un plaisir & un devoir de labourer les champs des malheureux Cultivateurs, dont l'épizootie avoit enlevé tous les bestiaux, résister à la contagion qui les entouroit de toutes parts, & contre laquelle elle ne prenoit aucunes précautions.

21°. Il arrivoit presque toujours que tous les bestiaux d'une métairie étoient attaqués de l'épizootie, aussi-tôt qu'elle se manifestoit sur un d'entr'eux. Cette regle n'est cependant pas sans exception : j'ai vu à Esines, près Bordeaux, à Nérac & auprès de Volant, des métairies entieres, préservées par l'assommement des premiers bestiaux attaqués.

22°. On imagina qu'en faisant passer les bestiaux sains d'un pays où regnoit alors la

contagion, dans un autre pays anciennement infecté & où la maladie avoit cessé depuis quelque temps, cette migration pourroit leur être favorable; dans cette vue, on a fait passer une assez grande quantité de bestiaux du Condomois, à Montréal, où ils se sont conservés pendant plusieurs mois; mais comme on n'en avoit point désinfecté les étables, ils y ont été attaqués de l'épizootie, vers la fin de l'année 1775.

M. Vigne, Médecin habile de Mezin, avoit fait conduire ses bestiaux chez un de ses amis, qui avoit perdu les siens dans ses étables depuis quelque temps; ils s'y sont long-temps conservés en bonne santé. Des bœufs transportés aussi du Condomois dans le pays d'Auch, s'y sont conservés également; enfin, j'ai tenté la même expérience, avec quelque succès, auprès de Bordeaux; j'ai fait passer plusieurs bœufs du Bousquat dans un village voisin, où ils ont joui long-temps de toute leur vigueur. Je suis, en général, bien certain, que la migration & le déplacement des bestiaux sains d'un pays où la contagion regne, dans un autre où elle a cessé, leur est favorable; je suis, en même temps, assuré que si l'on déplace des bestiaux qui ont déja le germe de la maladie, ils meurent tous quelques jours après leur ar-

rivée dans le lieu de leur nouvelle habitation : c'est ce que l'on vient d'éprouver auprès de Toulouse, en mettant à exécution le second Mémoire instructif.

Telles sont les observations que j'ai faites en 1774 & 1775, sur la nature & le caractere de l'épizootie. Si on en excepte les expériences tentées par M. le Marquis de Courtivron, sur la communication par la voie des cuirs frais, celles que je viens d'exposer sont tout-à-fait neuves, & elles sont les premieres que l'on ait proposées & suivies sur la nature du virus pestilentiel. J'en avois concerté le plan, avant mon départ, avec plusieurs Physiciens & avec plusieurs Médecins célebres ; j'en avois même imaginé quelques-unes dont l'exécution a été impossible. Il résulte de ces observations, 1°. que le virus épizootique n'est contagieux que pour les bêtes à grosses cornes ; 2°. qu'il se conserve long-temps dans les cadavres avec toute son activité ; 3°. que l'épizootie n'attaque point deux fois le même animal ; 4°. que les cuirs frais ne communiquent point la maladie, étant placés sur le dos des animaux sains, à plus forte raison, lorsqu'ils sont passés à la chaux ; 5°. que les habits & couvertures infectées sont contagieux, sans cepen-

dant

dant communiquer la maladie avec autant de promptitude que les alimens, lorſqu'ils ſont infectés eux-mêmes; 6°. que les naſeaux ſont une voie de communication non auſſi prompte que la déglutition, mais auſſi sûre; 7°. que les molécules vireuſes ne ſe communiquent point par la voie des frictions; 8°. que la déglutition eſt la voie la plus prompte & la plus commode pour propager la contagion, ce que l'on a dit, mais ce que perſonne n'a prouvé avant moi; 9°. que l'inoculation n'offre aucuns avantages réels, ſur-tout dans le cas où l'épizootie eſt très-meurtriere; circonſtance qui d'ailleurs eſt la ſeule dans laquelle elle puiſſe être de quelque utilité; 10°. que les préparations & les vapeurs ſalines n'ont point contribué à la rendre plus bénigne, ſur-tout qu'elles n'ont point dénaturé le virus; 11°. que le nombre des plaies n'augmente point le danger, & n'accélere point la maladie; 12°. qu'à l'aide de l'inoculation on peut appercevoir les ſymptomes véritables & primitifs de l'épizootie; 13°. que l'inoculation peut apprendre ſi la maladie qui regne dans un pays quelconque, eſt vraiment contagieuſe, parce qu'alors, en la pratiquant, l'épizootie ſe communiquera avec tous ſes ſymptomes; 14°. que la migration,

même souvent répétée, est avantageuse aux bestiaux sains, & que la cohabitation avec les mêmes bestiaux malades, est un moyen de communication aussi prompt qu'il est assuré; 15°. que l'eau peut enlever les molécules vireuses aux alimens qui en sont impregnés; 16°. que la couche d'air qui est répandue près de la terre le matin & dans un temps nébuleux, est très-malfaisante, & n'est point respirable; 17°. que les lotions de la bouche & des naseaux, avec des liqueurs fortes, sont très-utiles; 18°. que les alcalis (1) & l'eau sont les liqueurs qui ramollissent le mieux les alimens du feuillet; 19°. enfin, que parmi les bestiaux exposés à la contagion, plusieurs n'en sont pas susceptibles.

L'épizootie a été très-meurtriere pendant toute cette année. A peine sur soixante malades il en guérissoit un, lorsqu'on n'employoit aucun traitement; & les meilleures méthodes, les soins les mieux dirigés n'en guérissoient jamais plus d'un huitieme; après avoir fait l'essai de tous les procédés que l'on pouvoit raisonnablement employer, je me déterminai pour le traitement suivant que

(1) Cependant les alkalis donnés intérieurement ont occasioné beaucoup de chaleur & d'agitation.

j'ai publié à Condom & à Auch : j'ai fait d'ailleurs une ſuite d'obſervations très-multipliées ſur l'action des médicamens, dans les Hôpitaux vétérinaires que j'ai établis alors & dont je rendrai compte ailleurs.

TRAITEMENT qui a eu le plus de ſuccès, publié à Condom & à Auch en Janvier 1775.

PARMI les différentes méthodes que nous avons tentées, il y en a deux qui ont eu quelque ſuccès. L'une eſt difficile, compliquée, & n'eſt point à la portée de tout le monde. L'autre eſt plus ſimple & d'une plus facile exécution.

1°. Les ſignes d'après leſquels on doit ſe déterminer (1), ſont les ſuivans. Dans le com-

(1) Quoique ces ſignes ſe trouvent expoſés dans le commencement du préſent Mémoire, cependant je ne juge point à propos de les ſupprimer ici: 1°. parce que mon intention eſt de publier ces pieces telles qu'elles ont paru lors de leur premiere impreſſion : 2°. parce que, dans le beſoin, ces différentes feuilles peuvent être détachées & diſtribuées, avec quelques changemens relatifs aux circonſtances, comme elles l'ont déja été dans pluſieurs Provinces.

mencement de la maladie, l'animal est triste; quoiqu'il soit abattu, les yeux sont enflammés & saillans, la région lombaire gauche est dure, les extrémités postérieures sont chancelantes & peu assurées, les oreilles & les cornes sont ou plus chaudes ou plus froides, les muscles de la tête, du cou, des épaules & de l'épine sont agités par de légeres convulsions, la bouche est plus chaude, l'animal tousse quelquefois, le pouls est plein & accéléré, quelquefois il est fréquent & concentré, l'appétit diminue ou disparoît. On ne voit point ces animaux courir avec empressement vers le fourrage lorsqu'on les en a privés pendant quelque temps: on observe qu'ils secouent très-souvent la tête, sur-tout lorsqu'ils ont rendu leur urine ou leurs excrémens; & lorsqu'ils viennent de boire ou de faire quelque mouvement considérable. L'épine est plus sensible qu'à l'ordinaire, & lorsqu'on la pince vers le garot, l'animal fléchit brusquement les extrémités antérieures, en témoignant de la douleur & quelquefois en se plaignant; si on le pince en dessous, vers le cartilage xiphoïde, il se releve avec force. Ce dernier signe mérite la plus grande confiance. Nous en avons observé les progrès dans un grand nombre d'animaux inoculés, & qui ne se relevoient point avant cette opération;

ſi on appuie ſur les reins, on voit quelquefois les beſtiaux attaqués, s'affaiſſer du derriere ; ſi enfin on preſſe avec le bout du doigt le long de la colonne épiniere, on voit ſouvent les chairs frémir, & on les ſent palpiter ſous la main.

2°. Lorſque par le concours de la plus grande partie de ces ſignes, on s'eſt aſſuré de l'exiſtence de la maladie, il faut ſur le champ ôter tout fourrage, & ne permettre abſolument aucuns alimens ſolides à l'animal attaqué.

3°. On lui fera boire nuit & jour de l'eau blanche nitrée, de demi-heure en demi-heure.

4°. On lui donnera chaque jour quatre lavemens émolliens ; on peut y mêler une demi-livre d'huile de lin.

5°. On lui fera boire matin & ſoir une potion faite avec un grand verre d'huile de lin, & un tiers de bon vinaigre que l'on étendra dans une quantité ſuffiſante d'eau blanche.

6°. Dès l'inſtant de l'invaſion, on fera pluſieurs ſcarifications & mouchetures le long de l'épine. On les recouvrira d'un emplâtre agglutinatif, on les panſera avec la térébenthine diſſoute dans un jaune d'œuf, & on les baſſinera avec du vinaigre aromatique.

7°. On expoſera, au moins ſix fois par jour,

les naſeaux de l'animal à la vapeur du vinaigre & du camphre jettés ſur des charbons, ou à celle des plantes aromatiques, & on ſe ſervira, pour les laver fortement, ainſi que la bouche, de vinaigre préparé avec l'ail, le poivre & le ſel.

8°. On le recouvrira d'un grand drap, ſous lequel on mettra en évaporation un mélange de vinagre & d'eau-de-vie. On répétera cette opération deux fois par jour. On le frottera enſuite en toutes ſortes de ſens, tantôt à ſec, tantôt avec des bouchons de paille trempés dans cette liqueur.

9°. Si l'on en excepte le temps pendant lequel on exécutera les préceptes donnés dans l'article précédent, l'animal ſera toujours couvert avec deux grands morceaux d'etoffe de laine.

10°. Auſſitôt qu'on le ſoupçonnera malade (1), on lui tirera par une ſaignée à la jugulaire environ quatre livres de ſang; dix ou douze heures

(1) Ce traitement differe de celui qui vient d'être publié à Bordeaux, & que l'on pratique actuellement avec ſuccès, ſeulement par le nombre des ſaignées. En 1774, & dans le commencement de l'année 1775, la maladie étoit beaucoup plus inflammatoire qu'elle ne l'eſt à préſent. On pourra, dans une épizootie ſemblable, eſſayer ces deux traitemens, en les modifiant ſuivant le beſoin; & l'expérience décidera ſur le choix.

après, par une seconde saignée, on en tirera trois livres; douze heures après, on fera, s'il est nécessaire, une troisieme saignée de deux livres seulement. Il faut observer que ces doses ne sont indiquées que pour un animal robuste. On les diminuera suivant l'âge & la foiblesse du tempérament. Pour que les saignées aient quelque succès, il faut qu'elles soient pratiquées de bonne heure. On s'en abstiendra surtout, & on ne les réitérera point si la respiration devient difficile & si l'animal paroît très-abattu.

11°. Lorsque les excrémens commenceront à devenir liquides, on interrompra les potions huileuses, pour faire usage des infusions ameres aux mêmes heures.

12°. On donnera alors matin & soir un breuvage fait avec l'infusion d'absinthe, dans laquelle ou délayera une demi-once de quinquina en poudre. On pourra aussi le donner en décoction, mais à plus forte dose. On s'en abstiendra si l'animal paroît très-échauffé. L'eau blanche nitrée ou aiguisée avec le vinaigre, ou avec la crême de tartre, sera d'ailleurs la boisson ordinaire.

13°. Lorsque la diarrhée aura lieu, on pourra mêler au quinquina dans l'infusion d'absinthe, une demi-once de diascordium; on insistera princi-

palement ſur le traitement des quatre ou cinq premiers jours, ſi le malade a paru en être ſoulagé.

14°. Dans tous les temps de la maladie, s'il ſe forme des tumeurs, on aura ſoin de les ouvrir. Si la peau eſt ſenſiblement élevée dans quelque endroit de la ſurface du corps, on l'ouvrira de même, & on traitera ces plaies comme il eſt dit plus haut à l'égard des ſcarifications recommandées.

Tel eſt le traitement qui m'a le mieux réuſſi contre l'épizootie. Il ne faut point ſe diſſimuler qu'elle conſerve toute ſa force & toute ſon intenſité dans les individus qui en ſont vraiment attaqués (1); par le moyen des ſaignées, nous ſommes quelquefois parvenus à diſſiper preſque tout-à-fait l'inflammation. A force de boiſſons émollientes, nous avons humecté les alimens du troiſieme eſtomac. Malgré ces ſuccès inattendus, nous avons perdu une très-grande partie des beſtiaux ſoumis à ce traitement. La maladie actuelle attaque donc le principe vital, ſon ſiége eſt immédiatement dans le ſyſtême nerveux; auſſi l'ouver-

(1) Ceci a été écrit lors de la premiere invaſion de l'épizootie dans le Condomois & dans le Bearn, dans le même temps où j'ai fait, ſur les différentes méthodes curatives, les expériences rapportées pag. 97, 98, 99, &c.

ture des cadavres nous a presque toujours offert le cerveau beaucoup plus mou qu'à l'ordinaire; il n'est donc pas étonnant que ce cruel fléau se soit le plus souvent montré au-dessus des secours de l'Art : il est probable qu'il sera tel jusqu'à ce que le temps & la Nature l'aient mis au niveau de nos connoissances. Une sécurité déplacée seroit très-dangereuse dans la circonstance présente, il est de la plus grande importance que l'on connoisse toute la supériorité de l'ennemi que l'on se propose de combattre.

RÉFLEXION.

La Maladie épizootique ne doit point être confondue avec les différentes espèces de charbon; en raclant les plaies qui en sont le caractere, on vient ordinairement à bout de les guérir. Il ne faut pas la confondre non plus avec certaines tumeurs qui se manifestent le plus souvent le long de la colonne épiniere, sans faire perdre l'appétit, & sans occasionner de fievre. En les ouvrant, en les faisant suppurer, & en les pansant, comme il est dit plus haut à l'article des scarifications, on est presque assuré de les guérir; mais il ne faut pas que le Public abusé par des cures aussi faciles, imagine qu'elles peuvent suffire pour combattre l'Epizootie avec succès.

DESCRIPTION de l'Epizootie qui a regné en Normandie pendant l'hiver de l'année 1775.

PENDANT que l'épizootie faisoit ses ravages dans les Provinces méridionales, le même levain se dévéloppa malgré les rigueurs de l'hiver dans la partie de la Normandie, qui est située entre la ville d'Eu & Neuchâtel; elle se déclara d'abord dans le Village appellé Maisoncele, de-là elle passa à Grandcour, à Mélincant & autres Paroisses adjacentes; sa marche & ses symptomes étoient absolument les mêmes que ceux de l'épizootie des Provinces méridionales. L'ouverture des cadavres a aussi présenté les mêmes ravages; sa malignité a été poussée au plus haut degré dans quelques-uns des Villages qu'elle a parcourus; elle étoit plus meurtriere à Mélincant, que par-tout ailleurs. Tous les bestiaux qui y ont été attaqués sont morts en peu de temps. Je n'ai vu nulle part le sang aussi décomposé & aussi fluide que celui des bestiaux attaqués de l'épizootie dans ce Village; il avoit si peu de consistance qu'il ressembloit à de l'eau teinte. La gangrene des estomacs & des intestins, étoit très-marquée; les alimens étoient comme desséchés & brûlés dans leur

cavité, & les membranes des viſcères étoient tout à-fait corrompues.

La maladie ne s'eſt pas bornée aux bêtes à cornes; les chiens ont été les premiers attaqués comme dans l'épizootie décrite par Silius Italicus (1). Pluſieurs ont même penſé que la maladie avoit paſſé des chiens aux beſtiaux. A Grandcour, chez M. Duhazé, il y a eu un chien attaqué de pluſieurs ſymptomes communs à l'épizootie; il avoit la tête baſſe; il jettoit par le nez; ſes excrémens étoient liquides & très-puans; il exhaloit une odeur très-fétide, & il touſſoit quelquefois. A Eu, près d'Aumale, à Betencourt & à Pierrepont, Paroiſſes voiſines, il y a eu nombre de chiens malades, toujours dans les endroits où les bêtes à cornes étoient attaquées de l'épizootie. Auprès de la ville d'Eu, on a vu pluſieurs chats attaqués d'une maladie peu meurtriere, à la vérité, mais qui les tourmentoit beaucoup; ils étoient fatigués par des coliques très-vives & ſuivies d'une diarrhée abondante. A Maiſoncele on a perdu pluſieurs cochons: il n'y a pas eu juſqu'aux poules qui ſont mortes en quantité dans ces mêmes Paroiſſes. Leur tête ſe gonfloit; les

(1) *Vim primi ſenſere canes.* Silius ital. lib. XIV.

yeux se rappetissoient & se fermoient, la langue se gangrenoit; les ouvertures nazales se bouchoient; le gosier se retrécissoit; des gouttes roussâtres & putrides sortoient du crâne lorsque l'on en faisoit l'ouverture; le cerveau étoit mou, & un suc jaunâtre sortoit de la moelle épiniere lorsqu'on la comprimoit.

Cette épizootie, ainsi répandue sur des animaux de différentes especes, me parut effrayante. Je craignis qu'elle ne fît des progrès très-rapides, & je crus que l'on ne pouvoit prendre trop de précautions pour les arrêter. On m'avoit appris que plus de cinquante chiens étoient morts dans les étables infectés; je m'étois assuré que les peaux des bestiaux morts de l'épizootie, chez M. Duhazé, lavées dans une petite riviere, l'avoient communiquée à ceux d'un particulier du même hameau, & qu'elle les avoit même attaqués avec violence. Ces observations & beaucoup d'autres me firent sentir la nécessité de circonscrire le pays infecté avec des troupes, pour empêcher la communication avec les pays

(1) M. Charles, Subdélégué de la Ville d'Eu, très-éclairé & très-actif, a suivi ces détails, & les a communiqués à M. le Contrôleur Général.

ſains. M. le Maréchal Duc d'Harcourt donna les ordres les plus prompts & les plus précis, & envoya un Détachement de la Garniſon de Rouen : le pays fut entouré, les beſtiaux malades furent tous aſſommés, un tiers de leur valeur fut payé par le Roi ; M. l'Archevêque & M. l'Intendant payerent les deux autres, & les étables furent déſinfectées avec ſoin & avec ſuccès, ſuivant la méthode que j'ai publiée. Grace aux précautions ſagement concertées, & aux bienfaits verſés avec abondance par les Adminiſtrateurs, la maladie ceſſa peu de temps après, & elle n'a pas reparu depuis. J'ai été envoyé par le Roi ſur les lieux où j'ai été témoin de la plus grande partie des faits dont on trouve ici les détails : j'y ai publié deux inſtructions, l'une pour les Soldats, l'autre pour les Syndics & Prépoſés de M. l'Intendant, dont l'heureuſe exécution a mis fin à l'épizootie ; j'ai cru devoir les placer ici. Ayant été de quelque utilité en Normandie, peut-être pourront-elles rendre les mêmes ſervices dans une circonſtance ſemblable. Pour cette raiſon & afin qu'elles ſoient toutes rédigées lorſqu'on en aura beſoin, je n'ai point retranché quelques articles déja énoncés plus haut.

INSTRUCTION (1) *pour les Syndics ou Préposés de M. l'Intendant, publiée à Rouen le 16 Février* 1775.

1°. LES Habitans des campagnes doivent être prévenus que la maladie pestilentielle, qui enleve depuis long-temps les bestiaux en France, & dans les Royaumes voisins, est contagieuse & presque incurable : que le Roi s'étant fait rendre compte des ravages qu'elle a fait, & qu'elle fait encore en Guyenne & en Gascogne, a ordonné par un Arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 30 Janvier 1775, que pour interrompre toute communication, & pour faire cesser absolument ce fléau, on tueroit toutes les bêtes à cornes qui en seroient attaquées, & enfin, que suivant ses vues généreuses & bienfaisantes, Sa Majesté a résolu de payer à chaque Propriétaire le tiers de la valeur de la bête qui sera sacrifiée au bien public.

2°. Les Syndics visiteront tous les jours les bestiaux de leurs Paroisses, ils en feront le dénombrement, & les Particuliers seront tenus

(1) J'ai fait à ces Instructions quelques changemens qui rendront leur utilité plus étendue pour toutes sortes de circonstances.

de les avertir, sous peine de payer une amende, dès qu'ils auront, à l'égard de leurs bestiaux, le plus léger soupçon de maladie.

3°. Aussi-tôt que l'épizootie sera déclarée dans une étable, le Syndic sera tenu, sous les mêmes peines, de faire avertir par un Exprès, le Médecin vétérinaire qui sera le plus à portée, d'en envoyer un autre au Subdélégué de son Election, ou à celui qui sera le plus voisin de sa Paroisse. Il faut aussi que le Chef du détachement soit instruit de l'existence de la maladie & du lieu où elle s'est manifestée.

4°. On reconnoîtra qu'une bête est malade, par la tristesse, par la perte de l'appétit, par l'ébranlement & l'abaissement de la tête, par les convulsions du col, par la rougeur ou par le larmoiement des yeux, parce qu'étant pincée vers le garrot, elle s'affaise en témoignant de la douleur, parce qu'étant pincée en dessous elle se releve, parce que les flancs battent avec force, parce que celui du côté gauche est dur, parce que la chaleur des cornes & des oreilles est changée, par les gémissemens & par la toux; dans les derniers temps par la chassie qui borde les yeux, par la morve qui coule des naseaux, par la mauvaise odeur & par la fétidité; enfin,

parce que les excrémens sont liquides ou enveloppés de pellicules. Les autres signes ne peuvent être apperçus que par les gens de l'Art.

5°. Quand le Médecin vétérinaire aura jugé qu'une bête à cornes est attaquée de la maladie; il la fera conduire dans un lieu isolé & éloigné des herbages & des chemins, où il fera faire une fosse, là il la fera tuer & il fera couper le cuir en différents endroits. Cette derniere précaution est sur-tout très-importante. Il sera bon, que ceux qui approchent des bestiaux malades, soient vêtus en toile, & sous quelque prétexte que ce soit, il sera défendu de conserver, de manger ou d'apprêter la viande infectée.

6°. Le Syndic aura soin que la fosse ait huit pieds de profondeur, que l'on foule avec force la terre qui recouvrira la bête, & que l'on jette la premiere dans la fosse celle sur laquelle le sang aura coulé lors du massacre.

7°. Le Syndic fera nétoyer l'étable, il veillera à ce que l'on enleve & que l'on enfouisse le fumier, à ce que l'on gratte le sol, à ce que l'on brûle avec le plus grand soin toutes les ustensiles sur lesquelles la bave des bestiaux malades aura pu être répandue, à ce que l'on ôte la paille qui recouvre le plancher, & à ce que

l'on

l'on en brûle la premiere couche, & à ce que l'on jette par-tout de l'eau bouillante, comme on le pratique pour l'ordinaire, lorſque l'on purifie des écuries dans leſquelles ont ſéjourné des chevaux morveux.

8°. Les Syndics ſeront prévenus que l'intention du Roi eſt de payer une livre quatre ſols pour faire chaque foſſe, & autant pour nettoyer chaque étable; ſi le Médecin vétérinaire ne trouve pas l'étable nettoyée comme il convient, elle le ſera aux dépens du Syndic.

9°. Après avoir nettoyé l'étable, le Syndic aura ſoin qu'on y faſſe tous les jours un feu clair avec du menu bois, & il fera jetter dans le feu un mélange de fleurs de ſoufre, avec du nitre en poudre, ou même du ſoufre ſeul, ayant ſoin de ne pas s'expoſer de trop près à ſa vapeur; au bout de huit jours, il fera blanchir les murs de l'étable avec de la chaux.

10°. Les Syndics des Paroiſſes où regne la contagion & ceux des Paroiſſes ſaines à une lieue de diſtance empêcheront que les bêtes à cornes ne ſortent des cours & étables, & que, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, elles ne ſoient conduites aux champs, ſous peine de confiſcation, & d'une amende fixée par M. l'Intendant.

Les Syndics tiendront ſur-tout la main à l'exécution de cet article, qui eſt très-important pour empêcher la communication. Il ſera même très-prudent de ſéparer les beſtiaux par petits troupeaux dans des étables différentes ; on pourra faire la même choſe aux champs, lorſqu'il ſera permis de les y conduire : en empêchant ainſi la communication, la maladie pourra attaquer une partie du troupeau, l'autre étant intacte.

11°. Les Syndics des lieux infectés, & ceux des Paroiſſes à une lieue de diſtance donneront ordre aux Payſans de renfermer leurs chiens, même pendant la nuit, & avertiront les Soldats de les tuer, s'ils les trouvent détachés dans les cours des métairies ou ailleurs. Il ſera défendu de laiſſer les moutons & les chevaux dans les étables où il y aura des bêtes à cornes malades, parce qu'ils pourroient porter ailleurs la contagion, ſans cependant avoir, eux-mêmes, rien à craindre de ſes effets.

12°. Ils éloigneront tous les gens à recette & ſans aveu, qui portent le mal d'un endroit à l'autre, & qui entretiennent le peuple dans une fauſſe ſécurité; ils avertiront les Soldats de les pourſuivre.

13°. Les Syndics, ainſi que les Habitans des

campagnes, doivent être avertis que toutes les précautions & les remedes préſervatifs ſe bornent à empêcher que les beſtiaux ne ſortent, & qu'ils ne communiquent avec les animaux ou hardes infectées, à ce qu'on leur faſſe boire matin & ſoir de l'eau blanche nitrée ou acidulée avec le vinaigre ou la crême de tartre, à ce qu'on ne leur offre que du fourrage mouillé & mêlé avec des herbes fraîches, telles que l'oſeille, la poirée, la mauve, le laitron, la ſcorſonnere, &c. & à ce qu'on leur faſſe prendre quelquefois un grand verre d'huile de lin, avec un tiers de vinaigre, ou d'une eau vulnéraire quelconque. On pourra auſſi leur donner de temps en temps un breuvage fait avec les amers ou avec les aromatiques, tels que la ſauge, l'abſynthe ou les baies de genievre. Il ſera bon de leur offrir tous les matins une petite quantité de ſel. On ne ſauroit trop tôt leur établir un ſeton avec l'ellébore au fanon. Enfin un nouet fait avec le ſel & le poivre, & placé chaque jour une ou deux fois dans la bouche de l'animal, ſera très-avantageux, & ne doit point être oublié.

Ainſi pour réſumer, outre les ſoins domeſtiques & les précautions contre la communication, les ſetons, le maſtigadour, l'eau nitrée ou aci-

dulée, une diete sage, les herbes émollientes & aigrelettes données comme aliment, l'éloignement total de toutes les plantes âcres, & de tout ce qui est putride, & les breuvages faits avec l'huile, le vinaigre ou avec les amers & les aromatiques, sont les seuls moyens que l'on puisse raisonnablement mettre en usage; tout autre conseil ne peut être que le fruit de l'ignorance ou de la charlatannerie.

14°. Enfin les Syndics seront fondés à requérir les secours des Soldats, quand il sera question de faire la visite des bestiaux, de chercher des hommes pour différens besoins, de veiller à ce que les fosses soient bien faites & bien remplies, de faire nettoyer les étables, d'empêcher la sortie des bestiaux & celle des chiens; enfin toutes les fois qu'ils ne pourront suffire seuls aux fonctions de leur ministere.



INSTRUCTION à l'usage des Soldats employés pour l'Epizootie, publiée à Rouen le 16 Février 1775.

1°. LES Détachemens placés dans les endroits où il se tient des marchés, en régleront la police. Ils seront placés sur les chemins des lieux infectés, & ils empêcheront l'arrivée des bêtes à cornes qui pourroient en venir; ils ne permettront point l'entrée de celles dont les conducteurs ne seront point munis d'un certificat portant qu'elles sont saines, qu'elles viennent des Paroisses où la maladie n'a point encore pénétré, & qu'elles y ont séjourné au moins deux mois; condition bien nécessaire pour empêcher les fraudes & les migrations clandestines. Ce réglement sera suivi dans toutes les foires & marchés qui se tiendront dans les cantons & Provinces limitrophes du pays infecté. Dans ce pays même, & aux environs, toute vente de bestiaux sera défendue.

2°. Les Détachemens placés de maniere à former une chaîne dans le dessein de circonscrire la maladie, ne permettront point qu'il entre, ni sur-tout qu'il sorte de bêtes à cornes de l'intérieur du cordon. Pour remplir exactemnnt

ces vues, ils veilleront avec la plus ſcrupuleuſe attention ſur les grands chemins, ſur les principales communications d'un lieu à un autre, & ſur les paſſages des rivieres.

3°. Les Détachemens iront le plus ſouvent qu'il ſera poſſible les uns au-devant des autres, & ſe rendront un compte mutuel de ce qu'ils auront obſervé.

4°. Ils auront ordre de faire enfermer les chiens, & de tuer tous ceux qu'ils trouveront errans. La communication des bêtes malades avec les chiens, les chats, les moutons, & avec les hommes, eſt ce qui propage l'épizootie dans les Villages, comme ce ſont les beſtiaux conduits aux foires, qui la propagent dans les pays les plus éloignés.

5°. Si la maladie ſe déclare en quelques endroits de l'eſpace circonſcrit, on le fera ſavoir de détachement en détachement; c'eſt ainſi que l'on fera parvenir les nouvelles importantes.

6°. Les poſtes peuvent être diviſés en trois claſſes, 1°. ceux qui ſont ſans Officiers; 2°. ceux où il y a un Officier; 3°. celui où eſt le Commandant & le Subdélégué. Les nouvelles parviendront de détachement en détachement juſqu'aux Officiers qui ſeront à leur tête, & ceux-ci

enverront alternativement un Payſan & un Soldat, au lieu le plus voiſin de la réſidence du Commandant & du Subdélégué, qui enverront eux-mêmes un Cavalier de Maréchauſſée chercher dans cet endroit toute la correſpondance.

Ainſi les Détachemens de

inſtruiront

M. l'Officier logé à

M. l'Officier logé à

enverra alternativement un Payſan & un Soldat à M. l'Officier logé à

un Cavalier de Maréchauſſée ira à (1) chercher le paquet pour le remettre à M. le Commandant. Pour cet effet, le Syndic de commandera un ou pluſieurs Habitans de ſa Paroiſſe, pour faire les voyages néceſſaires; on pourra, par ce moyen, ſavoir ce qui ſe paſſe tous les jours.

7°. Si la maladie fait de nouveaux progrès,

(1) On peut varier ces blancs ſuivant les différences du pays. En voici l'avantage. Chaque Officier & chaque Soldat ont, par le moyen de cette feuille, un tableau des devoirs qu'ils doivent remplir, & de la correſpondance qu'ils doivent avoir. On s'eſt ſervi des Cavaliers de Maréchauſſée, parce qu'il y avoit peu de Troupes.

on reculera le cordon au moins d'une demi-lieue dans le pays ſain.

8°. Les Détachemens placés dans les lieux où regne la contagion, feront tous les jours la viſite des étables & des bêtes à cornes ; ils veilleront conjointement avec les Syndics, à ce que les beſtiaux ſains ne ſortent point des cours & étables, à ce que les chiens ſoient renfermés, à ce que les Supérieurs ſoient promptement avertis lorſque la maladie ſera déclarée, à ce que les beſtiaux attaqués ſoient tués le plus promptement poſſible, à ce que les foſſes ſoient faites comme il convient ; enfin, à ce que les étables ſoient bien nettoyées & purifiées.

9°. Les Détachemens prêteront en tout main-forte aux Syndics ; il ſuffira pour cela de leur mettre ſous les yeux les Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 de l'Inſtruction pour les Syndics.

EPIZOOTIE de la Généralité d'Amiens, en 1775 & 1776.

L'ÉPIZOOTIE qui s'étoit montrée les années précédentes dans la Généralité d'Amiens, & qui s'y étoit éteinte comme d'elle-même, y a reparu

vers le commencement de l'année 1775, & y regne encore actuellement. C'eſt aux environs de Calais, de Guines & d'Ardres qu'elle s'eſt déclarée d'abord, enſuite elle a pénétré juſqu'à Boulogne & dans le Vermandois. Elle a cela de particulier, qu'elle ne paroît pas ſuivre une marche reglée, mais qu'elle ſe déclare dans des lieux très-éloignés les uns des autres, ce qui tient à pluſieurs moyens de communication, tels que le contact des hommes & le tranſport des beſtiaux, & ſur-tout à ce que, les étables n'ayant point été précédemment déſinfectées, l'épizootie s'y renouvelle dans toutes les circonſtances favorables à ſon développement (1). Tel eſt le ſort des maladies contagieuſes, que dans leur invaſion on peut toujours, en faiſant des recherches exactes, rendre raiſon de leurs progrès ; mais lorſqu'elles ont vieilli dans un pays, les ſurfaces infectées ſont en ſi grand nombre, & ſont tellement étendues, que l'homme le plus atten-

(1) L'épizootie y eſt maintenant très-peu étendue. M. l'Intendant fait exécuter, avec la plus grande vigueur, le nouveau plan de déſinfection ; & les progrès de ce fléau y ſont tellement diminués, que l'on doit en eſpérer inceſſamment la deſtruction entiere.

tif à en ſuivre la marche, ſe perd & ne peut ſuffire à l'explication de leur renaiſſance continuelle. La petite vérole peut ſervir d'exemple. Ce qui vient d'être dit, peut lui être appliqué à tous égards; la contagion de l'une eſt auſſi démontrée que celle de l'autre. Je me ſuis ſervi des mêmes moyens & des mêmes procédés, pour en conſtater la nature & les rapports.

Ce n'eſt point aſſez, & tous les Médecins en conviennent, que l'exiſtence d'un virus ſoit démontrée & que l'on s'expoſe à ſon contact, pour en être affecté. Il faut de plus qu'il y ait dans le corps qui court ces riſques, une certaine aptitude, une certaine analogie que l'on ne peut définir. Cette diſpoſition peut être particuliere à quelques ſujets, ou générale à preſque tous les Habitans d'un pays : l'air & la poſition des différens climats doivent beaucoup influer ſur les cauſes diſpoſantes; & lorſque, par un accord funeſte, pluſieurs ſe réuniſſent, on voit la contagion avancer à grands pas, & attaquer à la fois un grand nombre d'individus.

La partie de la Généralité d'Amiens, où regne l'épizootie, offre dans beaucoup d'endroits des marais ſubmergés, & couverts d'une eau croupiſſante qui y dépoſe un limon très-

mal-sain. Aussi a-t-on vu les esquinancies gangreneuses y enlever, pendant l'année derniere, un grand nombre de bestiaux : cette constitution, plus forte dans un temps que dans un autre, peut donner naissance à des maladies malignes & pestilentielles. Elle peut ainsi favoriser le développement du virus épizootique ralenti, & comme assoupi dans des années moins favorables à sa reproduction.

Les accidens qui caractérisent l'épizootie, dans la Généralité d'Amiens, sont la diminution de l'appétit, l'abattement des yeux, l'inflammation de la conjonctive, l'abaissement des oreilles, les pulsations accélérées des arteres, le tremblement, la diarrhée entre le second & le troisieme jour de la maladie; & vers la fin, le froid des oreilles, du nez, & des quatre extrémités, la chassie, l'enfoncement & l'extinction des yeux, les plaintes continuelles, l'obturation totale des naseaux par une matiere épaisse & visqueuse, enfin l'atonie, la foiblesse, les sincopes & la mort sans efforts & sans convulsion.

Le lait se dénature & cesse de couler de très-bonne heure : dans quelques vaches, la sécrétion de ce fluide a été seulement ralentie ou

tout-à-fait ſuſpendue pendant un ſeul jour; elle s'eſt enſuite peu à peu rétablie. On a ſouvent remarqué ſur les mamelles une aſſez grande quantité de puſtules, qui ſe ſont terminées par ſuppuration, & cette criſe heureuſe a quelquefois diſſipé la maladie & a remis la nature dans tous ſes droits.

Par l'ouverture des cadavres, on a trouvé le cerveau ramolli, les vaiſſeaux de ſes membranes très-gorgés, les viſceres de la poitrine en aſſez mauvais état; le premier eſtomac rempli d'alimens groſſierement hachés; ſa membrane interne parſemée de taches gangreneuſes & quelquefois détachée en lambeaux; le ſecond eſtomac tout-à-fait gangrené, le troiſieme de même, rempli d'ailleurs d'alimens ſecs & noirs, ſes feuillets faciles à déchirer; le quatrieme ventricule contenant une aſſez grande quantité d'eau jaunâtre, & ſa membrane putréfiée & comme diſſoute; les inteſtins ſphacelés en pluſieurs endroits & ſur-tout en dedans; le foie très-volumineux; la véſicule du fiel très-diſtendue & remplie d'une bile très-fluide, fétide, citrine & dans laquelle nageoient de petites pellicules; dans quelques-uns enfin, la veſſie enflammée & le ſang diſſous dans les gros vaiſſeaux.

Cette diſſection & la plupart de ces obſerva-

tions ont été faites par M. de Lamaniere, Artiste vétérinaire, recommandable par son zele & par ses connoissances dont il a déja donné des preuves dans plusieurs épizooties. On ne peut s'empêcher d'en conclure que celle dont il s'agit est en tout semblable à l'épidémie des Provinces méridionales. Les premiers ravages de cette maladie terrible se portent sur-tout vers les deux derniers estomacs, & le mauvais état des deux premiers qui ne sont maltraités que dans le cas où l'épizootie a pris le plus grand dégré possible de malignité, prouve assez tout le danger de celle qui regne en Picardie. La rareté des éruptions & des tumeurs critiques, aggrave encore le prognostic; de sorte qu'elle paroît avoir tout l'appareil des caracteres les plus destructeurs, & qu'il ne faut rien moins que la prudence & l'activité de M. le Comte d'Agay, Intendant de la Province, pour en arrêter le cours.

Epizootie dans la Flandre maritime, dans le Comté d'Artois, & dans le Soissonnois.

La maladie épizootique regne dans quelques cantons de la Flandre & dans le Comté d'Ar-

tois (1). Le voisinage de ces pays, avec ceux où elle existe encore, & les ravages qu'elle a faits pendant les années précédentes en Flandre, ne permettent pas de douter que ce ne soit vraiment l'épizootie redoutable qui a tant enlevé de bestiaux dans les Provinces méridionales. Ajoutez à cela, que la Flandre est limitrophe des Etats de la Reine de Hongrie, que presque tous les Auteurs qui ont traité de cette matiere, regardent, avec raison, comme le foyer des pestilences qui, à différentes époques, ont fait périr un nombre prodigieux de bestiaux, & ruiné l'agriculture en différens pays.

La Généralité de Soissons, qui a été, il y

(1) M. le Breton, Chirurgien très-instruit, & un de mes Prosecteurs, qui m'a accompagné dans plusieurs de mes voyages, maintenant envoyé en Flandre, pour y prendre des renseignemens exacts sur l'état de l'épizootie, & pour y exécuter le plan adopté par le Roi relativement à la désinfection des Provinces où elle regne, m'a mandé que ses ravages intérieurs y sont poussés au plus haut degré. Il a trouvé le foie & la rate comme fondus, & dans un état de dissolution putride. Ce Chirurgien a eu la satisfaction de voir que depuis les derniers assommemens, & sur-tout depuis que l'on purifie avec soin les lieux récemment & anciennement infectés, la maladie est concentrée dans un petit nombre de Paroisses.

a deux ans, dévaſtée par ce fléau, vient auſſi d'en éprouver le renouvellement dans les lieux d'Albincourt, de Ribemont & des Mezieres. Le Gouvernement en a même été alarmé pendant quelque temps. On a envoyé les inſtructions qui ont été miſes en uſage, avec ſuccès, en Normandie & dans pluſieurs grands cantons des Provinces méridionales. L'aſſommement & la déſinfection ont été exécutés avec la plus grande exactitude, par les ſoins & par les ordres de M. le Pelletier, Intendant de Soiſſons, & la ceſſation entiere de ce fléau a été le fruit du zele qu'il a mis dans ſon adminiſtration. On ſe propoſe, pour aſſurer ce ſuccès, de travailler inceſſamment à la déſinfection des étables où la maladie a pénétré pendant les années dernieres.

Epizootie en Champagne.

M. Grignon, Correſpondant des Académies des Sciences & Belles-Lettres de Paris, ſecondé par les ſieurs Marenger & Pertat, Artiſtes vétérinaires, a fait la viſite des beſtiaux malades, a ſoigneuſement examiné les ſymptomes, a fait faire, ſous ſes yeux, des ouvertures de cadavres, & nous a communiqué les détails ſuivans.

La maladie s'eſt déclarée à Neuville, près

Baiard, pendant le mois de Septembre 1775. Sa premiere invaſion a été chez la veuve Clement, où, peu de temps auparavant, des chevaux de relais, venant des Provinces méridionales, avoient ſéjourné. Il eſt poſſible, en effet, qu'ils y aient porté la contagion; mais l'épizootie ayant fait des progrès dans les Provinces voiſines de la Champagne, & cette derniere ayant été elle-même, pendant les années précédentes, ravagée par ce fléau, ſon renouvellement ou ſa communication ne préſentent rien de ſurprenant.

Les ſymptomes énoncés dans les procès-verbaux qui nous ont été remis, ſont tout-à-fait ſemblables à ceux que l'on a déja décrits pluſieurs fois. La ſenſibilité de l'épine & du cartilage xyphoïde, la triſteſſe, l'inflammation des yeux, la ſortie d'une matiere purulente par le nez, les palpitations, les petites convulſions cutanées, la foibleſſe, le refroidiſſement des cornes & des extrémités dans les derniers temps de la maladie, une inſenſibilité telle, à cette époque, que l'on pouvoit, ſans faire ſouffrir les malades, leur faire des ſcarifications le long de l'épine, la vacillation des extrémités poſtérieures; enfin une ſi grande difficulté à ſe tenir debout, qu'ils reſtoient preſque toujours couchés: tels ſont les effets de la maladie contagieuſe

contagieuſe qui, grace aux ſoins de M. l'Intendant, aux bons offices de M. Grignon, & à l'activité avec laquelle les ſieurs Marenger & Pertat ont mis en uſage les moyens indiqués par le Gouvernement, a fait peu de progrès, & peut même être regardée comme entierement détruite.

On a conſeillé l'eau blanche nitrée ou acidulée; on a pratiqué des ſaignées, dans le principe, ſur-tout à la veine jugulaire; & lorſque les ſymptomes de la putridité ont paru plus développés, on a fait uſage du camphre & du quinquina dans une décoction de genievre. On a auſſi donné quelques doſes de la poudre tempérante de Stahl.

On a employé la ſaignée comme moyen préſervatif. Nous obſerverons à ce ſujet, que dans une diſpoſition plethorique, dans une ſaiſon ſéche & dans une température de l'air, qui n'a rien de ce caractere chaud & humide, qui tend à la putréfaction, lors ſur-tout que la maladie regnante eſt très-inflammatoire, la ſaignée, comme préſervatif, peut produire quelques bons effets, mais ſans le concours de ces circonſtances, en affoibliſſant le ſyſtême nerveux & irritable, elle ne peut que diſpoſer d'une maniere plus prochaine à la contagion.

L'ouverture des cadavres a fait voir le cerveau à peu près dans l'état naturel; il étoit seulement rempli d'eau dans ses ventricules, la membrane pituitaire s'est trouvée souvent parsemée de taches livides & comme ramollie par la suppuration en plusieurs endroits; la langue étoit couverte d'une grande tache brune, & souvent on a enlevé avec la plus grande facilité sa membrane épidermoïde. Les cornes se sont quelquefois détachées, & dans les jeunes sujets, leur noyau osseux étoit rongé par une humeur sanieuse; la gorge dans quelques-uns étoit enflammée; dans les autres elle n'offroit aucunes traces d'inflammation; le larinx & le poulmon étoient à-peu-près dans l'état naturel; souvent ce dernier étoit flasque, quelquefois un peu livide & rempli de sang coagulé, les estomacs étoient toujours gangrenés; le troisieme étoit gorgé d'alimens desséchés; le quatrieme étoit sphacelé, sur-tout dans les replis de sa membrane interne, & les intestins étoient dans le même état; les sinus pituitaires, la langue, la bouche, l'arriere-bouche & le tube intestinal, étoient donc les parties les plus maltraitées: on ne doit point en être surpris, puisque tous ces organes ne forment qu'une seule & même cavité continue,

dont la bouche eſt l'ouverture ſupérieure. D'après ces détails, l'épizootie de Neuville près Baiard, paroît ſe rapprocher par un grand nombre de caracteres de celle des Provinces méridionales.

Parmi les obſervations communiquées par M. Grignon, & faites dans la vallée de la Marne près St. Dizier, il y en a une qui, par ſa ſingularité & ſa rareté, mérite d'être connue & de trouver une place dans ce recueil. La vache de la nommée veuve Clément, pendant les accès violens de ſa maladie, a été ſurpriſe & saillie par un taureau, & quoiqu'elle ait reçu trois fois le mâle, elle n'a ceſſé de montrer les deſirs les plus preſſans juſqu'à ſa mort. S'il étoit permis de chercher par-tout des rapports, il ſeroit poſſible de trouver dans les Auteurs des exemples de perſonnes attaquées de fievre maligne & même de la peſte, chez leſquelles l'irritation des parties génitales étoit portée au plus haut dégré; l'organe nerveux, qui dans ces malades eſt toujours principalement affecté, eſt ſuſceptible de tant d'impreſſions différentes, qu'aucune ne paroît ſurprenante, lorſque l'on eſt accoutumé à être le témoin de ces variations.

Epizotie en Franche-Comté.

Dans la Franche-Comté près des Salines, & dans les montagnes voiſines, il regne depuis long-temps une maladie épizootique, qui enleve tous les ans une grande quantité de beſtiaux. MM. les Adminiſtrateurs des Salines, qui ont fait le projet de l'éteindre entiérement, m'ont fait parvenir un Mémoire ſur cet objet important, dont les diſpoſitions ſont très-ſages; j'ai eu l'honneur de le leur remettre avec quelques obſervations; l'enſemble de ces moyens bien exécuté, mettra inceſſamment fin à ce fléau dont il ſeroit bien dangereux de conſerver le germe, dans un temps ſur-tout où l'on s'occupe de la deſtruction totale des maladies contagieuſes qui enlevent les beſtiaux. Il réſulte des obſervations faites ſur les lieux, que cette maladie eſt ſuſceptible de communication; mais elle n'eſt pas la même que celle des Provinces méridionales; l'état inflammatoire du quatrieme eſtomac & les altérations de la bile ne ſe rencontrent point dans les beſtiaux qui en ſont attaqués.

Epizootie dans la Généralité d'Orléans, près de Chartres.

Il s'est déclaré, le 21 Juillet 1775, à Endiville près de Chartres, une maladie épizootique, dont le sieur Barrier, Médecin vétérinaire, a donné les détails suivans :

Les symptomes précurseurs, tels que la tristesse, l'abaissement de la tête & des oreilles, la chaleur & la perte de l'appétit se faisoient d'abord appercevoir; peu de temps après il survenoit un anthrax ou charbon. Cette tumeur qui acquéroit bien-tôt un volume considérable, attaquoit indistinctement toutes les parties du corps; ses progrès & son danger étoient tels, que les remedes les mieux administrés n'ont pas sauvé un seul malade; quelquefois la tumeur ne faisoit que paroître, & par une funeste délitescence le virus se portoit vers l'intérieur; les bubons avortés dans la peste humaine, ont aussi toujours été regardés comme étant du plus fâcheux augure. Plusieurs bestiaux sont morts subitement & comme assommés d'un coup de massue; quelques-uns ont été attaqués en mangeant, & ont péri en un quart-d'heure, au milieu des convulsions les plus violentes : ainsi l'on a vu la peste au premier

dégré enlever en quelques minutes les hommes qui en étoient frappés.

Premiere ouverture : on a trouvé, par la dissection, le cerveau & ses membranes dans le plus grand état d'inflammation, la membrane interne de la bouche & des narines, ainsi que celle des bronches, également enflammée, le poulmon violet & parsemé de taches noires, le péricarde livide & rempli d'une eau visqueuse & puante; le cœur flétri, flasque & nageant dans cette liqueur; le diaphragme rempli de sang & d'une couleur plus foncée qu'à l'ordinaire; les estomacs gangrenés; les alimens desséchés dans le feuillet ou troisieme ventricule; le mésentere noir & sphacelé, enfin toutes les graisses fondues & fétides.

Seconde ouverture : le cerveau étoit un peu moins enflammé; le poulmon étoit dans le même état; le diaphragme étoit gangrené; le péricarde étoit rempli d'une liqueur de même nature, les estomacs étoient moins maltraités, les gros intestins étoient presque dans l'état naturel; les intestins grêles étoient distendus par un air extraordinairement fétide; le foie étoit très-gros & la bile de couleur brune; la tumeur qui avoit paru au dehors, y avoit sans doute

porté une partie du virus, & c'est peut-être pour cette raison que les ravages intérieurs n'étoient pas aussi marqués dans ce sujet que dans le premier.

Cette maladie charbonneuse & pestilentielle regnoit parmi les bêtes à cornes & attaquoit aussi quelques chevaux. L'éruption des tumeurs est un caractere qui ne permet pas de la confondre avec celle des Provinces méridionales, qui d'ailleurs ne passe point d'une espece à une autre. Malgré l'appareil effrayant des symptomes dont elle est accompagnée, quoiqu'elle attaque plusieurs especes d'animaux à la fois, quoiqu'elle réunisse tous les signes de la véritable peste, quoiqu'elle puisse même se communiquer aux hommes, qui s'exposent imprudemment au contact des tumeurs charbonneuses ; enfin quoiqu'elle enleve la plus grande partie des bestiaux qui en sont atteints (1), l'expérience a cependant prouvé qu'elle se détruit plus aisément, & qu'elle jette des racines moins profondes dans le pays où elle regne, que l'épizootie des Provinces méridionales. Il est important que l'on soit instruit de ces diffé-

(1) M. Bellerocq, Médecin vétérinaire très-instruit, m'a appris que cette maladie regne souvent en Auvergne.

rences, afin de ne pas répandre de fausses alarmes & de ne pas engager le Gouvernement à suivre, dans ces sortes de circonstances, un plan dont les dépenses & la rigueur seroient également coûteuses & superflues. Il suffit alors de renfermer les bestiaux, de traiter convenablement ceux qui sont malades, de pourvoir aux fosses & de purifier avec soin les surfaces infectées.

La maladie qui s'est déclarée dernierement dans le Nivernois, ne paroît pas non plus être la même que celle dont il s'agit dans cet ouvrage.

Epizootie en Suede.

DEPUIS la moitié de ce siecle, les épizooties ont été très-fréquentes en Suede. Le Docteur Tursen chargé par le Roi, d'en faire une étude particuliere, a donné la description d'une de ces épidémies dans les Mémoires de l'Académie de Suede, année 1756 (1); il a observé que les bestiaux étoient avides de l'odeur fétide que ré-

(1) Second trimestre. Ces observations sont extraites de la traduction que M. Baher, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, a bien voulu faire, à la sollicitation de M. Trudaine, des Mémoires de celle de Suede, sur la maladie des bestiaux.

pandoient les cadavres peſtiférés & qu'ils s'en repaiſſoient avec une ſorte de délices. En parlant de l'anatomie de ces animaux, il ſe trompe, lorſqu'il ne leur reconnoît point de conduit hépatique, & lorſqu'il avance que toute la bile eſt forcée de paſſer par la véſicule du fiel. La diſſection lui a montré le feuillet obſtrué ; il a de plus obſervé que ſa dureté, pour l'ordinaire, eſt plus grande pendant l'été que pendant l'hiver. Il explique cette différence, parce que les beſtiaux ceſſent de manger pendant l'été, & qu'alors le feuillet n'eſt pas auſſi rempli que pendant les ſaiſons plus froides, dans leſquelles, quoique la rumination ait ceſſé, les beſtiaux malades continuent cependant de manger & néceſſairement l'eſtomac s'engorge. Il a vu les cornes ſe détacher ſouvent à la ſuite de la maladie.

Parmi les ſymptomes (1), la conſtipation & la ſéchereſſe de la bouche annoncent, ſuivant le Docteur Turſen, l'engorgement du feuillet; la queue eſt ſouvent placée de côté & comme paralyſée. Si la bouche eſt chaude, tandis que les oreilles ſont froides, ou ſi une des cornes eſt froide tandis que l'autre eſt brûlante, c'eſt un pronoſtic très-fâcheux. L'épizootie a été

(1) 1756, troiſieme trimeſtre.

ſouvent accompagnée de rétention d'urine.

Il parle d'une autre maladie dont les progrès ſont lents, & qui eſt appellée *la ſécheresse du feuillet*, dans laquelle il eſt en effet plein & desſéché : il fait auſſi mention d'une autre appellée *maladie de balle*, qui ſiege dans le tiſſu cellulaire, voiſin de celui où le ſuif eſt accumulé, & qui ſe gonfle & ſe météoriſe. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Auteur eût donné des détails plus circonſtanciés à cet égard.

Il recommande de faire, dans le commencement, une forte ſaignée (1) : il a tiré peu de parti des ſetons ; l'eau de ſavon lui a bien réuſſi. Je ne ſais quelle indication lui a paru demander des lavemens avec la fumée de tabac. L'écorce de pin pulvériſée, étendue dans un ou pluſieurs jaunes d'œufs, mêlée avec de la farine de feves, & brouillée dans la boiſſon, eſt, ſelon lui, un excellent remede contre la diarrhée.

La même maladie s'eſt déclarée en Finlande, en 1758, & les détails en ont été donnés par le Docteur Haartmann, Médecin d'Abo, dans la même Province : ils ſont à-peu-près ſemblables à ceux que M. Horſtius avoit donnés aupa-

(1) Le trimeſtre, 1756.

ravant d'une maladie semblable en tout point.

L'ardeur du soleil, l'éloignement des eaux pures, l'abondance des eaux stagnantes & limonneuses restées après des inondations, & la mauvaise qualité des fourrages cueillis dans un sol marécageux, lui paroissent la cause premiere de la maladie qu'il décrit.

Les bestiaux malades périssoient à deux époques différentes; les uns perdoient tout d'un coup la rumination & l'appétit, le corps n'étoit point enflé, mais tout convulsif & tremblant, les oreilles étoient chaudes & pendantes, le sang sortoit par le nez, & l'écume par la bouche; des taches noirâtres & gangreneuses étoient éparses en différens endroits du corps; & ceux-là mouroient en vingt-quatre ou trente heures.

Les autres ne mouroient que le quatrieme jour. La fievre étoit moins forte; il se formoit une tumeur aux cuisses, au poitrail, ou au-dessous de la mâchoire. Cette derniere étoit plus dangereuse que celle des extrémités; il en sortoit une eau fétide. Si la diarrhée étoit accompagnée, dans le principe, de quelques filets de sang, ce n'étoit point un mal; dans la suite, au contraire, c'étoit un pronostic très-grave.

Cette épizootie fit périr plusieurs chevaux dans

la Province de Tavasthie : elle attaqua aussi les personnes qui furent assez imprudentes pour s'exposer de trop près au contact des bestiaux malades. On ne doit point en être surpris. Le virus déposé & travaillé dans une tumeur quelconque, étoit devenu plus actif & plus propre à passer d'une espece dans une autre, & à propager la contagion : les faits suivans en sont la preuve. Un Particulier, par bravade, s'enveloppa dans une peau infectée, & passa ainsi la nuit ; il mourut le lendemain. Une fille de basse-cour ayant refusé de porter dans l'intérieur de la bouche d'une bête malade certains médicamens, sa maîtresse le fit, & saisit, en jouant, le sein de sa domestique, avec la main qu'elle venoit d'enfoncer dans la bouche de l'animal : bientôt elle fut attaquée d'une fievre violente ; le sein se gonfla & se couvrit de vessies ichoreuses : la mort suivit de près cet accident. On ne dit point ce qui s'est passé au sujet de la maîtresse.

L'Auteur croit que cette épizootie ressembloit beaucoup à la suette, parce que les sudorifiques étoient les seuls remedes capables de guérir & de préserver. Les tumeurs charbonneuses annoncent assez que l'épidémie des Provinces méridionales n'est point de la même nature que celle-ci. Sous

un autre aſpect, on eſt forcé de convenir qu'elles ont de grands rapports. On y obſerve même malignité, même putridité, & même danger pour le malade; peut-être eſt-ce le même virus qui, différemment élaboré ſuivant les circonſtances différentes, tantôt ſe dépoſe dans des foyers iſolés, tantôt affecte tout l'organe cellulaire indiſtinctement.

Il recommande, comme préſervatif, l'uſage des remedes ſuivans: Prenez une demi-livre de nitre non purifié, une once & demie de ſel ammoniac, une demi-once de camphre; mêlez & donnez-en deux ou trois fois par jour plein un dez à coudre aux bêtes que vous voulez préſerver. Il ſera bon auſſi de leur faire boire la décoction du bois & des baies de genievre, ou celle des jeunes tiges de pin. On a même écrit dernierement de Suede, que dans les Provinces ſeptentrionales de ce Royaume, on ſe ſert, avec ſuccès, de cette décoction, comme préſervative; on y emploie auſſi l'eau de goudron; la doſe eſt un quart de chopine de cette ſubſtance, dans une pinte d'eau commune. La liqueur acide qui ſurnage le goudron, eſt auſſi en uſage à la doſe de trois ou quatre cueillerées. Enfin, on fait bouillir le nid de fourmis & les fourmis vivantes, & on en fait la décoction dans de l'eau ſalée.

Plusieurs, dit le Docteur Haartmann, donnent des laxatifs & font ensuite une saignée, dans la vue de préserver leurs bestiaux de la contagion : ce procédé n'est certainement ni indiqué, ni méthodique ; aussi a-t-il vu périr un cheval après avoir été ainsi préparé.

Lorsque la maladie est déclarée, on peut employer trois poudres différentes ; la premiere est faite avec quatre onces de fleurs de muguet, autant de fleurs de camomille, une once & demie de camphre, deux onces & demie de sel ammoniac ; on en donne trois fois par jour plein un dez à coudre, & on fait boire par dessus une décoction de feuilles de cassis ou de fleurs de camomille. On a ordonné le mélange de ces poudres en grand, & le Gouvernement en a fait distribuer aux Métayers, qui s'en sont bien trouvés ; nous approuvons fort son usage ; elle est en même temps antiputride & antispasmodique ; mais il nous semble qu'on la donnoit à trop petite dose.

La seconde poudre se prépare d'une maniere plus simple, & elle n'est pas moins convenable aux indications que l'on se propose de remplir. On mêle cinq parties de nitre avec une partie de sel volatil de corne de cerf. On peut

y ajouter de l'huile de corne de cerf à la dose de 60 gouttes pour un ou deux jours.

La troisieme poudre se fait avec le poulmon, le cœur & le foie des animaux morts de la maladie. On brûle ces visceres & on en donne le résidu réduit en poudre aux animaux sains ; mais nous croyons que l'on ne peut, sans danger, donner à des bestiaux sains sous quelque forme que ce soit, des débris de visceres qui ont été inondés de sucs pestilentiels & qui peuvent encore en conserver quelques parcelles dont la contagion la plus meurtriere seroit nécessairement la suite. L'Auteur nous apprend que l'on s'est plusieurs fois servi du noir de fumée.

L'huile de genevrier, celle de térébenthine & la thériaque, doivent, selon lui, être bannies comme ne contenant point de principes assez volatiles qu'il croit seuls capables de combattre l'épizootie avec succès.

Le soufre & le vinaigre sont les substances dont il recommande le plus l'usage pour la désinfection.

Dans l'année 1774, cette maladie s'est renouvellée en Finlande ; elle a été observée par les Docteurs Zand, Begerlten & Biornlund. Les symptomes décrits par ces Médecins, sont

les mêmes que ceux dont Haartmann a fait précédemment l'hiſtoire. La maladie ſe démontroit ſouvent par des bubons au col, & les cornes ſe détachoient, comme le Docteur Turſen l'a vu en 1756. Les hommes qui avoient l'imprudence de communiquer de trop près avec les beſtiaux malades, éprouvoient des éréſipeles, des démangeaiſons, des enflures conſidérables & des puſtules de très-mauvaiſe qualité. La ſeule haleine de ces beſtiaux reçue ſur le viſage, a tué une perſonne très-robuſte après cinq jours de maladie : à ces exemples, les Médecins de Finlande en joignent pluſieurs autres qui prouvent le même danger. Les maladies qui en réſultoient étoient des fievres putrides, dont une grande partie a cédé aux remedes du célébre M. Boeck, premier Médecin du Roi de Suede. On a obſervé dans ce Royaume, comme en France, que ces maladies, ainſi communiquées par une eſpece différente, ne ſont jamais devenues épidémiques ni contagieuſes parmi les hommes, quoiqu'elles aient attaqué quelques-uns de ceux qui ſe ſont le plus expoſés au contact des beſtiaux infectés; tant il eſt vrai que chaque claſſe d'êtres vivans a ſes phaſes & ſes maladies qui lui ſont propres.

Epizootie en Hollande.

LE Docteur Sandifort, Médecin de la Haye, rend compte de ses observations faites en Hollande, dans les Mémoires de l'Académie de Suede, pour l'année 1769. Il en résulte que la maladie des bestiaux n'y a rien perdu de sa malignité. La dissection a fait voir le cerveau enflammé & plein de sucs viciés, la membrane de Sehneider aussi enflammée, la trachée-artere dans le même état, le poulmon souvent gangrené, le péritoine & le mésentere épaissis & phlogosés, le feuillet rempli d'un gâteau de couleur de plomb, une liqueur verdâtre dans le quatrieme estomac, la membrane interne des intestins détachée, le rectum rouge, livide & gangrené, la vésicule du fiel très-distendue & pleine d'une bile liquide & sans consistance. Ces ravages sont les mêmes que ceux de l'épizootie actuelle. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Le Docteur Sandifort ajoute que, lorsqu'il survenoit des vésicules sur les flancs & autres endroits du corps, la maladie se terminoit heureusement; ce qui établit une nouvelle analogie entre elle & l'épizootie qui regne actuellement en France.

M. Heerman rapporte que plusieurs personnes

ont péri après avoir mangé de la chair de ces bestiaux, & que leur mort a été précédée par des tranchées très-fortes, accompagnées de nausées & de rapports putrides.

On s'est bien trouvé de la saignée répétée même plusieurs fois, suivant le besoin. Les boissons acidulées, sur-tout avec l'acide vitriolique & les lavemens faits avec l'eau, le miel & le nitre, ont été mis en usage. On a aussi fait prendre de légers laxatifs, tels que le sel d'Angleterre; ensuite on a eu recours à un breuvage fait avec six onces de quinquina bouilli dans quatre pintes d'eau, que l'on a fait réduire à deux, & que l'on a administré depuis le quatrieme jusqu'au septieme jour.

Epizootie de la Guadeloupe en 1774.

Cette épizootie a été observée par M. Bertin, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, qui en a donné les détails suivans.

La maladie épizootique, qui a regné à la Capesterre sur les bestiaux, a commencé le 2 Janvier 1774, par attaquer une habitation appellée *la Source*, & a passé dans l'esprit de quelques personnes pour être la même qui regnoit encore à la Grande-Terre; parce qu'un particulier ayant amené un cheval de ce quar-

tier, & l'ayant perdu en arrivant, ce cheval reſta vingt-quatre heures mort dans la ſavanne qui eſt vis-à-vis & au vent de *la Source*.

On ne fit point attention aux premiers qui moururent, mais la promptitude de leur mort fit ſeulement ſoupçonner quelque choſe de la part des Negres (1). La mortalité augmenta, & on ſe fortifia dans ce ſoupçon.

Les animaux paroiſſoient ſe bien porter ; ils étoient gras & mangeoient comme à l'ordinaire : des mouvemens convulſifs dans les muſcles du bas-ventre & de l'épine, qui, dans quelques-uns, paroiſſoit s'abaiſſer, & des tremblemens par tout le corps, les faiſoient périr quelquefois en moins d'une heure. Ils ſe rouloient comme des animaux qui ſouffrent des tranchées, & rendoient du ſang par le fondement. Après leur mort, il y en avoit qui devenoient fort enflés, & d'autres qui ne l'étoient preſque point. On les changea de pâturage, mais la maladie fut toujours la même.

Après que les beſtiaux du *Moulin-à-eau* eurent communiqué avec ceux de *la Source*, ils furent

(1) Avis & inſtructions, &c. pag. 49. *in*-4°. On a auſſi ſoupçonné la même choſe à Saint-Domingue.

attaqués & moururent de la même maladie ; les bœufs d'abord, enſuite les chevaux. L'épizootie a fini quand les trois quarts des animaux ont péri. Les ſavannes du *Moulin-à-eau* étant limitrophes d'une autre habitation voiſine, les beſtiaux ſe mêlerent, & la maladie ſe communiqua dans le commencement de Février, & s'étendit dans le courant de ce mois, ainſi que dans le mois de Mars, dans preſque toutes les habitations qui ſont renfermées entre la grande riviere & l'anſe Saint-Sauveur. Elle s'arrêta dans certaines habitations, pour reparoître, avec la même force, au bout de quinze jours ou trois ſemaines. A meſure que la ſaiſon s'eſt avancée, les ſymptomes ont été moins prompts, mais preſque toujours auſſi funeſtes ; la plupart des bêtes qui étoient attaquées duroient douze ou vingt-quatre heures avant de mourir, mais il y en avoit d'autres qui mouroient ſur le champ. On en fit ouvrir par des Negres, & une partie de ceux qui firent ces ouvertures eurent preſqu'auſſi-tôt des charbons aux bras, accompagnés d'une fievre conſidérable. Dans les premiers temps de la maladie, ces effets ſur les Negres ne furent pas auſſi marqués.

On fit des migrations de bœufs que l'on en-

voya au loin, dans la vue de les mettre à l'abri de la mortalité ; mais ils moururent au bout de quelques jours, & porterent la maladie à ceux qui s'y trouvoient déja.

Dans cette seconde époque, pour mieux dire, dans le fort de la maladie, M. Bertin a fait ouvrir des bestiaux par un Européen qui avoit au *Moulin-à-eau* la charge des écuries ; il trouva la rate engorgée de sang noir, un pareil sang remplissoit le cœur & les gros vaisseaux. L'estomac, dans quelques chevaux, s'est trouvé noirâtre, & ses membranes épaisses de 4 ou 5 lignes par l'infiltration qui s'étoit faite entr'elles. Dans d'autres, il étoit sain. La panse ou le sac, dans les ruminans, étoit ordinairement sain. Il observa dans l'estomac d'une jument, des vers d'une couleur grise, qui étoient fichés dans ses parois ; mais en cela, il n'y a rien d'extraordinaire : tous les intestins, c'est-à-dire les boyaux, se trouvoient engorgés d'un sang noirâtre, & il y en avoit d'épanché dans leur intérieur, mais particulierement dans ce qu'on appelle le gros boyau ; dans la plupart, il y avoit de l'eau épanchée dans le bas-ventre, & une inflammation gangreneuse occupoit le mésentere.

On a observé les mêmes ravages dans les ouvertures de cadavres que différens Habitans ont fait

faire ; avec cette différence qu'à *la Source* & au *Moulin-à-eau*, les Negres qui ont travaillé à ces ſortes d'ouvertures, n'ont point eu de charbons ; peut-être la malignité n'étoit-elle pas auſſi conſidérable dans le commencement de la maladie, que dans ſon état.

Dans le mois de Mars, les beſtiaux qui ont été attaqués, ont commencé par jetter beaucoup de morve par les naſeaux ; il y en a qui ont été ſauvés par cette évacuation, quand elle a été abondante. Ce dernier ſymptome a perſiſté juſqu'au déclin de la maladie.

Les mulets que M. Bertin a vu mourir, étoient attaqués d'une maniere particuliere ; leur gorge ſe gonfloit extraordinairement, l'enflure gagnoit vers la tête, le râle les prenoit, & ils périſſoient ſuffoqués dans l'eſpace d'une heure ou deux. Il n'en a ouvert aucun.

La maladie étant ſur ſon déclin dans le mois d'Avril, pluſieurs habitations qui juſques-là en avoient été exemptes, & dans leſquelles on avoit adminiſtré aux beſtiaux un traitement préſervatif, en les faiſant ſaigner pluſieurs fois, les purgeant & les tenant long-temps à un régime humectant & rafraîchiſſant, en furent attaquées ; leurs bêtes rendirent beaucoup de morve &

quelquefois du ſang par les naſeaux ; le ſang leur ſortoit auſſi par le fondement, & elles étoient priſes de tremblemens : quelques-unes périrent ; mais on recommença les remedes, on revint au régime, & on parvint à guérir les autres qui en furent attaquées.

A la même époque, il eſt encore péri de temps à autre, des animaux, tant au *Moulin-à-eau*, que dans les autres habitations ; on a prétendu qu'ils étoient devenus malades en pâturant au-deſſus des foſſes où les autres avoient été enterrés.

A l'égard des remedes qui ont été employés, chaque Habitant en a adminiſtré ſuivant le ſyſtême qu'il s'étoit fait ſur l'épizootie.

Les premiers bœufs qui moururent à *la Source*, avoient aſſez les accidens que produit l'eau de manioc : ſur l'idée qu'on ſe fit d'un poiſon froid de même nature, on employa infructueuſement des médicamens chauds, comme la thériaque dans du vin. Ce remede n'ayant pas réuſſi ; on fit prendre de l'huile avec auſſi peu de ſuccès. D'autres eſſayerent l'antimoine.

Dans certaines habitations, on ſe ſervoit d'une potion faite avec du tafia, des feuilles de médecinier, du tabac verd & du ſel ; ce remede avoit réuſſi ſur les porcs ; mais il n'eut de ſuccès

que ſur un bœuf, & manqua ſur tous les autres. Il vint un Irlandois, ſe diſant expert pour les maladies des chevaux ; il paſſa pour en avoir guéri quelques-uns, mais ſes remedes qui étoient les mêmes que ceux qu'on avoit autrefois employés dans une épizootie en France, n'ayant pas réuſſi, tomberent comme les autres, dans le diſcrédit, ainſi que les opérations qu'il faiſoit ſous la langue pour préſerver.

Un Particulier employa les douches d'eau froide, & prétendit avoir ſauvé un bœuf par ce moyen. On fit, en outre, beaucoup d'autres remedes qui ne ſont pas venus à la connoiſſance de l'Auteur, & qui n'ont pas réuſſi ; mais en général, ceux qui ont eu quelques ſuccès plus marqués, ont été les humectans & les rafraîchiſſans, ſur-tout quand ils avoient été précédés d'un régime de même nature, de ſaignées & de purgatifs doux. Le même Habitant qui a pris cette voie & qui a conſervé preſque tous ſes beſtiaux, leur a encore établi des ſetons, parce qu'il avoit vu la deſcription d'une épizootie ſemblable, qui avoit regné en France, & dans laquelle on avoit employé ce moyen avec ſuccès. Il avoit de plus obſervé (c'étoit vers le déclin de la maladie) que tous étoient attaqués d'un

écoulement de morve, & que certains avoient été garantis par l'abondance de l'évacuation qu'avoient procuré ces écoulemens. Observation qui confirme le jugement déja porté sur les avantages des setons établis de bonne heure.

La grande intensité des symptomes, le peu de durée de la maladie & le gonflement du ventre vers son dernier période, & peu de temps après, la mort, annoncent une décomposition & une putridité très-marquées dans les humeurs. Ce dégagement subit de l'air, suppose une activité très-grande dans les levains contagieux; aussi M. Bertin a-t-il observé que les Négres qui ont introduit leurs mains dans le rectum des bestiaux infectés, ou qui ont fait l'ouverture de leurs cadavres, ou qui ont mangé de leur viande, ont été attaqués d'angoisses, d'engourdissemens & de tumeurs charbonneuses, & sont morts bientôt après, ayant les intestins gangrenés, & la bile alkaline & caustique. C'est donc un caractere propre aux maladies pestilentielles, de corrompre les visceres de la digestion, de gonfler le foie, & de dénaturer la bile, comme si le virus loïmique avoit une analogie particuliere avec ce fluide (1).

(1) Voyez les expériences & l'opinion de M. Deidier, sur la bile des pestiférés. Traité de la peste, &c. *in*-4°.

M. Laurés, Chirurgien à Joſſelin en Bretagne, a fait, en 1774, une obſervation qui prouve encore tout le danger que l'on court en touchant, & ſurtout en ouvrant & en écorchant des beſtiaux morts ſubitement & ſans cauſe apparente. M. de Fourcroi, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, qui l'a communiquée à cette Compagnie, nous apprend qu'un Particulier nommé Jean Gandin, après avoir écorché un de ſes bœufs, dont la mort & la maladie n'avoient duré qu'un quart-d'heure, fut vivement attaqué d'une fievre maligne & putride, avec des taches violettes & gangreneuſes en différentes parties du corps, & que, ſans les ſecours fournis par M. Laurés, qui lui adminiſtra la thériaque & le quinquina joints aux plus forts alexipharmaques, il y auroit ſuccombé.

Un autre Particulier a été attaqué, dans le même endroit, d'un charbon, pour avoir ſoufflé, conjointement avec un Boucher de ſes voiſins, une vache morte ſubitement. Les Eleves des Ecoles vétérinaires ont fourni pluſieurs exemples de pareils malheurs : plus d'une fois, ils ont été la victime de leur zele & de leur intrépidité. M. Chaignebrun fait l'hiſtoire de quelques accidens ſemblables arrivés en Brie, & qui reconnoiſſoient

la même cause. On a vu plusieurs fois la même chose dans le Limousin. Enfin M. Bellerocq, Médecin vétérinaire, recommandable par ses connoissances & par son activité, & qui m'a fourni de grands secours dans mes travaux, m'a dit qu'il a fait dans l'Auvergne un grand nombre d'observations qui inspirent les mêmes craintes, & qui prouvent les mêmes dangers. L'antiquité la plus reculée offre des exemples de maladies communiquées par le contact des animaux malades. Ne lit-on pas dans l'Histoire, qu'en l'année 1574 de Rome, les Prêtres mouroient par le seul contact des victimes dont la peste avoit corrompu les entrailles ?

Mais il ne faut pas se contenter d'exposer ainsi ces dangers d'une maniere vague ; il faut, s'il est possible, en déterminer les circonstances. L'on a tout à craindre du contact, lorsqu'une bête est morte subitement, lors sur-tout qu'elle est gonflée & météorisée par-tout ; lorsqu'elle succombe, ou lorsqu'elle a été tuée après une marche & des fatigues excessives (1) ; lorsque,

(1) M. Morand a fait, en 1765, des observations à l'Hôtel Royal des Invalides, qui prouvent tout le danger de cette communication. Mém. de l'Ac. des Sci. ann. 1766, p. 315, & Lettre d'un Médecin de Montp. &c. p. 58.

ſans être morte d'une maniere auſſi prompte & auſſi effrayante, il s'eſt manifeſté des tumeurs charbonneuſes en différentes parties de ſon corps; enfin, lorſqu'il s'eſt fait, ſur la peau, des éruptions d'une nature maligne & cauſtique : alors le virus exalté & dépoſé dans des foyers iſolés & particuliers, eſt capable de ſe communiquer à un individu même d'une différente eſpece, & d'y porter les ravages les plus deſtructeurs : encore a-t-on toujours remarqué que ce ferment ayant paſſé, par exemple, d'un bœuf à un homme, par une imprudence quelconque, ceſſe d'être contagieux pour l'eſpece humaine, & qu'il n'étend point ſon influence à d'autres individus qu'à ceux qui en ont été primitivement affectés. C'eſt ce que l'on a vu un grand nombre de fois dans le Limouſin, dans l'Auvergne, dans le Dauphiné & dans pluſieurs autres Provinces de France. Les Médecins de Suede ont auſſi fait la même obſervation.

Ces raiſons, & ſur-tout les expériences journalieres, prouvent que dans les épizooties non accompagnées de charbon ou d'éruptions malignes & gangreneuſes, les hommes n'ont rien à craindre de la contagion. Telle eſt l'épizootie des Provinces méridionales. Les expériences mul-

tipliées que j'ai faites, dissipent toutes ces craintes. La dissection & l'écorchement des bestiaux morts de l'épizootie, ne comporte donc aucun danger pour les hommes; bien entendu que les personnes qui se livrent à ces especes de travaux, doivent prendre garde de se couper ou de respirer trop long-temps l'air infecté par des vapeurs putrides, imprudence qui peut avoir des suites fâcheuses dans tous les cas (1).

Epizootie de Saint-Domingue en 1774 & 1775.

VERS la fin de l'année 1774, & pendant toute

(1) Aucun des Artistes vétérinaires qui ont ouvert, sous mes yeux, un grand nombre de bestiaux morts de l'épizootie, aucun des Ouvriers qui les ont écorchés pour désinfecter les cuirs, n'a éprouvé le plus léger accident qui puisse avoir quelque rapport à la contagion. Il m'est seulement arrivé, étant à Condom, d'être attaqué d'un accès de fievre très violent, avec des nausées & un gonflement très-considérable au bras droit, ayant son principe au pouce, qu'un éclat de côté avoit blessé très-légerement. M. le Breton, Chirurgien très-instruit, & qui m'accompagnoit, témoigna même, à cet égard, beaucoup d'inquiétude. En peu de jours, je fus rétabli. Ce Chirurgien a pratiqué lui-même un grand nombre de dissections, d'inoculations & d'expériences, sans avoir jamais ressenti la moindre atteinte de maladie.

l'année 1775, on a éprouvé à St. Domingue, près du Cap, dans les habitations appartenantes à M. le Normand de Mézi, & dans plusieurs autres situées aux environs, une épizootie qui a régné sur les bœufs, sur les mulets, sur les chevres, sur les moutons, sur les cochons, sur les chiens, sur les chats & sur les poules. La perte des mulets a sur-tout été considérable, parce que ce sont ces animaux qui abondent le plus dans ce pays; & dont les services sont les plus importans. M. Baradat, Médecin très-instruit, demeurant au Cap, a observé cette maladie, & nous en a envoyé les détails suivans dans une lettre dont j'ai cru que l'on verroit avec plaisir les principaux articles.

» J'ai été assez heureux, Monsieur, pour me » rencontrer avec vous, tant dans les précautions » préliminaires que vous indiquez, que pour la » méthode curative en général; & les changemens qu'il y a eu dans ma méthode, n'ont » été déterminés que par les circonstances & » la nature du sol. Le seul point dans lequel » nous ayons différé, c'est sur l'usage des saignées, comme préservatif (1); car, au reste,

(1) Dans la consultation & dans les instructions que

» nous ordonnons, à peu-près, les mêmes re-
» medes. J'ai été déterminé à l'usage des sai-
» gnées, par la nature de la maladie, que je
» regardois comme inflammatoire : j'ai même
» fait répéter plusieurs fois cette opération, sui-
» vant le degré d'inflammation que je découvrois
» dans le sang de chaque animal, que j'avois
» soin de conserver dans des vases séparés. J'ai
» été étonné, dans le principe, que cette précau-
» tion fût inutile à plusieurs animaux, & qu'ils
» fussent attaqués de la maladie aussi prompte-
» ment que ceux auxquels on n'avoit fait aucune
» préparation.

» Quant aux signes qui la caractérisent, ils
» sont ici en assez grand nombre.

» 1°. Dans le commencement, l'animal est
» triste; ce signe est commun à tous les ani-
» maux qui souffrent.

» 2°. Il commence à boiter de la hanche
» gauche.

j'ai envoyées au Cap, je n'ai point conseillé la saignée comme préservatif, étant, comme je le suis encore, persuadé qu'elle nuit beaucoup, en affoiblissant les forces vitales qu'il est essentiel de conserver dans toute leur vigueur.

» 3°. Il se mord les flancs & le ventre, & » c'est toujours un signe certain de la douleur » aiguë qu'il ressent (1).

» 4°. L'animal n'a point de dureté dans aucune » partie déterminée du bas-ventre, mais il s'est » souvent formé des tumeurs limphatiques, tan- » tôt sur le col & le poitrail, tantôt sur différentes » parties de la surface abdominale, auxquelles on » a appliqué des setons, & que l'on a ouvertes » en plusieurs endroits ; on a employé tous les » moyens possibles, pour les faire dégorger par » la suppuration.

» 5°. Les flancs battent continuellement » dans le dernier période. Lorsque la respiration » est très-gênée, le battement des ailes du nez » est très-considérable.

» 6°. L'animal balance sur ses quatre pieds ; » il paroît avoir peine à se soutenir, & être » toujours prêt à tomber.

» 7°. Les muscles cutanés sont agités par des » convulsions continuelles.

» 8°. L'oreille est plus ou moins chaude, » suivant le degré de la fievre.

(1) Lorsque l'animal se mord les flancs, & qu'il a la tête panchée vers le ventre, c'est un signe assuré de douleur & d'inflammation dans cette cavité.

» 9°.

» 9°. L'appétit diminue très-vîte, disparoît
» même quelquefois ; on a pourtant vu des ani-
» nimaux qui sont tombés en mangeant, & qui
» sont morts presque tout de suite.

» 10°. Ils boivent avec beaucoup de peine ; il
» y en a même qui n'ont jamais voulu boire,
» & tous ont été dans ce cas, lorsque la ma-
» ladie a été au dernier période.

» 11°. Les urines, dans le courant de la ma-
» ladie, sont très-ardentes.

» 12°. Les animaux éprouvent, dans l'état de
» la maladie, un tenesme très-considérable,
» dans lequel ils rendent plus ou moins de sang ;
» leurs excrémens, dès le principe, sont très-secs
» & très-friables.

» On a observé, à l'ouverture des cadavres :

» 1°. Que les naseaux n'étoient point fétides,
» que les sinus ne contenoient pas une matiere
» ichoreuse, & que la membrane qui les ta-
» pisse, n'étoit altérée en aucun des points de
» sa surface.

» 2°. Que le cerveau a toujours été dans l'état
» naturel ; aussi ne lirez-vous rien dans
» notre procès-verbal, qui regarde la tête, par
» l'habitude où nous étions antérieurement de
» n'y rien trouver d'extraordinaire.

» 3°. Le poumon étoit toujours parsemé de
» taches livides & de points gangreneux : la
» substance de ce viscere, lorsqu'on la coupoit,
» laissoit couler un sang épais & noirâtre.

» 4°. Le cœur, dont la texture des fibres est
» plus serrée, étoit exempt de ces taches
» gangreneuses ; mais j'y ai constamment trou-
» vé des concrétions polypeuses plus ou moins
» considérables ; & le sang contenu, tant dans
» les ventricules, que dans les oreillettes, étoit
» toujours épais & noirâtre : je vous observerai
» même, à ce sujet, que, dans l'état de la ma-
» ladie, & dans certains animaux, l'épaississement
» du sang étoit quelquefois si considérable, qu'il
» a été impossible de le faire sortir, quoiqu'on
» eût donné plusieurs coups de flamme dans dif-
» férentes veines ; ce qui est arrivé quelquefois,
» six heures après l'invasion de la maladie ; ces
» animaux ont péri très-vîte.

» 5°. L'estomac des mulets étoit généralement
» enflammé. Il est bon de vous faire part ici de ce
» que j'ai observé à l'ouverture de cinq bœufs,
» à laquelle j'ai assisté ; quatre chez M. de Breda,
» & un chez M. de Mézi. Les quatre estomacs
» étoient comme vous les décrivez dans votre
» Mémoire. Les trois premiers étoient très-en-

» flammés, ainsi que le quatrieme, & cette
» inflammation étoit très-manifeste dans la se-
» conde membrane, la premiere ayant été en-
» levée avec les herbes qui y étoient contenues ;
» ces herbes étoient très-seches & très-friables ;
» la membrane interne étoit de même, & y
» adhéroit. Je n'ai jamais observé, entre les
» estomacs & les circonvolutions des intestins,
» des concrétions muqueuses & rougeâtres ;
» j'ai, comme vous le verrez par notre procès-
» verbal, rencontré, une fois seulement, une
» glande dans l'intérieur de l'intestin ileum, qui
» contenoit une humeur glaireuse.

» 6°. Les intestins grêles n'étoient jamais dans
» leur état naturel ; ils étoient parsemés de ta-
» ches inflammatoires plus ou moins considéra-
» bles. Il y avoit aussi quelques points gangreneux ;
» les gros, & particuliérement le rectum, étoient
» toujours plus affectés, par la raison que vous
» verrez dans notre procès-verbal.

» 7°. La vésicule du fiel n'a jamais rien offert
» de remarquable : la bile qui y étoit contenue,
» étoit un peu plus épaisse & noirâtre ; & j'avoue
» que je n'ai rien dit de cet article dans mon
» procès-verbal, non parce qu'il étoit peu es-
» sentiel au sujet, mais par pur oubli.

» 8°. Le foie, la rate & les reins étoient » gonflés, & d'ailleurs, dans leur état presque » naturel.

» 9°. La qualité du sang étoit bien diffé- » rente de celle que vous rapportez dans votre » Mémoire, car elle a toujours péché par trop » d'épaississement, comme il est dit au quatrieme » article.

» 10°. Nous n'avons jamais trouvé de vers » dans les yeux, ni dans les sinus pituitaires; » mais il avoit régné, avant cette maladie in- » flammatoire, une maladie vermineuse, dans » laquelle les vers étoient accumulés dans l'es- » tomac & dans le canal intestinal, & en si » grande quantité, que cela paroissoit fort éton- » nant. Ces vers étoient de plusieurs especes, » qu'il seroit assez inutile de vous détailler, » puisque les seuls qui fussent nuisibles, étoient ceux » qui ressembloient à des aiguilles très-fines, & » qui avoient la tête noire. J'ai vu chez M. le » Normand de Mézi, un Négre qui ayant mis » sa main dans la fiente d'un de ces animaux » qui en avoit beaucoup rendu, la retira couverte » de ces petits vers qui y étoient suspendus, » comme le font ordinairement des aiguilles à » une pierre d'aimant, & qui lui ont fait, dès

» l'inſtant, conſidérablement enfler la main & le » bras; cette enflure n'a même paſſé qu'avec des » cataplaſmes de thériaque qu'on y a tenus fort » long-temps. » *Signé*, BARADAT.

Le ſiege de cette maladie, ou aux moins ſes principaux ravages, ſe trouvoient encore dans les voies alimentaires. Pluſieurs Négres, qui avoient communiqué avec les bêtes malades, ou qui avoient introduit leurs mains dans le rectum de ces animaux, ont été attaqués de charbon; pluſieurs même en ſont morts. Ayant été conſulté pour cette derniere maladie, j'ai envoyé ſur les lieux un plan de méthode curative, & j'ai appris depuis que le mal avoit ceſſé tout-à-fait. On s'en eſt encore pris à la méchanceté des Négres; on a ſuppoſé qu'ils avoient empoiſonné les beſtiaux (1). On ôte, en effet, à l'homme eſclave, toutes les reſſources & toutes les raiſons de faire le bien; mais, d'un autre côté, on le ſuppoſe beaucoup plus riche en moyens, qu'il ne l'eſt en effet, pour faire le mal. Cette eſpece d'injuſtice trouve des exemples dans les époques les plus anciennes de notre hiſtoire.

(1) Les tumeurs qui ſe formoient en différentes parties du corps auroient dû écarter toute idée de poiſon.

La peste regnant à Paris, & dans plusieurs villes de la France, on imagina que les Juifs, en empoisonnant les puits & les sources d'eau vive, en étoient la cause, & on les punît rigoureusement d'un crime dont ils auroient peut-être été capables, s'il eût été possible. M. le Normand de Mézi n'a point adopté ces préjugés; il a mis toute sa confiance dans les soins & dans les précautions conseillées par les Gens de l'Art; il n'a pas eu moins à cœur les intérêts de ses voisins, que les siens propres, & il a eu la douce satisfaction de voir ses efforts couronnés par le succès.

Si on ajoute à ce tableau des épizooties regnantes, celles qui ravagent la Norwege, l'Islande, le Danemark, la Hollande, plusieurs cantons de l'Allemagne, & sur-tout la Westphalie, on sera étonné que les différentes puissances ne se réunissent point pour détruire un mal dont la contagion s'est répandue dans toutes les parties du monde, & dont il seroit possible d'arrêter le cours par des dispositions sagement & unanimement concertées.

EPIZOOTIES analogues à l'épizootie actuelle.

LA comparaiſon de l'épizootie actuelle, avec celles qui ont regné précédemment, ne peut être qu'utile & curieuſe. Pour offrir le tableau de ces rapports, j'aurai recours aux Auteurs qui ont écrit ſur les maladies épizootiques; leur nombre étant peu conſidérable, ces recherches n'offrent pas de grandes difficultés : on pourroit même ajouter qu'elles ſont devenues faciles, depuis que M. Vitet, qui a ſi bien mérité de l'Art vétérinaire, & auquel pluſieurs modernes ne rendent aucune juſtice, a raſſemblé dans ſon ſecond & dans ſon troiſieme volume (1), toutes les époques importantes & tous les faits relatifs à l'hiſtoire de ces maladies, depuis Vegece, juſques à nous; on y trouve l'analyſe exacte & ſuivie de tous les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Les différentes épizooties y ſont expoſées avec méthode & préciſion; & l'on peut dire, avec vérité, que l'ouvrage de ce Médecin célé-

(1) Tom. II. pag. 249, juſqu'à la page 326, & t. III. Analyſes des Auteurs, depuis la page 1, juſqu'à la p. 269. Cette Collection ne laiſſe preſque rien à deſirer. 1771.

bre, eſt le plus complet qui ait encore paru ſur la Médecine vétérinaire (1). Je me ſuis cépendant fait un devoir de parcourir le texte de chaque Ecrivain, & de le noter en marge,

(1) Le Pere Kirker, dans ſon *Scrutinium peſtis*, Diemerbroek dans ſon Traité de la peſte, Ramazzini dans ſes Diſcours, & Lanciſi dans ſa Lettre au Prélat Borromée, ont donné l'extrait des paſſages dans leſquels les anciens Auteurs ont fait mention des épizooties. Depuis que l'Ouvrage de M. Vitet a paru, un Médecin de la Faculté de Montpellier, a publié, en 1773, une Lettre de 114 pages in-8°. contenant la Bibliotheque des Auteurs vétérinaires, dans laquelle on trouve toutes les époques des épizooties, ainſi que le nom & des notes ſur les ouvrages des Médecins qui les ont obſervées. M. Buc'hoz s'eſt empreſſé de copier à la hâte ces différens Traités, pour groſſir ſon Dictionnaire ſur l'art vétérinaire, où ils ſont rangés ſuivant l'ordre de l'alphabet, dont l'Auteur fera très-bien de ne jamais ſe départir. Enfin M. Paulet, Médecin des Facultés de Paris & de Montpellier, a publié, ſur les maladies épizootiques, un ouvrage fait avec goût & avec méthode, dans lequel elles ſont préſentées ſuivant l'ordre chronologique. On y trouve l'extrait de quelques Auteurs, & l'hiſtoire de quelques épidémies qui ont regné pendant ces dernieres années, dont les Médecins cités ci-deſſus n'ont point parlé.

afin d'être plus utile au Lecteur, & de le mettre à portée de le consulter lui-même.

Nous oublierons à dessein ce que les Poëtes ont dit des épizooties. Ces citations, plus fastueuses qu'intéressantes, seroient déplacées dans un Mémoire où l'on ne doit trouver que des discussions utiles. Fracastor est peut-être le premier qui ait bien décrit une épizootie semblable à celle qui regne actuellement dans les Provinces méridionales, & qui se montra dans l'Italie, en l'an 1514 (1). Après l'invasion des premiers symptomes, la bouche se remplissoit de boutons, & bien-tôt après la crise se portoit vers le col & les épaules, & cette heureuse métastase guérissoit tous ceux dans lesquels elle se faisoit complettement. Cette épizootie bien décrite par Lancisi (2), oubliée par M. Viter, & dont M. Paulet a fait mention, a beaucoup de rapport avec l'épizootie actuelle, qui, depuis cinq ou six mois, se juge par une éruption sous la forme de boutons, & qui, depuis qu'elle est devenue exanthématique, est très-curable en divers endroits.

(1) *Fracast. de contag. lib. I.*

(2) Page 141, *Epistol. ad Boro.*

Les années 1689, 1690, 1691 jusqu'en 1711, furent très-funestes au bétail. Dans ces malheurs publics, les plus célébres Médecins de l'Italie s'empresserent de donner tous leurs soins à cet objet utile. Ramazzini distingua deux périodes dans cette épizootie, celui de l'ébullition & celui de l'éruption, &, par cette raison, il la compara à la petite vérole. Dans le premier, les symptomes étoient le froid, l'anxiété, la privation des forces, la gêne de la respiration, le gémissement, la sortie d'une humeur fétide par le nez & la cessation de la rumination. Dans le second période, vers le sixieme jour, il sortoit des boutons assez semblables à ceux de la petite vérole, & cependant l'épizootie étoit très-meurtriere (1).

Les rapports de cette maladie, avec celle que décrit Fracastor, sont très-marqués, & ils le sont encore plus avec celle qui regne actuellement dans les Provinces méridionales. L'ouverture des cadavres, qui a montré également la boule formée par le second estomac obstrué, & l'endur-

(1) *Mærore itaque cuncta plena erant, dum Agricolæ in arvis non tererent, nisi leves culmos stipulasque volantes; quare sine Cereris & Bacchi muneribus in omnium præcordiis hærebat sanguis.* T. I. pag. 154.

cissement des matieres alimenteuses qu'il contenoit, desséchées & comme brûlées, acheve d'établir, entre ces deux épizooties, une parfaite ressemblance (1).

Lancisi annonce par le titre de son ouvrage, que l'épizootie qu'il décrit est une vraie peste (2), & il confirme cette assertion dans sa Lettre au Prélat Borromée. Son ouvrage écrit d'une maniere simple & très-méthodique, est un Recueil dans lequel on trouve presque tout ce qui a été dit depuis sur cette matiere. On lit, dans la 1re. page, que l'épizootie de 1711 a été communiquée aux environs de Padoue, par un bœuf venant de Hongrie; il nous apprend que la contagion ayant fait des progrès considérables, on crut devoir suspendre les Foires & les Marchés, ordonner la séparation des bêtes saines d'avec les malades, & publier des Edits contre les Maquignons, qui, par un intérêt coupable, vendroient & conduiroient au loin des bestiaux suspects. Il fut même défendu aux Bergers & Conducteurs des

(1) Ramazzini, *orat.* 13, pag. 87, 88, T. I.
Constitutio ruralis anni 1690.
Constitutio mutinensis 1692, 93, 94.

(2) *De peste bovilla*, pag. 116, *ad Episcop. Borome.*

beſtiaux de ſortir de leurs parcs, & ſur-tout d'aller dans des lieux ſains, & l'on tua, ſans exception, tous les chiens qui n'étoient point à la chaîne (1) : il rend à Clément XI, dont il étoit Médecin, l'hommage dû à ſa bienfaiſance & à ſa générosité. Il le peint comme le pere de ſon peuple, faiſant, au pied des Autels, des prieres pour la ceſſation du fléau, & prodiguant des aumônes aux Laboureurs. Quoique le Sacré-Collége eût jugé à propos de défendre la vente & la préparation des cuirs ſuſpects, cependant il convient que la chaux avec les poudres aromatiques ou aſtringentes & la ſoude, ſont des moyens ſuffiſans pour en opérer la déſinfection (2). Il rapporte pluſieurs exemples de malheurs arrivés, pour avoir mangé la chair des animaux morts de l'épizootie (3). Il penſe que les foſſes peu profondes expoſent la vie des hommes à un danger non équivoque. Il ajoute que Sa Sainteté nomma un certain nombre de Commiſſaires, & même de Chefs pris dans la premiere claſſe des Citoyens, pour préſider & veil-

(1) Page 145.

(2) Page 29.

(3) Page 28.

ler à toutes ces opérations, & il blâme beaucoup l'usage où l'on étoit de jetter les bœufs morts de l'épizootie, dans le Tibre.

Plus loin, il fait part des mesures que l'on prit pour repeupler les pays sains où l'épizootie avoit regné. On fit descendre les bœufs des montagnes, & avant de leur donner entrée, on leur fit faire quarantaine, pour s'assurer de leur bonne santé. Parmi les Edits très-nombreux qui sont insérés dans son Ouvrage, on en trouve un qui défend de tuer des veaux dans les boucheries. Les autres Edits contiennent tout ce que l'on peut desirer sur la maniere de pourvoir à la culture des champs dans les pays dévastés, & sur les moyens capables d'engager les Délateurs, par l'appât de la récompense & de l'impunité, à informer des délits commis contre les ordonnances.

Enfin, Lancisi fait la description des symptomes de la maladie regnante, qui étoient le battement des arteres carotides & des axillaires (1), les mouvemens violens & désordonnés, ensuite la tristesse, le grincement des dents, un certain bruit produit par les molaires, froissées les unes contre les autres, l'écoulement d'une hu-

(1) Page 116.

meur purulente par le nez (1), la dyssenterie, la difficulté de respirer, & les gémissemens. La crise, dans les malades qui guérissoient, se faisoit à l'époque de la seconde semaine vers la peau. L'observation lui a prouvé que plusieurs vaches ont été guéries après avoir eu le mamelon écorché, & que leurs petits ont succombé.

L'ouverture des cadavres lui a fait voir le cerveau ramolli, le foie & les intestins gangrenés, le troisieme estomac gorgé d'alimens secs & très-durs, & le sang quelquefois concret & quelquefois dissous (2).

Il finit par établir, après avoir réfuté plusieurs systêmes erronés sur la cause de cette maladie, qu'elle est due uniquement à la communication, & que la voie de la déglutition & celle de l'odorat, sont en effet celles par lesquelles l'épizootie se communique le plus souvent & avec le plus de danger (3); vérités très-importantes que Lancisi n'a fait qu'annoncer, que j'ai mises hors de doute par une suite d'expériences nombreuses

(1) Pag. 14, & 134, 135, 149.

(2) Page 150.

(3) Pages 134, 135.

& variées de toutes sortes de manieres (1).

Ce qu'il conseille relativement à la désinfection des hommes & des étables, est aussi de la plus grande importance & de la plus grande exactitude; & nous ne balancerons point à dire que cet ouvrage est peut-être tout ce que nous avons de mieux sur les moyens que l'administration & la Médecine peuvent employer contre les épizooties.

La série des symptomes & la nature de la crise, prouvent assez les rapports de cette maladie avec celle des Provinces méridionales.

Les Médecins de Geneve nous fournissent de nouvelles preuves de cette analogie dans leur Recueil. Le froid & le chaud qui se succedent, l'aspérité & le redressement des poils, la tristesse, le larmoyement des yeux, une espece de salivation, une grande difficulté de respirer, enfin une éruption abondante de pustules vers le col & vers la tête, indispensable pour la guérison, leur ont paru des symptomes tout-à-fait semblables à ceux de la petite vérole chez les hommes. L'éruption quelquefois suspendue par la

(1) Pag. 103, 113 & 114 de ce Mémoire.

force de la fievre, les convulſions & la diarrhée qui ſurviennent alors, établiſſent encore de nouveaux rapports (1). D'un autre côté, la nature putride, maligne & meurtriere de la maladie, leur a ſemblé tenir beaucoup de la peſtilence (2). Ces mêmes idées ſont confirmées par pluſieurs célebres Médecins, tant François qu'Italiens, qui ſe ſont livrés avec zele à l'examen & au traitement de cette épizootie. Dans la premiere claſſe, on compte Herment, Chirac & Helvetius, dont M. de Gevigland, Docteur-Régent de la Faculté de Paris, m'a généreuſement envoyé les manuſcrits, lors de mon premier voyage à Bordeaux : & dans la ſeconde, les Docteurs Nigriſoli, Cogroſſi & Valliſnieri. Ce dernier, ſéduit par ſa paſſion pour les inſectes qu'il a étudiés avec tant de ſuccès, croyoit que des vers rongeurs & malfaiſans étoient la cauſe de l'épizootie. Pluſieurs autres, à ſon imitation, ont ſuivi le même ſyſtême. Au reſte, ces Médecins ne different en rien ſur la nature de

(1) Réflexions ſur la maladie qui a commencé, &c. à attaquer le gros bétail en divers endroits de l'Europe, par une Société de Médecins de Geneve, pag. 15, 16.

(2) *Ibidem*, pag. 48, 49.

la maladie cruelle qui eſt l'objet de leurs recherches ; & ce qu'ils diſent des ravages démontrés par l'ouverture des cadavres, eſt la même choſe que ce que Ramazzini & Lanciſi avoient écrit avant eux. L'épizootie qui regna en 1711, & qui s'étendit beaucoup en 1714, étoit donc de la même nature que celle qui regne actuellement en France. Un de ſes principaux caracteres étoit & eſt encore de ne ſe juger preſque jamais heureuſement, ſans une éruption à la peau.

Depuis l'année 1715 & 1716, juſques à l'année 1730, l'épizootie, dont il s'agit, n'a point fait d'apparition très-marquée en Europe; à cette époque, elle s'eſt renouvellée près de Francfort. Tous les ſymptomes expoſés ci-deſſus, s'y ſont fait obſerver, excepté l'éruption à la peau, caractere qui rapproche cette maladie de celle qui, en 1774 & au commencement de 1775, a dévaſté le midi de la France, & qui n'eſt devenue éruptive que lorſqu'elle a été plus bénigne : l'altération de la bile & le ſphacele des eſtomacs ſe faiſoient également remarquer à l'ouverture des beſtiaux morts de ces deux épizooties. On obſerva même aux environs de Francfort, ce que l'on a depuis obſervé en France, pendant

ces dernieres années, que les vaches pleines qui avorterent, perdirent, par cette voie, une grande quantité de matieres fétides, à l'aide de laquelle évacuation il y en eut un grand nombre de guéries.

Depuis 1731 jusqu'en 1740, ce fléau sembla s'adoucir & même s'éteindre tout-à-fait. Bien-tôt il reparut plus meurtrier que jamais, & dévasta pendant plus de 10 années consécutives les différens Royaumes de l'Europe, dans plusieurs desquels il n'a pas été tout-à-fait détruit depuis cette époque funeste. Les Médecins les plus célébres des Facultés de Paris & de Montpellier & des Facultés Etrangeres, ont étudié sa nature, & nous en ont laissé des descriptions.

M. Leclerc tient un rang distingué parmi ces Auteurs. La maladie qu'il décrit étoit évidemment la même que celle qui regne encore en Hollande & en France : les petites différences qui se trouvent entr'elles, consistent en ce que je n'ai pas observé l'engorgement de la levre supérieure, d'une maniere aussi sensible que M. Leclerc le dit, en ce que les varices des gencives & la sensibilité des extrémités postérieures, ne sont pas non plus aussi remarquables en France, qu'elles l'ont été en Hollande. La mala-

die ne se juge pas non plus aussi souvent par une tumeur au col (1) : j'en ai cependant vu des exemples ; quelquefois aussi de pareilles tumeurs se sont formées sous le ventre & aux jambes. J'ai vu souvent, comme dit M. Leclerc, le ventre très-tendu & gonflé de vents ; quelquefois, en faisant donner un coup de scalpel dans le ventre des bestiaux que l'on alloit assommer, l'air en est sorti avec bruit & sifflement. J'ai observé, comme lui, les yeux jaunes & enfoncés, à la fin de la maladie. Je remarquerai seulement que M. Leclerc a trouvé plus souvent que moi les poumons & le cœur ramollis ; mais ce qu'il a vu avec Boerhaave, dans les estomacs, est conforme à ce que nous avons observé nous-mêmes.

L'épizootie du Vivarais, observée à peu près dans le même-temps par Sauvages, a offert les mêmes symptomes. Il parle du vertige dont Lancisi a fait mention. Le nez des bestiaux s'écorcha, surtout dans ceux qui guérissoient, comme il arrive actuellement en France. La région lombaire & l'épine étoient tellement sensibles, que l'animal

(1) Essai sur les mal. du bét. par M. Leclerc, pag. 5, 7, 8, 23.

tomboit aussi-tôt qu'on le pressoit un peu dans ces régions. Les tumeurs emphysemateuses étoient fréquentes ; la bouche s'excorioit ; ou il se faisoit un dépôt à la partie la plus décline du col ; le troisieme estomac étoit distendu & gorgé de fourrage : plusieurs bœufs moururent en peu de temps, sans avoir les visceres autant attaqués qu'on auroit pu le présumer. Tel est le tableau des symptomes les plus frappans observés par Sauvages. Cette épizootie, ainsi que celle de Hollande, se terminoit souvent par des bubons, ou par des dépôts, & par des boutons au col. L'épizootie, lors de son invasion en Guienne, étoit à-peu-près la même. J'ai déja annoncé que les dépôts y étoient très-rares ; j'en ai cependant observé dans l'Agénois près Valence.

La description faite par le Marquis de Courtivron, de l'épizootie de la Bourgogne, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1745, présente les mêmes symptomes énoncés plus haut. Ce célebre Académicien a observé que sur son déclin, elle étoit presque toujours bénigne, & qu'elle étoit quelquefois heureusement terminée par des abcès & par des boutons ; elle n'offroit d'ailleurs aucune différence qui mérite une attention particuliere. Il en est de

même de la description faite par le Docteur Ens, en 1746, à Halberstad. Outre l'endurcissement du feuillet, la gangrene des intestins & l'altération de la bile, il a vu souvent la vessie & la matrice enflammées. Il a observé, comme nous, que les visceres de la poitrine étoient presque toujours dans leur état naturel, & que la queue tomboit quelquefois en pourriture. J'ai été témoin de cet accident dans le Languedoc & dans la Guienne. Les symptomes étoient à-peu-près les mêmes que ceux dont j'ai donné l'histoire : la seule différence consiste en ce que la dyssenterie étoit rare dans l'épizootie observée par Ens, tandis qu'elle est très-fréquente dans l'épizootie qui regne en France. Il ne parle d'aucune crise, & il nous apprend que la maladie étoit très-meurtriere (1).

L'épizootie de 1745 jetta de profondes racines en Angleterre, & en 1756, elle n'y étoit pas encore éteinte. En 1766, elle sévit, avec beaucoup de force, en Hollande, & ces deux époques furent séparées par quelques années de calme. Depuis ce renouvellement, elle n'a point

(1) *Disquisitio anatomico-pathologica de morbo boum, Autore Ens*, pag. 15, 18, &c.

ceſſé de faire des ravages en différens pays de l'Europe. On l'a vu paroître ſucceſſivement en Danemark, dans le Brandebourg, en Flandre, en Alſace, & en différentes parties de la France, ſur-tout en Picardie & dans le Soiſſonnois. Enfin, vers le milieu de l'année 1774, elle a pénétré dans le Bayonnois (1), où, étant négligée, elle a fait des progrès rapides, & eſt devenue le foyer d'une peſte terrible & ruineuſe pour nos plus belles Provinces.

De ces différentes obſervations priſes à différentes époques, & faites par divers Auteurs, il faut conclure que les efforts critiques, par leſquels l'épizootie ſe termine, ne ſont pas tout-à-fait les mêmes dans les différens temps où elle regne, ni dans les différens individus qu'elle attaque. Tantôt elle ſe juge par des boutons à la peau, comme dans l'épizootie, décrite par Ramazzini & par les Médecins de Genève. Tantôt ce ſont des eſpeces de tumeurs ou des dépôts comme dans celle de la Hollande & du Vivarais ; quelquefois auſſi il n'y a ni boutons ni dépôts, comme je l'ai obſervé l'année derniere en Guyenne : la maladie eſt alors très-meurtriere, la nature n'é-

(1) Voyez pag. 8, 9, &c. de cette premiere Partie.

tant ſoulagée par aucune criſe, ſi ce n'eſt quelquefois par la chûte d'une partie de l'épiderme & des poils. Ce qui me fait adopter cette opinion, & regarder toutes ces maladies comme identiques, c'eſt que l'épizootie des Provinces méridionales m'a offert toutes ces variétés. Je l'ai vue ſans dépôt & ſans boutons: dans un autre temps, j'ai obſervé ces deux criſes, & ſur-tout la derniere. Dans la même Paroiſſe & dans la même étable, j'ai vu ces nuances ſubſiſter & dépendre d'un dégré plus ou moins grand d'intenſité dans la fievre, dont les beſtiaux étoient attaqués, & de mille circonſtances qu'il eſt très-difficile & même impoſſible de déterminer. Il ne faut donc pas regarder comme différentes des maladies, qui au fond ſont les mêmes, & qui ne différent que par la maniere dont le virus ſe dépoſe ou ſe porte vers la peau, par l'influence des ſaiſons & des tempéramens, & par la nature des moyens curatifs employés. L'expérience m'a donc appris à ne point me ſervir de ces diviſions imaginaires, qui ne ſont preſque jamais dans le plan de la nature, & qui ſont plutôt le fruit de la lecture, que celui de l'obſervation. Je ne connois, pour les beſtiaux, que deux maladies peſtilentielles, & dont la

contagion menace les pays où elles se développent & ceux qui les environnent, d'une perte plus ou moins grande, par la rapidité de leurs progrès & par le danger qui les accompagne : 1°. celle qui est accompagnée d'une ou de plusieurs tumeurs gangreneuses, quelquefois comme brûlées, souvent noirâtres & qui laissent couler une matiere âcre, délétere & dangereuse pour toutes sortes d'animaux ; c'est le charbon, ou la *peste charbonneuse des bestiaux* ; 2°. celle que nous venons de décrire, dont nous avons examiné la marche & les variations, & que nous croyons, pour la distinguer de la premiere & de toutes les maladies analogues, pouvoir désigner sous le nom de *peste varioleuse des bêtes à cornes, pestis variolosa bovilium.*

On peut assurer qu'elles ont toutes les deux une existence propre & bien déterminée. Outre ces deux especes de pestes particulieres au bétail, dont les symptomes sont peut-être quelquefois compliqués les uns avec les autres, il y a, sans doute, plusieurs maladies épidémiques, inflammatoires, éréfipélateuses, malignes & putrides, que des causes particulieres peuvent faire naître dans un pays ; il est même possible qu'étant exaltées par quelques circonstances, elles de-

viennent contagieuſes; mais en obſervant leur marche, leurs ſymptomes, leur terminaiſon, leur danger, leurs progrès, & en faiſant des ouvertures de cadavres, il ſera toujours poſſible de les reconnoître & de les diſtinguer des deux maladies peſtilentielles, dont il eſt fait mention dans ce Mémoire (1).

ETAT actuel de l'épizootie, lors de mon dernier voyage dans les Provinces méridionales, vers la fin de l'année 1775, & au commencement de l'année 1776.

L'ÉPIZOOTIE, dans tous les endroits où elle a vielli, a perdu beaucoup de ſa férocité; ſa marche eſt moins rapide, ſes ſymptomes ſont moins effrayans, & ſes victimes moins nombreuſes.

En général, la maladie dure 9 à 10 jours, quel-

(1) On trouvera plus loin les ſignes diagnoſtics de toutes ces maladies mieux diſcutés & préſentés avec plus de détails, ainſi que les raiſons ſur leſquelles eſt fondée la nomenclature que l'on a cru devoir adopter ici. Voyez la page 83 de cette premiere Partie.

quefois elle paſſe les deux ſemaines. Les beſtiaux ne ſont pas en général auſſi abattus que l'an dernier ; pluſieurs même, dans le fort de la maladie, conſervent tellement leur vigueur, qu'ils veulent s'en ſervir contre tous ceux qui les approchent ; la rumination ceſſe, mais l'appétit ne ceſſe pas tout-à-fait ; on peut preſque toujours les engager à manger en leur offrant des herbes fraîches, du pain ſalé & trempé dans du vin, du raiſin ou des pommes, comme ils ne refuſent preſque jamais de boire de l'eau claire, de l'eau ſalée ou de l'eau blanche. Si on leur pratique de bonne heure un cautere, la ſuppuration s'établit, & il ſe forme un foyer purulent & critique, ce que l'on ne pouvoit obtenir qu'avec peine, & très-rarement dans l'année 1774 ; le gémiſſement n'eſt plus auſſi fort, ni pouſſé auſſi profondément ; la région lombaire gauche n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi dure ; les matieres qui rempliſſent les narines, dans pluſieurs beſtiaux, ſont plutôt muqueuſes que purulentes ; à peine les malades ſe couchent pendant quelques heures, le quatrieme & le cinquieme jour ; quelques-uns dorment profondément vers le déclin. Il arrive quelquefois que la conſtipation dure dans tous les temps de la

maladie : le plus petit nombre est dans ce cas ; alors la maladie est très-bénigne ; la diarrhée commence, pour l'ordinaire, le quatrieme ou cinquieme jour, & quelquefois plus tard : lorsque les matieres rendues sont très-délayées, semblables à l'urine, ou à de l'huile, & tout-à-fait sanguinolentes, la mort est presqu'assurée ; mais lorsqu'elles sont muqueuses, assez épaisses & peu fréquentes, il y a beaucoup d'espérance : ce n'est même point un mal qu'il y ait un peu de sang mêlé sous la forme de stries ou de filamens. Je me suis assuré de la vérité de ce pronostic, & j'ai vu peu de bestiaux guéris sans que cela soit arrivé. On trouve quelque chose de semblable au sujet de la peste humaine, dans le commencement de ce Mémoire. Rivierre, dans une peste de Montpellier, a fait une remarque analogue. Cet écoulement est sans doute la crise du sang & des matieres qui se sont portées vers les cellules du mésentere & des intestins, lors de la stase morbifique, dont le ventre est le foyer principal ; le nez, s'exfolie souvent ; si l'épiderme, en se soulevant, laisse appercevoit une pellicule blanche, c'est un signe très-salutaire, & on doit tout espérer ; si elle est livide, c'est le contraire : quelquefois une partie de la queue se détache,

ou bien elle tombe en entier : enfin, on a vu les sabots, dans les extrémités de plusieurs bestiaux guéris, se séparer vers le déclin. Certaine peste décrite par les Grecs, exposoit aussi au danger de perdre quelque membre. Si les cornes ont été percées ou coupées, il en sort une grande quantité de matiere jaunâtre & fétide, qui, vers la fin de la maladie, prend plus de consistance. Quelquefois il survient un dépôt au fanon, aux lombes, ou sous le ventre; mais c'est, par l'éruption d'une grande quantité de boutons, que la maladie se termine pour l'ordinaire; le col, la tête, le garrot & les épaules sont les endroits où ils se manifestent en plus grand nombre. On en trouve aussi quelquefois tout le long de l'épine & aux jambes : ils forment des inégalités sous le doigt, & en les examinant de près, on voit que ces boutons ne sont que de l'épiderme soulevé par une matiere qui a l'apparence d'une craie blanchâtre, que l'on enleve aisément, & sous laquelle on trouve une humeur assez claire, quelquefois visqueuse & comme purulente : la chûte de ces boutons entraîne aussi celle des poils. On a remarqué que les bestiaux dont les boutons laissoient suinter une grande quantité d'eau roussâtre, périssoient

presque tous ; ils sont plus de trois semaines à tomber & à se réduire en écailles ; & pendant tout ce temps, les bestiaux doivent être renfermés dans les étables : sans cette précaution, ils porteroient par-tout la contagion avec eux. On péche tous les jours contre ces principes, & on est dans l'usage de mettre une bête à l'herbe, aussi-tôt qu'elle est convalescente.

Telle est la marche de l'épizootie dans les endroits où elle est curable ; ailleurs elle conserve toute sa malignité, & ne différe en rien de celle qui étoit universelle il y a un an : c'est ce qui m'a fait dire qu'il y a deux dégrés de maladie assez faciles à connoître (1) ; l'un qui céde à nos remedes, & l'autre, qui est infiniment au-dessus de toutes les ressources de l'Art.

On a observé que, dans certains temps de la Lune, la maladie est plus meurtriere que dans d'autres. La pluie augmente le nombre des morts & celui des malades ; le froid accélere la mort de ceux qui sont malades, sans en augmenter le nombre ; au contraire, il le diminue. Pendant l'été, la maladie a été plus meurtriere sur les

(1) Voyez la Consultation imprimée à Bordeaux, vers la fin.

montagnes & pendant l'hiver dans les bas-fonds. On l'a vue, plus d'une fois, ſe propager & ſévir avec rigueur dans toute l'étendue d'une plaine humide & marécageuſe; quelquefois une riviere bien gardée dans ſes paſſages, l'a long-temps empêché de ſe propager d'une rive à l'autre: c'eſt ce que l'on a vu dans la Loumagne. On s'eſt aſſuré que les beſtiaux expoſés au grand air, pendant leur maladie, ſont morts en plus grande quantité que ceux que l'on a tenus renfermés. On a vu des beſtiaux s'échapper de l'étable, ſe plonger dans une riviere & s'y déſaltérer; & renfermés enſuite, tranſpirer beaucoup, & être ainſi guéris en peu de jours. Enfin, on s'eſt apperçu que les beſtiaux, après leur guériſon, ſe plaiſent beaucoup dans les champs, & ne rentrent qu'avec peine dans les étables où ils ont eſſuyé les atteintes de l'épizootie.

Il ne faut pas croire que l'éruption abondante ſoit toujours une criſe heureuſe; quand elle vient de trop bonne heure, la diarrhée qui ſe met de la partie, dérange le travail de la nature, & le malade ſuccombe. J'ai vu près de Condom, un bœuf couvert de boutons & tout galleux, depuis ſix à ſept jours, mourir au 21ᵉ. J'avois fait ſuſpendre ſon aſſommement, dans le deſſein de

voir si, à l'aide de cette éruption & d'une humeur qui suintoit abondamment, il n'en pourroit pas revenir.

Plusieurs anecdotes singulieres prouvent qu'une commotion violente peut quelquefois avoir des succès très-inattendus dans cette maladie. A St. Pessair, un bœuf amené près de la fosse creusée pour l'ensevelir, alloit être assommé. Le coup de massue ayant été porté obliquement, l'animal rompit sa corde, devint furieux, & se retira dans une forêt voisine, d'où il n'étoit pas encore sorti lors de mon départ. Il y a plusieurs exemples de coups de massue ainsi portés par des personnes mal-adroites ; & à la suite desquels il est venu un écoulement par le nez qui a guéri le malade dont on désespéroit.

Quoique l'épizootie soit fort adoucie en plusieurs endroits, il en est cependant un grand nombre d'autres, qui sont même très-voisins des premiers, & où elle exerce les plus grands ravages. A Ossun, par exemple, l'épizootie a été très-bénigne, tandis qu'à Pontac, à Azereix & à Julians, qui sont des Paroisses limitrophes, & dont les bestiaux communiquent par compascuité, elle a enlevé la plus grande partie des bestiaux qui en ont été attaqués, & la plupart

ſont morts ſans éruption. L'épizootie de St. Jorri près de Toulouſe, a été tout-à-fait traitable ; & peu de beſtiaux en ſont morts. Je m'y ſuis transporté, & j'ai vu la nature & les progrès de cette maladie. Par une biſarrerie étonnante, elle étoit, à la même époque, très-meurtriere dans un village voiſin & ſitué ſur l'ancien chemin de la Ville : j'avance, avec hardieſſe, tous ces faits dont j'ai été témoin, conjointement avec un des Syndics du Diocèſe, qui me faiſoit l'honneur de m'accompagner. A Loupiac, tous les beſtiaux attaqués de la maladie ont péri ; dans une Communauté voiſine, ils ont tous réchappé ſans remedes. A Lanta, près Toulouſe, l'épizootie a été très-meurtriere pendant le mois d'Août ; elle a perdu de ſa malignité pendant le mois de Septembre ; enfin en Octobre elle eſt devenue aſſez bénigne : elle en étoit là, lorſque je l'ai obſervée ; alors même elle s'eſt communiquée très-maligne dans les Paroiſſes voiſines, où pluſieurs beſtiaux ſont morts ſans éruption. Dans le Marenſin & dans le pays de Born, où la maladie a été portée par des bœufs qui l'avoient priſe à Dax, dans ſa premiere invaſion, elle a enlevé 1500 beſtiaux en peu de temps, ſans qu'il ait été poſſible d'en guérir aucun, & elle commençoit à s'adoucir ;

s'adoucir, lorſqu'elle a été tout-à-fait détruite par les ſoins de M. le Comte de Fumel & de M. l'Intendant de Bordeaux. Il ne faut donc pas s'en laiſſer impoſer par cette prétendue dégénéreſcence, puiſque la contagion comporte les mêmes dangers, & qu'au milieu des beſtiaux foiblement attaqués, il y en a qui ſont comme frappés par la mort la plus effrayante & la plus prompte. C'eſt ce que j'ai vu un grand nombre de fois près de Condom ; & c'eſt auſſi ce que l'on a vu dans l'Armagnac.

Les beſtiaux qui ont échappé, pendant l'année derniere, à la maladie, & qui ſont en petit nombre, n'ont pas été attaqués cette année, quoique l'on n'ait pris aucunes précautions à leur égard. On m'a cependant aſſuré qu'à Balma, dans le Lauraguais, un bœuf a été attaqué deux fois de l'épizootie. Cet exemple eſt le ſeul que je connoiſſe, & encore n'eſt-il pas bien certain que cela ſoit : car il ne faut pas regarder comme ayant été attaqués deux fois les beſtiaux de Lanepax, non plus que ceux du Mas-Fimarcon, puiſque la premiere maladie de ces beſtiaux avoit été ſuppoſée par deux Charlatans qui avoient intérêt de paſſer pour des guériſſeurs, & dont les remedes en ont fait périr un aſſez grand nombre.

Ceux de ces beſtiaux que l'on croyoit guéris, ont été attaqués véritablement de l'épizootie, quelques mois après, & ils ont preſque tous péri.

Quelques beſtiaux en ont été quittes pour une éruption galleuſe, qui ne leur a pas même ôté l'appétit. M. Belot, Avocat à Toulouſe, a eu quelques bœufs qui ont été dans ce cas, dans une métairie ſur le bord du canal.

On a vu quelquefois la maladie des beſtiaux ſporadique, aux environs des lieux où elle étoit épidémique. Les Médecins de Marſeille ont fait la même obſervation aux environs de cette Ville, relativement à la peſte humaine; & M. Leroi, Médécin & Profeſſeur célébre en l'Univerſité de Montpellier, dit y avoir vu des malades attaqués de tous les ſymptomes de la peſte, qui cependant n'y étoit point épidémique.

Outre les inſtans où la maladie redouble d'activité, & qui ſont dus aux influences du climat & de l'atmoſphere, il y en a d'autres qui dépendent abſolument des circonſtances. L'an dernier, les travaux de la moiſſon & ceux de la vendange ont favoriſé les progrès de la maladie, par la communication établie néceſſairement entre les différens ordres de Citoyens, &

par les transports indispensables pour la vente & la consommation des denrées.

Je ne dois pas oublier de parler, avant de finir cet exposé, de quelques observations que j'ai faites, conjointement avec M. Bellerocq, Artiste vétérinaire, dont j'ai déja parlé plusieurs fois avec éloge, à l'ouverture de quelques bestiaux qui avoient éprouvé toutes les atteintes de l'épizootie, & qui, après une diarrhée longue & opiniâtre, avoient été parfaitement guéris. Il nous a semblé trouver dans les estomacs & dans les intestins, des cicatrices dures & assez épaisses, qui paroissoient n'être autre chose que les débris des membranes internes, exfoliées, collées & confondues avec les membranes moyennes & externes, en forme de petits bourrelets. Ces faits très-singuliers, demandent à être suivis avec beaucoup de soin. J'ai fort engagé M. Bellerocq à ne pas perdre cet objet de vue. Il m'a promis de me faire part des observations qu'il fait journellement dans l'attelier de Salaisons à Grenade, où il a eu plusieurs occasions d'examiner les visceres des bestiaux guéris de la maladie épizootique.

Il s'est formé quelquefois des tumeurs vers les articulations des bestiaux attaqués de l'épi-

zootie. M. de la Coste, Médecin à Montignac, qui a vu ce même symptome, observe avec Etmuller, que dans les maladies analogues de l'espece humaine, elles sont regardées comme un fâcheux pronostic.

Enfin, j'ajouterai qu'ayant répété les expériences de Gaber sur la bile des bestiaux morts de la maladie régnante, elles m'ont donné les résultats indiqués par cet Auteur. Les acides mêlés avec cette humeur, ont fait effervescence, quoique je n'aie point employé de la bile ancienne pour cette expérience, & en y mêlant ensuite de l'alkali fixe ordinaire, il s'en est dégagé une odeur piquante, & tout-à-fait semblable à celle de l'alkali volatil. J'ai eu ce même succès, en faisant cette tentative avec le sang veineux des mêmes bestiaux.

L'épizootie des Provinces méridionales est d'ailleurs semblable en tout à ce qu'elle étoit l'an dernier, comme je m'en suis convaincu par l'ouverture des cadavres & par l'inspection & l'examen d'une très-grande quantité de malades : elle est, en effet, devenue plus bénigne en plusieurs cantons ; mais on peut néanmoins la regarder avec raison, comme étant constamment le foyer d'un dégré de malignité qu'elle

ne paroît point avoir dans quelques endroits, mais qu'elle est toujours en état de communiquer.

MÉTHODES & remedes employés & conseillés par differens Auteurs, dans les maladies semblables à l'Epizootie actuelle.

EN offrant au Public un tableau des différentes méthodes employées par les Auteurs les plus célébres contre les maladies, semblables à celle qui regne actuellemeut, je crois que chacun me saura gré de le faire juge en sa propre cause, & de le mettre à portée de tenter lui-même des expériences utiles. Cet avantage résultera de l'exposition des différentes méthodes dont cet article offre le tableau.

Vegece, Columelle & plusieurs anciens recommandent les setons & les cauteres, le vin, le marc d'huile, l'huile elle-même, les plantes mucilagineuses en décoction, les saignées sous la queue & la séparation des bestiaux sains d'avec les malades : ce traitement, qui est fort ancien, est encore celui que nos Paysans pratiquent souvent avec succès.

Fracastor, au rapport de Ramazzini, atten-

doit beaucoup des dépôts formés vers la partie antérieure du tronc; & tous les Auteurs se réunissent pour conseiller les cauteres au fanon, qui y suppléent.

Lancisi commence (1) par indiquer les remedes qu'il faut éviter : dans cette classe, il range les purgatifs; il blâme sur-tout une formule très-compliquée, qui étoit en usage alors, & dans laquelle l'aloës, la coloquinte & le concombre sauvage étoient employés; il regarde aussi la saignée comme mortelle.

Les acides joints aux aromatiques ont mérité ses éloges. On a employé, dit-il, avec succès le mélange suivant, pour laver le nez, le palais & la langue des bœufs pestiférés.

Prenez alun de Rome & Verdet, de chacun une livre, savon quatre livres, sauge & scordium trois poignées, vinaigre très-fort cinq livres, eau commune vingt-cinq livres; faites un peu bouillir, laissez infuser, & employez trois fois par jour seize onces de ce mêlange.

La formule suivante peut y suppléer. Prenez vinaigre fort, seize livres, alun une livre, miel deux livres, sauge & romarin quatre poignées;

(1) Pages 158, 159.

faites bouillir une heure : la dose est de huit onces.

Quelques-uns se sont bien trouvés du bol suivant : Prenez sauge en poudre, deux gros, soufre vif, même quantité, ail trois onces ; faites un bol avec le beurre ; & répétez-en trois fois la dose.

Dans la vue de débarrasser le troisieme estomac des alimens qui l'obstruent, & de lâcher le ventre, Lancisi rapporte qu'un Vétérinaire louoit beaucoup une livre de figues grasses dans du vin blanc.

Près de Mantoue, on a vanté un mêlange de soufre, d'oignon, de sel & de baies de genievre ; le suc exprimé des racines de sureau, la thériaque délayée dans l'infusion de cette plante, l'infusion de scordium, de menthe, de calament, de romarin & de laurier ; en un mot, celle de toutes les plantes appellées céphaliques.

Il blâme les forts sudorifiques, tels que l'esprit-de-vin, & le sel ammoniac ; il recommande beaucoup les setons, les cauteres & les boutons de feu appliqués le long de l'épine. La Faculté de Montpellier les a adoptés dans sa Consultation ; je les ai aussi conseillés dans celle qui a été imprimée à Bordeaux (1).

(1) Voy. aussi l'ext. du journ. de mes obs. p. 99 de ce Mémoire.

Il faut croire cependant qu'aucun de ces secours ne fut efficace, puiſque Lanciſi conſeilla l'aſſommement le plus rigoureux.

Ramazzini croit auſſi que les cauteres actuels ſont très-avantageux (1) ; la corne de cerf & le ſperma-ceti lui paroiſſent devoir produire un bon effet ; il conſeille l'uſage de l'antimoine diaphorétique ; les remedes entelmentiques ſont encore indiqués, ſuivant lui, pour détruire les vers qu'il regarde, avec Kirker (2), comme la cauſe immédiate des maladies peſtilentielles ; il recommande le camphre & le quinquina ; la doſe de ce dernier doit être de trois onces, ſur dix livres d'eau, rendue cordiale par une préparation quelconque, pour quatre ou cinq doſes, dont on en donnera deux par jour. Il dit que les beſtiaux dont on n'a point ouvert la veine, ſont morts plus promptement, & qu'il ne fait pas pourquoi on s'obſtine à leur refuſer ce ſecours (3).

Il recommande d'ailleurs de leur mettre ſur le

(1) Tome I. *orat.* 13.

(2) *Animata putredo Kerkeri.*

(3) *Clamitet ad ravim uſque quiſquis velit, non video ego cur miſeranda hæc animalia dum febriunt, oculis lacrimantibus opem aliquam quodam modo implorant, hoc magno remedio debeant deſtitui.* Ramazzini.

dos des couvertures de laine; il conseille, pour boisson, l'eau de farine d'orge, & la décoction de foin; il loue les fumigations faites avec les baies de genievre : enfin, il regarde la diminution dans la quantité d'alimens, comme le moyen le plus assuré pour éloigner l'engorgement des estomacs, & l'invasion de la maladie.

Les Médecins de Geneve sont du même avis que Ramazzini, sur la saignée; ils fixent à dix livres la quantité de sang qu'il faut tirer; ils préferent les veines du col, & ils défendent de les ouvrir dans le frisson. La décoction d'orge avec le lait de quelques amandes, & avec les semences froides, ou l'eau jettée bouillante sur la sauge, sont la boisson qu'ils conseillent. Ils adoptent la dose de quinquina prescrite par Ramazzini, & sa formule. Plus loin, ils conseillent la recette suivante : Prenez quinquina deux onces, thériaque, même dose, diascordium une once (1), délayés dans trois livres de sucs d'anagallis & de cresson de fontaine, séparés en trois doses, & donnez-en une par jour; ils blâment, comme Ramazzini, les violens purgatifs & les forts cordiaux; enfin, ils conseillent

(1) Page 81, 87, 113, 266.

de placer deux cauteres, un à chaque côté du col.

M. Herment, Docteur-Régent de la Faculté de Paris (1), faisoit mêler avec le foin les herbes fraîches, comme la buglose, la bourrache, le cresson & la chicorée. Il recommandoit l'eau ferrée, ou l'eau de plantin & de gui de chêne. Il avoit coutume de faire passer dans une plaie faite à la peau, une tige de viorne, ou une plume pleine de mercure, pour y faire l'office de seton ou de cautere, & il conseilloit de laver la bouche & les naseaux avec un mêlange de sel, de poivre & de vinaigre. Le Docteur Cogrossi donne les mêmes conseils, & il suivoit la même conduite (2).

M. Drouin faisoit appliquer trois setons, un à la queue & deux au col, il employoit de plus l'infusion de safran (3).

Le Docteur Nigrisoli (4) loue les plantes chicoracées, la farine d'orge & l'hydromel. Il blâme le sel ammoniac donné dans l'eau-de-vie, ainsi que le myrrhe & le safran, & même le cam-

(1) Page 136, même Recueil des Méd. de Geneve.

(2) Page 205.

(3) Page 159.

(4) Page 170, même Recueil.

phre, au moins dans des liqueurs fortes, comme étant des remedes incendiaires.

Dogroffi & Valifnieri difent avoir employé les préparations mercurielles avec fuccès; pour moi, je les ai toujours vu porter avec elles une chaleur mortelle & accélérer la gangrene (1).

Enfin, le Parlement de Rouen (2) recommande, dans un de fes Arrêts, l'application du feton, le vinaigre & le poivre pour laver les nafeaux & la thériaque à la dofe d'une once dans du vin.

M. Chirac indique dans fa confultation (3) le même traitement qu'il croyoit propre aux fievres malignes; il infifte beaucoup fur les faignées faites dès le commencement, & fur l'ufage des purgatifs adminiftrés de deux ou de trois jours l'un. Les boiffons émollientes ou légerement vulnéraires, font celles auxquelles il donne la préférence. Il blâme la thériaque, l'orviétan & autres préparations de ce genre.

(1) Page 99 du préfent Mémoire.

(2) Page 283, Recueil cité plus haut.

(3) Ce traitement eft extrait d'un manufcrit original de M. Chirac, que M. de Gevigland, Docteur-Régent de la Faculté de Paris, a bien voulu me remettre.

M. Helvetius, dans ses instructions (1) se déclare aussi pour la saignée. Si l'animal a beaucoup de fievre & de chaleur, il veut qu'on la réitere jusqu'à trois & même quatre fois. La boisson, suivant lui, doit être de l'eau blanche; vers le déclin, il conseille de purger plusieurs fois les bestiaux avec des poudres drastiques. Si le dévoiement survient, alors les lavemens avec le suif de chandelle doivent être employés. La thériaque, le vin & l'absynthe sont les autres remedes dans lesquels il avoit le plus de confiance. Il loue beaucoup les cauteres faits avec l'ellébore, le thimilea ou la viorne.

Goelike blâme, comme Lancisi, la saignée & les purgatifs. Le petit-lait lui paroît une boisson convenable; on le donne souvent aux hommes dans des maladies analogues. Malheureusement, quand l'épizootie est meurtriere, ce remede devient rare; & malgré l'envie que j'ai toujours eue d'en faire usage, j'en ai presque toujours été empêché par la disette du lait lui-même. Les infusions de scordium & de sauge, & la décoction de scorsonere, sont des breuvages très-utiles. Il con-

(1) Ce traitement est encore extrait d'un manuscrit qui m'a été également remis par M. de Gevigland.

ſeille de donner l'eau dans laquelle on a fait brûler du camphre, & le camphre diſſous dans l'eſprit-de-vin, auquel M. Vitet a auſſi donné tout nouvellement des éloges. Il recommande, comme les Médecins de Geneve, le quinquina, à la doſe de trois onces dans douze livres d'eau aromatique. Cette formule a été employée par tout le monde, depuis que Ramazzini l'a rendue publique. Il indique le ſoufre, le ſel, le vinaigre & l'ail, pour injecter dans les naſeaux, & pour frotter la bouche & le palais. Lanciſi a loué un mélange ſemblable. Enfin, malgré ce traitement, qui mérite des éloges à tous égards, l'Auteur obſerve (1) qu'il n'en a guéri qu'un très-petit nombre.

Le même Goelike conſeille de tout parfumer avec les racines & herbes aromatiques (2); il recommande, entr'autres, de tout laver avec de l'eau aiguiſée par une leſſive alkaline, par la chaux, ou par le mélange du vinaigre.

M. Paulet approuve auſſi beaucoup ce lavage;

(1) *De lue contag. bovil. in-4°.* extrait par M. Vitet, pag. 90. Anal. des Auteurs, & depuis par M. Paulet, tom. I, pag. 158.

(2) M. Vitet en fait mention, anal. des Aut. pag. 92.

mais il a eu tort d'avancer dans les papiers publics qu'on ne l'a point employé ; pour moi, j'assure, avec vérité, que ce moyen m'a paru si simple, si anciennement usité & si répandu dans les campagnes, que j'ai cru inutile d'en faire mention dans mes premieres instructions. Si M. Paulet avoit une seule fois été le témoin de la maniere avec laquelle les habitans des campagnes purifient les étables infectées, soit par la morve, soit par l'épizootie, il auroit vu qu'ils n'oublient jamais d'y répandre beaucoup d'eau. Mon opinion ne différe de la sienne qu'en ce qu'il prétend que ce lavage seul suffit. Je pense au contraire qu'il est dangereux de s'en tenir là, & que la nature du virus pestilentiel n'étant point connue, il est prudent de l'attaquer avec ce que la médecine posséde de plus énergique, & de joindre ainsi l'action du feu & celle des vapeurs salines, à l'usage du dissolvant aqueux.

Les Professeurs de la Faculté de Médecine de Montpellier, & en particulier M. Sauvages, qui voulut bien, en 1745, se transporter sur les lieux, admettent la saignée faite de très-bonne heure ; leur avis est de donner la thériaque dès le principe, & de mêler les cordiaux avec les purgatifs. Le pain trempé dans le vin, est, suivant eux, un

aliment très-convenable & fort du goût des bestiaux. La farine de féves, le diascordium & l'infusion des baies de genievre, sont les remedes propres à combattre la diarrhée ; on y joignit les absorbans ; on excita la sternutation avec l'ellébore en poudre; on ouvrit avec soin les gonflemens qui survinrent, & on appliqua des setons au fanon. M. Sauvages loue sur-tout l'écorce de cassis introduite sous la peau & dans les tumeurs, par le moyen d'une incision ; il convient cependant qu'on ne trouva point de remedes victorieux contre cette maladie, & que les bestiaux qui en furent attaqués, en moururent presque tous.

M. le Clerc est de l'avis de Ramazzini, des Médecins de Geneve & de M. Chirac, sur la nécessité & le nombre des saignées. Il conseille de tirer en une seule fois 5, 6, & même 7 livres de sang du col, des flancs ou des deux endroits ensemble (1). Il ne craint pas même de conseiller une troisieme saignée, si la violence du mal l'exige ; mais il ne veut pas que l'on ouvre la veine passé le troisieme jour : il assure avoir fait saigner deux fois dans le même jour avec un succès marqué. C'est donc à tort que quel-

(1) Essai sur les mal. des best. pag. 31.

ques Auteurs blâment, dans l'ombre de leur cabinet, des saignées souvent très-nécessaires, indiquées par une inflammation violente, & dont l'usage est approuvé par les Médecins les plus célébres. M. le Clerc conseille ensuite l'huile de lin en boisson & en lavement; il est bon aussi, suivant lui, de mêler cette huile avec le sel & le vinaigre : ce breuvage nous a réussi plusieurs fois; il défend tout aliment & il loue beaucoup la farine de seigle délayée dans le petit-lait; le jus des pommes cuites étendus dans l'eau (1), & le petit-lait seul, comme Goelike; enfin, il recommande expressément le remede suivant :

Prenez nitre purifié & tartre de vin blanc, de chacun une livre; crême de tartre quatre onces; camphre deux onces, réduisez en poudre, mêlez & donnez en une demi-once dans la boisson, de trois en trois heures : si la chaleur & la fievre continuent, employez la formule suivante :

Prenez vinaigre de vin & miel crud, de chacun six livres, nitre en poudre une demi-livre, l'huile de vitriol une demi-once; agitez ce mélange sur un petit feu, & ne le laissez pas bouillir;

(1) Page 33.

donnez

donnez deux cuillerées de ce remede dans la boiſſon, une heure & demie après la priſe de la poudre précédente. Quand il y a diarrhée, il faut s'abſtenir des huileux, & employer le petit-lait avec beaucoup de farine. Dans tous les temps de la maladie, il eſt néceſſaire de frotter à ſec & long-temps le cuir de la bête malade (1); enfin, il a vu les inciſions & les cauteres produire les meilleurs effets.

Malgré la ſageſſe de cette conduite, M. Leclerc ne craint point d'avouer que l'on n'a encore rien trouvé de vraiment efficace contre les venins contagieux.

M. Barberet (2) conſeille l'uſage journalier de l'eau blanche nitrée, & dans laquelle on a diſſous du ſel marin, ou celle que l'on a aiguiſée avec le vinaigre ou avec l'eſprit de vitriol. Quelquefois il eſt bon, ſuivant lui, de mêler le vinaigre avec l'huile de lin ou de noix. Les huileux joints aux acides ſont donc célébrés par les meilleurs Auteurs. M. le Clerc les conſeille auſſi; j'ai déja dit que je m'en ſuis ſervi avec ſuccès. L'infuſion de ſaſſafras &

(1) Pag. 38, 39, même Eſſai.

(2) Mém. ſur les malad. épid. des beſt. par M. Barberet, pag. 50, 51, 52, &c.

la décoction de salsepareille & de contraïerva, sont très-propres à combattre la putridité & à pousser vers l'organe de la peau. M. Villaris, Apothicaire de Bordeaux, & très-connu par ses découvertes en Chymie, a bien voulu me céder du contraïerva qu'il conservoit avec soin & qui étoit dans le plus bel état. Je me suis apperçu que sa décoction donnée pendant l'éruption, l'a rendue plus facile & moins orageuse; mais cette racine est trop chere pour être employée dans la médecine des bœufs. M. Barbaret croit aussi que la thériaque, donnée à propos, peut avoir les mêmes bons effets. Le soufre à la dose de deux cuillerées mêlé avec le son, est encore très-propre à solliciter l'éruption. Dans la même vue, il conseille le mélange suivant:

Prenez safran des métaux une once, faites infuser pendant vingt-quatre heures dans une pinte de vinaigre de vin blanc, faites avaler au bœuf & couvrez le bien. J'ai vu ce mélange ainsi que la dose précédente de soufre mêlé avec le son, produire de très-bons effets dans les étables de plusieurs Particuliers, qui traitoient eux-mêmes leurs bestiaux suivant la méthode de M. Barberet. J'ai eu occasion de me convaincre comme M. Vitet l'observe, que le soufre en poudre éprouve souvent

une altération marquée dans l'économie animale.

Si les ſymptomes ne s'adouciſſent point, l'Auteur indique la formule ſuivante : Prenez quinquina une demi-once, ſel de prunelle deux gros, camphre vingt grains ; ou bien on y ſupplée par le mélange ſuivant : Prenez racine de gentiane une demi-once, ſuie de cheminée, même doſe, mêlez & donnez lorſqu'il eſt néceſſaire de pouſſer à la peau avec plus de force.

M. Bourgelat a rendu le Mémoire de M. Barberet encore plus utile & plus intéreſſant par les notes qu'il y a ajoutées. Il croit, avec Lanciſi (1), que l'alun peut être ajouté à la boiſſon, lorſque l'on a beſoin de reſſerrer & de donner du ton. Il approuve l'uſage de l'eau ferrée, déja conſeillée par M. Herment, Docteur-Régent de la Faculté de Paris ; les baies de genievre lui paroiſſent très-efficaces contre la putridité, ſur-tout lorſqu'elles ſont macérées dans le vinaigre : il eſtime auſſi que le ſafran des métaux & l'aſſafœtida, ne ſont que des diaphorétiques. J'ai vu cependant ces ſubſtances & ſur-tout la premiere produire des évacuations abondantes par le fondement.

(1) Page 143, notes ſur le Mém. de M. Barberet.

On peut en général diſtinguer deux temps dans ces maladies : dans le premier, la ſaignée, les boiſſons acidules & nitrées conviennent beaucoup ; les lavemens émolliens ſont auſſi très-utiles. On diſſout, pour cet effet, une demi-once de nitre dans une décoction de pariétaire. Le mélange ſuivant produit encore de très-bons effets : Prenez camphre un gros, diſſolvez dans un demi-ſeptier d'eau-de-vie, mêlez avec un demi-ſeptier d'eau blanche ; faites-en prendre autant ſoir & matin ; s'il y a peu d'inflammation, on ſubſtituera un gros de ſel ammoniac au nitre, dans une décoction de pariétaire.

Dans le ſecond temps, les ſtimulans & les antiſeptiques, ſont indiqués. La formule ſuivante peut être employée avec ſuccès.

Prenez racine de chélidoine une poignée, faites bouillir dans une livre de vinaigre roſat à diminution d'un tiers ; ajoutez à la colature une once de thériaque, donnez ce mélange en deux doſes pendant deux jours conſécutifs.

M. Bourgelat recommande encore la recette ſuivante : Prenez racine d'angelique en poudre une once, délayez-là dans une demi-livre de vin rouge, & donnez-en deux fois dans le même jour.

Ailleurs il conseille le quinquina à la dose de deux gros dans une décoction d'énula-campana, donné deux fois par jour. Qu'il me soit permis d'observer que cette dose est trop foible ; on peut en donner hardiment une demi-once à chaque fois. Je l'ai même donné à plus forte dose, sans aucun inconvénient.

M. Vitet (1) insiste beaucoup sur les avantages des setons & cauteres ; il regarde les saignées copieuses comme très-nuisibles ; lorsque l'inflammation est considérable (2), il permet tout au plus deux saignées ; il conseille, dans le premier temps, l'eau blanche plus ou moins saturée de nitre & de crême de tartre, le petit-lait, la décoction de racine de guimauve, le suc de laitue & de chicorée, & le suc de pommes acides, mêlé avec la décoction d'orge (2). La maladie ayant fait plus de progrès, c'est alors qu'il faut employer le camphre avec le double de nitre ; & dans le second temps, on a recours au quinquina, au vinaigre thériacal, à la racine de gen-

(1) Méd. vétér. t. II.

(2) Tome II. page 265.

(3) Tome II. page 260.

tiane, incorporée avec l'extrait de genievre (1); & lorsque la nature, trop affoiblie, ne suffit pas aux efforts critiques, alors il convient d'employer les boissons aromatiques & ameres, avec la sauge & l'absynthe; la canelle, le girofle & le vin sont aussi très-indiqués alors; il dit la même chose de l'eau-de-vie & de la thériaque. A l'exemple de Goelike, il a beaucoup de confiance dans les remedes salivaires (2).

M. Dufot, dans le Soissonnois, ne s'est servi que des seuls émolliens. Il recommande, dans son Mémoire, de délayer, dans douze livres d'eau de riviere, une jointée (3) de farine ou de métel; il conseille d'ajouter quelquefois le tartre stibié, à la dose de dix grains sur une pinte d'eau, dans le dessein d'évacuer les estomacs: il veut que l'on fasse auparavant vuider le rectum par un Maréchal: les lavemens doivent être faits avec l'eau blanche, comme la boisson, & il ordonne de boucher l'anus des bestiaux avec une pelotte de vieux linge, pour qu'ils les gardent

(1) Médéc. vétér. t. II. pag. 261.

(2) Tome II. page 263.

(3) Mémoire, &c. de M. Dufot, pag. 13.

plus long-temps. Cette méthode fort ſimple a eu des ſuccès (1).

Enfin, M. Paulet a publié le traitement ſuivant.

Cet Auteur regarde la ſaignée comme nuiſible. La boiſſon doit être du vinaigre étendu dans l'eau ou dans la décoction d'orge ou de foin. On doit donner des lavemens émolliens, auxquels il convient d'ajouter auſſi du vinaigre, ce que l'on continuera juſqu'au quatrieme jour. Ce régime très-ſage a été adopté auparavant par Ramazzini, par MM. Leclerc, Barberet, Bourgelat & Vitet, avec quelques variétés qui n'y apportent aucune différence réelle. Le quatrieme jour, on donnera deux fois dans la journée, ſurtout dans l'inſtant du friſſon, un mélange de vinaigre & d'eau-de-vie, dont M. Vitet fait l'éloge en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. M. Paulet croit que l'on peut accorder à l'habitude la thériaque étendue dans le vin. Des expériences multipliées m'ont prouvé que ce remede, placé à propos, produit les meilleurs effets. Le cinquieme jour, on éteindra, dans la boiſſon, un gros morceau de fer rougi. Déja

(1) *Ibidem*, pag. 15.

(2) Malad. épiz. t. II. pag. 183, 184, &c.

M. Herment & M. Bourgelat avoient conseillé & mis l'eau ferrée en usage. Le septieme jour, on leur donnera du pain trempé dans du vin, pratique dont M. Sauvages fait mention, qu'il dit, avec raison, être fort du goût des bestiaux, qui est très-répandue dans les campagnes, & dont on abuse quelquefois. Enfin, vers le neuvieme jour, on purgera avec les minoratifs. Pour le traitement externe, M. Paulet, avec les meilleurs Auteurs, propose le mastigadour, les injections stimulantes dans la bouche & dans les naseaux, les égouts artificiels de toute espece, l'ouverture des dépôts, les frictions répétées, & l'application des couvertures sur le dos de l'animal. En tout, la pratique de l'Auteur est appuyée sur les meilleurs autorités, & entierement conforme à celle des grands Maîtres dont il a été question d'abord. J'approuve fort l'usage du vin; j'ai cru devoir le joindre aux amers & aux aromatiques. Le quinquina, l'extrait de genievre, le diascordium, la thériaque, avec le vinaigre & le camphre, en quelques occasions, sont des remedes qu'il ne faut pas négliger, & que j'ai très-souvent ajoutés, avec succès, à ceux que prescrit cette méthode.

Telle est la suite des traitemens employés &

conseillés contre les maladies analogues à l'épizootie actuelle. La plus grande différence consiste dans la saignée, que les uns admettent sans réserve, tandis que les autres ne l'admettent que dans le principe, & que d'autres enfin, la rejettent absolument. C'est, au reste, une expérience bien facile à tenter. Dans une épizootie quelconque, la premiere chose que l'on ait à faire, est d'observer si les bestiaux qui en sont attaqués, ont beaucoup de fievre & beaucoup de chaleur, ou s'ils sont foibles & abattus. Dans ce dernier cas, la saignée est évidemment nuisible : on peut toutefois, par un essai, se décider à cet égard. J'ai vu, dans l'épizootie actuelle, la saignée produire quelquefois les meilleurs effets ; dans quelques cantons & dans certaines circonstances, c'étoit le contraire. En général, il y a deux régimes sur lesquels il faut que, dans toute épidémie, l'expérience prononce : l'un est échauffant ; l'autre est le rafraîchissant. Dans ce dernier, la saignée peut trouver, ou ne pas trouver sa place. Enfin, on combine souvent ces deux méthodes ; on commence par l'une, & l'on finit par l'autre. C'est sur ce plan que les personnes qui s'occupent utilement à la recherche d'un traitement quelconque, doivent diriger leurs travaux & leurs expériences.

REMEDES employés ou conseillés contre l'Epizootie actuellement regnante.

LES remedes dont je viens de faire l'exposition, suffiroient, sans doute, pour mettre chacun à portée de faire les tentatives qui peuvent conduire à la découverte d'une méthode utile ; mais afin de rendre ce Mémoire plus complet, & d'ailleurs, pour répondre aux intentions louables & patriotiques de ceux qui ont proposé, ou qui nous ont communiqué des méthodes, j'ai cru devoir en rendre compte au Public ; & afin d'y mettre plus d'ordre, je les ai divisées en différentes classes, dans lesquelles j'ai conservé, autant que les circonstances l'ont permis, l'ordre de la date & de la réception. Je dois cependant avertir, que le nombre de ceux qui ont fait leurs efforts pour concourir à la destruction de ce fléau, par leurs mémoires & par leurs avis, est si grand, qu'il me seroit impossible de faire ici l'exposition de tous les conseils qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir. Il ne sera donc fait mention que des méthodes qui m'ont paru le mieux raisonnées, & de celles qui, sans avoir tout-à-fait ce mérite, sont citées comme ayant eu des succès.

I°. *Méthodes rafraîchiſſantes ſans ſaignées.*

1°. M. Coquet, Artiſte vétérinaire très inſtruit, demeurant à Neufchâtel, en Normandie, a traité heureuſement pluſieurs beſtiaux, avec des boiſſons rafraîchiſſantes données très-ſouvent. Il y mêloit les plantes acidules, telles que l'oſeille & l'alleluia ; il donnoit auſſi quelquefois un breuvage aromatique, préparé avec les baies de genievre. C'eſt ſur-tout vers le milieu de la maladie & dans le friſſon, qu'il eſt à propos de le faire prendre au malade.

2°. M. Blechet propoſe la perforation des cornes, employée avec ſuccès près de Toulouſe & dans la Bigorre. Le trou doit être bouché avec du ſain-doux, & l'on doit entretenir ſur la tête, entre les cornes, un cataplaſme fait avec la farine de feves. Il s'établit un écoulement abondant, & les beſtiaux guériſſent en peu de temps, au rapport de l'Auteur.

3°. M. Chaumont, près Malauſe, a guéri pluſieurs beſtiaux, en les baignant juſqu'au col deux fois par jour, en les bouchonnant enſuite, & en les couvrant pour les faire ſuer ; il conſeille auſſi d'ouvrir, de très-bonne heure, les dépôts,

lorsqu'il s'en forme quelques-uns. M. Messie, près Bayonne, a aussi beaucoup recommandé les bains froids. La Gazette de France apprend qu'un Paysan de la Westphalie a guéri plusieurs bœufs attaqués de l'épizootie, en les baignant dans une riviere (1). La même Gazette (2) & les papiers publics annoncent que l'on s'est bien trouvé de faire nager les bestiaux sains dans l'eau courante, pour les préserver ; & que pour les guérir, il convient de les arroser d'eau froide, jusqu'à ce qu'ils tremblent. Après une heure ou deux, ils commencent, dit-on, à se mouvoir, & l'appétit leur revient peu à peu (3).

4°. M. Sarrasin donne les conseils suivans :

Prenez une poignée de racine de persil, écrasez-là, & la faites bouillir dans un pot de terre, avec deux bouteilles de vin blanc ; faites avaler ce vin à l'animal malade ; frottez le dos avec un mélange d'huile de lin, d'eau-de-vie & de savon ; couvrez le malade avec une peau de

(1) Gazette de France, Lundi 22 Janvier 1776.

(2) Décembre 1775, & dans les Etrennes-Mignones de cette année.

(3) Lettre sur la maladie des bœufs, à Toulouse, 1775.

mouton fraîchement écorché, & faites-lui prendre souvent des bouillons préparés avec la même viande. Il s'est aussi quelquefois bien trouvé de donner alternativement une dose d'eau froide, & une de vin. On a employé, dans plusieurs Métairies, cette méthode avec succès.

II°. *Méthodes échauffantes.*

1°. M. Doasan, Médecin célebre de Bordeaux (1), propose un vinaigre aromatique, l'eau de goudron, l'alkali volatil, & la racine de petasite ou herbe aux teigneux. Voici comment il s'exprime à ce sujet.

On peut prendre sept ou huit espèces, si l'on veut, soit de fleurs, de feuilles, de bois ou écorces, de graines, ou de racines, qui ont une saveur pénétrante & échauffante, & une odeur forte & communément agréable : on choisira celles que l'on pourra se procurer le plus commodément ; on les mettra sur les cendres chaudes, dans un grand vase de terre bien vernissé, ou de fer, avec quantité de bon vinaigre de vin, & on laissera ce mélange huit jours, le remuant souvent ; on coulera enfin, & l'on aura un vinaigre aromatique.

(1) Mém. sur les malad. épiz. &c. pag. 30, 31.

Si l'on eſt preſſé, on peut, au lieu de traiter ces ſubſtances par infuſion, les faire bouillir deux heures à très-petit feu, le vaſe bien couvert, & couler enſuite. Le marc eſt un très-bon parfum pour brûler dans les écuries.

La doſe de chaque eſpèce, pour une grande bouteille de vinaigre, eſt d'une grande poignée de fleurs, ou de deux poignées de feuilles bien mondées & coupées par morceaux; ou d'une poignée de baies ou de graines, concaſſées; ou enfin de deux onces environ d'écorces ou de racines concaſſées, également coupées par morceaux: voici une formule qui ſervira de modèle.

Prenez racines d'angélique, d'aunée, de chaque deux onces.

feuilles de romarin, de thym, de ſauge, de menthe, d'abſinthe, de fenouil, de rhue, de chaque deux poignées.

gouſſes d'ail récentes une douzaine.

baies de genievre, de laurier, de chaque une poignée.

de poivre noir, ſi l'on veut, une poignée.

Faites infuſer à chaud, ou bouillir dans ſept ou huit bouteilles de bon vinaigre, le temps preſcrit, & l'on aura le vinaigre aromatique ; on y ajoutera, ſi l'on eſt à portée de s'en procurer, deux ou trois onces d'eau-de-vie camphrée.

On ſe ſert de l'eau pure à la place du vinaigre, pour faire la décoction aromatique, qui eſt bien moins efficace que le vinaigre.

Pour compoſer l'eau de goudron, on prend environ une livre de cette ſubſtance, ſur laquelle on verſe trois bouteilles d'eau bouillante : on laiſſe ce mêlange cinq ou ſix jours en digeſtion, remuant ſouvent le vaſe. On peut le faire bouillir deux heures à petit feu, ſi l'on eſt preſſé ; on laiſſe refroidir, & l'on coule, pour l'uſage preſcrit ci-deſſus.

Vu le peu de ſuccès des méthodes curatives employées juſqu'à ce jour, on peut faire l'eſſai, à titre de ſpécifique, des alkalis volatils, ou des alkalis fixes : on ſe ſervira par préférence, d'une leſſive de cendre gravelée, ou de cendre de ſarment, comme étant plus à la portée de tout le monde. Voici la manière de préparer ce remède.

On prend trois onces de cette cendre, ou deux poignées environ, qu'on fait bouillir trois quarts d'heure à petit feu, dans deux bouteilles & demie

d'eau : on laisse refroidir & précipiter le marc : on coule. C'est cette eau qu'on doit donner deux fois le jour pour breuvage à l'animal malade, & dans tous les temps de sa maladie. Il faut se servir de la corne ou de la bouteille pour le lui faire avaler.

Si l'on veut employer l'alkali volatil, on en mettra trois gros environ, dans deux bouteilles de décoction de trois onces de racine de quelqu'un des chardons, ou de celle de raifort sauvage, ou même de celle de pétasite, herbe aux teigneux. On partagera le tout en deux doses à prendre, l'une le matin, & l'autre l'après-midi. On continuera ce remede avec constance.

Enfin il est rapporté dans la Gazette de France, du mois de Décembre de l'année 1772, article de Vienne en Autriche, que la racine de pétasite, ou herbe aux teigneux, a produit des effets surprenants, tant pour guérir la maladie des bestiaux, que pour les en préserver. Sa vertu alexitere étoit connue depuis long-temps des Médecins, & sur-tout fort vantée par les Allemands.

Nous ferons sur ces conseils de M. Douzan les réflexions suivantes.

1°. L'usage du vinaigre ne peut produire que d'excellents effets. Il a à-peu-près les vertus du vinaigre thériacal, dont je me suis toujours bien

trouvé.

trouvé. Une dose très-forte de vinaigre donnée dernierement par mégarde, à Dijon, dans une fievre putride maligne, a produit les meilleurs effets.

2°. Berklei, Evêque en Islande, est celui qui a mis l'eau de goudron en vogue : c'est un excellent antiseptique qui peut convenir lorsqu'on donne les amers & les aromatiques.

Nous sommes sur ces deux articles absolument de la même opinion que M. Doazan, & nous saisissons avec plaisir l'occasion de rendre publiquement, à ses lumieres & à ses services, le tribut d'éloges qui leur est dû.

3°. Les alkalis volatils m'ont toujours paru très-incendiaires. Je les ai mêlés avec le vinaigre, à la maniere de Mindererus ; & alors en les donnant, sur-tout dans le frisson, je les ai vu produire quelquefois de bons effets.

4°. Enfin M. Fontenoi, de Rouen, propose aussi la racine de pétasite en poudre, mêlée avec le sel & le son. Il dit qu'ainsi préparée, cette racine est un excellent remede curatif & préservatif.

2°. M. de la Coste, Médecin célebre exerçant à Montignac, m'a fait parvenir un Mémoire très-

bien fait, très-détaillé, & contenant des vues très-intéressantes sur l'épizootie. Nous en rapporterons l'extrait avec d'autant plus de plaisir, que sa doctrine confirme absolument celle que nous avons déjà exposée en plusieurs endroits de cet Ouvrage.

L'Auteur croit que l'épizootie actuelle est plus nerveuse qu'humorale: quoiqu'on ne connoisse point la nature du venin pestilentiel *à priori*, ses effets nous font pourtant présumer qu'il porte sa premiere & sa principale impression sur les nerfs & sur les membranes : de-là cette grande sensibilité, ces horripilations, ces trémoussemens, ces convulsions, qui se terminent souvent par la paralysie (1) des principaux organes. Outre cette propriété du venin pestilentiel, d'attaquer immédiatement les nerfs, M. de la Coste croit que l'on ne peut s'empêcher de lui reconnoître (toujours *à posteriori*) une qualité septique, corrosive & dissolvante, qui détruit immédiatement l'action organique des solides & la texture du sang ; de-là dépendent les gangrenes, les échimoses & les

(1) On pourroit se prévaloir de l'autorité de Boerhaave, qui dit que durant la peste, il périt beaucoup de monde subitement, par la paralysie du cœur.

ſuppurations ſanieuſes, qui ſont le caractere de ces fâcheuſes maladies.

Tous les Auteurs qui ont écrit ſur la Médecine humaine & ſur la Médecine vétérinaire, conviennent que les ſujets qui ſont attaqués de la peſte (1), ne peuvent en réchapper que par le moyen des bubons, des charbons, des puſtules ou des boutons. Il paroît donc, d'après leurs obſervations, que la peau eſt la ſeule voie que la nature choiſit pour y opérer la criſe. C'eſt auſſi celle que l'art doit rechercher. L'action des purgatifs y eſt tout-à-fait contraire; auſſi Paré dit-il expreſſément, qu'il n'y a eu de malades guéris de la peſte qu'il décrit, que ceux que l'on a traités avec les alexiteres. Riviere & pluſieurs autres grands Médecins, ont plus d'une fois heureuſement arrêté le cours de ventre avec des aſtringens joints aux ſudorifiques. M. de la Coſte

(1) Ramazzini, dans ſa Diſſertation ſur la maladie qui attaque les bœufs, dit formellement qu'on ne vit aucune rechûte parmi les beſtiaux dont la maladie s'étoit terminée par des puſtules.

Hippocrate rapporte dans ſon livre *de morbis vulgaribus*, que dans une conſtitution peſtilentielle, il n'y eût de guéris que ceux qui eurent extérieurement des éréſipeles ou des puſtules.

appuie encore ſon opinion de l'autorité de Diemerbroek, qui regardoit la conſtipation ou ſuppreſſion des excrétions alvines, comme n'ayant jamais été nuiſible à perſonne (1), & comme déſignant au contraire l'effort victorieux de la nature, qui pouſſe le venin du centre à la circonférence.

Puiſque toutes les obſervations démontrent que, dans la peſte, la peau eſt l'organe de la criſe, n'eſt-il pas évident, ajoute M. de la Coſte, que l'on ne doit rien avoir de plus preſſé, que de diriger le mouvement de la nature vers cet émonctoire, tant par les ſecours internes, que par les externes?

Perſuadé, d'après ces réflexions, que la Médecine doit être très-active, M. de la Coſte propoſe de mettre en uſage les moyens ſuivans.

1°. De faire, dès le commencement de la maladie un nombre conſidérable d'acuponctures ſur toute l'habitude du corps, (le ventre, la tête &

(1) Galien rapporte que dans une peſte cruelle qui regna de ſon temps, le flux de ventre fut toujours funeſte. Fabrice de Helden tient auſſi un langage à-peu-près ſemblable. *Nullum eorum qui aut vomitu, aut fluore alvi laboravêre, evaſiſſe ſcio.* Les obſervations vétérinaires prouvent aſſez le danger du cours du ventre. On voit même que dans l'épizootie regnante, il annonce très-ſouvent la mort.

la partie interne des cuiſſes exceptées) de maniere qu'il n'y ait qu'un ou deux pouces tout au plus de diſtance de l'une à l'autre.

2°. De faire pénétrer les acuponctures juſqu'au corps adipeux, ſe ſervant, pour cette opération, d'une aiguille d'emballage rougie au feu.

3°. De donner tous les matins à chaque bœuf malade, une roquille de vinaigre, dans lequel on fera diſſoudre deux gros de camphre, réduit en pâte, avec un peu d'eſprit-de-vin, y ajoutant deux gros de myrrhe, un gros de fleurs de ſoufre, une once de thériaque, & autant de confection hamech.

4°. De leur faire prendre trois fois le jour une once & demie de la poudre ſuivante.

Prenez de bon kina ſix onces; feuilles ſéchées de ſcordium, de rhue, d'origan, de ſauge, de chacune une poignée; de caſſia lignea deux onces, de terre ſigillée, & de bol d'Arménie, de chacun une once & demie; de ſel polichreſte, trois onces. Réduiſez en poudre bien fine, & donnez-en une once & demie, trois fois le jour, dans une décoction de chicorée ſauvage.

5°. Si l'on ne pouvoit ſe procurer quelques-unes des plantes nommées ci-deſſus, on em-

ploieroit les autres en même proportion, ou bien les racines d'aunée, d'asclepias, &c.

6°. On donneroit une once de thériaque tous les soirs, dissoute dans de l'eau, à laquelle on ajouteroit un demi-gros d'acide vitriolique, ou une once de suc de citron.

7°. On ne laisseroit passer aucun jour sans donner un lavement avec l'eau commune tiede, & un quart de vinaigre.

8°. Il faut nourrir les bêtes malades avec des panades, avec l'eau blanche, avec la farine d'orge délayée dans l'eau tiede, & leur supprimer toute nourriture solide.

9°. Ne leur donner pour boisson que de l'eau blanche, chaude & bien acidulée.

10°. Il faut tarder long-temps à les faire passer à des alimens solides, & dans la convalescence, ne leur en donner qu'une très-petite quantité. Le foin bien haché seroit alors très-bon.

11°. A ces préceptes, M. de la Coste ajoute celui d'allumer des feux aromatiques, dont Hippocrate, Acron & Empedocles ont fait usage avec tant de succès.

Cette pratique eſt ſi méthodique & ſi conforme à celle que nous avons recommandée, que nous l'adoptons entierement, en preſcrivant toutefois de bien obſerver les ſymptomes, afin de ne pas les aggraver par l'action des médicamens. Nous avons même retranché, dans le commencement de notre Mémoire, pluſieurs idées qui ſe trouvent expoſées dans l'extrait de l'ouvrage de M. de la Coſte, voulant rendre à ce Médecin toute la juſtice qui lui eſt due.

Après avoir donné ces conſeils, M. de la Coſte en développe les raiſons. Parmi celles qu'il apporte, nous avons choiſi les ſuivantes, pour être placées à la ſuite du traitement qu'il propoſe.

Les acuponctures ne peuvent être trop multipliées, puiſqu'elles doivent ſuppléer à une très-grande quantité de boutons. Par une ſecouſſe générale, on rappelle extérieurement l'irritation; on met les organes intérieurs dans une contranitence d'action avec les extérieurs; on détermine des courans d'oſcillations vers les égouts; on débride le tiſſu cellulaire, dont l'action eſt ſuffoquée, & on ouvre des portes au venin.

On ſera, ſans doute, étonné, dit M. de la Coſte, que les fleurs de ſoufre dont pluſieurs Auteurs fameux, tels que Boerhave & Cartheuſer,

ont nié la vertu, soient proposées ici comme en ayant une marquée. Mais est-il bien prouvé qu'un remede n'ait aucune action dans le corps vivant, parce qu'il est insoluble dans l'eau? Les sucs gastriques ne sont-ils donc autre chose que le fluide aqueux? Connoît-on leur force dissolvante? Et ne vaut-il pas mieux déterminer le degré de confiance que méritent les remedes, par des expériences, que par des raisonnemens chymiques?

Outre que le camphre adoucit les nerfs & les prémunit contre l'impression des corps irritans, plusieurs expériences l'ont rendu recommandable dans les maladies pestilentielles. C'est par son moyen que Heinsius s'acquit une réputation immortelle dans une peste qui affligeoit Veronne, & qui, au rapport d'Etmuller & d'Huxam, lui fit ériger une statue.

Les plantes qui ont un principe aromatique & camphré, paroissent singulierement indiquées. La thériaque a mille côtés favorables (1). Enfin,

(1) Voyez là-dessus la lettre de Diemerbroek, à Guy-Patin, grand ennemi de la thériaque, du mithridate, & des drogues bézoardiques, & partisan outré de la saignée dans toutes les maladies.

on ne doit pas craindre la vertu aſtringente de certains médicamens : il paroît clairement qu'elle eſt utile. On peut voir dans les écrits des anciens, ce que le fameux Médecin de Plimouth a fort bien remarqué, qu'ils uniſſoient toujours les aſtringens avec leurs antidotes (1). M. de la Coſte les a mêlés fort ſouvent avec les acides & avec les cordiaux. Cette pratique lui a ſur-tout réuſſi dans les fievres malignes & épidémiques qui regnerent à Montignac pendant l'été de 1772, après l'uſage des grains que l'on fit venir de l'Etranger, & qui étoient en très-mauvais état.

Il ſeroit ſuperflu d'ajouter quelque choſe ſur l'uſage des acides ſi connu parmi les Habitans des Provinces méridionales : c'eſt par leur moyen qu'ils ſe préſervent de beaucoup de maladies, & ſur-tout des fievres malignes, comme les Turcs ſe guériſſent de la peſte avec le ſuc de citron.

(1) Voyez Etmuller, & Van-Helmont lui-même, dans ſon *tumulus peſtis*, depuis la page 187, juſqu'à celle 189, où il donne la raiſon pour laquelle les Egyptiens ſont ſi ſouvent attaqués de la peſte, & les Eſpagnols ſi rarement. Ne pourroit-on pas employer le vin poiſſé & camphré, comme préſervatif ?

La myrrhe eſt un des plus forts antiputrides, & un des meilleurs ſtomachiques connus; elle convient beaucoup dans ce cas-ci. Perſonne n'ignore que les Egyptiens s'en ſervoient pour préſerver les cadavres de la putréfaction. Ses ſuccès dans les fievres malignes & putrides, l'annoncent encore plus favorablement. Les anciens en faiſoient grand cas dans les maladies peſtilentielles, & les modernes l'ont trop négligée.

Quant aux ſecours préſervatifs, l'expérience de pluſieurs ſiecles a prouvé, que les cauteres ſont les meilleurs de tous. M. de la Coſte en conſeille pour le bœuf au moins ſix fort larges & fort profonds, ouverts avec le feu, aux parties externes des cuiſſes, aux épaules, & aux deux parties latérales du col. Il préfere ces endroits au fanon, parce que l'action du tiſſu cellulaire, & par conſéquent la ſuppuration, y ſeront plus animées par le mouvement muſculaire.

3°. M. Mondin, Apothicaire à Condom, m'a fait part d'une méthode dont il a vu des ſuccès. Elle conſiſte à faire prendre aux beſtiaux deux eſpeces de tiſannes, dont une convient ſur-tout dans le principe de la maladie; à donner quelques doſes de thériaque, de poudre de viperes, &

d'une poudre ſympathique dont il m'a généreuſement offert la recette.

La premiere tiſanne eſt faite avec la racine de genevrier, celle de fenouil, celle de galega, celle de bardane, & celle de vipérine: on diſſout dans la décoction, une once de ſel alkali fixe.

La ſeconde tiſanne eſt faite avec les feuilles de violette, celles de mauve & de mercurielle, avec l'écorce de ſureau & avec la racine d'ellébore noir. Il y ajoute le ſel marin & l'alkali fixe du tartre, toujours à la doſe d'une once.

Pour faire la poudre qu'il appelle ſympathique, prenez contraïerva & bol d'Arménie, de chacun deux onces; lierre terreſtre, verveine, véronique mâle, ſcordium, bouillon blanc, de chacun une once; canelle, muſcade, girofle, de chacun une demi-once; ſel de nitre une once & demie; camphre cinq gros; réduiſez le tout en poudre fine. La doſe eſt d'un ou deux gros, répétée pluſieurs fois dans la journée.

4°. M. le Marquis Dumou, Commandant pour le Roi à Bayonne, a envoyé une méthode employée, avec ſuccès, en Eſpagne, dans l'Univerſité de Beyſama, qui conſiſte à appliquer une once de l'onguent ſuivant, connu ſous le nom

d'*onction forte*, ſur la nuque, après en avoir coupé le poil : on tiendra de plus les beſtiaux bien couverts, & on les parfumera avec des aromates.

Pour faire l'onguent, prenez huile de camomille, de rhue, d'althea, de vers, d'euphorbe & d'agrippa, de chacune une once ; onguens d'agrippa, de zacharie, martiatum & graiſſe de cheval, de chaque deux onces ; poudres de cantharides, d'euphorbe, d'ellébore blanc, de chacune une once & demie, cire jaune ſix onces, adarcés demi-once ; faites, avec le tout, un onguent ſuivant l'art. Ces détails ſont fidelement copiés ſur la minute que j'ai dans les mains. Il y a pluſieurs drogues peu connues, & la formule a d'ailleurs le défaut d'être trop compliquée. J'en ai donné une plus ſimple, dont les effets ont ſouvent été très-ſalutaires (1).

M. Beillard, Officier, nous a fait parvenir une recette à-peu-près ſemblable, mais mieux conçue.

Prenez térébenthine fine, colophone, cire jaune, ſuif de mouton, poix noire, de chaque une once ; huile de lin, ou d'olives, quatre onces ; faites

(1) Voyez la Conſultation ci-après.

fondre à petit feu ; coulez par une étamine, & joignez-y les poudres ſuivantes : ſavoir, cantharides ; poivre-long, gingembre & euphorbe en poudre, de chacun deux gros ; faites un onguent ſuivant l'art. Son uſage eſt le même que celui du premier.

M. Beillard a eu aſſez de courage pour aller exprès en Eſpagne être le témoin des ſuccès de ces onctions.

5°. M. de Secondat ; très-digne fils de l'illuſtre Monteſquieu, Préſident de l'Académie de Bordeaux, n'a pas regardé ce ſujet comme indigne de ſa plume (1). Il conſeille les ſetons & les cauteres ; il loue les doux diaphorétiques ; il blâme la ſaignée, avec Lanciſi. La recette ſuivante lui paroît devoir produire de bons effets. Prenez des racines de ſureau, ôtez-en la premiere écorce, pilez avec force, & pendant trois jours ; faites-en prendre le ſuc, mêlé avec du ſucre, à la bête malade.

(1) Voyez le Mémoire ſur l'épizootie, lu par M. de Secondat, à une des ſéances de l'Académie de Bordeaux, avec cette légende, qui ne fait pas moins d'honneur à cet illuſtre Académicien, qu'à la Compagnie célebre qu'il préſide. *Omnis homo miles.*

6°. M. Boniol, Médecin, recommande, avec beaucoup de confiance, la thériaque dissoute dans l'eau-de-vie, & l'opiat suivant : Prenez des racines pulvérisées de pétasites, d'angélique, de gentiane, d'impératoire, d'énula-campana, de vrai acorus, de meum, de chacune une once ; chair de vipere en poudre, antihectique de poterius, sel ammoniac, fleurs de soufre, sel volatil de corne de cerf, & camphre dissous dans l'esprit-de-vin, de chacun encore une once ; dictamne de Crete, marrube blanc, pouliot, sauge, bois de sassafras en poudre, & santal citrin, une demi-once ; syrop de fumeterre, suffisante quantité. Faites un opiat, dont il convient de donner une once deux fois par jour, dans du vin rouge, ou dans une décoction de scorsonnere, ou de de sommités de chardon béni, jusqu'à ce que l'éruption paroisse.

7°. On m'a envoyé du Palais-Royal, une recette intitulée : *Antidote thériacal du sieur Geraudy, pour la fievre, la rage, la peste, les poisons, les morsures des bêtes venimeuses, & les maladies des bœufs*. Feu Monseigneur le Duc d'Orléans en fit l'acquisition, d'après les succès dont ses Médecins furent les juges & les témoins. On assure qu'en 1742, ce remede a

opéré des cures ſurprenantes. Je donnerai ſa formule telle que je l'ai reçue, ſans y rien changer.

Prenez angélique de Boheme, une once, petite centaurée, ſix onces; reine des prés, même doſe, extrait de genievre, quatre onces, perſil de Macédoine, ariſtoloche, baies de laurier, de chaque deux onces; fleurs de bouillon blanc, une livre, contraïerva, deux onces, gentiane, huit onces, viperine, une once, pouliot de montagne, quatre onces, caſſis, dix onces, ſcordium, quatre onces, chardon béni, même doſe, caſtoreum, trois gros, oliban, huit onces; valeriane, impératoire & carline, de chacune même quantité; ſafran, deux gros, canelle & girofle, de chaque une once, gomme arabique, ſix onces, rhubarbe, deux onces, oppoponax & myrrhe, de chaque quatre onces; aloës & corne de cerf, de chaque neuf onces, borax, deux onces, poudre de licorne, une once, trochiſque de vipere, quatre onces, fleurs de bourrache & de romarin, de chacune trois onces, écorce de citron, deux onces, ſemences de fenouil, trois onces, tormentille & agaric, deux onces, camphre, cinq onces, opium, deux gros.

Réduiſez le tout en poudre très-fine, paſſez

au tamis ; prenez alors douze livres de miel blanc, trois livres de caſſonade ; deux pintes de vin rouge, & trois pintes d'eau-de-vie : faites bouillir le tout enſemble ; paſſez dans un linge blanc, & remettez la liqueur ſur le feu, juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite à la conſiſtance de ſyrop clair : mêlez enſuite les poudres ci-deſſus avec le ſyrop ; remuez ſur le feu pendant un demi-quart-d'heure ; retirez, ajoutez quatre livres d'extrait de genievre, & conſervez dans un pot bien bouché.

Cet antidote, qui ne péche pas moins par l'aſſemblage monſtrueux des drogues qui le compoſent, que par le peu de juſteſſe & de proportion des doſes qui y ſont indiquées, a été vanté contre la peſte, contre la petite vérole, & contre les poiſons. On en donne gros comme une feve de marais, dans les maladies humaines. La doſe pour les chevaux, bœufs & vaches, eſt une demi-once dans du vin : pour les moutons, la doſe eſt de deux ou trois gros. On le donne comme préſervatif & comme curatif.

8°. On a employé dans la Guienne un mêlange d'eſſence d'abſynthe, de girofle, de canelle & de muſcade, avec du ſucre, & une liqueur connue ſous le nom d'*eſprit de tartre*,

remede

remede employé, dit-on, en 1745, à Villeneuve-Saint-Georges, près Paris, par un Berger que M. l'Intendant de Paris y envoya alors. Ce remede a fait avorter presque toutes les vaches pleines, auxquelles on l'a donné. Il est incendiaire, par conséquent fort dangereux, & trop coûteux d'ailleurs pour être employé, quand même il seroit utile. Les vaches qui avortent d'elles-mêmes, guérissent souvent : il n'en est pas de même de celles auxquelles on fait prendre des remedes trop actifs, & dont l'avortement est l'effet. Ces dernieres en sont presque toujours les victimes.

9°. A Vic-Fesensac & à La-Graulas, Paroisse voisine, on a guéri un assez bon nombre de bestiaux, en leur donnant tous les jours une bouteille de vin, dans lequel on faisoit bouillir une poignée de racines de verveine, une poignée de petite centaurée, & autant de graines de genievre. On y ajoutoit souvent une once ou une demi-once de thériaque. On ne doit point être étonné de l'usage très-fréquent que l'on a fait de la petite centaurée dans tous ces cantons. J'ai observé que cette plante y est très-abondante.

10°. On a mandé de Toulouse, que plusieurs bœufs ont été guéris, en prenant l'élixir du Doc-

teur Joevres, Médecin Suédois, qui eſt compoſé avec l'aloës, la zédoaire, l'agaric blanc, la gentiane, le ſafran du Levant, la rhubarbe, la thériaque & l'eau-de-vie. Malgré ces prétendus ſuccès, cet élixir me paroît trop échauffant; & je ſuis certain que ſon uſage habituel ſeroit dangereux.

11°. M. Lafite, de Toulouſe, a guéri pluſieurs beſtiaux avec le bouillon de mouton & de viperes, donné dans le principe, & une potion cordiale très-compliquée, dans laquelle le vin & la thériaque dominent, adminiſtrée vers le milieu & ſur le déclin de la maladie.

12°. M. de Lapie dit avoir opéré des cures ſurprenantes avec la recette ſuivante: Prenez thériaque & extrait de genievre, de chacun une once, ſel ammoniac, demi-once, vin rouge, une pinte; faites bouillir le tout, donnez-le à la bête, & mettez-lui ſur le dos une couverture de laine, trempée dans de l'eau chaude de fumier. L'animal tranſpire & il pouſſe une grande quantité de boutons qui terminent heureuſement la maladie.

13°. M. Marché s'eſt bien trouvé de l'uſage du vinaigre ſuivant: Prenez racines d'énula-campana, de verge d'or & d'angélique, de chacune

une livre ; bulbe d'hyacinthe, même dose, feuilles de rhue & de romarin ; alun en poudre, & fleurs de soufre, de chaque dix onces, vinaigre, cinquante pintes ; laissez infuser pendant trois jours, & faites-en boire une pinte dans la journée, pendant trois jours consécutifs. Quand on veut pousser à la peau, ou dans le moment du frisson, il faut ajouter quelques gros de suie de cheminée.

14°. M. Bouret s'est servi, avec succès, des moyens suivans, à Beleme, près Toulouse. Il a fait prendre à ses bœufs une livre de vin tous les matins, avec quelques breuvages, dans lesquels entroient la rhue & l'absynthe, & il leur a frotté & injecté les naseaux, avec un mêlange d'huile & d'eau-de-vie.

On peut aussi, suivant lui, faire infuser les plantes aromatiques dans le vin, comme le fait M. de Latouche, qui, par ce moyen, a opéré plusieurs guérisons dans des cas semblables à celui-ci. Sa recette est trop longue pour être rapportée. On y suppléera aisément, en se servant des plantes aromatiques usuelles.

15°. Dans la Généralité d'Auch, on a employé & vanté la méthode suivante :

Faites prendre à l'animal des boissons & des lavemens, avec la décoction de mauve ; donnez-

lui tous les jours une ou deux onces du mêlange suivant : Prenez aloës, une once, jalap, demi-once, assafœtida & cinnabre, même dose ; huile d'aspic & essence de térébenthine, deux onces, mercure coulant, deux gros, eau-de-vie, une livre ; mêlez le tout, & le laissez infuser pendant quelque temps.

Si le battement des flancs continue, rasez les épaules de l'animal, frottez-les d'abord avec l'huile de térébenthine, & ensuite avec la pommade mercurielle. S'il ne paroît aucune éruption, incisez les tégumens, pansez avec le vinaigre & le sel marin, & ensuite avec l'onguent d'althæa & le basilicum. Je ne conseillerai jamais l'usage des frictions mercurielles. J'en ai fait l'essai dans les Hôpitaux vétérinaires que j'ai établis, & j'ai toujours vu qu'elles ont accéléré la mort des bestiaux, sur la peau desquels elles ont été pratiquées.

16°. Lorsque je suis arrivé dans le Condomois, en Octobre 1775, j'y ai trouvé une méthode apportée des Pyrénées, & très en réputation. On faisoit prendre aux bestiaux un breuvage composé de poudre à tirer, de poivre, de soufre, de mille-feuilles & de petite centaurée. Ce breuvage très-incendiaire, étoit aussi très-

meurtrier. J'ai fait mes efforts pour détruire cet abus, & j'ai vu, avec plaisir, qu'on y a substitué le vin d'absynthe & la thériaque. La premiere recette a été conseillée & employée plusieurs fois contre la peste humaine.

17°. Ferai-je observer que quelques Particuliers prétendent avoir guéri leurs bestiaux avec du café, & que M. Aillaud a eu la générosité de donner à meilleur marché ses poudres, dont les bestiaux n'ont cependant point été soulagés ?

18°. M. Brousse le cadet, de Toulouse, conseille, d'après son expérience, de couper le bout d'une corne de l'animal malade, sans pénétrer jusqu'au vif, d'y introduire ensuite gros comme un pois de mercure, de boucher ce trou avec de la cire, & de faire prendre en même-temps une infusion de genievre. La simple perforation des cornes me paroît préférable à cette opération.

M. Caussade, Chirurgien en Bigorre, près Bagneres, rapporte plusieurs exemples de guérisons opérées par ce moyen, dans une lettre écrite à M. de la Martiniere, & que ce Chirurgien distingué, toujours attentif à ce qui peut être utile aux progrès de la médecine en général, ou au soulagement des peuples, n'a pas oublié de communiquer à M. le Contrôleur-Général.

18°. Nous continuerons de présenter, par ordre de date & de réception, les différens avis que plusieurs de nos Confreres ont bien voulu nous adresser.

M. Durand, Médecin à Cahors, annonce un remede dont plusieurs habitans de l'Agenois se sont bien trouvés, & qui a été depuis, beaucoup pratiqué dans le Lauraguais près Toulouse. Il consiste à donner alternativement un breuvage fait avec du vin vieux, de la thériaque & du mithridate, & un bouillon de viande.

M. Daudé, Médecin à Moncuq, pense à peu-près comme M. Durand. Il regarde l'épizootie comme une petite vérole maligne, dont la dureté du cuir empêche l'éruption. Les setons & les alexipharmaques sont les moyens qu'il conseille. M. Bouffei, Médecin célebre à Argentan, conçoit, ainsi que M. Daudé, & avec les meilleurs Praticiens, la plus grande espérance des cauteres & setons employés, soit comme préservatifs, soit comme curatifs.

M. Gallet Duplessis, Médecin à Carcassonne, établit solidement, dans un Mémoire très-bien fait, que l'assommant le plus rigoureux est le meilleur moyen que l'on puisse employer pour détruire tout à fait l'épizootie. Il propose, pour

la guérir, 1°. des ſcarifications & des inciſions, dans le deſſein de fournir une iſſue convenable aux matieres nuiſibles; 2°. des remedes aromatiques & antiſeptiques, pour corriger le caractere putride des humeurs.

M. Andrieu, Maître en Chirurgie à Gaillac, annonce les remedes mercuriaux, ſoit ſous la forme de pommades & d'illinitions faites aux deux côtés de la colonne épiniere, ſoit ſous la forme ſaline, comme devant produire pluſieurs effets avantageux: 1°. celui de diviſer & d'atténuer la matiere morbifique; 2°. celui de tuer les vers qui ſont très-abondans dans ces maladies. Il ajoute que l'on joint utilement à ces moyens, les ſudorifiques & le tartre ſtibié en lavage.

Qu'il nous ſoit permis d'obſerver que ces vues, quoique conformes à la doctrine de pluſieurs Médecins Italiens très-célebres, tels que Valliſnieri, Cogroſſi & pluſieurs autres, ne nous paroiſſent cependant pas convenables à l'épizootie régnante, dont les mercuriaux on toujours aggravé les ſymptomes (1).

M. Amaniotte, Médecin penſionné de la Ville d'Aveſnes, nous apprend, dans un Mémoire fort

(1) Voyez page 99 du préſent Mémoire.

court, mais plein de faits très-intéressans, 1°. que les lotions faites avec l'eau-de-vie & le vinaigre, sont un excellent prophilactique; 2°. que le préservatif le plus usité, & avec succès, à St. Quentin, est un breuvage préparé avec le sel, l'ail & le vinaigre, dont on frotte la bouche & les naseaux, & dont on fait avaler une certaine quantité; 3°. qu'un Vieillard, à Bachant, préserva tous les bestiaux des environs d'une maladie régnante, en faisant dissoudre plusieurs poignées de sel dans un sceau d'eau, dont il donnoit une moitié en lavement, & l'autre en boisson, avec une certaine quantité de quinquina en poudre, dont il ne fixe point la dose.

M. Dufau, Médecin à Lombes, a inséré les observations suivantes dans un Mémoire sur les maladies épidémiques humaines, qu'il a bien voulu nous adresser.

Le bon état des visceres, excepté le cœur, qui étoit flasque & mollasse, dans un bœuf que l'on croyoit mort de l'épizootie, lui a persuadé qu'elle n'est pas une maladie inflammatoire. Il pense que l'on pourroit la désigner sous le nom de *fievre catharrale nerveuse*; &, en conséquence, il blâme la saignée, & recommande beaucoup les remedes stimulans,

les cordiaux, les frictions ſouvent répétées, enfin tout ce qui peut rétablir l'inſenſible tranſpiration. Je ne puis m'empêcher de croire que ce Médecin habile s'eſt trompé ſur la nature de la maladie dont étoit mort l'animal qu'il a fait diſſéquer ſous ſes yeux.

III°. *Méthodes mixtes ſans ſaignée.*

1°. M. Lavoiſier, Chirurgien de Villedeu, conſeille les fumigations avec la myrrhe & les baies de genievre : il recommande l'uſage du contraïerva, à la doſe de deux gros, & de la myrrhe, à la doſe d'un ſcrupule ; les boiſſons acidules, les crêmes d'orge & d'avoine, dans le principe, & vers le ſixieme jour, le vin, les lavemens avec l'infuſion de menthe, & le quinquina, dont la décoction peut auſſi être donnée en lavemens, lui paroiſſent encore des remedes très-efficaces.

2°. C'eſt ici le lieu de placer l'extrait d'un Mémoire envoyé à M. l'Intendant de Montpellier, ſur une méthode curative, très-conforme à nos principes & à nos inſtructions, & pratiquée près de Toulouſe, par M. Chaboceau de la Sauſſais, Médecin très-inſtruit.

Auſſi-tôt que l'animal eſt triſte, que ſes yeux ſont chargés & larmoyans, qu'il perd une partie de ſon appétit, & que les autres ſymptomes commencent à paroître, il faut le parfumer avec du genievre, des feuilles de romarin, de ſauge, de rhue, d'abſynthe, de lavande ou autres plantes aromatiques. Il faut auſſi lui laiſſer, ſoir & matin, pendant tout le temps de la maladie, ce parfum, un quart d'heure ſous ſa tête, afin qu'il puiſſe bien l'humer; ce qui déterminera & facilitera l'écoulement des humeurs viſqueuſes des naſaux, & de la ſéroſité corroſive qui ſuinte des yeux. Il faut lui donner, auſſi-tôt après le parfum, une once de thériaque, diſſoute dans un verre de bon vin. Si les premiers ſymptomes ſe manifeſtent après que l'animal a beaucoup mangé ou travaillé, il convient d'attendre que la digeſtion ſoit faite, ou qu'il ſoit bien repoſé pour lui donner ce remede. On lui fait enſuite des frictions ſéches ſur tout le corps, pendant une demi-heure, & on le frotte à contre-poil avec un liniment compoſé d'une partie d'eau-de-vie ſur quatre de bonne huile d'olive : cette onction doit ſe faire ſur toute la colonne épiniere, au col, au fanon & aux articulations; après quoi l'on lui met ſur le dos une couverture de laine, ou tout au moins un drap.

Après ce parfum, cette friction & ce remède, on doit laiſſer l'animal quatre ou ſix heures en repos. S'il ne mange point, on lui donnera après ce temps un bouillon compoſé de la tête ou des pieds de mouton, dans lequel on aura mis quelques cloux de girofle & du ſel. Si l'animal n'a point perdu l'appétit, on lui donnera à la place de ce bouillon, un quart de bon vin, dans lequel on fera tremper quelques tranches de pain, ſaupoudrées d'un peu de ſel. Six heures après on doit lui donner une autre once de thériaque, comme la premiere fois; on continuera alternativement le bouillon, ou la ſoupe au vin, comme ci-deſſus, de quatre en quatre heures, pendant tout le cours de la maladie. Si l'animal ne perd point l'appétit, on ſe contentera de délayer dans ſon breuvage un œuf frais. La doſe du vin eſt de trois quarts (1) par jour, en trois priſes.

Pendant les quatre premiers jours, il faut porter toute ſon attention ſur les frictions, & les faire, comme on a dit ci-deſſus, deux ou trois fois par jour. Après l'éruption faite, elles ne doivent être ni ſi longues, ni ſi fréquentes; il ſuf-

(1) Cette quantité équivaut à-peu-près à deux pintes de Paris.

fit d'en faire tous les jours une d'un quart d'heure.

Après les deux premieres prises de thériaque, l'on diminue la dose de moitié, & l'on n'en donne que jusques à l'éruption, ou bien on la retranche totalement.

Il faut laver la bouche deux fois par jour, le plus profondément qu'il sera possible, avec de l'eau salée, & bien bassiner les naseaux & les yeux avec du vin tiede, & on donnera de l'eau tiéde pour boisson, dans laquelle on délayera de la farine d'orge.

3°. Le même M. Chaboceau m'a écrit depuis peu, qu'il a opéré un grand nombre de guérisons avec une méthode dont nous étions convenus avant mon départ, que nous avions pratiquée ensemble, & dont j'avois éprouvé les meilleurs effets. Elle consiste à donner des lavemens d'eau simple tous les jours aux bestiaux, à leur offrir pour boisson de l'eau blanche nitrée, à leur appliquer à la nuque, dès l'apparition des premiers symptomes, l'emplâtre vessicatoire dont il est fait mention dans ma Consultation, imprimée à Bordeaux, à leur offrir tous les jours une potion préparée avec les plantes antiseptiques, dans laquelle je recommande de délayer une once de thériaque, & une demi-once de kermès. M. Cha-

boceau y a quelquefois ajouté la liqueur anodine minérale. Comme elle est trop chere, on peut y substituer le camphre. Enfin dans le temps de la diarrhée, nous avions recours au bouillon de feves ou de lentilles, & au diascordium, dans une décoction de verveine, de mille-feuilles & de plantin, ou dans une légere décoction de simarouba ou de quinquina : cette méthode a vraiment eu des succès.

4°. Un Avocat a célébré dans l'Estarac la méthode employée ci-devant avantageusement à Bruxelles. Elle consiste à donner, pour boisson, de l'eau blanche aiguisée avec du vinaigre, & tous les jours trois ou quatre onces d'un mêlange fait avec le nitre, le quinquina, l'assafœtida, le camphre, le vinaigre & l'eau-de-vie.

5°. On peut ranger dans cette classe le traitement très-répandu, & souvent assez heureux, dans lequel, après avoir fait prendre des bouillons, avec la mauve, ou avec la viande de mouton, on finit par donner la thériaque & le vin, sans avoir fait précéder la saignée. Plusieurs même s'en tiennent aux seuls émolliens : c'est ainsi que M. Dufour, Médecin à Noyon, d'après ses succès en 1773, insiste sur le régime délayant & antiphlogistique ; il blâme les saignées, les purgatifs & les alexi-

pharmaques; & les meilleurs préservatifs, suivant lui, sont les frictions, les lotions, & le renouvellement de l'air dans les étables.

6°. M. Dufau, Médecin exerçant à la Bastide d'Armagnac, ne s'est pas contenté de faire quelques essais sur le traitement de l'épizootie. Il a fait une suite d'expériences raisonnées & méthodiques, dont je vais offrir l'extrait.

La saignée & les purgatifs ne lui ont jamais réussi. Le tabac donné à la dose de deux onces, a excité des mouvemens intérieurs assez forts, & l'animal a rendu, par une espece de convulsion dans le col & dans l'œsophage, quelques pelottes mal digérées. Le verre d'antimoine, à la dose de deux gros, a produit une diarrhée des plus abondantes, & qui a durée plusieurs jours. L'animal étant mort, le feuillet a été trouvé aussi dur qu'il l'est ordinairement; d'où il est aisé de conclure que cette diarrhée s'étoit faite aux dépens de la masse générale des fluides, & par simple expression, sans que les estomacs y aient été pour quelque chose. Le bain froid, lors de l'invasion de la maladie, paroît, à M. Dufau, devoir produire de mauvais effets. Le bain chaud feroit préférable, s'il étoit possible. Les diurétiques sont des remedes sur l'action desquels il ne faut

point compter ; les altérans, les délayans, les antiſeptiques, le quinquina lui-même, ont été inutilement adminiſtrés. Les aſtringens, les fumigations, les injections, les cauteres & les ſcarifications, n'ont produit aucun bien ſenſible. Le ſublimé corroſif, les bois ſudorifiques, & l'extrait de ciguë, ont été mis en expérience, ſans aucun ſuccès. Enfin, les légers diaphorétiques, corrigés par les acides, ont produit quelque bien.

Les préceptes ſuivans ſont les ſeuls que M. Dufau croie utiles. 1°. Séqueſtrer l'animal dès l'invaſion de l'épizootie : 2°. lui donner à boire de l'eau acidulée avec le vinaigre : 3°. faire pluſieurs ſcarifications, & irriter les plaies : 4°. donner deux fois chaque jour, un bol fait avec une demi-once de quinquina, un gros de nitre, dix à douze grains de camphre, & avec ſuffiſante quantité d'extrait de genievre : 5°. délayer l'extrait de genievre dans l'eau de goudron, ou dans une infuſion d'abſynthe & de ſcordium : 6°. y ajouter l'extrait de vitriol, à la doſe d'un gros : 7°. lorſque les grands accidens auront diſparu, donner l'oxycrat mêlé avec une certaine quantité d'eau-de-vie : 8°. ſur le déclin, faire prendre de doux laxatifs.

Cette méthode, que je crois très-bonne, que j'adopte dans toute son étendue, & qui est tout-à-fait dans nos principes, fait partie d'un excellent Mémoire envoyé par M. Dufau au Ministre, & qui m'a été remis.

7°. M. Decuinghien, Médecin à Bouchain, nous a communiqué un remede employé heureusement comme préservatif, sur 150 vaches placées au milieu de la contagion, par M. Dablaing, Médecin, & qui est composé de tartre vitriolé, de sel d'oseille, de camphre, d'iris de Florence, & de cinnabre artificiel. Il remarque que cette formule, dont les doses ne sont pas déterminées, a aussi été administrée, avec succès, comme curative, lorsqu'on l'a employée de bonne heure. Il conseille de faire prendre cette poudre dans une décoction émolliente, d'ôter aux bestiaux tout aliment solide, de les frotter avec de la paille fortement & à sec, d'ouvrir les tumeurs, & de les nourrir avec de l'eau pannée.

8°. M. Daignan, Médecin de l'Hôpital Militaire de Bergues, a envoyé plusieurs Mémoires très-intéressans, sur l'épizootie de la Flandre maritime, dont l'extrait doit être rapporté à cette classe de méthodes, puisque ce Médecin adopte

un

un traitement mixte ſans ſaignée. Dans le premier, il propoſe une ſuite de recherches à faire. Dans le 2ᵉ. & dans le 3ᵉ. il traite de la nature de la maladie, & des remedes curatifs & préſervatifs. Dans le quatrieme, il tire des conſéquences des principes qu'il a poſés, & il donne encore un projet de traitement. Dans le cinquieme enfin, il offre un plan d'expériences ſur les moyens curatifs. Tantôt il s'adreſſe aux Magiſtrats ; tantôt il s'adreſſe au peuple, & par-tout il joint les talens & les lumieres du Médecin le plus inſtruit, aux qualités du Citoyen le plus zélé pour le bien de ſa patrie.

1°. La maladie contagieuſe des beſtiaux a pénétré dans la Flandre, dès l'année 1744 ; elle a ſuſpendu ſes ravages en 1747 ; on l'a vu renaître dans le mois de Mars en l'année 1770. Une bête amenée d'Iſſenghen, Paroiſſe ſituée dans la Flandre Autrichienne, où regnoit alors l'épizootie, dans la Paroiſſe de Quadypres, a été la cauſe de cette nouvelle invaſion. On a cru remarquer alors que les vaches n'étoient pas auſſi fécondes qu'à l'ordinaire, & qu'il falloit les mener au taureau un nombre de fois beaucoup plus grand que pendant les années précédentes. M. Daignan compte parmi les ſymptomes de la

maladie, observés à cette époque, une espece de roideur dans les articulations, qui ne permettoit qu'avec peine aux bestiaux qui en étoient attaqués, de se fléchir. Je n'ai point observé cette convulsion dans l'épizootie actuellement regnante. Les vaches grasses étoient celles qui succomboient le plus promptement. C'est aussi ce que l'on a vu dans les Provinces méridionales. Les mois de Juin, de Juillet & d'Août étoient ceux dans lesquels la maladie faisoit le plus de ravages ; elle cessa tout-à-fait, & l'on eut une treve au mois de Mars 1770. Une bête infectée, achetée auprès de Saint-Omer, & conduite au Village de Biernes, près de Bergues, fut la cause de sa renaissance quelques mois après.

M. Daignan, en plusieurs endroits de son premier Mémoire, annonce une vérité terrible, mais qu'il est important de répéter souvent aux Habitans des campagnes, pour leur faire connoître toute la supériorité de l'ennemi dont ils perpétuent l'existence & les ravages, en s'obstinant à le combattre avec des remedes curatifs. Il n'y a, dit ce Médecin, aucun exemple de guérison opérée par les secours de l'Art, les mieux administrés & les mieux conduits. Les remedes donnés par le sieur Chanut, Artiste vétérinaire, dont il fait d'ailleurs

l'éloge, ont eu le sort de tous les autres, c'est-à-dire, qu'ils ont été sans succès. On a vu la nature faire quelques miracles, en se procurant des crises heureuses, & en général, les bestiaux qu'on lui a entierement abandonnés, ont vécu quelques jours de plus que ceux que l'on a médicamentés. Les remedes échauffans ont sur-tout beaucoup accéléré la mort. Alors il a vu les bestiaux couchés, se lever à plusieurs reprises; & expirer enfin dans l'attitude où ils retomboient, quelquefois sur les genoux, quelquefois sur la tête panchée vers la terre, & souvent sur le côté.

Pendant le froid, la maladie n'étoit ni aussi meurtriere, ni aussi étendue que pendant les grandes chaleurs. Plusieurs bestiaux ont été attaqués de langueur, & ont jetté beaucoup de bave, sans être attaqués de l'épizootie. Quelques-uns ont resté plusieurs mois dans cet état. Aucuns de ceux qui ont été guéris, n'ont éprouvé une seconde fois les atteintes de la contagion.

Les volailles qui fouillent dans les excrémens; les chiens qui découvrent les fosses & qui dévorent les cadavres; les chevaux qui habitent avec les bestiaux infectés, ne sont, au rapport de M. Daignan, nullement exposés à cette maladie : elle

n'influe point non plus sur les hommes ; le lait des vaches infectées n'est altéré que dans le dernier période de l'épizootie.

Les cuirs des bestiaux qui en sont morts, ont paru aussi propres qu'ils le sont ordinairement aux travaux des tanneries. On a poussé la négligence en Flandre, jusques à en permettre le commerce, sans les avoir soumis à aucune désinfection. Dernierement encore, des Magistrats, d'ailleurs très-respectables, se sont oubliés jusqu'au point de représenter comme onéreux, le réglement qui ordonne de les lacérer & de les enterrer avec la bête. Ils se fondoient sur ce qu'en 1773 on en faisoit publiquement le trafic en Flandre.

Telle est la marche de la maladie cruelle qui a pénétré dans cette Province dès l'année 1744, qui y regne encore actuellement en plusieurs endroits, & dont le Gouvernement se propose d'anéantir absolument le germe, en y établissant une nouvelle police, en y faisant exécuter des instructions utiles ; enfin, en y employant les mêmes moyens dont on a éprouvé le plus grand succès dans les Provinces méridionales, qui jouissent maintenant du calme le plus parfait, si l'on en excepte la seule Loumagne. Déjà le sieur Breton, un de mes Eleves envoyé en Flandre, l'a absolument

détruite dans la Châtellenie de Bourbourg & aux environs.

2°. En 1771, l'épizootie fut portée à Calais par l'imprudence d'un habitant de Marek, qui amena dans cette Communauté une vache achetée à Bergues (1). M. Daignan a eu occasion d'y faire plusieurs ouvertures de cadavres. Il y a observé les ravages déja décrits tant de fois. Il parle très au long de la dégénérescence de la bile, qu'il compare à l'urine putréfiée. Le siege principal de la maladie, est, suivant lui, dans les estomacs. Pour prouver qu'ils sont quelquefois altérés beaucoup plutôt qu'on ne pense, il rapporte le fait suivant.

Un Boucher de Bergues ayant acheté chez un Fermier qui avoit un troupeau assez considérable, deux genisses, en apparence également saines & bien portantes, trouva, en les vuidant, que l'une étoit atteinte du principe de la maladie, tandis que l'autre étoit parfaitement saine. La premiere

(1) On ne sauroit trop rapporter d'exemples pour prouver la communication, & pour détruire l'opinion contraire, qui est aussi dangereuse que la maladie elle-même, dont elle perpétue l'existence, par le mal qu'elle tolere ou qu'elle commet.

avoit dans la panse, une tache de l'étendue de la paume de la main. Il avertit le Paysan que son troupeau alloit être attaqué de la maladie. Le Paysan rit, & se moqua de sa prédiction ; mais quelque temps après, il perdit huit vaches en moins de quinze jours.

J'ai plusieurs fois eu occasion de faire la même observation. Il m'est, entr'autres, arrivé près de Bordeaux, de trouver les estomacs très-enflammés, avec quelques points où la gangrene étoit très-sensible, à l'ouverture d'un jeune taureau dont on soupçonnoit à peine la maladie. On a vu plusieurs fois la même chose dans le Diocese de Toulouse, en assommant des bestiaux sains en apparence, qui avoient communiqué & vécu avec des bestiaux malades : d'où il faut conclure, que si c'est une économie de tirer pour les boucheries, des bestiaux sains des pays où regne la contagion, parce que ce sont comme autant de victimes qu'on lui arrache, d'un autre côté, ce seroit une imprudence extrême de les consommer, sans avoir fait examiner leurs visceres, avec la plus grande attention, par des personnes de l'Art.

La saignée ne paroît pas convenable, selon M. Daignan, parce qu'elle ne fait qu'aggraver

les ſymptomes de la malignité, en augmentant la foibleſſe.

Nous ne ſuivrons point l'Auteur dans ſes détails ſur les moyens préſervatifs, dont il apprécie toute la valeur en Médecin éclairé. Il regarde ſur-tout le ſel comme étant un excellent remede, & comme très-convenable aux beſtiaux. Il eſt, en cela, tout-à-fait de l'avis de M. Néedham, & de preſque tous les Médecins modernes, qui font des vœux unanimes, pour que cette ſubſtance devienne moins chere, & par conſéquent d'un uſage plus commun.

Quant à la police des différentes Communautés ou Cantons, M. Daignan obſerve avec raiſon, qu'il eſt indiſpenſable de choiſir parmi les Habitans des campagnes quelques perſonnes prudentes, pour prendre, d'après leur avis, des diſpoſitions qui, en empêchant la communication des beſtiaux, apportent le moins de dérangement poſſible dans le commerce & dans l'agriculture du pays.

3°. Quoique les traitemens employés aient eu on ne peut pas moins de ſuccès, M. Daignan a cru cependant devoir propoſer le ſuivant, que nous rapporterons preſqu'en entier.

Je ſais qu'en expoſant ainſi très au long les

méthodes envoyées par chacun de nos Confreres ; je suis obligé de répéter un grand nombre de fois des préceptes peu différens les uns des autres, & de rassembler des formules qui ont au fond les mêmes vertus & les mêmes propriétés ; mais je sais aussi que, dans une science, telle que la Médecine vétérinaire, qui est encore dans son berceau, tous les faits sont précieux, tous les avis sont utiles, & que rien ne doit être négligé : je sais qu'en réduisant à des principes, des préceptes particuliers, souvent on ne rend pas le sens de l'Auteur, & que l'art de généraliser les idées d'autrui, est quelquefois le moyen de les défigurer ; ce qui est très-dangereux & très-injuste, lors sur-tout que les Ouvrages, dont on fait l'extrait, ne sont point imprimés. Je sais que telle formule plus usitée dans une Province, paroît, dans un autre pays, très-étrange, presque impraticable, ou même mal-faisante aux yeux du Métayer ignorant, qui, séduit par sa routine ou par ses préjugés, lui en préfére une autre tout-à-fait semblable, quant aux propriétés ; mais qu'il croit plus utile, ou qui est plus commode à ses besoins & à ses usages. Je crois enfin, ne fût-ce que pour rendre à chaque Médecin ce qui lui est dû, qu'il est de mon devoir de présenter au moins

l'extrait des Mémoires qui me ſont confiés, & j'aime à penſer, qu'en réfléchiſſant ſur le très-grand nombre de faits que j'ai raſſemblés, on ſera bien dédommagé de l'ennui de la lecture, par les conſéquences utiles qui pourront en être déduites. Je ne balance donc point à placer ici le traitement indiqué par M. Daignan, quoiqu'il reſſemble, à beaucoup d'égards, à pluſieurs autres, dont il a déjà été fait mention dans cet Ouvrage.

TRAITEMENT. Pour agir prudemment, il faut ſe regler ſur deux ſymptomes généraux, la conſtipation & le dévoiement.

Si la conſtipation eſt opiniâtre & longue, on doit préſumer que l'animal périra, quelque choſe que l'on faſſe, parce qu'elle eſt ſuivie de pourriture ou de gangrene.

Si, dans le dévoiement, la matiere eſt comme de l'eau corrompue, ou comme de l'urine ſanguinolente ou purulente, il eſt inutile de tenter aucun ſecours, parce que le foie eſt gangrené, & tout le canal inteſtinal abreuvé d'une bile putride fort abondante; tandis que les eſtomacs, au moins le ſecond & le troiſieme, ſont ſecs, arides & comme brûlés.

Si, au contraire, la matiere du dévoiement,

quoique peu liée, eſt chargée d'excrémens, on peut eſpérer que l'animal guérira par l'effort de la nature, ou par les ſecours les plus ſimples de l'Art, ſoutenus de beaucoup de ſoins & d'un bon régime.

On peut concevoir la même eſpérance, lorſque la conſtipation cede aux boiſſons délayantes, aux lavemens émolliens, & aux purgatifs huileux ou mucilagineux (1).

BOISSONS. Le petit-lait, le lait battu, ou lait de beurre, méritent la préférence ſur toute autre boiſſon: on peut les employer dans tous les cas, même dans le cours de ventre, en les coupant avec de la décoction d'orge, de gruau, de riz, de corne de cerf, &c.; mais, à leur défaut, on peut faire uſage des boiſſons ſuivantes, en les variant ſelon les circonſtances.

Lorſque la conſtipation eſt accompagnée de beaucoup de chaleur, & d'urines fort échauffées, donnez à l'animal la boiſſon ſuivante:

(1) Cette conſtipation étoit très-rare dans les Provinces méridionales, où l'épizootie étoit cependant, au fond, de la même nature.

Prenez. . . racines de fraisier,
d'oseille,
de nénuphar, de chaque deux poignées,

faites bouillir dans six ou huit pintes, mesure de Paris, d'eau commune; après quelques bouillons, ajoutez-y,

feuilles de laitue,
de pourpier,
de cerfeuil ou de pinprenelle, de chaque une forte poignée;

faites bouillir légérement, laissez infuser, passez la liqueur; & ajoutez sur chaque pinte,

nitre purifié, depuis deux gros jusqu'à demi-once, ou crystal minéral, deux gros, ou tartre vitriolé, un gros:

ajoutez aussi sur chaque pinte, pour rendre la boisson agréablement acidule, suffisante quantité

de vinaigre de vin,
ou d'esprit de vitriol,
ou d'esprit de soufre dulcifié,
ou d'esprit de sel dulcifié,
ou d'esprit de nitre dulcifié,
ou de l'eau de rabel,
ou du jus de citron;

les acides végétaux doivent être préférés aux minéraux.

AUT. BOISSON. Prenez... racines de pissenlit,
chicorée sauvage,
d'anonis, ou arrête-bœuf;
de chaque deux poignées;

faites bouillir, comme les précédentes, dans la même quantité d'eau; ajoutez-y des feuilles naissantes... de navets,
de béteraves blanches,
d'oseille; de chaque deux poignées:

laissez bouillir; passez la liqueur: ajoutez-y sur chaque pinte, comme à la premiere boisson, la même quantité d'un sel rafraîchissant, & d'une liqueur acide. Observez que le vinaigre de vin mérite la préférence sur tout autre.

Si la constipation est accompagnée de tranchées:

Prenez... racines de guimauve,
de nénuphar,
de fraisier; de chaque deux poignées:

faites bouillir, comme les précédentes; ajoutez-y feuilles.... de pariétaire (1),

(1) On trouve dans plusieurs Ouvrages modernes quelques-unes des recettes indiquées dans ce Mémoire.

de bouillon blanc,
de ſeneçon ; de chaque deux poi-
gnées :

faites encore bouillir, paſſez, acidulez, & ajoutez un ſel à cette liqueur, comme aux précédentes. Si les tranchées ſont fréquentes & violentes, donnez la boiſſon ſuivante.

AUT. BOISSON. Prenez.... de l'eau dans laquelle
on aura fait cuire des
navets ; faites-y bouillir
des feuilles de mauves,
de béteraves blanches
ou rouges,
de mercuriale ;

de chaque deux poignées : trempez-y un nouet de graine de lin ; laiſſez infuſer.

Si, après avoir fait uſage de ces bouillons pendant vingt-quatre heures, l'animal ne fiente pas, faites-lui avaler, dans l'eſpace de trois heures, une livre & demie d'huile de lin récente, une demi-livre d'heure en heure ; ou bien ajoutez de de deux heures en deux heures, quatre onces de rob de ſureau dans demi-livre d'une des boiſſons précédentes.

Si ces laxatifs ne ſont pas ſuffiſans, au lieu des

boiſſons précédentes, on donnera, à trois repriſes, de deux heures en deux heures, demi-livre des boiſſons ſuivantes :

Prenez. . . racines de patience ſauvage,
de polypode de chêne,
de chicorée ſauvage ; de chaque deux onces :

faites bouillir dans ſix livres d'eau ; ajoutez-y, après avoir paſſé la liqueur, pulpe de caſſe, quatre onces, crême de tartre, une once ; faites bouillir un inſtant, paſſez encore la liqueur. Ou bien

Prenez. . . feuilles d'aigremoine,
de ſcolopendre,
de chicorée ſauvage ; de chaque deux poignées :

faites bouillir dans la même quantité d'eau, que ci-deſſus ; ajoutez-y pulpe de tamarins, quatre onces, cryſtal minéral, deux onces ; faites bouillir un inſtant, & paſſez la liqueur.

Si ces purgatifs ne paroiſſent pas encore aſſez forts, on tentera les ſuivans.

Prenez. . . ſuffiſante quantité d'écorce moyenne de racines de ſureau ; exprimez-en une livre de jus, que vous mêlerez avec ſix livres de petit-lait, pour le donner à la

dose de demi-livre, de deux heures en deux heures : ou bien

Prenez... trois livres de cette même écorce, faites-les bouillir un instant ; & faites-les ensuite infuser pendant deux heures dans quinze livres de petit-lait, que vous passerez, pour le donner en boisson souvent & à petite dose. On peut employer le suc de nummulaire comme celui de sureau.

RÉFLEXIONS. Ces purgatifs sont les seuls qui conviennent dans ce cas ; tous les autres sont dangereux, sur-tout les résineux & les sels, comme celui d'epsom, de sedlits, de glauber, &c.

Lorsqu'il y a dévoiement, si les excrémens ressemblent à de l'eau, ou à de l'urine corrompue, il faut regarder l'animal comme perdu, sans ressource ; cependant on peut tenter les moyens suivans.

BOISSONS. Prenez... de l'eau, fortement blanchie avec de la farine de seigle, passée de façon qu'il n'y reste point de son ; ajoutez sur chaque pinte une demi-once de gomme adragant,

ou de gomme arabique, & autant de diaſcordium ou thériaque.

Ou bien, donnez de la petite bierre, un peu aigre, coupée avec égale quantité d'eau de riz; ſur chaque pinte de laquelle vous mettrez demi-once de vieille thériaque.

Ou bien, faites bouillir dans l'eau blanche, feuilles de guimauve, de bouillon blanc, de béterave blanche & de ſeneçon, une demi-poignée par pinte, & ajoutez-y un jaune d'œuf battu & bien diſſous, avec un ſcrupule de camphre.

Si l'animal ſoutient aſſez bien le dévoiement pour donner quelque eſpérance de guériſon, on acidulera les boiſſons, lorſqu'il paroîtra mieux avec le vinaigre thériacal, ſans diſcontinuer l'uſage du camphre, dont on diminuera inſenſiblement la doſe.

Si le dévoiement eſt toujours fréquent & abondant, on ajoutera de plus demi-once de conſerve de roſes rouges, autant de pulpe de coing ſur chaque pinte de boiſſon. Ou bien, on donnera en bol la thériaque, le diaſcordium & l'antimoine diaphorétique, chacun à la doſe d'un gros.

Si

Si le dévoiement eſt ſanguinolent & purulent, on donnera les boiſſons ſuivantes.

Prenez... de la décoction d'orge perlée à volonté; faites bouillir un inſtant, ſur chaque pinte de cette décoction, une demi-poignée de feuilles de bugle, de ſanicle & de millefeuille; ajoutez-y un jaune d'œuf, & demi-once de miel roſat.

Si au commencement du dévoiement l'animal rend du ſang aſſez vermeil, & accompagné de tranchées violentes, ajoutez dans les boiſſons ordinaires ou dans la décoction d'orge perlée, ou dans l'eau de riz, un peu de beurre frais fondu; battez bien le tout enſemble.

Ou bien, ajoutez ſur chaque pinte de ces breuvages, deux gros de colle de poiſſon.

Si pendant le dévoiement les forces de l'animal paroiſſent exiger un cordial, ayant encore eſpérance de le ſauver, on donnera le ſuivant.

Prenez... une livre d'eau ou d'infuſion de ſcordium,
une livre de décoction d'orge perlée,
deux onces de ſyrop de ſcordium,
ſix onces de vin blanc,
trois jaunes d'œufs,

deux gros de confection d'hyacinthe, ou demi-once de vieille thériaque, ou encore mieux, demi-once ou une once de vinaigre thériacal; donnés en trois doses, à une heure de distance l'une de l'autre. Le syrop d'œillet & de menthe, peuvent être également employés, ainsi que l'eau de mélisse & l'eau thériacale.

LAVEMENS. Les lavemens sont nécessaires dès le commencement de la maladie, à moins qu'elle ne débute par le dévoiement; voici ceux dont on peut se servir, & qu'on doit répéter fréquemment dans la constipation opiniâtre.

Prenez. . . suffisante quantité d'huile de lin récente, ou d'huile de colza ou de noix, mêlez & battez fortement avec parties égales de la décoction des plantes suivantes.

SÇAVOIR feuilles de mauve,
de guimauve,
de pariétaire,
de mercuriale,
d'arroche,
de bouillon blanc,

de ſeneçon,
de jacobée,
de béterave,
de mélilot, &c.

faites bouillir dans ſuffiſante quantité d'eau, pour une décoction émolliente.

Si les deux premiers lavemens ne font point d'effet, ajoutez au troiſieme, cryſtal minéral une once; miel de nénufar, deux onces; au quatrieme, cryſtal minéral, une once; miel mercurial, trois onces.

Si le dévoiement eſt ſi fréquent & ſi abondant, que l'on juge néceſſaire de le modérer, donnez un lavement avec parties égales d'huile de noix récente & de vin rouge, & ajoutez-y deux jaunes d'œufs bien battus.

Ou bien, faites uſage d'un bouillon de tête ou de pieds de mouton, en ajoutant ſur chaque lavement demi-once de vieille thériaque, ou de diaſcordium. Si avec les excrémens il ſort des peaux, qu'on croit être le velouté des inteſtins, il convient alors de ſervir le lavement fait avec l'huile de (1) noix & le vin rouge; mêlez auſſi deux

(1) J'aimerois mieux ſupprimer tout-à-fait les huileux dans ce cas, pour y ſubſtituer les antiſeptiques. On doit

jaunes d'œufs, dans lesquels on fera dissoudre un scrupule de camphre ; & faites infuser les sommités d'hypéricum & de millefeuille dans le vin destiné au lavement, ainsi que dans les boissons que l'on donnera à l'animal.

M. Daignan ajoute à ces formules des lotions, des collyres & des injections que nous croyons pouvoir nous dispenser de rapporter ici. Nous avons au reste beaucoup insisté sur les conseils & sur les réflexions de ce Médecin, parce qu'il nous a semblé qu'il a vu la maladie de très-près, qu'il l'a bien examinée & bien décrite, & parce que nous avons eu le bonheur de trouver presque par-tout ses résultats d'accord avec les nôtres ; ce qui, en confirmant réciproquement la vérité de nos observations, & en augmentant la conviction du Public, doit augmenter aussi sa confiance.

IV°. *Méthodes mixtes avec saignée.*

1°. On ne sauroit mieux commencer cet article, qu'en plaçant ici la partie curative de la Consultation que MM. les Professeurs de la

porter le même jugement sur le beurre frais conseillé, page 289, dans le cas du dévoiement.

Faculté de Montpellier ont fait paroître au sujet de l'épizootie. Dans la premiere partie, il n'eſt fait mention que des moyens préſervatifs. La ſeconde eſt réſervée pour ceux que cette Compagnie célebre croit capables de combattre l'épizootie avec ſuccès.

I°. ON doit prendre des ſoins aſſidus pour entretenir la plus grande propreté dans les demeures des animaux qui ſeront menacés de la contagion. Elles ſeront parfumées, chaque jour, le matin & le ſoir, pendant que les bœufs y ſeront, avec des fumées de baies de genevrier, ou de branches de genevrier, de ſapin, &c.; & lorſque les bœufs ſeront ſortis, avec la vapeur de ſoufre brûlant. Dans les intervalles de ces fumigations, on tiendra ouvertes les portes & les fenêtres de l'étable, pour renouveller l'air qui y croupit.

Il n'eſt point de fumigations connues qui purifient, par une vertu ſpécifique démontrée, l'air corrompu dans les épidémies peſtilentielles. Mais les émanations volatiles de diverſes ſubſtances aromatiques & acides, comme elles corrigent la puanteur d'un air infect, peuvent auſſi modifier les impreſſions de cet air ſur les nerfs. Cette

faculté doit être reconnue d'après l'expérience, & non par le préjugé, qui attribue des vertus résolutives & antiputrides à de semblables émanations, lorsqu'elles ont été reçues dans l'intérieur du corps animal.

On fera étriller matin & soir, les bêtes à cornes que l'on voudra préserver de l'épidémie. On changera leur litiere chaque jour. Tous les matins, avant qu'elles ne sortent, on leur fera frotter la bouche & les narines avec un mêlange de thériaque & de vinaigre de rhue. On leur fera aussi frotter tout le corps avec un bouchon de paille (qui ne doit servir qu'une fois) trempé dans parties égales d'eau & de bon vinaigre, où on aura fait bouillir du thym, de la lavande & d'autres especes aromatiques.

On ne fera sortir ces animaux que lorsque le soleil aura dissipé la rosée & les brouillards, ou lorsque le jour sera avancé; & on les fera rentrer le soir de bonne heure dans leurs retraites. On ne les menera que dans des pâturages bien sains, loin des eaux stagnantes & impures. Il faudra leur donner moins de pâture qu'ils n'ont coutume d'en consommer, & les faire boire très-souvent.

On mettra à la diete pendant quelques jours de chaque semaine, les bêtes qui auront des signes

de plénitude d'humeurs, comme beaucoup d'embonpoint, les yeux fort rouges, &c. On n'aura recours à la ſaignée & à la purgation, que lorſqu'elles ſeront indiquées par l'état de la maladie bien conſtaté.

Si les animaux que l'on veut préſerver, ne fientent point ſelon leur coutume, on leur fera avaler chaque jour deux ou trois bouteilles d'une décoction de pariétaire, de mauve & de ſeneçon. On leur donnera chaque jour, après les avoir fouillés, des lavemens avec cette décoction émolliente, à laquelle on pourra ajouter, de temps en temps, du ſéné & des ſels purgatifs. La moindre diminution de l'évacuation des ſelles exige l'uſage de ces lavemens, qui peut prévenir la maladie.

Les remedes préſervatifs, proprement dits, ſont externes ou internes. Les premiers, ſont les ſetons, les cauteres & les remedes analogues, qui excitent des fluxions ou des dépôts très-conſidérables dans le tiſſu cellulaire.

Nous penſons qu'un préſervatif très-utile ſera un ſeton que l'on établira au fanon, & que l'on entretiendra conſtamment. On percera le ſeton au-deſſous de ſa partie moyenne, avec un fer rougi

au feu. On introduira, dans cette ouverture, un cordon treſſé avec des filets de racines d'ellébore noir, ou avec des brins d'écorce de la tige de trentanelle (ſaint-bois, *thimelæa* de Tournefort). On entretiendra, par l'uſage des mêmes ſtimulans, l'écoulement que donnera ce ſeton. On pourra leur ſubſtituer, ſeulement pour le temps où ils cauſeroient une irritation trop forte, un cordon de chanvre enduit de térébenthine.

La térébration des cornes pourroit auſſi être un préſervatif utile, d'après deux obſervations qui nous ont été communiquées.

Parmi les préſervatifs internes, celui qui paroît être de l'uſage le plus général & le plus sûr, eſt le ſel marin (1), qu'il faut donner chaque jour à deux onces & plus, dans de l'eau. Ce ſel ex-

(1) Ce ſel eſt auſſi très-vanté par Nédham. Je l'ai conſeillé par-tout, & j'en ai toujours vu les meilleurs effets. Il ſeroit bien à ſouhaiter que les Métayers en euſſent aſſez pour en donner ſouvent aux bêtes à cornes. A S. Domingue, lorſque les beſtiaux ont l'air triſte, & qu'ils montrent moins d'appétit qu'à l'ordinaire, on établit dans les ſavannes un banc de terre glaiſe mêlée avec du ſel, qu'ils viennent très-ſouvent lécher, & ils y retrouvent leur appétit & leur ſanté.

cite l'appétit, aide la digeftion de l'aliment dans les eftomacs, & femble avoir un effet antifeptique.

Les autres remedes internes prophylactiques qu'on a propofés jufqu'ici, font, en général, de trois fortes: 1°. Les ftomachiques & alexipharmaques; comme les racines d'angélique, de gentiane, d'aunée; les feuilles de rhue, d'abfynthe, de tanaifie; l'aïl, la thériaque, l'infufion de tabac & de poudre à canon dans du vin, &c. 2°. Les antiphlogiftiques; comme le nitre, les acides végétaux & minéraux, auxquels il paroît avantageux d'ajouter les fels purgatifs, comme le fel de Glauber, &c. 3°. Les antifeptiques; comme les acides les plus forts, & divers aftringens appropriés; tels que le quinquina à très-forte dofe, les écorces de frêne, de faule, le tan, &c.

Il fera à propos que l'Artifte vétérinaire donne à chaque animal un préfervatif, dans lequel dominent les alexipharmaques, ou les antiphlogiftiques, ou les antifeptiques; fuivant que le fujet fera affoibli & épuifé par le travail; ou jeune, pléthorique & vigoureux; ou d'une conftitution cachectique & infirme.

Il faut éloigner par tous les foins poffibles, les

caufes d'infection, dont les bêtes faines peuvent être menacées. Ainfi, on féqueftrera fans retard les bêtes dans lefquelles on découvrira les premiers fymptomes de la maladie. On leur affignera une étable particuliere. On ne les laiffera point aller aux pâturages, ni aux abreuvoirs communs. Ceux qui les foigneront n'approcheront jamais des bêtes faines, ou du moins qu'avec les plus grandes précautions. On empêchera qu'aucuns animaux, même d'efpece différente, ne communiquent avec ces bêtes infectées.

On tranfportera avec foin, & on enterrera le fang & les humeurs excrémentitielles qui auront forti du corps d'une bête malade. On enterrera les cadavres le plutôt poffible, dans un endroit écarté, & dans des foffes très-profondes.

Il faut laver & déterger avec une leffive chaude (1) où l'on aura diffous du favon, tout le boifage des écuries qu'auront habité des animaux infectés. On ratiffera enfuite, & l'on recrépira légérement les murailles de ces écuries. On y

(1) Ce moyen eft à-peu-près celui que Goelike a propofé en 1730, dont M. Paulet a développé les avantages en 1775, & que j'ai confeillé comme fuffifant pour les étables anciennement infectées.

renouvellera l'air, & on le purifiera avec des fumées propres à désinfecter. On fera macérer long-temps dans une forte lessive tout ce qui aura touché le corps des animaux malades ; & il sera encore mieux de brûler tous ces ustensiles.

MM. les Professeurs de l'Université de Montpellier finissent cet article des moyens préservatifs, en indiquant l'utilité de l'inoculation (1). On assure qu'elle a bien réussi dans d'autres épidémies semblables.

Si on veut essayer le succès de cette pratique, on fera saigner & purger l'animal qui doit être inoculé, & on le tiendra, pendant plusieurs jours, à l'usage du son délayé, & à l'abstinence du foin & de toute nourriture seche. On fera ensuite à une jambe de devant, & à une cuisse de cet animal, des incisions légeres, dans lesquelles on introduira des meches de coton imbibées de l'humeur qui aura découlé des naseaux

(1) L'inoculation essayée avec tous les soins possibles, n'a eu aucun succès en 1774 & au commencement de 1775. Je l'ai répétée vers la fin de la même année, avec un peu plus de succès. Mais une expérience suivie, m'a prouvé qu'elle n'offre aucun avantage réel. Voyez pag. 104 & 105 de cette premiere partie.

d'une bête malade. On tiendra ces meches aſſujetties au moyen d'une emplâtre de poix pendant deux fois vingt-quatre heures ; au bout duquel temps on retirera ces meches, & on laiſſera les plaies à elles-mêmes. Pendant le cours de la maladie inoculée, on fera paître la bête aux champs ; & on aura ſoin d'entretenir la liberté du ventre, par l'uſage des ſels purgatifs.

On devroit faire les premiers eſſais de cette inoculation dans un endroit ſain (1), pour n'être point trompé dans le jugement du ſuccès de cette épreuve, par les effets de la contagion naturelle qui pourroit ſurvenir. Il faudroit auſſi prendre toutes les précautions convenables pour ne pas communiquer la contagion à d'autres animaux.

Lorſque les animaux, ſur leſquels on auroit fait les premiers eſſais, ſeroient parfaitement guéris de la maladie inoculée, on les conduiroit dans le pays le plus infecté par l'épidémie, où on les expoſeroit continuellement à une communication intime avec les bêtes malades. On pourroit même leur faire ſubir une ſeconde inoculation. Si ces

(1) Mais alors il y auroit un danger de contagion certain, pour ſe procurer un avantage qui ne l'eſt pas.

animaux ne contractoient pas de nouveau la maladie, il feroit fuffifamment prouvé que l'inoculation eft un préfervatif efficace.

On multiplieroit alors avec confiance les applications de cette pratique; & fi le fuccès en étoit affez conftant, on en feroit l'ufage le plus étendu dans tous les pays expofés à l'épidémie.

2°. LES Gens de l'Art qui ont obfervé cette maladie, s'accordent à la regarder comme une fievre effentiellement inflammatoire. On croit que ce fentiment eft affez prouvé par la diffection des animaux qu'elle a fait périr. Ces diffections ont manifefté des inflammations gangreneufes dans les vifceres de la tête, de la poitrine, & du bas-ventre.

Mais on eft fondé à objecter qu'un état d'inflammation prefque univerfel, peut bien être le produit & non la caufe de cette fievre peftilentielle, dont le caractere effentiel peut être d'ailleurs malin ou putride, & différent de l'inflammatoire.

Les inflammations internes paroiffent être primitives, & conftituer le caractere effentiel de cette maladie, d'après l'obfervation que l'on a faite fur un bœuf égorgé dès le troifieme jour de fa

maladie, & dans lequel on a trouvé que les inflammations internes étoient ſenſiblement formées.

Cependant cette obſervation n'eſt pas déciſive : on ſait que les maladies épidémiques ou peſtilentielles, lorſqu'elles ſont d'un caractere malin & putride, produiſent ſouvent des inflammations internes avec une marche très-rapide.

MM. les Profeſſeurs de l'Univerſité de Montpellier croient donc que l'imperfection de leurs connoiſſances ſur la nature de cette maladie, ne leur permet point de propoſer une méthode de traitement avec ce degré de confiance que l'on eſt ſouvent fondé à avoir dans la cure des maladies bien connues. Ils penſent que c'eſt par voie d'eſſai qu'il faut pratiquer la méthode qu'ils croient devoir propoſer ; & que ſi cette méthode, ſuivie avec art dans un aſſez grand nombre de bêtes malades, n'a point des effets heureux, il faudra paſſer ſucceſſivement à diverſes autres méthodes de traitement, qu'on tâchera de diriger de plus en plus ſur des notions plus complettes & plus exactes de la nature de cette maladie.

Sur les expoſés qui leur ont été communiqués ; ils ſont d'avis que l'indication principale que

présente cette maladie, est de résoudre l'état inflammatoire des visceres : mais il leur paroît indispensable d'avoir égard aux indications que donnent la malignité & la putridité, pour le choix & l'administration des antiphlogistiques ou autres remedes qu'il convient d'employer dans cette circonstance.

La malignité est suffisamment indiquée par les symptomes nerveux & convulsifs, & parce que les inflammations internes finissent par la gangrene, &c. La putridité y est prouvée, non-seulement dans les premieres voies, par la corruption des matieres indigestes qui séjournent dans le feuillet, &c. mais encore dans tout le corps ; par la dégénération muqueuse des humeurs, qui se manifeste au commencement de la maladie, par le cours de ventre putride dyssentérique qui en fait la terminaison funeste ; & parce que l'air s'y dégage dans les tumeurs emphysemateuses des tégumens, & dans les hydatides du poumon, &c.

En partant de ces vues, ils tracent la méthode de traitement qui leur paroît la plus convenable.

Pour combattre l'état inflammatoire qui affecte

les viſceres dès le commencement de la maladie, il ſemble devoir être extrêmement avantageux de faire la révulſion la plus puiſſante, en excitant, par des inciſions ou des cauſtiques, des inflammations vives dans une très-grande étendue de la ſurface du corps.

Pour cette fin, après que l'on aura ſaigné, on fera appliquer ſur le corps de l'animal, vingt à trente boutons de feu que l'on diſtribuera ſur deux lignes paralleles de côté & d'autre de l'épine, dont elles ſeront éloignées d'environ quatre travers de doigt. On appliquera auſſi des boutons de feu à la partie poſtérieure, & à la partie antérieure des oreilles; & on terminera l'opération au voiſinage des naſeaux (où l'on a vu une éruption galeuſe, ſpontanée, procurer la guériſon de cette maladie dans un veau). — On pourroit auſſi appliquer utilement ſur le dos, à l'oppoſite du cœur, quelques boutons de feu aſſez près l'un de l'autre, pour que leurs eſcarres puiſſent être embraſſées par l'ouverture d'une ventouſe, dont on y feroit de ſuite l'application, qui pourroit être renouvellée trois ou quatre fois conſécutives.

On a lieu d'eſpérer les mêmes effets ſalutaires de la pratique ſuivante. On fera de chaque côté de l'épine, depuis l'épaule juſqu'à la queue, cinq ou

où six taillades dans le cuir, que l'on détachera du tissu adipeux; & on y introduira des brins de racines d'ellébore noir, ou de l'ail mêlé avec du sel & du vinaigre, afin d'attirer des fluxions abondantes d'humeurs sur ces plaies (1).

On entretiendra ouvertes pendant long-temps ces plaies que l'on aura formées par le cautere actuel, ou par des incisions; & on les pansera avec des suppuratifs animés.

On doit peu compter sur le secours des vessicatoires. On a observé qu'ils ont peu d'effet dans les maladies pestilentielles des bêtes à cornes. On l'a attribué à ce qu'ils attirent trop peu les humeurs à l'extérieur du corps; ce qui indique que l'irritation qu'ils causent, n'est ni assez profonde, ni assez durable.

La saignée peut être fort utile au commencement de la maladie, sur-tout dans les bêtes jeunes & vigoureuses. Elle doit être faite & répétée suivant l'indication que l'on prendra du degré

(1) M. Malzac, habile Médecin de Castres, a vu guérir, par ce remede, plus de quatre cens bœufs attaqués d'une maladie épidémique, qui avoit beaucoup de rapports avec celle-ci.

de force de la fievre (qui dans ces animaux rend le pouls ſinguliérement plus fréquent que pendant la ſanté). — On ſaignera de la jugulaire ou aux flancs, ſuivant que la tête ou la poitrine ſera plus affectée. — Ce qu'il importe le plus d'obſerver à l'égard de la ſaignée, c'eſt qu'elle ne doit être pratiquée que dans les deux ou trois premiers jours de la maladie, & peut-être ſeulement dans le premier jour. C'eſt ce qu'indique la célérité de la formation & de la dégénération gangreneuſe des inflammations internes.

On fera prendre juſqu'à trois ou quatre fois par jour, durant le cours de la maladie (ſuivant que l'excrétion des ſelles ſera plus ou moins difficile), des lavemens compoſés avec une décoction émolliente, le miel, le nitre, l'huile de lin, & le vinaigre.

Les émétiques & les purgatifs draſtiques ſeroient d'un uſage ſuſpect dans cette maladie. Mais on pourra ſouvent donner avec ſuccès, après avoir ſaigné, un ou deux laxatifs : & ces remedes auront une utilité analogue à celle des lavemens. On fera prendre, dans les intervalles des redoublemens, ces laxatifs, que l'on peut compoſer avec les tamarins, les bâtons de caſſe, les feuilles de

séné, le sel d'epsom, ou autres sels purgatifs. — Les doux purgatifs peuvent être d'autant mieux placés dans le commencement de la maladie, qu'il paroît que sa cause affecte alors singuliérement les premieres voies.

Après la saignée & la purgation (si elles sont indiquées), les acides végétaux, & le camphre joint au nitre, sont les antiphlogistiques les plus appropriés.

Ainsi, dans les premiers jours de la maladie, on fera prendre de quatre en quatre heures, un bol composé avec dix grains de camphre, un gros de nitre purifié, & suffisante quantité d'oxymel. — Dans le même temps, on donnera pour boisson ordinaire de l'eau vinaigrée, en mêlant à-peu-près seize onces de bon vinaigre dans un seau d'eau.

Le savon & les fondans mercuriels ou antimoniaux, sont des résolutifs qui paroissent contre-indiqués, même durant l'épaississement muqueux des humeurs.

Dans les premiers temps de la maladie, on diminuera beaucoup la quantité de la nourriture qui doit être de son, de farine d'orge, ou de seigle mêlée avec l'eau, & d'herbes vertes; mais non de foin, ni d'autre aliment sec. On pourra

enſuite augmenter la nourriture par degrés, à meſure que la maladie déclinera, & que l'on jugera devoir relever les forces épuiſées, afin de procurer des excrétions critiques, ou d'autres terminaiſons ſalutaires.

Au quatrieme jour de la maladie, & lorſqu'elle ſera plus avancée, on ſubſtituera pour boiſſon ordinaire à l'eau vinaigrée, l'eau acidulée avec de l'huile de vitriol (dont on peut mettre quarante à ſoixante gouttes par ſeau d'eau). Les acides minéraux ſeront plus appropriés que les végétaux dans ce période de la maladie, où la diſſolution putride des humeurs aura ſuccédé à leur épaiſſiſſement muqueux. — Les acides âpres ou aſtringens ſont les plus appropriés dans cet état; &, ſans doute, c'eſt ce qui a fait les ſuccès qu'ont eu, dans cette maladie, les fruits aigres & acerbes, comme les pommes ſauvages.

Dans le même période, on continuera toujours l'uſage des bols de camphre & de nitre donnés de quatre en quatre heures; & l'on fera prendre, ſur chaque bol, une demi-once de quinquina dans de l'eau. Si le quinquina ne peut être donné en aſſez grande quantité, on lui ſubſtituera à une doſe au moins double, l'écorce de ſaule blanc, l'écorce de frêne, le tan brut ou

écorce de chêne. Ces derniers remedes de nature aſtringente, doivent être adminiſtrés de maniere à ne pas arrêter trop violemment le cours de ventre qui accompagne la fin de cette maladie : ils doivent être modifiés & combinés avec les lavemens, de maniere à n'arrêter ce flux que par degrés.

Au déclin de la maladie, on obſervera, avec ſoin, quelles ſeront les évacuations ſalutaires que la nature affectera, ou que l'art pourra exciter. On ne donnera point d'évacuans forts, qui ſont alors contre-indiqués par l'état général de colliquation.

L'excrétion de l'humeur muqueuſe qui découle de la bouche & des naſeaux de la bête malade, peut être augmentée pour faire une révulſion ſalutaire des affections internes. On pourra l'exciter par divers moyens, en ſoufflant dans les naſeaux avec un chalumeau, de la poudre de tabac, d'aſarum, d'ellébore blanc. — On tiendra pendant une heure, deux ou trois fois le jour, aſſujetti ſous la langue & fixé par une eſpece de mords de bride, un nouet qui renferme parties égales de nitre, de graines de moutarde, & de racines de pyrethre pilées groſſiérement.

S'il paroît utile de purger, ſoit pour remédier

au flux dyssenterique, soit pour augmenter l'excrétion imparfaite par les selles, on n'employera que des purgatifs doux ; & pendant leur action, on fera boire copieusement des décoctions mucilagineuses de graines de lin, de racines de guimauve, &c.

Si l'on juge, dans les temps avancés de la maladie, qu'il est à propos d'exciter la sueur ou l'expectoration, on mettra sur la bête malade des couvertures de laine : on ajoutera du soufre ou du safran des métaux à chaque bol de camphre ; & on fera aussi prendre, après ce bol, du quinquina ou un autre remede astringent, dans une décoction chaude de racines de salsepareille. — On pourra ajouter à chaque prise de cette décoction diaphorétique, de l'esprit de Mindererus, ou de la suie. Mais ils ne conseillent point de faire prendre des alkalis volatils, dans l'intention de procurer la sueur.

Ces alkalis pourroient être placés dans le cas où l'abattement du pouls & des forces seroit extrême. Cependant il faudroit plutôt donner alors d'autres cordiaux actifs, tels que le vin & la thériaque ; parce que l'usage de ces cordiaux peut être gradué plus facilement, & peut se continuer avec moins de danger, lorsqu'il cesse d'être indiqué.

On pourroit encore donner, dans cette maladie, les alkalis volatils, autrement que comme cordiaux ou ſudorifiques. Mais ces eſſais ſeroient fort hazardés, & il ſeroit imprudent d'y avoir recours avant que de s'être aſſuré de l'inefficacité de la méthode de traitement que nous avons propoſée.

2°. M. Bourgelat conſeille auſſi l'uſage de la ſaignée; le traitement qu'il propoſe, eſt renfermé dans les articles ſuivans. On verra qu'il eſt à-peu-près le même que celui dont j'ai fait plus haut l'expoſition, & qui ſe trouve dans les notes ajoutées à l'ouvrage de M. Barberet.

1°. Réduire à moitié les rations de fourrages, priſes dans les étables, & diminuer à proportion le temps de la pâture pour les animaux que l'on y mene, ſauf à compenſer cette ſuppreſſion de nourriture par des boiſſons ou des breuvages d'eau d'orge gruée, ou d'une infuſion de foin hâché que l'on jette dans l'eau bouillante, & que l'on y laiſſe une heure ou deux; ces liqueurs doivent être paſſées ou coulées, & additionnées d'une doſe de vinaigre de vin, juſqu'à une certaine acidité.

2°. Ne jamais permettre une grande quantité d'alimens solides, délayer & détremper toujours ces mêmes alimens, qui, à la moindre inflammation engorgent constamment les premieres voies.

3°. Interdire les pâturages jusqu'à ce que le soleil ait dissipé les vapeurs de la terre, & en retirer les animaux avant le soleil couché.

4°. Bouchonner trois fois par jour chaque animal, avec des bouchons de paille, imbus d'une décoction d'herbes aromatiques, acidulée avec le vinaigre.

5°. Prendre de cette derniere liqueur, y faire dissoudre de la thériaque ou de l'orviétan; y jetter une dose suffisante d'eau-de-vie camphrée, & en laver de temps en temps la bouche & les naseaux.

6°. Placez dans la bouche, quelques heures du jour, des billots composés de deux gousses d'ail hachées, d'une demi-once de racine d'angélique, de trois dragmes de myrrhe, & de deux dragmes de sel ammoniac. On pulvérise les racines & la myrrhe; on broie le tout avec une suffisante quantité de miel commun, bouilli dans le vinaigre, jusqu'à ce qu'il ait repris sa consistance ordinaire; on le met dans un linge fort & roulé, que l'on suspend dans la bouche de l'animal.

7°. Donner des lavemens émolliens, pour maintenir le ventre dans une certaine liberté, & y ajouter, pour les animaux gras, & en qui l'on soupçonnera de la chaleur, une légere dose de vinaigre, & réitérer ces lavemens deux fois par jour.

8°. Saigner les animaux pléthoriques, & non les animaux débiles; saigner même les vaches pleines, pour parer à une disposition inflammatoire, mais proportionner l'évacuation à l'âge, à la force & à l'état.

9°. Purger avec des substances minoratives; & attendu la foiblesse & la lenteur de leur effet, réitérer les purgations autant que le besoin l'exigera : prenez tamarins, une livre; faites bouillir dans trois chopines d'eau commune, jusqu'à réduction d'un cinquieme; coulez, ajoutez-y sel d'epsom, demi-livre; & aloës en poudre très-fine, six gros; remuez avec la spatule, afin d'empêcher que l'aloës ne fasse corps, ne se grumelle, & ne s'attache au fond du vase; ne donnez ce breuvage purgatif que quatre heures après que l'animal aura mangé, & laissez-le de même sans manger quatre heures après le lui avoir donné : c'est ici le cas de lui faire prendre l'eau d'orge gruée, ou la décoction de foin pour le soutenir; & afin

qu'il s'abſtienne plus long-temps encore des alimens ſolides, dans le cas où ce breuvage reſteroit ſans effet, on auroit recours, le lendemain, aux lavemens, composés de la décoction de trois onces de feuilles de ſéné.

10°. Comme il eſt bon de fortifier auſſi la nature, on pourra donner des breuvages faits, pour de certains animaux plus forts que les autres, avec une infuſion de mauve, dans laquelle on délayera deux ou trois onces de baies de genievre macérées dans le vinaigre, que l'on aura fait ſécher, que l'on pilera & que l'on pulvériſera ; à l'égard des animaux plus débiles, le breuvage qu'on leur adminiſtrera, ſera composé de deux onces de racines d'angélique, & d'impératoire macérée dans une livre de vinaigre, ou dans une décoction d'oſeille ; on y ajoutera une dragme de camphre, que l'on aura diſſous dans une légere quantité d'eſprit-de-vin.

11°. On pratiquera, de plus, des filtres artificiels, par la voie d'un ſeton, préparé de la maniere ſuivante. Prenez une tige de fer, percée d'un trou à ſon extrêmité ; faites-la chauffer au point de rougir ; percez-en le fanon dans la partie la plus baſſe & la plus déclive : retirez la tige au bout de deux ou trois minutes ; intro-

duisez ensuite dans la plaie faite un ruban de fil, ou un bout de corde quelconque, chargé de l'onguent basilicum. Ce ruban de fil, ou ce bout de corde supposée, aura assez de longueur pour former une anse d'environ un pied; & à mesure que la partie qui aura rempli la plaie, sera chargée de matiere suppurée, on la retirera pour faire place à une partie de cette corde, que l'on enduira du même onguent suppuratif, & ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les portions de cette anse aient été employées à remplir successivement la plaie faite. Ce filtre doit être entretenu, tant que le fléau subsistera dans le Village & dans les Paroisses voisines.

12°. En ce qui concerne les vaches nourrices, il sera bon d'en étuver le pis, de temps en temps, avec une décoction émolliente chaude; & si l'on appercevoit quelques légeres duretés dans les mamelles, on pourroit les oindre avec du beurre frais, & non rance, ou avec l'onguent populeum fait de l'année; & comme la diminution de leur nourriture ordinaire, en ce qui concerne les alimens solides, pourroit influer sur la quantité de leur lait, il sera bon de leur donner, de temps en temps, quelques cornes du mêlange suivant.

Prenez farine d'orge, quatre livres; délayez-la dans huit livres d'eau tiede; ajoutez-y six jaunes d'œuf, & une livre de baies de genievre écrasées; remuez, & donnez, ainsi qu'il est dit, en plusieurs fois.

3°. M. Prat, Médecin à Montauban, propose, dans une Consultation, imprimée par ordre de M. l'Intendant, 1°. la saignée, & les remedes rafraîchissans; 2°. les purgations données de très-bonne heure, avec le séné & la crême de tartre; 3°. le cautere au fanon; 4°. les bols dépuratoires, faits avec l'œthiops minéral, l'antimoine crud & le nitre purifié; 5°. la réitération des purgatifs, si l'appétit tarde à revenir.

Suivant le même M. Prat, lorsque la langue est chargée, lorsque les excrémens sont très-fétides, & lorsque les flancs battent très-vivement, après la saignée, il convient d'avoir recours aux lavemens faits avec les tamarins à un mélange de nitre, de camphre & de vinaigre dans du son, aux purgations réitérées de deux jours l'un, & aux bols précédens auxquels on doit ajouter la thériaque.

4°. M. Dumas, Négociant à Montauban, a guéri un bœuf en employant les procédés suivans,

dont il nous a donné tous les détails dans une lettre écrite à ce ſujet.

On purgea d'abord l'animal avec deux onces de ſéné, autant de crême de tartre & une livre de miel. La force de la fievre empêcha toute évacuation; on ſervit des lavemens & on donna des boiſſons émollientes; on fit, à cette époque, une ſaignée, & on tira ſix livres de ſang; on mêla du camphre dans une boiſſon nitrée; on s'apperçut qu'heureuſement il ſe formoit une tumeur auprès de l'ombilic; on l'ouvrit, & il en ſortit une ſanie noirâtre. Les boiſſons laxatives furent alors miſes en uſage, & on fit prendre en deux doſes, le matin & le ſoir, la compoſition ſuivante:

Prenez œthiops antimonial, préparé à froid & nitre purifié, de chacun une once & demie; camphre deux gros; quinquina en poudre deux onces, mêlez avec ſuffiſante quantité d'oximel.

L'animal eut des convulſions; on donna le vinaigre aromatique; on répéta la même formule; on obtint des évacuations très-fétides; on fit prendre une livre & demie d'huile de lin fraîche, qui continua à vuider le ventre, & on finit par un purgatif, compoſé avec deux livres de pruneaux; une livre d'écorce moyenne de ſureau;

deux onces de séné ; une demi-once de rhubarbe, & quatre livres d'oximel.

Malgré tous les défauts de ce traitement, dans lequel les médicamens ne sont ni mis à leur place, ni dosés comme il convient, le bœuf a guéri ; & il a dû son rétablissement à la suppuration établie dans la tumeur qui est heureusement survenue, malgré les entraves que l'on mettoit à sa formation.

5°. En 1775, vers le mois de Septembre, les bestiaux de Montagni en Bourgogne ont été attaqués d'une maladie contagieuse, sur laquelle M. l'Intendant crut alors devoir consulter l'Académie Royale de Dijon. Quoique cette épizootie ait été heureusement terminée avant sa réponse, cette Compagnie célébre ne l'a pas moins adressée à M. Dupleix de Baquencour, qui l'a fait parvenir à M. le Contrôleur-Général. La précision & la netteté avec laquelle elle est rédigée, l'importance des vues qu'elle présente, & l'utilité du plan qu'elle trace sont telles, qu'il seroit en effet très-fâcheux pour le public qu'elle eût été supprimée (1). Il m'a semblé que le traitement

(1) On y trouve une suite de questions sur les épi-

conseillé par l'Académie, peut être rangé parmi les méthodes mixtes avec saignée.

GÉNÉRALITÉS. MM. du Comité de Médecine commencent par des Généralités sur les alimens convenables aux bêtes à cornes, sur l'air qu'ils respirent & sur les moyens de les préserver de la contagion.

1°. C'est pendant les années pluvieuses que les plantes nuisibles aux bestiaux, telles que le curage ou poivre d'eau; la petite cigüe; certaines renoncules; les thytimales, &c. croissent en plus grande quantité. Il faut donc alors éloigner les bestiaux des lieux où elles foisonnent.

Pour se mettre à couvert des dangers de la nielle & de l'ergot, il est très-à-propos de laver & de vanner plusieurs fois les grains & de battre les fourrages suspects avec des baguettes, afin d'en séparer une poussiere souvent très-mal-faisante.

Les alimens trop succulens, tels que la luserne,

zooties dont je ferai usage ailleurs; & le tableau historique qui l'accompagne, est un modele de précision & de méthode.

le ſainfoin, &c. ſont quelquefois très-dangereux, à raiſon de la quantité d'air qui s'en dégage par la fermentation gaſtrique.

On n'abreuvera jamais les beſtiaux avec des eaux trop chaudes ou trop froides ; les eaux bourbeuſes, celles qui ont diſſous des molécules animales ou végétales, ſont encore plus à redouter. C'eſt à la ſuite des inondations & des grandes ſécherеſſes, que cette altération arrive le plus ſouvent : une partie du lit des rivieres & des marais qui reſtent à découvert, eſt toute parſemée d'inſectes & de végétaux qui ſe décompoſent. Le ſeul mouvement des pieds des beſtiaux ſuffit alors pour remuer la fange qui s'y eſt dépoſée. Dans tous ces cas, il faut puiſer d'avance l'eau dont ils doivent ſe déſaltérer, & s'en ménager une certaine quantité dans des réſervoirs conſtruits de ſorte qu'elle y ait une ſurface aſſez étendue pour pouvoir être agitée & renouvellée par le vent, & aſſez de profondeur pour que l'évaporation, conſidérée relativement à la maſſe du fluide, ne ſoit pas trop conſidérable.

2°. La ſéchereſſe de la terre, ſon humidité ſurabondante, la chaleur exceſſive, & ſur-tout le paſſage ſubit du chaud au froid, produiſent encore les plus mauvais effets, ſoit en deſſéchant

la maſſe des humeurs, ſoit en empêchant la tranſpiration, ſoit en agiſſant par des cauſes ſeptiques, ſoit en donnant naiſſance à des engorgemens & à des ſtaſes inflammatoires.

La terre volatiliſée & réduite en molécules preſque impalpables, par une ſéchereſſe extrême, eſt la ſource d'une infinité de maux: tantôt elle recouvre la ſurface des plantes dont les beſtiaux ſe nourriſſent, ou bien elle ſe mêle avec leurs fourrages, & elle parvient ainſi dans les eſtomacs dont elle bleſſe néceſſairement le tiſſu nerveux & très-ſenſible: tantôt elle pénetre dans l'intérieur des foſſes naſales, ou elle excite une irritation qui n'eſt pas ſans danger: d'autres fois enfin, elle ſe mêle avec les eaux, & forme un limon pútride.

Le régime des beſtiaux ne doit pas être le même dans les différentes ſaiſons. Lorſqu'elles ſont un peu froides, on ne doit les faire ſortir que vers le milieu de la journée; & lorſqu'elles ſont exceſſivement chaudes, il faut ſe défier des inſtans où les rayons du ſoleil frappent avec le plus de force, ainſi que de ceux dans leſquels le fluide qui s'échappe de la terre, & la roſée qui baigne la ſurface des plantes, ſont concentrées par la fraîcheur de la nuit.

A ces préceptes, dont j'ai démontré l'importance par des expériences rapportées au commencement de ce Mémoire, MM. les Académiciens de Dijon joignent les obſervations ſuivantes :

Il ſeroit avantageux de mêler, pendant les grands froids, aux fourrages ſecs, de l'avoine humectée avec du vin ou avec de l'eau, dans laquelle on auroit mis de l'eau-de-vie.

Dans le printemps, on pourroit y joindre du ſon de froment ou de ſeigle, quelques herbes fraîches, telles que la luzerne, ou autres fourrages de cette eſpece, & autant qu'il ſera poſſible, de la premiere coupe.

On fait, en Suede, du pain avec la farine d'avoine, & l'on a trouvé que par ce moyen, on épargnoit la moitié de la dépenſe que coûte la nourriture d'un cheval (1). MM. les Académiciens de Dijon croient qu'il y auroit beaucoup d'avantage à adopter cette méthode en tout temps & pour tous les beſtiaux. La boiſſon doit être une eau pure, peu froide, dans laquelle on pourroit faire diſſoudre un peu de ſel, & mettre un peu de vin ou d'eau-de-vie.

Au panſement avec une étrille de fer, & avec

(1) Gazette d'Agriculture, année 1773, nº. 3, p. 22.

des brosses, on ajoutera l'attention de faire baigner les bestiaux le soir, où si cela n'est pas praticable, eu égard au défaut de riviere, il faudra leur jetter plusieurs seaux d'eau sur le corps, ou tout au moins les bouchonner avec des éponges ou des bouchons de paille trempés dans de l'eau.

La nourriture du bétail consistera en herbes vertes & fraîches mêlées avec un peu de fourrage sec, & quelques morceaux de pain d'orge trempés dans du petit-lait, ou dans de l'eau acidulée par un mêlange de vinaigre, en feuilles de choux macérées, s'il est possible, avec du sel, en pommes de terre, ou en citrouilles coupées par morceaux. On a éprouvé que des pommes, soit sauvages, soit cultivées dans des vergers, soit des pommes bonnes à manger, soit des pommes à cidre, même étant vertes, offertes aux bestiaux, font partie d'un excellent régime (1).

Un Métayer, placé au milieu de la contagion (2), a préservé son bétail d'une épizootie qui regnoit pendant une grande humidité, en entretenant des feux continuels autour de ses étables.

(1) Gazette d'Agriculture, année 1775, n°. 36, p. 287.

(2) Gazette d'Agriculture, ann. 1775, n°. 16, p. 126.

Il est certain que ce moyen feroit avantageux à employer dans l'occasion ; mais on prévoit, avec regret, qu'il fera rarement praticable, parce que la rareté des bois en interdira l'usage dans beaucoup d'endroits, & que la construction des bâtimens, fur-tout dans les plaines les plus fertiles de la Bourgogne, empêchera fouvent d'y avoir recours.

Une attention non moins importante, est de ne point conduire les bestiaux fous le vent qui fouffle des pays infectés ; & fi la fituation des Villages rendoit cette précaution impraticable, ce feroit le cas d'allumer de grands feux entre eux & le foyer de la contagion, afin que l'air ainfi purifié, ne puiffe plus fervir à la propagation de l'épizootie.

3°. La difpofition du fol des étables n'a point échappé aux recherches des Académiciens dont je préfente ici la doctrine. Ils ont raifon de remarquer qu'il doit être en pente, pour donner un écoulement facile à l'urine & autres immondices. Une couche de fable renouvellée tous les huit jours, leur paroît encore un excellent moyen pour y entretenir la propreté.

En parlant du procédé de M. de Morveau, pour la défınfection, dont j'ai fait une appli-

cation heureuſe & ſouvent répétée, ils obſervent qu'une demi-livre de ſel de cuiſine & une livre d'eſprit de vitriol, ſuffiſent pour déſinfecter une ſurface de 240 pieds carrés. Mais les étables étant, pour l'ordinaire, aérées & ouvertes dans pluſieurs endroits, elles ne ſont guere ſuſceptibles de ce calcul. Ils conſeillent de ſortir & de fermer la porte auſſitôt qu'on a jetté l'huile de vitriol ſur le ſel. Il m'eſt arrivé pluſieurs fois de faire moi-même ce mêlange ſans aucun inconvénient, & ſans être obligé de ſortir de l'étable que je faiſois déſinfecter. Il me ſuffiſoit de m'éloigner du vaſe dans lequel ſe faiſoit la décompoſition. On ſera peut-être bien aiſe d'apprendre que l'acide du ſel marin, en ſe dégageant ſous la forme de vapeur blanche, abandonne ſa baſe à l'acide vitriolique qui s'en empare, & forme avec elle un ſel neutre, connu ſous le nom de ſel admirable de glauber, qui convient beaucoup aux beſtiaux attaqués de l'épizootie, ce qui rend ce moyen de déſinfection en quelque ſorte économique.

CAUSES DE L'ÉPIZOOTIE DE MONTAGNI. Ce Village eſt ſitué ſur une motte de terre peu élevée, au milieu d'une plaine fort baſſe.

Il eſt environné, à très-peu de diſtance, de bois qui empêchent les vents de l'Eſt & du Nord d'y ſouffler avec facilité, tandis que la plaine eſt très-ouverte au Sud & au Sud-oueſt.

Son ſol eſt une terre glaiſe blanchâtre, que l'eau pénetre difficilement, & ſur laquelle elle ſéjourne.

La chaleur déſunit aiſément les molécules terreuſes, & la ſéchereſſe les diſpoſe à s'élever facilement à la plus légere agitation de l'air.

Les prairies ſouvent couvertes d'eau, offrent, dans pluſieurs endroits, des plantes de l'eſpece de celles que nous avons dit être d'un uſage dangereux pour le bétail. Les terres labourables s'en couvrent même aiſément après les récoltes, ſur-tout dans les rigoles qui marquent les ſillons.

Un ruiſſeau très-peu conſidérable & très-peu profond, traverſe le territoire de l'eſt à l'oueſt.

Des foſſés bourbeux ramaſſent les eaux qui s'écoulent des terres, & forment, en pluſieurs endroits, de petites mares très-peu profondes.

La chaleur, accompagnée de ſéchereſſe, tarit très-facilement & ce ruiſſeau, & ces foſſés & ces mares, ou en fait baiſſer ſi prodigieuſement les eaux, que toutes les fois que la température chaude & ſeche de l'air ſe ſoutient quelque

temps, le bétail épuisé par la chaleur, ne trouve plus à boire que des eaux chaudes, chargées des principes de différentes ſubſtances végétales & animales putréfiées, & que le ſeul mouvement de leurs pieds rend troubles & bourbeuſes.

Quand on a réfléchi aux mauvais effets que doit produire la boiſſon d'eaux auſſi mal conditionnées, à celui que la pâture des herbages âcres a coutume de cauſer, & que la chaleur ſeule, portée trop loin, peut occaſionner, on ſent que la poſition de Montagni l'expoſe à être facilement dévaſté par des épizooties. Auſſi ce Village en a-t-il pluſieurs fois eſſuyé de ſemblables à celle qu'il vient d'éprouver. C'eſt ce qu'ont aſſuré des perſonnes qui en ſont voiſines, & ce qui porte à croire qu'on ne peut attribuer celle qui a donné lieu à cette Conſultation, qu'aux effets d'une chaleur & d'une ſécchereſſe exceſſive, dont la durée a été très-longue.

Une circonſtance qui ſemble juſtifier cette idée, eſt la ceſſation preſque ſubite de la maladie, après le retour des pluies qui ont humecté le terrein, rempli les réſervoirs d'eau, & modéré la chaleur.

Ces remarques nous perſuadent qu'il ſeroit

poſſible de prévenir de pareils malheurs, par des précautions faciles à prendre, & qui, ſi elles ne peuvent pas annihiler les cauſes qui ont concouru à la naiſſance de l'épizootie, en affoibliront sûrement l'énergie.

Peut-être que l'abattis de quelques arpens de bois, dans l'intention de favoriſer l'abord des vents du nord ou de l'eſt, ſeroit néceſſaire pour aſſanir le pays : mais l'Académie n'a oſé prononcer ſur cet objet ; il auroit fallu qu'on lui eût donné une connoiſſance préciſe du local, tandis qu'on n'a pu lui fournir que des notions trop vagues, pour l'autoriſer à conſeiller ces défrichemens.

La nature du ſol & des eaux dont le bétail eſt obligé de s'abreuver, étant connue par des rapports plus exacts & plus dignes de confiance, l'Académie a cru pouvoir aſſurer qu'il eſt néceſſaire d'ordonner aux Habitans de ce Village, de creuſer le lit de la petite riviere qui coule dans leur finage, de creuſer également des foſſés profonds autour de leurs héritages, & de les diriger, ou dans la riviere, ou dans des mares larges & profondes où elles puiſſent reſter en réſerve pour le beſoin.

Il ſeroit même à ſouhaiter que tous, ou la plupart des foſſés aboutiſſent à un ſeul réſervoir,

auquel on donneroit au moins huit pieds de profondeur dans le centre, & qui auroit assez de largeur pour que l'air pût en agiter les eaux, s'y mêler, & prévenir leur altération.

Ces précautions en desséchant les champs & les prés, s'opposeroient à la multiplication des plantes acrimonieuses, & à l'élévation des vapeurs malfaisantes.

Le bétail ne manqueroit plus d'eau dans les sécheresses, quelque grandes qu'elles fussent. Celles où elles pourroient se désaltérer, offrant une masse considérable aux rayons du soleil, à raison de leur profondeur, ne seroient plus trop échauffées, & les matieres putrides, qui pourroient y être dissoutes, étant étendues dans un très-grand volume d'eau, ne pourroient plus produire d'effets sensibles.

Un autre avantage bien précieux que les Habitans de ce Village retireroient des précautions indiquées, seroit d'être moins sujets aux fievres putrides en Eté, & aux fievres quartes en Automne; maladies que l'on dit être très-communes chez eux, à raison de la nature des eaux qu'ils boivent, leurs puits en donnant peu de bonnes, & à raison des vapeurs qui s'élevent de leurs terres & des marais qui les environnent.

TABLAU historique de la maladie épizootique de Montagni en Bourgogne, & du traitement qui lui convient, envoyé par MM. du Comité de Médecine de l'Académie de Dijon.

PREMIER PÉRIODE OU INVASION. (1). *Ses symptomes.* 1°. Les animaux, quelques jours avant de tomber malades, paroissent tristes & tiennent la tête basse.

2°. Ils ont les yeux larmoyans & quelquefois un peu rouges.

3°. L'état de leur langue ne differe point du naturel.

4°. Leur poil est terne.

5°. Ils ne cessent pas de manger.

6°. Ils ont une soif considérable & dorment peu.

7°. La circulation de leur sang est un peu accélérée, & en portant sa main entre les jambes

(1) Ce tableau, imprimé en une seule feuille, a été répandu dans toute la Bourgogne, afin de rendre plus utile & plus étendue la correspondance dont l'Académie a par ce moyen facilité le travail, & dont elle s'est chargée, d'après l'envoi des questions que M. le Contrôleur-Général a bien voulu faire distribuer, à ma sollicitation, dans les Provinces.

de devant, sur la partie latérale de la poitrine, on sent que les arteres battent beaucoup plus fréquemment qu'à l'ordinaire. Le nombre des pulsations, qui, dans l'état naturel, n'est que de quarante par minute, augmente jusqu'à soixante.

8°. La peau, les oreilles & les cornes, sont chaudes.

9°. Mais dans quelques-uns, cette accélération du pouls, cette chaleur extérieure sont précédées d'un froid vif.

10°. Le danger est même d'autant plus grand que ce froid est plus considérable & que la chaleur qui y succede est moins forte.

Son traitement. I. Si l'on peut s'appercevoir de bonne heure des accidens (1 à 9) qui caractérisent l'invasion, on peut, par des moyens simples & aisés, empêcher quelquefois la maladie d'avoir lieu, ou du moins en diminuer sensiblement les accidens & le danger.

II. Il faut sur le champ mettre les malades dans une étable séparée, bien aérée & que l'on entretient propre: il seroit même avantageux de les mettre sous un hangar, à l'air libre & à l'ombre. On leur fera une nouvelle litiere deux fois par jour. On ne les laissera sortir que sur le soir, un peu

avant le ſoleil couché, pour leur faire prendre l'air.

III. Les bouchonner fréquemment, & même les étriller deux fois par jour avec une étrille de fer.

IV. Les mettre à la décoction blanche (A), pour toute nourriture, que l'on donnera de quatre heures en quatre heures.

V. Les ſaigner, ſi l'accélération du pouls (7) & la chaleur des oreilles & des cornes (8) annoncent la fievre, & même réitérer la ſaignée, ſi la chaleur des cornes eſt forte.

VI. Leur donner des lavemens (B), & la potion (C) matin & ſoir.

SECOND PÉRIODE OU ACCROISSEMENT. *Ses ſymptomes.* La maladie paſſe quelquefois ſubitement au ſecond période, & l'invaſion dure à peine un jour, ſouvent même elle n'a que quelques heures de durée.

Au moment où elle entre dans ce ſecond période, qui eſt même très-court, elle dégénere rapidement en maladie putride.

11°. Le pouls bat juſqu'à ſoixante-dix fois dans une minute.

12°. Les flancs battent auſſi.

13°. l'animal tient la tête baiſſée.

14°. Ses yeux ſont rouges & larmoyans.

15°. ſa langue ſe deſſeche.

16°. Il reſte couché, & ne peut ſe tenir long-temps ſur ſes jambes.

17°. Il refuſe de manger, & boit beaucoup.

18°. Ses urines ſont rouges & peu abondantes.

19°. Le ventre ſe bourſoufle.

20°. On entend des borborygmes.

21°. Il eſt conſtipé.

22°. Bientôt la fréquence du pouls diminue; les battemens des arteres ſont foibles.

23°. La chaleur de la peau, des cornes & des oreilles diminue.

24°. Le poil ſe hériſſe, & le lait ſe tarit dans les vaches.

C'eſt le moment où commence le troiſieme période; & il ne faut pas perdre de vue que tous ces temps, l'invaſion, l'accroiſſement & le déclin ſe ſuivent avec une rapidité étonnante, ſuivant la diſpoſition plus ou moins grande à la putridité.

Son traitement. VII. Lorſque le pouls & les flancs ſont dans l'état décrit (11), on doit réitérer la ſaignée, ſi on en a déja fait une ou deux.

Mais dès que le pouls prend le caractere décrit (23), il faut bien se garder d'en venir à ce moyen; il est rarement indiqué, passé le troisieme jour.

Les accidens (16, 17, 18, 19, 24 & 25), sont autant de signes de l'inutilité, & même du danger de la saignée.

VIII. On continuera les lavemens (B); deux fois par jour, dans le cas des accidens (20, 21, & 22), & l'on donnera tous les matins la potion (C).

IX. La décoction blanche (A) sera encore la seule nourriture. On y associera, pour boisson donnée d'heure en heure pendant le jour & pendant la nuit si le malade ne dort pas, une livre de petit-lait tiede, ou de l'eau pure dans laquelle on mettra deux onces de vinaigre de vin par livre.

X. On doit suspendre l'usage de la potion (C), à mesure que la maladie fait des progrès, & qu'elle avance vers son état, & l'on doit donner de trois en trois heures, dans une demi-livre de petit-lait ou d'eau, une demi-once de la poudre (D).

XI. Mais l'on ne cesse, pendant ce période, comme dans le premier, d'étriller les animaux soir & matin.

XII. On leur perce le fanon avec un fer rouge, & on introduit dans la plaie une mêche de plu-

ſieurs fils de chanvre non retors, & enduits de l'onguent (E). On raſſemble les bouts de cette mêche, pour en former une anſe, & on la promene dans la plaie deux ou trois fois par jour (1).

XIII. Lorſque les malades refuſent de boire, on leur fait avaler les boiſſons à l'aide d'une corne percée. (2).

TROISIEME PÉRIODE. *Ses ſymptomes.* A cette époque,

25°. Les cornes & les oreilles ſe réfroidiſſent de plus en plus.

26°. Le pouls ſe concentre, & les pulſations des arteres ſont peu fréquentes, molles & foibles.

27°. les yeux ſont chaſſieux, & leur couleur tire ſur le jaune.

28°. Les naſeaux, d'abord ſecs, donnent iſſue à une ſéroſité écumeuſe, qui s'épaiſſit peu à peu, ſi la maladie doit être longue.

29°. La langue & la gorge ſe couvrent d'apthes;

(1) Ne ſeroit-il pas auſſi à propos de pratiquer ce ſeton dès l'invaſion de la maladie? Il ne faut pas oublier, 1°. qu'elle eſt fort prompte dans ſes périodes; 2°. que la ſuppuration eſt quelquefois long-temps à s'établir.

(2) Ou d'une bouteille.

& quelquefois on appercoit, à l'extrêmité de la langue, une espece de veſſie tranſparente, mais un peu pâle (1).

30°. La déglutition eſt très-difficile.

31°. Les malades refuſent toutes ſortes de nourriture & de boiſſon.

32° Le poil eſt hériſſé & terne.

33°. Les urines légérement citrines & très-fétides.

34°. Les déjections fréquentes, ſanieuſes & verdâtres.

35°. On voit au fondement une ou pluſieurs veſſies ſemblables à celles que l'on obſerve ſur la langue.

36°. Le ventre eſt bourſouflé.

37°. Le malade rend des vents très-fétides.

38°. Son haleine eſt très-puante.

39°. Il ne peut ſe tenir ſur ſes jambes, & il reſte la tête baſſe, ſans pouvoir la relever.

40°. Le fanon s'enfle.

41°. Il s'éleve, par tout le corps, ou ſeulement

(1) Ces caracteres rapprochent cette maladie de celle que j'ai vue dans le Medoc en Guienne, & qui étoit du genre de celles que je crois pouvoir déſigner ſous le nom de *peſtes charbonneuſes des bêtes à cornes.*

dans

dans quelques parties, des tumeurs dures; dont les environs sont pâteux. (H)

42°. La peau se boursoufle, & devient œdémateuse dans quelques-uns; souvent il s'y établit un emphyseme.

Son traitement. XIV. Il faut, en ce moment, redoubler d'attention pour les petits soins, tels que les frictions sur le corps (III & XI), & la fréquence des boissons (IX).

XV. Il faut soutenir avec exactitude le même régime (IV & IX).

XVI. Donner, de deux heures en deux heures, la poudre (D); mais diminuer la proportion des drogues qui la composent, suivant la formule (F), dès qu'il s'établit une diarrhée abondante.

XVII. Laver les yeux avec l'infusion (G), & en injecter dans les naseaux. Laver aussi la gorge & la bouche avec la même infusion, à l'aide d'une éponge que l'on en aura imbue.

XVIII. Mais cette infusion seroit insuffisante, si les apthes (30) se multiplioient & s'étendoient, & si la vessie de la langue (30) (1) se mani-

(1) Alors il est essentiel de gratter la langue jusqu'au vif, avec un couteau, avec une cueiller, ou avec une

festoit ; on auroit, pour lors, recours au mêlange (H).

XIX. Les tumeurs (42) devant être regardées comme critiques, & ne pouvant être salutaires, qu'autant qu'elles suppureront, on y appliquera, dès l'instant de leur apparition, un cataplasme (I); & aussi-tôt que l'on y sentira une fluctuation, quelque légere qu'elle soit, on y plongera un bistouri, ou même on les ouvrira avec un fer rouge ; & pour y entretenir une forte suppuration, on les pansera avec l'onguent (E) (1).

XX. Si l'emphiseme universel (43) avoit lieu, on plongeroit sous la peau, entre les côtes & les hanches de chaque côté, un tuyau de fer-blanc terminé en pointe, & percé de plusieurs trous dans sa longueur.

QUATRIEME PÉRIODE OU TERMINAISON. *Ses phénomenes.* 43°. Si les accidens 26, 27, 32, 33, 34, 35, 37, 38 & 39, restent les mêmes

piece de monnoie, & de laver la plaie avec une liqueur très-forte. On a toujours vu les meilleurs effets de cette pratique.

(1) Si les tumeurs sont charbonneuses, & si leur extirpation est possible, une expérience constante a prouvé que c'est tout ce que l'on peut faire de mieux.

après trois jours de leur apparition, & augmentent de force.

44°. Si les yeux & les naseaux ne rendent pas une mucosité plus épaisse (29).

45°. Si les apthes (30) ne commencent pas à s'exfolier, s'ils laissent appercevoir, en s'exfoliant, des escarres noirâtres, s'ils s'étendent, & s'ils forment des ulceres rongeans.

46°. Si la langue ne s'humecte pas, & si la déglutition ne devient pas plus facile.

47°. Si le malade ne releve pas la tête (40).

48°. Si le ventre ne s'affaisse pas.

49°. Et si les tumeurs (42) disparoissent, ou s'il s'y forme des escarres gangreneuses, c'en est fait de l'animal; le concours de tous ces accidens rend sa perte inévitable, & elle est plus ou moins rapide, quels que soient les remedes auxquels on aura recours. Mais il reste quelque espérance, quoique foible, si quelques-uns de ces accidens n'ont pas lieu; & on est dans le cas d'espérer une terminaison heureuse;

50°. Quand il coule des yeux & des naseaux une matiere épaisse & d'un blanc jaune.

51°. Quand la langue s'humecte, lorsque l'exfoliation des membranes de cet organe & de la gorge, font appercevoir une chair d'un beau

rouge, & lorſque la déglutition devient facile.

52°. Quand les cornes, les oreilles & la peau ſe réchauffent.

53°. Quand le battement des arteres ſe ranime.

54°. Quand les urines coulent en abondance, & deviennent plus pâles.

55°. Quand les déjections ſont moins fréquentes, plus liées, & tirant ſur le jaune.

56°. Quand la fétidité de l'haleine diminue.

57°. Quand le fanon & la peau s'affaiſſent.

58°. Enfin, quand la ſuppuration s'établit dans les tumeurs & dans les plaies qui ont été faites.

Son traitement. XXI. Quand on a lieu de redouter une terminaiſon fâcheuſe, on redouble les lotions de la bouche avec le mêlange (H).

XXII. On ſubſtitue l'électuaire (L) à la poudre (D), & on en donne une priſe de quatre en quatre heures.

XXIII. On lave les plaies avec l'eau-de-vie camphrée, & on les panſe avec l'onguent (M).

XXIV. On bouchonne tout le corps avec de la paille trempée dans du vinaigre camphré.

XXV. Mais ſi les ſignes expoſés (depuis le n°. 51, juſqu'au 59e.) annoncent une terminaiſon

heureuſe, on s'en tiendra au traitement conſeillé pour le troiſieme période (XIV à XIX) : au mêlange (H), deſtiné pour la lotion de la bouche, on ſubſtituera l'infuſion (B); on reviendra à la poudre (D), & on ne la donnera que de trois en trois heures.

Le ſigne (56) décidera à placer la potion (C), que l'on réitérera une ou deux fois, ſuivant la qualité des déjections, & ſuivant la force des malades. Si les déjections ſont épaiſſes & très-fétides, il faudra la réitérer, pourvu que les malades ne ſoient pas trop foibles.

XXVI. Comme l'appétit commence à ſe rétablir ſur la fin de ce période, on épaiſſira la décoction blanche; pour cet effet, on ne la laiſſera point dépoſer, & on la donnera ſous forme de bouillie très-claire.

CONVALESCENCE. *Ses phénomenes.* 59°. Le retour de l'appétit.

60°. Une chaleur modérée à la peau.

61°. Une ſuppuration louable.

62°. Un commencement de cicatriſation dans les plaies, ſont les ſignes du commencement de la convaleſcence.

63°. L'animal, ſans pouvoir, les premiers

jours, ſe ſoutenir long-temps ſur ſes jambes, ſe tient, de temps à autre, appuyé ſur ſes genoux; & quand il eſt couché ſur ſon côté, il a la tête élevée.

64°. Peu à peu toutes les plaies ſe ferment, quelques-unes cependant coulent pendant long-temps.

65°. Les déjections ſont naturelles.

66°. L'animal dort & rumine.

Son traitement. XXVII. On tient encore, pendant quelque temps, l'animal à la décoction blanche épaiſſie : on y mêle quelques poignées d'herbes vertes, telles que les choux, le trefle, la luzerne, le ſainfoin; enſuite on lui donne, de temps à autre, ces herbages ſeuls; & quand la convaleſcence eſt un peu plus décidée, on mêle avec ces herbes du foin ſec.

XXVIII. On continue de panſer les convaleſcens, au moins une fois par jour. On les promene, ſur le ſoir, un peu avant le coucher du ſoleil.

XXIX. Si le ventre eſt libre, & ſi la fiente a repris ſa conſiſtance naturelle, on ne donne ni lavemens, ni purgatifs; mais s'il y avoit conſtipation, on placeroit, de temps à autre,

quelques lavemens (B), & l'on donneroit, deux ou trois jours de suite, la potion (C).

Si, au contraire, il y avoit une diarrhée, on réduiroit encore le malade à la décoction blanche épaissie, pour toute nourriture, dans laquelle on mettroit quelques poignées de becabunga, de raifort sauvage, ou de feuilles de choux.

XXX. On continue encore à donner la boisson de petit-lait, ou d'eau avec le vinaigre & la poudre (D); mais de jour en jour, on en éloigne davantage les doses, on les diminue, & l'on finit par les abandonner.

Formules de remedes indiquées par le Comité de Médecine de l'Académie de Dijon.

DÉCOCTION BLANCHE (A). Prenez farine de seigle ou d'orge, quatre livres; faites-la cuire dans assez d'eau, pour avoir une bouillie extrêmement claire, que vous laisserez déposer, pour ne retirer que le plus clair par inclination; vous ajouterez, par livre de décoction, une once de bon vinaigre.

On peut substituer, à la farine de seigle, du son de seigle également & des pommes, quand bien même elles ne seroient pas mûres; & à celles-

ci, de la citrouille, des courges ou des concombres.

LAVEMENT (B). Prenez huile de navette ou de chenevis fraîche, deux livres,
Sel commun, une once & demie,
Vinaigre, un bon verre.

Faites fondre le sel dans le vinaigre, & ajoutez cette dissolution à l'huile.

On peut, pour donner les lavemens, suppléer aux seringues par des vessies de bœuf, au goulot desquelles on a adapté un tuyau de bois poli, que l'on introduit dans les voies ordinaires, en guise de canule; & pour faire entrer le lavement, on presse la vessie avec les mains.

POTION (C). Prenez huile de lin bien fraîche, une demi-livre.

Faites-la tiédir, & ajoutez-y
Sirop de fleurs de pêcher, quatre onces; & vous aurez la potion indiquée.

On peut substituer l'huile d'olives, & même l'huile de noix à celle de lin, pourvu qu'elles soient bien fraîches.

POUDRE (D). Prenez nitre purifié, Tartre de vin blanc, } De chacune de ces drog. une livre.
Crême de tartre, quatre onces,
Camphre, deux onces.

Broyez toutes ces drogues dans un mortier de fonte; mêlangez-les exactement, & faites une poudre, dont la dose sera d'une demi-once.

ONGUENT (E). Prenez suppuratif, quatre onces,
Onguent d'althéa, une once,
Mouches cantharides en poudre, un gros.

Mêlez exactement.

POUDRE (F). Prenez les mêmes drogues de la poudre (D); mais que le nitre ne soit qu'à la dose de demi-livre.

INFUSION (G). Prenez orge entiere, demi-livre;
Aigremoine, quatre poignées.

Faites infuser dans assez d'eau, pour une pinte d'infusion.

MÊLANGE (H). Prenez infusion (G), une demi-

livre ; faites-y fondre sel ammoniac, deux gros ; ajoutez miel rosat, deux onces ; eau-de-vie, une once.

CATAPLASME (I). Prenez mouches cantharides en poudre, demi-once.
euphorbe en poudre, deux gros.
levain, demi-livre.

détrempez le levain avec un peu de vinaigre, incorporez-y les poudres, & formez le cataplasme.

ELECTUAIRE (L). Prenez kina en poudre, deux onces.
racine de serpentaire de Virginie, aussi en poudre, une once.
camphre, une once.

dissolvez le camphre dans suffisante quantité d'eau-de-vie, incorporez-y les poudres & la thériaque, à la dose de 3 onces ; chaque prise sera de six gros.

ONGUENT (M). Prenez stirax, ægyptiac, } de chacun quatre onc.
kina en poudre, deux onces.

faites un onguent que vous amollirez, s'il est nécessaire, avec un peu d'esprit de térébenthine.

6°. M. de Larſe conſeille de pratiquer la ſaignée dès l'invaſion de la maladie, & de la réitérer au beſoin. Il obſerve qu'il eſt dangereux d'employer ce moyen après le troiſieme ou le quatrieme jour (1).

Il preſcrit les délayans, les antiphlogiſtiques & les tempérans; il ajoute les nitreux & les acidules.

Il recommande de priver les animaux malades de leur nourriture ordinaire, en y ſubſtituant l'eau ſuivante pendant tout le temps de la maladie.

Prenez du ſon de froment ou de la farine de ſeigle, une livre & demie, huit pommes aigres; à leur défaut, quatre poignées d'oſeille, quelques navets, carottes & racines de piſſenlits.

Coupez ou hachez les racines & les herbes; faites bouillir le tout dans ſix pots d'eau pendant une demi-heure; paſſez par le tamis, & ajoutez une livre & demie de bon vinaigre.

Quoique les animaux malades aient le ventre libre; on peut donner tous les jours un lavement

(1) Précis de la maladie contagieuſe des bêtes à cornes, &c. qui a pénétré en Artois depuis le 7 Octobre 1770, par M. de Larſe, Docteur en Médecine, publié à Arras.

composé de feuilles de mauve, de chicorée, de mercuriale, de chaque une poignée : faites bouillir dans quatre livres d'eau jusques à la réduction d'un quart ; délayez dans la colature quatre onces de miel commun, une once de sel de prunelle, ou de nitre purifié ; au défaut de ces sels, on peut substituer le sel ordinaire. On peut aussi faire prendre quelques doses de cette décoction ; mais pendant les deux premiers jours seulement, après les saignées faites ; elle servira de minoratif, & ne produira pas les mauvais effets des forts purgatifs que l'on a coutume de donner aux animaux.

Depuis le second jour, jusqu'à la convalescence, on fera avaler avec la corne, de six heures en six heures, même plus souvent, un paquet de la poudre suivante, dans une livre d'eau blanche, à laquelle on ajoutera pour chaque dose, un gros d'esprit de soufre.

Prenez nitre purifié, une livre, crême de tartre, douze onces, camphre, deux onces (1).

Pilez & passez par le tamis, & divisez le tout en soixante paquets égaux.

(1) Cette formule, ainsi que la poudre conseillée page 345, sont absolument la même chose que le mêlange employé par M. le Clerc. Voyez pag. 223, 224 de cette première Partie.

Depuis le commencement de la maladie, jusqu'à la fin, on aura soin de laver & de frotter, plusieurs fois chaque jour, la bouche, les gencives & la langue des bêtes, avec le remede suivant, au moyen d'une éponge ou d'un morceau de linge attaché au bout d'un bâton.

Prenez deux poignées de feuilles de ronces, autant d'aigremoine.

Faites bouillir dans six livres d'eau pendant un quart-d'heure; dans la colature, ajoutez une livre de bon vinaigre, autant d'eau-de-vie, & une once de sel de nitre : on fera bien d'injecter aussi cette liqueur dans les naseaux. Il est très-important de ne point négliger ce secours.

Les setons appliqués dès les premiers jours, sont, suivant M. de Larse, du plus grand avantage : on les pratiquera au-dessous de la ganache; on se servira, à cet effet, de rubans de fil, larges de cinq à six lignes, que l'on garnira, pendant trois ou quatre jours, d'onguent suppuratif, mêlé avec un peu d'euphorbe.

7°. M. Guiot, employé au traitement de l'épizootie, près Bayonne, a distingué deux temps dans la maladie. Dans le premier, il faisoit une saignée, & donnoit, plusieurs fois dans la jour-

née, un breuvage préparé avec l'oseille, la graine de lin, & la mauve. Il y ajoutoit, sur chaque bouteille, une demi-once de nitre, & deux gros de camphre dissous dans l'esprit-de-vin; & si l'inflammation s'appaisoit, il donnoit un minoratif. Dans le second temps, qui s'annonçoit par la diarrhée, il continuoit le même traitement; & dans le troisieme, caractérisé par des plaintes profondes, & par des déjections noirâtres, il donnoit les mucilagineux, les cordiaux, les alexiteres, & il fumigeoit avec l'alkali volatil du sel ammoniac. Il a observé que les vessicatoires n'ont point mordu, que les boutons de feu n'ont point suppuré, & que les bestiaux qui n'ont point été saignés, sont morts plus promptement. Ramazzini a dit la même chose au sujet de l'épidémie qu'il décrit.

8°. M. Forcade, Médecin à Ossun, où la maladie a paru bénigne, a guéri 350 bestiaux au moins, par le traitement suivant, qu'il m'a remis lui-même, lorsque je me suis transporté dans ce Village, pour y être témoin de ses succès.

Il faut saigner dès les premiers signes de la maladie. Cette premiere saignée, qui sera faite aux flancs, doit être au moins de six livres pour

les bêtes vigoureuſes. On peut la répéter, & même aller plus loin, en mettant un intervalle de douze heures entre chaque ſaignée. On ſaigne moins, au contraire, une jeune bête, ou trop vieille, ou une vache pleine.

A la même époque, on broſſe rudement, avec des bouchons de paille, tout le trajet de l'épine; on imbibe ces parties, ainſi bouchonnées, avec de l'eau-de-vie forte, & on paſſe du ſavon pardeſſus. Ces topiques doivent être réitérés trois fois par jour, à des heures également diſtantes. On a ſoin, dès la premiere fois, de mettre ſur le malade une couverture de laine.

A deux heures de diſtance de la premiere ſaignée, on donne une potion faite avec une once de thériaque dans une chopine de vin blanc. On réitére le même remede le ſoir : à midi, on fait avaler une once d'extrait de genievre dans la même quantité de vin. Ce traitement s'étend juſqu'au cinquieme ou ſixieme jour de la maladie, ou tout au plus juſqu'au ſeptieme, qui eſt le temps auquel la nature détermine une criſe le long du col & vers les parties internes des extrémités antérieures; celles-ci ſont ſouvent gerſées, quand cette éruption a lieu.

La diminution des accidens, à cette époque,

annonce que la maladie se terminera heureusement, & c'est une regle invariable, à moins qu'il ne survienne une diarrhée, qui, en troublant l'ouvrage de la nature, rend presque toujours la maladie mortelle. A l'époque des accidens exposés ci-dessus, on substitue, aux applications dont nous avons parlé, les fomentations chaudes faites avec l'huile & le vin.

M. Forcade s'est servi avec assez d'avantage des fumigations répétées plusieurs fois le jour.

Les injections, avec parties égales d'eau & de vinaigre, dans les narines, & cette liqueur poussée aussi avant qu'il est possible, au moyen d'une seringue de sureau, que savent faire tous les enfans des villages, ont donné de la gaieté aux malades, & souvent ont diminué le dégoût. Il s'est encore bien trouvé, de faire de pareilles injections dans les oreilles. Les mouvemens violens que les animaux exécutoient par ce moyen, ont occasionné l'excrétion d'une matiere puriforme fort tenace, sans doute à cause de son séjour dans les fosses nasales.

Ce Médecin a mis les bestiaux à une diete sévere; il leur a donné, pour boisson, l'eau blanche nitrée & la décoction de pommes.

La diarrhée est un symptome des plus graves

de

de cette maladie, d'autant plus qu'elle élude les secours les mieux indiqués pour la combattre. Elle est moins dangereuse, quand elle ne passe point le troisieme ou le quatrieme jour. M. Forcade a combattu, avec succès, ce cruel accident, en donnant trois prises par jour d'une once de diascordium, & autant de quinquina en poudre, dans la décoction d'absynthe, ou dans la décoction d'orge impregnée du mucilage de la graine de lin.

La constipation cede aisément à l'usage réitéré des lavemens émolliens, avec l'huile de lin, & à l'usage interne des potions huileuses. Il a vu, dans des cas de constipations rebelles, les malades rendre, non-seulement des excrémens mêlés de sang, mais encore des déjections purement sanguines.

Quand les moyens indiqués ci-dessus paroissent avoir produit un mieux sensible, & lorsque l'appétit commence à revenir, il faut avoir la plus grande attention sur le régime, veiller à leurs digestions, & ne leur permettre que très-peu d'alimens : il a fait prendre alors, tous les matins à jeun, une once d'extrait de genievre, dans une chopine de vin blanc, avec la précaution de ne leur donner à manger que deux

heures après. En se conduisant ainsi, il n'a observé aucun accident dans les convalescences.

A des animaux désespérés, & pour dernier moyen, avant de les faire conduire à la fosse, il a fait donner une potion avec une demi-once de camphre, une once de sel de nitre, & quatre cuillerées de miel, dans demi-chopine de vin blanc, & autant d'eau. Ce Médecin a plusieurs observations des effets miraculeux que ce remède a produits : mais il avertit, qu'employé ailleurs, il a eu des effets si différens, qu'il a cru devoir s'en abstenir.

On feroit porté à croire que ce traitement, si heureux à Ossun, a été généralement applicable. M. Forcade a cependant éprouvé le contraire. Il s'est même déterminé pour une méthode opposée, dans plusieurs cas, où, d'après l'inefficacité des premiers moyens, il s'est assuré que l'épizootie doit être souvent traitée comme les maladies inflammatoires, sur-tout lorsqu'elle est portée au plus haut degré. Alors il a banni les cordiaux; il a multiplié les saignées; & au moyen d'un grand usage des tisannes d'orge, légérement nitrées, des lavemens émolliens, en un mot, de tous les moyens propres à combattre l'inflammation, il est parvenu à sauver

67 bestiaux dans une Paroisse (1) où tout le reste avoit péri, en suivant la méthode pratiquée à Ossun.

Ces observations très-authentiques, faites par un Médecin fort instruit, établissent de plus en plus une vérité déja exposée plus haut, qui est que le traitement de l'épizootie varie suivant son intensité (2). Lorsqu'elle est très-inflammatoire, les cordiaux sont des remedes très-meurtriers, & les saignées multipliées sont nécessaires: lorsqu'au contraire, l'inflammation n'est pas poussée à un si haut degré, une seule saignée suffit; on peut même quelquefois s'en passer; & les cordiaux sont très-utiles. C'étoit le cas dans lequel se trouvoient les bestiaux d'Ossun. La méthode avec laquelle M. Forcade en a guéri un si grand nombre, ressemble absolument à celle que Sidenham conseille contre la peste humaine.

(1) A Azereix, près Ossun.

(2) Par cette raison, le traitement que j'ai mis en usage en 1774, n'est pas tout-à-fait le même que celui que j'ai conseillé & pratiqué sur la fin de l'année 1775, & en 1776, où l'épizootie, devenue moins inflammatoire, ne demande pas un égal nombre de saignées, & quelquefois même n'en demande point du tout.

9°. M. Dubrana, Maître en Chirurgie de la Ville de Condom, m'a envoyé un Mémoire qui contient le traitement ſuivant.

Quoique l'animal rumine encore, on le ſaignera à la jugulaire, juſqu'à l'effuſion de ſix ou ſept livres de ſang ; le lendemain, on en tirera une égale quantité. Si, après cette ſeconde ſaignée, la violence des ſymptomes en exige une troiſieme, on la fera ſans balancer. On peut même, ſi le beſoin eſt urgent, ſaigner deux fois en un jour ; quelques perſonnes ont aſſuré à M. Dubrana, que l'on avoit ainſi rapproché les ſaignées avec ſuccès. M. le Clerc dit formellement qu'il s'en eſt quelquefois bien trouvé.

Après la premiere ſaignée, il ſera bon de mêler deux ou trois verres d'eau-de-vie avec le ſang que l'on aura tiré ; d'en frotter l'animal ſur le dos, & à contre-poil ; d'y répandre de la farine de froment, de façon que cela forme une croûte que l'on couvrira d'un linceuil ou autre couverture en deux ou trois doubles, & que l'on échauffera, de deux en deux heures, avec une baſſinoire. Lorſque les vingt-quatre heures ſeront paſſées, on ôtera cette croûte, on lavera le dos de l'animal avec une décoction de plantes

aromatiques, & on y appliquera le marc très-chaud.

Trois ou quatre heures après la troisieme saignée, on purgera l'animal avec demi-livre de séné, autant de tamarins, que l'on fera bouillir dans trois chopines d'eau; on dissoudra, dans la colature, quatre onces de sel d'epsom, & une once de sel d'absynthe.

Lorsque l'animal paroîtra foible, on lui donnera une potion alexipharmaque & cordiale, composée de demi-once de thériaque, d'une dragme de poudre de vipere, le tout délayé dans quatre verres de bon vin.

Si l'animal avoit le ventre paresseux, ou que les matieres fécales fussent dures, on pourroit lui faire avaler une potion faite avec quatre verres d'eau tiede, dans laquelle on feroit fondre une poignée de sel commun; on pourroit aussi avoir recours aux potions huileuses.

Si la diarrhée survient, on fera usage des infusions ameres, comme celle d'absynthe en boisson & en lavement: on mêlera une fois le jour, dans cette boisson, demi-once de diascordium.

10°. M. Viven, Procureur du Roi de la Ville de Francescas, touché par les malheurs de sa

patrie, a cru devoir se rappeller les connoissances médicinales dont il s'étoit occupé pendant sa jeunesse. Il a pratiqué & publié la méthode suivante, dans un Mémoire qu'il m'a remis lui-même.

Dès que l'on s'apperçoit qu'un bœuf est attaqué, il faut observer, avec soin, si la fievre est accompagnée de beaucoup d'inflammation ; si les pulsations sont fortes & dures, si les yeux sont rouges, on doit croire qu'elle est vraiment inflammatoire ; pour lors, il faut faire une saignée à l'animal attaqué, & il convient de le placer dans une cabane un peu aérée.

Dès que l'on a saigné l'animal, on peut voir si le sang est inflammatoire, comme cela arrive presque toujours ; en ce cas, la saignée est faite très-à-propos ; on peut même la réitérer.

Si le pouls n'a pas de consistance, si les yeux sont éteints, alors la saignée seroit nuisible.

Une heure après la saignée, on fera avaler au malade une livre d'huile de lin, récemment tirée à froid, s'il est possible d'en avoir, & on lui servira aussi-tôt un lavement avec une autre livre d'huile de lin.

Trois heures après, on fera dissoudre un gros & demi de camphre dans un peu d'eau-de-vie,

que l'on mêlera dans une pinte d'eau noircie avec la boule de Nancy, & qu'on lui fera avaler.

Trois heures après, on donnera une demi-livre d'huile en boiſſon, & autant en lavement.

Pendant les dix-huit heures ſuivantes, on fera boire beaucoup d'eau, dans laquelle on aura fait fondre quantité ſuffiſante de ſel de nitre.

Il faut proportionner les doſes à l'âge & à la force de l'animal.

On continue les potions & lavemens pendant trois jours, aux diſtances ci-deſſus marquées, ſans donner à la bête aucun aliment ſolide.

Si la fievre ſe calme, ſi les accidens diminuent, on réduit à la moitié, au quatrieme jour de la maladie, les potions & lavemens; au cinquieme jour, on les réduit au quart, & au ſixieme jour, on les réduit au huitieme.

S'il ſurvient des convulſions, & ſi le malade eſt toujours agité, faites diſſoudre dans un peu d'eau-de-vie, une demi-once de camphre, ajoutez-y une demi-pinte d'eau, & faites avaler ce breuvage.

Quelquefois l'eau de boule camphrée conſtipe trop; pour lors on en diminue la doſe d'un tiers, même de moitié.

Lorſqu'au quatrieme jour, les accidens ſe ſoutiennent, il faut continuer les mêmes remedes des trois premiers jours ; ſi au huitieme jour de la maladie, le ventre devient tendu, & ſi les flancs ſont météoriſés ; faites avaler une livre d'huile de lin ; & les accidens ſe diſſiperont en très-peu de temps.

Si la fievre continue avec tous les accidens, au-delà de douze jours, ſans que l'animal veuille manger, ſoutenez ſes forces avec une décoction de foin, à laquelle on ajoutera un quarteron de miel, & une pinte de vinaigre ; donnez-lui d'ailleurs deux fois par jour, au declin de la fievre, un bouillon avec trois jaunes d'œufs.

On a guéri, avec ces précautions, une vache, au Cheval-gris, Paroiſſe de Roquelaure, Juriſdiction de Poui : cette vache n'a mangé, pendant trente-cinq jours, aucuns alimens ſolides, & n'a été nourrie qu'avec les potions ſuſdites. Le 8 Novembre 1774, il y avoit quatre beſtiaux attaqués de l'épizootie au Tourné, trois au Plaſta, ſept au Grand-Bourdieu, & quatre au Cheval-gris ; ſeize ont été parfaitement guéris par ce traitement.

Aux ſuccès des remedes huileux obtenus par M. Viven, je pourrois en ajouter un grand

nombre d'autres opérés ſous mes yeux & par mes conſeils, avec le même moyen. Les Médecins, anciens & modernes, ont vanté les huileux contre toutes ſortes de venins ; & le Docteur de Haen dit, à ce ſujet, que, dans les maladies virulentes & malignes, dont le caractere eſt inconnu, il eſt bon d'en tenter l'uſage. Les huileux ont ſur-tout été recommandés, dans tous les temps, contre les maladies des beſtiaux, comme on peut s'en convaincre par la lecture des méthodes employées par les meilleurs Auteurs contre les maladies ſemblables à l'épizootie regnante (1). Depuis que M. le Clerc en a recommandé l'uſage, il s'eſt encore plus accrédité, & on en a toujours vu de bons effets. Pénétré de toutes ces vérités, M. Paulet, dans ſon premier volume (2), paroît en approuver l'uſage. L'huile donnée intérieurement, dit ce Médecin célebre, adoucit, détend, lâche le ventre, & corrige l'âcreté du virus qui agace les tuniques des inteſtins, & qui peut ſe rencontrer dans les premieres voies. Quelques réflexions nouvelles lui ont, ſans doute, fait appercevoir des dangers dans cette pratique,

(1) Pag. 213 de cette premiere Partie.

(2) Tome I, page 73.

qu'il blâme & qu'il rejette dans son second volume (1). Il craint que la chaleur de la fievre ne donne aux molécules huileuses une âcreté dont on doit, à tous égards, redouter les effets. Des expériences multipliées m'ont prouvé que cette crainte n'est point fondée, & que l'huile donnée aux bestiaux, n'acquiert aucunes qualités dangereuses, & qui puissent en rendre l'usage suspect, lors sur-tout qu'on la mêle avec les acides végétaux, avec les amers, ou avec les préparations salino-ferrugineuses, comme je l'ai toujours indiqué dans mes Consultations.

11°. On a guéri dans le pays d'Auch, un grand nombre de bestiaux, par le traitement suivant, qui est fort simple.

1°. Faire une saignée au flanc : 2°. faire prendre ensuite une once & demie de thériaque délayée dans une bouteille de vin : 3°. frotter le col, les jarrets & les reins, avec de l'eau-de-vie : 4°. le lendemain, donner une once de nitre, une demi-once de camphre que l'on étend dans une suffisante quantité de miel : 5°. continuer ce régime les jours suivans. J'ai été témoin des bons effets de ce traitement.

(1) Tome II, page 167.

12°. M. Gripiere conseille de commencer par établir un cautere avec l'ellébore préparé dans une teinture faite avec deux onces de cantharides infusées dans une chopine de vinaigre très-fort. Il croit la saignée avantageuse ; & il recommande fort le breuvage suivant.

Prenez safran des métaux, deux onces, vin, trois demi-septiers ; faites infuser pendant douze heures, tirez au clair ; ajoutez une once de quinquina, de nitre & de thériaque, & deux onces de miel. On a guéri, par ce moyen, une vache, dont le tissu cellulaire étoit déja météorisé le long de l'épine.

13°. Il a paru à Toulouse, un Ouvrage intitulé, *Observations sur l'état actuel de l'Epizootie*, dans lequel on adopte la méthode suivante. Nous la rapportons d'autant plus volontiers, qu'elle ressemble, en tout point, à celle qu'un Négociant de cette Ville a publiée par la voie des papiers publics, & dans laquelle nous ne blâmons que la fin, où il est dit que les bestiaux sains doivent rester avec les malades, parce qu'ils s'échauffent mutuellement ; avis dangereux & meurtrier, dont il est bien étonnant que les Journalistes aient fait mention, & qui a fait mille fois plus de mal que la méthode n'a pu faire de bien.

Il doit y avoir, dit l'Auteur, moins de doute ſur les bons effets des cordiaux, que ſur ceux de toute autre eſpèce de ſecours. Ils peuvent faciliter les dépôts critiques à la peau, & on les a employés dans tous les traitemens heureux. On peut, pour les mêmes raiſons, penſer que le vin eſt très-utile. La thériaque paroît auſſi mériter la préférence parmi les autres préparations analogues dans l'épizootie actuelle, que l'on peut regarder comme une maladie éruptive.

Autant donc que l'expérience peut nous l'apprendre, & cette expérience eſt bien imparfaite juſqu'ici, il paroît que l'on doit adopter le traitement ſuivant.

Saigner l'animal à la queue ou au flanc, au premier ſigne de la maladie; quatre heures après, lui faire prendre une once de thériaque dans une livre de vin; donner une demi-once de thériaque le deuxieme & le troiſieme jour, dans le même véhicule; faire frotter fortement & à ſec, ſurtout le long de l'épine du dos, deux ou trois fois par jour : ne donner plus à boire que de l'eau blanchie avec de la farine, & un peu chaude : nourrir le bœuf à l'ordinaire, quoique médiocrement, s'il mange volontiers & s'il rumine bien : autrement le nourrir avec de l'eau blanche

un peu épaisse, avec deux ou trois prises de bouillon, d'une livre chacune, & avec de la mie de pain froissée dans l'eau blanche ou dans du vin : laver les naseaux, lorsqu'il en coule une humeur purulente, ainsi que la bouche, quand elle est fort chaude, ou la langue, lorsqu'elle est chargée de boutons à sa racine, avec parties égales d'eau & de vinaigre, & avec une suffisante quantité de miel.

S'il paroît dans les premiers jours des boutons au col & aux épaules, &c. de la grosseur d'un pois, & qui se convertissent bientôt en croûtes seches, & si l'animal conserve le manger & la rumination, on est comme assuré de la guérison. Il s'est cependant conservé beaucoup de bestiaux, quoiqu'ils aient été au bouillon seulement pendant sept à huit jours. Si l'éruption se fait tard ou imparfaitement, le danger est grand. On n'y connoît pas même de remede. S'il se forme des tumeurs venteuses fort considérables le long de l'épine du dos & du col, ou ailleurs, la mort est presque certaine. On a trouvé quelquefois le fonds de ces tumeurs dans un état gangreneux, & elles sont toujours un effet de la putréfaction qui dégage l'air d'avec les autres principes constitutifs.

14°. M. de la Maniere a traité, avec succès,

quelques beſtiaux en Picardie, en les ſaignant d'abord, en leur donnant des breuvages délayans & acidules, & en faiſant uſage, vers le milieu & dans le déclin, des antiſeptiques, tels que le quinquina & les baies de genievre. Il a remarqué que les purgatifs les plus légers étoient très-nuiſibles.

15°. A Noaillan, après avoir fait une ſaignée, on conſeille de laver tout le corps de la bête malade avec de l'eau chaude, de la frotter avec force & en tout ſens, & de lui faire prendre abondamment des boiſſons émollientes; les boutons ſortent alors avec facilité; le cuir étant ainſi ramolli, on a guéri plus de cent beſtiaux en ſuivant ce ſeul procédé. Pluſieurs même n'ont pas fait de ſaignée; ils ſe ſont contentés des ſeules lotions qui ſont la baſe de ce traitement.

16°. A Saint Jorri, près Toulouſe, la maladie épizootique s'eſt montrée très-bénigne. J'y ai trouvé le traitement ſuivant généralement répandu, lorſque je m'y ſuis tranſporté. C'eſt le Médecin de la Paroiſſe qui l'a mis en vigueur. 1°. Priver l'animal de toute nourriture ſolide: 2°. le ſaigner à la queue: 3°. deux jours après, lui donner une once de thériaque délayée dans une livre de vin; quelques-uns y joignent la confection

hyacinthe & l'extrait de genievre : 4°. trois heures après, donner un bouillon fait avec la tête de mouton, & tout de suite, faire prendre une livre de bon vin vieux, continuer jusqu'au lendemain, en donnant de quatre heures en quatre heures, du bouillon & du vin : 5°. le lendemain, second jour de la maladie, si l'animal est plus malade, le saigner au flanc, & se comporter d'ailleurs comme le premier jour : 6°. le troisieme jour de la maladie, ne point ouvrir la veine, mais donner le cordial, & ensuite le bouillon & le vin, de quatre heures en quatre heures : 7°. le quatrieme jour, supprimer la thériaque & la confection hyacinthe, & tenir d'ailleurs la même conduite : 8°. diminuer ensuite la dose du vin, & donner du pain trempé dans cette liqueur : 9°. laver les naseaux avec une décoction émolliente, & injecter du vinaigre dans la bouche & dans les naseaux. Par ce double moyen, on prévient la putridité, & on ramollit le cuir, comme dans la méthode précédente. Ce traitement est très-bien conçu, & il n'est pas étonnant qu'il ait eu des succès.

17°. Au Village de Garos en Bearn, sur 316 malades, on en a guéri 190, par la méthode suivante : on les a tous saignés ; on leur a fait une

incision sur le haut des reins, longue de deux travers de doigt. On a détaché le cuir d'avec les chairs voisines; & on y a injecté du vinaigre. En même temps, on leur a donné un breuvage composé avec une demi-livre d'huile; autant de vinaigre, & suffisante quantité de miel. On leur a fait boire ensuite une livre d'eau tiede, dans laquelle on a fait fondre une petite poignée de sel, & on a eu soin de les bien couvrir pour les faire transpirer: ensuite on leur a fait boire abondamment une tisanne faite avec la mauve, la verveine, la chicorée sauvage & le seneçon. On a parfumé avec du vinaigre, dans lequel on jettoit des cailloux rougis au feu: on a frotté les reins & lavé les naseaux avec le même acide. Vers la fin, on a passé la tisanne sur de la farine, pour la rendre nourrissante: on s'est servi de la farine de feves, lorsqu'il y avoit diarrhée; & lorsque les urines n'étoient point aussi abondantes qu'à l'ordinaire, on a employé une tisanne faite avec le persil & la pariétaire.

Le même traitement a eu des succès très-marqués à la Vreule en Bearn; seulement lorsque l'éruption étoit trop tardive, on faisoit infuser l'absynthe & la petite centaurée dans du vinaigre. On y étendoit deux dragmes de poudre

de

de vipere, & on faiſoit prendre ce mêlange à l'animal. Souvent on faiſoit avaler de plus, lorſqu'elle tardoit encore, une demi-once de ſuie de cheminée, avec cinq gouſſes d'ail écraſées & incorporées enſemble.

Cette méthode, qui a été envoyée par M. l'Intendant d'Auch, eſt preſqu'en tout point, conforme à celle qui a été expoſée très au long dans un Mémoire adreſſé par MM. le Baron de Sus & Peborde de Pardies, Syndics-Généraux des Etats de Bearn, à M. le Contrôleur-Général, & qui m'a été remis. Ces ſages Adminiſtrateurs ont inſpiré à toute la Province, dont ils ſont les Chefs, cet enthouſiaſme & cet amour du bien dont ils reſſentent les heureuſes impreſſions. On a vu, par leurs ordres & par leurs conſeils, les Etats ſe garder eux-mêmes, en pluſieurs points, & prévenir l'invaſion de l'épizootie. Mais en même-temps que nous leur rendons le tribut de louanges qui leur eſt dû, pour les efforts qu'ils ont faits dans le deſſein d'éloigner la contagion, nous convenons, avec plaiſir, qu'on ne leur en doit pas moins pour les tentatives qu'ils ont ordonnées, dans la vue de découvrir un remede curatif.

Parmi les méthodes dont ils ont fait faire des

essais, celle du sieur Caza-Majou, Berger de la Vallée d'Aspe, qui a été surveillé par un Médecin du lieu, s'est sur-tout rendue recommandable par ses succès. Comme elle est semblable, quant au fond, à la précédente, il seroit inutile de la répéter ici. Nous ajouterons seulement quelques observations extraites du Mémoire de M. Barraqué, Maire de Mazeroles, qui a été témoin des expériences du Berger en question, dont les connoissances paroissent mériter quelque considération.

Le sieur Caza-Majou compare l'épizootie régnante, avec la petite vérole & avec la picote des moutons. Les premiers symptomes qui annoncent l'invasion de la maladie, sont lorsque les bêtes étant aux champs, au lieu de paître l'herbe près de la terre, n'en mordent que les sommités; ou, lorsque se jettant dessus avec une espece de voracité, bientôt elles l'abandonnent, pour aller en chercher une autre. Dans plusieurs endroits, le sieur Caza-Majou a vu l'éruption bénigne & facile : il se sert avec succès, pour la provoquer, de la poudre de vipere, à la dose d'une ou deux dragmes, & de la potion suivante. Prenez une poignée de feuilles de bétoine; faites-en la décoction dans l'eau simple: ajoutez deux roquilles de vin, & une once de coquilles d'œufs calcinées & bien pulvérisées; faites

prendre, matin & ſoir, une chopine de ce breuvage. Son expérience lui a appris que la farine grillée & le ſuc d'orties ſont les meilleurs remedes que l'on puiſſe oppoſer à la diarrhée : enfin il obſerve que l'on doit toujours, par des lotions, par des fumigations, & en ſeringuant du vinaigre, nétoyer les naſeaux & la bouche, & les tenir le plus propre qu'il eſt poſſible : il donne pour raiſon de cette pratique, que l'animal ſe lêche ſans ceſſe, & que cette morve & cette bave, ainſi avalées, font, dit-il, mal au cerveau. Il ſe pourroit bien, en effet, qu'étant portées dans les premieres voies, par la déglutition, elles ſoient capables d'augmenter la ſepticité des matieres qui y ſont contenues, de ſorte que, peut-être, le Berger ne s'eſt trompé que ſur l'explication.

18°. Auprès de la Vallée d'Oſſun, on a fait prendre avec ſuccès, après avoir fait une ſaignée, le mêlange ſuivant. Prenez ſafran des métaux, une once; baies de genievre écraſées, demi-poignée dans une ſuffiſante quantité de vin avec du miel; enſuite donnez le vin de quinquina, à la doſe d'une livre tous les jours. La premiere formule eſt de M. Harment, docteur-Régent de la Faculté de Paris.

19°. Pluſieurs, après avoir fait précéder une

saignée, ont principalement insisté, à la maniere de M. Rhoot, sur l'usage du foie d'antimoine, préparé avec parties égales de nitre & d'antimoine détonnés ensemble, & donnés depuis six gros jusqu'à une demi-once.

20°. M. Massie, Médecin célebre, exerçant à Habas, près d'Acqs, s'est trouvé au milieu d'un foyer immense de contagion : il y a fait des observations sur l'épizootie, & nous avons extrait de son Mémoire les réflexions suivantes, que l'on peut regarder comme autant de préceptes utiles.

L'expérience a appris, dit ce Médecin, qu'un bœuf guéri de la maladie épizootique, est d'un prix inestimable, parce qu'il affronte impunément tous les dangers de la contagion. Dans les maladies internes des brutes, M. Massie ne croit pas qu'il soit possible de suivre la nature pas à pas, afin de faire une juste application des remedes convenables ; il est, dit-il, de la prudence de n'employer que les moyens, dont l'action est incapable de maîtriser la nature : dans des animaux aussi vigoureux, elle n'a besoin que d'être un peu secourue ; elle seule doit faire tout le reste.

M. Massie conseille le traitement suivant (1) :

(1) Il est presque tout-à-fait semblable à celui que j'ai publié à Condom dans mon premier voyage.

Dès l'invaſion, on doit ſe hâter de faire à l'animal malade une ou deux ſaignées ſeulement ; (celles du flanc & de la queue ont paru mériter la préférence.) On le mettra à l'uſage de l'eau blanche nitrée, un peu dégourdie : s'il ne veut pas boire de lui-même, il faut le faire boire par force, & cela ſouvent & abondamment ; il faut, en outre, lui faire avaler, matin & ſoir, une livre d'huile de lin ou d'olive récente, battue avec un quart de bon vinaigre, & continuer ainſi juſqu'à la guériſon ou juſqu'à la mort de l'animal.

On a obſervé que la terminaiſon la plus heureuſe, a été une éruption croûteuſe plus ou moins abondante, ſur toute l'habitude du corps. C'eſt là-deſſus que ſe ſont fondés ceux qui ont admis les remedes incendiaires qui ont toujours aggravé le mal, & hâté ſes progrès deſtructeurs. Mais ils n'ont pas réfléchi que c'eſt de la détente des ſolides, toujours trop criſpés dans une maladie inflammatoire, & de la réſolution des humeurs, qu'il faut attendre cette heureuſe terminaiſon. L'Art ne doit donc ici s'occuper qu'à relâcher, à humecter & à calmer. Une méthode de cette eſpece devroit être revêtue de toute la force de l'autorité. Le peuple ſeroit alors à l'abri des ſuites, toujours funeſtes, de la ſuperſtition, de

l'ignorance, & des brigandages affreux qui ont fait gémir tous les bons Citoyens.

V°. *Méthodes dans lesquelles on emploie les purgatifs.*

1°. M. Bellerocq, Artiste vétérinaire distingué par ses talens & par son zele, attendoit beaucoup de l'action des purgatifs dans le commencement de l'épizootie. Il a prescrit la méthode suivante. Il espéroit que la contraction des estomacs excitée par ces remedes, pourroit suffire à l'évacuation des matieres qui s'y trouvent accumulées.

Le traitement curatif exige, 1°. que dès que l'on apperçoit un bœuf ou une vache malade, on lui ôte toute sorte de communication avec les autres animaux de la même espece, qu'on le renferme dans un lieu séparé, couvert & bien fermé. 2°. Qu'on le couvre soigneusement d'un linceul, autant pour conserver sa chaleur naturelle, que pour le mettre à l'abri des mouches. 3°. Qu'on change sa nourriture, & sur-tout que l'on supprime le fourrage sec, auquel on substituera l'herbe fraîche, dont on réduira la masse à la moitié de ce qu'il prenoit chaque jour. 4°. Qu'on lui fasse une ou deux saignées, suivant sa

force. 5°. Que le lendemain des saignées, on le purge avec la décoction de deux onces de séné, quatre onces de tamarins, quatre gros de crystal minéral pour une pinte de boisson, dans laquelle on fera fondre quatre onces miel commun, le tout pour une dose. 6°. Pendant l'effet du purgatif, ainsi que pendant tout le cours de la maladie, il faut abreuver, au moins quatre fois par jour, l'animal malade, avec trois pintes chaque fois, d'une eau blanche que l'on préparera en délayant, dans cette quantité de bonne eau, environ huit onces de farine de seigle, ou de celle d'orge passée au tamis de crin, & dans laquelle on fera fondre deux gros sel de nitre purifié: ces remedes doivent être pratiqués dans les deux premiers temps de la maladie; on pourra même réitérer une seconde ou troisieme fois le purgatif; on aura lieu d'espérer de sauver le malade, s'il est bien évacué. On pourra substituer à l'eau blanche, pareille quantité de décoction de feuilles de mauve, d'oseille, ou de quelqu'autre plante émolliente, dont on fera encore des lavemens qu'on leur donnera, au moins deux fois par jour, lorsqu'ils n'auront point avalé de purgatif; on ajoutera à chaque lavement demi-livre de miel commun, trois gros sel de prunelle ou de nitre,

& quatre onces d'huile d'olive. 7°. On pratiquera des filtres ou cauteres, en implantant dans le fanon ou repli de la peau qui pend entre les jambes de devant, un fer chaud de la grosseur du petit doigt, ensorte qu'il perce de part en part : on y introduira une corde de la même grosseur, dont on formera une anse; on l'enduira d'onguent basilicum ou suppuratif, à chaque once duquel on ajoutera deux gros de cantharides en poudre, & un gros d'euphorbe : on fera couler chaque jour une nouvelle portion de la corde, que l'on enduira de l'onguent pour entretenir la suppuration. 8°. On tiendra l'étable propre, en la vidant chaque jour de fumier, & en fournissant une nouvelle litiere : on parfumera avec quelque aromate : un mêlange fait avec quatre parties d'oliban & une de storax, dont on fera une poudre grossiere, & dont on brûlera chaque fois une pincée dans un réchaud plein de braise ardente, est un parfum très-convenable; on peut cependant y substituer les baies de genievre, le thym, le laurier, même le vinaigre aromatique, répandu dans l'écurie sur une tuile ou brique bien chaude : on aura soin de jetter chaque jour le fumier dans un trou profond & de le couvrir avec soin. 9°. On tiendra devant l'animal une auge toujours pleine

d'eau claire, & aussi bonne qu'il sera possible.

2°. M. Gignoux, Médecin de Valence, où il jouit d'une confiance générale & bien méritée, s'est occupé, avec fruit, de l'épizootie. J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec lui, & je ne puis que le remercier des observations qu'il m'a communiquées. Il m'a remis lui-même un Mémoire contenant la méthode & les réflexions suivantes.

Si l'on compare les symptômes de la maladie, avec les désordres que présente l'ouverture des cadavres, on verra qu'on ne peut douter,

1°. Que le sang & les liqueurs qui en dérivent, ne soient dans un état de fonte & de dissolution, tel qu'on en voit très-peu d'exemples; qu'il n'y ait même une vraie décomposition dans les humeurs, puisque l'air se dégage, reprend son ressort, & pénetre dans les cellules du corps muqueux; de-là, les tumeurs emphysémateuses & la crépitation de la peau dans certains endroits.

2°. Que les premieres voies, ne soient dans un engourdissement spasmodique, qui suspend leurs fonctions; que les lymphes gastriques & intestinales, ne se filtrent, & ne coulent plus dans les organes destinés à les recevoir: de-là, la perte de l'appétit, la suspension de la diges-

tion, la ceſſation de la rumination, la modicité des excrémens, au moins dans le principe, & la ſéchereſſe univerſelle des viſceres abdominaux.

3°. Que les glandes ſituées au-deſſus du diaphragme, n'augmentent, par une irritation particuliere, leur activité, & ne redoublent leurs ſécrétions, puiſqu'il y a larmoiement abondant & excrétion copieuſe de ſalive, & de mucoſités bronchiques & trachéales.

4°. Qu'il n'y ait une inflammation gangreneuſe, quelquefois dans le cerveau & dans les poumons, ſouvent dans le foie & ſur-tout dans les eſtomacs & dans les inteſtins, qui donne à la bête malade, l'air triſte, l'accablement, la rougeur des yeux, &c.; qui cauſe la toux, les ſoupirs, le battement des flancs, le ronflement, &c.; qui altere & corrompt la bile, qui la retient dans le foie & dans ſa véſicule, & qui, en ſuſpendant ſon écoulement dans les boyaux, devient une nouvelle cauſe de l'indigeſtion de la pâte alimentaire.

On voit, d'après ces réflexions, que les ſaignées multipliées, les purgatifs forts, les médicamens chauds, irritans ou ſudorifiques & les breuvages alexipharmaques, ne peuvent être que nui-

ſibles; que, s'il étoit quelque remede dont on pût attendre de bons effets, ce ſeroit une boiſſon abondante d'eau blanche, à laquelle on ajouteroit du miel, du cryſtal minéral & du vinaigre; de la décoction de caſſe, de tamarins, ou mieux encore, parce qu'on s'en procure plus aiſément, de prunes ſeches communes, avec la manne & la crême de tartre; en un mot, les purgatifs légers, donnés abondamment; des poudres tempérantes faites avec le nitre & le camphre; de fortes décoctions de quinquina, édulcorées avec le miel, & acidulées avec l'eſprit de vitriol; de l'huile de lin, dans laquelle on feroit diſſoudre du blanc de baleine, du camphre; &, dans certaines circonſtances, du kermès minéral; des irritans extérieurs appliqués au fanon, comme le ſeton, les cauteres, les taillades nombreuſes, ſur leſquelles on étendroit les veſſicatoires ordinaires; des lavemens fréquens, faits avec la décoction des herbes émollientes & des pruneaux ſecs, & avec l'huile de lin camphrée ou non camphrée; que l'on rend, s'il le faut, plus ou moins laxative, par l'addition du ſel marin.

3°. Un Docteur en Médecine de Lyon a envoyé, comme très-efficace, la compoſition qui ſuit. Prenez une livre d'aloës hépatique bien

choisi, quatre livres de baies de laurier, quatre onces de safran, dix pintes de vin très-généreux; faites infuser, pendant quatre jours, à une douce chaleur; agitez souvent avec un bâton; laissez reposer, & décantez. On peut remettre sur le marc la même quantité de vin, que l'on fait infuser pendant dix jours, & qui peut servir aux mêmes usages. On fait prendre au bœuf malade, un poisson de cette teinture, que l'on joint avec la même dose de vin pur, ce que l'on répete deux fois dans la journée, & plusieurs jours de suite. L'effet de ce breuvage, est, dit-on, de solliciter l'excrétion d'une grande quantité de matieres, soit par les naseaux, soit par le fondement. Il me semble que c'est par cette derniere voie qu'il doit surtout opérer. L'animal, dit ce Médecin, est guéri en peu de jours.

4°. M. Maillard a écrit que pour guérir, en peu de temps, les bestiaux attaqués de l'épizootie, il suffit, 1°. de leur faire boire abondamment de l'eau blanche: 2°. de leur laver les naseaux & le palais, avec un mêlange d'eau-de-vie, de vinaigre & de thériaque: 3°. de les purger avec la manne, l'assa fœtida & le sel ammoniac, auquel il ajoute la thériaque. On peut aussi faire avaler la thériaque délayée dans

le vinaigre. Cette maniere de joindre la thériaque avec les purgatifs, & de la donner avec les acides, mérite quelque attention.

5°. Un Médecin a guéri ses bestiaux, en leur faisant boire abondamment de la décoction émolliente, & en leur donnant un mêlange fait avec une demi-once de soufre en poudre, autant d'antimoine crud, & de nitre en poudre, & un gros ou deux de jalap incorporé dans une suffisante quantité de miel.

6°. Le jugement que j'ai porté sur trois méthodes curatives répandues dans les Provinces méridionales, lors de mon premier voyage, se rapporte naturellement ici; la derniere sur-tout a eu la plus grande vogue. Comme elle recommandoit de laisser les bestiaux sains avec les malades, c'est aussi celle qui a fait le plus de mal, & que j'ai cru devoir combattre avec plus de chaleur. Un Auteur moderne, en parlant du Maréchal qui en est l'Auteur, s'est égayé, & a dit plaisamment que j'ai pris la peine de le réfuter, & d'entrer en lice avec lui. Pour rendre le bon mot plus piquant, j'apprendrai au Critique, que le Maréchal, & avec lui l'erreur & le préjugé, ont triomphé long-temps de mes efforts. On a cependant enfin ouvert les yeux; on

a vu que l'homme en queſtion traitoit comme malades des beſtiaux ſains, dont pluſieurs ont été la victime de ſes remedes, & qu'il eſt d'ailleurs très-dangereux de confondre les beſtiaux attaqués de l'épizootie, avec ceux qui jouiſſent encore de toute leur ſanté. Les gens de bien ont eu honte d'avoir été ſa dupe; & j'ai joui, en les déſabuſant enfin, d'un plaiſir bien vif & bien délicat, que ne donneront jamais la querelle polémique la plus brillante, ni la méchanceté la mieux aſſaiſonnée.

OBSERVATIONS ſur les différentes méthodes propoſées pour guérir la maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes, publiées à Auch le 13 Janvier 1775.

LES différentes méthodes auxquelles le Public a le plus de confiance, peuvent ſe réduire à trois principales.

Dans la premiere (1), on propoſe cinq ſaignées; la premiere & la ſeconde doivent être

(1) Celle du Maréchal du Mas-Fimarcon.

faites le premier jour, à très-peu de distance l'une de l'autre; la troisieme & la quatrieme doivent être pratiquées le second jour, en deux heures de temps à peu-près, & on doit placer un purgatif entre ces deux saignées; la cinquieme doit être faite sous la queue. On recommande de mettre sur le dos un mêlange de sang, d'eau-de-vie & de farine; on permet six livres d'alimens solides dans tous les temps de la maladie; & on conseille l'eau blanche avec le soufre.

Dans un Avis imprimé à Condom (1), j'ai publié mes observations sur les dangers de cette méthode, & j'ai insisté sur l'incertitude des signes d'après lesquels on se détermine pour déclarer les bestiaux malades; j'ai, en même temps, profité de cette occasion, pour annoncer un traitement curatif simple, méthodique, à la portée de tout le monde, & qui m'a réussi quelquefois. Les véritables symptomes qui peuvent constater l'existence de la maladie, sont sur-tout exposés avec soin dans cette feuille.

L'Auteur de cette seconde méthode (2) a rai-

(1) On le trouvera imprimé ci-après, sous le titre d'*Avis important.*

(2) Pratiquée à Auvillars.

ſon de regarder comme attaqués de la maladie, les beſtiaux qui ont la tête baſſe, les oreilles abattues, les yeux & le nez baignés d'une humeur purulente, les flancs en convulſion, l'appétit perdu, & le ventre déjà libre. Il eſt même probable que ceux dont il a entrepris la guériſon, n'étoient pas affligés de tous ces ſymptomes, dont la plus grande partie appartient au ſecond temps de la maladie.

Les moyens qu'il propoſe, ſont un breuvage en partie cordial, en partie diurétique, fait avec le vin, la chicorée ſauvage & la racine de perſil; des bouillons de viande de mouton, des illinitions & des frictions avec l'huile d'olive & le ſavon, le long de l'épine, & l'application d'une peau de mouton nouvellement écorché.

On ne ſauroit, dans le commencement d'une maladie inflammatoire, approuver l'uſage intérieur d'un vin quelconque; l'eau blanche, lorſque l'on craint la putridité, eſt préférable aux bouillons faits avec les ſucs des animaux. C'eſt ainſi que dans les maladies humaines, on tire un grand parti de la diete végétale. L'application de la peau de mouton ne peut être qu'avantageuſe; elle remplit les mêmes indications que les frictions, les fumigations, les ſcarifications; les

cauteres

cauteres & les couvertures de laine ; elle tend à ramollir la peau & à faciliter l'éruption. Mais l'Auteur de cette méthode ne conseille point les saignées qui sont presque toujours nécessaires, & il n'insiste point sur les délayans, dont l'administration, très-souvent répétée, est de la plus grande importance. Ce traitement a le défaut de tous ceux qui sont proposés par des personnes peu instruites ; elles ne connoissent qu'un seul moyen, & ce moyen est le seul qu'elles vantent au mépris de tous les autres, dont elles ignorent absolument le nombre & l'efficacité. J'ai d'ailleurs de la peine à croire qu'une seule peau de mouton suffise pour opérer l'effet qu'on en attend ; & quel est le Métayer qui, pour la vie très-incertaine d'une de ses bêtes à cornes, sacrifiera plusieurs de ses moutons, le seul bien qui lui reste? Enfin, je ne sais si, en considérant l'avantage de la Province, il seroit à propos d'employer un pareil remede, dont la force & la nature de la maladie rendent d'ailleurs le succès toujours fort douteux.

Nous avons souvent suppléé à la chaleur procurée par la peau de mouton, en exposant les bestiaux recouverts d'un grand drap, à la vapeur d'un mêlange d'eau-de-vie & de vinaigre ; nous avons vu la peau se ramollir & devenir plus

ſouple : en y joignant les fumigations faites ſous le nez avec le même mêlange, & les ſcarifications pratiquées de bonne heure, on a quelquefois le bonheur de voir la nature ſoulagée & puiſſamment aidée dans les efforts qu'elle fait pour chaſſer la matiere morbifique au-dehors.

Dans le troiſieme traitement (1), nous devons conſidérer les ſymptomes & les moyens de guériſon.

1°. Il faut, dit-on, examiner les beſtiaux pluſieurs fois dans le jour, leur paſſer la main, à pluſieurs repriſes, ſur tout le corps ; s'ils fléchiſſent lorſqu'on les preſſe au garrot, ſi la peau eſt ſéparée des chairs, ſi elle ſe ſouleve aiſément, & ſi, froiſſée, elle rend le bruit du parchemin ſec, ſi l'on trouve quelques tumeurs, il faut tout de ſuite opérer.

2°. L'opération conſiſte à faire une inciſion, à trois ou quatre travers de doigt, au-deſſous de la tumeur, ou de l'endroit où la peau eſt ſéparée des chairs ; on décolle enſuite le cuir par le moyen d'un fuſeau ou d'une ſpatule : s'il y a un amas d'humeurs, on recommande de les faire

(1) Celui du Maréchal de Lanepax.

ſortir en preſſant. L'Auteur propoſe enſuite différentes drogues, compoſitions & mêlanges pour obtenir la ſuppuration, la déterſion & la cicatrice de la plaie. Il conſeille, 1°. un vinaigre aiguiſé par la ſuie de cheminée, & par le ſel: 2°. un électuaire fait avec ſept onguens, deux eſpeces de baumes, la térébenthine, les jaunes d'œufs, l'huile d'olive, & l'eau-de-vie: 3°. un vin aromatique très-compoſé: 4°. enfin, pluſieurs eſpeces de mondificatifs & d'emplâtres. Si l'appétit diminue, il veut que l'on fortifie l'animal par le moyen d'une potion, dans laquelle on doit employer la thériaque, deux eſpeces de confections, un opiat, & du vin le plus ſpiritueux. Si par malheur la fievre ſe déclare, alors il faut avoir recours à un lavement purgatif, dont la formule eſt très-compliquée: ce lavement doit être ſuivi d'une potion purgative, dont les ingrédiens ſont encore très-nombreux: ſi la conſtipation eſt opiniâtre, on doit, une ſeconde fois, adminiſtrer le lavement. L'Auteur ne répond point du ſuccès, ſi l'on manque à remplir quelques formules; il permet d'ailleurs les alimens ſolides & liquides, comme à l'ordinaire.

1°. Les ſignes énoncés dans la Conſultation, & ſur leſquels on ſe détermine, ne ſont ni ſuf-

fisans, ni exacts. Je n'ai jamais observé que les yeux soient de couleur de feuille-morte. Quoique l'animal paroisse abattu, les yeux sont toujours légérement enflammés & plus saillans qu'à l'ordinaire; ils ne se ternissent que vers la fin de la maladie. Je n'ai point observé non plus que les levres soient pendantes & jaunâtres; je puis même assurer que je n'ai point encore rencontré ce symptome dans le principe de la maladie actuellement régnante. Très-souvent une jeune bête fléchit quand on la pince au garrot, sans être malade pour cela. Pour que l'on en puisse tirer quelque induction, il faut qu'elle fléchisse beaucoup plus qu'à l'ordinaire, qu'elle se plaigne en fléchissant, & qu'elle paroisse souffrir. On parle du décollement de la peau : depuis deux mois au moins que je vois un grand nombre de bestiaux attaqués de l'épizootie, dans plusieurs pays différens & très-éloignés les uns des autres, j'ai constamment observé que ce symptome n'a jamais lieu dans le commencement de la maladie, & que d'ailleurs on ne le rencontre pas dans tous les individus : il se manifeste lorsque la sensibilité de l'épine diminue, encore n'est-ce pas un décollement; c'est une espece d'empâtement que l'on sent par le tact au-dessous de la peau des-

féchée. On peut être induit en erreur à cet égard, lorfqu'on examine une bête âgée, maigre, dans laquelle le tiffu cellulaire eft plus lâche & la peau plus denfe, ou qui, à force de fervir, a le cuir calleux en quelques endroits. On infifte beaucoup fur un bruit que l'on entend, & que l'on prétend être femblable à celui d'un parchemin fec & froiffé en divers fens. Mais il m'eft arrivé plufieurs fois de produire un bruit pareil en pinçant la peau des beftiaux qui, avec la meilleure fanté poffible, fe trouvoient dans la circonftance précédente. Lorfque l'empâtement a lieu le long de l'épine, alors fi on preffe avec le doigt, on entend une efpece de crépitation qui reffemble abfolument à celle des emphyfemes. Ce phénomene n'a rien d'étonnant pour l'homme inftruit. Mais encore une fois, il n'a pas lieu dans les premiers jours. Enfin on répete fouvent le mot de tumeurs; on enfeigne comment on fera fortir la matiere contenue dans le foyer. Mais malheureufement il n'y a prefque jamais de tumeurs dans l'épizootie actuelle; & quand il y en a, la guérifon eft affurée.

Les moyens que l'on propofe, font la purgation, les potions cordiales & les fcarifications.

Les drogues dont eft compofée la potion pur-

gative, ne forment pas un enſemble bien dangereux. Le mieux ſeroit de s'en abſtenir. Il n'en eſt pas de même de la potion cordiale ; donnée de bonne heure, elle doit néceſſairement augmenter la chaleur & la fievre. Il eſt inutile d'obſerver que le nombre de drogues, accumulées ſans ordre & ſans connoiſſance, rend cette recette impraticable. On y trouve les onguens & les baumes de toutes couleurs & de toutes vertus, confondus les uns avec les autres. On s'eſt efforcé de mettre toute la Pharmacie à contribution ; tout, juſqu'au lavement, y eſt, on ne ſauroit plus, compliqué. C'eſt ainſi que les perſonnes peu inſtruites en matiere médicale, croient ajouter aux propriétés d'un remede, en alongeant la formule, & qu'elles font, à grands frais, ce que, plus aiſément & en moins de temps, elles auroient pu faire également avec une ſeule drogue, & quelquefois même ſans en employer aucune. Cette derniere réflexion eſt ſur-tout applicable à la guériſon des plaies.

Les ſcarifications ſont un bon moyen. Je les ai conſeillées dans un ouvrage imprimé à Bordeaux, & dans une feuille imprimée à Condom. Mais on doit être prévenu que, lorſqu'une bête à cornes eſt vraiment attaquée de

l'épizootie, on a bien de la peine à obtenir une ſuppuration louable & abondante. Le ſeul beurre frais ſuffit pour le panſement. On peut ſe ſervir d'un mêlange d'huile d'olive avec le vin ou avec l'eau-de vie; on peut auſſi, ſur-tout vers la fin, employer la térébenthine de Veniſe, diſſoute dans un ou pluſieurs jaunes d'œufs. Il faut avoir ſoin de recouvrir la plaie : elle ſe deſſeche à l'air, & prend un mauvais caractere. On ſe ſervira, pour cela, d'un emplâtre aglutinatif, que l'on appliquera un peu loin des bords de la ſolution de continuité, après avoir coupé les poils.

En un mot, ſi on réfléchit ſur les circonſtances du traitement; ſur l'appétit que le prétendu malade conſerve; ſur ſa diminution, que l'on dit être un ſymptome extraordinaire; ſur la quantité d'alimens que l'on permet dans tous les temps; ſur l'abondance de la ſuppuration, qui n'a preſque jamais lieu lorſque l'animal eſt vraiment attaqué de la contagion; ſur la fievre, que l'on regarde comme un ſimple accident; ſur la conſtipation, que l'on dit être fréquente; ſur l'incertitude des ſignes d'après leſquels on ſe détermine; ſur les ſymptomes énoncés, dont les uns ne ſe trouvent point dans le principe de la maladie, dont les autres ne ſe rencontrent que rarement ou jamais; enfin

ſur l'oubli des ſymptomes véritables & des ſignes les plus apparens ; on eſt forcé de convenir, qu'en ſuivant cette recette, on traite comme malades, des beſtiaux qui ſe portent bien, ou qui ſont attaqués d'une maladie différente ; & que l'Auteur, d'ailleurs reſpectable par ſon âge, eſtimable par ſa bonne volonté, a cru voir, dans l'épidemie actuelle, les ſymptomes d'une maladie qu'il a peut-être combattue autrefois avec avantage, mais qui ne reſſemble point à celle dont il eſt aujourd'hui queſtion.

AVIS important, publié à Condom le 4 Janvier 1775.

MESSIEURS les Maire & Conſuls de Condom ont fait imprimer, à mon inſçu, pendant mon ſéjour dans cette Ville, une feuille qui a pour titre : *Traitement à faire aux beſtiaux attaqués de la maladie épizootique.* Je crois qu'il eſt de mon devoir de publier mes obſervations ſur les différens articles de cette recette, d'autant plus qu'elle eſt dans les mains de tout le monde, & qu'elle contient des erreurs de la plus grande importance, & préjudiciables à la Province, pour le bien de laquelle je ſuis envoyé.

1°. Les ſignes ſur leſquels on ſe fonde pour déclarer les beſtiaux malades, ne ſont point ſuffiſans; preſque toutes les bêtes à cornes, ſur-tout celles qui ſont jeunes, ont l'épine très-ſenſible en tout ſens. Il n'y a point de bœuf, quelque vigoureux qu'il puiſſe être, que l'on ne faſſe ployer ſous la main, en le ſerrant avec un peu de force & de dextérité, le long de la colonne épiniere, en différens endroits; pluſieurs bêtes ſont d'ailleurs naturellement inquietes, & ſecouent la tête, ſans être malades pour cela.

2°. On conſeille un mêlange d'eau-de-vie, de ſang & de farine, appliqué ſur les reins & ſur le dos; on peut, ſans danger, ſuivre cet avis. Il vaudroit mieux frotter l'animal avec des bouchons imbus de vapeurs aromatiques, & promenés en tout ſens; faire des ſcarifications le long de l'épine, comme je l'ai indiqué dans mes obſervations imprimées à Bordeaux, & mettre ſur le dos une ou deux couvertures de laine.

3°. En ſuivant la recette imprimée, on doit faire cinq ſaignées; la troiſieme & la quatrieme doivent être faites le ſecond jour, à deux heures au plus de diſtance; & entre ces deux ſaignées, on doit placer un purgatif. La cinquieme ſaignée doit être pratiquée ſous la queue: on oſe aſſurer que

toutes les fois qu'on rapprochera ainſi les ſaignées & les purgatifs, il en réſultera beaucoup de mal pour l'individu qu'on ſoumettra à un pareil traitement, ſur-tout s'il eſt vraiment attaqué de la contagion : c'eſt ce que j'ai déjà vu, aux environs de Condom, dans trois métairies différentes. La ſaignée ſous la queue n'eſt ni utile, ni dangereuſe.

Les ſaignées ſont très-indiquées ; on les a toujours conſeillées dans l'épizootie actuelle ; trois ſaignées ſuffiſent pour les animaux les plus vigoureux ; on les modifiera ſuivant le beſoin : les deux premieres ſeront de quatre livres, & la derniere ſera ſeulement de trois. On en fera deux le premier jour, l'une le matin, & l'autre le ſoir ; la troiſieme ſera pratiquée le lendemain matin ; on ne réitérera point la ſaignée, ſi l'on s'apperçoit que la reſpiration devienne difficile, & que l'animal ſoit très-abattu.

4°. Les purgatifs forts & draſtiques ne conviennent point : l'ouverture des cadavres m'a démontré qu'ils exercent toute leur action ſur la partie droite de la panſe, la gauche étant abſolument remplie d'alimens. Les purgatifs minoratifs ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi dangereux.

On purge doucement avec la décoction d'une livre ou une livre & demie de tamarins, faite dans trois chopines d'eau, dans la collature de laquelle on dissout une demi-livre de sel d'epsom. On fait prendre ce purgatif le second jour vers le soir, ou le troisieme de grand matin, après avoir donné plusieurs lavemens, & fait beaucoup boire le malade. Le plus souvent il vaudroit mieux substituer aux purgatifs, une potion faite avec un grand verre d'huile de lin, à laquelle on ajouteroit un tiers de bon vinaigre; on feroit prendre cette potion, matin & soir, depuis le premier, jusqu'au quatrieme & cinquieme jour, & on auroit soin d'en seconder l'effet, par l'administration de quatre lavemens émolliens, dans la journée. J'ai aussi observé que les bestiaux malades se trouvent très-bien des fumigations faites sous le nez, avec un mêlange de vinaigre & d'eau-de-vie exposé à la chaleur d'un réchaud plein de feu : on peut répéter cette fumigation trois ou quatre fois par jour.

Vers le cinquieme jour, si les excrémens commencent à devenir liquides, on doit cesser l'administration des potions huileuses, pour faire usage, aux mêmes heures, des infusions ameres, telles que celle d'absynthe en boisson & en la-

vement ; on peut délayer, dans ces infuſions, demi-once de quinquina en poudre, le matin, & autant le ſoir ; on s'en abſtiendra, ſi l'animal paroît très-échanffé. Lorſque la diarrhée a lieu, on peut mêler au quinquina, dans l'infuſion d'abſynthe, demi-once de diaſcordium ; ce traitement eſt ſimple & méthodique ; c'eſt principalement ſur celui des quatre ou cinq premiers jours qu'il faut inſiſter, ſi le malade a paru en être ſoulagé.

5°. Dans les premieres recettes manuſcrites, on permettoit huit livres de fourrage ; dans l'imprimé, on n'en permet que ſix ; cette doſe eſt encore trop forte pour les animaux vraiment attaqués de la contagion : alors ils ne mangent que quelques poignées de foin, encore avec beaucoup de lenteur, & lorſqu'on les a privés de fourrage pendant quelque temps, ils ne le recherchent point avec avidité. Ce dernier ſigne mérite ſurtout la plus grande confiance : en un mot, il eſt évident, pour tous ceux qui ont obſervé la marche d'une fievre quelconque, qu'un bœuf qui conſerve ſon appétit, qui rumine & qui mange tous les jours cinq, ſix ou huit livres de fourrage, n'eſt point attaqué de la peſte.

Au reſte, ſi l'animal eſt vraiment malade, il

ne faut point absolument qu'il prenne d'alimens solides ; les estomacs ne sont déja que trop remplis, sans les surcharger encore de nouveau.

6°. La boisson faite avec le son est bonne : celle faite avec la farine, est encore meilleure : au lieu de soufre on y dissoudra du nitre ; une once de sel suffit pour dix ou douze pintes d'eau : il faut faire boire le malade deux fois par heure ; avec cette précaution, nous sommes venus à bout de ramollir les alimens contenus dans le troisieme estomac.

7°. Lorsque quelques tumeurs ou foyers se manifestent, la guérison est presque assurée : c'est ce que j'ai vu un grand nombre de fois ; en les ouvrant, on fait ce qu'il faut faire & ce que l'on a toujours fait.

8°. On lit vers la fin de la feuille imprimée, les paroles suivantes : *Le sentiment du Médecin est de tenir les bestiaux tous ensemble, qu'ils soient tous malades ou qu'ils ne le soient qu'en partie ; on a remarqué qu'ils s'échauffent mutuellement ; on a remarqué d'ailleurs, que la séparation n'empêche pas la communication.* D'après ces préceptes dangereux, j'ai vu ce matin avec la plus vive douleur, des bêtes que l'on traitoit comme malades, confondues avec les saines, dans une métairie nombreuse.

Infortunés habitans des campagnes que dévaste un fléau terrible, jusqu'à quand l'ignorance & la crédulité se réuniront-elles pour augmenter vos malheurs! que n'ouvrez-vous les yeux? n'avez-pas vu cent fois une métairie entiere préservée, parce qu'on a, de bonne heure, éloigné la bête malade? l'expérience ne vous a-t-elle pas démontré qu'une bête infectée suffit pour communiquer la maladie à toutes les autres? sur quelle autorité se fonde-t-on pour vous tromper ainsi? Ne souffrez pas que le chagrin & le désespoir vous avilissent l'ame, en la plongeant dans de pareilles erreurs: sacrifiez, si vous le jugez à propos, vos bestiaux malades, aux recettes & aux préjugés; mais aux moins conservez ceux que la contagion n'a point encore infectés. N'est-il pas évident qu'en suivant ces funestes indications, vous les perdrez nécessairement tous, & que, vous voyant ensuite sans ressources par votre faute, vous serez livrés à l'amertume du reproche le plus affreux? O vous tous qui avez saisi avec avidité tous les exemplaires de cette recette, & qui vous faites un devoir de l'exécuter en tout point, reconnoissez au moins le danger de ce dernier article; & si ma voix ne suffit pas pour vous persuader, résisterez-vous encore, lorsque je vous sommerai d'obéir au Roi chéri qui voudroit con-

ſerver vos troupeaux, & de la bonté duquel vous devez tout attendre ! Il vous ordonne expreſſément le contraire de ce que vous faites aujourd'hui (1). Y a-t-il un François aſſez peu citoyen pour balancer entre une feuille haſardée, & un Arrêt prononcé par ſon Maître ? & comment eſt-il poſſible que l'on ait mis l'un & l'autre en oppoſition ?

Tel eſt le langage que doit tenir, aux habitans des campagnes, un homme honnête & ſenſible, que le Gouvernement honore de ſa confiance, & qui voit dans ces funeſtes abus la ruine entiere d'une Province, qui, avec moins de préjugés & plus de ſoins, conſerveroit ſans doute le reſte de ſes beſtiaux.

Un pareil traitement fait encore naître les idées ſuivantes. Si les beſtiaux qu'on lui a ſoumis, n'ont pas infecté les animaux ſains, quoiqu'ils aient habité les uns avec les autres, les premiers étoient ſans doute, ou également ſains, ou attaqués d'une

(1) Les articles I & XI de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 31 Janvier 1771, ordonnent expreſſément que l'on ſépare les bêtes malades d'avec les ſaines ; ces deux articles ſont abſolument contradictoires avec celui de la feuille imprimée à Condom le 30 Décembre 1774.

maladie différente de celle qui regne aujourd'hui, puiſqu'il eſt démontré qu'elle eſt contagieuſe. Si on ſe rappelle d'ailleurs le peu de confiance qu'il faut ajouter aux ſeuls ſymptomes énoncés dans la feuille, & la quantité de fourrage que l'on permet dans tous les temps de la maladie, on ne pourra s'empêcher de convenir qu'en ſuivant la recette imprimée, on ſera néceſſairement expoſé à traiter comme malades un très-grand nombre de beſtiaux bien portans, ou attaqués, tout au plus, d'une légere indiſpoſition : il ne ſera pas étonnant alors que l'on ait l'air de les guérir preſque tous. Ceux qui n'auront pas la force de réſiſter aux remedes, quoique ſains, & la plus grande partie de ceux qui ſeront vraiment attaqués de la maladie, ſuccomberont, il eſt vrai; mais ce nombre ſera petit, parce que, d'après l'expoſé, on ne doit point entreprendre la cure, lorſque les ſymptomes que nous jugeons néceſſaires pour conſtater l'exiſtence de la maladie, ſe ſont une fois manifeſtés : l'on a d'ailleurs tout à craindre, puiſque ce même traitement eſt adopté dans tous les cas, & que le danger de la contagion doit toujours ſubſiſter, tant que l'on ne ſéparera point les animaux ſains d'avec les malades.

J'ai cru cet Avis important & néceſſaire; la

recette en question est une consultation médicinale que l'ignorance a défigurée, & dans laquelle il s'est glissé des erreurs très-dangereuses: en y faisant les corrections susdites, elle rentre dans la classe des connoissances reçues; elle indique ce que nous avons toujours fait, imprimé & conseillé à tout le monde, & ce que nous conseillons encore aujourd'hui.

M. Vicq d'Azyr, de l'Académie Royale des Sciences, envoyé par le Roi dans les Provinces de Guyenne, de Gascogne & de Languedoc, a l'honneur de représenter à MM. les Maire & Consuls de la ville de Condom : 1°. Qu'il est à propos de distribuer autant d'exemplaires du présent Avis, qu'il en a été distribué de la feuille imprimée le 30 Décembre 1774 : 2°. Qu'il est de la plus grande importance de s'opposer à ce que l'on traite, sous quelque prétexte que ce puisse être, comme malades, des bestiaux dont la santé n'est sensiblement altérée dans aucune de leurs fonctions, ce que l'on n'a déja que trop fait : 3°. Qu'il est indispensable de faire tous ses efforts pour détruire le préjugé où l'on est que la maladie actuelle ne se gagne point par communication, ce qui est démontré faux par les expériences que

je viens de faire authentiquement dans cette ville: 4°. Enfin que les chiens doivent être tenus plus ſoigneuſement renfermés qu'ils ne le ſont.

EXTRAIT des obſervations que j'ai faites dans les Provinces où regne l'épizootie, ſur les moyens heureuſement employés dans les campagnes, & qui ont opéré des guériſons.

DEUX choſes, dit Sidenham, ſont néceſſaires aux progrès de la Médecine: la premiere eſt d'avoir une hiſtoire ſuivie & exacte des différentes maladies; la ſeconde, eſt de chercher une méthode par la voie de l'expérience, qui ſoit capable de les combattre avec ſuccès. Nous avons autant qu'il a été en nous ſatisfait à la premiere condition: pour ſatisfaire à la ſeconde, il falloit, après avoir ſoigneuſement détaillé les ſymptomes, rechercher quelles ont été les maladies analogues, & quels ſecours en ont opéré la guériſon. Il étoit de plus indiſpenſable de choiſir parmi les conſeils donnés au ſujet de l'épidémie, ceux qui méritoient le plus de confiance. Enfin, ne devoit-on pas encore attendre beaucoup de lumieres de l'examen de preſque tous les beſtiaux guéris, & de l'hiſtoire des moyens employés dans leurs

traitemens? Pour remplir ce dernier objet, j'ai eu le courage d'entreprendre les voyages les plus fatigans & les plus ennuyeux par leurs détails. Je me ſuis tranſporté dans preſque toutes les Métairies où l'on a été aſſez heureux pour guérir des beſtiaux, & j'y ai fait une longue ſuite d'obſervations dont je n'offrirai qu'un petit nombre au Public, choiſiſſant entr'elles celles qui ont été faites à des diſtances conſidérables les unes des autres, dans les principaux cantons du pays infecté, & qui offrent d'ailleurs les différences les plus notables.

1°. *OBSERVATIONS faites aux environs de Bordeaux en* 1774. Dans l'entre-deux mers, on a guéri en 1774, ſous mes yeux, quelques beſtiaux attaqués de l'épizootie, par le ſeul régime émollient, & en leur faiſant prendre les huileux avec les acides. Un Particulier, entr'autres, a traité heureuſement deux de ſes bœufs, en leur donnant des doſes conſidérables, & ſouvent répétées, d'huile de lin, en boiſſon & en lavement. Il eſt ſurvenu une diarrhée abondante de matieres noirâtres, & aſſez ſemblables à celles que l'on trouve accumulées dans le feuillet des beſtiaux morts de l'épizootie. Cette criſe heureuſe leur a ſauvé la vie.

Au Bousquat, on a employé les saignées avec assez de succès : on s'est beaucoup servi du vin aromatique. J'y ai vu deux bestiaux guéris, dont le poil étoit presque tout-à-fait tombé, sans que l'on eût employé d'autres remedes que la décoction de mauve & de pariétaire.

A Parempuire, où la maladie avoit plusieurs caracteres des épizooties charbonneuses, les commissures des levres & la langue, vers la fin, étoient ulcérées : le foie étoit très-dur & très-gonflé ; le troisieme estomac n'étoit point aussi gorgé d'alimens qu'il l'est, pour l'ordinaire, dans les bestiaux attaqués de l'épizootie le plus généralement répandue : au reste, les intestins étoient en très-mauvais état. On en a guéri plusieurs par le secours des boissons antiseptiques, & en raclant l'ulcere malin avec une piece de monnoie, ou avec une cuiller, & en le lavant ensuite avec du sel & du vinaigre.

2°. *OBSERVATIONS faites dans l'Agenois en* 1774. Auprès de Valence, on s'est bien trouvé des vessicatoires & des setons : j'y ai vu plusieurs bestiaux guéris, auxquels on en avoit appliqué. Ces setons avoient suppuré long-temps, & avoient laissé un ulcere très-étendu au bas du fanon. La

décoction des baies de genievre, & le safran des métaux, y ont été sur-tout employés par plusieurs personnes de l'Art. Près de Montauban, les dépôts critiques & les setons ont encore produit de très-bons effets. Il est important d'observer ici que les setons n'ont pas fait le même bien par-tout. Dans le Languedoc, plusieurs bestiaux sont morts à la suite de cette opération. Sans doute on avoit mis dans la plaie une trop grande quantité d'ellébore, ou bien on les avoit trop fatigués par un travail excessif. Les bestiaux auxquels on a établi un écoulement, demandent à être plus ménagés que les autres.

3°. *OBSERVATIONS faites dans le Condomois en* 1774, *& au commencement de* 1775. L'épizootie y étoit alors très-meurtriere; la saignée faite de bonne heure, les émolliens, les acides & les huileux donnés d'abord & dans le milieu; & vers la fin de la maladie, les antiseptiques & les légers cordiaux, sont les remedes auxquels on a dû le peu de guérisons qui ont été opérées. J'ai constamment observé, comme Ramazzini, que les bestiaux dont on n'ouvroit point la veine, mouroient plus vîte & avec des accidens plus terribles. Les

remedes échauffans précipitoient aussi la mort (1), tant étoit grande l'intensité de la fievre pestilentielle qui régnoit dans ce temps.

Dans nos Hôpitaux vétérinaires, il nous est arrivé souvent de voir des bestiaux qui touchoient presque à leur convalescence, être frappés de nouveau, & succomber à la fougue des accidens éprouvés une seconde fois. J'ai vu, entr'autres, dans une métairie voisine du lieu où je faisois mes expériences, un petit veau attaqué de l'épizootie, & comme oublié parmi d'autres animaux, dont la guérison étoit plus importante, être malade plus de trente jours, & revenir enfin, sans saignée, & presque sans avoir bu de la tisanne que l'on servoit abondamment aux autres.

4°. OBSERVATIONS *faites dans le Condomois, vers la fin de* 1775. La maladie s'y étoit alors bien adoucie. Dans mon premier voyage, je n'avois vu qu'une seule fois, & c'étoit près de Mezin, la maladie jugée par une éruption. Cette crise est heureusement devenue plus commune; l'écoulement par le nez est aussi plus abondant &

(1) Page 100 de ce Mémoire.

moins fétide ; les naſeaux s'exfolient ; les déjections noirâtres & ſanguines ne ſont pas auſſi fréquentes, & l'inflammation n'eſt pas, à beaucoup près, pouſſée à un ſi haut dégré. J'ai cependant vu chez M. de la Vaupiliere & chez Madame de la Gutere, des beſtiaux très-bien guéris, quoiqu'ils euſſent été ſaignés pluſieurs fois. On s'eſt auſſi bien trouvé de faire les ſaignées moins copieuſes, ou de les pratiquer ſous la queue & aux oreilles, ce qui, vu le peu de ſang qui s'écoule, en diminue le danger. Ces ſuccès ont rendu les ſaignées très-fréquentes aux environs de la ville de Condom ; mais plus loin, nombre de beſtiaux ont été guéris, ſans qu'on leur ait ouvert la veine. Dans les métairies de M. de Salis, par exemple, on n'a point ſaigné les beſtiaux malades ; on leur a ſeulement donné trois doſes de vin de petite centaurée, & on leur a frotté le nez & le dos avec du vinaigre. Ces ſeuls ſecours en ont guéri huit ſur neuf. A Caſſin, les décoctions émollientes, celles de mille-feuilles, le vin, l'huile & les bouillons de ſubſtances animales entremêlés, en ont rappellé pluſieurs à la vie, ſans ſaignée. Dans un Village voiſin, on a traité heureuſement pluſieurs beſtiaux avec la décoction des ſemences froides, avec le vin de petite centaurée, & la thériaque à la doſe d'une once,

tous les jours, dans la décoction de verveine & de grande consoude.

Près Saint-Orens, plusieurs vaches ont été guéries par le régime émollient, précédé d'une saignée, & suivi de quelques doses de thériaque. Quelques-unes ont éprouvé une rechûte, parce qu'on les a trop vite abandonnées à leur appétit.

A Moras, un bœuf & une genisse ont été trois jours sans manger ; ils ont toujours bu seuls : l'éruption est venue d'elle-même & sans le secours d'autres remedes que les émolliens. Dans plusieurs métairies des environs, on a également réussi sans saignée. On a seulement fait prendre quelques bouteilles de vin aux bestiaux malades.

Au Tucot, deux bœufs ont été cinq jours sans manger ; la peau du nez s'est détachée ; ils ont toujours bu seuls ; on leur donnoit de la muscade dans du vin. Un de ces bœufs a été prodigieusement ammaigri dans l'espace de huit jours, ce qui est assez rare ; cet espace de temps n'étant pas, à beaucoup près, suffisant pour fondre la graisse amassée dans le tissu cellulaire. A Saint-Fort, on s'est également bien trouvé du vin & de l'infusion de canelle.

A la Tapi & au Boutet, plusieurs bestiaux ont été guéris par le régime émollient & par l'ap-

plication extérieure d'un mélange de graines de lin, de son & d'eau-de-vie entre les cornes & le long de l'épine: ces bestiaux ont bu seuls pendant toute leur maladie.

A Bordeneuve, on a également guéri par le secours de la thériaque & de l'infusion de canelle & de girofle dans du vin.

A la Brulliere, un taureau & une genisse ont été trois jours sans manger; ils ont toujours bu seuls: on leur a lavé le corps avec de l'eau tiede & de l'eau-de-vie; on leur a donné des gousses d'ail avec du pain, lorsqu'ils ont recouvré l'appétit: ils ont bu de la tisanne émolliente abondamment, & on leur a fait prendre trois bouteilles de vin par jour; leur convalescence a été assez prompte.

A Belladion, un bœuf & un taureau ont été malades pendant quinze jours; on leur a donné du bouillon fait avec des substances animales & du vin amer: l'éruption est survenue le sixieme ou septieme jour.

A Berille, une vache & un taureau ont été guéris sans éruption & sans le secours de la saignée; on leur a seulement fait prendre un mêlange de soufre, de thériaque & d'huile de lin. Cette observation, qui n'est pas la seule de cette nature, prouve que, quoique la voie la plus

ordinaire de la crise, soit celle de l'éruption, la nature a cependant plus d'une ressource pour rétablir les fonctions dans leur état naturel, & pour chasser les molécules vicieuses dont elle a fait la coction.

A Ribert, chez M. Castet, une vache a été guérie après avoir mangé abondamment des raisins & avoir bu de la soupe à la citrouille. L'éruption a été considérable dans le même endroit, en suivant les mêmes procédés : une autre vache a été également guérie, mais sans éruption, & après avoir éprouvé des accidens bien plus graves que la premiere : une troisieme a rendu par le fondement une grande quantité de matieres noirâtres, après avoir pris cinquante graines de l'espece de tythimale, que les Paysans appellent catapuce, & qui est très-connue parmi les plantes usuelles.

Au Roussat, à Monisette, au Morisson & au Bos, plusieurs bœufs ont été guéris par le seul régime émollient : on a seulement ajouté du nitre & du miel aux boissons (1).

(1) Il est donc facile de voir que le traitement le plus simple, & tel que M. Dufot, par exemple, le conseille, est peut-être aussi le meilleur. Voyez page 230 de ce Mémoire. Il faut cependant s'abstenir de l'émétique, dont cet Auteur recommande l'usage.

A Gleiſia, une vache & un veau ont été heureuſement traités avec le vin & l'huile donnés alternativement, & avec des boiſſons de perſil : pluſieurs ſont morts dans cette Métairie, avec une éruption bien décidée.

Au Baquet, les bouillons de mouton & de volaille ont eu beaucoup de ſuccès.

Au Caſtela, un bœuf qui a été pendant quatre jours ſans boire de lui-même, a été guéri par l'uſage du vin, dans lequel on avoit fait infuſer du poivre & de la muſcade avec les bouillons de citrouille.

A la Barbette, pluſieurs beſtiaux ont été guéris ſans avoir eu le flux.

A Ugon & dans une Métairie voiſine, une vache & un bœuf ont été malades pendant douze jours ; ils ont eu le gémiſſement profond, & au défaut de boutons, le nez s'eſt excorié. Les ſeuls émolliens ont été mis en uſage.

Tous ces beſtiaux n'ont point été ſaignés.

Les Juriſdictions de Courenſan & de Cadignan ſont celles des environs de Condom, où la maladie a été le moins meurtriere. J'en ai viſité avec ſoin toutes les Métairies. Les détails ſuivans offrent l'abrégé de mes obſervations.

A Caillette, huit bêtes à cornes ont été gué-

ries par les ſecours des ſeuls émolliens : on leur a donné de la ſoupe à la citrouille & du bouillon de viande ; on leur a mis ſur le dos une charge d'herbes aromatiques ; aucune n'a eu la diarrhée ; elles ont été cinq jours ſans manger, mais elles ont toujours bu ſeules : l'éruption a été abondante. Dans une Métairie voiſine, on a ſuivi, en tout point, les mêmes erremens, & tous les beſtiaux ont péri le neuvieme & le dixieme jour. Ailleurs, un des bœufs guéris avoit les jambes de devant très-engorgées. Un autre avoit le jarret tout ulcéré & baigné par une ſuppuration abondante, parce qu'on y avoit, par mégarde, répandu du vin bouillant. Le hazard a fait ici ce que le cautere actuel auroit opéré, ſi on s'en étoit ſervi.

A Monas, deux vaches ont été guéries avec une éruption conſidérable ; elles n'ont point ceſſé de manger, ni de boire ; on les a ſaignées deux fois au col ; on leur a donné un breuvage fait avec le vin, le poivre, la muſcade, la canelle, le girofle & le ſucre. On a entremêlé ce breuvage avec les tiſannes émollientes ; elles n'ont point eu de diarrhée. Deux autres vaches ont été guéries de la même maniere ; & deux autres ont toujours vécu avec les malades, ſans le devenir.

A la Salle, on a fait le même traitement avec le même ſuccès. Tous les beſtiaux y buvoient ſeuls & y mangeoient un peu.

A l'Argrue, trois bêtes ont été malades au moins ſix ſemaines ; elles ont éprouvé un flux copieux & une éruption abondante ; le nez s'eſt excorié ; elles n'ont point été ſaignées : le traitement a été pratiqué comme il eſt dit ci-deſſus; elles ont été cinq jours ſans boire ni manger. Dans le même endroit, une vache a été plus de quinze jours malade ; elle a refuſé de boire ſeule pendant pluſieurs jours. Le traitement a été le même, & l'éruption a jugé la maladie : elle a été tardive, & ne s'eſt manifeſtée que du douze au quatorze.

A Mondoge, trois vaches ont été malades pendant pluſieurs ſemaines ; elles n'ont point ceſſé de boire ſeules : une éruption abondante eſt ſurvenue, & le nez s'eſt excorié. Outre les boiſſons émollientes, on leur a donné tous les jours une doſe de vin, dans lequel on avoit fait bouillir du perſil, & auquel on ajoutoit de l'huile de lin.

Au Baradet, mêmes ſymptomes, même régime, & même ſuccès.

A la Huarde, on a traité pluſieurs beſtiaux de

la maniere suivante. 1°. On leur a fait une saignée au col : 2°. on en a pratiqué une seconde aux oreilles : 3°. on leur a fait prendre un breuvage composé avec six jaunes d'œufs, une once de fleurs de soufre & de la muscade délayée dans un mêlange de vin & d'huile de lin : 4°. on leur a fait prendre des boissons émollientes alternativement.

Chez un Particulier de cette Paroisse, un bœuf a été malade pendant cinq semaines. Il a gémi profondément ; il a cessé de boire & de manger ; le nez s'est exfolié : il a été guéri par cette même méthode.

Ailleurs, sur quatre bestiaux, on en a guéri deux sans avoir eu la diarrhée, & avec éruption. Sur trois, dans une Métairie voisine, il y en a eu deux de guéris ; ils n'ont point eu le flux, & n'ont point cessé de boire seuls. Dans une autre étable, sur cinq, deux ont été guéris sans éruption & sans diarrhée. J'ai seulement observé une grande quantité de gerçures à la peau du fanon. Chez un Particulier de la même Communauté, quatre bestiaux ont été malades trois semaines ; ils ont resté plus d'une semaine sans boire seuls. On a suivi le régime indiqué ci-dessus, & une éruption abondante a jugé la maladie. Enfin, sur sept, cinq

ont été guéris ; & dans une autre Métairie voisine, sur cinq, trois l'ont été par les mêmes secours. Ces derniers bestiaux ont resté au moins un mois malades, en comptant le commencement de leur convalescence ; le nez s'est excorié à différentes reprises ; plusieurs ont bu abondamment du bouillon de viande de mouton. On fera surtout une attention particuliere à la difficulté avec laquelle plusieurs bestiaux se rétablissent après avoir essuyé la maladie régnante.

Au Maest, il y a eu trois bestiaux guéris sur six ; ils ont toujours bu seuls, & n'ont pas même cessé de manger. On les a fumigés avec des herbes fortes ; on leur a donné du bouillon de citrouille & de viande en abondance. Sur huit bestiaux malades, dans une Métairie voisine, cinq sont morts après avoir éprouvé les symptomes les plus violens ; les trois autres ont été guéris ; le nez s'est excorié : on les a fumigés avec des herbes aromatiques, & on s'en est aussi servi pour faire des charges qu'on leur a mises sur le dos.

A Pouchon, plusieurs bœufs ont été traités heureusement, par le moyen de deux saignées faites aux deux jugulaires, d'une charge sur le dos faite avec l'eau-de-vie & le vinaigre, &

d'une boiſſon émolliente, abondante. Trois de ces beſtiaux ont éprouvé une dépilation totale; l'éruption a été conſidérable; le nez s'eſt excorié; il eſt, entr'autres, arrivé que cette excoriation, dans un de ces beſtiaux, s'eſt étendue juſqu'auprès des orbites.

A Duvigorre, on a coupé une corne aux beſtiaux malades, & on leur a fait prendre un breuvage fait avec le polipode, la canelle & le girofle; on leur a donné une décoction de pruneaux, & on leur a fixé, ſur le front, une charge faite avec les herbes aromatiques. J'ai obſervé des boutons & de petites véſicules dans la bouche & ſur la langue de ces beſtiaux.

A Joanos, trois vaches ont éprouvé la maladie à un très-foible degré; à peine ont-elles ceſſé de manger: cependant l'éruption a été très-abondante.

Chez un Particulier nommé Jean Deogé, les émolliens & la thériaque ont guéri pluſieurs beſtiaux; un ſeulement a été ſaigné au col & aux oreilles; tous ont été foiblement attaqués, & l'éruption eſt venue avec promptitude & avec abondance; quelques-uns ont été totalement dépilés; il y avoit auſſi de petits boutons dans l'intérieur de la bouche. Aux environs de cette Métairie,

tairie ; on s'est heureusement servi des infusions de sauge & d'absynthe.

Dans la Jurisdiction de Gondrin, il y a eu au moins soixante bestiaux guéris sans saignée, & sans autres remedes que les émolliens & la soupe à la citrouille, avec quelques lavemens.

J'ai constamment observé, dans toutes ces Communautés, que les bestiaux malades que l'on a laissés hors de leur étable pendant la nuit, ont tous péri.

A Cassagne, près de Condom, la maladie a été bénigne; on y a employé, avec succès, la saignée du col; on leur a fait prendre l'eau blanche & le bouillon de citrouille : on leur a donné des breuvages avec l'huile & le vin, ou l'eau-de-vie : plusieurs ont fait usage de la thériaque qu'ils ont délayée dans le vin, & qu'ils ont fait avaler à leurs bestiaux pendant trois jours, à la dose d'une once. Dans une étable, sur huit, il en est guéri sept, qui, pendant leur maladie, ont beaucoup mangé de raisins.

Ailleurs, sur douze, il y en a eu dix de guéris. Une seule bête, dans ce nombre, n'a point eu d'éruption.

Chez le sieur Branet, dix bêtes étoient attaquées de l'épizootie ; huit ont été guéries avec

éruption & exfoliation du nez ; leur maladie a duré trois semaines, & a été fort légere ; les deux autres sont mortes en trente-six heures. Cette différence énorme dans l'intensité de l'épizootie, parmi des bestiaux qui vivoient ensemble, & qui avoient les mêmes habitudes, a quelque chose de très-étonnant, & mérite toute l'attention des personnes de l'Art.

Chez le sieur Monguot, sur sept bœufs, trois ont été guéris, parmi lesquels deux seulement n'ont point eu le flux : on leur a donné plusieurs doses de vin, & un mêlange fait avec le pain, la pulpe d'oignons cuits sous la cendre, l'huile & le vinaigre.

Au Nauvigat, chez le sieur Besiat, cinq bœufs ont été attaqués de l'épizootie, sans avoir eu le flux ni le gémissement ; ils ont tous été saignés & traités avec les émolliens, l'huile & le vinaigre : une éruption abondante les a tous guéris.

Les vaches qui ont avorté d'elles-mêmes dans les différentes Communautés, ont toutes été guéries. J'ai fait la même observation en Normandie. Mais toutes celles que l'on a fait avorter par le moyen des remedes incendiaires, en sont mortes.

J'étois accompagné, en faisant ces observations, par le sieur Petit de la Marque, Artiste

vétérinaire fort instruit, qui m'a beaucoup aidé dans les expériences que j'ai tentées, & qui m'a donné plusieurs renseignemens très-utiles.

5°. *OBSERVATIONS faites aux environs de Toulouse.* L'épizootie, dans certains endroits du Diocese de Toulouse, s'est montrée très-bénigne; mais elle y a offert plus de variétés, dans la crise, que par-tout ailleurs. Lorsque je suis arrivé dans ce pays, on faisoit, à la queue & au flanc, des saignées copieuses; on donnoit de l'eau blanche, du vin, de la thériaque, & des bouillons de viande. Quoique cette derniere pratique soit contraire à nos principes & à la nature des alimens dont se nourrissent les bestiaux, nous sommes cependant obligés de convenir, avec l'Auteur des Observations sur l'état actuel de l'épizootie aux environs de Toulouse (1), que dans la plupart des guérisons opérées en Languedoc, on a fait prendre aux bestiaux du bouillon de viande, en grande quantité. La confiance dans ce remede, a même été telle, que, plus d'une fois, j'ai eu bien de la peine à empêcher le malheureux & crédule Paysan, de sacrifier sa

(1) Page 16.

volaille pour rendre le bouillon meilleur. Depuis mon arrivée à Toulouſe, les ſaignées ſont devenues moins fréquentes. J'avois vu, dans les pays que j'avois parcourus, un grand nombre de beſtiaux guéris, ſans qu'on leur eût ouvert la veine. M. Chaboceau en avoit déja traité pluſieurs, ſans avoir eu recours à ce moyen.

Auprès d'Auvillar, en ſciant la corne, on a vu des humeurs fétides s'échapper par cette voie & terminer heureuſement la maladie. Dans pluſieurs Communautés, on a employé avec ſuccès la pulpe d'oignon très-délayée dans la boiſſon.

A Camon, de quinze bêtes, une eſt morte, deux ont été confondues avec les malades ſans le devenir; les douze autres ont eu le flux; aucune n'a ceſſé de boire ſeule, & toutes ont été guéries en quinze jours, ſi on en excepte une qui a retombé malade après avoir trop mangé des herbes fraîches qu'on leur offroit en trop grande quantité : on ne les a point ſaignées; on leur a fait des frictions avec l'huile & l'eau-de-vie; on leur a donné d'abord les émolliens & les bouillons de viande, enſuite le vin & les cordiaux aromatiques, puis la thériaque.

A la Joncas, ſur douze bœufs, onze ont été guéris par ce même traitement. Celui qui eſt mort au bout de treize jours, avoit recouvré ſon

appétit ; il mangea trop, & il périt, quelques jours après, tout météorisé, & après avoir rendu, par le fondement, un sang noir & dissous.

A Michon, même traitement & même succès. La maladie y a été plus légere ; les deux vaches qui ont été guéries, n'ont pas gémi (1) profondément, & n'ont pas cessé de boire seules. L'éruption s'est étendue jusques sur le haut des cuisses, & la queue s'est écorchée.

A Monblanc, sur huit bestiaux, quatre ont été guéris : on a cessé l'usage du bouillon de mouton, à la premiere apparition de la diarrhée ; alors on a donné le quinquina dans du vin, avec le bouillon de feves.

A Closot, la crise s'est faite par une tumeur œdémateuse au dos, qui a diminué & disparu un mois après la guérison : on a donné le kermès, à la dose de dix à douze grains par jour, & le quinquina dans du vin. Dans le même endroit, chez le sieur Sauvié, une vache a péri au moment qu'on s'y attendoit le moins, au milieu des convulsions ; elle n'a pu avorter : un veau & une

(1) On doit conclure de ces détails, que le refus de toute boisson, & le gémissement profond, sont deux pronostics très-graves.

autre vache, compagne de la premiere, ont été guéris par une éruption copieuse.

Chez le sieur Etienne Bellegarde, on a employé, avec succès, le kermès, à la dose de six grains, deux fois par jour, dans une décoction de chardon béni : on donnoit cinq à six doses de cette derniere dans la journée.

A la Joncas & à la Colombelle, on a employé le même traitement, & on a été assez heureux pour guérir six bêtes dans l'une de ces Métairies, & cinq dans l'autre. On voit, avec plaisir, réussir sur les animaux, un traitement que l'on emploie tous les jours heureusement dans les maladies analogues, qui attaquent l'espece humaine.

A l'Espinet-Raynal, sur six bœufs malades, quatre ont éprouvé l'éruption ordinaire. Il s'est formé un dépôt très-large au bas du fanon (1) du cinquieme, & le cuir du sixieme a été tout-à-fait dépilé, écorché & crevassé en plusieurs endroits, par des tubercules ouverts & d'un assez mauvais caractere.

(1) J'ai vu plusieurs fois la maladie se terminer ainsi par un dépôt qui suppure long-temps & abondamment, & qui est très-différent de la tumeur appellée *charbon*.

A la Piere, à la Capelle, à l'Agai, & chez M. Hebrar, on a mis en uſage le même traitement avec un égal ſuccès. L'éruption a été abondante; la maladie étoit bénigne; &, pour la plus grande partie, ces beſtiaux n'ont jamais ceſſé de boire ſeuls.

A Parpan, un bœuf traité avec les émolliens & la thériaque, a fini par avoir une tumeur ſous le ventre qui a beaucoup ſuppuré, & dont les bords, lorſqu'elle a été ouverte, ſe ſont montrés un peu noirs, & ſe ſont gangrenés, à cauſe de la grande chaleur; la ſuppuration a été abondante, & la convaleſcence a été longue : il n'a été guéri qu'au bout d'un mois.

Chez M. le Comte de Roquelaure, ſur ſept bêtes malades, quatre ſont mortes; il n'a preſque rien coulé par le trou fait à leur corne; il a au contraire coulé, par la corne de celles qui ont été guéries, beaucoup de matieres qui ſont devenues épaiſſes & cuites vers la fin. On leur a donné de l'eau blanche, des bouillons de mouton & de la thériaque : deux ont éprouvé une éruption très-abondante.

Chez M. Barte, un bœuf a été guéri, en ſuivant les mêmes procédés; deux ſont morts; un, entr'autres, a péri en vingt-quatre heures.

A Bordeneuve, un bœuf est mort sans éruption; le cuir étoit dur, & le tissu cellulaire très-emphysémateux.

A Alvaras, sur neuf bêtes malades, cinq ont été guéries; elles ont toujours bu seules; elles n'ont point été saignées; elles ont pris des bouillons faits avec la graisse: on leur a frotté l'épine avec l'huile d'aspic, celle de térébenthine, & l'eau-de-vie. On a mis en usage la thériaque & la confection hyacinthe. Lors de la diarrhée, on a substitué le bouillon de feves aux bouillons ordinaires. Une vache pleine a avorté & a été guérie.

A Audulet, près Sainte-Apollonie, même traitement également suivi de la guérison.

Tous ces bestiaux ont été frottés à sec dans la région du col & du garrot; on les a tenus chaudement; on a placé sous le ventre des chaudrons pleins d'eau bouillante, pour ramollir le cuir. A l'aide de ces différens moyens, on parvient à déterminer l'éruption; & lorsque l'effort critique se porte vers la peau, on voit en même temps les naseaux s'écorcher, le col se gonfler, & la bave sortir en plus grande quantité. Il se fait, dans la petite vérole, des mouvemens à-peu-près semblables dans l'organe cellulaire: la Nature est la même par-tout; & le Lecteur, sans

que je lui en fasse faire l'observation, doit trouver, à chaque instant, de nouvelles preuves de cette constance & de cette identité dans sa marche & dans ses phénomenes, soit qu'il la considere dans une ou dans plusieurs classes d'individus.

J'ai eu plusieurs occasions de voir aux environs de Toulouse, les cornes percées, laisser couler une assez grande quantité de matieres. J'ai vu aussi, dans le Lauraguais, plusieurs exemples de dépôts aux jambes, aux reins, & sous le ventre.

6°. OBSERVATIONS *faites à Tarbes & aux environs.* J'ai trouvé dans le Bigorre un grand nombre de Communautés où la maladie étoit très-bénigne, & auprès desquelles en étoient d'autres où elle régnoit avec toute sa fureur. On y a, en général, employé la saignée, la thériaque de très-bonne heure, & souvent à grande dose, & la térébration des cornes: on n'a point oublié de mettre sur le front & entre les cornes, une charge, quelquefois aromatique, & quelquefois simplement émolliente.

A Tarbes même, la maladie a été assez meurtriere; on n'y a guéri qu'un petit nombre de bestiaux. L'ouverture des cadavres m'a offert les

mêmes ravages intérieurs que j'avois obſervés dans les autres Provinces voiſines ; les eſtomacs y étoient également gangrenés, les inteſtins enflammés au-dehors & ſphacelés en-dedans, le foie également volumineux, la véſicule du fiel également épaiſſie, & la bile ſans conſiſtance.

A Souſſe, l'épizootie étoit très-maligne ; l'écoulement par les trous pratiqués aux cornes, n'étoit pas abondant, ce qui eſt en général d'un mauvais pronoſtic.

A Horgues, chez un particulier, de neuf beſtiaux malades, il y en a eu quatre de guéris ; deux ſeulement ont eu le flux, ils ont gémi profondément, mais ils ont toujours bu ſeuls ; on ne les a point ſaignes. Outre le régime émollient on leur a fait prendre à pluſieurs repriſes du vin dans lequel on avoit fait infuſer de la canelle & du girofle : leur convaleſcence a duré ſix ſemaines.

Chez un autre Particulier, deux bœufs ont été guéris par le même traitement, avec cette différence qu'ils ont été ſaignés une fois au col ; il a coulé beaucoup de matieres par les cornes. Ce que j'y ai remarqué de particulier, c'eſt que dans leur convaleſcence, ils éprouvoient encore au moindre attouchement, une horripilation très-marquée le long de l'épine, aux reins & au garrot.

Aux environs, on a fait quelques ſaignées ſous la queue, & il s'eſt établi par la plaie une écoulement de matiere ſanieuſe & fétide qui paroiſſoit venir de l'épine & des cellules abdominales par la communication qu'ont entr'elles les différentes diviſions du tiſſu muqueux : j'ai pluſieurs fois obſervé la même choſe.

Chez le ſieur Marcaſſus, trois bêtes ont été guéries comme les précédentes, par la ſaignée & les émolliens, avec quelques cordiaux : on avoit auſſi percé les cornes. Dans cette même étable, une bête a vécu parmi les malades, & elle n'a éprouvé aucun autre accident qu'une éruption abondante, & un écoulement conſidérable par les cornes qui avoient auſſi été percées : l'humeur qui en ſortoit étoit fétide & même un peu purulente, ce qui n'arrive point aux beſtiaux ſains dont on perce les cornes, comme je m'en ſuis convaincu pluſieurs fois par l'expérience. Ne diroit-on pas que cette éruption reſſemble à celle des petites véroles volantes & bénignes, qui ne ſont accompagnées d'aucun ſymptome fâcheux, & dans leſquelles elle ſe fait ſans être précédée par aucun accident alarmant?

A Caſſenave, ſur ſept beſtiaux malades, quatre ont été guéris ; on leur a fait une ſaignée au

flanc; on leur a donné la thériaque dans le vin, & leurs cornes ont été percées à quatre travers de doigt de leur naiſſance : ils ont été deux jours ſans boire ſeuls; mais ils n'ont pas gémi profondément.

Cinq autres ont été traités de la même maniere & avec le même ſuccès; dans ce nombre, une vache a avorté, & il s'eſt établi par cette voie un écoulement abondant & très-fétide : tous ces beſtiaux ont beaucoup touſſé.

A la Lombere, un bœuf a été guéri par les mêmes procédés; on y a ſeulement ajouté les frictions ſeches & aromatiques.

A Julians, la maladie a été très-meurtriere. Chez le nommé Garé, Conſul de la Paroiſſe, il eſt mort treize bêtes à cornes, parmi leſquelles ſept ont péri en quarante-huit heures; l'éruption n'eſt ſurvenue à aucun de ces treize beſtiaux : on leur a cependant fait, avec beaucoup de ſoin, le même traitement qu'à la Lombere & à Caſſenave.

Chez le nommé Niqueau, la maladie a été également meurtriere, mais elle a parcouru ſes périodes avec plus de lenteur. Dans cette Paroiſſe, deux cent trois bêtes ſont mortes de l'épizootie; onze ſeulement ont été guéries.

J'ai obſervé un grand nombre de fois que la

langue des beftiaux qui eft pour l'ordinaire très-chargée & très-fordide dans cette maladie, lorfque l'éruption eft abondante, fe nétoie, commence à perdre la croûte muqueufe dont elle eft recouverte dans le principe & la perd, enfin tout-à-fait lors du defféchement. Quelquefois il fe fait une repercuffion dangereufe, & les boutons difparoiffent par une funefte délitefcence; la mort eft alors prefque affurée. C'eft ce qui eft arrivé chez un Négociant de la Ville de Touloufe, Auteur d'un remede inféré dans la Gazette d'Agriculture, fur les beftiaux même qui font le fujet de l'obfervation.

Le Village d'Offun eft à une demi-lieue de Julians : la proportion des morts & des guérifons y a été bien différente. Le nombre des beftiaux morts de l'épizootie, dans ce Village, & aux environs, eft de 200, & celui des beftiaux guéris fe monte à 480. On y a remarqué des gerçures, à la partie interne des extrêmités antérieures qui ont fuppuré : on a vu des boutons fitués fur les reins fuppurer auffi, & ceux du col tomber en écailles ; la toux a été confidérable, & dans quelques-uns, elle a devancé la maladie. Prefque tous les beftiaux malades ont eu le flux, avec des filets de fang ; quelquefois la diarrhée, venue

trop tôt, a troublé l'ouvrage de la nature, & a empêché l'éruption de se faire convenablement. Une grande partie n'a pas perdu l'appétit, & quelques-uns, dans le grand nombre, n'ont eu d'autres symptomes de l'épizootie, que l'éruption de quelques boutons. J'ai examiné tous ces bestiaux avec beaucoup de soin. M. Forcade, Médecin très-instruit, dont j'ai déja eu occasion de parler avec éloge, m'a fourni tous les éclaircissemens que je pouvois desirer, & M. le Comte d'Ossun avoit donné des ordres pour me mettre à portée de faire mes observations avec le plus de fruit & le moins de peines possibles. Je ne puis que lui en témoigner toute ma reconnoissance.

Dans une Métairie appartenante à M. l'Inspecteur des Haras à Tarbes, une bête à corne a été attaquée de l'épizootie avec une diarrhée vermineuse très-abondante & très-opiniâtre.

Tel est le Tableau des observations que fournissent les campagnes où regne la contagion. On est peut-être surpris de l'uniformité qu'elles présentent; j'ai cependant cherché dans un nombre très-considérable de faits, ceux dont les circonstances sont les plus variées. Les premieres connoissances Médicinales ont été des observations éparses que l'on a rassemblées & dont ont a tiré des con-

ſéquences utiles. La Médecine vétérinaire eſt encore dans ſon enfance ; & j'ai cru devoir faire à ſon égard, ce que l'on a fait primitivement pour la Médecine humaine. En parcourant d'ailleurs les Métairies, & en cherchant celles où la maladie ſouffroit le traitement, je me ſuis un peu dédommagé des peines que la mort & la miſere offroient par-tout dans ces contrées, & ſi le ſpectacle d'une famille entiere ruinée par la perte des beſtiaux qui labouroient ſon champ, a quelque choſe de déchirant pour un homme ſenſible, celui d'une famille plus heureuſe qui, déſolée à la premiere apparition de la maladie, voit enfin renaître ſon eſpérance, a quelque choſe de doux & de conſolant pour quiconque ſait diſtinguer, parmi les malheurs, ceux qui tiennent de plus près aux beſoins de premiere néceſſité.

Il réſulte de ces détails, 1°. que l'on a employé, avec ſuccès, trois eſpeces de traitemens différens les uns des autres : le premier ſe borne aux ſeuls émolliens ; le ſecond en differe, en ce qu'on ajoute aux émolliens des doſes plus ou moins répétées de remedes cordiaux & antiſeptiques ; le troiſieme enfin, differe du ſecond, en ce qu'on a pratiqué la ſaignée dans le com-

mencement. On ne s'est servi nulle part, avec succès, des purgatifs, dont les bons Médecins blâment aussi beaucoup l'usage dans la peste humaine. Les variétés du traitement tiennent, sans doute, à celles qu'apportent les différences du climat, du tempérament, & de l'intensité de la maladie.

Il est donc démontré, 1°. que la saignée n'est pas mortelle, comme quelques-uns l'ont avancé; puisqu'on l'a employée, avec succès, en plusieurs endroits: 2°. qu'elle n'est pas nécessaire dans tous les cas, puisque plusieurs guérisons ont été opérées sans son secours; & que tout l'art consiste à savoir la placer à propos: 3°. que les cordiaux & les antiseptiques, sagement administrés, sont très-utiles, puisque c'est la pratique la plus répandue: 4°. que les émolliens doivent faire le fonds du traitement, puisqu'on les a mis en usage dans toutes les circonstances où il y a eu des bestiaux guéris.

Ces conséquences paroîtront peut-être vagues & d'une petite importance, au premier aspect; mais avec plus de réflexion, quiconque connoît le prix & le petit nombre des vérités, conviendra facilement que c'est beaucoup d'en avoir établi,

d'une

d'une maniere inconteſtable, quelques-unes qui doivent ſervir de baſe au traitement.

D'après les obſervations que je viens de rapporter, & l'hiſtoire des méthodes conſeillées contre l'épizootie, il eſt facile de voir quelle eſt la marche de la Nature, & quels ſecours peuvent l'aider dans ſes efforts. En expoſant les divers traitemens, il en eſt pluſieurs dont j'approuve fort l'uſage, & que l'on a tentés uniquement d'après mes avis. J'aurois preſque rempli ma miſſion, ſans en dire davantage; j'ai cru cependant devoir placer ici une Conſultation qui a été imprimée à Bordeaux, & dans laquelle j'ai réuni, en peu de mots, ce que mon expérience & celle des autres m'ont appris de plus utile.

J'obſerverai ſeulement auparavant, 1°. que le kermès, à la doſe de huit grains, mêlé avec une ſuffiſante quantité d'huile de lin, ou étendu dans une boiſſon aromatique, & donné trois fois par jour, a produit les meilleurs effets: 2°. que le camphre, à la doſe de deux gros, écraſé ou délayé dans du vinaigre, avec une demi-once de thériaque, m'a paru un excellent mêlange pour ſoutenir les forces de la vie, & pour pouſſer à la peau, & que, donné à une demi-once

(1) dans le friſſon, & dans les cas déſeſpérés, comme on a fait à Oſſun, il m'a ſouvent réuſſi au-delà de toute eſpérance : 3°. que les eaux minérales, ferrugineuſes, l'eau ferrée, à laquelle on ajoute le ſel de glauber, & quelquefois le ſel ammoniac, ſont d'un uſage auſſi peu coûteux & auſſi commode, qu'il eſt utile : 4°. enfin, qu'il eſt indiſpenſable de ſavoir que lorſqu'il y a beaucoup de chaleur dans la bouche, & lorſque le pouls bat avec promptitude & véhémence (2), il faut s'abſtenir de tout remede échauffant. Cette obſervation eſt de la plus grande importance ; elle ſeule fait voir combien il eſt impoſſible de déterminer une méthode généralement utile à tous les beſtiaux. Quelque bien indiqué que ſoit un traitement, il faut donc qu'un Obſervateur exact & intelligent l'employe & l'accommode aux circonſtances.

(1) Le camphre, dans mon premier voyage, ne m'avoit point réuſſi. J'attribue ce défaut de ſuccès à l'intenſité de l'inflammation qui étoit extrême alors.

(2) Il bat ordinairement quarante-deux à quarante-trois fois par minute, dans les beſtiaux de petite taille, & dans ceux de grande taille, il ne bat que quarante & une ou quarante-deux fois dans le même eſpace de temps.

CONSULTATION sur le traitement qui convient aux bestiaux attaqués de l'épizootie, publiée à Bordeaux & à Tarbes le 5 Novembre 1775.

SAIGNÉE.

LA Maladie étant inflammatoire, & le pouls étant, pour l'ordinaire, dans le principe plein, dur & fréquent, la saignée est naturellement indiquée; mais comme l'inflammation devient bientôt gangreneuse, il faut, pour la placer à propos, qu'elle soit faite de très-bonne heure. La diminution de l'appétit & la tristesse doivent être les premiers symptomes déterminans. Alors il n'est pas encore certain que la bête est attaquée de l'épizootie; mais comme on ne court aucun danger en pratiquant une saignée, rien n'empêche d'avoir recours à ce moyen, qui peut devenir préjudiciable, si l'on attend que la stase gangreneuse soit commencée. Des ouvertures de cadavres faites dans tous les temps de la maladie, m'ont appris qu'elle arrive quelquefois beaucoup plus promptement que l'on ne pense. On fera la saignée au col ou au flanc. On pourra sans crainte tirer quatre livres de sang:

On n'ouvrira point la veine des beſtiaux qui ſeront trop foibles ou trop avancés dans la maladie. On ne ſaignera point non plus ceux auxquels on aura fait des ſetons ou cauteres. La premiere ſaignée doit ſuffire dans preſque tous les cas. Il y a cependant quelques circonſtances dans leſquelles la chaleur & l'inflammation étant très-vives, on peut en faire utilement une ſeconde. Mais on doit ſe contenter de tirer quelques verres de ſang : c'eſt alors que la ſaignée de la queue peut convenir. Sur-tout on n'oubliera point que ce moyen employé trop tard a toujours été mortel, & qu'il eſt en conſéquence très-dangereux de ſaigner une bête pour laquelle on n'eſt appellé, que lorſque la maladie eſt bien déclarée, ou lorſqu'elle a déja fait des progrès.

BOISSON ORDINAIRE.

L'ÉTAT des premieres voies qui ſont le vrai foyer de la maladie, étant toujours plus ou moins inflammatoire, les boiſſons émollientes ſont, ſans contredit, celles dont l'uſage journalier doit être le plus avantageux; l'eau blanche faite avec la farine, & jamais avec le ſon, l'eau pannée; la décoction des plantes émollientes; la ſoupe

ou bouillon de citrouille, ou, si l'on veut, le bouillon fait avec les substances animales, remplissent très-bien cette indication. Ici, comme dans plusieurs autres endroits de cet Ouvrage, on doit s'appercevoir que j'indique certains moyens uniquement par tolérance. Il faut accorder quelque chose aux préjugés des Paysans, si l'on veut obtenir leur confiance; & vouloir détruire tout-à-fait leurs pratiques pour y en substituer de nouvelles; c'est demander l'impossible. Au reste, pour ce qu'il est des bouillons faits avec la viande, je puis assurer, quoique cet usage soit contraire à nos principes, que j'ai vu un grand nombre de bestiaux guéris après en avoir pris dans tout le temps de leur maladie. On aura soin d'ajouter une suffisante quantité de vinaigre ou d'acide vitriolique, ou de crême de tartre ou de nitre aux boissons végétales, & une suffisante quantité de muscade ou de poivre, ou de canelle ou de girofle, & de suc de citron aux boissons faites avec les substances animales. La dose du vinaigre doit être la huitieme partie de la boisson; celle du nitre est une once sur douze à quinze pintes de liquide, & l'acide vitriolique se mêle aux boissons jusques à agréable acidité. On fera boire le malade au moins toutes les heures une fois.

On peut donner avec ſuccès dans le commencement un mêlange d'huile de lin ou d'olive & de vinaigre ; quelques jours après on pourra joindre le vinaigre à l'eau-de-vie. Cette derniere potion eſt fort recommandée par M. Vitet ; il la croit propre à rétablir les forces vitales. J'ai auſſi pluſieurs fois mêlé quelques gros d'alkali volatil dans un grand verre de vinaigre, & j'ai obtenu par ce moyen un breuvage ſemblable à l'eſprit de Mindererus, ſi vanté dans la peſte. Dans la même vue, l'alkali fixe mêlé avec le vinaigre juſques à parfaite ſaturation, & donné dans le moment de l'efferveſcence, a quelquefois produit de bons effets. Mais on peut s'en tenir aux ſeules boiſſons émollientes acidulées.

POTIONS que l'on donne pluſieurs fois dans la journée.

IL eſt très-important de ne point trop fatiguer les voies alimentaires par des boiſſons trop actives, & habituellement adminiſtrées ; mais l'obſervation ayant prouvé que la gangrene menace les viſceres qui ſervent à la digeſtion, & que d'ailleurs la criſe ſe porte à la peau, il eſt très-prudent de donner, une ou deux fois dans la

journée, des remedes qui soient en même temps diaphorétiques & antiseptiques. La matiere médicale offre une foule de moyens capables de satisfaire à cette indication, parmi lesquels le vin, joint aux amers ou aux aromatiques, tient la premiere place. On fera donc prendre à l'animal, dès le second ou troisieme jour de sa maladie, suivant la force de son tempérament & l'intensité de l'inflammation, une bouteille & demie de vin, en trois doses, dans lequel on aura fait bouillir la petite centaurée, ou l'écorce de frêne, ou le quinquina, ou dans lequel on aura fait infuser l'absynthe, ou la sauge, ou les baies de genievre, ou les fleurs de camomille Romaine, ou les feuilles d'aigremoine, & l'on continuera ce régime les jours suivans. La dose du quinquina est de cinq à six onces, sur une pinte & demie de vin, & celle des plantes ameres ou aromatiques, doit être d'une ou deux petites poignées. Le vin dans lequel on fait infuser de la canelle, est encore très-bon, dans quelques circonstances. Il convient, sur-tout, lorsqu'il y a beaucoup de foiblesse, & lorsque la crise tarde beaucoup à se faire.

Le vin antiseptique, seul, n'est pas toujours suffisant pour soutenir les forces vitales, & pour

pouſſer à la peau. Dans cette vue, la thériaque, la confection hyacinthe, l'orviétan & l'extrait de genievre, ou celui de gentiane, peuvent être adminiſtrés enſemble ou ſéparément. On donnera, par exemple, une once de thériaque, délayée dans la premiere priſe de vin, & le lendemain on répétera la même doſe. Quelquefois il eſt prudent de partager l'once de thériaque en deux, & d'en donner une moitié le matin, & l'autre le ſoir. Dans le Village d'Oſſun, on en a donné chaque jour deux onces, & une once d'extrait de genievre. On diminuera, ou même on ceſſera tout-à-fait ſon uſage, lorſque l'éruption ſera en bon train. Au lieu de vin, on peut ſe ſervir pour véhicule, de l'eau de goudron, en ajoutant à chaque priſe un gros d'élixir de vitriol. La thériaque, délayée dans un verre de vinaigre, produit auſſi de très-bons effets. En conſequence, on pourra ſubſtituer quelquefois, dans cette vue, le vinaigre au vin. Enfin, pluſieurs conſeillent de joindre une once de quinquina, à la doſe de thériaque preſcrite, & ce mêlange eſt encore très-ſalutaire. On ſait combien les Médecins ont vanté, contre la peſte, les acides joints à la thériaque, & la thériaque jointe au quinquina. Le plus ſouvent on s'en eſt tenu à la

thériaque ſeule ; mais il faut obſerver que les ſudorifiques ne doivent point être donnés à trop petite doſe. Sidenham nous apprend que ce régime, une fois adopté, doit être pouſſé avec vigueur, & que l'on échauffe les malades en pure perte, lorſque, par une timidité mal entendue, on les adminiſtre avec trop de réſerve. Il ne faut pas d'ailleurs trop temporiſer dans le traitement de l'épizootie, puiſque, en général, le ſort de la bête eſt décidé, ſans retour, le quatrieme, cinquieme, ou au plus tard le ſixieme jour de ſa maladie. Tout dépend donc de la conduite que l'on tient dans le commencement.

Les ſecouſſes & tremblemens convulſifs indiquent l'uſage du camphre, que l'on joint ordinairement avec le nitre. On peut employer la formule ſuivante. Prenez nitre en poudre, demi-once ; camphre étendu dans un jaune d'œuf, ou diſſous dans une petite quantité d'eau-de-vie, deux gros ; miel, quatre onces : mêlez le tout pour une doſe.

Si la diarrhée eſt opiniâtre & ſanguinolente, on ſubſtituera le bouillon de feves, ou l'eau blanchie avec la farine de feves, à l'eau blanche ordinaire, & le diaſcordium à la thériaque, à la même doſe & aux mêmes heures. L'extrait

de genievre convient beaucoup dans ce cas. On s'eſt auſſi très-bien trouvé des jaunes d'œuf délayés dans le vin.

Le pain rôti, & trempé dans le vin, eſt fort du goût des beſtiaux, & donné vers le déclin, il facilite la digeſtion, & excite l'appétit. Les Payſans ont coutume de ſaupoudrer ce pain avec du ſel, dont on ſait que les beſtiaux ſont fort avides.

LAVEMENS.

J'AI l'hiſtoire de plus de cent guériſons opérées ſans lavemens. Il n'en eſt pas moins vrai que j'ai vu quelquefois ce moyen avoir les ſuccès les plus marqués; je crois donc qu'il eſt à propos d'en donner pluſieurs dans la journée. Les lavemens émolliens & huileux conviennent dans le principe; ceux faits avec l'infuſion des plantes ameres ou aromatiques dans le milieu de la maladie, & les lavemens purgatifs vers le déclin; mais afin de rendre le traitement plus ſimple & plus facile, je conſeille aux Habitans des campagnes de ſe ſervir uniquement des lavemens faits avec l'eau tiede, ou avec les décoctions émollientes, nitrées ou acidulées: lorſque l'éruption eſt décidée, il eſt à propos d'en ſuſpendre l'uſage; il faut

auſſi s'en abſtenir lorſque les beſtiaux ont le flux.

PURGATIFS.

LES purgatifs ſont ſur-tout très-nuiſibles dans le commencement ; ils ne peuvent alors qu'augmenter l'inflammation, en agiſſant ſur une très-petite ſurface des eſtomacs, comme je l'ai démontré dans mon Recueil d'obſervations ſur le traitement de l'épizootie : les draſtiques ne conviennent jamais ; les minoratifs ſeuls peuvent être adminiſtrés vers le déclin de la maladie, lorſque la rumination commence à ſe rétablir, & lorſque l'on voit ſortir des matieres noirâtres, évacuées du feuillet : on peut alors avoir recours à la formule ſuivante. Prenez ſéné & ſel d'epſom, chacun une ou deux onces, nitre & crême de tartre, chacun deux gros, miel, une demi-livre dans une décoction de plantes émollientes. Je me ſuis auſſi quelquefois bien trouvé d'une eau minérale légérement purgative.

TRAITEMENT EXTÉRIEUR.

IL eſt à propos de pratiquer un ſeton au fanon avec l'ellébore, ou avec une meche épiſpaſtique, dès que l'on ſoupçonne une bête malade.

La térébration des cornes, à quatre travers de

doigt de leur base, déja conseillée par Fantasti, ne peut produire que de bons effets. J'ai vu plusieurs fois des matieres fétides se vuider abondamment par ces ouvertures; on les bouche avec une petite boule de cire que l'on peut ôter plusieurs fois dans la journée pour leur donner issue. Les Paysans ont coutume de verser du vinaigre dans les oreilles de l'animal malade, dans la vue de faciliter l'écoulement de ces matieres par les secousses qu'il occasionne : dans quelques pays, on coupe la corne, au lieu de la percer ; mais j'ai observé que la térébration est bien préférable.

Des boutons de feu appliqués le long de l'épine & à la nuque rempliroient la double indication de réveiller le systême sensible, & de multiplier les émonctoires de la suppuration après la chûte des escarres. La Faculté de Montpellier adopte ce moyen dans sa Consultation, & il a été conseillé par Lancisi. Je l'ai mis en usage l'an dernier sans succès ; mais la suppuration s'établit plus facilement cette année, & l'organe celluleux à plus d'activité. On pourroit dans la même vue faire des acupunctures avec des aiguilles rougies au feu.

On frottera le nez avec du vinaigre d'ail, ou avec celui des quatre-voleurs : on en injec-

tera dans les naſeaux, & l'on s'en ſervira pour laver très-ſouvent l'intérieur de la bouche.

La vapeur des baies de genievre, & celle du vinaigre jeté ſur les charbons allumés, eſt encore très-utile pour ſolliciter le dégorgement des foſſes naſales : on peut auſſi ſe ſervir d'une baſſinoire, dans laquelle on met du camphre avec des feuilles ou baies aromatiques, que l'on place ſous le nez des beſtiaux malades, & que l'on paſſe à diverſes repriſes ſur leur dos, ayant ſoin de mettre une couverture dans l'intervalle, afin que la grande chaleur ne les incommode point.

On fixera ſur le front, entre les cornes, une charge qui y entretienne une chaleur continuelle; il importe peu de quoi elle ſoit compoſée, pourvu qu'une chaleur modérée & long-temps ſoutenue, en ſoit l'effet.

On frottera le poil en toutes ſortes de ſens & à ſec, pour mieux ouvrir les pores. On placera ſur le dos une couverture de laine aſſez grande pour s'étendre juſqu'à terre : on mettra ſous cette couverture un chaudron plein d'eau bouillante, dont les vapeurs ramolliront le cuir, & on ſe ſervira de cette eau pour laver la tête, le col & le garrot des beſtiaux malades, ce que l'on répétera pluſieurs fois dans la journée.

Dans la vue de ſuppléer aux veſſicatoires employés avec tant de ſuccès dans les maladies malignes qui attaquent les hommes, on coupera le poil de la nuque & de l'épine du dos, & on frottera toute cette étendue avec de bonne eau-de-vie & du vinaigre très-fort, ou avec l'huile de térébenthine & l'huile de camomille ou d'aſpic: on pourra même y joindre l'euphorbe, l'ellébore, & les cantharides en poudre, ſous la formule ſuivante. Prenez huile de camomille ou d'aſpic ſix onces, l'huile de térébenthine, égale quantité, ellébore, & euphorbe en poudre, chacun une once, poudre de cantharides, deux onces; cire jaune ou huile de laurier, cinq à ſix onces; faites un onguent, ſuivant l'Art, que l'on étendra dans les régions indiquées; on peut ſe ſervir tout ſimplement des huiles éthérées, telles que l'eſſence de térébenthine jointe à une forte teinture de cantharides, que l'on prépare en les faiſant infuſer dans l'eſprit-de-vin, ou dans de forte eau-de-vie: ces moyens ſont beaucoup plus ſimplès, & pour le moins auſſi utiles que les onguens très-compliqués, dont la recette nous vient d'Eſpagne.

S'il ſurvient quelque tumeur, on y fera une large ouverture, & l'on injectera du vinaigre;

ou de l'eau-de-vie camphrée dans l'intérieur de la plaie.

J'insiste d'autant plus volontiers sur le traitement extérieur, que je le regarde comme le plus important : on ne sauroit trop tourmenter le cuir des bestiaux malades pour y porter l'effort critique de la nature. Celui qui réunira le plus de ces moyens, aura plus de droit qu'un autre au succès.

TRAITEMENT le plus simple & le plus à la portée de tout le monde, sous la forme de Résumé.

Il convient d'exposer en peu de mots les principes détaillés ci-dessus :

1°. La saignée sera faite dès les premiers symptomes : si l'on est appellé plus tard, il faut s'en abstenir. 2°. Les boissons émollientes seront employées dans tous les temps de la maladie. 3°. Le second ou troisieme jour, on commencera l'usage du vin préparé avec l'absynthe, ou avec les autres amers, & on le continuera les jours suivans. 4°. A-peu-près à la même époque, on donnera chaque jour aux bestiaux malades une once de thériaque délayée dans le vin, &

partagée en deux doſes, que l'on augmentera ou que l'on diminuera ſelon le beſoin. 5°. On ſubſtituera le diaſcordium à la thériaque, lorſque les beſtiaux auront eu le flux pendant deux ou trois jours; on en donnera une demi-once le matin, & autant le ſoir. 6°. On donnera des lavemens juſqu'à ce que l'éruption ou la diarrhée paroiſſent. 7°. On ne purgera que tard ou point du tout. 8°. On lavera la bouche & les naſaux avec du vinaigre, & on les parfumera comme il eſt dit ci-deſſus. 9°. On tiendra le front chaud par le moyen d'une charge quelconque. 10°. On percera les cornes à quatre travers de doigts de leur baſe. 11°. On fera un ſeton au fanon dès le commencement de la maladie; il devient inutile, ſi l'on attend plus tard; & ſi la ſuppuration ne s'établit point, on peut regarder la maladie comme très-maligne. 12°. On frottera à ſec, & en toutes ſortes de ſens, ſur-tout le col, & le garrot des beſtiaux malades, & cela pluſieurs fois dans la journée. 13°. On ſe ſervira d'un onguent épiſpaſtique ou d'une forte teinture de cantharides, pour frotter la nuque & l'épine du dos, dont on aura auparavant coupé les poils. 14°. On mettra ſur le dos de la bête une couverture de

laine

laine très-ample, sous laquelle on placera, plusieurs fois dans la journée, un chaudron plein d'eau bouillante, & on se servira de cette eau pour laver le garrot, le col & la tête. 15°. On ne leur donnera absolument rien à manger. 16°. Vers le déclin de la maladie, dans la vue de les soutenir un peu, on pourra rendre la boisson plus nourrissante, en y ajoutant une plus grande quantité de farine de feves, & on donnera du pain trempé dans du vin. 17°. Enfin, on les tiendra renfermés dans des étables bien chaudes, que l'on aura soin de tenir très-propres, & de parfumer souvent. Sur-tout, on bouchera exactement tous les trous par lesquels un courant d'air froid pourroit resserrer le tissu de la peau, & s'opposer à l'éruption, que l'on doit regarder comme une crise très-salutaire, dont malheureusement l'épizootie n'a fourni, l'an dernier, presque aucun exemple.

Ce procédé est facile, peu coûteux, & peut être mis en usage par tout le monde. Les personnes plus éclairées & plus instruites, pourront se servir des autres moyens indiqués dans la Consultation, & les varier suivant le besoin.

PRÉSERVATIFS.

1°. L'on empêchera toute communication entre les bestiaux sains & malades, conformément aux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, aux instructions de M. le Maréchal Duc de Mouchy, aux Ordonnances de MM. les Intendans, & aux différens avis qui ont été publiés à ce sujet.

2°. L'étable sera tenue très-propre : tous les jours on la nétoiera, on la parfumera, & on brûlera des bois aromatiques à la porte, si l'on ne peut, sans danger, le faire dans l'intérieur de l'étable.

3°. On y jetera de l'eau en abondance, & on s'en servira pour laver tous les jours les auges, les rateliers & les planchers : si l'on apprend que la bête a été touchée par quelque personne suspecte, on la lavera soigneusement avec de l'eau chaude. Par ce moyen, on enlevera les miasmes contagieux qui pourroient s'être introduits dans l'étable, ou entre les poils des bestiaux. M. Paris, Médecin, exerçant à Constantinople, nous apprend, dans une Dissertation qui a été couronnée par la Faculté de Médecine de Paris, & non encore imprimée, que l'eau est le grand moyen employé dans tout le Levant, pour la

désinfection des ustensiles que l'on soupçonne impregnés du virus pestilentiel. La même chose m'a été confirmée par M. Chaboceau, Médecin d'Alexandrie, employé par M. l'Intendant de Languedoc, dans le Diocese de Toulouse, contre l'épizootie actuelle, & avec lequel j'ai fait plusieurs expériences.

4°. On pratiquera un seton au fanon, que l'on fera suppurer abondamment : on emploie ce moyen, avec succès, dans plusieurs pays.

5°. On fera boire aux bestiaux sains, quatre ou cinq fois la semaine, une chopine de vin, dans lequel on fera infuser de l'absynthe. Ce breuvage antiseptique entretiendra les premieres voies en bon état.

Je ne conseille point de renfermer les bêtes à cornes dans des étables avec des moutons ou des chevaux : 1°. parce que ces animaux pourroient porter ailleurs la contagion, sans être susceptibles de la prendre eux-mêmes : 2°. parce qu'il n'est pas encore démontré que cette cohabitation soit avantageuse.

Les avis que je donne méritent d'autant plus de confiance, qu'ils sont le résultat des expériences multipliées que j'ai faites, & des observations qui m'ont été fournies par un assez grand

nombre de guérifons opérées fous les yeux de différentes perfonnes, & dans une grande étendue de pays. Je crois que l'on ne peut s'empêcher de reconnoître, non deux claffes, mais bien deux degrés de maladie. Les beftiaux qui ne font attaqués qu'au premier degré, font les feuls dont la Médecine puiffe opérer méthodiquement la guérifon. Je me fuis affuré qu'il leur manque toujours plufieurs des grands fymptomes dont ceux qui font attaqués au fecond degré offrent la complication & l'affemblage. Ces fymptomes font, la perte totale de l'appétit, le refus de toute boiffon, même de l'eau claire, le gémiffement profond & les plaintes continuelles, le battement de flanc, les tremblemens & convulfions des mufcles, l'obftruction totale des nafeaux par des matieres épaiffes & purulentes, qui forcent les beftiaux à ouvrir les deux mâchoires pour refpirer, le défaut d'éruption, la diarrhée huileufe & colliquative, la chûte d'un efcarre, qui laiffe l'extrêmité des nafeaux noirâtre & livide, une foibleffe extrême, qui oblige les beftiaux à fe tenir prefque toujours couchés, l'abattement & l'enfoncement des yeux, la dureté d'une des régions lombaires, la difficulté avec laquelle la fuppuration s'établit, lorfque

l'on a appliqué les setons ou vessicatoires. Enfin la petitesse & les intermittences du pouls. On a vu quelquefois des malades guéris, après avoir réuni tous ces symptomes. Je ne crains pas de dire que j'en ai été témoin; mais ce sont des miracles opérés par la nature, sur lesquels l'art ne doit pas compter.

DOSES & FORMULES qui peuvent être employées dans le traitement des bêtes à cornes.

L'ÉPIZOOTIE qui regne actuellement en France, étant de la nature des fievres pestilentielles, il faut renoncer absolument à l'espérance de trouver un remede spécifique, ces maladies n'étant pas de nature à en être susceptibles. On ne doit donc s'occuper uniquement que du soin de chercher un traitement méthodique, capable de les combattre avec succès. Nous venons de rendre compte au Public des efforts que nous avons faits dans ce dessein. Mais afin que ce Recueil soit plus utile, nous avons pensé que l'on nous sauroit gré de transmettre ici un petit nombre de formules extraites des meilleurs Auteurs, ou que nous avons composées suivant le besoin, & dont

nous nous sommes servis utilement. Nous avons cru que, d'un autre côté, les Médecins étant les seules personnes capables de rendre des services réels dans une épidémie quelconque, & se trouvant d'ailleurs le plus souvent distraits par des occupations importantes, qui ne leur laissent pas le temps de faire des recherches sur les maladies des bestiaux, dont plusieurs ne se sont jamais occupés, ils seroient peut-être bien-aise de rencontrer ici un tableau des doses auxquelles on peut leur administrer les drogues usuelles, qui les mette tout de suite à portée de tenter des expériences intéressantes au bien public, & de faire faire à la science vétérinaire des progrès que l'on ne doit attendre que de leur zele & de leurs lumieres.

Potions & boissons émollientes & rafraîchissantes.

1°. Prenez une livre d'huile de lin ou d'olive, & faites-en prendre deux doses à l'animal, une le matin & une le soir : la dose est de deux livres pour un lavement.

2°. Mêlez un verre d'huile de lin avec un verre de vinaigre pour une dose.

3°. Faites prendre une décoction d'orge & de semences froides avec quelques amandes écrasées.

4°. Faites prendre du petit-lait ſimple ou ferré.

5°. Ajoutez un huitieme de vinaigre à une tiſane faite avec les plantes émollientes connues.

6°. Faites prendre aux beſtiaux malades une décoction de pommes.

7°. Prenez une livre de miel & l'étendez dans ſeize livres d'eau. C'eſt un hydromel.

8°. Etendez quatre onces de miel dans deux livres de vin. C'eſt le vin miellé.

9°. Le bouillon fait avec la viande doit être rangé dans cette claſſe ; mais le mieux, c'eſt de s'en abſtenir.

10°. Les Payſans ſe ſervent beaucoup de la ſoupe faite avec la citrouille.

11°. L'eau panée convient auſſi beaucoup dans une infinité de circonſtances.

Boiſſons acidulées & nitrées & autres analogues.

1°. Diſſolvez une demi-once de nitre dans ſix livres de décoction de pariétaire.

2°. Diſſolvez une once de nitre dans dix à douze pintes d'eau.

3°. Dans la même quantité d'eau, diſſolvez pluſieurs onces de ſel marin.

4°. Mêlez l'acide vitriolique, jusqu'à agréable acidité, avec les boissons.

5°. Mêlez avec l'eau blanche, une livre de miel & un demi-septier de vinaigre.

6°. Dissolvez du nitre dans de l'eau blanche miellée.

7°. Prenez eau de chaux seconde, à la dose d'une demi-livre ou d'une livre, édulcorez, avec suffisante quantité de miel.

8°. Mêlez un tiers de vin avec l'eau, & donnez-en boisson ordinaire.

9°. Mêlez un ou deux verres de vin avec une pinte d'eau-de-vie, & donnez-en deux ou trois doses.

10°. Ici se rapportent les deux mêlanges de M. le Clerc, dont il est question à son article.

11°. L'eau de rabel, à agréable acidité, rend quelquefois la boisson très-salutaire.

12°. On mêle la crême de tartre avec la boisson, à la même dose que le nitre; mais elle est beaucoup moins soluble. On peut en saturer l'eau de riz, qui devient alors une très-bonne boisson.

13°. Prenez crême de tartre, une demi-once, fleurs de soufre, une once, miel, une demi-livre, élixir ou esprit de vitriol, une once; on peut aussi y ajouter du vinaigre, eau chaude, douze pintes;

on mêle le tout, & on en fait boire abondamment.

14°. Faites un mêlange avec parties égales d'eau-de-vie & de vinaigre.

Préparations & boissons ameres, aromatiques & astringentes.

1°. Préparez de l'eau ferrée avec un morceau de fer rouillé, avec de la limaille de fer, ou avec un nouet de safran de mars apéritif.

2°. L'infusion de thé, de sauge, ou de quelqu'autre plante aromatique, qui sont en très-grand nombre, produit quelquefois les meilleurs effets.

3°. La décoction de plantin, de verveine, de gland, ou de guy de chêne, remplit souvent les mêmes indications.

4°. Celle d'écorce de frêne & de petite centaurée, ou l'infusion d'absynthe & de camomille édulcorée avec le miel, sont dans le même cas.

5°. Prenez alkali volatil du sel d'ammoniac, deux gros, eau de Luce, même quantité, vin de Bordeaux, demi-livre en deux ou trois doses.

6°. Prenez camphre, un gros, crême de tartre, deux gros, miel, suffisante quantité, mêlez pour une dose.

7°. Prenez quinquina, une demi-once, camphre, un ſcrupule, nitre, un gros, extrait de genievre, quantité ſuffiſante pour lier les poudres précédentes avec le camphre pour une doſe.

8°. Prenez quinquina, ſix onces, eau, quatre livres, réduiſez à deux : c'eſt un excellent antiſeptique.

9°. Délayez une once d'extrait de genievre & de thériaque, dans une ſuffiſante quantité d'eau commune, & ajoutez-y, pour une doſe, un gros d'élixir de vitriol.

10°. Faites une décoction de feuilles de caſſis, & ajoutez, ſur la fin, des fleurs de camomille.

11°. Faites bouillir, dans une ſuffiſante quantité d'eau, l'écorce ou les jeunes pouſſes de pin & de ſapin.

12°. Prenez une demi-once de cachou, dans une ſuffiſante quantité d'infuſion de gentiane pour une doſe.

Lavemens purgatifs.

1°. Prenez feuilles de ſéné, une once, catholicum double, même quantité, décoction émolliente, deux à trois livres ; faites infuſer le ſéné, & délayez le catholicum.

2°. Prenez miel mercurial, quatre onces,

ſavon blanc, deux onces; diſſolvez dans deux à trois livres de décoction émolliente.

Lavemens émolliens.

1°. Prenez huile d'olive, trois onces, miel commun & cryſtal minéral, de chacun une once, dans une ſuffiſante quantité de décoction de mauve; agitez avec force.

2°. Prenez huile de lin, deux ou trois livres, ſel marin, une once; ajoutez un grand verre de vinaigre.

3°. Prenez feuilles de mauve, d'oſeille & de pariétaire, de chacune une poignée, nitre, une once, eau ſimple, ſuffiſante quantité.

4°. Prenez miel, une livre, ſel de nitre, une demi-once, huile d'olive, quatre onces, eau ſimple, quantité ſuffiſante; agitez fortement.

Lavemens antiſeptiques.

Préparez ces lavemens avec la décoction de quinquina, de petite centaurée, & d'écorce de frêne, ou avec l'infuſion d'abſynthe & de camomille Romaine. La doſe du quinquina ſera de deux ou trois onces.

Remedes & boiſſons antiſeptiques & diaphorétiques.

1°. Prenez gomme ammoniac & aſſafœtida, de chacune une demi-once, pilez groſſierement, délayez dans une demi-pinte de vinaigre ſimple ou thériacal, faites bouillir, paſſez, & donnez une ou deux fois par jour.

2°. Etendez deux cuillerées d'eſprit volatil de ſel ammoniac, dans un quart de pinte de vin, ou d'infuſion d'abſynthe, & donnez trois fois par jour.

3°. Prenez racine d'angélique, deux à trois onces, contraïerva, une once, ſerpentaire de Virginie, même doſe; jettez deux livres & demie d'eau bouillante ſur ces drogues, & édulcorez avec du miel.

4°. Le kermès minéral ſe donne à la doſe d'un ſcrupule, d'un demi-gros, ou tout au plus d'un gros, ſoit avec les huileux, ſoit brouillé dans des boiſſons appropriées. On peut auſſi l'aſſocier au camphre, ſous la formule ſuivante. Prenez kermès minéral, un gros, camphre, même quantité, ajoutez autant de miel qu'il ſer. néceſſaire pour une doſe.

5°. Faites infuſer un gros de racine de zé-

doaire, autant de contraïerva, dans une bouteille de vin de Bordeaux; ajoutez une once de thériaque.

6°. Prenez quinquina en poudre, une demi-once, sel ammoniac, un gros, dans une décoction de baies de genievre, donnez deux fois par jour. On peut joindre à cette formule deux ou trois gros de rhubarbe, ou de quelqu'autre substance purgative.

7°. Etendez un ou deux gros d'alkali volatil, dans une livre d'infusion de fleurs de camomille, pour une dose; ou bien étendez deux onces d'extrait de genievre, & dissolvez un demi-gros ou un gros d'alkali volatil du sel ammoniac, dans une bouteille d'eau tiede, & faites boire à l'animal.

8°. Prenez camphre, deux gros, eau-de-vie, quatre onces; dissolvez dans une demi-livre d'eau blanche pour une dose.

9°. Prenez gomme ammoniac & assafœtida, deux gros; pilez & faites bouillir dans une livre d'oxicrat.

10°. Prenez kermès minéral un demi-gros, sel ammoniac, un gros, sel sédatif, une once; mêlez avec du syrop de vinaigre, ou avec l'oxicrat, & ajoutez-y une suffisante quantité de miel.

Il est aussi quelquefois très-bon de faire prendre le kermès, à la dose d'un demi-gros pour chaque dose, dans un breuvage cordial & aromatique.

11°. Prenez fleurs de soufre, une demi-once, ou une once, gomme ammoniac, une once & demie, myrrhe, un gros, miel blanc, quantité suffisante; mêlez le tout ensemble. On peut y joindre la racine de gentiane & les baies de laurier.

12°. Prenez térébenthine & sel ammoniac, une once, deux jaunes d'œufs, savon, une once, eau miellée, une demi-livre; mêlez le tout, après avoir délayé la térébenthine avec les jaunes d'œufs.

13°. Prenez suie de cheminée en poudre, une once, ou une once & demie, miel, quantité suffisante pour une ou deux doses.

14°. Prenez des racines de sureau, ôtez-en la premiere écorce, & faites-en prendre le suc mêlé avec du miel.

15°. Prenez une once de fleurs de soufre, que vous présenterez à l'animal en les mêlant avec du son. On peut aussi faire prendre un mélange de goudron & de soufre dans du miel.

16°. Mêlez les fleurs de camomille, les sommités de sauge & de rhue, avec le miel; & servez-vous du miel ainsi préparé.

17°. Prenez fleurs de camomille, une demi-once, contraïerva, même dose, thériaque, six gros, dans un breuvage amer.

18°. Prenez safran des métaux pulvérisé, & assafœtida, une once, nitre, une demie-once, agitez & brouillez dans du vin blanc.

19°. Prenez quinquina, une demi-once, sel de prunelle, deux gros, camphre, un scrupule dans du miel, ou dans de l'extrait de genievre.

20°. Prenez quinquina, trois onces, infusion d'absynthe, ou vin léger, douze livres, & donnez à six reprises différentes.

21°. Prenez quinquina en poudre, deux onces, incorporé dans du miel, ou bien une demi-livre de cette écorce en décoction, dans deux livres d'un fluide approprié, ou d'eau simple.

22°. L'alun se donne à la dose de quatre à cinq gros dans la journée, dissous dans l'eau blanche, & à la dose de deux gros, étant incorporé avec d'autres remedes.

23°. Prenez fleurs de muguet & de camomille, de chacune quatre onces, camphre, une demi-once, sel ammoniac, deux onces & demie; mêlez & donnez ce mêlange en trois ou quatre doses, avec une boisson appropriée.

24°. Prenez nitre, cinq parties, sel volatil de

corne de cerf, une partie : on peut y ajouter l'huile de corne de cerf par gouttes, & donner, deux fois par jour, trois gros de ce mêlange. Il a eu en Finlande les plus grands succès.

25°. Prenez nitre en poudre, une demi-livre ; sel ammoniac, une once & demie, camphre, une demi-once ; donnez à la fois une demi-once de ce mêlange. Cette formule est la même que celle n°. 23, si l'on excepte les fleurs de muguet & de camomille qui n'y sont point prescrites.

Thériaque, remedes opiatiques.

1°. Prenez thériaque, une once & demie, camphre, un ou deux gros délayés dans une demi-livre d'oxicrat ou de vinaigre rosat ; en une dose.

2°. Prenez quinquina, une ou deux onces, thériaque, une once dans une décoction de baies de genievre, ou dans le suc exprimé de cresson, de cerfeuil & de chicorée, ou dans du vin.

3°. Prenez diascordium, une once ; délayez dans une décoction de millefeuille, de verveine & de petite centaurée, ou dans du vin.

4°. Prenez extrait de genievre, une ou deux onces ; délayez dans du vin, dans du vinaigre, ou dans un breuvage amer ou aromatique.

5°. Prenez racine de gentiane, une once, extrait de genievre, même dose, délayez dans deux livres d'un breuvage approprié. On peut substituer la confection hyacinthe à la thériaque & à l'extrait de genievre, à la même dose. On peut aussi mêler la racine de gentiane en poudre, avec du miel.

6°. Donnez le vinaigre ou l'eau thériacale, à la dose d'une demi-livre par prise, & répétez deux ou trois fois dans la journée.

7°. Prenez thériaque, une once, extrait de genievre, même dose, sel ammoniac, demi-once; délayez dans une suffisante quantité de vin rouge.

8°. Ajoutez à ces mêlanges la poudre de vipere, à la dose d'un ou deux gros.

Purgatifs.

1°. Prenez séné, deux onces, sel d'epsom, une once, nitre & crême de tartre, de chaque un gros, miel, trois onces, dans une pinte de décoction émolliente.

2°. Prenez jalap en poudre, six gros, aloës succotrin en poudre, une demi-once, dans une livre de décoction de plantes émollientes.

3°. Prenez séné, une once ; faites infuser dans une livre d'eau commune, & ajoutez à l'infusion, une once d'aloës succotrin ; ou prenez séné, trois onces, miel, quatre onces, eau bouillante, une livre.

4°. Prenez séné, une once, racine de gentiane, une demi-once, sel de sedlitz, deux onces, catholicum double, deux onces dans une livre d'eau.

5°. Prenez sel d'epsom, une demi-livre dans une décoction émolliente, ou dans une décoction de luzerne.

6°. Prenez aloës succotrin, & manne grasse, de chaque deux onces, sel de prunelle, demi-once, mêlez avec la farine, ou incorporez avec le miel simple ou mercurial.

7°. On peut joindre aux purgatifs la gentiane, ou le gingembre, ou le quinquina, à la dose d'une demi-once.

8°. Prenez de l'ipécacuanha, depuis un gros, jusqu'à six, dans du miel, ou à la dose d'une demi-once, que l'on fait bouillir dans deux livres de décoction émolliente, & que l'on donne en boisson ou en lavement, comme fondant des mucosités, comme purgatif, & comme un remede capable de rétablir le ton de l'estomac, & de

solliciter la sortie des matieres qui l'obstruent.

9°. Prenez tartre stibié, huit à dix grains, délayez dans une pinte d'eau : ce sel étant fortement stimulant, excite nécessairement des contractions dans l'estomac, dont le vomissement ne peut être la suite, mais dont l'effort se porte tout entier du côté du tube intestinal, & quelquefois vers les reins. Dans la Loumagne, chez M. le Vicomte de Lupé, on a fait usage du tartre stibié, à la dose de trente-six à quarante grains. Les bestiaux auxquels on en a donné, ont été tourmentés par des coliques très-vives ; les matieres ont sorti avec force par le fondement, & ont fait, en sortant, un jet considérable. Plusieurs bestiaux sont morts à la suite de ce remede violent, & quelques-uns lui ont survécu. De nouvelles expériences m'ont appris que le tartre émétique, administré même au-delà d'un demi-gros, aux grands animaux domestiques, a produit quelquefois d'assez bons effets ; mais dans des maladies dont l'inflammation de l'estomac & des intestins ne faisoit pas le principal caractere.

10°. La manne & la casse se donnent depuis une livre jusqu'à une livre & demie.

11°. Les tamarins se donnent depuis une demi-livre jusqu'à une livre.

12°. La dose de l'aloës est depuis une once jusqu'à deux. On peut le délayer dans un ou plusieurs jaunes d'œufs, avant de le faire prendre à l'animal.

13°. Prenez soufre en poudre, une demi-once, antimoine crud, & nitre en poudre, même dose, jalap, un ou deux gros, incorporés avec le miel, ou étendus dans une boisson appropriée. Cette recette purge doucement & pousse à la peau.

14°. Le foie d'antimoine, préparé avec parties égales d'antimoine & de nitre, est conseillé par M. Rhoot, dans sa Chymie, contre les maladies épizootiques; il se donne depuis une demi-once jusqu'à six gros. Mais il faut observer que le quatrieme estomac s'enflamme très-aisément par l'usage des forts purgatifs, & que leur action étant très-lente dans ces gros animaux, l'irritation qu'ils causent n'en est que plus durable & plus dangereuse.

ADDITIONS.

1°. Faites infuser une demi-once de safran, haché bien menu, dans une pinte d'eau commune, & donnez-en deux doses.

2°. M. Vitet conseille le camphre depuis vingt grains jusqu'à quarante. Cette dose n'est pas assez forte : on peut hardiment en donner un ou deux gros : la dose du nitre doit être double. On dissout le camphre dans une petite quantité d'eau-de-vie, ou bien on l'étend dans un ou plusieurs jaunes d'œufs.

3°. Le cachou est un excellent astringent. Je n'ai point eu jusqu'ici occasion de m'en servir. M. Vitet le recommande à la dose d'une ou deux onces dans de l'eau ou dans le vin.

4°. Les seules formules mercurielles que l'on puisse employer sans danger, sont, 1°. l'œthiops minéral fait par trituration, & incorporé avec le miel, à la dose d'une demi-once : 2°. le mercure coulant trituré avec les gommes, ou avec le nitre & la crême de tartre, & donné à la dose de cinq à six gros : 3°. le mercure donné à la dose de deux gros, avec un ou plusieurs jaunes d'œufs, & étendu dans une livre de décoction de baies de genievre, ayant soin de remuer beaucoup le mêlange avant de le faire avaler. On peut aussi l'incorporer avec le miel : 4°. enfin, la panacée mercurielle, ou le mercure doux que l'on peut mêler avec le camphre, sous la formule suivante. Prenez mercure doux, quarante-huit grains,

camphre, un demi-gros; avec une suffisante quantité de miel, ou dans une infusion de camomille Romaine. Mais on sera peu satisfait de l'effet de ces médicamens.

5°. On donne l'alkali fixe du tartre fluide, à la dose d'une once, avec deux fois autant de miel, dans une chopine d'eau, ou bien on dissout cet alkali, à la dose d'une demi-once sur chaque bouteille, & on donne une livre de cette dissolution par jour, ou bien enfin, on sature du vinaigre avec de l'alkali fixe, à la maniere de Mindererus, & on en donne deux livres par jour. On peut substituer cette préparation à celle qui est conseillée dans notre Consultation, & dans laquelle l'alkali volatil est employé.

6°. On ne sauroit trop conseiller le sel marin. Il est inutile d'en déterminer la dose d'une maniere bien exacte : on en jette une poignée dans un sceau d'eau blanche.

7°. La dose de la suie de cheminée, est depuis une demi-once jusqu'à une once, avec du miel, ou autrement.

8°. Le baume de soufre succiné, se donne à la dose d'une demi-once dans un véhicule convenable.

9°. L'alun se donne à la dose d'un, deux &

trois gros, dans l'eau miellée, ou dans une décoction de millefeuille, ou dans une infusion de sanicle & de bugle.

10°. Le miel de sauge se donne par onces, & produit les meilleurs effets, sur-tout si l'on y incorpore la gentiane en poudre.

11°. On peut préparer un breuvage sudorifique avec la squine & le sassafras, que l'on emploie à la dose d'une ou deux onces, avec le contraïerva, dont la dose est alors d'une demi-once ou d'une once. On peut aussi employer le contraïerva dans une infusion de racines d'angélique.

12°. Quelques Praticiens ont conseillé l'air fixe dans les maladies putrides, pris en lavement, ou dans la boisson. 1°. La maniere de l'administrer en lavement, consiste à emplir des vessies de ce fluide, à adapter à ces vessies une canule, & à les presser lorsqu'on veut le faire sortir. Pour parvenir à remplir ces vessies, on met dans une bouteille de verre ou de grès, dont le goulot doit être un peu large, de la craie, ou de la pierre calcaire en morceaux, environ jusqu'au tiers, ou jusqu'à moitié de sa capacité. On y verse de l'huile de vitriol, affoiblie de dix à douze parties d'eau, & on introduit, sur le

champ, le goulot de la bouteille dans une vessie flasque : à mesure que l'air fixe se dégage du mêlange, il passe dans la vessie qu'il gonfle; lorsqu'elle est pleine, on la retire pour en substituer une autre. On verse une nouvelle dose d'acide vitriolique, quand l'effervescence est passée, & on continue ainsi jusqu'à ce que la craie, ou la pierre calcaire soit épuisée ou saturée. J'ai toujours vu ces lavemens fatiguer beaucoup, & ne produire aucun bien.

2°. Plusieurs Modernes attendent de l'air fixe, pris intérieurement par les voies de la déglutition, un succès bien plus marqué. Lorsqu'il ne s'agit que de porter l'air fixe dans les premieres voies, on peut se contenter de prescrire l'usage des eaux minérales qui en sont impregnées, telles que celles de Pougues, & autres de cette nature ; mais il est à observer que ces eaux n'en contiennent qu'une petite quantité ; & par conséquent, dans plusieurs cas, ce moyen seroit insuffisant : il est d'ailleurs dispendieux & embarrassant pour les lieux éloignés des sources naturelles. Il paroîtroit donc préférable de faire avaler, soit aux hommes, soit aux animaux malades, des yeux d'écrevisses en bol, de la craie en poudre, de la magnesie du nitre, & autres

matieres alkalines de cette nature, & de leur faire boire pardessus une eau aiguisée, par exemple, par le mêlange de l'acide vitriolique étendu jusqu'au degré d'acidité de la limonade.

Si l'on veut porter l'air fixe plus avant dans le canal intestinal, il faut pour lors avoir recours aux boissons muqueuses, à la décoction d'orge germée, à l'eau de miel, à l'eau sucrée, & généralement à toutes les boissons qui sont disposées à la fermentation. A mesure que ces boissons avanceront dans le canal intestinal, la fermentation qui s'y opere en dégagera une quantité considérable d'air fixe; & ce fluide, en se combinant avec le chyle, & en passant dans les humeurs, en corrigera l'alkalescence & la putridité. Tel est au moins le résultat qu'on doit obtenir dans l'hypothèse de M. Macbride. Le Médecin est donc maître de porter de l'air fixe dans telle partie du canal intestinal qu'il juge à propos.

Remedes topiques ou externes.

1°. Prenez quelques têtes d'ail pilées; ajoutez une demi-poignée de sel marin, & deux fortes pincées de poivre dans une chopine de vinaigre; frottez avec un linge attaché au bout d'un petit

bâton, l'intérieur de la bouche de la bête malade.

2°. Prenez ſel ammoniac, une once & demie, eau-de-vie, une chopine, eau dans laquelle on a fait infuſer des plantes aromatiques, une pinte pour laver les foſſes du nez & de la bouche.

3°. Prenez racines de pyrethre & d'impératoire, de chacune une once, ſel ammoniac, une demi-once; faites un nouet que l'on fixera dans la bouche de l'animal.

4°. Prenez poivre battu, une once, racine de zédoaire, & ſel ammoniac, de chaque une demi-once, & faites un nouet qui doit être fixé dans la bouche de la bête malade.

5°. Mêlez deux onces d'acide vitriolique, avec quatre onces d'eau, pour les ulceres de la bouche & de la langue, ſoit dans ſon corps, ſoit vers le frein.

6°. Prenez poudre de cantharides, un gros, autant d'euphorbe; incorporez le tout dans une ſuffiſante quantité d'huile de laurier. Voyez la formule indiquée dans la Conſultation.

7°. Prenez poudre de cantharides, une once, euphorbe, trois gros, vieux levain & vinaigre, autant qu'il en faut pour donner au mêlange la conſiſtance néceſſaire.

8°. Faites macérer l'ellébore, la viorne ou

l'écorce de cassis, dans de fort vinaigre, avant de vous en servir pour faire le cautere ou seton.

9°. Prenez feuilles de bétoine, une once, autant de racines d'iris, ellébore, deux gros; réduisez le tout en poudre, mêlez & soufflez dans les naseaux. On peut y joindre le poivre; & la poudre de réglisse peut servir pour diminuer la force & l'activité des poudres indiquées.

10°. Pansez les dépôts & ulceres gangreneux avec l'eau-de-vie camphrée & la teinture de myrrhe, & lavez avec le vin de quinquina.

11°. Injectez suivant le besoin, & lavez les plaies avec l'eau de guimauve, avec le vinaigre de Saturne, ou avec le vinaigre aromatique.

12°. Faites infuser des feuilles d'absynthe ou de rhue, dans du vinaigre de Saturne, ou dans du vinaigre saturé de sel ammoniac, & servez-vous-en pour laver les scarifications & écorchures; ou bien dissolvez une demi-once de sel ammoniac, dans une livre d'infusion d'absynthe, & ajoutez-y deux ou trois onces d'eau-de-vie camphrée.

Si on ajoute à ces formules celles qui se trouvent dans les pages 115, 116 & suiv. 157 & suiv. 213 & suiv. 237, 243, 245, 249 & 282 de cette premiere Partie, on aura une suite assez

complette des doſes & des formules que l'on peut employer dans la médecine des beſtiaux. J'ai affecté de ne point me ſervir des termes ni des ſignes uſités en Pharmacie, afin d'être intelligible pour tout le monde. Il m'auroit été très-facile d'en augmenter le nombre ; mais j'aurois alors rendu le choix des médicamens plus difficile, ce qui n'eſt pas ſans inconvénient. Je crois donc en avoir dit aſſez, & pour les gens du monde, qui voudront par eux-mêmes faire des eſſais, & pour les gens de l'Art, qui multiplieront & varieront les formules, ſuivant le beſoin. On doit encore avoir une attention ; c'eſt de ne point indiquer des remedes trop coûteux, ou dont la préparation ſoit trop difficile, parce que, d'un côté, il eſt abſurde d'exiger des Particuliers, qu'ils faſſent une dépenſe conſidérable, pour un traitement dont le ſuccès eſt incertain ; & que, de l'autre, il ne l'eſt pas moins de demander aux Payſans des connoiſſances qui leur ſont étrangeres, & des ſoins très-fatigans qu'ils refuſent conſtamment de prendre pour eux-mêmes. Ces ſeules réflexions ſuffiſent pour faire appercevoir toute l'inutilité de l'étalage faſtueux que l'on trouve dans quelques Ouvrages modernes, qu'il eſt d'ailleurs très-facile de recon-

noître pour n'être qu'une Pharmacopée travestie.

CONCLUSION.

Quelqu'exacte que soit la description d'une maladie, on n'est jamais aussi sûr de la reconnoître & d'en donner une bonne idée, qu'en la comparant avec les autres lésions connues, pour en faire appercevoir les rapports & les différences. C'est ce que l'on peut faire très-aisément, en se rappellant la suite des phénomenes exposés dans ce Mémoire.

Parmi les symptomes dont on a offert le tableau, plusieurs sont communs aux autres affections morbifiques qui attaquent les bestiaux. De ce nombre, sont la tristesse, l'abaissement de la tête, la rougeur des yeux, l'écoulement du nez, la chaleur & le frisson, la difficulté de la respiration, le battement des flancs, les gémissemens, la perte de l'appétit, & la cessation de la rumination.

La dureté & l'engouement du troisieme estomac, que plusieurs regardent comme un accident particulier à l'épizootie, se rencontre aussi très-souvent dans le charbon, comme j'ai eu occasion de le voir dans le Medoc. On l'observe

encore dans presque toutes les maladies inflammatoires de l'abdomen. Cet estomac étant comme surajouté aux autres, & placé de côté, tout ce qui tend à la sécheresse & à l'inflammation, suffit pour opérer l'endurcissement des matieres qui y sont contenues.

L'altération du quatrieme estomac qui, dans les bestiaux morts de l'épizootie, présente à son intérieur, une pellicule rougeâtre & gangrenée, m'a paru plus propre à la peste varioleuse des bêtes à cornes, que l'endurcissement du feuillet.

L'état des poumons & celui de l'arriere-bouche, ne permet pas de confondre cette maladie avec la squinancie, ou avec la péripneumonie maligne.

La dyssenterie, ou la constipation, ne donnent par elles-mêmes aucun diagnostic assuré, puisque l'une & l'autre se rencontrent dans le nombre des symptomes dont l'épizootie a montré les variétés, & puisqu'il regne d'ailleurs des dyssenteries épidémiques, dont l'expérience a prouvé que l'ensemble est bien différent de celui de la maladie épizootique des bêtes à cornes.

Les convulsions, les palpitations cutanées, le tremblement, l'empâtement de l'épine, sa sensibilité excessive, ainsi que celle de la région qui ré-

pond au cartilage xiphoïde, en un mot, tous les ſymptomes nerveux, ſont beaucoup moins communs que les précédens : cependant par-tout où ils ſe rencontrent, ils n'accompagnent pas toujours le fléau cruel dont ils ne ſont que trop ſouvent les funeſtes effets. L'épine, par exemple, ſe montre ſenſible preſque dans tous les cas où la maladie eſt très-maligne, & où le genre nerveux eſt très-affecté. Ce n'eſt donc point par la recherche d'un ſymptome patognomonique, que l'on doit établir le diagnoſtic de la peſte varioleuſe des bêtes à cornes (1) ; mais c'eſt plutôt dans la ſuite & dans l'enchaînement des phénomenes, ainſi que dans la terminaiſon de la maladie, que doit conſiſter l'art d'en reconnoître l'exiſtence.

Les ſymptomes de cette épizootie ſont décrits avec ſoin depuis la page 76, juſqu'à la page 82, & depuis la page 201, juſqu'à la page 212 de ce Mémoire. On lit à la page 83, une note ſur la maniere de ſe comporter lorſque l'on n'eſt pas certain du caractere d'une maladie régnante parmi les beſtiaux d'un pays quelconque. La page 84 & les ſuivantes offrent une ſuite d'obſervations,

(1) C'eſt ainſi que j'appelle l'épizootie dont il s'agit principalement dans cet Ouvrage.

par le moyen desquelles on peut reconnoître l'épizootie varioleuse des bêtes à cornes par-tout où elle existera. Depuis la page 89, jusqu'à la page 94, est consignée l'histoire des ravages que la dissection démontre dans les visceres des bestiaux qui en sont morts. Les détails renfermés depuis la page 122, jusqu'à la page 182, sur les épizooties qui ont régné pendant ces dernieres années en France & dans les différens Royaumes voisins, fournissent encore de nouvelles lumieres sur le diagnostic. Enfin la description des maladies semblables à l'épizootie actuelle, & observées plus anciennement depuis Fracastor, jusqu'à l'année 1774, qui se trouve depuis la page 183, jusqu'à la page 299, ne laisse presque rien à desirer sur les variétés connues.

Ce qui ajoute encore à la difficulté, c'est, comme le dit Lancisi, la stupidité & le mutisme des animaux que l'on se propose de guérir. Les signes extérieurs, les seuls guides que nous puissions reconnoître, n'apprennent rien de bien précis sur la nature du mal dont ils sont les effets, & qui existe toujours long-temps avant que l'on puisse s'en appercevoir. Parmi les preuves très-nombreuses que je pourrois apporter de cette vérité, je choisirai deux faits qui se sont passés sous les

yeux

yeux de plusieurs Magistrats de Bourbourg. Un Particulier de cette Châtellenie avoit une vache dans un lieu infecté, où il la nourrissoit principalement de vesce ; il la conduisit dans un autre endroit sain, où elle vécut six semaines sans en manger & sans éprouver la moindre incommodité apparente ; au bout duquel temps, l'invasion de l'épizootie étant devenue très-sensible, & la vache y ayant succombé, on trouva le troisieme estomac tout rempli de vesce endurcie, desséchée & comme brûlée. Ce gâteau s'étoit donc formé lentement, & l'attaque de l'épizootie datoit en moins de six semaines. Un autre Habitant de la même Châtellenie envoya trois vaches, compagnes d'une autre infectée, dans trois endroits différens & sains jusqu'alors. Au bout de trente & quelques jours, ces trois vaches éprouverent les atteintes de la maladie épizootique, dont elles avoient, sans doute, pris le germe en communiquant avec la premiere, lors de leur cohabitation.

Vu ce grand nombre d'obstacles qui s'opposent à la connoissance de l'épizootie, nous rapporterons ici les principaux symptomes des maladies avec lesquelles elle pourroit être confondue : ce que nous ferons d'autant plus volontiers, que

nous trouverons ainsi l'occasion de présenter un tableau abrégé des principales lésions auxquelles les bestiaux sont exposés.

1°. Les bestiaux sont quelquefois attaqués d'une fievre continue, qui, après avoir donné des signes d'une inflammation plus ou moins grande, en offre quelques-uns qui annoncent une putridité marquée dans les humeurs. Au premier coup d'œil, il est très-difficile de distinguer une pareille fievre d'avec l'épizootie régnante, qui, au fond, n'est autre chose elle-même qu'une fievre putride du plus mauvais caractere. Un Observateur attentif, outre les symptomes qui leur sont communs, en apperçoit cependant plusieurs, à l'aide desquels le diagnostic peut être établi.

Dans l'épizootie, la tête donne plus de symptomes d'abattement & de pesanteur, que d'inflammation; la chaleur des cornes & des oreilles n'est pas, à beaucoup près, aussi soutenue; les yeux deviennent chassieux, & se ternissent plus promptement; l'épine & le cartilage xiphoïde sont beaucoup plus sensibles que dans les autres fievres qui attaquent les bestiaux; le poil est aussi beaucoup plus hérissé; les tégumens sont emphisémateux le long de la colonne épiniere, &

ils finissent par être secs & racornis ; la diarrhée, pour l'ordinaire, ne tarde pas à se déclarer ; le pannicule charnu est agité par des mouvemens convulsifs ; le corps est secoué par des tremblemens qui se font sentir principalement le long de la colonne épiniere ; le train de derriere est foible & se soutient à peine en marchant ; les urines sont d'abord comme dans l'état naturel ; les progrès du mal sont prompts, & tout est fini, pour l'ordinaire, en huit jours. Souvent la maladie se termine par des boutons au col & le long de l'épine.

Cet ensemble de symptomes ne se rencontre point dans les synoques simples ou même putrides, dont la marche est plus lente & plus égale, dont les périodes sont plus marqués, & dans lesquelles on voit la tension & l'extrême irritabilité des fibres, après avoir suspendu les excrétions, céder enfin & cesser tout-à-fait dans le temps de la coction, lorsque la matiere fébrile plus travaillée, adoucie & portant avec elle moins d'astriction, trouve enfin un émonctoire par lequel elle peut s'échapper. C'est ce que l'on voit, par exemple, dans les urines qui sont ténues au commencement, & souvent bourbeuses vers la fin ; dans l'insensible transpiration qu'une peau

ſeche & reſſerrée retient d'abord, tandis qu'humectée vers la fin, elle en permet la ſecrétion avec abondance; enfin, dans les excrétions alvines, qui, ſuſpendues dans l'état d'irritation, deviennent enfin plus copieuſes & plus fréquentes, lorſque le boyau ſe détend & ſe lubréfie.

Dans l'épizootie, au contraire, & dans toutes les fievres malignes en général, cette réciprocité, cette alternative entre les mouvemens reſpectifs des forces vitales & muſculaires, cette marche reglée que ſuivent la nature & les criſes qui ſont ſon ouvrage, cette unanimité, ce concours entre tous les organes pour le ſoutien de la vie, cet accord entre les fonctions, qui fait qu'après s'être réunies pour combattre l'ennemi commun par les efforts réitérés de la fievre, une d'entre elles, lorſqu'il eſt affoibli & moins en état de nuire, ſe prête à ſa ſortie; enfin, cette régularité, cette ſuite de phénomenes, dont les bons Obſervateurs, en prenant Hippocrate pour modele, calculent, en quelque ſorte, les effets, diſparoît & fait place à une complication de ſymptomes dont il eſt auſſi difficile de connoître les cauſes & l'enchaînement, qu'il l'eſt d'y apporter un remede convenable & d'en opérer la guériſon. Les nerfs étant principalement & primitivement

affectés dans ces maladies, comme le prouve la série de leurs symptomes, ces organes étant principalement destinés à entretenir entre les différens visceres des rapports de sentiment & de mouvement, le systême nerveux portant par-tout dans ses lésions le trouble & l'irrégularité, jointe à tous les dangers d'une sensibilité excessive & d'une alternative subite & toujours à craindre; enfin une expérience constante ayant prouvé que les maladies aiguës sont d'un prognostic d'autant plus fâcheux, que les conduits excréteurs, & en général, le tissu de tous les visceres est plus resserré & plus souffrant, on ne doit point être étonné du désordre qui regne entre les différentes fonctions, & du défaut d'harmonie qui se trouve entre les phénomenes, & leur cause apparente. C'est donc cette anomalie qui doit, en général, assurer le diagnostic des maladies malignes : ajoutez-y la communication, qui, lorsqu'elles sont contagieuses, ne se manifeste que trop facilement par ses progrès, ce qui n'a point lieu dans les autres cas.

2°. Les bestiaux, après avoir pris en trop grande quantité des alimens très-nourrissans, surtout s'ils travaillent peu, éprouvent quelquefois les accidens d'une pléthore vraie. Ils ont alors

l'air pefant & affoupi ; quelquefois l'œil eft un peu enflammé ; mais la chaleur des oreilles & des cornes n'eft pas très-confidérable , & n'eft fujette à aucunes variations. Si la poitrine fe prend jufqu'à un certain point , on n'obferve aucuns battemens de flanc femblables à ceux de l'épizootie. Les progrès de l'une & de l'autre maladie offrent d'ailleurs de fi grandes différences, qu'il n'eft pas poffible de s'y tromper.

On peut en dire autant de la pléthore fauffe, qui, offrant prefque les mêmes accidens que la vraie, & n'apportant qu'un très-petit changement dans les forces mufculaires, peut toujours être facilement diftinguée de l'épizootie, même dans fon principe. Ce qui a précédé, fuffit d'ailleurs toujours pour ne laiffer aucun doute fur l'exiftence de la fauffe pléthore.

3°. Après une marche trop prompte ou trop long-temps continuée, fouvent les forces s'épuifent, les yeux fe chargent & fe fatiguent, la bouche s'échauffe, le bout du nez devient aride & brûlant, les excrémens font fecs, & l'animal eft exceffivement trifte & abattu. Ces accidens, au premier coup d'œil, pourroient en impofer; mais en queftionnant les Métayers, on remonte aifément à la fource du mal ; il eft

d'ailleurs très-rare que la rumination cesse tout-à fait. Jamais les palpitations cutanées & les tremblemens convulsifs n'ont lieu ; enfin les phénomenes des jours suivans, suffisent pour désabuser, si une personne peu instruite s'étoit méprise d'abord.

4°. Les alimens qui contiennent beaucoup d'air, permettent quelquefois à ce fluide de se développer en trop grande quantité dans les estomacs des ruminans. Comme leur étendue est très-grande, le ventre est alors gonflé comme un ballon ; il raisonne même lorsqu'on le frappe. Sans avoir recours à d'autres signes, on peut reconnoître ainsi très-facilement cette espece de tympanite, qui requiert l'usage des toniques, ou même la ponction que l'on a faite plusieurs fois heureusement dans ce cas.

5°. En certains cantons, dans un temps très-chaud, & après un léger mouvement de fievre, les bestiaux éprouvent une petite éruption à la peau ; qui paroît presque sur le champ, & qui disparoît en peu de jours. On ne pourroit la confondre tout au plus qu'avec l'espece la plus bénigne de l'épizootie : mais outre qu'elle n'a lieu que sur le déclin de l'épidémie régnante, & parmi des bestiaux qui en sont attaqués, on doit

ſavoir que l'éruption de cette derniere eſt beaucoup plus durable & beaucoup plus abondante, & que les petites croûtes qu'elle forme entraînent, en tombant, la chûte de l'épiderme en pluſieurs endroits du corps, & celle des poils.

6°. Parmi les ſymptomes qui accompagnent l'inflammation de l'eſtomac & des inteſtins, la tenſion extrême du ventre, la douleur que l'animal éprouve, lorſqu'on le touche, ſes ſouffrances, ſon inquiétude, ſon changement continuel de poſition en ſe couchant & ſe relevant auſſi-tôt, ſont plus que ſuffiſans pour diſtinguer cette maladie de toute autre.

7°. L'épizootie n'eſt pas toujours accompagnée de la dyſſenterie. Suivant la deſcription qu'Ens nous en a laiſſée, il paroît que celle qui a fait le ſujet de ſes obſervations, étoit de ce genre. M. Daignan, Médecin célebre, exerçant à Bergues, (1) a eu occaſion de voir la même choſe en Flandre; & dans le Village d'Oſſun (2), pluſieurs beſtiaux attaqués de cette maladie, en ont été exempts. Mais dans toutes les autres Provinces où j'ai vu l'épizootie, la dyſſenterie s'eſt

(1) Page 281 de cet Ouvrage.

(2) Page 353 de ce Recueil.

toujours déclarée avec des accidens plus ou moins considérables ; il est même arrivé très-souvent que le rectum a sorti en partie, de maniere à former une espece de choux-fleur livide & très-fétide, sur-tout après la mort. Il paroît, par ces détails, qu'il seroit quelquefois possible de confondre l'épizootie avec la dyssenterie des bestiaux.

Dans cette derniere maladie, l'animal éprouve des frissons, le poil est hérissé, le nez est plein de pus, la tristesse & la foiblesse sont extrêmes ; mais outre ces symptomes, le pouls des bestiaux attaqués du flux dyssentérique, est beaucoup plus petit & plus serré que celui des bestiaux attaqués de l'épizootie ; l'animal est tourmenté par des tranchées & par des coliques très-fréquentes ; sa tête se rapproche souvent du ventre, comme par une espece de convulsion ; un tenesme considérable & des efforts répétés précédent la sortie de la fiente ; souvent le rectum tombe & paroît très-enflammé ; les excrémens sortent liquides dès les premiers jours de la maladie ; enfin vers le déclin, l'animal rend une espece de sanie purulente. Dans l'épizootie, le flux, pour l'ordinaire, tarde plus à paroître, & vers la fin, il se supprime, si la nature est victorieuse, ou dégénere en une

matiere bilieuſe ſemblable à de l'huile & d'une fétidité extrême, quelque temps avant la mort. De plus, l'ouverture des cadavres fait appercevoir, dans les inteſtins des beſtiaux morts de la dyſſenterie, des ulcérations & des reſſerremens en certains endroits; ce que l'on ne remarque point dans les inteſtins des beſtiaux morts de l'épizootie, dont la membrane interne eſt ſeulement ſphacélée, ſans autre altération dans toute l'étendue du canal.

La dyſſenterie bénigne reconnoît pour cauſe le trop grand uſage d'eaux mal-ſaines, ainſi que celui des plantes âcres, ou trop aqueuſes, ou couvertes de roſée, ou trop arroſées par des pluies abondantes. Quelquefois auſſi elle devient épidémique; alors on voit les beſtiaux courir de loin vers la fiente de l'animal infecté, & pouſſer des mugiſſemens lorſqu'ils l'ont ſentie; ce qui établit une nouvelle analogie entre le flux dyſſentérique & l'épizootie. Ici les perſonnes de l'Art doivent être en garde contre l'erreur, & ne prononcer ſur la nature de la maladie, qu'après un examen très-rigoureux.

Les beſtiaux qui ont beaucoup d'embonpoint, rendent quelquefois, avec les excrémens, des matieres muqueuſes en plus ou moins grande

quantité. La moindre irritation dans le tissu nerveux & très-irritable des intestins, donne, dans quelques circonstances, lieu à cette excrétion, & peut-être la graisse surabondante, en passant de cellule en cellule, & se mêlant avec quelques mucosités, sort sous cette apparence. Mais comme cette maladie n'apporte que peu de changement dans l'économie animale, & qu'elle est plutôt lente qu'aiguë, elle ne peut être confondue avec l'épizootie.

On peut en dire autant de cet état de dissolution qui survient aux dyssenteries longues, & à l'espece de maladie connue sous le nom de *venin dormant*, dans laquelle le sang appauvri laisse échapper une partie de l'air qu'il contient, dont le tissu cellulaire se gonfle & se distend avec crépitation, lorsqu'on le touche. C'est sur-tout aux lombes & le long de l'épine que le cuir est ainsi racorni & soulevé. Ce même symptome a lieu dans l'épizootie; mais les accidens concomitans sont tellement différens dans ces deux lésions, qu'il ne peut y avoir aucune méprise à cet égard.

Souvent, dans la vue de guérir les bêtes attaquées du venin dormant, on les plonge dans le fumier jusqu'au col. J'ai vu aux environs de Bordeaux, étant accompagné de M. le Subdélégué,

de M. le Breton & de M. Bellerocq, deux bestiaux attaqués de l'épizootie, ainsi plongés dans un bain de fumier, au milieu d'une étable que l'on avoit creusée à dessein de rendre l'opération plus facile. Ces bestiaux, qui n'étoient attaqués que depuis deux jours, furent tellement suffoqués par cette chaleur humide & puante, qu'on les retira expirans du trou que l'on avoit creusé.

Les vaches qui viennent de mettre bas, surtout dans le temps d'une maladie régnante, conservent souvent une foiblesse si grande, que l'on vient les déclarer comme atteintes de l'épizootie. Avec une bonne nourriture & quelques cordiaux antiseptiques, on les rétablit sûrement. Je ne fais cette remarque, que parce que j'ai été témoin de cette méprise en Flandre.

8°. Les squinancies gangreneuses qui attaquent les bêtes à cornes, sont accompagnées de tous les symptomes des maladies malignes, & par conséquent elles en ont beaucoup de communs avec l'épizootie. La chaleur, d'abord assez vive, disparoît au bout de quelques jours. Un froid non interrompu dure alors jusqu'à la mort, si l'animal y succombe. Les convulsions cutanées sont ici de la partie; la toux commence de bonne heure, elle devient ensuite très-fatigante; la poi-

trine ſe prend en même proportion ; l'animal reſpire difficilement ; les flancs battent d'une maniere très-vive & très-précipitée ; les yeux ſont rouges & animés ; ils deviennent bientôt chaſſieux ; la bouche eſt chaude & enflammée, ainſi que la partie ſupérieure du pharinx & du larinx ; une morve abondante & fétide ſort des naſeaux ; la bouche eſt auſſi remplie par une humeur de même nature ; l'animal eſt ſur le point de ſuffoquer ; enfin la ſurface de la langue, ainſi que l'intérieur de la bouche & des narines, ſont parſemés d'ulceres ; la membrane qui recouvre la langue, étant continue avec celle qui tapiſſe l'arriere-bouche, les narines, le larinx & l'œſophage, il n'eſt pas étonnant que toutes ces parties ſoient affectées de la même fluxion gangreneuſe. C'eſt auſſi ce que l'ouverture des cadavres fait appercevoir. Toutes ces parties ſont ſphacélées ; le poumon lui-même, quoique moins affecté, participe cependant aux mêmes diſpoſitions. Le ventre, pour l'ordinaire, eſt dans l'état le plus naturel. Les connoiſſances qui réſultent de ces détails, établiſſent le diagnoſtic de cette maladie, d'une maniere aſſez claire, pour n'être point confondue avec la peſte varioleuſe des bêtes à cornes, dans laquelle le virus délétere fait, ſur

les estomacs & sur les intestins, les mêmes ravages que celui de la squinancie produit sur l'arrière-bouche. Ces deux maladies ont, au reste, de grands rapports ; elles sont également communicatives, & elles exposent également l'animal au plus grand danger. La dyssenterie contagieuse se rapporte encore à celles-ci. Toutes les trois attaquent le même tube, l'une à sa partie supérieure, l'autre dans sa partie moyenne, sur-tout vers les estomacs, & la troisieme dans la partie la plus déclive, puisqu'elle affecte principalement le rectum, & les gros intestins. Cependant elles sont essentiellement différentes ; chacune a son cours, ses périodes & ses phénomenes distincts & déterminés. Il est donc vrai de dire que chaque maladie a une marche qui lui est propre, dont l'observation la plus exacte & la plus impartiale peut seule donner connoissance ; que chaque épidémie mérite une description particuliere ; qu'en Médecine-pratique, un examen sérieux & éclairé découvre souvent des différences très-grandes entre les maladies qui paroissent se ressembler le plus au premier abord, & qu'enfin la voie de l'analogie & des généralités, quoique fort avantageuse pour saisir les rapports, pour former le jugement, & pour

aider la mémoire, en rapprochant les objets dans le dessein d'en former un ensemble, est cependant insidieuse & conduit souvent à l'erreur, lorsqu'on s'y livre avec trop de confiance & avec trop d'étendue.

9°. Si les poumons sont affectés dans la squinancie maligne, ils le sont encore beaucoup plus, lorsqu'une péripneumonie du même genre les attaque & y porte immédiatement ses ravages. Alors la foiblesse, l'horripilation, les mouvemens convulsifs du pannicule charnu, & tous les autres symptomes des fievres malignes se déclarent; le cuir se desséche aussi : il se joint à ces accidens une sueur fréquente, laborieuse & souvent accompagnée d'un gonflement marqué dans le globe de l'œil, dont les vaisseaux se remplissent de sang en même proportion, & d'une excrétion assez abondante par les narines, qui survient quelque temps après l'invasion. Les hypocondres battent fortement; & à l'ouverture des cadavres, on trouve le poumon échimosé, rempli d'un sang noir & parsemé de taches gangreneuses; les viscéres abdominaux sont un peu gorgés de sang, mais on n'y trouve aucuns des ravages que démontre la dissection des bestiaux morts de l'épizootie. La violence des accidens qui se manifestent

dans l'arriere-bouche, dans le col ou dans la poitrine, distingue donc les squinancies & les péripneumonies malignes, d'avec l'épizootie varioleuse des bêtes à cornes.

10°. S'il est un genre de maladies analogues à l'épizootie dont il est question dans cet Ouvrage, soit par leur nature maligne & contagieuse, soit par leur terminaison le plus souvent funeste à l'animal qui en est attaqué, ce sont sans contredit celles qui ont pour caractere des bubons ou des tumeurs charbonneuses en différentes parties du corps, ou des ulceres malins & rongeans dans l'intérieur de la bouche.

Ce qu'il y a de particulier dans ces maladies, c'est que les bestiaux qui en sont attaqués, ne cessent, pour l'ordinaire, de boire & de manger, que dans le période le plus avancé. On en a vu qui, ayant la langue presque toute rongée, sembloient avoir conservé de l'appétit; d'autres étoient couverts de tumeurs, & desiroient encore des alimens. Le pouls n'est changé que dans les derniers temps, & même dans les derniers instans de la maladie. Les naseaux ne sont point remplis par des humeurs aussi abondantes & aussi fétides (1);

(1) Relation d'une maladie épidémique & conta-

les

les excrémens conservent leur consistance ordinaire. C'est seulement lorsque le mal a fait des progrès qui, pour être cachés, n'en sont ni moins rapides, ni moins funestes, que la tristesse de l'animal, la chassie des yeux, l'abaissement de la tête, les battemens de flanc & la cessation de la rumination, en font connoître tout le danger. Bientôt, & souvent même avant l'apparition de ces symptomes, il se forme une ou plusieurs tumeurs, ou quelques vessies qui se changent en ulceres de mauvaise qualité.

Lorsque le dépôt se fait au fanon, les symptomes primitifs ne laissent pas d'avoir une grande intensité; alors il se fait une espece de fusée qui pénetre jusque dans la poitrine. Quelquefois c'est le pli des grandes articulations & le tissu cellulaire, voisin des glandes lymphatiques, qui se gonfle; souvent les parties génitales en sont affectées: on a vu le charbon attaquer l'extrêmité des naseaux. Quelquefois c'est au-dessous de la peau, & comme par concaténations, que se forment ces sortes de tumeurs, qui acquierent souvent un grand volume, sans avoir beaucoup de sensi-

gieuse, &c. par M. Audouin de Chaignebrun, pages 8 & 10.

bilité. Elles sont soutenues sur une espece de coussin œdémateux, qui retient l'impression du doigt lorsqu'on le comprime, & tout le tissu cellulaire, voisin du foyer, est rempli de mucosités citrines & fétides. La consistance de ces sortes de tumeurs est susceptible des plus grandes variations : souvent, après avoir été rénitentes pendant un certain temps, elles se ramollissent & deviennent flasques. La dissection a prouvé plus d'une fois que les parties internes peuvent en être le siege ; alors la mort est inévitable ; & l'on peut dire en général, que plus cette fluxion gangreneuse se porte vers la circonférence, & que plus on éloigne la résorbtion de l'humeur âcre & destructive, qui en fait le caractere, & dont la tumeur est le foyer, soit en la scarifiant, soit en l'emportant, lorsqu'elle est suffisammment formée & située convenablement, moins aussi il y a de danger pour la vie de l'animal.

Ces tumeurs, abandonnées à elles-mêmes, tuent souvent avant de s'ouvrir ; souvent aussi il y survient de petites vessies ou cloches, & lorsqu'elles s'ouvrent, on les voit se déchirer en lambeaux livides & noirâtres, dont le fonds exhale une odeur insoutenable. A ces caracteres & au premier coup d'œil, on peut les distinguer d'avec les abcès ou

dépôts, qui font la fuite d'un phlegmon, ou la crife d'une autre maladie.

Il ne faut pas croire, avec quelques Modernes, que le charbon n'attaque point les glandes lymphatiques, & qu'il ne furvient point dans le tiffu qui les contient, mais qu'il eft, au contraire, placé par-tout ailleurs. Une glande gonflée, dure & parvenue à l'état de bubon, peut devenir charbonneufe à fon extrêmité, ou dans fes alentours; c'eft même un très-fâcheux prognoftic.

Sur-tout on ne confondra point le charbon avec les foyers purulens qui s'établiffent quelquefois vers la fin de l'épizootie varioleufe des bêtes à cornes (1), ni avec les bubons qui en font quelquefois l'effet, comme M. le Clerc l'a vu en Hollande.

La langue eft fouvent le fiege du charbon, qui l'attaque d'abord fous la forme de veffies ou de phlictenes, dont une humeur âcre, contenue fous l'épiderme, & bientôt écoulée, laiffe appercevoir le fond livide & ulcéré. Le virus y eft tellement dépofé, & les forces de la vie y font dans un état de foibleffe & d'oppreffion fi

(1) On en trouve des exemples, pag. 405, 421, 422, 425 de cette premiere Partie.

grande, que la Médecine interne ne possede aucun remede assez fort pour y rétablir l'action organique, & pour y empêcher les progrès de la gangrene. Une irritation extérieure peut seule opérer ce bien. C'est ce que l'on fait avec succès, en raclant l'ulcere, & en le frottant avec des substances actives.

La peste charbonneuse des bêtes à cornes n'est point nouvelle en France. L'Auvergne, la Bresse, le Limousin, le Dauphiné & la Champagne, en ont, depuis long-temps, éprouvé les atteintes (1). Quoique ses rapports avec la peste humaine soient très-frappans ; quoiqu'elle se communique avec la même facilité, & qu'elle soit très-souvent funeste à l'animal qui en est attaqué, il s'en faut cependant beaucoup qu'elle le soit autant au pays où elle regne, que l'épizootie *varioleuse*, avec laquelle il est par conséquent très-important de ne pas la confondre, & pour laquelle il n'est pas nécessaire de prendre des mesures aussi rigoureuses.

Cependant il ne faut pas croire que par-tout où l'on trouve la langue & les commissures des

(1) On en trouve des exemples, pag. 149, 152, 162, 173 de ce Mémoire.

levres excoriées, ou excavées par quelques ulceres, l'on ait l'épizootie charbonneuſe à combattre. J'ai vu pluſieurs fois des beſtiaux attaqués de la peſte varioleuſe, réunir ces différens ſymptomes, ſoit qu'il y eût complication, ſoit que le virus épizootique ſoulevât alors la membrane épidermoïde de la langue, auſſi bien que l'épiderme du reſte du corps, au-deſſous duquel il ſe loge en forme de puſtules. Goelike rapporte auſſi des exemples de cette complication. Mais ce qui ſervira toujours à diſtinguer ces deux maladies, c'eſt que ces petits ulceres, dans le dernier cas, font peu de progrès; qu'il n'y a d'ailleurs aucune tumeur charbonneuſe ſur le reſte du corps, & que la plus grande partie des beſtiaux n'éprouve point ce ſymptome. Lorſqu'il ſurvient, il eſt très-avantageux de ſuivre la méthode heureuſement employée dans ce cas, & dont on a parlé plus haut. C'eſt ce que l'on a fait, avec ſuccès, en 1740.

Les deux maladies dont il s'agit, ayant de grands rapports & de grandes différences, il paroît qu'on doit les appeller d'un nom qui faſſe ſentir l'un & l'autre. Toutes les deux ſont très-malignes & même peſtilentielles; toutes les deux ſont communicatives. Dans les maladies de ce

genre, l'inflammation approche toujours plus ou moins de la gangrene, & la fepticité des humeurs y eft également marquée ; d'où il fuit que les noms de malignes, de peftilentielles, de contagieufes, de putrides & de phlogofo-gangreneufes, n'expriment que le genre qui leur eft commun, fans rien déterminer pour l'efpece. Il m'a femblé qu'en ajoutant au mot *pefte* ou *épizootie* des bêtes à cornes, celui de *charbonneufe* pour l'une, & de *varioleufe* pour l'autre, la nomenclature feroit exacte. Les variétés de la premiere efpece, font le bubon charbonneux, placé dans le voifinage des glandes lymphatiques, le charbon du fanon, celui qui attaque indiftinctement les différentes parties du corps, les veffies & petits ulceres de la langue, & le chancre plus étendu qui ronge cet organe. Les variétés de la feconde efpece, font la pefte ou épizootie varioleufe avec éruption ; celle qui n'en eft point accompagnée, & dans laquelle on remarque quelquefois des excoriations au frein de la langue & aux commiffures des levres; celle qui réunit ce fymptome avec l'éruption des boutons; enfin celle qui peut fe terminer heureufement, fans que la nature faffe aucun effort fenfible vers la furface : cette derniere eft plus commune dans les pays froids.

En Flandre, par exemple, les bestiaux guéris n'ont point éprouvé d'éruption. Dans le Calaisis, on a même observé que la sensibilité de l'épine n'étoit pas, à beaucoup près, aussi considérable que dans le reste du pays infecté. On a vu, dans ces Provinces, la maladie se propager & conserver toute sa force au milieu même des neiges abondantes & du froid rigoureux de l'hiver dernier. En 1775, j'ai eu occasion de voir la même chose dans la Normandie. Il paroît que dans ces climats, la fixité du venin est même plus considérable. Deux faits très-frappans, & dont je puis assurer l'exactitude, semblent autoriser cette assertion. Le chien du nommé Guillaume Bourelle, Habitant d'Audruiq en Artois, après trois jours d'absence, est revenu à la maison, tout ensanglanté; sans doute il avoit dévoré quelque charogne infectée. Il a entré dans une étable qui renfermoit quatorze bêtes à cornes, d'où, lorsqu'on la chassé, il s'est échappé entre les jambes de la premiere placée vers la porte, qu'il a frottée très-rudement en sortant. Bientôt celle-ci a été attaquée de l'épizootie, qui a passé successivement jusqu'à la derniere, sans laisser aucun intervalle, & on les a vu succomber toutes les unes après les autres, à quelques jours de dif-

tance ; de forte que le venin contagieux paroît s'être ainfi tranfmis de proche en proche. Une pareille aventure eft arrivée chez le nommé Louis Dubreucq, Habitant de la même Paroiffe, & qui a perdu huit bêtes à cornes de la même maniere. L'épizootie qui a régné dans le midi de la France en 1774, & au commencement de l'année 1775, n'a offert que la dépilation de la peau, & quelques excoriations dans l'intérieur de la bouche; encore ces fymptomes ne fe font-ils rencontrés que dans un petit nombre de fujets. Enfin, à cet état d'oppreffion, a fuccédé une éruption abondante, par le fecours de laquelle la nature opere un affez grand nombre de guérifons; de forte que cette maladie préfente plufieurs afpects, qui paroiffent, au premier abord, différer effentiellement.

Déjà Ramazzini (1) & les Médecins de Geneve l'ont comparée à la petite vérole, & elle a été ainfi appellée dans les Ouvrages les plus répandus & les plus populaires (2). Ce nom adopté avec trop de confiance, pourroit peut-être infpirer quelques craintes, & expofer aux dangers qui

(1) Voyez page 243 de cette premiere Partie.

(2) Voyez Almanach du Laboureur, 1759.

n'ont que trop ſouvent été la ſuite de l'analogie trop étendue en Médecine. Nous convenons, avec un Auteur (1) célebre, qu'il ſeroit très-imprudent de ſe laiſſer abuſer par la nomenclature, & d'adminiſtrer ainſi à l'épizootie, le même traitement qu'à la petite vérole ; & nous ſommes très-perſuadés que ces maladies ne ſont point les mêmes : mais, vu l'abondance de l'éruption, qui paroît être la criſe la plus heureuſe pour l'une & l'autre ; vu la facilité avec laquelle l'épizootie ſe communique par la voie de l'inoculation ; vu l'effort de la nature, qui, à une certaine époque, ſe porte principalement vers les organes placés au-deſſus du diaphragme ; vu l'identité de l'épizootie non accompagnée d'éruption, avec celle qui ſe termine de cette maniere (2) ; vu la nomenclature adoptée par pluſieurs Auteurs célebres, dans le traitement de cette épizootie ; enfin, vu la ſignification du mot *varioleuſe*, qui n'annonce que des rapports, & non une reſſemblance exacte, de même que pluſieurs Médecins très-recommandables ont donné ce nom à des fievres qui

(1) M. Paulet, pag. 468, t. II.

(2) Voyez pag. 199 de ce Mémoire. On y trouve un tableau de ces variétés.

n'avoient que la marche de la petite vérole, sans en réunir tous les symptomes, j'ai cru que je pourrois m'en servir sans inconvénient.

Telle est la nature, & tel me paroît devoir être le nom de l'épizootie cruelle qui surprend, pour l'ordinaire, les campagnes, au milieu de l'abondance & de la fertilité. Il semble qu'il y ait une sorte d'équilibre entre les différentes peuplades de notre globe, & qu'une puissance sévere & meurtriere s'occupe à en détruire l'excédent, aussi-tôt qu'il est trop considérable. La peste n'attaque-t-elle pas les Villes les plus nombreuses en Habitans ? & l'épizootie, qui a ravagé les Provinces méridionales, ne les a-t-elle pas trouvées dans un état de richesse, dont quelques vallées offrent encore le tableau, & qu'il est difficile de concevoir, sans en avoir été témoin ? La terre étoit riche en productions de toute espece ; les prairies étoient couvertes de bestiaux, & ne suffisoient qu'à peine à leur subsistance : on n'y voit à présent que des campagnes désertes, élevées en tombeaux, & semblables à un vaste cimetiere dans lequel on apperçoit quelques bestiaux épars & chancelans, qui portent encore l'empreinte du mal cruel dont ils viennent d'être attaqués. Nous ne saurions trop exhorter les Mé-

decins, nos Confreres, à faire leurs efforts pour diminuer le nombre de ces victimes. Nous leur offrons des observations & une suite de faits, qui, peut-être, rendront leur travail plus facile : nous les prions de nous faire part de leurs vues, ainsi que des additions & corrections qu'ils feront aux méthodes indiquées, & qui se perfectionneront dans leurs mains & par leurs conseils.

Fin de la premiere Partie.



SECONDE PARTIE,

Contenant les Moyens préſervatifs que l'on peut employer contre la maladie peſtilentielle des bêtes à cornes.

Cùm ſuave nobis debeat eſſe, ſcituque jucundum noſtræ non eſſe indigenam patriæ peſtilentiam, ſic etiam indè animus non mediocriter increſcere debet, ut quævis adhibeatur diligentia, quâ ab ipſâ ſervemur immunes & à patriis finibus avertatur atque repellatur contagium. Rich. Méad. tom. I. part. II. de contagio prævertendo.

IL eſt plus ſage de prévenir une maladie, que de s'expoſer au danger de la combattre. Toute contagion reconnoît, pour préſervatif, l'éloignement des corps dans leſquels le virus eſt exalté, ou ſur la ſurface deſquels il en eſt reſté quelques empreintes. La Médecine peut, par le moyen du régime & de quelques ſecours prudemment adminiſtrés, entretenir les individus qui y ſont expoſés, dans un état de vigueur & de ſanté, dont l'effet eſt d'éloigner, ou au moins de rendre

plus foible l'attaque de l'ennemi que l'on redoute. Elle peut, en établissant des égouts artificiels, fournir aux humeurs viciées, des émonctoires utiles : mais il est au-dessus de ses forces d'embaumer un corps vivant, de fermer à la contagion toutes les avenues, & d'éloigner, par un breuvage, le danger de tout contact suspect. Ces prétentions outrées, qui ne peuvent être offertes que par un amour-propre démesuré, ou par l'ignorance la plus grossiere, en imposent au peuple, & lui inspirent une sécurité dangereuse, dont il est, tôt ou tard, la victime. On n'a cependant jamais manqué de voir des hommes vains ou superstitieux, soit dans les épidémies qui attaquent les hommes, soit dans celles qui attaquent les bestiaux, promettre ainsi des secours qu'ils n'étoient point en état de fournir. On n'aura point une pareille faute à me reprocher; j'ai indiqué ce que peut la Médecine dans un cas semblable. Cette seconde partie est principalement consacrée à ces recherches. Une diete sage & bien conduite, est le moyen dans lequel on a plus de confiance, & dont on parle avec plus d'éloge. Loin d'ici ces recettes préservatives dont on vante les succès, dont on calcule le nombre, & dont on offre avec faste les résultats au Public. On sait que le mer-

veilleux a ſur lui des droits qu'il refuſe ſouvent aux détails ſimples d'une méthode utile & non recherchée, & qu'il faut l'étonner, pour le ſéduire. Mais la voix de la vérité, étouffée d'abord par le cri de l'admiration, ſe fait enfin entendre lorſque les eſprits ſont moins échauffés. Ce même Public voit avec peine que l'on a triomphé de ſes erreurs ; il s'apperçoit que, parmi ces individus que l'on prétend avoir préſervés, on compte ceux qui auroient été naturellement exempts de l'épidémie, & que c'eſt uniquement aux défenſes expreſſes de toute communication, & non à un breuvage quelconque, que l'on doit attribuer tout ce ſuccès.

D'ailleurs, qu'entend-on par le mot *préſervatif*? Ou bien les remedes que l'on appelle ainſi, préſervent l'animal qui en fait uſage, lorſqu'il eſt ſéqueſtré & éloigné de tout contact ſuſpect ; & alors ils ſont inutiles : ou bien ils l'en préſervent, lors même qu'il court les dangers de la communication ; ce qui eſt une prétention auſſi dénuée de preuves, qu'elle eſt vaine & inſidieuſe. Le mot *préſervatif* eſt donc trop fort, & on en abuſe toujours.

Pour éviter ces inconvéniens, j'ai déterminé les moyens dont l'adminiſtration & la Médecine

doivent recommander l'usage. La purification des étables & l'assommement des bestiaux étant des ressources dont on peut tirer le plus grand parti, j'en ai détaillé les procédés & les avantages; j'ai rendu compte au Public de l'accord & de l'unanimité qui regnent entre les mesures prises par quelques Puissances de l'Europe, & qui font bien desirer qu'elles se réunissent toutes pour la destruction de ce fléau. Plusieurs Mémoires envoyés de Vienne, & remis, par S. E. M. l'Ambassadeur, au Ministre, nous en offrent un heureux augure. Enfin j'ai indiqué un procédé simple & peu coûteux, pour la purification des étables anciennement infectées; objet très-important, sur lequel M. le Contrôleur-Général a ordonné qu'il sera fait les informations les plus exactes dans toutes les Généralités du Royaume. En attaquant ainsi le mal de tous côtés, & en continuant avec patience & avec courage les opérations nécessaires à sa destruction, il est hors de doute que l'on viendra bientôt à bout de rendre aux campagnes toute leur abondance & toute leur salubrité. Les succès déjà obtenus ne peuvent qu'en faire espérer de nouveaux à l'avenir, en traçant la route qu'il faudra suivre, & dont il seroit dangereux de s'écarter.

OBSERVATIONS sur les moyens que l'on peut employer pour préſerver les animaux ſains de la contagion, & pour en arrêter les progrès, publiées à Bordeaux le 10 *Décembre* 1774.

DANS une épidémie, on a deux choſes à faire; préſerver & guérir. La ſubtilité d'un poiſon deſtructeur, qui agit immédiatement ſur le principe vital, fournit toujours de nouvelles entraves au Médecin. Les détails immenſes de la ſociété, & les communications innombrables que l'ignorance & la cupidité renouvellent ſans ceſſe, déconcertent également le Magiſtrat. Cependant la contagion fait des progrès, & les difficultés augmentent. Il s'établit différens foyers dans leſquels le virus ſemble ſe concentrer, & quelquefois même ſe détruire. Mais bientôt il reparoît plus contagieux que jamais; il ſe développe de nouveau, &, par un funeſte miracle, il exerce ſes fureurs dans des lieux très-éloignés de ſa ſource; il dévaſte des plaines fertiles en beſtiaux qui en font toute la richeſſe; il enleve au Laboureur la douce & fructueuſe eſpérance de la moiſſon: il jette dans les cantons circonvoiſins le déſeſpoir & le découragement,

&

& ne laiſſe enfin aucun milieu entre les frayeurs de l'inquiétude la mieux fondée, & les rigueurs de la pauvreté la plus irréparable & la plus cruelle. Tel eſt le tableau de la Province dans laquelle s'eſt manifeſtée la contagion dont il eſt important d'arrêter les progrès.

Eſt-il poſſible de guérir les animaux attaqués de cette maladie ? A-t-on quelquefois guéri la peſte, lorſqu'elle s'eſt montrée avec toute la malignité poſſible & ſans criſe ? Cette ſeconde queſtion répond à la premiere. Ce n'eſt pas qu'il faille déſeſpérer & ne faire aucune tentative. Une expérience heureuſe ſera peut-être le fil, qui, dans cet affreux dédale, conduira ſeul à la connoiſſance de la vérité. Il eſt ſans doute toujours bon & utile de tenter les moyens que l'expérience & la raiſon ſuggerent ; mais dans un mal auſſi preſſant, on ne peut raiſonnablement eſpérer que des épreuves, qui, par elles-mêmes, ſont incertaines, puiſſent inceſſamment fournir des ſecours prompts & aſſurés. Quel ſervice la Médecine peut-elle donc rendre dans cette circonſtance urgente ? Elle peut, en joignant ſes connoiſſances aux lumieres & à l'autorité du Miniſtere, empêcher les progrès de la contagion, la circonſ-

crire, la faire périr, faute d'aliment, & l'envelopper sous ses propres ruines.

On peut réduire à trois cas ceux dans lesquels les moyens préservatifs doivent être administrés. Dans le premier, on craint pour les bestiaux d'un pays encore sain, mais qui est très-voisin d'un autre canton infecté. Dans le second, les premiers signes de la contagion se déclarent parmi des bestiaux, dont aucun jusqu'alors n'a été malade. Dans le troisieme enfin, la contagion regne depuis quelque temps, & a déjà fait des progrès.

PREMIER CAS. *Moyens préservatifs dans un pays encore sain, mais très-voisin d'un autre pays infecté.*

Le virus pestilentiel est un prothée qui se masque sous différentes formes, & qui, pour s'introduire, prend mille routes différentes, & souvent inconnues. Si on se propose de lui fermer tout acccès, il faut être sans cesse sur ses gardes, & opposer à son activité & à sa pénétration, une exactitude & une patience à toute épreuve. Le Médecin qui veut préserver un animal quelconque, doit donc entrer dans les plus petits détails de sa vie domestique. Il doit déterminer ce qui concerne sa

boiſſon, ſes alimens, ſon panſement & ſon travail. Il doit expoſer les opérations que l'on peut regarder comme propres à éloigner le fléau qui le menace; il doit inſiſter ſur les précautions qu'il convient de prendre dans l'adminiſtration intérieure, & auxquelles pluſieurs doivent la conſervation de leurs beſtiaux; & avant tout, il doit établir les indications qu'il ſe propoſe de remplir.

Indications du premier cas.

1°. Empêcher toute communication avec les beſtiaux ſains, & tout ce qui les approche.

2°. Purifier l'air, & renouveller les différentes ſurfaces qui peuvent être impregnées de molécules vireuſes apportées des lieux infectés.

3°. Prévenir l'endurciſſement des alimens dans un des eſtomacs.

4°. Prévenir la putridité qui exiſte toujours dans ces maladies.

Les obſervations ſuivantes répondent à ces quatre indications.

1°. *Boiſſon.*

1°. On ne laiſſera boire les beſtiaux dans l'abreuvoir ordinaire, que quand on ſera ſûr de l'avoir en propre, & qu'il ne ſervira point aux

ufages d'une communauté. Dans ce cas, on fe comportera comme il eft dit dans le n°. 31 du fecond cas.

2°. Tous les matins on fera boire à chaque animal une certaine quantité d'eau blanche nitrée.

3°. De deux jours l'un, alternativement, on donnera un lavement compofé de fuffifante quantité d'eau blanche, d'une once de cryftal minéral & de deux onces de miel commun, & on fera prendre une potion compofée d'une once d'huile d'olive ou de lin, d'une once de miel commun & d'un verre de vinaigre dans une chopine d'eau; on s'eft auffi quelquefois bien trouvé d'un breuvage antifeptique fait avec le vin & l'abfynthe.

2°. *Alimens folides.*

4°. On ne conduira les beftiaux aux champs, qu'après le lever du foleil, & on les ramenera de bonne heure à l'étable le foir, fur-tout fi leurs pâturages font fitués dans des lieux bas & humides. J'ai vu une maladie charbonneufe régner ainfi fur les beftiaux, dans les prairies du Médoc.

5°. On diminuera d'un tiers, à peu-près, la quantité de leurs alimens.

6°. On ne leur donnera point de fourrage sec, sans l'avoir auparavant mêlé avec des herbes fraîches, telles que les différentes especes de gramen, l'oseille, la poirée, la laitue, le laiteron, la mauve, la scorsonere, &c.

7°. On pourra aussi leur offrir de l'eau, dans laquelle on aura jeté des herbes hachées, ou du foin sec également haché.

3°. *Pansement.*

8°. On les frottera plusieurs fois par jour avec des bouchons de paille imbus de vinaigre, dans lequel on aura fait infuser de l'ail ou des plantes aromatiques; on frottera sur-tout les bestiaux à leur retour des champs; & s'ils ont été touchés par quelque personne suspecte, on les lavera avec de l'eau chaude. On se servira du même moyen, pour désinfecter les auges ou ustensiles, si l'on a, à leur sujet, le même soupçon.

9°. On lavera les naseaux, la langue & le palais avec le vinaigre, dans lequel on aura fait infuser quelques gousses d'ail.

10°. On leur assujettira dans la bouche des morceaux de bois, sur lesquels seront attachés des nouets faits avec l'assafœtida & la gomme ammoniaque: on pourra se servir avec même succès

de la recette indiquée n°. 6, dans la Consultation de M. Bourgelat ; on les fera saliver le matin & le soir, à l'arrivée des champs ; on leur lavera le nez & la bouche avec de fort vinaigre ; & on fera des fumigations avec les herbes aromatiques, auxquelles on pourra, si on en a le moyen, ajouter du camphre. Tout cela se fera, comme je viens de dire, sur-tout à leur sortie, & le soir à leur retour dans l'étable.

4°. *Travail.*

11°. Il faut que les bœufs sains travaillent ; mais on doit avoir soin de ne point les fatiguer.

12°. On ne commencera point leur travail trop matin, & on le finira de bonne heure le soir. M. Dubourg d'Elspolgne nous a appris qu'il avoit préservé presque tous les bestiaux dans la Paroisse dont il est Seigneur, en ne les laissant jamais sortir, sans avoir les naseaux assujettis dans un petit panier d'osier frotté avec de l'huile *de cade*, qui n'est autre chose que de l'huile de genievre. Ce moyen nous a paru d'autant mieux indiqué, qu'il met les organes de la digestion immédiatement à couvert. Nous en avons fait usage dans nos expériences.

5° *Soins domestiques.*

13°. On enchaînera les chiens ; on tuera ceux qui sont vagabonds ; on tuera également les chats ; on renfermera les poules, & on séquestrera les chevaux & les moutons.

14°. Chaque Métayer aura une ou plusieurs personnes de confiance qui prendront soin de ses bestiaux : ces personnes n'auront jamais approché, & n'approcheront jamais des bêtes malades. Il sera défendu, sous des peines réglées par le Magistrat, à toute autre personne, de toucher aux bestiaux, soit dans les routes, soit aux champs, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Les hommes de confiance qui conduiront les bestiaux, auront droit de former plainte contre les Contrevenans; en conséquence on éloignera tous les coureurs de Métairie, & autres gens sans aveu, qui se mêlent de donner des recettes pour les maladies des bestiaux.

15°. Les Bouchers & Corroyeurs des lieux circonvoisins, seront tenus de déclarer à un Bureau, dans quel lieu & de quelle personne ils ont acheté. Sur-tout on évitera tous les inconvéniens du Maquignonage. C'est la voie de communication la plus dangereuse & la plus étendue.

Il faut défendre tout commerce de beftiaux dans les pays infectés, ou dans les pays qui en font voifins. Les imprudences journalieres propagent la maladie de proche en proche : mais l'achat des beftiaux, & leur fortie des lieux infectés, peut la porter dans les pays les plus éloignés, en très-peu de temps.

16°. Le Métayer renfermera dans l'étable fes beftiaux fous la clef; lui feul & les perfonnes de confiance en auront une, & perfonne n'y entrera qu'eux.

17°. Ceux qui feront chargés du foin de panfer, conduire & préferver les beftiaux de tout attouchement dangereux, les meneront, autant qu'il leur fera poffible, par des chemins non frayés, & ils ne pafferont par les grands chemins, que quand ils ne pourront abfolument s'en difpenfer : on a remarqué que la contagion fuit très-fouvent leur trajet.

18°. Si les beftiaux font nourris dans l'étable, on les fera fortir, une fois par jour, dans une cour bien fermée, dans laquelle les perfonnes fufdites auront feules entrée.

19°. Si un Boucher, ou toute autre perfonne fufpecte, a touché un des bœufs, vaches ou veaux, il ne faut point qu'il rentre avec le refte

du troupeau : il en sera de même de ceux que l'on aura conduits à une foire ou marché ; ils ne doivent plus communiquer avec ceux qui sont restés à la maison.

6°. *Etable.*

20°. Les étables seront grandes, & bien aérées ; on aura soin de les tenir propres, & on n'y renfermera qu'un petit nombre de bestiaux. A cet égard, on ne peut donner aucune regle précise, mais on peut assurer que moins il y aura d'animaux dans une étable, moins le danger de la contagion sera grand. D'après ces considérations, plusieurs Auteurs conseillent de séparer le grand troupeau, en un certain nombre de troupeaux plus petits, afin qu'il y ait moins de bestiaux à la fois dans le cas de courir le danger de la contagion.

21°. On brûlera du soufre dans l'étable pendant l'absence des bestiaux ; & pendant qu'ils y seront, on y fera évaporer sur un réchaut, un mêlange de vinaigre & d'eau-de-vie : on pourra approcher cette liqueur en évaporation des naseaux des bœufs renfermés dans l'étable.

22°. On allumera des feux devant les étables. Dans les étables, l'on brûlera les bois de ro-

marin, de genievre, de geneſt, &c. comme il eſt indiqué n°. 8, dans la Conſultation de M. Bourgelat.

23°. On logera, s'il eſt poſſible, les fourrages ailleurs que deſſus ou à côté des étables; ou, ſi l'on ne peut faire autrement, on fermera les portes de communication, & ces fourrages ne ſerviront plus alors aux beſtiaux de la même eſpece que ceux qui ont été attaqués de la contagion.

7°. *Egouts artificiels.*

24°. On pratiquera à tous les beſtiaux un ſeton au fanon. Il ſera bon de le faire avec la racine d'ellébore.

25°. Si le danger eſt urgent, on paſſera deux ſetons; on pourra même appliquer un veſſicatoire. Mais tous les Auteurs conviennent que ces moyens ſont tout à fait inutiles, quand on n'a pas ſoin de rendre la ſuppuration abondante.

8°. *Police.*

26°. L'exécution de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, la ſage Ordonnance de M. l'Intendant, & les cordons établis par M. le Comte de Fumel, ſuffiſent pour la police intérieure & communica-

tive. Nous ajouterons cependant les deux conseils suivans : 1°. que l'on empêche, autant qu'il est possible, les bestiaux de sortir de leurs étables, & qu'on les y tienne renfermés ; 2°. que leur dénombrement soit fait très-souvent par les Préposés de M. l'Intendant, qui, dans leurs visites, verront facilement s'il est entré des bestiaux dans les Paroisses, ou s'il en est sorti.

Enfin, dans le cas où la vente des bestiaux seroit permise, on ne pourra les acheter, si un certificat bien en regle ne donne une preuve de leur bonne santé & de leur séjour, depuis six semaines au moins, dans la Paroisse d'où ils sont sortis. Ce dernier moyen, qui a été pratiqué, d'après mes conseils, avec beaucoup de fruit, dans les Provinces où a régné l'épizootie, empêche que les bestiaux sortis furtivement d'un lieu infecté, ne puissent, en peu de temps, parcourir une grande étendue de pays, & y porter la contagion.

9°. *Ce qu'il faut éviter.*

27°. Tout ce qu'il convient d'éviter, se réduit à deux chefs. 1°. Ce qui est dangereux. 2°. Ce qui est inutile. Dans la premiere classe, il faut ranger les saignées de précaution, les remedes

échauffans, les doses forcées de thériaque & d'eau-de-vie, les absorbans & les forts purgatifs. Dans la seconde, on doit ranger les amulettes & les eaux dans lesquelles on fait infuser des substances qui ne leur donnent aucune prise, comme les infusions d'antimoine, de mercure & de soufre. Enfin on éloignera les pratiques superstitieuses, qui ne peuvent que propager le mal, en entretenant une sécurité très-dangereuse dans cette circonstance.

SECOND CAS. *Moyens préservatifs dans un pays où les premiers signes de la contagion commencent à se manifester. Indications du second cas.*

1°. Etouffer la contagion dès sa naissance, & ne lui permettre aucuns progrès.

2°. Préserver les animaux sains, tant ceux qui vivoient avec les bestiaux sur lesquels les premiers signes de la contagion se sont manifestés, que ceux qui en étoient séparés.

Les observations suivantes répondent à ces indications.

28°. Aussi-tôt que l'on s'appercevra, par les premiers signes de la maladie, que l'animal est

infecté, il faut, même au plus léger doute, le faire sortir sur le champ, l'assommer, &, s'il est possible, le brûler. Si on manque de bois, on l'enterrera à dix pieds de profondeur; on ne répandra point de chaux sur le cadavre; on aura soin de faire la fosse dans un lieu très-éloigné de celui dans lequel l'on conserve le fourrage (1). On battra avec force la terre qui le recouvrira, & l'on détruira toutes les traces du massacre que l'on aura fait.

29°. On changera, sur le champ, d'étable les bestiaux qui vivoient avec l'animal infecté (2). On les renfermera dans une autre étable, où ils seront tenus séparés de tous ceux du canton. Le plus communément, c'est l'animal malade que

(1) Ce précepte mérite d'autant plus d'attention, que les Paysans tiennent presque tous une conduite opposée. C'est ce que ma propre expérience m'a déja démontré. On conserve dans ce pays-ci les fourrages en tas auprès des maisons; & j'ai vu souvent choisir cet endroit pour faire les fosses. Ce n'est qu'en étudiant les usages des pays que j'habite, que je pourrai donner quelques conseils utiles.

(2) Depuis cette époque, on a pris le parti de sacrifier même les bestiaux sains en apparence qui ont communiqué.

l'on change d'étable, & on laiſſe ainſi les beſtiaux ſains dans un lieu infecté.

30°. On leur paſſera deux ſetons; on leur appliquera un large veſſicatoire; & ſi l'on a déja pratiqué des égouts artificiels, on excitera une abondante ſuppuration par le moyen des emplâtres épiſpaſtiques.

31°. On ne menera point ces beſtiaux à l'abreuvoir, dans un canton où il y en a eu quelques-uns d'infectés; mais on les fera boire ſéparément dans un vaſe, & on jetera ſoigneuſement les reſtes de chacun; leur boiſſon ſera de l'eau, puiſée ailleurs que dans l'abreuvoir ordinaire, que l'on aura fortement agitée, & dans laquelle on aura répandu ſuffiſante quantité de vinaigre ou d'acide vitriolique, juſqu'à agréable acidité. Le petit-lait leur convient auſſi beaucoup.

32°. On les traitera d'ailleurs comme il eſt expoſé, n°. 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10; les ſoins intérieurs ſeront les mêmes. Voyez n°. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19. On parfumera les étables comme il eſt dit n°. 20, 21 & 22.

33°. Dans un canton où quelques bœufs ont été infectés, les gens aiſés nourriront leurs beſtiaux dans l'étable, & ils redoubleront d'attention ſur tous les moyens énoncés ci-deſſus.

34°. On traitera l'étable dans laquelle étoit le bœuf malade, comme il sera dit plus bas, n°. 38 du troisieme cas.

TROISIEME CAS. *Moyens préservatifs dans un pays où la contagion a déja fait des progrès. Indications du troisieme cas.*

1°. Préserver les animaux sains qui habitent le pays infecté.

2°. Préserver les animaux sains qui vivent dans les cantons circonvoisins.

Cette seconde indication est la même que celle du premier cas. Voyez depuis le n°. 1, jusqu'au n°. 25. Les observations suivantes répondent à la premiere.

23°. On empêchera, par des cordons de Troupes, intérieurs & très-serrés, toute communication entre les petits cantons sains & les lieux dans lesquels la maladie regne. On circonscrira ainsi la contagion, & on empêchera, avec le plus de soin possible, ses progrès dans le lieu infecté, en employant les moyens énoncés n°. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19. Dans ce cas, les Gardes Bourgeoises, placées sur les avenues de la Communauté, sont suffisantes lorsqu'on n'a pas assez de Troupes.

36°. On tiendra les bêtes saines renfermées autant que faire se pourra ; on leur donnera sur-tout des alimens liquides : on leur fera plusieurs setons : on pourra même employer les ventouses & les scarifications en différentes parties du corps.

37°. On enfouira les bêtes mortes, comme il est dit n°. 28. Il seroit à propos de choisir pour cela des lieux isolés, & de recouvrir leur sépulture avec quelques pavés, avec des pierres amoncelées les unes sur les autres, ou au moins avec des épines. Les gens aisés pourroient même y faire bâtir une espece de mur.

38°. On regrattera les murs & on enlevera les pavés des étables. On y allumera du feu; on y brûlera du soufre & du nitre; on les lavera avec l'eau chaude, & on les blanchira par-tout. On brûlera ou on enfouira le fumier & les ustensiles qui y ont été renfermés. On verloppera les auges, & on les lavera soigneusement avec le vinaigre dans lequel on aura fait infuser de l'ail. Enfin, on n'y fera rentrer les bestiaux que le plus tard qu'il sera possible (1).

(1) A l'égard des bœufs malades, si on se détermine à les sacrifier tous, on trouvera dans les notes la conduite qu'il faut tenir.

Ces

Ces moyens ſont plus minutieux que difficiles. On oſe promettre du ſuccès à ceux qui voudront bien s'y prêter. Les Syndics feront ſur-tout chargés de veiller à leur exécution. Il eſt important qu'ils ſoient perſuadés qu'en empêchant toute communication, ils feront abſolument ceſſer le mal. Outre les preuves répandues dans mes notes, ils en ont devant les yeux qui ſont particulieres aux pays qu'ils habitent. En effet, j'ai appris que dans l'Entre-deux-Mers, dans un canton du Labour, & dans quelques autres endroits de la Généralité de Bordeaux, pluſieurs beſtiaux avoient été, par ces différens moyens, préſervés de la contagion. J'ai cru devoir entrer dans les plus petits détails de l'adminiſtration intérieure. Ceux d'entre les Propriétaires & Métayers qui voudront y deſcendre avec moi, ſe rendront un ſervice important à eux-mêmes, & ils en rendront un plus important encore à la Nation, en détournant un fléau qui peut dévaſter toute la France, & qu'eux ſeuls peuvent arrêter.

NOTES ſur les obſervations précédentes.

Ceux qui ne voudront qu'un plan méthodique & ſimple de conduite, le trouveront dans mes Obſervations. Mais

afin de leur donner plus de poids & toute la confiance dont elles ont besoin pour être couronnées de quelques succès, j'ai cru devoir ajouter des notes en faveur de ceux qui, sans avoir étudié la Médecine, seront dans le cas de lire & d'apprécier cet Ouvrage. Mon but est donc d'être intelligible pour les uns, & démonstratif pour les autres, de faire voir la liaison qui se trouve entre mes Observations & la saine physique, & de prouver que tous les conseils que je donne ont été déja plusieurs fois jugés bons & utiles au tribunal de l'expérience.

(1) Dans les temps malheureux où il regne une épidémie parmi les bestiaux, il faut se défier de tout ce qui est en communauté. Plus le nombre des animaux qui communiquent ensemble est grand, plus on a raison de craindre que quelqu'un d'entre eux ne soit infecté. D'ailleurs on peut regarder l'eau comme un véhicule commode de la salive infectée. La bave des animaux y reste longtemps suspendue sans s'y mêler intimement, lorsqu'on n'emploie aucune secousse pour en accélérer le mêlange. Il ne faut donc pas croire que la dissolution de ses molécules dans une grande quantité d'eau, soit toujours prompte & facile, & qu'elle puisse affoiblir aisément ce moyen de contagion. J'ai plusieurs fois répété ces expériences, & j'ai vu la salive, pourvu qu'elle fût un peu plus visqueuse qu'à l'ordinaire, être plus d'une journée reconnoissable par ses filamens glutineux dans l'eau qui lui servoit de soutien. Il seroit donc possible que les bestiaux prissent la contagion dans une eau qui, depuis un laps de temps assez considérable, n'auroit servi à abreuver aucun animal infecté.

(2) On fait l'eau blanche avec le son ou avec la farine. Cette derniere est préférable à tous égards. Il sera à propos, si l'on emploie le son, de se servir d'eau chaude pour la préparer, & de passer cette décoction à travers une toile claire. Le son se pélotonne dans les premieres voies; il s'aigrit & devient septique, en absorbant une certaine quantité du fluide élastique, connu par les Modernes sous le nom d'air fixe. L'eau blanche peut, jusqu'à un certain point, suppléer à la nourriture. On lit dans Pline, que

cette eau étoit en usage de son temps : tous les Médecins modernes la recommandent. On peut employer une once de nitre sur dix pintes d'eau.

(3) Cette potion empêchera les matieres contenues dans les estomacs de s'endurcir. Elles ne formeront point l'espece de gâteau que l'on y rencontre presque toujours en pareil cas. M. Drouin a vu les alimens desséchés dans le feuillet, au point qu'ils résistoient à la hache. Les Eleves de l'Ecole Vétérinaire ont plusieurs fois rencontré les alimens ainsi accumulés dans le troisieme estomac. J'ai moi-même été témoin de ce phénomene surprenant. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que cet estomac est placé obliquement; de sorte que les boissons délayantes passent de la panse dans la caillette, sans y pénétrer assez avant pour y produire quelque effet. Il faut cependant croire que la nature a des ressources bien étonnantes; car on ne peut douter que cet endurcissement n'ait eu lieu dans le petit nombre d'animaux qui ont été guéris. Il a donc fallu que la sécrétion abondante d'un fluide & les contractions du feuillet aient détrempé & chassé cette espece de pulpe endurcie. C'est ce que l'art jusqu'ici n'a pu faire. En Hongrie, dans l'année 1712, on a trouvé le feuillet rempli de poils feutrés comme ceux d'un chapeau. M. Dufot dit avoir observé le dessèchement des alimens dans le bonnet. Les lavemens entretiendront, de leur côté, le boyau dans un état de souplesse & de liberté nécessaire pour seconder l'effet de la potion. Quelques Praticiens, dans la même vue, proposent plusieurs doses d'eau tiede répétées dans le jour. Les Médecins de Geneve ont donné ce conseil dans une épidémie. M. Barberet a fait usage, avec succès, d'une potion à-peu-près semblable à celle que nous avons indiquée.

(4) Les feuilles des plantes sont alors couvertes d'une espece d'enduit glutineux fort mal-sain. C'est ce que le Docteur Nigrisoli a mis hors de doute. Les vapeurs nébuleuses & épaisses qui touchent la surface de la terre, sont d'ailleurs très-nuisibles. La transpiration insensible & la respiration en souffrent également. J'ai soumis ces vapeurs aux expériences de Priestley. En vuidant une bouteille

pleine d'eau près de la surface de la terre, il m'a été facile d'obtenir une certaine quantité de cet air nébuleux. Je l'ai trouvé peu respirable, & la lumiere d'une bougie s'y est souvent éteinte. Il ne faut point perdre de vue que le bœuf a l'ouverture de la bouche & des naseaux continuellement plongée dans ces vapeurs malfaisantes. On ne sauroit donc trop s'opposer à ce qu'il coure un pareil danger.

(6) En diminuant la quantité des alimens, on donne plus de force relative aux estomacs, qui peuvent alors faire beaucoup mieux leurs fonctions. Lancisi a donné ce précepte avant tous les Auteurs modernes. Il dit expressément qu'il faut offrir aux bœufs des alimens de facile digestion, & en petite quantité.

(6) Ce mélange d'herbes fraîches avec le fourrage sec empêche le peloton de se former. Les plantes acidules préviennent de plus les effets de la putridité. M. Herment, Docteur-Régent de la Faculté de Paris, & le Docteur Cogrossi, les ont conseillées dans une épidémie. Qu'il me soit aussi permis de m'appuyer du sentiment de M. Bourgelat, qui les a conseillées en plusieurs cas. Enfin, M. Vitet est du même avis.

(7) Ce mélange est encore loué par les Auteurs susdits. MM. le Clerc & Vitet font aussi l'éloge du suc de pommes rapproché par la décoction & délayé dans l'eau. Les sucs des fruits végétaux renferment beaucoup d'air, & sont très-antiseptiques. De plus, ils contiennent un mucus très-subtil & très-disposé à la fermentation. Quelques-uns emploient des panades avec le sel marin. J'ai appris qu'un Paysan faisoit usage de ce moyen dans l'Entre-deux-Mers.

(8. 9.) Ces conseils ont été donnés par Lancisi. Il y ajoutoit beaucoup d'autres drogues qui rendoient la recette plus compliquée, & que nous avons cru devoir retrancher, pour que la préparation soit plus facile.

(10) On frottera les bœufs à leur retour des champs, & on les fera saliver, afin de rétablir l'insensible transpiration que le froid ou le brouillard peuvent supprimer, & pour leur faire dégorger les miasmes contagieux dont il est possible que leur salive soit infectée.

(11) Ramazzini, M. Herment, & plus nouvellement MM. Barberet & Nicolau, ont remarqué que les bœufs les plus maigres étoient moins sujets à la contagion, & qu'ils succomboient plus difficilement à la maladie. Ils ont observé le contraire à l'égard des bœufs gras & paresseux. Il faut donc les exercer; mais en même temps, il faut bien prendre garde qu'ils ne se fatiguent trop: l'atonie qui s'ensuit dispose le corps à recevoir la contagion; & la nature accablée n'a plus de force pour lui résister. C'est ainsi qu'un Voyageur fatigué, arrivant dans un lieu où régnoit une épidémie, en fut promptement attaqué, & en mourut en peu de jours.

(12) Les raisons sur lesquelles est fondé ce précepte, sont les mêmes que celles qui sont rapportées n°. 4.

(13) Tout le monde sait que les chiens propagent la contagion, & qu'ils en sont très-susceptibles. Voyez ce que dit à ce sujet M. Desmars, dans sa Lettre sur la mortalité des chiens qui arriva en 1763. Il y a déja longtemps que Vallisneri écrivoit à Lancisi que les chiens avoient porté la contagion d'un lieu dans un autre. Les chats doivent être sujets au même inconvénient; d'autant plus qu'ils passent & s'insinuent facilement là où les chiens ne peuvent avoir aucun accès. Enfin, on lit dans le Journal de Venise, qu'une poule, en grattant dans la fiente d'un bœuf infecté, fut elle-même attaquée de maladie, & mourut peu de temps après. M. le Clerc assure que les chevaux ne prennent point la maladie des bœufs. Il dit même que les bœufs, dans l'étable desquels on laisse un cheval, sont mieux portans & plus vigoureux. D'après ce Médecin célebre, plusieurs autres Auteurs donnent le même avis. J'ai cru devoir adopter l'opinion contraire, comme plus sûre, & d'ailleurs moins systématique. 1°. Comment M. le Clerc a-t-il pu s'assurer que les bœufs, dans l'étable desquels on mettoit un cheval, se portoient mieux? Est-ce que sans cette compagnie leur santé auroit été plus altérée? Quand elle l'auroit été, est-ce que raisonnablement on auroit dû regarder leur maladie comme un effet de cette séparation? Cette assertion est donc du nombre de celles qui

sont hasardées, & absolument dépourvues de toute démonstration. 2°. Quoique le plus ordinairement une épidémie ne passe point d'une espece à l'autre, cependant on ne peut nier la possibilité de cette espece de contagion. Les Auteurs en fournissent des exemples; & dans Bordeaux même, un Chirurgien très-instruit croit qu'un mulet a pris le mal d'une de ses vaches. Quelque petit que soit le danger, pourquoi le courir, quand on peut s'y soustraire? D'ailleurs ne se peut-il pas que les chevaux, sans être susceptibles de la contagion, puissent la communiquer aux bêtes à cornes avec lesquels ils vivent ensuite. Si je releve cette erreur, c'est que dans quelque circonstance que ce soit, on ne doit en laisser subsister aucune; & que dans celle-ci sur-tout, la faute la plus légere peut avoir les suites les plus fâcheuses. Il en est de même des moutons; ceux-ci peuvent prendre la contagion dans leur laine, & la porter dans les pays sains.

(14) Antoine-Marie Boromée rapporte qu'un Paysan a propagé de son temps une épidémie, & M. le Clerc assure que des bestiaux sains ont mugi à l'approche d'un homme qui sortoit d'un lieu infecté. Plusieurs personnes très-éclairées m'ont assuré que les Coureurs de Métairies ont fait & font encore beaucoup de mal dans cette Généralité, tant par la mauvaise administration de leurs remedes, que parce qu'ils vont immédiatement d'un endroit infecté dans un endroit sain, où ils ne manquent jamais de porter la contagion. Ces menus détails sont très-importans, & méritent toute l'attention des Magistrats. On peut être assuré que le mal subsistera autant que ces abus subsisteront eux-mêmes.

(15) On ne sauroit trop réprimer la cupidité de ces sortes de gens, qu'un vil intérêt conduit toujours. Cette observation n'est pas moins importante que la précédente. Tout le monde convient dans cette Ville que l'épidémie de Libourne est due à l'imprudence d'un Boucher.

(16) On n'oublie jamais de renfermer son argent sous la clef. Mais les véritables trésors de l'Agriculteur sont ses troupeaux. Pourquoi refuseroit-il de prendre à leur égard la même précaution?

(17) M. Duhamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences, en suivant scrupuleusement ces indications, a conservé les bestiaux de son Fermier, qu'une seule muraille séparoit du lieu infecté. M. le Marquis de Courtivron, Membre de la même Compagnie, rapporte un grand nombre de faits qui se sont passés en Bourgogne, & qui prouvent l'importance de ces conseils; il a vu, par des moyens semblables à ceux que j'indique, des bestiaux sains renfermés & préservés dans un parc environné de bêtes malades. Mais il ne faut pas négliger la plus petite circonstance. Dans l'année 1713, les Princes Pamphile & Borghese conserverent tous leurs bestiaux, en interceptant toute communication. On a d'ailleurs, dans cette Généralité, des exemples qui doivent encourager les Agriculteurs à suivre exactement ces avis.

La Médecine humaine vient à notre appui, & nous fournit de nouvelles autorités. On a vu dans la peste de Marseille les Maisons Religieuses & l'Arsenal des Galeres préservés, par une bonne police, de toute contagion. Il y a à l'Intendance d'Aix, un balcon assez peu élevé au-dessus du pavé, pour qu'on puisse donner la main à ceux qui sont dans la rue. On se servoit, pendant la peste, de ce balcon pour distribuer, par écrit, les ordres que l'on jugeoit convenables: on a vu des gens en mourir dessous, & personne de l'Intendance n'en a été attaqué. Depuis ces terribles calamités, la peste a bien des fois été dans l'Hôpital de santé, qui n'est séparé de la Ville que par un mur de clôture, sans que le vent l'ait jamais portée hors de cette enceinte. Les gens de la Ville ont même conversé plusieurs fois avec ceux du lieu pestiféré, n'en étant séparés que par deux grilles, qui sont à quatre ou cinq toises l'une de l'autre; & cependant la maladie ne les a point attaqués. Un Médecin célebre rapporte que les Isles Ferroé ont échappé pendant long-temps aux fureurs de la petite vérole, & qu'enfin un linge infecté transporté des pays lointains, y apporta la contagion. A force de soins & de précautions, les Religieuses de l'Abbaye de Lonchamps, au-

près de Paris, se sont préservées pendant long-temps de ce fléau. Si je m'appuie d'un aussi grand nombre d'autorités, c'est que je crois qu'il est, on ne peut pas plus, important de prouver combien l'on doit être en garde contre tout ce qui établit une communication immédiate entre les lieux sains & infectés.

(20) C'est pour cette raison que M. Hastefer veut que les étables soient plus froides que chaudes.

(21) On peut aussi y faire détonner un mêlange de nitre pulvérisé, avec partie égale de poudre de charbon, ou plus simplement, le nitre seul & pulvérisé. Il s'en éleve une vapeur que l'on dit être de l'air fixe, & qui est très-antiseptique. La poudre à canon remplit les mêmes indications : le mêlange d'eau-de-vie & de vinaigre est approuvé par M. Vitet : quelques-uns conseillent de jeter de l'acide vitriolique sur une pele rougie au feu. C'est plutôt avec le vinaigre qu'il faut faire cette opération. On peut encore se servir, avec avantage, du procédé suivant. On met sur un réchaut une terrine remplie de sable ; & dans ce sable, on place un gobelet de verre rempli aux deux tiers de sel marin, sur lequel on verse, de temps en temps, quelques goutes d'huile de vitriol. Les vapeurs de l'acide marin, dégagées, se répandent dans l'air, & s'élevent à une assez grande hauteur. Ces expériences ont été faites en Bourgogne, par M. de Morveau.

(22) L'usage des feux dans les temps de peste, est très-ancien. On sait quel parti Hippocrate en a tiré dans la fameuse peste d'Athenes. Le Docteur Méad en blâme l'usage. Il nous paroît cependant devoir être avantageux dans la circonstance présente : il établit un courant d'air, & fait l'office de ventilateur. Le feu aromatique joint à ces avantages, celui de parfumer l'atmosphere par les molécules odorantes qu'il répand. D'ailleurs le bois qui brûle laisse toujours échapper une fumée aqueuse & quelques molécules acides. M. Barberet conseille l'usage du soufre & du salpêtre en fumigation : on peut aussi se servir des résines.

(23) Quelques Auteurs conseillent de réserver le fourrage qui a séjourné long-temps dans les étables des bœufs infectés pour les chevaux & bêtes asines.

(24-25) Ici tous les Médecins se réunissent pour donner le même avis. Ramazzini dit que tous les bestiaux de M. Boromée moururent, excepté un auquel on avoit fait un séton. Lancisi fait grand cas de ce moyen. Fantastus loue les scarifications. Quelques Médecins Italiens cernent l'oreille, & tâchent d'y attirer un dépôt qu'ils ont vu plusieurs fois devenir gangreneux. Les Médecins de Geneve rapportent qu'un Paysan perdit tous ses bœufs, excepté un, auquel on avoit fait des taillades en différentes parties du corps. Quelques-uns, au rapport de M. Herment, emploient une tige de viorne : d'autres se servent d'une plume remplie de vif-argent; il y en a qui insinuent un bouton de sublimé corrosif sous la peau. M. Duhamel a vu quelques personnes se servir de la quinte-feuille (1). On se sert aussi du garou, de la racine d'iris & des tithimales. M. le Marquis de Courtivron loue l'herbire ou herbi pratiqué avec l'ellébore; c'est ce qu'on appelle *citrer* dans ce pays. Pour obtenir le plus d'effet qu'il est possible de cette racine, on en insinuera gros comme une noix dans une plaie faite au fanon. On réunira les deux bords de la plaie par un point de suture. Il se formera une tumeur, sur laquelle on fera de grandes scarifications. M. le Clerc dit qu'il n'a vu périr aucuns des bestiaux auxquels, de bonne heure, on avoit fait un séton. Ce même Auteur conseille de faire tirer des coups de canon dans le voisinage du lieu infecté. M. Drouin veut que l'on applique trois sétons & un vessicatoire. On lit dans un Ouvrage fait par une société de Médecins de Geneve, que la peau creve quelquefois dans ces maladies. L'ou-

(1) Il résulte d'un Mémoire qui m'a été remis par M. Fougeroux de Bondaroy, que cet Académicien a vu dans le Comté d'Eu en 1775, pendant le mois de Mars, le séton fait avec l'ellébore, guérir plusieurs bestiaux attaqués de l'épizootie. Dans ce même Mémoire, il rapporte les succès de plusieurs Fermiers demeurans au Bourg de Crespieres près Versailles, qui, en éloignant, suivant ses avis, tout contact suspect de leurs bestiaux, les préserverent de l'épizootie qui régnoit en 1757.

verture des cadavres fait voir des échimoſes ſous la peau. Souvent la peſte ſe termine par des boutons & par des dépôts dans le tiſſu cellulaire. Huxam croit les éruptions à la peau très-avantageuſes dans des maladies analogues. Lorſque quelques-uns des malades attaqués de la contagion actuellement régnante, a le bonheur de guérir, on obſerve preſque toujours, ou des excoriations au frein de la langue & dans la bouche, ou des boutons à la peau; & peut-être la maladie n'eſt-elle auſſi terrible, que parce qu'ordinairement il ne ſe fait point d'éruption. J'ai vû une geniſſe qui a été guérie, & qui perd actuellement tout ſon poil: mais il ne ſurvient ni dépôts, ni boutons à la peau. En plaçant un ſéton, on ne fait donc que ſeconder la nature; c'eſt pour cette raiſon que les Mendians, ou autres perſonnes qui ont des ulceres pendant la peſte, n'en ſont preſque jamais attaquées. Si donc le ſéton n'a pas toujours des ſuccès heureux, c'eſt moins à ſes propriétés déléteres & dangereuſes, qu'à l'intenſité du mal qu'il faut rapporter ſon inſuffiſance.

(27) On ne ſaigne pas même à préſent les perſonnes que l'on diſpoſe à la petite vérole artificielle; j'en ai vu réuſſir un grand nombre ſans cette précaution. Ramazzini blâme expreſſément les forts cordiaux. Sidenham les regarde comme autant de poiſons. Lanciſi fait à peine mention des purgatifs : les vomitifs ſont très-nuiſibles. Il eſt, on ne peut pas plus, dangereux d'exciter des convulſions dans les quatre eſtomacs de ces animaux. Les narcotiques ne ſont point convenables. On voudra bien ſe rappeller la belle expérience de M. Vitet, ſur l'adminiſtration de l'opium dans cette claſſe d'animaux. Ce Médecin a prouvé qu'il ne produit aucun effet ſur le bœuf ni ſur le mouton. M. d'Aubenton l'a répétée avec même ſuccès. L'on voit ainſi, que la ſphere de la matiere médicale vétérinaire eſt bien retrécie. C'eſt, ſans doute, pour cette raiſon que cette partie de l'Art, malgré les travaux d'un grand nombre de Médecins célebres, a fait peu de progrès depuis Ramazzini & Lanciſi.

Si les remedes curatifs ſont en ſi petit nombre, combien doit être moindre celui des préſervatifs? Auſſi les

personnes instruites conviennent-elles unanimement qu'une diete bien réglée est le meilleur de tous les remedes. Il en est, à cet égard, de la médecine vétérinaire, comme de la médecine humaine. S'il régnoit une petite vérole, ou autre maladie très-contagieuse, que diroit-on d'un Médecin qui, pour préserver de ce mal, ordonneroit la thériaque, l'eau-de-vie, l'alun, le sel, & autres préparations quelconques; & qui croiroit, ou voudroit faire croire, qu'après avoir ainsi préparé un animal vivant, il peut impunément affronter le danger? On le regarderoit comme un Charlatan; un homme éclairé diroit aux personnes qui le consulteroient: » renfermez-vous » chez vous; mettez-vous en garde contre toute communication; couvrez-vous bien; exercez-vous; mangez » peu; gardez-vous de la pluie & du froid; fumez le » matin & le soir; faites-vous ouvrir un cautere; les » acides vous conviennent; & si la maladie vous attaque, au moins elle vous trouvera en bon état, & » vous aurez peut-être assez de force pour la combattre «. Ce sont précisément ces conseils qui conviennent aux bœufs. Il faudroit être bien novice dans l'étude de la nature, pour ignorer les grands rapports qui se trouvent entr'eux & nous. Sans la dureté de leur cuir & le nombre de leurs estomacs, leur matiere médicale & la nôtre seroient absolument les mêmes.

(28) Les premiers symptomes de la maladie sont exposés, avec soin, dans les Feuilles & Mémoires que nous avons publiés à ce sujet.

En suivant le conseil que nous donnons, on n'aura qu'un petit nombre de victimes à immoler. Les Habitans des campagnes doivent d'ailleurs tout attendre de la générosité du Roi, & de la bienfaisance de ses Ministres. Quand on seroit sûr de guérir les premiers animaux infectés, la contagion n'en seroit pas moins à craindre pour les autres; mais la guérison, loin d'être sûre, est presque au-dessus des connoissances humaines, & le sacrifice devient moins grand par cette considération. Les Sauvages se sont préservés, pendant long-temps, de la petite vérole, par un moyen à-peu-près semblable; &

toutes les fois qu'il ne sera question que de la valeur numéraire d'un individu, le calcul ne peut être regardé comme douteux ; il faudra toujours se comporter de la même façon. Lancisi a eu le courage de conseiller un massacre général. M. Batles, dans les environs de Londres, a, par ce moyen, étouffé une épidémie très-dangereuse. La Flandre Autrichienne doit enfin la conservation de ses bestiaux à ce parti violent.

On a cru, dans les Provinces voisines, que pour conserver les bestiaux sains, il suffisoit de les conduire d'un lieu infecté dans un canton qui, après l'avoir été longtemps, a cessé de l'être. On peut tenter ces expériences ; mais on observera : 1°. Que plusieurs faits arrivés dans cette Généralité, ne sont point d'accord avec cette assertion. 2°. Que ce moyen prive les Métayers du fruit qu'ils peuvent retirer du travail de leurs bestiaux ; avantage qui leur est tellement nécessaire, qu'ils aiment mieux les exposer à un danger presque évident, que de les renfermer dans un espace trop étroit pour leur subsistance. Ce moyen ne doit être mis en usage que lorsque la nécessité de dépeupler un pays de bestiaux l'exige.

(30) Il est bon d'ouvrir ces égouts près de la bouche, près des organes salivaires & de l'œsophage. Lancisi pense que ces parties sont les premieres affectées. L'ouverture des cadavres démontre, en effet, le plus souvent, qu'elles ont beaucoup souffert. Plenciz y a observé des ulceres vermineux. Hoffman est du même avis à l'égard des maladies contagieuses qui attaquent les hommes : il pense que la salive est le véhicule du virus, & que, pour cette raison, l'estomac irrité par la salive infectée, est toujours soulevé dans le commencement de ces especes de fievres. Huxam rend aussi la même raison de ce symptome.

(31) L'acide vitriolique est moins volatil que l'acide du vinaigre ; il est, au contraire, très-fixe : on s'en est plusieurs fois servi, avec succès, dans des cas semblables : on l'étend dans l'eau, & cette préparation est très-connue : on sait quels cas font plusieurs Médecins, d'après Huxam, de l'élixir de vitriol. On sait aussi avec quel succès Macbride, par le moyen des acides & autres mêlanges, a

rendu aux ſubſtances putrides leur conſiſtance naturelle. Becher, auquel appartient, en quelque ſorte, la doctrine des anti ſeptiques, vante auſſi beaucoup l'acide vitriolique, comme réſiſtant fortement à la putréfaction. M. Vitet ne veut point que l'on adminiſtre les acides minéraux aux ruminans : on peut employer le ſel d'oſeille à la doſe d'une once, ſur huit ou dix livres d'eau : à ſon défaut, on peut ſe ſervir de la crême de tartre. Le célebre Auteur des notes ajoutées à l'Ouvrage de M. Barberet, penſe que l'on peut employer auſſi l'eau ferrée. Quelques perſonnes attribuent mal-à-propos la conſervation des beſtiaux d'un canton de cette Province, aux eaux minérales qu'elle contient, tandis qu'elle eſt l'ouvrage d'un Citoyen recommandable par les ſoins qu'il a pris à ce ſujet. Boile, en parlant de l'eau que l'on boit ſur les vaiſſeaux, a prouvé que celle qui eſt agitée & battue, eſt la plus ſaine.

(32) Dans l'intérieur des endroits infectés, on pourra tenter différens moyens de guériſon : on y développera tous les reſſorts de l'Art : c'eſt ce que je me propoſe de faire, & ce que j'ai déja commencé. A force de ſoins médicinaux & domeſtiques, on ſera peut-être aſſez heureux, pour mettre fin aux ravages de la contagion. On doit s'attendre que, malgré les barrieres les plus exactes, elle trouvera toujours quelques vuides pour s'échapper & pénétrer dans d'autres pays ; mais on arrêteroit ſes progrès, on l'étoufferoit dès ſa naiſſance, en tuant partout les premiers animaux infectés. D'un autre côté, elle ſeroit circonſcrite dans le chef-lieu (1) où elle s'éteindroit d'elle-même. N'eſt-ce pas ainſi que l'on peut remédier en même temps à la cauſe & aux effets ? Cet avis tient le milieu entre celui qui propoſe de tuer tous les animaux infectés, & celui qui les abandonne tous aux progrès de la maladie. Il eſt moins diſpendieux pour le Gouverne-

(1) Sur la fin de 1775, on en eſt revenu à ce moyen, comme on peut le voir en liſant le ſecond Mémoire ſur le plan adopté par le Roi.

ment, & paroît moins effrayant pour le peuple. Mais est-il le plus sûr ? Il est un parti qu'il n'appartient qu'au Magistrat, & non au Médecin de proposer, c'est celui du massacre général.

Plusieurs raisons très-fortes peuvent faire incliner pour ce dernier. 1°. La contagion subsiste depuis plus de cinq mois, sans que jamais on ait pu lui opposer aucun remede avec un succès marqué. 2°. L'ouverture des cadavres ne fournit aucune indication. J'ai déja fait ouvrir plusieurs de ces animaux : dans les uns, on ne trouve aucune lésion, si ce n'est un engouement & un endurcissement très-marqué dans les alimens que contiennent les trois premiers estomacs. La panse & le bonnet sont toujours pleins de fourrage grossierement haché. Cet engorgement se manifeste par une dureté dans la région hypocondriaque & lombaire gauche. C'est sur-tout le feuillet dans lequel les alimens sont desséchés, & semblables à-peu-près au marc des plantes serrées à la presse. La caillette est remplie par un fluide verdâtre qui y passe par expression. Dans les autres, on trouve le tissu cellulaire & muqueux qui avoisine les trois premiers estomacs, épaissi, avec des symptomes d'inflammation, dans les voies alimentaires. La dissection ne fournit donc presque aucunes lumieres au Praticien. 3°. Nous avons jusqu'ici essayé inutilement les vessicatoires & scarifications, le camphre, le nitre, le quinquina, & les légers purgatifs; quoique ces remedes aient été administrés avec beaucoup de méthode, & que ce traitement soit peut-être le seul qui convienne dans une fievre contagieuse & pestilentielle, qui tient le milieu entre la fievre maligne & putride, & celle que les Anglois appellent lente, nerveuse ou muqueuse, dont elle ne differe que parce que ses périodes sont plus rapides. 4°. Quand on auroit découvert une bonne méthode, les Habitans des campagnes ne la suivroient pas exactement; & cette heureuse invention seroit en pure perte, excepté pour les bestiaux qui seroient sous les yeux de personnes instruites; ce nombre seroit toujours très-petit. 5°. La quantité des malades ne doit point effrayer; elle n'est pas aussi grande

à la fois qu'on pourroit le croire. Le nombre des animaux infectés est toujours à-peu-près le même, & il est composé par une suite d'individus qui se succedent sans interruption, & qui périssent tous. 6°. La contagion fait des progrès lents, à la vérité, mais ils sont continuels; la rigueur du froid ne les a point interrompus (1). Ne seroit-il pas à craindre que la contagion, se perpétuant malgré les entraves de l'hiver, n'infectât dans le printemps prochain les pays circonvoisins? 7°. Enfin on n'a jamais guéri la peste des bestiaux; & si l'on veut être de bonne foi, l'on conviendra que le peu de malades qui échappent, le doivent à la nature.

Frappé de toutes ces vérités, M. l'Intendant de Bordeaux a cru ne pouvoir s'empêcher de prescrire des dispositions rigoureuses; & il a publié une Ordonnance par laquelle il enjoint de tuer tous les animaux infectés. On doit tout attendre de la sage administration des Officiers de cette Généralité: mais comme nous avons appris que l'exécution d'un pareil projet, quoique très-prudent & très-bon en lui-même, n'a pas eu tout le succès que l'on auroit pu desirer dans les Provinces voisines, il seroit, je crois, à propos d'en prévenir la cause. Pour détruire la contagion, il ne suffit pas de tuer les bestiaux infectés; il faut encore effacer tous les vestiges du mal. Sans cela, les étables resteront mal-propres, & les cours seront remplies de fumier infecté. Le fourrage est souvent dans le même cas: les habits des Paysans peuvent aussi cacher long-temps les molécules vireuses. Pour prévenir ces différens inconvéniens, on propose les moyens suivans.

1°. Dans chaque Subdélégation, on fixera un ou plusieurs jours pour l'exécution de l'Ordonnance de M. l'Intendant. Et l'on aura soin de commettre une suffisante quantité de personnes pour faire ce qui suit.

2°. On ira de canton en canton; on tuera les bêtes, & on les fera enfouir.

(1) Au contraire, elle s'est manifestée en Normandie l'hiver dernier, pendant les plus grands froids.

3°. On ne laissera point le soin des étables aux Paysans ; mais on les nétoiera ; on les échaudera ; on lavera le ratelier avec de l'eau & du vinaigre d'ail ; on enfouira le fumier & autres ustensiles infectés , & on laissera l'étable ouverte pendant quelques jours ; chaque jour on y allumera du feu. Voyez n°. 34, 38.

4°. Trois ou quatre jours après , les mêmes personnes viendront blanchir l'étable avec de la chaux délayée ; & les bestiaux sains seront très-long-temps sans y rentrer.

5°. Les Syndics seront autorisés à faire visite partout. Quand ils auront connoissance d'une bête malade , ils la feront tuer avec les mêmes soins. L'Article premier de l'Ordonnance sera exécuté dans toute sa rigueur.

6°. On se comportera à l'égard des bêtes saines qui logeoient avec les bêtes infectées , comme il est dit plus haut , n°. 29, 30, 31, 32. Si l'on tient scrupuleusement cette conduite pendant quelque temps , l'on n'aura plus de nouveaux malades , & la contagion cessera (1). Mais la plus légere inattention feroit infailliblement perdre le fruit des peines que l'on auroit prises. Souvent on commet des imprudences qui ont des suites fâcheuses , quand on en ignore le danger ; mais est-il impossible qu'après avoir lu ces détails , il se trouve des hommes assez méchans pour commencer le malheur de la Nation par le leur , & pour s'envelopper eux-mêmes dans un désastre dont ils seroient la cause ?

(37) Il faut alors se défier de tous les animaux domestiques. On a vu plusieurs fois les vaches courir en mugissant , & se rassembler en foule dans des endroits où l'on avoit enfoui des bêtes mortes de la contagion. On a aussi observé que les vaches saines semblent rechercher celles qui sont malades , & tout ce qui tombe de leurs plaies. Aussi le Parlement de Rouen , parmi différentes précautions recommandées dans un Arrêt rendu le 13 Mars 1745 , enjoint-il spécialement de ne point laisser

(1) L'Arrêt du 30 Janvier 1775 , qui ordonne l'assommement , a été dressé d'après ces représentations.

tomber par terre ce qui sort des tumeurs ouvertes, de peur que d'autres animaux ne le lechent.

(38) Ceux qui approcheront des bêtes malades & qui les panseront habituellement, seront tenus à la fin de brûler leurs habits. Il est à propos qu'ils soient faits avec une étoffe de toile; on peut, pour cet effet, se servir de toile cirée. On enduira ses mains d'axonge, d'huile ou de beurre, pour faire les pansemens ou les dissections. On aura soin de se placer dans un endroit opposé à celui où le vent porte les vapeurs qui sortent du cadavre. On lavera ensuite ses mains dans du vinaigre, on s'en frottera le visage, on en répandra sur ses habits, & on en respirera la vapeur. Une grande partie de ces observations a été déja faite par Ramazzini, Lancisi, Boerhave, Chirac, Helvetius, Sauvages, le Clerc, & par plusieurs autres Médecins célebres envoyés en différens temps, pour faire des recherches sur les maladies épidémiques des bestiaux, qu'ils ont tous très-bien décrites, mais qu'il ne leur a pas été possible de traiter avec succès.

Je me suis proposé de présenter un tableau abrégé des moyens préservatifs que l'on peut employer pour arrêter la contagion actuellement régnante. J'ai rempli ma tâche avec le plus d'exactitude & le plus d'ordre qu'il m'a été possible, dans le court espace de deux jours au plus, pendant lesquels j'ai encore été distrait par d'autres occupations indispensables en pareille circonstance. Je me suis, au reste, uniquement occupé du soin d'être utile, & de bien mériter du Public, par la promptitude de mon travail. Toute ma crainte est que la simplicité des moyens que je propose, n'engage ceux qui me liront à s'en défier. Du miel, de l'huile, du vinaigre, du nitre, du son ou de la farine, de l'assafœtida, de l'eau-de-vie, de l'eau simple, plus que tout cela, de l'exactitude & de la vigilance, voilà quelles sont les armes avec lesquelles on peut être sûr de se préserver de la contagion. Pour faire réussir le projet de l'éteindre dans une Province entiere, toutes les forces doivent être réunies. En vain plusieurs petits cantons s'épuiseroient, les uns après les autres, en soins

& en veilles. Il faut trancher, d'un ſeul coup, toutes les têtes de cette hydre affreuſe ; ou bien elles renaîtront ſans ceſſe. Le Gouvernement devoit joindre ſes efforts à ceux des Magiſtrats & des Habitans des lieux infectés. L'on n'a plus rien à deſirer que de ces derniers.... O vous, ſages Agriculteurs, vous qui fourniſſez à l'Etat des ſecours précieux & néceſſaires, connoiſſez toute l'importance des ſervices que vous lui rendez; conſervez-vous pour lui, ſi vous n'avez pas le courage de vous conſerver pour vous-mêmes ; reconnoiſſez la voix de la raiſon ; honorez de votre confiance un homme déſintéreſſé, qui vous offre la vérité ſimple & ſans déguiſement, comme il lui convient de paroître aux champs ; éloignez & accablez de votre mépris ces ames mercénaires, qui ne vous préſentent que des menſonges enveloppés du voile de la charlatanerie ; défiez-vous de tous ceux dont l'audace & la ſécurité décelent évidemment la mauvaiſe foi ; & ſachez que la candeur & la modeſtie ont toujours été l'apanage de la ſcience & de l'honnêteté. Regardez ſur-tout vos troupeaux comme un dépôt cher à l'Etat, dont vous devez lui rendre compte, & dont il vous tiendra compte lui-même.... Et vous qui conduiſez cette ſaine partie de la Nation, Curés, Seigneurs, Citoyens éclairés, qui partagez avec elle les douceurs de la vie champêtre, laiſſez-vous échauffer par ce zele qui anime le Gouvernement & les Magiſtrats; daignez joindre vos lumieres & vos connoiſſances aux obſervations que je vous offre aujourd'hui; aidez-nous à perſuader les Habitans des campagnes, dont vous faites le bonheur ; & faites ſuccéder une ſeconde contagion à la premiere, celle de l'amour du bien général, & du patriotiſme.

ADDITION (1).

En Suede, vers la fin du mois d'Août, on recueille, dans plusieurs cantons, la graine de la grande ortie brûlante, en coupant la tige & en la laissant sécher; alors la graine tombe d'elle-même; elle ressemble à la graine de navets, & il n'est pas nécessaire d'en séparer l'enveloppe qui tombe avec elle. On seme ensuite cette graine pendant tout le mois de Septembre.

On assûre que l'on peut aussi, pendant les mois de Septembre & d'Octobre, prendre les racines des orties, les séparer & les replanter, en coupant les extrémités; en ce cas, il faut, en enlevant les racines, y laisser environ un travers de doigt de la tige; on les plante ensuite en ligne droite, à une profondeur égale à celle où elles étoient assez près l'une de l'autre, & on les affermit avec un peu de terre, afin qu'elles puissent se tenir debout.

Soit qu'on seme les orties, ou qu'on les plante, l'avantage en est égal, avec la différence cependant, que celles qui proviennent de la graine, ne sauroient être récoltées au premier été qui suit; tandis que celles qui proviennent des racines plantées, peuvent l'être au premier Eté qui suit leur plantation.

La graine & les racines des orties, autres que de la grande espece brûlante, ne valent rien; elles périssent à la seconde ou troisieme année; les racines des premieres sont, au contraire, vivaces, & elles poussent toujours leurs tiges sans avoir besoin d'être replantées, quand elles l'ont bien été une premiere fois.

Les orties viennent bien dans tous les terreins élevés, même sur les montagnes, parmi les pierres, & dans les endroits exposés au soleil; & comme il est très-dispendieux de labourer les terres montagneuses & pierreuses, il suffit, pour la culture des orties, de transporter dans les

(1) Elle est extraite de la Traduction que M. Baer a faite des Mémoires de l'Académie de Suede, sur les épizooties, pag. 64.

endroits destinés à leur plantation, un peu de terre noire, & de les en couvrir à-peu-près de l'épaisseur de deux pouces, sans qu'il soit besoin de défoncer la terre qui est en-dessous. On seme ensuite, ou l'on plante les orties dans cette terre.

Par-tout où les orties croissent naturellement, & où elles laissent tomber leurs feuilles sans qu'on les récolte, on voit que la plante elle-même suffit pour repousser annuellement de nouvelles tiges, & que même la terre en devient plus grasse. Mais quand on en fera trois coupes par an, alors il faudra porter de l'engrais dans ces plantations. Or, enlever le fumier destiné aux autres terres labourées, ce seroit une opération ruineuse pour l'agriculture dans les endroits où il n'est pas abondant. Par conséquent, on a dû songer à se procurer un moyen d'y suppléer, & on a trouvé que les petites branches & les feuilles d'aunes, en les cueillant en Automne, & en les répandant sur les terres à orties, à la hauteur de quatre à cinq pouces, après que la graine a été semée, ou les racines plantées, & en les y laissant se consumer, font le même effet que le fumier provenant des bestiaux. Tout autre feuillage, & sur-tout celui provenant des genêts & du sapin, ainsi que de la vieille paille, peuvent rendre le même service au défaut des forêts à aune. On couvre, tous les trois ans, les plantations d'orties avec du branchage d'aune en feuille; les autres années, on peut se servir d'autres feuillages de genievre, de pins, de sapins, de vieilles pailles; & de cette maniere, sans avoir besoin d'autres engrais, les plantations vont très-bien.

Les orties élevées de la graine ne doivent être coupées que la seconde année après avoir été semées. Celles qui proviennent des racines plantées peuvent être coupées trois fois au premier Eté après leur plantation, savoir à la mi-Juin, à la mi-Juillet & à la mi-Août; & ainsi de même chaque année par la suite. On peut aussi, dans le même-temps, couper & récolter celles qui viennent d'elles-mêmes, & que jusqu'ici on n'a presqu'employées nulle part.

Les orties étant coupées & récoltées de la maniere & au temps susdits, le bétail les mange facilement & avec plaisir, soit qu'on les mêle avec de la paille à la place du foin, soit qu'on les fasse infuser dans de l'eau chaude, qu'on les y laisse pendant la nuit, & que le jour suivant on donne au bétail cette infusion qui prend une couleur brune & un goût qui lui est fort agréable, ainsi que les orties qui y ont été infusées. Toute sorte de bétail aime les orties, pourvu qu'elles aient été coupées & récoltées à temps.

Les vaches auxquelles on donne beaucoup d'orties à manger, donnent du lait en abondance; ce lait rend beaucoup de crême; le beurre qu'on en fait a un goût agréable, & prend, au milieu de l'Hiver, une couleur aussi jaune qu'en Eté. Les bestiaux qui se nourrissent d'orties, se portent très-bien, engraissent, sont bien en chair, ne sont incommodés d'aucune maladie; on ajoute même qu'une expérience constante a prouvé que les maladies contagieuses ne se sont jamais glissées parmi eux. Il est difficile de se déterminer à regarder cette plante comme jouissant d'une pareille vertu spécifique. Si on se borne à la conseiller comme très-saine & comme réunissant les avantages des amers & des astringens, qui sont alors très-souvent indiqués, alors cette assertion paroîtra plus raisonnable & méritera plus de confiance.

AVIS aux Habitans des campagnes, sur la purification des étables récemment infectées, publié à Condom en Décembre 1774, *& à Auch en Janvier* 1775.

C'EST le propre des maladies contagieuses de se propager par communication médiate ou immédiate. La fievre pestilentielle qui enleve, depuis

long-temps, les bestiaux du Condomois, est, sans contredit, une des plus funestes de toutes celles qui ont jusqu'ici régné sur les bêtes à cornes ; elle est par conséquent sujette aux mêmes loix, & elle demande les mêmes soins. Le Citoyen malheureux qui vient d'ensevelir ses bœufs sous la terre qu'il devoit labourer, n'a donc pas encore tout fait : il faut qu'il détruise tous les vestiges de cette cruelle maladie ; il faut qu'il renouvelle la surface de tout ce qui peut y avoir quelque rapport, sinon il la verra renaître & faire de nouveaux ravages.

Les étables où les bestiaux infectés ont séjourné, demandent sur-tout la plus scrupuleuse attention. On emploiera, pour les purifier, les moyens suivans.

1°. On enlevera le fumier ; on regrattera & on lavera les murs ; on creusera le sol au moins d'un demi-pied de profondeur, & on levera les pavés ; on détachera les planches qui font partie des auges ou rateliers ; on les transportera dehors ; on ne laissera que les montans ; & on fera la même chose à l'égard des lits, s'il y en a.

2°. On enfouira le fumier à dix pieds de profondeur : s'il n'est pas trop humide, on pourra le brûler.

3°. On lavera les planches qui ont été transportées hors de l'étable, avec de l'eau bouillante ; on les frottera avec force ; on les passera plusieurs fois au-dessus de la flamme, & on les exposera à la vapeur du vinaigre.

4°. On doit se proposer ensuite d'enlever, ou, s'il est possible, de dénaturer les miasmes dont l'atmosphere

& les murs sont impregnés, & de faire circuler l'air dans les étables.

5°. Celui qui veut remplir ces indications, doit être muni d'une bouteille de vinaigre de six ou huit onces d'acide vitriolique très-fort, de deux poignées de sel marin, de poudre à canon, de nitre en poudre, de soufre, & de quelques fagots de menus bois.

6°. Il commencera par mettre des cendres ou du sable dans une terrine; au milieu de ce bain, il placera un verre rempli de sel de cuisine; il fera chauffer le tout; il apportera le pot ou la terrine toute chaude dans l'étable (1); il versera l'acide vitriolique peu à peu sur le sel; il fera cette opération aux deux extrémités de l'étable, si elle est un peu grande; les vapeurs blanches qui s'élevent alors, sont très-actives; il obtiendra le même succès, en versant l'acide sur du sel que l'on aura fait chauffer sur une pelle. Quoique l'on doive beaucoup attendre de ce moyen, on peut cependant se contenter des autres procédés, sur-tout si on les met scrupuleusement en usage, comme il est recommandé.

7°. Il fera du feu en différens endroits de l'étable, surtout là où étoit l'animal infecté, le long des murs & dans les angles; le feu seul est un excellent moyen de désinfection.

8°. Il promenera de la paille longue allumée sous les auges & dans les trous des murs, s'il y en a.

9°. Pendant que les feux allumés brûleront toujours, il frottera les auges avec un balai, ou avec quelques chiffons trempés dans du vinaigre d'ail; on brûlera les auges & planches les plus voisines du lieu où l'animal étoit attaché.

10°. Il jettera dans les feux allumés de la poudre à canon; il aura soin de ne pas la semer çà & là, mais il en jettera une pincée dans un espace peu étendu, afin qu'elle fasse une petite explosion. Ce procédé, quoique

(1) Ce moyen convient sur-tout lorsqu'il est mort, depuis très-peu de temps, une ou plusieurs bêtes dans une étable, & lorsque l'air y est chargé de vapeurs putrides.

très-avantageux, ne doit être confié qu'aux personnes sages & prudentes. On y suppléera par le moyen suivant.

11°. Lorsqu'il n'y aura plus de flamme, il jettera sur les charbons un mélange de nitre en poudre & de fleurs de soufre : on est toujours le maître d'en ménager la dose, & de le faire détonner avec modération & sans aucun danger.

12°. Il pourra se servir aussi des résines, fleurs, feuilles & baies aromatiques; mais en brûlant, elles ne font que substituer une odeur agréable, a une odeur fétide; elles trompent seulement l'odorat, & ne dénaturent pas les miasmes putrides. Les vapeurs salines ont ce dernier avantage; elles méritent par conséquent la préférence (1).

13°. Il n'épargnera pas les lits qui se trouvent dans les étables, d'autant mieux qu'ils appartiennent ordinairement aux Vachers; il brûlera les paillasses & matelas; les draps seront mis à la lessive, & le bois de lit sera traité comme les auges & rateliers.

14°. Pendant quelques jours, il allumera du feu dans l'étable, dans lequel il jettera une certaine quantité d'un mêlange fait avec le nitre & le soufre; mais le feu seul peut suffire; il laissera l'étable toujours ouverte devant & après cette opération.

15°. Quelques jours après, il lavera abondamment l'étable, & il jettera sur les murs, dans les angles, dans les trous & coins les plus reculés, de l'eau chaude dans laquelle il aura délayé de la chaux ou du savon, ou une forte lessive qu'il aura fait passer au travers des cendres de bois neuf, ou dans laquelle il aura jeté quelques poignées de ces cendres, ayant soin de les agiter à plusieurs reprises, & de les laisser déposer ensuite, ou que l'on aura aiguisée avec du vinaigre, ou enfin qui sera impregnée des vapeurs de soufre. Il choisira, parmi ces

(1) Leur volatilité extrême ajoute encore à leurs vertus; lorsque l'on fait cette opération, toute l'étable & la couverture même sont tellement pénétrées de vapeurs, qu'on les voit percer & s'élever par-tout, & que les personnes peu accoutumées à ce spectacle, croient que le feu est à la maison.

moyens, celui qui sera le plus commode à la circonstance. Après ces lotions, il finira par blanchir l'étable avec de la chaux délayée dans une suffisante quantité d'eau. Ces deux opérations se succedent d'autant mieux, que l'une dispose à l'autre.

16°. Si l'étable que l'on se propose de purifier, est construite de sorte qu'il soit dangereux d'y allumer du feu, alors on s'en tiendra aux autres moyens: on y brûlera seulement une plus grande quantité du mêlange fait avec le soufre & le nitre; & si ce procédé paroissoit encore dangereux, on se contenteroit de nettoyer, de regratter, de laver, de recrépir & de blanchir avec la chaux.

17°. On aura soin d'enlever toute la paille qui peut être dessus ou à côté de l'étable, avant d'y faire les opérations susdites; le mieux seroit de la brûler : on ne doit, au reste, s'en servir que pour les chevaux ou bêtes asines. S'il y en a une très-grande quantité, on se contentera d'en brûler la premiere couche.

18°. Si l'animal infecté logeoit dans une de ces cabanes de paille que l'on construit pour le moment du besoin, il faudra y mettre le feu : le mieux sera de la brûler sur le lieu même où l'animal aura été enseveli.

19°. On aura soin de faire la fosse loin des chemins, loin des abreuvoirs, & des endroits où l'on rassemble la paille en tas. On ne transportera point la bête trop loin; & si on est obligé de le faire, on se servira d'un traîneau qui sera ensuite brûlé, ou bien désinfecté.

20°. Lorsque les terres qui remplissent la fosse s'affaisseront, on y en substituera de nouvelles, & on les foulera avec force. Pour donner plus de consistance aux différentes couches, il sera bon de les humecter en les foulant; il suffira, pour cela, de répandre de l'eau en différens endroits : on empêchera, par ce moyen, qu'il ne se fasse, par la suite, des crevasses qui pourroient être dangereuses.

21°. On ne fera entrer les bestiaux sains dans les étables où il y en a eu de malades, que long-temps après les avoir purifiées. Il seroit même prudent que les Métayers d'un canton ne se déterminassent point à faire venir tous ensemble des bestiaux dans leurs Métairies, sans

avoir auparavant constaté, par une expérience facile, si, en faisant rentrer un certain nombre de bêtes à cornes dans une étable anciennement infectée, & dûment purifiée, le laps du temps est assez considérable, & la désinfection assez complette, pour qu'il n'y ait plus aucun danger à courir. Chaque Communauté pourroit faire cet essai.

22°. Enfin, dans les Paroisses anciennement infectées, où, par l'effet d'une heureuse migration, les bestiaux nouvellement transportés jouissent d'une bonne santé, il seroit bien à souhaiter qu'on n'en introduisît plus de nouveau : on empêcheroit ainsi la renaissance de la contagion.

Ces différens procédés sont fort simples, & peuvent être mis en usage dans toutes les Métairies. Nous les avons indiqués, & on s'en est servi, avec succès, aux environs de Bordeaux & de Valence : ils nous ont paru encore plus nécessaires dans le Condomois, où l'épizootie ayant fait plus de progrès, les occasions de sa reproduction ont dû être aussi plus fréquentes & plus à craindre.

Résumé qui indique la marche qu'il faut suivre, & les moyens qui peuvent suffire, dans tous les cas, pour la désinfection des étables.

1°. On enlevera le fumier; on nettoiera l'étable; on balaiera tous les coins; on excavera le sol; on grattera les murs; on raclera les auges, rateliers & planches, & on les lavera avec l'eau chaude.

2°. On allumera du feu clair dans l'étable à plusieurs endroits, s'il est possible, & on promenera de la paille allumée sous les auges, dans les coins & dans les trous; sur-tout on allumera du feu là où étoit attaché l'animal.

3°. On jetera un mélange de nitre & de fleurs de soufre dans le feu.

4°. On allumera du feu pendant quelques jours dans l'étable.

5°. On finira par la laver abondamment avec une forte lessive, comme il est dit n°. 15, & on la blanchira avec la chaux.

6°. Lorsque tous ces procédés ne seront pas possibles, on se comportera comme il est dit n°. 16.

Telle est la marche que suivront les personnes préposées à la désinfection.

INSTRUCTION sur la maniere de désinfecter les étables où il y a eu anciennement (1) *des bestiaux attaqués de l'épizootie.*

LA renaissance continuelle de l'épizootie dans les pays où elle s'est déja montrée, suppose qu'il en reste toujours des germes épars, que l'on ne peut trop s'empresser de détruire. La désinfection des étables, & de toutes les surfaces impregnées du virus contagieux, est le seul moyen capable de rassurer à cet égard; & comme dans les épizooties précédentes, on ne l'a point mis en usage, il est indispensable d'y revenir au plutôt.

Dans cette vue, on exécutera ce qui suit.

1°. Les Syndics ou Préposés de MM. les Intendans, remettront à M. le Subdélégué, un état signé du Curé, s'il est assez ancien dans la Paroisse, ou de quelque Notable, qui contiendra les noms & les demeures des Particuliers chez lesquels il y a eu, pendant les années précédentes, des bestiaux attaqués de l'épizootie, afin que l'on puisse en ordonner la désinfection, & qu'il ne se glisse aucune fraude à cet égard.

(1) Les procédés indiqués dans cette Instruction, suivis avec exactitude, pourroient même suffire dans tous les cas.

2°. Alors on s'informera s'il ne reste point quelques fourrages, fumiers, hardes ou harnois infectés. Dans le cas où il y en auroit, on les brûlera ou on les enfouira à huit pieds de profondeur; & afin que le Propriétaire ne puisse se plaindre, ni se refuser à ces précautions, il lui sera payé une indemnité proportionnée au sacrifice.

3°. On commencera par vuider & nétoyer avec soin l'étable; on regrattera le sol, & on balayera les murs; on raclera fortement les auges, rateliers & autres planches voisines du lieu où l'animal étoit attaché.

4°. On aura une attention particuliere aux coins, angles & trous; c'est peut-être le foyer où se conserve le virus; on les nétoiera donc, & on les balaiera soigneusement.

5°. On jettera par-tout de l'eau chaude dans laquelle on aura délayé une certaine quantité de chaux-vive, ou que l'on aura aiguisée, en la faisant passer au travers des cendres de bois neuf, d'où il résultera une lessive très-forte; ou plus simplement encore, en jetant une certaine quantité de cette cendre, dans un baquet d'eau destinée à la désinfection, & en l'agitant à plusieurs reprises avec un bâton: alors elle se chargera des sels contenus dans la cendre; on la laissera reposer, & elle sera très-propre à l'opération qu'on se propose de faire: on pourra aussi se servir du vinaigre pour aiguiser cette eau; mais ce moyen seroit plus coûteux: l'eau impregnée des vapeurs du soufre, ou dans laquelle on auroit dissous une certaine quantité de savon, seroit également convenable: tous ces procédés, si l'on en excepte les deux derniers, ont été mis en usage, avec succès, à Francfort en 1730 (1).

6°. On lavera abondamment l'étable avec cette eau

(1) André Gœlicke en fait mention dans un Traité intitulé: *De lue contagiosâ bovilium*. Francof. ad Viardum.

M. Vitet en parle dans le troisieme volume de sa Médecine Vétérinaire, *Analyse des Auteurs*, *page 92*.

M. Paulet en fait l'éloge, pag. 211, tom. II.

Et depuis 1769, toutes les Instructions & tous les Edits émanés du Gouvernement de Bruxelles, pour le Brabant & pour la Flandre Autrichienne, ordonnent d'employer pour la désinfection l'eau aiguisée avec du vinaigre.

bouillante, & ainsi préparée; on en répandra beaucoup dans les angles, coins & trous; on en lavera fortement & long-temps, avec un balai, les planchers, murs, & sur-tout les auges, rateliers & autres planches sur lesquelles il pourroit y avoir encore de la bave desséchée de ces animaux.

7°. Si le temps & les circonstances le permettent, il sera bon de répéter plusieurs fois ces lotions.

8°. On laissera sécher l'étable; on la tiendra ouverte, afin que l'air y circule librement, & on la blanchira partout, quelques jours après, avec un lait de chaux.

9°. Ces moyens seront suffisans pour les endroits récemment infectés, dans lesquels le local ne permet point d'allumer de feu clair : ce cas est prévu dans les précédentes Instructions (1) : il y est recommandé de se contenter alors de jeter sur des charbons un mêlange de fleurs de soufre & de nitre, qui détonne avec modération, & dont on peut ménager à volonté la dose; il sera bon d'approcher le réchaud dans lequel seront les charbons, des angles & coins, que l'on aura préalablement bien nétoyés : il faudra, autant qu'il sera possible, ne point négliger ce procédé que l'on ajoutera aux lotions indiquées dans ce dernier cas.

Délibéré à Paris ce seize Janvier mil sept cent soixante-seize.

INSTRUCTION sur la maniere de désinfecter une Paroisse.

POUR désinfecter une Paroisse, il faut savoir :

1°. Quelle doit être la marche & l'occupation des personnes préposées pour ce travail :

---

(1) Voyez *page* 8, *article* XIX de l'Instruction sur la maniere de désinfecter une Paroisse, & *page* 26 de mon Recueil, même *article*; de l'Imprimerie Royale.

2°. Quels font les fignes par le moyen defquels on peut conftater l'exiftence de la maladie :

3°. Comment il convient de tuer les beftiaux qui en font attaqués :

4°. Quels foins on doit prendre relativement aux foffes :

5°. Comment on doit purifier les étables :

6°. Ce que l'on doit faire après la premiere défınfection :

7°. Ce qu'il eft à propos d'obferver à l'égard des bêtes faines.

§. I.

Marche & occupation des perfonnes prépofées pour la défınfection.

1°. La puiffance militaire eft celle dont on a droit d'attendre, dans cette occafion, de l'activité, du défintéreffement & des fuccès. Il fera bon d'employer trois différens Corps de Troupes ; le premier formera un grand cordon extérieur ; le fecond marchera dans l'intérieur des Provinces circonfcrites, & prendra foin d'y faire exécuter les ordres donnés relativement à la défınfection ; le troifieme fera diftribué en détachemens, qui refteront dans les chefs-lieux des cantons infectés, pour y faire tuer les beftiaux qui, après la premiere expédition, feront attaqués de l'épizootie.

2°. Les perfonnes prépofées pour la défınfection d'une Paroiffe, feront : 1°. un Eleve de l'Ecole Vétérinaire, ou un Maréchal inftruit, ou un Chirurgien de campagne, s'il veut bien en prendre la peine : 2°. un nombre fuffifant de Soldats, l'Infanterie eft fur-tout préférable : 3°. des Payfans que l'on emploiera fuivant le befoin, & qui feront foumis aux ordres des premiers.

3°. La Paroiſſe qu'on ſe propoſera de déſinfecter, ſera néceſſairement compriſe dans l'eſpace circonſcrit par le cordon; la marche des Troupes intérieures ſera dirigée de la circonférence vers le centre. Pour avancer plus promptement dans l'exécution d'un projet, dont l'utilité ſera d'autant plus grande, que l'on y mettra plus de promptitude, on partira de pluſieurs points à la fois. D'après ces vues, on commencera la déſinfection de la Paroiſſe, par celle des extrémités qui ſera la plus éloignée du centre de la contagion, & on finira par celle qui s'en rapprochera davantage, en ſuivant par-tout une marche uniforme.

4°. Dans une Paroiſſe où la contagion a jeté de profondes racines, il eſt à propos que toutes les Métairies ſoient viſitées; il ſera défendu, ſous de grandes peines, de cacher une bête malade.

5°. La maladie une fois conſtatée, on commandera des Payſans pour faire des foſſes; pendant que les uns ſeront occupés à tuer & à enterrer, les autres le ſeront à déſinfecter les étables, afin de ne perdre aucun moment d'un temps auſſi précieux.

§. II.

Signes par le moyen deſquels on reconnoît l'exiſtence de la maladie.

Voyez les pages 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 89, 90, 91, 92, 93, 115, 116, 117, 127, 128, 201, 202, 203, 204, 205, 206 de la premiere Partie.

§. III.

Comment il convient de tuer les beſtiaux dont la maladie eſt bien conſtatée.

1°. Lorſque, par le moyen des ſignes ci-deſſus énoncés, on aura reconnu une ou pluſieurs bêtes attaquées de l'épizootie, l'on commandera des Payſans pour faire des foſſes, & on conduira les beſtiaux malades le plus près qu'il

ſera poſſible du lieu où on les aura pratiquées. On aura ſoin d'enlever la fiente qui aura pu être répandue en chemin, ainſi que la terre ſur laquelle la bête aura marché.

2°. On les attachera de très-court & la tête très-baſſe, à un arbre ou bien à un pieu, & on les aſſommera ; pluſieurs perſonnes préferent de leur tirer quelques coups de fuſil dans la poitrine ou dans la tête. Le moyen le plus ſimple eſt d'enfoncer entre la premiere vertebre du cou & la tête, préciſément à la nuque, un ſcapel ou biſtouri, ou bien ſeulement un ſtilet que l'on dirigera en devant vers la moëlle alongée & le cervelet : cette méthode eſt celle que j'ai toujours fait mettre en uſage ; la mort eſt prompte & ſon appareil eſt moins effrayant.

3°. Après avoir tué l'animal, il faut lui couper, en pluſieurs endroits, la peau ſur le corps. Pour cet effet, on fera ſur chaque hanche & ſur chaque épaule une taillade, & on inciſera crucialement le cuir ſur les côtés du ventre & de la poitrine (1).

§. IV.

Soins qui concernent la foſſe.

1°. On choiſira pour faire la foſſe des lieux iſolés & perdus qui ne ſervent point de paſſage aux autres beſtiaux, & ſur leſquels on puiſſe ſe diſpenſer de faire aucun travail. On fera les foſſes proportionnées au nombre des victimes. Il ſera également poſſible d'ouvrir la terre ſur une même ligne, de ſorte à pouvoir contenir le nombre des beſtiaux que l'on ſe propoſera de tuer.

(1) On ne ſauroit faire trop de taillades ſur le cuir que l'on veut mettre hors d'état de ſubir les travaux de la tannerie. Le fait ſuivant en eſt une preuve. Dans les Pays-Bas Autrichiens, l'avidité de quelques Corroyeurs leur avoit ſuggéré un moyen pour déterrer les beſtiaux dont les cuirs, quoique tailladés, pouvoient encore fournir quelques lambeaux à la préparation : ils ſe contentoient de faire un trou ſur un des côtés de la foſſe, & auſſi-tôt qu'ils avoient ſaiſi une des extrémités de la bête, bientôt, en ſe ſervant d'un treuil, ils avoient exhumé tout le cadavre. Ils l'écorchoient enſuite, & le laiſſoient ainſi en plein air. On a été obligé, pour faire ceſſer ces abus, de placer, en pluſieurs endroits, une Sentinelle auprès de la foſſe.

2°.

2°. On détruira toutes les traces du massacre que l'on vient de faire, & on aura soin, en jetant la bête dans la fosse, qu'elle ne reste point soutenue sur ses extrémités, contre une des parois; elle ne seroit pas alors recouvert, par une épaisseur de terre suffisante. J'ai été plusieurs foie témoin de cet abus, & il est bon que l'on en soit prévenus afin de l'éviter.

3°. Les fosses auront dix pieds de profondeur; elles doivent être aussi suffisamment larges, pour que l'animal puisse y être couché à plat sur le côté.

4°. Pour donner plus de consistance aux différentes couches de terre, il sera bon de les humecter en les foulant. Il suffira pour cela de répandre de l'eau en différens endroits. On empêchera, par ce moyen, qu'il ne se fasse, par la suite, des crevasses qui pourroient être dangereuses.

5°. Les fosses seront recouvertes d'épines, ou, ce qui seroit mieux, de pierres amoncelées dont on pourroit faire une espece de mur. Il est important de mettre des signaux sur les lieux où l'on a pratiqué des fosses. On ne sauroit trop prendre de précautions, puisque des expériences très-exactes m'ont démontré que les plus anciennes sont encore très-contagieuses.

6°. Lorsque les terres qui remplissent la fosse s'affaisseront, on y en substituera de nouvelles, & on les foulera avec force. Ainsi on les visitera souvent pour s'assurer si elles en ont besoin.

7°. Dans les pays où des lits de pierres, trop voisins de la surface du terrein, ne permettent pas de faire des fosses assez profondes, il faut, ou brûler la bête que l'on vient de tuer, ou l'enterrer dans des endroits tout-à-fait isolés, avec la précaution d'élever un monceau de terre au-dessus du niveau de la fosse, & d'y bâtir une espece de mur. Alors il faut redoubler d'attention.

§. V.

Ce qui concerne la purification des étables.

Voyez les Instructions précédentes.

§. VI.

Ce que l'on doit faire après la premiere désinfection.

1°. Après le premier massacre, les Troupes préposées au travail de la désinfection, passeront dans une autre Paroisse, toujours en avançant vers le centre des pays attaqués de la contagion; mais quelqu'avantageuse que soit cette premiere opération, il seroit dangereux de se fier uniquement à elle. On doit toujours soupçonner que la cupidité de quelques personnes intéressées, que la négligence de quelques-uns des Administrateurs, que surtout la lenteur de la maladie elle-même dans son développement, en un mot, que les détails infinis de la société, donneront nécessairement lieu à une seconde & même à une troisieme reproduction beaucoup moins nombreuse, à la vérité, que la premiere. Pour y obvier, quelques détachemens resteront, pendant au moins six semaines, dans les deux ou trois principaux Villages de chaque Jurisdiction. Il seroit bon que ces Troupes fussent de la Cavalerie, parce qu'elles auront souvent des courses à faire. La Maréchaussée peut y suppléer, & je m'en suis souvent servi avec succès. Passé ce temps, on pourra lever une partie de ces détachemens, avec cette précaution cependant, qu'il reste encore, pendant plusieurs mois, des Troupes dans les Villes voisines, pour étouffer ce fléau dès sa naissance, si par malheur il vient à reparoître.

2°. Les Métayers seront tenus, sous de grandes peines, de rendre compte des bestiaux nouvellement attaqués, aux Syndics & Consuls, qui seront tenus, de leur côté, d'avertir les détachemens, afin que les ordres du Gouvernement soient ponctuellement exécutés.

3°. Le grand cordon restera en place au moins pendant un mois, passé lequel temps, si la désinfection est bien constatée dans les pays situés à la circonférence, il pourra être relevé & transporté plus avant dans l'intérieur; mais il sera prudent de laisser quelques détachemens dans les principaux endroits du pays, dont il bordoit les limites.

§. VII.

Ce qui concerne les bêtes saines.

On peut diviser les bestiaux sains, dans une Paroisse que l'on désinfecte, en ceux qui ont habité avec les bêtes malades, & ceux qui en ont toujours été séparés.

1°. Il faut avoir soin que les bestiaux sains qui habitoient avec les malades, ne soient plus renfermés dans les mêmes étables. On tombe très-souvent, à cet égard, dans une faute grossiere ; aussi-tôt que l'on connoît une bête attaquée de la maladie, on la fait sortir de l'étable où elle étoit renfermée avec ses compagnes : ce sont les compagnes, au contraire, qu'il est important de faire sortir au plutôt de l'étable infectée, pour les dérober à la contagion.

2°. Après la séparation des bêtes malades d'avec les saines, on traitera ces dernieres comme celles qui n'ont jamais communiqué ; on les séquestrera de tout commerce avec les personnes, les animaux & les hardes infectées.

3°. Il sera bon de tenir pendant six semaines après la premiere opération, les bestiaux sains renfermés, & d'empêcher leur passage d'un canton dans un autre. Si, après ce temps, on permet la sortie de quelques bêtes à cornes, pour satisfaire aux besoins les plus pressans du labourage & du commerce, on n'en laissera sortir que le plus petit nombre possible, & celles qui sortiront, logeront dans une étable à part, & ne communiqueront point avec les autres.

4°. On donnera, matin & soir, aux bestiaux sains, de l'eau blanche nitrée ; on ne leur offrira que du fourrage haché & mouillé ; on y mêlera des herbes fraîches quand il sera possible ; on diminuera un peu la quantité des alimens ; on leur fera prendre tous les jours un grand verre d'huile de lin, avec un tiers de vinaigre ; & ceux qui le jugeront à propos, pourront leur faire au fanon un séton avec l'ellébore.

5°. Les bêtes saines en apparence, & qui après avoir com-

muniqué avec les malades, éprouveront les plus légers symptomes, seront assommées & sacrifiées à la sûreté publique.

A Paris, ce 28 Janvier 1775.

INSTRUCTION (1) sur la maniere de désinfecter les cuirs des bestiaux suspects ou morts de l'épizootie, & de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries, sans y porter la contagion.

Non enim dubitamus quin lixivium ex vivâ calce paratum & pulvis myrthi & sodæ quibus pelles abstergunrut & condiuntur, pestiferum miasma possint corrigere. *Lancisi... de bovillâ peste. part. I. pag. 29.*

CHANGER un cuir frais en un cuir apprêté, c'est lui ôter son humidité & sa graisse, ajouter à la force de ses fibres & lui donner plus de corps, en lui laissant cependant un certain degré de liant & de souplesse. Pour cela, les uns se servent d'orge ou de seigle, dont ils hâtent même la fermentation; dans quelques pays, on a recours à la seule putréfaction commençante;

(1) Cette Instruction a été faite pour les circonstances malheureuses qui forcent à assommer à la fois un grand nombre de bestiaux dans le même endroit, ou pour la désinfection des cuirs provenans de bestiaux sains & suspects.

ailleurs on emploie le ſel marin & l'alun ; le plus communément, c'eſt la chaux & les cendres, & enſuite le tan que l'on met en uſage.

Les deux premiers moyens ne peuvent qu'exalter les molécules contagieuſes, loin de les détruire ; le troiſieme eſt inſuffiſant pour dénaturer le virus ; mais il n'en eſt pas de même du quatrieme ; des expériences bien faites ont prouvé que les cuirs paſſés à la chaux ne ſont plus contagieux : on n'en ſera point ſurpris en faiſant les réflexions ſuivantes.

Tout le monde ſait avec quelle force la chaux agit ſur les ſubſtances animales ; elle s'inſinue dans les pores du cuir ; elle les dilate ; aucune fibre n'échappe à ſon action ; elle en chaſſe l'humidité ; & lorſque le cuir eſt bien gonflé, on l'en chaſſe elle-même pour y loger les molécules aſtringentes du tan, qui, ſurprenant ainſi le cuir dans un état preſque ſpongieux, le reſſerre, & conſerve ſon épaiſſeur en augmentant ſa conſiſtance. Mais pour travailler avec ſuccès, il faut que les pores du cuir ſoient ouverts lentement & par nuances inſenſibles ; une action trop vive les reſſerreroit trop, oppoſeroit un obſtacle inſurmontable à tous les agens que l'on pourroit employer enſuite pour en opérer la dilatation, &

les rendroit incapables d'être préparés d'une maniere quelconque. Une eau de chaux trop forte ou trop nouvelle, & un séjour trop long dans le plein, auroient tous ces inconvéniens. Il faut donc concilier la désinfection des cuirs avec leur préparation, de sorte que l'une ne fasse point de tort à l'autre : c'est ce que l'on a tâché de faire dans cette Instruction (1).

1°. Il sera permis à tout Tanneur d'acheter les peaux des bestiaux morts de l'épizootie ; mais il ne pourra les transporter de la Paroisse où il les aura achétés, dans sa tannerie, qu'après avoir pratiqué une fosse dans un lieu isolé qui lui sera indiqué, & où il leur fera subir les préparations dont il est fait mention ci-dessous.

2°. Si un autre Tanneur vient ensuite acheter des cuirs dans la même Paroisse, il sera également tenu, avant de les sortir des dépôts où ils seront renfermés, de pratiquer une autre fosse dans le même lieu isolé & assez près de la premiere, pour être gardée par le même détachement, ou de convenir & de s'arranger avec le Tanneur auquel la premiere fosse appartiendra, pour y faire en commun les préparations ci-après prescrites ; ou enfin se servir de la premiere fosse, si elle est abandonnée par le Tanneur qui l'a faite, sans qu'il puisse, dans ce cas, en pratiquer ni en employer aucune autre.

3°. Les ouvriers qui travailleront à ces fosses, même ceux qui y seront employés à charger & à transporter les cuirs verds des lieux où ils seront déposés, à la fosse, seront habillés en toile, & ne communiqueront point avec les bestiaux sains.

4°. Un détachement de Soldats sera destiné à veiller sur

(1) Je me suis concerté, pour tout ce qui a rapport à la main-d'œuvre, avec M. Rubigni de Berteval, Tanneur habile demeurant à Paris.

la fosse, à empêcher que les étrangers n'en approchent, & à écarter les bestiaux des environs.

5°. Afin d'éloigner toute supercherie, les Syndics ou Chefs de communauté des lieux où sera la fosse, seront obligés de tenir un registre exact des bestiaux morts ou tués, & du nombre de peaux que le Tanneur apportera dans la fosse commune. Le Syndic en remettra une copie à l'Officier ou Chef du détachement; & celui-ci aura soin, conjointement avec le Syndic, qu'aucune peau n'échappe à la préparation. Il sera même défendu d'en désinfecter aucune sans sa permission.

6°. On aura deux cuviers ou tonneaux. L'un sera destiné au lavage des peaux, & ne sera point enfoncé en terre, afin qu'on puisse le vuider & le remplir plus aisément; on se servira d'eau de riviere ou d'une eau de source amortie: les eaux vives resserrent trop, & ne lavent pas aussi bien. L'autre cuvier sera destiné au travail de la chaux, & ce dernier sera enfoncé en terre au niveau de sa surface, afin qu'il ne puisse se dessécher en dehors. Ainsi enfoncé, il sera d'ailleurs plus commode aux ouvriers.

7°. On commencera par fendre la peau, comme il est d'usage; on la trempera ensuite dans l'eau du premier cuvier, & on la lavera bien, dans la vue de la dégaigner & de la rendre propre à subir l'action de la chaux. Quand on aura fait un nombre suffisant de lavages dans la même eau, on la jettera; mais comme elle sera nécessairement très-infectée, on aura soin de ne pas la répandre trop au loin. Il seroit à propos de faire quelques fosses dans le voisinage, afin que cette eau, s'infiltrant dans les terres, ne porte point ailleurs la contagion.

8°. Sur-tout on ne lavera point les peaux dans l'eau courante; en commettant cette imprudence, on communiqueroit nécessairement la maladie aux animaux sains qui viendroient s'y désaltérer.

9°. Ordinairement on met dans le plein, pour chaque cuir, le tiers ou le quart d'un minot de chaux; le minot équivaut à un pied cube. On la délaie bien dans l'eau, & on les brouille ensemble le plus qu'il est possible.

10°. On se servira d'une chaux éteinte depuis deux jours

au moins, ou d'une chaux qui aura déjà servi, & que les Tanneurs appellent *chaux usée* : elle le sera dès que plusieurs peaux y auront passé.

11°. Les peaux bien lavées dans le premier cuvier, seront plongées dans le second, où sera la chaux délayée, comme il est dit ci-dessus. On les y laissera pendant deux jours, ayant soin, de quatre en quatre heures, c'est-à-dire, deux fois chaque jour, de les relever, & de les laisser en retraite étendues sur le bord du plein pendant une heure & demie à-peu-près. En se comportant ainsi, la chaux souvent remuée, ne se déposera point au fond, & l'on n'aura rien à craindre de son action ainsi interrompue par les retraites.

12°. On ne se servira point un trop grand nombre de fois de la même eau de chaux ; il y auroit à craindre que les molécules putrides & vireuses, chassées par son action, n'empêchassent la désinfection des cuirs que l'on y plongeroit de nouveau. On aura soin aussi en jettant cette eau, qu'elle ne s'étende pas trop loin, afin d'éviter tout danger.

13°. Les cuirs ainsi préparés, seront portés à la tannerie que le Tanneur, à qui ils appartiendront, indiquera. Un détachement accompagnera la voiture, afin que sur la route il n'y ait aucune imprudence de commise, & pour éloigner tout soupçon. L'on doit être prévenu qu'il ne faut pas laisser sécher les cuirs passés à la chaux, avant de les transporter à la tannerie : ce desséchement rendroit leur travail très-difficile.

14°. Comme on ne débourre les cuirs qu'après les avoir fait passer au plein de chaux vive, alors le Tanneur aura soin de ne faire servir la bourre ni à l'engrais des terres, ni à garnir les harnois des bêtes de labour ; la raison en est que, s'il reste quelques molécules vireuses après la premiere opération, le poil en sera tout impregné. Il sera donc expressément ordonné à tous les Tanneurs d'enfouir le poil & les carnosités que le couteau rond détachera.

15°. S'il étoit possible d'établir quatre pleins dans les chefs-lieux des pays infectés, & d'y débourrer les peaux, & d'y enfouir les poils, la préparation n'en seroit que plus certaine & plus exempte de danger.

16°. Si un métayer est trop éloigné de la fosse commune,

ou s'il n'y a qu'un petit nombre de bestiaux malades dans un canton, les cuirs seront tailladés, & leur désinfection sera défendue.

17°. On évitera de faire des amas ou dépôts de cuirs frais, sous quelque prétexte que ce puisse être. Aussi-tôt que la bête sera écorchée, si l'on veut tirer parti de sa peau, on sera tenu de la passer sur le champ à la chaux, ainsi qu'il est exposé dans la présente instruction, en satisfaisant toutefois aux conditions requises.

Les procédés indiqués ci-dessus ne sont point de nature à empêcher les cuirs de passer aux apprêts des grandes & petites tanneries. Frappé de ces avantages, le Gouvernement s'empresse de publier un moyen qui conserve aux particuliers & à l'Etat, une partie des richesses que l'épizootie enleve depuis long-temps toutes entieres. Cependant on ne pourra en faire usage, qu'avec la permission expresse de M. l'Intendant, & après en avoir instruit le Commandant du lieu.

A Paris, ce six Août mil sept cent soixante-quinze.

Nota. Voyez les autres précautions indiquées depuis, à la fin du second Mémoire instructif, sur le plan adopté par le Roi.

RÉFLEXIONS sur les avantages de l'assommement.

. . . . Ferro culpam compesce priusquam
Dira per incautum serpant contagia vulgus.
Virgil. Georg. lib. 3.

LES secours de la Médecine, il faut en convenir, ne sont pas aussi étendus qu'on pourroit le croire : 1°. parce qu'elle ne peut absolument rien lorsque l'épizootie est très-meurtriere : 2°.

parce que, lorſque la maladie, devenue plus bénigne, cede enfin à un traitement méthodique, les Payſans refuſent conſtamment de s'y conformer, & s'obſtinent à préférer la recette d'un Maréchal ou d'un Charlatan, à une méthode raiſonnée & offerte de la part des Adminiſtrateurs. Les ſuccès du meilleur traitement poſſible, ſont donc concentrés dans un cercle très-étroit, & la majeure partie des Citoyens n'en profite point.

Les ſecours dont le Gouvernement peut diſpoſer, ſont les ſeuls qui puiſſent opérer un bien univerſellement répandu dans les campagnes. Outre la police intérieure & les ordres relatifs à la communication qu'il eſt indiſpenſable de défendre dans tous les cas, le Gouvernement a deux grandes reſſources, dont il peut uſer dans le beſoin.

La premiere conſiſte à laiſſer un eſpace d'une ou de pluſieurs lieues, vuide & dépourvu de beſtiaux, entre le pays ſain & le pays infecté, en ſe ſervant, autant qu'il eſt poſſible, des rivieres ou fleuves, pour aſſurer le ſuccès de cette opération. Alors on fait refluer les beſtiaux vers l'intérieur, où une expérience malheureuſe a prouvé qu'ils meurent en peu de temps de la maladie, ou bien on les emploie aux ſalaiſons.

Par ce moyen, on établit une barriere que la contagion ne franchit jamais, lorſque d'ailleurs on empêche tous les abus qui pourroient la propager.

La ſeconde reſſource conſiſte dans l'aſſommement qui peut être ordonné ſuivant des vues différentes.

1°. Dans un pays ſain où il ſe déclare une ou pluſieurs bêtes malades, le parti le plus ſage eſt, ſans contredit, celui de les aſſommer & de les enſevelir profondément. Etant en Guienne, j'eus l'honneur d'adreſſer à M. le Contrôleur-Général des obſervations ſur la néceſſité de ce ſacrifice, & un Arrêt du Conſeil, du 18 Décembre 1774, ordonna que les dix premieres bêtes malades ſeroient aſſommées, & que le Roi en paieroit le tiers.

2°. Dans un pays dévaſté par l'épizootie, & où elle a jeté de profondes racines, lorſqu'elle y exerce des ravages opiniâtres & auxquels la Médecine ne peut oppoſer que de foibles armes, l'aſſommement des beſtiaux malades, dès l'apparition des premiers ſymptomes, diminue beaucoup la maſſe d'infection, & peut même quelquefois la détruire tout-à-fait. Ce moyen ne fait d'ailleurs aucun tort aux Particuliers auxquels le paiement du tiers rend au-delà de leurs eſpérances, & aux-

quels le travail des fosses & celui de la purification des étables faits par l'administration, épargnent des frais considérables. Le peu de succès des méthodes curatives dans mon premier voyage, me fit proposer cet expédient à M. le Contrôleur-Général, dans un Mémoire que j'eus l'honneur de lui présenter alors. Un Arrêt du Conseil, rendu le 30 Janvier 1775, ordonna l'assommement de toutes les bêtes attaquées de l'épizootie dès son invasion, & le paiement du tiers. L'Arrêt fut mis, sur le champ, en vigueur dans les Provinces Méridionales. Quelque temps après, M. Bourgelat publia deux Mémoires, dans lesquels il adopta ce systême, qu'il appuya de l'autorité des premiers Médecins du Roi, de presque tous les Médecins de la Cour, & de plusieurs Médecins célebres de Paris. L'exécution constante & suivie de ce projet, a produit le plus grand bien par-tout où l'esprit d'indulgence n'a point apporté d'entraves. Quelque chose que l'on ait dit, ses succès en démontrent mieux l'utilité, que tout ce que je pourrois ajouter ici. En vain objecteroit-on, que s'il est le triomphe de l'administration, il est l'opprobre de l'Art. Faudra-t-il que, par excès d'amour-propre, que, par une présomption coupable & déplacée, l'on

promette plus qu'on ne peut tenir, que l'on trompe le Gouvernement lorſqu'il demande à être éclairé? Et quelle honte peut-il y avoir pour un Médecin à tracer lui-même, & à ne point outre-paſſer les limites de ſes connoiſſances; à donner tous les développemens d'un projet utile, & à en diriger l'exécution? Mais, dit-on, comment l'Art pourra-t-il jamais faire des progrès, ſi une main meurtriere détruit tous les malades, à meſure qu'ils ſe préſenteront? A cet égard, on n'a rien à ſe reprocher. Il n'y a point de méthode dont je n'aie fait & ordonné l'eſſai; & quand on compteroit mes efforts pour rien, on ne fera pas la même injuſtice à ceux de pluſieurs Médecins célebres, dont les travaux ſont conſignés dans cette Collection. Que regrette-t-on d'ailleurs? Eſt-ce l'impoſſibilité où l'on ſera alors de trouver un remede ſpécifique? Cette découverte paroîtra toujours une chimere dans un mal auſſi compliqué, & dont les ravages ſont auſſi prompts. Eſt-ce l'impoſſibilité où l'on ſera de chercher dorénavant un traitement méthodique? Mais ce traitement eſt toujours ſans ſuccès, lorſque l'épizootie eſt très-meurtriere; & lorſqu'elle commence à s'adoucir, on ne manque pas de moyens pour la combattre. J'ai déterminé

plusieurs méthodes que j'ai employées & fait employer heureusement dans mon dernier voyage. Ainsi ce que l'on desire est trouvé. La Médecine a rendu tous les services qui étoient en elle; elle a fait au moins autant & peut-être plus qu'elle ne fait journellement dans les épidémies humaines; mais il ne faut pas oublier que tandis que l'on guérit quelques malades, les progrès de la contagion sont tels, que l'on n'est bientôt plus le maître de les arrêter.

On poursuit, & on demande, d'après ces dispositions, pour les épizooties, ce que l'on feroit dans une épidémie pestilentielle qui attaqueroit les hommes? Comment ces Critiques voudroient-ils nous faire oublier la distance énorme qui les sépare d'avec les animaux, pour la conservation desquels on a fait ces réglemens? Qui ne sait pas que l'on ne peut établir aucune proportion entre les hommes, dont la valeur n'est point susceptible d'être déterminée par le calcul, & qui sont tous si précieux pour l'administration, qu'elle ne peut, sans faire une injustice, ordonner le sacrifice de la plus petite portion de leur existence, s'ils ne s'en sont rendus indignes par leurs forfaits, & des individus que l'on nourrit, que l'on éleve, & que l'on multiplie

ſuivant que les circonſtances l'exigent, & dont la valeur numéraire peut être facilement appréciée par le beſoin & par l'intérêt? Dans les maladies contagieuſes qui attaquent les hommes, on doit ſe borner à empêcher, autant qu'il eſt poſſible, la communication des perſonnes ſaines avec tout ce qui peut être infecté, & d'ailleurs à combattre la maladie régnante par les traitemens les plus méthodiques. Dans les épidémies qui attaquent les beſtiaux, on peut, pour les détruire entiérement, & pour s'oppoſer à leurs progrès, employer des moyens plus vigoureux, ſans manquer aux devoirs & aux qualités d'un bon Adminiſtrateur : on y manqueroit, au contraire, en ne les employant pas.

3°. La loi de l'aſſommement eſt encore ſuſceptible d'une plus grande extenſion. Pour en offrir tous les développemens, je donnerai ici l'extrait du Mémoire que j'eus l'honneur de préſenter à M. le Contrôleur-Général, après mon premier voyage dans les Provinces Méridionales.

1°. Quand on auroit trouvé un traitement ſpécifique, il ſeroit preſque impoſſible de le faire univerſellement adopter dans les campagnes.

2°. Dans un grand nombre de pays, on ne vient même que très-difficilement à bout d'en-

gager les Métayers à séparer les bestiaux sains d'avec les malades.

3°. Si la communication (1) des bestiaux entre eux, ne peut être empêchée que très-difficilement, à plus forte raison, celle des autres animaux, celle des hardes (2), celle des hommes échappe nécessairement à la vigilance de l'administration.

4°. La vente des bestiaux qui se fait toujours furtivement, & quelquefois à force ouverte, comme on l'a vu dans les montagnes de la Bigorre, est encore un moyen de communication

(1) Si la maladie n'étoit que générale, sans être contagieuse, la perte de la moitié ou des deux tiers du bétail existant, qui pourroit s'ensuivre, ne seroit qu'un mal passager & réparable; mais il résulte de sa perpétuité, que là où on ne l'extirpe pas entiérement, son effet doit être dans un petit nombre d'années, d'y assurer à jamais la perte au moins de la moitié du bétail renaissant, & d'y réduire tout au plus à moitié la masse totale du bétail & celle des fumiers, d'où doit s'ensuivre la ruine de l'agriculture & de la population.

(2) Soit que l'on place dans une étable saine une bête infectée, soit qu'on y transporte le fumier ou la peau d'une telle bête, soit qu'un homme habillé en laine, un chien, un chat, une brebis passe d'une étable infectée dans une étable saine, la maladie s'y communiquera, & s'y annoncera infailliblement au bout de trois, six ou huit semaines. En un mot, le germe épizootique existe dans le fumier des bêtes qui en sont atteintes; il s'impregne dans les boiseries, dans le plâtre des étables, & il s'attache à la laine, aux étoffes de cette nature; il conserve toute sa force pendant un intervalle de temps assez considérable pour se rallumer avec une nouvelle violence.

qui ſubſiſtera autant que le mal ſubſiſtera lui-même (3).

5°. L'aſſommement des beſtiaux malades ſeulement, ne réuſſit pas toujours, & ſouvent il fait beaucoup languir l'opération, parce qu'il eſt alors néceſſaire d'attendre que tous les beſtiaux d'une Métairie ſoient attaqués, pour en ordonner l'aſſommement : ce qui demande un temps très-long, lors ſur-tout qu'ils ont communiqué en grand nombre les uns avec les autres ; & ce qui néceſſairement (4) perpétue la contagion, en augmentant beaucoup la ſomme des dépenſes (5).

(3) Les effets ſalutaires des précautions priſes dans les Pays-Bas Autrichiens, ont attiré l'attention des Anglois, qui, par les mêmes moyens, ſe ſont délivrés de ce cruel fléau. Ils ont fait traduire & exécuter ſcrupuleuſement les Edits émanés de la Jointe de Gand & de Bruxelles; & le ſuccès le plus complet a couronné cette entrepriſe.

(4) Le danger auquel chaque étable expoſe, ſi l'on permet le traitement du bétail, doit durer au moins deux mois, pendant leſquels il faudra aſſurer, tous les jours, l'enfouiſſement du fumier de chaque étable, & empêcher la communication de tout ce qui approche des bêtes malades avec les ſaines. Deux jours ſuffiſent pour tout dans l'autre ſyſtême.

(5) Il faudroit autant & peut-être plus de Commiſſaires dans le ſyſtême du traitement, que dans celui de l'aſſommement, à moins qu'on ne voulût abandonner les choſes à elles-mêmes, & ne pas empêcher la communication.

6°. Il est d'ailleurs connu de tous ceux qui ont vu de près la maladie dont il s'agit, qu'aussitôt qu'elle a pénétré dans une Métairie, tous les bestiaux en sont successivement attaqués, & qu'aucun n'échappe à la contagion (6). Puisqu'il est rigoureusement démontré que tous les bestiaux d'une étable deviennent malades, sans aucune exception, lorsqu'un d'entre eux a été attaqué de l'épizootie, la loi de l'assommement de toutes les bêtes malades, une fois établie, il

La tuerie bien ordonnée & ponctuellement exécutée, est donc un moyen d'extirpation si peu coûteux, qu'il ne fait aucune sensation là où sa pratique est une fois solidement établie.

Pour s'en convaincre, il suffit de savoir qu'il y a trois cent mille bêtes à cornes en Brabant, que la maladie s'y est reproduite plusieurs fois depuis quatre ans, & que l'on y a tué, pendant ces quatre années, 416 bêtes, ce qui fait à-peu-près une bête de sacrifiée pour la sûreté de trois mille. L'estimation des bêtes tuées a été faite à leur prix commun. Il en est résulté que la perte de ce canton de la Flandre Autrichienne occidentale, à l'égard de celle d'un pareil canton de la Flandre Françoise, où alors l'assommement n'étoit point en vogue, a été comme d'un à cinq.

(6) Si l'on ne tuoit que les bêtes qui portent sur elles les signes visibles & caractéristiques de la maladie, l'assommement ne dût-il, sur cent bêtes malades, en réchapper qu'une, ne seroit qu'une destruction & un accroissement de calamité, puisque l'extirpation du venin épidémique n'en est pas l'effet nécessaire. Or, il est prouvé que, pour parvenir à ce but desirable, il faut aussi sacrifier les bêtes suspectes qui ont communiqué avec les malades.

importe peu, relativement aux intérêts du Propriétaire, que l'on attende pour les assommer, ou que l'on n'attende point que la maladie se déclare. On pourroit même ajouter que cette rigueur lui est avantageuse & lucrative, puisqu'on lui paie alors la totalité de ses bestiaux, dont on ne lui auroit payé que le tiers, si l'on avoit donné à la maladie, dont ils avoient déja le germe, le temps de se développer. Mais sur-tout, que l'on se garde bien d'une loi aussi sévere, lorsque l'on n'a pas assez de courage pour la faire exécuter par-tout en même-temps. Alors, au lieu d'un projet utile, on exécuteroit une suite de vexations aussi onéreuses à l'Etat, qu'elles sont à charge aux Particuliers.

7°. Il est encore bien prouvé que la meilleure des méthodes, si l'on considere l'ensemble, ne guérit jamais plus du tiers (7) des bestiaux atta-

(7) En sauvant, par le secours de la nature, & par l'effet des remedes appliqués par-tout à propos, même les trois quarts des bêtes malades, on auroit l'expectative de perdre annuellement le quart du bétail renaissant, le quart du fumier, & de voir la prospérité de l'agriculture & la fortune de l'Etat diminuées à jamais dans la même proportion; de sorte que, d'après ces considérations, l'on peut assurer que là où l'on s'occupe sérieusement de la destruction de l'épizootie, si l'on voit la chose en Administrateur, le Gouvernement ne doit permettre d'aucun

qués; & que tandis que l'on fait, dans une étable, ses efforts pour administrer, avec avantage, les secours de l'Art (8), la maladie se communique aux environs avec une promptitude étonnante.

8°. La maladie bénigne dans une Paroisse où elle a vieilli, se communique (9) très-meurtriere

remede curatif, à moins qu'il ne soit presque toujours sûr, & qu'on n'y ajoute le moyen de le mettre en usage partout dans le moment convenable.

(8) Les Députés des Etats de la Flandre Autrichienne nommerent trois Experts pour procéder à la cure dans seize étables infectées. Sur cent-cinquante-quatre bêtes malades, soixante-onze furent guéries, & quatre-vingt-trois moururent.

Ils désignerent ensuite trois étables, dont les Propriétaires refusoient d'essayer des remedes. Sur soixante bêtes, vingt-une moururent, trente-deux furent guéries, & sept étoient encore malades au 20 Janvier 1771.

Ces calculs semblent démontrer que, dans la Flandre Autrichienne & dans le Brabant, les secours & les efforts de la nature ont eu un avantage de sept pour cent sur les remedes qui y ont été employés. *Voyez le récit de la marche de la maladie contagieuse du gros bétail, imprimé à Bruxelles en 1771, pag. 30, 31 & 32.*

(9) On a vu la Jointe de Gand abandonner une certaine étendue de pays infecté, à elle-même, dans la Châtellenie de Furnes, en la circonscrivant par des cordons de Troupes, parce que la contagion y étoit très-répandue. On a fait la même chose dans le Brabant. C'est aussi l'avis de M. le Clerc. En France, on a fait la même chose, pendant un certain temps, dans les Provinces Méridionales. Mais on est revenu courageusement au systême d'assommement général, sans être effrayé par l'étendue de la contagion; & sans cette opération heureuse & hardie faite par M. de Clugny, alors Intendant

dans une Communauté voisine, où elle se conserve telle jusqu'à ce qu'elle y ait acquis, par le séjour, les mêmes caracteres qu'elle avoit dans le lieu d'où elle s'est communiquée.

9°. Par-tout où l'on a suivi le systême d'assommement le plus étendu, comme en Angleterre, dans les Pays-Bas Autrichiens (10), dans plusieurs cantons des Provinces Méridionales, & dans plusieurs autres Provinces de la France, la maladie a été tout-à-fait détruite. Elle subsiste, au contraire, par-tout où l'on s'est obstiné à traiter les bestiaux (11), parce qu'alors les surfaces infectées deviennent si étendues & si nombreuses, que l'on ne peut se flatter de les purifier toutes. La Hollande en fournit un exem-

des Généralités de Bordeaux & d'Auch, ces Provinces seroient encore la proie de ce fléau.

(10) L'exemple du Brabant mérite sur-tout d'être cité, à cause du danger perpétuel de reproduction auquel cette Province est exposée par le voisinage de la domination Hollandoise. L'on peut encore ajouter que la maladie épizootique a cessé d'être regardée comme un mal sensible dans la Province de Malines, puisque son extirpation ne lui a coûté que vingt-quatre bêtes depuis quatre ans.

(11) Si traiter les bestiaux malades, est un bien, tuer n'est qu'une destruction. Si ce traitement est un mal, tuer est une économie.

ple (12). Le caractere le plus effrayant de l'épizootie, est celui de sa perpétuité, lorsqu'on ne prend pas, pour la détruire, les mesures nécessaires.

(12) On peut se former une idée de l'état malheureux dans lequel la Hollande est plongée, par la lecture de la Gazette de France, du 24 Août 1770, n°. 68, à l'article d'Amsterdam, le 16 Août 1770, qui porte ce qui suit. » On voit ici une liste suivant laquelle il est mort de la » maladie épidémique, pendant le cours de l'année » derniere, 98000 bêtes à cornes dans la Province de » Frise. Suivant cette même liste, il en est mort dans la » Hollande méridionale, depuis le premier Avril 1769, » jusqu'au dernier Mars de l'année courante, 115665, & » on en a guéri 40454. Pendant le cours du mois d'Avril » dernier, 699 sont mortes, & 221 ont été guéries. En » Mai, il en est mort 882, & on en a guéri 213; & en » Juin, on en compte 309 de mortes, & 67 de guéries. » Dans la Hollande septentrionale, il en est mort, de» puis le premier Avril 1769, jusqu'au dernier Mars » suivant, 43563, & on en a guéri 21237. Le nombre » de celles qui sont mortes en Avril, est de 555, & » celui des guéries, de 231. En Mai, 443 sont mortes, » & 90 ont été guéries. En Juin, il en est mort 160, » & on en a guéri 42; de maniere que le total des bêtes » mortes est de 162276, & celui des bêtes qui ont été » guéries, de 62555. Voyez le *récit de la marche de la maladie contagieuse du gros bétail*, *imprimé à Bruxelles en 1771*, *page 33*.

L'exemple de la Hollande, où la mortalité continuelle du bétail n'opere cependant pas la ruine de l'Etat, n'est d'aucune conséquence pour les autres Royaumes de l'Europe. L'agriculture ne fait pas, en Hollande, la base de la fortune publique. Ce n'est pas pour les fumiers qu'on y a du bétail, ce n'est que pour la consommation des Ha-

D'après l'exposition de ces vérités terribles, mais dont aucune ne peut être révoquée en doute, il est évident que le parti le plus sûr est celui d'assommer, non-seulement tous les bestiaux malades, mais encore les bestiaux sains qui ont communiqué (13) avec eux, & de désinfecter, non-seulement leurs étables, mais encore celles

bitans. Les bêtes guéries qu'on y conserve, suffisent pour les laitages. Le bétail nécessaire y est amené annuellement de la Westphalie; il y reste un an, plus ou moins, sur les prairies, où on l'engraisse. Le dommage que la Hollande a souffert de la perte des bestiaux, est que le prix de la viande y est doublé. C'est un impôt perpétuel qui augmentera, si on laisse à la maladie le temps de s'étendre en Europe.

En ne donnant à la Hollande que trois millions d'Habitans, & en supposant que chaque Habitant ne consomme que cinquante livres de viande par an, l'augmentation du seul prix de la viande dans les Provinces-Unies, provenue de la maladie épizootique, doit y équivaloir à un impôt perpétuel de vingt-quatre millions de florins, ou de cinquante millions de France; considération très-importante, & qui ne doit pas échapper au Gouvernement François.

On doit concevoir comme très-probable, qu'en sacrifiant, dans le principe, mille ou dix mille bêtes pour la destruction de la maladie, la Hollande se seroit conservé la ressource de l'impôt qu'elle supporte aujourd'hui, sans aucun avantage pour l'Etat.

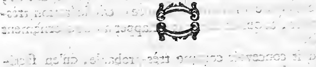
(13) Que l'on suppose cent Villages composés de cent étables, de dix bêtes chacune; que l'on suppose encore la moitié des étables infectées, dans cinquante Villages, il faudroit, sans balancer, y tuer tout le bétail, pour la

où il a séjourné anciennement des bestiaux suspects.

Ce moyen violent étouffe le germe pestilentiel dès sa naissance, & ne lui permet pas de se développer de nouveau. Si, en même-temps, on détruit les traces les plus anciennes de la contagion, l'on doit espérer le plus grand succès de la combinaison de ces moyens. Le réglement suivant, dressé d'après le vœu des Puissances Etrangeres, présente le tableau de ces dispositions.

sûreté du bétail qui reste & du bétail renaissant qui mérite la plus grande considération.

Il est sur-tout important de dire, que les progrès de la maladie, quoique nécessaires & infaillibles, lorsqu'ils sont négligés, sont cependant assez lents, pour que l'extirpation en soit praticable, même après plusieurs années de délais & de progrès.



NOUVEAU PLAN de conduite pour détruire entiérement la maladie épizootique, fait à Paris le 11 Février 1776, & qui a été depuis mis à exécution en Flandre (1).

UNE expérience malheureuſe ayant appris que l'épizootie ne manque jamais d'attaquer tous les beſtiaux d'une étable, auſſi-tôt qu'elle y a pénétré, & qu'elle en a infecté quelques-uns, l'inſuffiſance des moyens ordinairement employés pour empêcher la communication, lorſqu'on laiſſe ſubſiſter des beſtiaux atteints de la contagion, ou ſoupçonnés de l'être, étant univerſellement reconnue, un ſuccès conſtant ayant d'ailleurs prouvé que la maladie s'eſt éteinte dans tous les pays où l'on a pris le parti de faire aſſommer les bêtes malades, & toutes celles qui ont vécu, habité & communiqué avec elles, le Gouvernement, dans la vue de détruire ce fléau, ſol-

(1) J'y ai fait pluſieurs additions qui le rendront d'une utilité plus générale, & qui ne pourront qu'en aſſurer le ſuccès. Preſque tous les articles ſont conformes aux Edits émanés du Gouvernement de Bruxelles, que j'ai modifiés & accommodés à notre adminiſtration.

licité par les Puissances voisines (1), autant que par l'intérêt propre de la Nation, a cru devoir adopter aujourd'hui ce systême comme le seul qui puisse mettre fin aux maux que la France éprouve depuis plusieurs années dans presque toutes ses Provinces : en conséquence, on exécutera ce qui suit.

1°. Par-tout où la maladie existera, sur-tout dans les pays où le labour se fait avec des chevaux, les bêtes à cornes seront renfermées dans les étables, & il sera prononcé des peines rigoureuses contre les Propriétaires des bestiaux qui seront trouvés dans les champs, dans les herbages & dans les chemins. On se conformera à cet article du réglement, tant qu'il y aura des fourrages dans le pays; & lorsqu'on en manquera tout-à-fait, alors seulement il sera permis de conduire les bestiaux dans les pâturages, en les divisant autant qu'il sera possible, & sur-tout en les éloignant des chemins publics & des communes, dont l'usage restera absolument suspendu jusqu'à l'entiere cessation du fléau. Les Administrateurs veilleront, avec la plus grande rigueur, à ce que cette Loi soit exécutée, & ils ne se prêteront qu'à la derniere extrémité, à la sortie des bestiaux, qui propage né-

(1) La Loi portant injonction aux Gens de Loi de faire tuer toute bête reconnue infectée, & toutes celles de l'étable, a été peu observée en Brabant, jusqu'à la fin de 1770. Mais on l'a mise partout en vigueur depuis 1771. Des défenses très-rigoureuses furent faites, par l'Edit du 10 Février 1770, aux Experts & aux Propriétaires, de donner des remedes aux bêtes attaquées de la maladie contagieuse, & aux Officiers de Loi de le permettre.

cessairement la maladie en multipliant les moyens de communication (1).

2°. On fera savoir aux Métayers & Propriétaires de bestiaux, qu'il est de leur intérêt de les séparer en plusieurs petits troupeaux, afin que si la maladie pénetre chez eux, il y ait moins de sacrifices à faire.

3°. Ces mêmes Propriétaires ou Fermiers seront prévenus qu'ils doivent, tant que l'épizootie durera, tenir leurs chiens renfermés, soit que la maladie ait pénétré chez eux, ou qu'elle n'y ait pas pénétré; qu'il leur est défendu d'augmenter ou de diminuer, sous quelque prétexte que ce puisse être, le nombre de leurs bestiaux; qu'ils ne peuvent les vendre sans permission, & seulement aux personnes qui en auront une elles-mêmes de M. le Subdélégué, ou du Commissaire départi à ce sujet; que les Acheteurs ne doivent point entrer dans les étables, ni toucher les bêtes à cornes avant de les avoir acquises, & qu'il est également défendu de les changer de pâture ou d'étable, sans en avoir averti le Commissaire, dont le nom & la demeure leur seront indiqués, & sans en avoir

(1) Dans le pays de la Reine, on défend de laisser sortir les bêtes à cornes même pour les abreuver, s'il ne s'est passé un mois, à compter du jour où la maladie a cessé dans le Village, & où la derniere étable a été nétoyée, sous peine d'une amende considérable par chaque bête non enfermée, qui doit de plus être tuée & enfouie comme il est prescrit.

Cet article souffre plus de contradiction dans les lieux où il est d'usage d'envoyer le bétail sur les communes. L'importance de son exécution en Brabant, & dans tout le reste du Gouvernement de Bruxelles, est cependant jugée si grande, qu'il n'accorde pas même aux Commissaires le pouvoir de modifier la rigueur de cette police. L'expérience malheureuse que l'on a faite en 1774, dans quelques Communautés du Hainaut, prouve qu'il est très-dangereux de se relâcher à cet égard. On y a tué beaucoup & inutilement, jusqu'à ce que le Gouvernement, informé que les bestiaux n'y étoient point renfermés, y ait pourvu par des ordres très-séveres.

Les bêtes à laine du Village infecté, & celles d'une lieue à la ronde, y sont pareillement renfermées sous les mêmes peines. Il est seulement permis de leur faire prendre l'air dans la basse-cour, en les tenant toujours à deux cents pas de l'étable, pour empêcher plus sûrement la communication.

obtenu la permission. Par ce moyen, il ne pourra y avoir aucun changement dans l'état des bestiaux, sans que l'on en soit prévenu.

4°. Aussi-tôt que l'épizootie aura pénétré dans une Paroisse, on en fera avertir tous les Habitans. Ceux des Paroisses voisines en seront également instruits. On prendra dans les pays sains, à deux lieues à la ronde, les mêmes précautions que dans le pays infecté. Les Commissaires nommés, & M. le Subdélégué, en écriront à M. l'Intendant de la Province, qui fera parvenir cette nouvelle dans toute sa Généralité, & même dans celles qui sont voisines, afin que les foires suspectes des bestiaux soient interrompues, & que l'on n'admette dans celles qu'on laissera subsister, que les bêtes à cornes, dont les Conducteurs seront munis d'un certificat fait pour constater, non-seulement leur bon état, mais encore leur séjour, depuis six semaines au moins, dans le lieu d'où elles partent. On s'assurera ainsi que les bestiaux sont sains, & qu'ils ne sortent pas d'un pays suspect.

5°. L'opération la plus importante, est celle du dénombrement & des visites que l'on fait ensuite pour en vérifier l'état, & que nous appellons du nom de *retrouve*. On nommera, à cet effet, un ou plusieurs Commissaires, que l'on prendra dans la classe des Citoyens les plus comme il faut & les plus estimés (1); & dont les honoraires seront payés avec d'autant moins de regret, que leurs fonctions sont les plus essentielles au succès de l'entreprise. 1°. Ils seront chargés de tenir un état exact des bestiaux de leur district, & d'avoir chez eux un registre pour chaque Paroisse, dans lequel une ou plusieurs pages, portant en tête le nom de chaque Métayer, seront destinées à constater le nombre & la santé de son bétail.

(1) Dans les Pays-Bas Autrichiens, on ne s'est jamais écarté de cette conduite. Les Magistrats qui ont le plus de crédit & de lumieres, sont toujours ceux que l'on charge de cette administration, dans les détails desquels ils ne refusent point de descendre. Il en résulte deux avantages : 1°. l'ouvrage est mieux exécuté ; 2°. le peuple se soumet plus aisément à la rigueur de la loi.

2°. Ils délivreront aux Paysans, suivant des formules qui seront dressées d'avance & imprimées, des permissions, soit pour en vendre, soit pour en acheter, soit pour le changer de pâture ou d'étable ; permissions qui ne seront refusées que pour de très-fortes raisons, puisqu'on les prescrit uniquement dans la vue de connoître le local du pays, & l'état des bestiaux qui l'habitent, & d'empêcher ainsi que la maladie ne puisse être ignorée au milieu de tant de soins & de précautions. 3°. Ils donneront également aux Bouchers & autres Acheteurs, des permissions, sans lesquelles il sera défendu, à qui que ce soit, de faire le commerce du bétail, & qui serviront en même temps à indiquer le pays d'où l'on peut en enlever, & le chemin (1) qu'il doit suivre pour en sortir, en évitant toujours les lieux infectés. On se souviendra que les bestiaux d'un canton où l'épizootie regne, ne doivent point en être déplacés, & on aura grand soin que ceux qui sont nécessaires à la consommation intérieure, soient tués dans les douze heures, & qu'un Expert visite leurs entrailles, dont l'inspection, d'après ce qui sera dit plus loin, lui apprendra s'ils sont atteints de la maladie, & si leur usage est sans danger. 4°. Ils recevront les déclarations des Paysans, qui seront obligés de les instruire des plus légers changemens qui arriveront dans le nombre & dans la santé de leur bétail. 5°. Ils se transporteront eux-mêmes sur les lieux, accompagnés d'un Expert, pour y faire, si besoin est, exécuter les ordres du Roi. 6°. Ils feront faire par des personnes sûres, si le temps ne leur permet pas de le faire eux-mêmes (ce qui seroit encore mieux,) au moins tous les huit jours en temps

(1) Dans la vue d'empêcher la communication, il est défendu, dans le pays de la Reine, de conduire ensemble, dans les chemins, des bestiaux de différentes étables, quoique les Conducteurs soient munis de certificats en bonne forme.

Il y est même défendu aux Fermiers de recevoir à leur service des gens qui auroient travaillé dans des fermes infectées, à moins que des certificats dressés légalement n'attestent qu'il ne s'y est manifesté, depuis un mois, aucune maladie parmi le gros bétail.

de maladie, & tous les quinze jours, lorsque l'on n'aura que des inquiétudes sur son invasion, & à des heures imprévues, la visite des bestiaux de chaque Paroisse, à dessein d'en comparer le nombre & l'état, avec ce que porte leur registre, & de voir si le Paysan n'est pas en contravention (1). 7°. Ils informeront exactement, deux fois la semaine, M. l'Intendant de la Province, par lequel ils seront choisis (2), de tout ce qui se passera dans leur canton, & ils en instruiront directement M. le Contrôleur-Général, en lui envoyant, deux fois la semaine, les détails de leurs opérations, afin que les nouvelles parviennent plus promptement, & que toutes les parties de l'administration soient éclairées en même-temps. Ces précautions seront prises, non-seulement là où la maladie fera des ravages, mais encore dans les lieux où elle aura cessé depuis quelque temps, dans ceux qui seront voisins de la contagion, & enfin par-tout où l'on craindra son développement.

6°. En conséquence, chaque Communauté se munira d'un ou de plusieurs Experts en état de reconnoître la maladie épizootique. Par-tout où il y aura des Eleves vétérinaires, ils seront préférés à tout autre.

7°. Il sera donc ordonné aux Métayers de déclarer leurs bêtes, aussi-tôt qu'elles seront attaquées d'une maladie quelconque (3), dès l'apparition des premiers symptomes, & en attendant l'arrivée du Commissaire, s'il est

(1) Si la maladie se manifeste dans un endroit où l'on n'a pas encore fait de dénombrement, le Commissaire doit prendre des informations sur le nombre précis des bêtes que le Propriétaire de l'étable infectée a eues chez lui depuis trois mois avant l'invasion de la maladie, & se faire, pour cet effet, produire les registres des tailles, impôts, ou assises faites dans ce canton.

(2) Il est sur-tout très-important qu'il regne entre eux & MM. les Subdélégués la plus grande unanimité, afin que tout se fasse de concert.

(3) Dans la West-Flandre, à la premiere inspection d'une maladie, de quelque nature qu'elle puisse être, le Propriétaire doit en faire la dénonciation, au plus tard, dans l'espace de quatre heures.

un peu éloigné, les Gens de Loi procéderont à l'exécution des ordres du Roi.

8°. Alors, après les avoir examinées avec le plus grand ſoin, ſi elles ſont jugées atteintes de la maladie épizootique, elles ſeront aſſommées ſur le champ, ainſi que celles qui auront communiqué avec elles, ſans qu'il puiſſe y avoir aucune exception à cet égard (1).

9°. Le Commiſſaire, l'Expert, & tous ceux que leurs fonctions obligent d'entrer dans les Métairies infectées, ſeront vêtus avec des habits & des pantalons en toile, leſquels vêtemens ſeront lavés, auſſi ſouvent qu'il ſera poſſible, dans une forte leſſive. On ſe ſervira du même moyen pour purifier les habits des Payſans & de leurs Valets, qui auront approché des beſtiaux infectés. Avant de ſortir de la ferme, ſi on ne peut ſe procurer un bain de leſſive, on les plongera dans une eau fortement acidulée, par le moyen du vinaigre, & on prendra des meſures pour que toutes les hardes ſuſpectes ſoient traitées ainſi.

10°. On paiera, ſur le champ, aux Propriétaires la totalité des beſtiaux ſains, & le tiers des beſtiaux malades. MM. les Subdélégués & Commiſſaires départis à ce ſujet, prendront ſur-tout les précautions les plus exactes, pour que l'eſtimation ſe faſſe avec la plus grande équité.

11°. Pour s'en aſſurer davantage, les Commiſſaires

(1) Dans la Flandre Autrichienne, on tue & on jette dans la foſſe les chiens & chats de la maiſon où l'on a été obligé d'aſſommer une ou pluſieurs bêtes à cornes: avant de procéder à l'exportation du fumier, on a ſoin d'allumer, ſous le vent, un petit feu que l'on entretient avec du bois verd, de la paille & du foin humide; on y jette, de temps à autre, du vieux cuir, du goudron & de la poix; ce que l'on continue, juſqu'à ce que l'étable ſoit excavée à un pied de profondeur, & on diſtribue des graines de genievre aux Propriétaires voiſins, pour en faire uſage. A ces précautions, on ajoute celle de faire tuer tous les lapins, dès l'apparition de l'épizootie dans une Paroiſſe, & il eſt défendu à tous ceux qui ont approché des bêtes infectées, d'entrer, avant trente jours, dans des étables ſaines, & de communiquer avec les autres Habitans & Propriétaires de beſtiaux.

feront autorifés à engager, par un ferment, les Eftimateurs à ne point furfaire. Ils fe ferviront du même moyen pour apprendre, du Propriétaire, tous les renfeignemens que la circonftance pourra exiger. On lui demandera, par exemple, avec quelles perfonnes & avec quels beftiaux les fiens ont communiqué; s'il en a acheté ou vendu (1); combien il y a de temps qu'ils font en fa poffeffion; d'où ils font venus; à quoi il attribue leur maladie, & s'il n'eft pas en fa connoiffance qu'elle ait pénétré chez fes voifins. Les réponfes à ces queftions, & aux autres que le Commiffaire jugera à propos de faire aux Métayers, feront inférées dans le procès-verbal dont il fera envoyé une copie à M. le Subdélégué, ou à M. l'Intendant, & une directement à M. le Contrôleur-Général.

12°. On tailladera les cuirs des beftiaux malades, & on les enfouira avec la bête. Leur défínfection ne fera permife à qui que ce foit, fans un ordre exprès de M. l'Intendant; alors elle fe feroit fous les yeux des perfonnes nommées par le Roi, en fuivant les inftructions publiées à ce fujet.

13°. Quant aux cuirs des beftiaux fains qui ont communiqué avec les malades, on pourra en tirer parti, à condition toutefois, que la défínfection en fera faite fuivant les inftructions publiées, fans quoi ils feront auffi facrifiés comme pouvant contenir des molécules contagieufes.

14°. Les beftiaux fains que l'on affommera comme fufpects, ayant communiqué avec les beftiaux malades, pourront être employés aux boucheries, avec l'attention de les faire examiner & vifiter par des perfonnes de l'Art, pour conftater leur état. C'eft en confidérant les eftomacs, les inteftins & la véficule du fiel, que l'on

(1) Si depuis quelques femaines, un Propriétaire a acheté ou vendu une bête, le Commiffaire doit s'informer d'où elle eft venue, où on l'a tranfportée, & dans quels endroits elle a féjourné, & pourvoir alors à la sûreté des lieux voifins de ceux que le féjour de cette bête auroit rendus fufpects.

peut

peut appercevoir les premieres impressions de la maladie épizootique. La plus légere inflammation dans la membrane interne de ces visceres, un excès de sécheresse ou de chaleur dans les alimens qu'ils contiennent, & le moindre changement dans la couleur & même dans la quantité de la bile, sont des indications plus que suffisantes pour en défendre absolument l'usage.

15°. Après avoir fait un état exact des lieux infectés & suspects, on reglera la marche de l'opération, ayant toujours soin de commencer par les pays les plus voisins des Communautés saines, & d'aller ainsi en avant, de la circonférence vers le centre.

16°. On désinfectera les étables où étoient les bestiaux attaqués de l'épizootie, ou soupçonnés de l'être, suivant la méthode publiée dans notre Recueil, imprimée au Louvre, qui a déja été pratiquée dans un grand nombre de nos Provinces, & qui, depuis, a été même adoptée par l'Etranger.

17°. L'entrée de l'étable infectée, sera défendue à toutes autres personnes qu'à celles qui seront chargées de la purifier.

18°. Afin que l'on trouve une moins grande quantité de fumiers infectés dans les Métairies, il sera ordonné à tout Propriétaire de bestiaux de vuider ses étables, & de transporter, tous les quinze jours, son fumier aux champs, où il doit être recouvert de terre. Ici l'on suppose que la maladie ne soit pas encore déclarée dans la ferme, circonstance dans laquelle le transport du fumier seroit très-défendu, & pour lequel le Paysan seroit bien & duement puni, s'il en étoit convaincu.

19°. Il sera planté des signaux sur toutes les avenues des Villages ou pays infectés, à la porte des étables qui le sont, sur les fosses, & dans les herbages où des bêtes malades auroient pâturé depuis peu (1).

(1) Dans toute l'étendue du Gouvernement de Bruxelles, on plante, auprès des lieux suspects, des poteaux de six pieds de haut, sur lesquels le mot *maladie* est peint en gros caractere. On les laisse subsister un mois après que l'épizootie a cessé, & après que la derniere étable

20°. S'il y a eu, avant la publication du nouveau plan, quelques bestiaux guéris, ils seront marqués à la corne, de la lettre G.

21°. On marquera à une des cornes tous les bestiaux des pays infectés ou suspects, avec la lettre initiale de leur Paroisse, afin qu'il ne puisse se glisser aucun abus, & afin qu'ils puissent être facilement reconnus par-tout où, malgré l'exactitude des Ordonnances, on pourroit essayer de les introduire.

22°. Dans la vue de déraciner plus sûrement l'épizootie, on purifiera, suivant une méthode qui vient d'être publiée en Janvier 1776, les étables où il a séjourné anciennement des bestiaux attaqués de l'épizootie, & dont la désinfection a été négligée. Il sera fait, à ce sujet, des informations exactes dans chaque Généralité.

23°. Si la maladie a pénétré dans un pays où il y a peu d'étables, & où les bestiaux sont presque toujours répandus dans les prairies ou herbages, l'exécution du nouveau plan y devient plus difficile; mais elle n'en est pas moins importante pour l'extinction de la maladie. On peut même ajouter qu'elle y est plus nécessaire, le danger de la communication y étant plus grand. On se comportera donc comme on a fait, avec succès, dans les Pays-Bas Autrichiens, qui sont dans le même cas, c'est-à-dire, que l'on fera courageusement assommer tous les bestiaux malades, & tous ceux que l'on croira avoir communiqué avec eux; que l'on abandonnera l'herbage où ils étoient pour quelque temps; que l'on détournera des autres herbages où il y aura des bestiaux sains, les courans d'eau dans lesquels les bestiaux malades auront pu, en se désaltérant, y mêler des humeurs mal-faisantes & contagieuses.

24°. Si l'épizootie est détruite par-tout, excepté dans un ou deux Villages où elle résiste aux précautions ordonnées, & où elle se montre très-opiniâtre, le parti le plus sûr, sera

a été nétoyée. Pendant qu'ils sont en place, la loi ayant été bien connue, & duement publiée, toutes les bêtes à cornes qui passent outre, sont tenues pour infectées, & comme telles, tuées & enfouies, sans aucun dédommagement pour le Propriétaire.

de faire assommer tous les bestiaux de ce petit canton, de bien indemniser les Propriétaires, de désinfecter soigneusement par-tout, & d'empêcher d'ailleurs toutes les communications suspectes. Le succès a prouvé plusieurs fois, que l'on est sûr de réussir en faisant un pareil sacrifice.

25°. Lorsque la maladie épizootique se déclarera dans un pays, on aura recours à la puissance militaire pour assurer le succès des opérations dans leurs détails. Les Détachemens, qui seront tous commandés par un seul Chef, sans avoir égard à la différence des Provinces ou des Gouvernemens, seront distribués, soit en cordons sur la circonférence, pour empêcher la communication, soit dans l'intérieur, pour y maintenir la police. Leur occupation sera, 1°. de faire un dénombrement particulier, de visiter, deux fois la semaine, les étables & les pâturages, où ils examineront les bestiaux sans les toucher; si quelqu'un leur paroît plus triste qu'à l'ordinaire, d'en avertir, sur le champ, le Commissaire nommé & l'Expert, & de rendre compte également des changemens qu'ils pourront observer dans le nombre des bestiaux. 2°. De prêter main-forte lors de l'exécution des ordres du Roi, & de veiller à ce que les fosses soient de dix pieds de profondeur, & à ce que les bêtes soient bien recouvertes de terre battue. 3°. De visiter les fosses anciennes, & de les faire recouvrir lorsque la terre s'affaissera. 4°. D'avoir soin qu'aucune étable n'échappe à la désinfection. 5°. D'empêcher que les bestiaux ne paissent dans les grands chemins. 6°. De tuer tous les chiens qu'ils trouveront sans être attachés, même dans les cours des Propriétaires, & de prendre leur nom pour en rendre compte à leur Officier. 7°. D'empêcher qu'il ne sorte aucune bête à cornes du pays infecté.

26°. Comme ces moyens sont démontrés utiles par une suite de succès, & par l'expérience de plusieurs années & de plusieurs Royaumes, on y reviendra autant de fois qu'il sera nécessaire, sans se fatiguer ni se décourager. C'est dans le Printemps & dans l'Automne, saisons très-favorables à la reproduction de l'épizootie, qu'il faut

principalement redoubler d'attention, & ordonner le dénombrement dans les lieux ſuſpects. Les mois de Septembre & d'Octobre ſont ſur-tout très-orageux, & ſe paſſent rarement ſans que l'épizootie ſe renouvelle dans les endroits où il en reſte quelques traces (1).

(1) Ce n'eſt qu'à force de ſoins que l'on peut eſpérer de détruire entiérement la maladie dont il s'agit. Dans le commencement de l'exécution de ce plan, les abus étoient énormes. Les Experts feignoient de ne point rencontrer les ſignes de l'épizootie dans les premieres bêtes infectées. En adminiſtrant ſecrettement leurs remedes curatifs, ils gagnoient comme employés à l'aſſommement, & comme Médecins; & s'ils en admettoient l'exiſtence, c'étoit ſeulement dans les endroits où il y avoit quelques bêtes guéries, ou bien dans ceux où il y en avoit pluſieurs qui ne leur paroiſſoient plus ſuſceptibles de guériſon. Autre part, on raſſembloit, dans une étable, toutes les bêtes du Village infecté, que l'on déſeſpéroit de guérir. On ſubſtituoit à celles qui étoient récemment attaquées, celles qui l'étoient depuis long-temps, après quoi les Experts déclaroient enfin reconnoître la maladie. Ainſi le Gouvernement s'épuiſoit en efforts ſuperflus, & le fléau faiſoit toujours de nouveaux progrès.

Nota. Les notes de ce Plan, ainſi que celles des Réflexions précédentes ſur l'aſſommement, ſont un extrait des conférences que j'ai eues avec MM. les Adminiſtrateurs de Gand & de Bruxelles, lorſque j'y ai été envoyé en qualité de Commiſſaire du Roi, & des Mémoires qu'ils ont bien voulu me remettre, d'un entr'autres fait par M. de Berg, Magiſtrat très-éclairé & très-reſpectable, Amman de la Ville de Bruxelles, ancien Subſtitut, Procureur-Général de Sa Majeſté en Brabant, & chargé de la ſurveillance à l'exécution des Edits concernant la maladie épizootique du gros bétail dans la Province du Brabant & dans celle de Malines. Il eſt facile de s'appercevoir que ce nouveau plan, qui a été en partie exécuté dans la Flandre Françoiſe, eſt beaucoup moins gênant pour le peuple, que celui qui eſt tracé par les Edits du Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens; & en parcourant les Inſtructions précédentes, on voit toutes les nuances de perfection que notre adminiſtration a reçues à cet égard, & comment on a été forcé de prendre des meſures de plus en plus rigoureuſes, ſans cependant outre-paſſer les bornes preſcrites par la circonſtance & par la néceſſité.



TROISIEME PARTIE,

Contenant les ordres émanés du Gouvernement.

Quando quidem hujuſce contagionis hiſtoriam pertexui, partitionis ratio poſtulat ut miniſtrorum ſanctiones atque edicta iiſdem quibus concepta ſunt verbis adſcribam, ut ſi quando ſimilis clades inciderit, hæc ſibi decreta veluti exempla habentes iſtinc extinguendæ luis, rationes, remedia ac certiſſima documenta poſſint repetere. Lanciſi, de bovillâ peſte. Tom. II, part. II, page 56.

L'ÉPIZOOTIE qui regne en France, eſt peut-être la plus étendue, & elle a été pendant long-temps, la plus meurtriere de toutes celles dont les Auteurs nous ont tranſmis les détails. Le midi de ce Royaume eſt dévaſté dans près de cent lieues de pays. La contagion s'eſt renouvellée dans pluſieurs autres Provinces; & depuis l'année 1774, juſqu'à l'époque actuelle, où un calme heureux, amené par des ſoins & des précautions ſans nombre, paroît annoncer la deſtruction en-

tiere de ce fléau, chaque jour a vû naître de nouvelles calamités. Au milieu de tant de malheurs, le Gouvernement a fourni des secours de toute espece; il a prodigué des sommes immenses; il a pris les mesures les plus prudentes & les mieux concertées : une armée conduite par des Chefs courageux, & que rien n'a rebutés, a été mise à la poursuite de cet ennemi redoutable; elle lui a fermé les avenues; elle a empêché les communications; dernierement encore, elle a repoussé la maladie loin de l'Auvergne, & on lui doit la conservation du reste du Royaume. Tant de bienfaits prodigués à un peuple malheureux; tant de réglemens pour contenir son indocilité, sans augmenter sa misere; tant de combinaisons; tant de mouvemens & de situations de la part des Troupes chargées de la grande police, supposent un plan d'administration très-étendu. Cette troisieme Partie en offre tous les développemens; elle peut être regardée comme un dépôt utile, où l'on trouvera, dans tous les temps, les secours nécessaires en pareil cas. La même raison engagea Lancisi à publier le Recueil des Edits émanés du Saint-Siege, à l'occasion de l'épizootie pour laquelle il fut employé. Ces malheurs sont si grands, dit ce Mé-

decin célebre, qu'il eſt bon d'avoir des armes toutes prêtes à leur oppoſer. Dieu veuille, s'écrie-t-il avec enthouſiaſme, détourner à jamais ce fléau ſur les ennemis de la Religion (1)! Supplions plutôt l'Etre ſuprême de le détruire également par-tout, & faiſons des vœux pour que toutes les Puiſſances ſe concertent entre elles, dans la vue d'en étouffer le germe dès ſa premiere apparition.

Si le Gouvernement a mis, par des Loix ſages, le peuple dans la néceſſité de concourir au bien de la Nation entiere, en ſacrifiant, juſqu'à un certain point, ſes propres intérêts, la Religion n'a rien oublié pour porter, dans les eſprits, cette conviction qui diſpoſe à l'obéiſſance. Pluſieurs Prélats ſe ſont diſtingués par la chaleur de leurs exhortations, par l'onction & par l'éloquence de leurs écrits. On a vu ſortir de leur plume, des ouvrages marqués au coin de la force & de la perſuaſion, qui, en circulant dans les campagnes, après avoir gagné le Chef, ont rendu le troupeau docile aux loix qu'on lui impoſoit, ont diminué le poids des maux dont il

(1) *Quod omen deus opt. max. in chriſtianæ & catholicæ Religionis hoſtes avertat.* pag. 56, part. II.

étoit surchargé, & ont enfin produit tous les biens qui peuvent naître de l'heureux accord de la Puissance civile avec la Puissance hiérarchique. M. l'Archevêque de Toulouse a sur-tout fixé (1), depuis long-temps, les yeux de la Nation dans tous les besoins publics. Parmi les objets utiles dont il s'est occupé, l'épizootie n'a pas été oubliée. Il a publié, à ce sujet, une Lettre pastorale adressée à tous les Curés de son Diocese, dans laquelle, après avoir exposé tous les moyens nécessaires pour éloigner la contagion, il leur recommande, de la maniere la plus touchante, d'en assurer l'exécution dans les campagnes. J'ai cru que cette Lettre devoit trouver sa place ici, tant pour servir d'encouragement au peuple, que pour rendre un hommage légitimement dû au Prélat respectable qui en est l'Auteur.

(1) MM. les Evêques de Condom, de Tarbes, de Leitoure & de Boulogne, & feu M. l'Archevêque d'Auch, ont aussi contribué, autant qu'il a été en eux, à disposer le peuple à l'obéissance, & à assurer l'exécution des ordres du Roi.

SUITE des principaux Réglemens concernant les maladies épizootiques qui ont paru en France, depuis le commencement du siecle.

ARRÊT DU CONSEIL, concernant les bestiaux, du 10 Avril 1714.

LE ROI ayant été informé que, dans les lieux du Royaume où les bestiaux sont attaqués de maladies, la plupart des Propriétaires abandonnent, dans la campagne & sur les chemins, ceux qui meurent, après en avoir fait arracher & enlever les peaux : Et Sa Majesté voulant prévenir le mal qui pourroit en arriver : Oui le rapport du sieur Desmaretz, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des Finances ; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que tous les Propriétaires des bœufs, vaches, moutons, brebis, agneaux, chevres, boucs, & autres bestiaux qui viendront à mourir, soit dans leurs maisons, ou à la campagne, seront tenus de les faire mettre, sur le champ, dans la terre, jusqu'à trois pieds de profondeur, sans pouvoir en prendre ni enlever les peaux, sous quelque prétexte que ce soit, le tout à peine de cent livres d'amende pour chaque contravention, applicable moitié au Dénonciateur, & l'autre au profit de l'Hôpital le plus prochain, & de peine afflictive en cas de récidive, sans préjudice de l'amende qui sera de deux cents livres, applicable comme dessus : Enjoint, Sa Majesté, aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume, & à tous Officiers Royaux, ou autres, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dixieme jour d'Avril mil sept cent quatorze. *Signé* PHELYPEAUX.

ARRÊT DU CONSEIL, contenant l'ordre qui sera observé jusqu'au 15 Novembre prochain, à l'égard des Foires où l'on vend des bestiaux, du 16 Septembre 1714.

LE ROI ayant été informé que la communication des maladies des bestiaux, d'une Province à une autre, ou même des lieux infectés d'une Province, dans d'autres de la même Province qui ne l'étoient pas, s'est faite principalement à l'occasion des foires & des marchés, par le mélange des animaux malades avec les sains, lesquels s'étant répandus en divers lieux, y ont porté les mêmes maux qu'ils avoient pris : Et Sa Majesté voulant empêcher la continuation d'une communication si dangereuse, & en même-temps prendre les précautions convenables pour conserver la liberté des foires nécessaires au commerce & à la subsistance des peuples ; en sorte néanmoins que l'on n'y puisse conduire des bêtes infectées ou suspectes : Oui le rapport du sieur Desmaretz, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des finances ; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Marchands, Bourgeois, & autres, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, de conduire, amener, vendre ni exposer en vente aucuns bœufs, vaches, ni veaux, de quelque Province ou pays qu'ils puissent être, dans les foires & marchés de Brie, Gâtinois, Morvant & autres, où lesdites maladies ont cours, suivant les Ordonnances particulieres qui seront rendues par les sieurs Intendans ou Commissaires départis : Fait, Sa Majesté, pareilles défenses à toutes personnes, de conduire, ni d'amener desdites Provinces infectées ou suspectées, aucuns bœufs, vaches, ni veaux, dans les Provinces & pays où les bestiaux ne sont point encore attaqués des mêmes maux, sous quelque prétexte que ce soit, même de les vendre dans les foires & marchés qui s'y tiendront ; le tout à peine de confiscation des bestiaux, & de mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans qui seront

emprisonnés, sur le champ, jusqu'au paiement de ladite amende : Veut néanmoins, Sa Majesté, que lesdites défenses n'aient lieu que jusqu'au 15 Novembre prochain : Enjoint, Sa Majesté, aux sieurs Intendans & Commissaires départis, aux Juges des lieux, & à tous autres Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera publié & affiché par-tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le seizieme jour de Septembre mil sept cent quatorze. *Signé* PHELYPEAUX.

ORDONNANCE DU ROI, concernant les précautions à prendre sur les frontieres, à l'occasion des maladies contagieuses qui se sont répandues dans une partie de la Hongrie & Provinces voisines, du 6 Janvier 1739.

SA MAJESTÉ étant informée que les maladies contagieuses, qui se sont répandues dans une partie de la Hongrie & Provinces voisines, ne sont pas encore cessées ; Elle a jugé nécessaire de prendre les précautions qu'exigent la sûreté & la conservation de ses Sujets, en les préservant, autant qu'il est possible, de toute communication suspecte ; & en conséquence, Elle a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Tout commerce & négoce de bestiaux & marchandises de quelque espece que ce soit, venant desdits pays, ou qui y auront passé, sera & demeurera interdit & suspendu, jusqu'à ce qu'autrement, par Sa Majesté, en ait été ordonné ; sans que, sous quelque prétexte que ce soit, elles puissent être reçues dans le Royaume.

II. Pour prévenir les inconvéniens que cette interdiction pourroit occasionner dans le commerce, d'entre les Sujets de Sa Majesté & ceux des pays où la santé des bestiaux

n'est point altérée ; veut, Sa Majesté, que les Négocians, Commerçans, Voituriers, & autres, qui voudront faire entrer des marchandises d'Allemagne & pays en dépendans, autres que ceux qui sont attaqués de la contagion, soient tenus de rapporter des certificats de santé, expédiés en bonne & due forme, par les Magistrats du lieu d'où lesdits bestiaux seront partis, & où lesdites marchandises auront été fabriquées ; lesquels certificats seront présentés à l'entrée du Royaume aux Commandans ou Magistrats, pour être par eux visés ; à faute de quoi, il ne leur sera pas permis de continuer leur route.

III. Aucun Voyageur, Passager, ou autre venant d'Allemagne, ne sera pareillement admis à entrer dans le Royaume, sans un pareil certificat de santé, visé des Commandans ou Magistrats de la premiere Ville de la frontiere qui se trouvera sur leur route.

IV. Ces précautions seront exactement observées en Flandre, en Haynault, dans les Evêchés, sur la frontiere de la Champagne, en Alsace, en Comté, en Bresse, Bugey, Valromey & pays de Gex, en Dauphiné & en Provence, sans qu'aucun Marchand, Voiturier ou Voyageur, venant directement ou indirectement d'Allemagne, puisse être dispensé de rapporter lesdits certificats : Voulant, Sa Majesté, que ceux qui n'en seront pas munis, soient obligés de rétrograder comme suspects.

V. Quant aux Officiers qui ont fait la derniere campagne en Hongrie, & qui ont fait depuis une quarantaine en pays non suspect ; Sa Majesté trouve bon, qu'en rapportant un certificat authentique des Magistrats du lieu où ils auront fait ladite quarantaine, l'entrée du Royaume leur soit permise.

Mande & ordonne, Sa Majesté, à tous Gouverneurs & ses Lieutenans-Généraux en ses Provinces frontieres, aux Gouverneurs & Commandans de ses Villes & places, Intendans & Commissaires départis pour l'exécution de ses ordres en sesdites Provinces, Commissaires-ordinaires de ses guerres, Bourgmestres, Mayeurs, Echevins & Gens de Loi, Commis & Gardes établis sur les

ponts, ports, péages & passages, & tous autres ses Officiers & Sujets qu'il appartiendra, de s'employer & tenir la main à l'exacte observation de la présente, laquelle, Sa Majesté, veut être lue, publiée & affichée par-tout où il appartiendra, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. FAIT à Versailles, le six Janvier mil sept cent trente-neuf. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, BAUYN.

ARRÊT DU CONSEIL, portant Réglement par rapport à ce qui doit être observé pour les bestiaux, du 14 Mars 1745.

LE ROI s'étant fait représenter, en son Conseil, l'Arrêt rendu en icelui le 4 Avril 1720, par lequel il est fait défenses à tous Laboureurs, Fermiers, Ménagers, & autres personnes, de quelque qualité & condition que ce soit, de vendre à aucuns Bouchers les veaux & genisses qui seront âgés de plus de huit ou dix semaines, ni aucunes vaches qui seront encore en état de porter des veaux; & auxdits Bouchers de Paris & des environs, de les acheter ni tuer, à peine, contre les Vendeurs, de confiscation desdits veaux, genisses & vaches, & contre les Bouchers, de pareille confiscation, de trois cents livres d'amende, & d'être privés de faire la marchandise de boucherie : Et Sa Majesté étant informée que, par la mortalité des bestiaux dans plusieurs Provinces du Royaume, l'espece des bœufs & vaches est si considérablement diminuée, qu'il est important de rendre ces défenses générales, afin d'en prévenir la disette, qui seroit d'autant plus préjudiciable à ses Sujets, qu'en donnant lieu à une augmentation sur la viande, elle en occasionneroit une aussi dangereuse sur les voitures, & feroit cesser une partie de la culture. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport du sieur Orry, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, Contrôleur-Général des

finances; Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne :

Article premier. Que l'Arrêt du Conſeil du 4 Avril 1720, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; & en conſéquence, a fait inhibitions & défenſes à tous Laboureurs, Fermiers, Herbagers, Ménagers, & autres, de quelqu'état & condition que ce ſoit, de vendre à aucuns Bouchers, tant dans les Villes qu'à la campagne, aucuns veaux & geniſſes au-deſſus de l'âge de dix ſemaines, ni aucunes vaches qu'elles n'aient dix ans paſſés; le tout à peine de confiſcation, & de trois cents livres d'amende pour chaque contravention.

II. Défend pareillement, Sa Majeſté, tant aux Bouchers de Paris, qu'à ceux des autres Villes du Royaume, même à ceux répandus dans les campagnes, d'acheter leſdits veaux & geniſſes au-deſſus de l'âge de dix ſemaines, & les vaches qui n'auront pas dix ans paſſés, pour les tuer, ſous pareille peine de confiſcation, de trois cents livres d'amende, & d'être en outre privés de leur état.

III. Veut, Sa Majeſté, que par l'Officier qui ſera commis par le ſieur Lieutenant-Général de Police, aux marchés de Sceaux & de Poiſſy, les Commis des Fermes à Paris, ceux des autres Villes du Royaume; les Commis des Aides, répandus dans les Provinces, les Huiſſiers & autres Officiers ayant ſerment en Juſtice, les Contrevenans puiſſent être ſaiſis, & qu'ils ſoient pourſuivis par-devant le ſieur Lieutenant-Général de Police à Paris, & les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces, à la requête des perſonnes qu'ils jugeront à propos de commettre pour l'exécution du préſent Arrêt.

IV. Les peines ci-deſſus preſcrites, ſeront prononcées contre les Parties ſaiſies, ſur les ſimples procès-verbaux des Commis, affirmés véritables devant le plus prochain Juge du lieu où ils auront été faits, dans le temps preſcrit par l'Ordonnance des Aides.

V. Et pour engager leſdits Commis & autres à veiller plus attentivement à l'exécution des défenſes portées par le préſent Arrêt, Sa Majeſté a accordé & accorde à ceux qui feront les ſaiſies, la moitié des amendes qui ſeront

prononcées ſur leurs procès-verbaux; & ſur le ſurplus, il ſera fixé un honoraire pour celui qui ſera prépoſé & chargé de la pourſuite.

VI. Enjoint, Sa Majeſté, au ſieur Lieutenant-Général de Police à Paris, & aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution dudit préſent Arrêt; leur attribuant toute Cour & Juriſdiction pour connoître & juger ſommairement, ſauf l'appel au Conſeil, les conteſtations qui naîtront à cette occaſion; & toutes les contraventions qui ſeront conſtatées en vertu d'icelui.

VII. Et ſera, le préſent Arrêt, imprimé, lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, à ce que perſonne n'en ignore, même inſcrit ſur le regiſtre des délibérations de la Communauté des Bouchers de Paris, à la diligence des Jurés. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le quatorzieme jour de Mars mil ſept cent quarante-cinq. *Signé* PHELYPEAUX.

ARRÊT DU CONSEIL, qui indique les précautions à prendre contre la maladie épidémique ſur les beſtiaux, du 19 *Juillet* 1746.

LE ROI étant informé que la maladie épidémique ſur les bœufs & ſur les vaches, qui, depuis quelque temps, s'étoit ralentie, ſe fait ſentir de nouveau dans quelques Provinces du Royaume, qu'il y a lieu de penſer qu'elle s'y eſt communiquée, ſoit parce que des Propriétaires de beſtiaux, dans la crainte de voir périr chez eux ceux de leurs beſtiaux dont l'état étoit ſuſpect, ſe ſont déterminés à les donner à des prix médiocres, & les ont fait conduire, à cet effet, à des foires & marchés, dans des lieux où la maladie n'avoit point encore pénétré, ſoit parce que ceux qui font le commerce des beſtiaux, voulant, par une avidité condamnable, profiter de l'inquiétude deſdits Propriétaires, ont acheté leurs beſtiaux

à des prix extrêmement bas, & les ont revendus par préférence à ceux qui venoient des cantons non suspects, en les donnant à des prix inférieurs ; ce qui, dans l'un & l'autre cas, a porté la maladie dans les lieux où lesdits bestiaux ont été conduits, en sorte qu'elle pourroit s'étendre successivement dans les endroits qui, jusqu'à présent, en ont été préservés, s'il n'y étoit pourvu par des dispositions capables de remédier à un abus si préjudiciable au bien public & à l'intérêt de chaque Province en particulier. Et l'expérience ayant fait connoître que le moyen le plus assuré pour empêcher le progrès de cette maladie, est d'empêcher toute communication des bestiaux qui en sont attaqués, avec ceux qui ne le sont pas ; comme aussi, que les bestiaux d'un lieu où la maladie s'est fait sentir, ne soient conduits dans un lieu où elle n'a point pénétré ; Sa Majesté voulant, sur ce, expliquer ses intentions : Ouï le rapport du sieur de Machault, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Tous Propriétaires de bêtes à cornes, Habitans dans les Villes ou Paroisses de la campagne, dont les bestiaux seront malades ou soupçonnés de maladie, seront tenus d'en avertir, dans le moment, le principal Officier de Police de la Ville, ou le Syndic de la Paroisse dans laquelle ils habiteront, sous peine de cent livres d'amende, à l'effet, par ledit Officier de Police, ou ledit Syndic, de faire marquer, en sa présence, lesdits bestiaux malades ou soupçonnés, avec un fer chaud, d'une marque portant la lettre *M*, & de constater que lesdites bêtes malades, soupçonnées de maladie, ont été séparées des bestiaux sains, & renfermées dans des endroits d'où elles ne puissent communiquer avec lesdits bestiaux sains de la même Ville ou Paroisse.

II. Ne pourront lesdits Propriétaires, sous quelque prétexte que ce soit, faire conduire dans les pâturages, ni aux abreuvoirs, lesdits bestiaux attaqués ou soupçonnés de maladie ; & seront tenus de les nourrir dans les lieux où ils auront été renfermés, sous la même peine de cent livres d'amende.

III.

III. Les Syndics des Paroisses dans lesquelles il y aura des bestiaux malades ou soupçonnés de maladie, seront tenus, sous peine de cinquante livres d'amende, d'en avertir, dans le jour, le Subdélégué du département, & de lui déclarer le nombre de bestiaux qui seront malades ou soupçonnés, & qu'ils auront fait marquer; le nom des Propriétaires auxquels ils appartiennent, & s'ils en ont été avertis par lesdits Propriétaires, ou par d'autres Particuliers de ladite Paroisse. Veut, Sa Majesté, qu'au dernier cas, le tiers des amendes qui seront prononcées contre lesdits Propriétaires, faute de déclaration, appartienne à ceux qui auront donné le premier avis, soit au principal Officier de Police dans les Villes, soit aux Syndics des Paroisses de la campagne.

IV. Le Subdélégué, conformément aux ordres & instructions qu'il aura reçus du sieur Intendant de la Province, & les Officiers de Police dans les Villes, tiendront la main, non-seulement pour empêcher que les bestiaux malades ou soupçonnés n'aient aucune communication avec les bestiaux sains de la même Ville ou Paroisse, mais encore pour empêcher que tous les bestiaux, soit malades, soit soupçonnés, soit sains, du lieu où la maladie se sera manifestée, n'aient aucune communication avec ceux des Villes ou Paroisses voisines.

V. Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses aux Habitans des Villes ou des Paroisses de la campagne dans lesquelles la maladie se sera manifestée, de vendre aucun bœuf, vache ou veau; & à tous Particuliers des autres Paroisses, ou étrangers, d'en acheter, sous peine de cent livres d'amende, tant contre le Vendeur, que contre l'Acheteur, par chaque tête de bétail vendu ou acheté en contravention de la présente disposition, sans préjudice néanmoins de ce qui sera réglé par l'article VIII. ci-après.

VI. Fait pareillement, Sa Majesté, défenses à tous Particuliers, soit Propriétaires de bêtes à cornes, ou autres, de conduire aucuns des bestiaux sains ou malades, des Villes ou Paroisses de la campagne où la maladie se sera manifestée, dans aucunes foires ou marchés, & ce, sous

peine de cinq cents livres d'amende par chacune contravention ; de laquelle amende les Propriétaires desdits bestiaux qui pourroient se servir d'étrangers pour les conduire auxdites foires & marchés, seront responsables en leur propre & privé nom.

VII. Permet, Sa Majesté, à tous Particuliers qui rencontreront, soit dans les pâturages publics, soit aux abreuvoirs, soit sur les grands chemins, soit aux foires ou marchés, des bêtes à cornes marquées de la lettre *M*, de les conduire devant le plus prochain Juge Royal ou Seigneurial, lequel les fera tuer sur le champ en sa présence.

VIII. Pourront néanmoins les Propriétaires des bêtes à cornes, qui auront des bestiaux sains & non soupçonnés de maladie, dans un lieu où quelques-uns des bestiaux auront été attaqués, vendre lesdits bestiaux sains & non soupçonnés de maladie, aux Bouchers qui voudront les acheter ; mais à la charge qu'ils seront tués dans les vingt-quatre heures de la vente, sans que lesdits Bouchers puissent, sous aucun prétexte, les garder plus long-temps, à peine, tant contre lesdits Propriétaires, que contre lesdits Bouchers, de deux cents livres d'amende pour chacune contravention, pour raison de laquelle amende lesdits Propriétaires & lesdits Bouchers seront solidaires.

IX. Seront en outre tenus lesdits Bouchers qui, dans les lieux où il y aura des bestiaux malades ou soupçonnés, acheteront des bestiaux sains, de prendre un certificat des Propriétaires desquels ils feront lesdits achats, lequel sera visé de l'Officier de Police de la Ville, ou du Syndic de la Paroisse, dans lesquelles les achats auront été faits, & contiendra le nombre & la désignation des bestiaux qu'ils auront achetés, & qu'ils n'ont eu aucun symptome de maladie ; comme aussi, de représenter lesdits certificats à l'Officier de Police de la Ville, ou au Syndic de la Paroisse dans laquelle ils conduiront lesdits bestiaux, à l'effet de constater que lesdits bestiaux seront tués dans les vingt-quatre heures du jour de l'achat ; le tout sous la même peine contre lesdits Bouchers, de deux cents

livres d'amende par chaque contravention & par chaque tête de bétail qui n'auroit pas été tué dans lesdites vingt-quatre heures de l'achat.

X. Si aucuns desdits Bouchers, abusant de la faculté qui leur est accordée par les deux articles précédens, revendoient aucuns desdits bestiaux à telle personne que ce puisse être, veut, Sa Majesté, qu'ils soient condamnés en cinq cents livres d'amende par chaque tête de bétail, même qu'il soit procédé extraordinairement contr'eux, pour, après l'instruction faite, être prononcé telle peine afflictive ou infamante qu'il appartiendra.

XI. Les Bouchers qui, pour s'approvisionner des bestiaux dont ils auroient besoin, en acheteroient dans les lieux où la maladie n'aura point encore pénétré, seront tenus de prendre un certificat de l'Officier de Police de la Ville, ou du Syndic de la Paroisse dans laquelle ils feront leurs achats, lequel certificat fera mention de l'état de la Paroisse, sur le fait de ladite maladie, & du nombre & désignation des bestiaux qu'ils y auront achetés; comme aussi, de représenter ledit certificat à l'Officier de Police de la Ville, ou au Syndic de la Paroisse de leur domicile, toutes fois & quantes ils en seront requis, pour justifier que lesdits bestiaux ont été achetés dans des lieux sains, & peuvent être conservés sans danger, sous peine de confiscation desdits bestiaux, & de deux cents livres d'amende par chaque tête de bêtes à cornes.

XII. Veut & entend pareillement, Sa Majesté, que tous les Particuliers & Habitans des Villes ou des Paroisses de la campagne où la maladie n'aura point pénétré, qui voudront conduire ou envoyer des bestiaux aux foires & marchés, pour y être vendus, soient tenus, sous peine de confiscation de leurs bestiaux, & de deux cents livres d'amende par chaque tête de bêtes à cornes, de se munir d'un certificat de l'Officier de Police de ladite Ville, ou du Syndic de ladite Paroisse, visé par le Curé, ou par un des Officiers de Justice; lequel certificat fera mention de l'état de ladite Ville ou Paroisse, sur le fait de la maladie, & contiendra le nombre & la désignation desdits bestiaux; & sera, ledit certificat, représenté aux Officiers de

Police, si aucuns y a, ou aux Syndics des Paroisses des lieux où se tiendront les foires & marchés, avant l'exposition desdits bestiaux en vente.

XIII. Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses auxdits Officiers de Police, & Syndics des lieux & communautés où lesdites foires & marchés se tiendront, de permettre l'exposition d'aucuns desdits bestiaux, sans préalablement s'être assurés, par la représentation desdits certificats, du lieu d'où ils viennent, & que la maladie n'y a point pénétré; à peine, contre les Syndics des Paroisses, de cent livres d'amende, & contre lesdits Officiers de Police, de destitution de leurs Offices.

XIV. Si aucuns des Officiers de Police des Villes, & des Syndics des Paroisses de la campagne, dans les cas où il leur est enjoint, par le présent Arrêt, de donner des certificats, en donnoient de contraires à la vérité; veut, Sa Majesté, qu'ils soient condamnés en mille livres d'amende, même poursuivis extraordinairement, pour, après l'instruction faite, être prononcé contr'eux telle peine afflictive ou infamante qu'il appartiendra.

XV. Veut, Sa Majesté, que dans tous les cas où les amendes prononcées par le présent Arrêt, seront encourues, les Délinquans soient contraignables par corps, au paiement desdites amendes, & qu'ils tiennent prison jusqu'au parfait paiement d'icelles.

XVI. Lesdites amendes seront remises au Greffier de Police pour les Villes, & au Greffier des subdélégations dans chaque département pour les Paroisses de la campagne, pour être distribuées; savoir, un tiers en conformité & dans le cas porté par l'article III du présent Arrêt, & le surplus ainsi qu'il sera ordonné par Sa Majesté, sur l'avis du sieur Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, & des sieurs Intendans dans les Provinces. Enjoint, Sa Majesté, au sieur Lieutenant-Général de Police à Paris, & aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera lu, publié & affiché par-tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore, & exécuté nonobstant oppositions ou autres empêchemens quel-

conques, pour lesquels ne sera différé, & dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté se réserve, & à son Conseil, la connoissance, icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix-neuvieme jour de Juillet mil sept cent quarante-six. *Signé* PHELYPEAUX.

ARRÊT DU CONSEIL, concernant les précautions à prendre pour éviter la communication des maladies sur les bestiaux, du 31 *Janvier* 1771.

LE ROI étant informé que la maladie épizootique sur les bêtes à cornes, qui affligeoit des pays voisins, auroit pénétré dans quelques Provinces de son Royaume; & que, malgré les secours que Sa Majesté a fait porter aux lieux où ladite maladie s'est manifestée, la contagion a continué de se répandre par la négligence, même par la mauvaise foi des Propriétaires des bestiaux malades ou soupçonnés, qui se sont empressés de s'en défaire à quelque prix que ce fût, & par l'imprudence & l'avidité des Acheteurs: Sa Majesté a jugé qu'il étoit d'autant plus instant d'y pourvoir, qu'il est reconnu, par l'expérience de tous les temps, qu'il n'y a pas de moyens plus assurés pour arrêter les progrès d'un mal si nuisible à la culture, & si préjudiciable aux Habitans de la campagne, que d'empêcher toute espece de communication, non-seulement entre les bestiaux sains & malades, mais encore entre les Villes & Paroisses ou la maladie s'est manifestée, & les Paroisses circonvoisines: A quoi voulant pourvoir. Vu les Réglemens précédemment faits à ce sujet, & notamment l'Arrêt de son Conseil du 19 Juillet 1746: Oui le rapport, & tout considéré; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER. Ceux qui se trouveront avoir des bêtes à cornes, attaquées ou soupçonnées de ladite maladie, seront tenus d'en avertir, sur le champ, les

Officiers municipaux de la Ville, ou le Syndic de la Paroisse, lesquels feront aussi-tôt renfermer lesdits bestiaux dans des étables séparées, & en instruiront le sieur Intendant & Commissaire départi dans la Province, ou son Subdélégué.

II. En cas que l'une desdites bêtes vienne à périr de ladite maladie, le Propriétaire qui aura fait ladite déclaration le premier dans la Ville ou Paroisse, sera payé de la valeur de ladite bête, ainsi qu'il sera réglé par le sieur Intendant; & si ladite déclaration a été faite par un autre, le Propriétaire sera condamné en cent livres d'amende, dont moitié appartiendra au Dénonciateur.

III. Dans toutes les Villes ou Paroisses où la maladie se sera manifestée, les Habitans seront tenus de renfermer leurs bêtes à cornes, & ce aussi-tôt que l'Ordonnance qui aura été rendue, à cet effet, par le sieur Intendant, aura été notifiée aux Officiers municipaux ou Syndics, le tout à peine de confiscation des bêtes non renfermées, & de vingt livres d'amende par tête de bétail.

IV. Dans les vingt-quatre heures de la notification de ladite Ordonnance, les Officiers municipaux ou Syndics, seront tenus de faire procéder par ceux qui auront été préposés par le sieur Intendant, à la visite de toutes les bêtes à cornes dudit lieu; & s'il s'en trouve quelques-unes attaquées de la maladie, elles seront marquées d'un ferd chaud, où sera empreinte la lettre *M* & la lettre initiale du nom de la Ville ou Paroisse, & les bêtes saines de la lettre *S*.

V. Les bêtes malades seront renfermées, & ne pourront être menées à la pâture ou à l'abreuvoir commun, ni avoir communication avec les autres bestiaux du lieu; & en cas de contravention, lesdites bêtes seront confisquées, même tuées, s'il y a lieu, & le Propriétaire condamné en vingt livres d'amende par tête de bétail.

VI. Lorsque lesdites visites & marques auront été faites, il sera, sur le champ, à la diligence des Officiers municipaux ou Syndics, attaché à la porte principale des maisons où il y aura des bêtes malades, & aux prin-

cipales avenues de la Ville ou Village, des signaux suffisans pour faire connoître que la maladie y regne. Fait défenses, Sa Majesté, d'enlever lesdits signaux, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le sieur Intendant, & ce à peine de cent livres d'amende.

VII. Seront tenus en outre les Officiers municipaux ou Syndics, de faire publier & afficher dans tous les lieux voisins, que la communication est interdite avec ledit lieu, & de faire boucher les avenues & chemins détournés, par où l'on pourroit y entrer.

VIII. Aussi-tôt après lesdites publications & appositions de signaux, il ne sera plus permis de faire entrer dans le territoire de ladite Ville ou Paroisse, ni d'en laisser sortir aucune bête à cornes; veut, Sa Majesté, que les bestiaux qui seroient pris en contravention, soient confisqués, même tués, s'il y échet, & les Propriétaires ou Conducteurs condamnés en cent livres d'amende.

IX. En cas que la pâture de ladite Paroisse, soit commune à d'autres Paroisses, elle demeurera interdite aux bêtes à cornes du lieu où la maladie s'est manifestée, & ce sous les peines portées par l'article précédent.

X. Les bêtes malades, ou soupçonnées telles, ne pourront sortir des étables où elles auront été renfermées, qu'après parfaite guérison, & après avoir été marquées de la lettre *G*, en présence des Officiers municipaux ou Syndics, & ce aux peines portées en l'article VIII.

XI. Fait, Sa Majesté, très-expresses défenses de laisser entrer dans les maisons, cours & étables, où seront gardées les bêtes malades, aucunes bêtes à cornes, chevaux, cochons ou moutons, & même les chiens; enjoint à ceux qui auront soin des bêtes malades, de prendre les précautions qui leur seront indiquées pour prévenir toute communication avec les bêtes saines.

XII. Les bêtes qui seront mortes de la maladie, seront portées avec leurs peaux, dans des fosses de huit pieds de profondeur, sans qu'elles puissent être brûlées, ou qu'il puisse être mis de la chaux vive dans lesdites fosses; enjoint, Sa Majesté, auxdits Officiers municipaux ou Syndics, de veiller à ce que les bêtes mortes soient

portées auxdites fosses, sans y être traînées ; comme aussi, à ce que les voitures, harnois, & généralement tout ce qui aura approché des bêtes malades, soit lavé & purifié, à peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention.

XIII. Seront pareillement purifiées les étables où lesdites bêtes seront mortes, & leurs fumiers seront enterrés dans les mêmes fosses, sans qu'ils puissent être brûlés ni employés à aucun usage.

XIV. Il sera pourvu, par le sieur Intendant, aux frais nécessaires pour l'exécution du présent Arrêt, sur les fonds qui seront à ce destinés par Sa Majesté.

XV. Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses aux Habitans des Villes ou Paroisses de la campagne, dans lesquelles la maladie se sera manifestée, de vendre aucun bœuf, vache ou veau ; & à tous Particuliers des autres Paroisses, ou étrangers, d'en acheter, à peine de confiscation, & de cent livres d'amende, même de plus grandes peines, s'il y échet, tant contre le Vendeur, que contre l'Acheteur, & ce par chaque tête de bétail vendu ou acheté en contravention de la présente disposition.

XVI. Les amendes portées par le présent Réglement, seront payables par corps, & elles seront augmentées suivant l'exigence, sans qu'elles puissent être modérées, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit.

XVII. Enjoint, Sa Majesté, au Lieutenant Général de Police, & aux sieurs Intendans & Commissaires départis, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera ; & de rendre, pour l'exécution du présent Arrêt, toutes Ordonnances à ce nécessaires, lesquelles seront exécutées nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, dont, si aucunes y a, Sa Majesté a réservé la connoissance à soi & à son Conseil : Et seront tenus les Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, d'exécuter les ordres qui leur seront adressés par lesdits sieurs Intendans, pour l'exécution du présent Arrêt. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente-un Janvier mil sept cent soixante-onze. *Signé* BERTIN.

ARRÊT DU CONSEIL, contenant des dispositions pour arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les Provinces méridionales du Royaume, du 18 *Décembre* 1774.

LE ROI s'étant fait rendre compte de l'état & des progrès de la maladie contagieuse qui s'est répandue, depuis plus de huit mois, sur les bêtes à cornes, dans les Généralités de Bayonne, d'Auch & de Bordeaux, & qui commence à se communiquer dans celles de Montauban & de Montpellier; informé par les Commandans & Intendans desdites Provinces, que la maladie se répand de plus en plus par la communication des bestiaux; qu'elle n'a épargné qu'un très-petit nombre d'animaux dans les Villages où elle a pénétré; que tous les remedes qui ont été tentés pour en arrêter le progrès, soit par les Médecins du pays, soit par les Eleves des Ecoles vétérinaires que Sa Majesté a fait passer dans lesdites Provinces pour les secourir, n'ont eu, jusqu'à présent, que peu de succès, & qu'ils laissent peu d'espérance de pouvoir guérir les animaux infectés de cette contagion, qui s'annonce avec les caracteres d'une maladie putride, inflammatoire & pestilentielle; qu'il est important & pressant de recourir aux moyens les plus efficaces pour empêcher que ce fléau, en continuant de s'étendre de proche en proche, ne se répande, en peu de temps, dans d'autres Provinces du Royaume; que dans les Etats étrangers limitrophes qui ont été infectés de la même maladie pendant les années précédentes, on n'est parvenu à conserver la plus grande partie du bétail, qu'en sacrifiant un petit nombre d'animaux malades, dès qu'ils ont eu les premiers symptomes de cette maladie; que ce parti, tout rigoureux qu'il est, est cependant le seul qui reste à prendre pour prévenir les progrès d'une contagion ruineuse pour les Propriétaires des bestiaux, & destructive de l'agriculture dans les Provinces exposées à ses ravages. Dans ces circonstances: oui le rapport du sieur Turgot, Conseiller

ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, en renouvellant les ordres les plus précis pour faire exécuter exactement dans toutes les Provinces infectées, & dans celles qui sont limitrophes, l'Arrêt du Conseil du 31 Janvier 1771, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Toutes les Villes, Bourgs & Villages voisins de ceux où la contagion est présentement établie, seront visités par les Artistes vétérinaires, les Maréchaux, ou autres Experts qui auront été, pour ce, commis par les Intendans desdites Provinces, à l'effet de reconnoître & de constater l'état de santé ou de maladie de toutes les bêtes à cornes dans lesdits Villages & Bourgs.

II. Dans le cas où quelques animaux se trouveroient attaqués de la maladie contagieuse annoncée par des symptomes non équivoques, il en sera dressé procès-verbal par lesdits Artistes, Maréchaux ou Experts, en présence du Syndic de la Communauté dans lesdits Villages, & en celle des Officiers municipaux dans les Villes ou dans leurs Fauxbourgs; & il sera constaté en même-temps, par ledit procès-verbal, ou par un acte de notoriété y joint, qu'aucun animal dans ladite Ville, Bourg ou Village, n'est mort précédemment de la contagion.

III. Aussi-tôt après la confection desdits procès-verbaux, lesdites bêtes malades seront tuées & enterrées avec leurs cuirs, jusqu'à concurrence des dix premieres seulement, à la diligence desdits Syndics & Officiers municipaux, dans chaque Ville, Bourg ou Village où ladite contagion commencera à se déclarer.

IV. Les sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, feront payer à chaque Propriétaire, le tiers de la valeur qu'auroient eue les Propriétaires des animaux qui auront été sacrifiés, s'ils eussent été sains; & ce, sur l'estimation qui en sera faite par lesdits Artistes, Maréchaux & Experts, à la suite de leursdits procès-verbaux; laquelle indemnité sera imputée sur les fonds à ce destinés par Sa Majesté.

V. Lesdits sieurs Intendans enverront, à la fin de chaque mois, au sieur Contrôleur-Général des finances, l'état des Villes, Bourgs & Villages où la maladie aura pénétré; ensemble l'état du nombre & qualité des bêtes malades qui auront été tuées dans lesdits lieux de leur Généralité, & des sommes qui leur auront été payées en indemnité, à raison du tiers de la valeur de chaque animal, ainsi que des autres dépenses nécessaires pour l'exécution du présent Arrêt.

VI. Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses à tous Propriétaires de bestiaux, de cacher ou receler aucune bête saine ou malade, lors des visites qui seront faites en exécution du présent Arrêt, à peine de cinq cents livres d'amende, payable par corps, & sans pouvoir être modérée.

VII. Enjoint, Sa Majesté, aux Lieutenans & Officiers de Police dans les Villes, aux sieurs Intendans & Commissaires départis, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera publié & affiché par-tout où besoin sera; & de rendre, à cet effet, toutes les Ordonnances nécessaires, lesquelles seront exécutées nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Sa Majesté se réservant d'en connoître, en son Conseil; & seront tenus les Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, d'exécuter les ordres qui leur seront adressés par lesdits sieurs Intendans, pour assurer l'exécution du présent Arrêt. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix-huit Décembre mil sept cent soixante-quatorze. *Signé* BERTIN.



ARRÊT DU CONSEIL, qui accorde différentes gratifications par chaque mulet ou cheval propre à la charrue, qui sera vendu dans les marchés y désignés, du 8 Janvier 1775.

LE ROI étant informé de la continuité des ravages que la maladie épizootique a faits dans quelques-unes des Provinces méridionales de son Royaume, nonobstant les précautions qui ont été prises par ses ordres, soit pour en diminuer la cause, soit pour en arrêter les progrès : Et Sa Majesté voulant en même-temps qu'Elle prend toutes les mesures possibles pour en prévenir les progrès ultérieurs, en diminuer les mauvais effets, & prévenir le tort que la perte de tant d'animaux aratoires pourroit faire à la culture, Elle auroit jugé de sa sagesse & de ses vues de bienfaisance & d'amour pour ses peuples, d'encourager l'importation des mulets & chevaux propres au labour dans les Provinces, privées, par la maladie des bêtes à cornes, de leurs ressources accoutumées pour la préparation & l'ensemencement de leurs terres. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport du sieur Turgot, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Il sera payé une gratification ou prime de vingt-quatre livres par chaque mulet ou cheval propre à la charrue, qui sera vendu dans les marchés de Libourne, Agen & Condom, dans la Généralité de Bordeaux, avant le 20 du mois de Février prochain, au Vendeur desdits chevaux & mulets, en rapportant, par ledit Vendeur, un certificat de l'Acheteur, visé du Subdélégué desdites Villes, de la vente dudit animal, lequel contiendra les noms, qualités & demeure dudit Acheteur, & en justifiant devant le Subdélégué, que les animaux qui seront vendus, viennent d'une autre Province que celles qui composent les Généralités de Guyenne, Auch, Navarre, Béarn & Généralité de Bayonne ; & pour

éviter tous abus, les animaux qui auront été vendus, & dont la gratification sera payée, seront marqués à la cuisse de la lettre *P*.

II. Il sera payé aux mêmes époques & conditions, une prime ou gratification de trente livres par chaque mulet ou cheval propre au labour, qui auront été vendus dans les marchés de Dax, Mont-de-Marsan, Auch, Bayonne, Orthès, Pau, Tarbes, Mirande, Saint-Sever, Oleron, en rapportant un certificat de la vente, dans la forme expliquée en l'article précédent, & observant les mêmes formalités pour la marque.

III. Passé le 20 du mois de Février prochain, & jusqu'au 20 de Mars, il ne sera donné pour gratification ou prime pour la vente desdits animaux, aux conditions mentionnées aux articles ci-dessus, que seize livres de gratification dans les Villes spécifiées en l'article premier, & vingt livres dans celles énoncées en l'article II.

IV. Passé le 20 Mars, & jusqu'au 20 Avril inclusivement, ladite prime ou gratification, aux conditions ci-dessus, sera pour les marchés énoncés en l'article premier, de dix livres seulement, & pour ceux mentionnés en l'article II, quinze livres; & après le 20 Avril, il n'y aura plus lieu à aucune desdites primes ou gratifications.

V. Lesdites primes ou gratifications seront payées sur les certificats des Subdélégués, en vertu des Ordonnances du sieur Intendant de la Généralité, sur les fonds de la recette générale. Sera, le présent Arrêt, publié, imprimé & affiché par-tout où besoin sera; enjoint aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Généralités, d'y tenir la main. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le huit Janvier mil sept cent soixante-quinze. *Signé* BERTIN.

ARRÊT DU CONSEIL, qui, en ordonnant l'exécution de celui du 18 Décembre 1774, prescrit de nouvelles dispositions pour arrêter le progrès de la maladie épizootique sur les bêtes à cornes; du 30 Janvier 1775.

LE ROI étant informé que la maladie contagieuse sur les bêtes à cornes, continue ses ravages dans les Provinces de Guyenne, de Navarre & de Béarn, & dans quelques autres Provinces méridionales du Royaume, s'est fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil le 18 Décembre 1774, qui ordonne de tuer, dans chacune des Paroisses nouvellement attaquées de cette maladie, les dix premieres bêtes qui tomberont malades seulement, & qui prescrit les formalités qui doivent être observées dans ce cas: Sa Majesté a reconnu, par le compte qui lui a été rendu des observations faites par ses ordres dans ces Provinces, que cette maladie ne se répand que par la communication des bestiaux entr'eux, & par l'abus que peuvent faire des personnes imprudentes ou mal intentionnées, des cuirs des animaux malades, & autres objets capables de répandre la contagion, Elle a jugé qu'il étoit de sa prudence & de son amour pour ses peuples, de prendre les plus certaines, non-seulement pour arrêter les progrès de cette maladie, mais pour en détruire, autant qu'il est possible, toutes les semences. A quoi desirant pourvoir: Oui le rapport du sieur Turgot, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, ordonne que l'Arrêt du 18 Décembre 1774, sera exécuté selon sa forme & teneur: Et Sa Majesté l'interprétant & étendant ses dispositions, en tant que de besoin, ordonne que tous les animaux qui seront reconnus malades de cette maladie, seront tués sur le champ, & enterrés, en suivant les précautions & les formalités ordonnées par ledit Arrêt du 18 Décembre 1774, aussi-tôt qu'on aura bien constaté les signes de l'épizootie: Veut, Sa Majesté, qu'il soit tenu compte aux Propriétaires du tiers de la

valeur qu'ils auroient eue s'ils avoient été sains. Ordonne que les cuirs desdits animaux, tués en conséquence du présent Arrêt, ou morts de leur mort naturelle, seront tailladés de maniere qu'on ne puisse plus en faire usage : Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, sous quelque prétexte que ce puisse être, de conserver aucuns cuirs provenans d'animaux suspects de ladite maladie, de les préparer, transporter, vendre ou acheter ; ainsi que les fumiers, rateliers & autres choses à l'usage desdits animaux, & reconnus capables de porter la contagion, sous peine de cinq cents livres d'amende contre chacun des Contrevenans. Enjoint, Sa Majesté, aux Gouverneurs & Commandans, & aux Intendans & Commissaires départis dans ses Provinces, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt ; & à tous Officiers de ses Troupes, Officiers de Maréchaussée, & à tous autres, de prêter main-forte, toutes les fois qu'ils en seront requis, pour ladite exécution. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trentieme jour de Janvier mil sept cent soixante-quinze. *Signé* BERTIN.

ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT DU ROI, concernant l'exécution des mesures ordonnées par le Roi, pour arrêter les progrès de la maladie épizootique, dans les Provinces qui en sont affligées, du premier Novembre 1775.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

SUR le compte qui a été rendu au Roi, étant en son Conseil, des ravages que la maladie épizootique continue de faire dans les Provinces méridionales, & des progrès qu'elle a continué de faire par la négligence des Propriétaires de bestiaux à se conformer aux précautions

ordonnées ; Sa Majesté a jugé à propos de prendre de nouvelles mesures pour prévenir les suites funestes de cette négligence, & préserver ces Provinces & tout son Royaume, des malheurs que cette contagion peut y occasionner. Rien ne lui a paru plus pressant, que de faire connoître ses intentions sur l'autorité qui doit procéder à l'exécution de ses ordres ; & comme les circonstances présentes sont hors de l'ordre commun, & que Sa Majesté espere que les mesures qu'Elle prend, les feront cesser dans peu de temps, Elle a pensé qu'Elle devoit, tant que ces circonstances subsisteront, confier exclusivement l'exécution de ces mesures, aux Commandans & Officiers de ses Troupes, & aux Intendans & Commissaires départis dans ses Provinces. Quel que soit le zele & l'activité, tant de ses Cours de Parlement, que de ses Juges ordinaires, pour le bien de ses Sujets, Sa Majesté a cru que le concours de plusieurs autorités sur un même objet, pourroit porter du trouble & de la confusion dans le service, & servir de prétexte à ceux qui voudroient se soustraire à ses ordres ; Sa Majesté a aussi jugé à propos de faire connoître de nouveau ses intentions sur l'exécution des Arrêts de son Conseil, précédemment rendus, & de prescrire, d'une maniere précise, les précautions qu'Elle veut qui soient prises à l'avenir. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport du sieur Turgot, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur-Général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Les Commandans en chef, chargés des ordres du Roi, pour l'extinction de l'épizootie, & les Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, ou ceux qui en seront chargés par eux, donneront seuls les ordres relatifs à cette opération importante ; veut en conséquence, Sa Majesté, que sans s'arrêter aux dispositions de l'Arrêt de sa Cour de Parlement de Toulouse, du 27 Septembre dernier, ni à tous autres pareils qui auroient été rendus, ou pourroient l'être à l'avenir, les Officiers municipaux ou Syndics de Paroisses, ne puissent assembler leurs Communautés autrement que par les ordres

ordres desdits Commandans en chef, ou Intendans : Leur fait pareillement, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses de reconnoître, pour ledit service, aucune autre autorité.

II. Les Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, des 18 Décembre 1774 & 30 Janvier dernier, seront exécutés selon leur forme & teneur, concernant l'assommement des bestiaux dans les lieux où il sera ordonné, conformément aux instructions qui seront adressées par le Roi auxdits Commandans & Intendans, & aux ordres qu'ils donneront en conséquence.

III. Dans tous les lieux dans lesquels l'assommement des animaux malades aura été ordonné en vertu de ladite autorité, seront tenus, tous Propriétaires de bestiaux, de dénoncer ceux qui seront tombés malades, dans les vingt-quatre heures du moment où les premiers symptomes se seront manifestés, sous peine de cinq cents livres d'amende; & il sera fait, par les Troupes, des visites & perquisitions dans toutes les étables, écuries, granges & autres bâtimens, à l'effet de découvrir les contraventions.

IV. Les animaux qui auront été dénoncés, seront visités par Experts; & dans le cas où ils auroient été reconnus attaqués de la maladie épizootique, ils seront, sur le champ, assommés & enterrés, conformément aux Arrêts du Conseil rendus, & aux Instructions imprimées & publiées sur cet objet, sans que les Propriétaires puissent les conserver, sous le prétexte de les faire traiter par des méthodes dont l'expérience a démontré l'illusion, sans s'arrêter aux dispositions de l'Arrêt du 2 Septembre 1775, rendu par sa Cour de Parlement de Toulouse, qui paroît autoriser ledit traitement, ni à tous autres Arrêts rendus ou à rendre, dont les dispositions seroient contraires à celles du présent Arrêt.

V. Il sera payé, par les ordres de l'Intendant & Commissaire départi, à ceux dont les bestiaux auront été assommés, le tiers du prix desdits bestiaux, sur l'estimation qui en sera faite, conformément aux dispositions des Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, des 18 Décembre 1774

& 30 Janvier 1775, dans le cas ſeulement où la déclaration en aura été faite par le Propriétaire dans le temps preſcrit par l'article précédent : Dans le cas où ladite dénonciation n'auroit pas été faite, leſdits Propriétaires, outre l'amende à laquelle ils ſeront condamnés, ſeront privés de cette indemnité.

VI. Dans le cas où la néceſſité de conſerver les Provinces ſaines, obligeroit de faire paſſer les beſtiaux ſains ou malades, d'un lieu dans un autre, il y ſera procédé par les ordres du Commandant en chef, ou de l'Intendant & Commiſſaire départi; & il ſera pris, par ledit Intendant, les meſures néceſſaires pour en aſſurer le prix aux Propriétaires, dans le cas où leſdits animaux réſiſteroient à la contagion.

VII. Fait, Sa Majeſté, très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Propriétaires de beſtiaux, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de faire refus d'exécuter ou de laiſſer exécuter les ordres du Roi qui leur ſeront notifiés par les Officiers ou Soldats, à peine de cinq cents livres d'amende; & dans le cas de rébellion, à peine d'être pourſuivis extraordinairement, ſelon la rigueur des Ordonnances.

VIII. Il eſt pareillement fait défenſes à tous Propriétaires de beſtiaux, ou autres, de conduire, d'un lieu à un autre, ou de tranſporter des peaux ou des cuirs, ou autres matieres capables de répandre la contagion, qu'ils ne ſoient porteurs de permiſſion par écrit des Officiers qui commanderont dans le lieu, ni de contrevenir à aucune des Ordonnances qui ſeront données & publiées par les Commandant ou Intendant, ſous peine de cinq cents livres d'amende, ou telle autre peine portée par leſdites Ordonnances.

IX. Sa Majeſté attribue toute Cour & Juriſdiction, en dernier reſſort, aux Intendans & Commiſſaires départis, pour prononcer les amendes qui ſeront encourues, même pour procéder extraordinairement contre ceux qui auront fait rébellion; les autoriſant, Sa Majeſté, pour les affaires criminelles, à prendre avec eux le nombre de Gradués requis par les Ordonnances, & de

nommer telles personnes capables, & qu'ils jugeront à propos, pour remplir les fonctions de Procureur du Roi & de Greffier : les autorisant pareillement à subdéléguer pour rendre tous Jugemens d'instruction, même de réglement à l'extraordinaire, & autres, en se conformant, par eux, aux regles & Ordonnances du Royaume, sur la matiere criminelle, & notamment à celle de 1670 : Et Sa Majesté interdit à toutes ses Cours, & autres Juges, la connoissance desdits cas, ainsi que de tous ceux relatifs aux précautions ordonnées pour arrêter les progrès de la contagion. Enjoint, Sa Majesté, aux Commandans dans les Provinces, Commandans & Officiers de ses Troupes, aux Intendans & Commissaires départis, aux Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt qui sera imprimé, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le premier jour de Novembre mil sept cent soixante-quinze. *Signé* DE LAMOIGNON.

ORDONNANCE DU ROI, concernant l'exécution des mesures ordonnées par Sa Majesté, contre les progrès de la maladie épizootique, dans les Provinces qui en sont affligées, du premier Novembre 1775.

DE PAR LE ROI.

IL est ordonné à tous Sujets du Roi, de quelque qualité & condition qu'ils soient, dans l'étendue des Provinces de Guyenne, Gascogne, Languedoc & autres, ravagées par la maladie épizootique, de se conformer aux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, qui ont été publiés sur cet objet, & d'obéir à tous ordres & instructions qui seront donnés par le Maréchal de Mouchy & le Comte de Périgord, ou par ceux qu'ils en auront chargés en leur absence, chacun dans l'étendue de leur comman-

dement. Il eſt ordonné à tous Maires, Lieutenans de Maires, Jurats, Echevins, & autres Officiers municipaux, de ſe conformer aux ordres qui leur ſeront donnés par leſdits Commandans, ou par les Intendans & Commiſſaires départis, ſans reconnoître, en cette partie, aucuns autres ordres.

Les Troupes du Roi feront dans les Métairies, étables, écuries, granges, & autres lieux où les beſtiaux pourroient être renfermés, toutes viſites & perquiſitions qui ſeront jugées néceſſaires, ainſi qu'il leur ſera ordonné par les Commandans en chef, ou Officiers qu'ils en auront chargés. Il eſt fait défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de leur faire refus, ou de les troubler, à peine de cinq cents livres d'amende.

Il eſt expreſſément ordonné à tous Officiers, Soldats, Cavaliers ou Dragons, de rendre compte des contraventions, & d'empriſonner ceux qui feront réſiſtance, pour, leſdits Contrevenans, être jugés par l'Intendant, ſur les cas dont ils ſeront coupables.

Il eſt ordonné aux Troupes, d'employer la force en cas de réſiſtance; & ceux qui auroient fait réſiſtance, ſeront jugés ſelon la rigueur des Ordonnances, par l'Intendant & Commiſſaire départi, conformément à l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, de ce jour.

Il eſt expreſſément défendu à tous les Sujets du Roi, de conduire aucuns beſtiaux d'un lieu à un autre, ou de tranſporter aucuns cuirs, peaux, ou autres choſes capables de porter la contagion, à moins qu'ils ne ſoient porteurs de permiſſions par écrit, de l'Officier qui commandera dans le lieu le plus proche de celui dont ils ſeront partis, & viſées par les Officiers, dans les diſtricts deſquels ils paſſeront, ſous peine de confiſcation & de cinq cents livres d'amende: Et en cas de contravention, il eſt ordonné à tous Officiers, Soldats, Cavaliers ou Dragons, ainſi qu'à tous Officiers ou Cavaliers de Maréchauſſée, & autres, qui les rencontreront, de les arrêter & de les conduire devant le Subdélégué le plus proche du lieu où ils auront été arrêtés, pour y être fait droit.

Dans le cas où les Commandans en chef, ou les Offi-

ciers chargés de leurs ordres, jugeroient à propos de faire conduire les bestiaux sains & malades d'un lieu à un autre, conformément aux instructions données par le Roi, ou à ce qu'ils jugeroient nécessaires dans la circonstance, lesdits ordres seront exécutés, à peine de confiscation des bestiaux & de cinq cents livres d'amende en cas de refus, & d'être, les Refusans, poursuivis extraordinairement devant l'Intendant & Commissaire départi, en cas de résistance & de rébellion.

Lesdits Commandans en chef pourront seuls, ainsi qu'il est d'usage, faire assembler les Communautés, & leur faire prendre les armes en cas de besoin, pour aider au service des Troupes, & leur prêter main-forte pour l'exécution des ordres du Roi.

La présente Ordonnance sera imprimée, publiée & affichée par-tout où besoin sera, dans toute l'étendue des Provinces où la maladie s'est manifestée, à ce que personne n'en ignore. FAIT à Fontainebleau le premier jour de Novembre mil sept cent soixante-quinze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE LAMOIGNON.

ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT DU ROI, qui proroge les gratifications accordées par l'Arrêt du 8 Janvier 1775, par chaque mulet ou cheval propre à la charrue, qui sera vendu dans les marchés des Provinces dévastées par l'épizootie, du 29 Octobre 1775.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROI s'étant fait représenter, en son Conseil, l'Arrêt rendu en icelui le 8 Janvier de la présente année, portant qu'il sera payé différentes primes d'encouragement pour les chevaux ou mulets vendus, dans différentes époques, dans les marchés y désignés : & Sa Majesté ayant reconnu que les circonstances qui l'avoient porté à accorder ces

encouragemens, ſubſiſtent encore, & qu'il ne pourroit être que très-utile au bien de ſes Provinces méridionales, dévaſtées par la maladie des beſtiaux, de continuer le même encouragement, & de proroger les époques fixées par ledit Arrêt, & qui ſont expirées : Oui le rapport du ſieur Turgot, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur-Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, ordonne que l'Arrêt du 8 Janvier 1775, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur : Veut, en conſéquence, Sa Majeſté, que les époques fixées par ledit Arrêt, ſoient prorogées ; ſavoir, celle fixée au 20 du mois de Février, par les articles I & II dudit Arrêt, au premier Février 1776; celle fixée, par l'article III, au 20 Mars dernier, au premier Mars prochain; & celles fixées, par l'article IV, au 20 Avril, au premier Avril 1776. Veut au ſurplus, Sa Majeſté, que les formalités preſcrites par ledit Arrêt, ſoient obſervées ſelon leur forme & teneur, par ceux qui deſireront recevoir leſdites gratifications. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, ſa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau, le vingt-neuf Octobre mil ſept cent ſoixante-quinze. *Signé* BERTIN.

PREMIER MÉMOIRE INSTRUCTIF, *ſur l'exécution du plan adopté par le Roi, pour parvenir à détruire entiérement la maladie qui s'eſt répandue ſur les beſtiaux en Guyenne & dans les Provinces circonvoiſines, publié en Janvier 1775.*

L'EXPÉRIENCE a fait voir que toutes les précautions priſes juſqu'à préſent pour arrêter les progrès de la maladie épizootique répandue en Guyenne, ſont inſuffiſantes ; & que, malgré les cordons de troupes qui ont été formés, malgré la vigilance des Officiers qui les commandent, réunie à celle des Adminiſtrateurs, l'on n'a pu empêcher que l'imprudence ou l'avidité de quelques Par-

ticuliers, soit en conduisant, par des chemins détournés, des bestiaux suspects, soit en transportant, en fraude, des cuirs d'animaux morts de la contagion, ne lui aient fait franchir la barriere qu'on avoit cru y opposer; ensorte que la maladie s'est montrée tout-à-coup à des distances très-éloignées, & au milieu de Provinces qui se croyoient à l'abri du danger. Dans plusieurs endroits, on est parvenu à l'étouffer sur le champ, par la célérité avec laquelle on a fait tuer toutes les bêtes malades, séparer toutes les bêtes saines, & désinfecter les étables. On ne sauroit trop louer l'ardeur & l'unanimité avec lesquelles toutes les autorités se sont concertées pour garantir le Languedoc de ce fléau. Cependant, malgré le zele des Etats, la vigilance de M. le Comte de Périgord & celle de M. de Saint-Priest, la maladie a pénétré dans plusieurs endroits de cette Province, & n'a pu y être étouffée, que par des mesures prises avec une activité & une célérité vraiment admirables, & que par-là même on ne peut pas espérer de trouver dans toutes les Provinces, sur-tout dans celles où la maladie peut se montrer tout-à-coup, sans que personne s'y soit attendu, & sans qu'on y soit instruit d'avance des précautions à prendre.

Tant que la maladie subsistera dans un Pays aussi vaste que celui qu'elle embrasse aujourd'hui, on doit toujours craindre qu'elle ne gagne les Provinces voisines, & que, de proche en proche, elle n'infecte la totalité du Royaume.

On ne peut se flatter de prévenir une aussi grande calamité, qu'en attaquant le mal dans toutes les parties qu'il a déjà désolées, & en y éteignant, s'il est possible, tous les germes de la contagion. Ce parti est d'autant plus pressant à prendre, qu'on peut encore espérer de sauver par-là un très-grand nombre de Paroisses, & même plusieurs cantons très-étendus où la maladie n'a point encore pénétré, par la vigilance des Habitans & des Administrateurs à intercepter toute communication avec les lieux infectés. Mais toute leur vigilance court, à chaque instant, risque de devenir inutile, puisque, aussi long-temps qu'ils seront environnés de toutes parts des foyers

de la contagion, la plus légere imprudence suffit pour déconcerter toutes leurs mesures, & les rendre, tôt ou tard, victimes de la négligence de leurs voisins.

Il y a d'autres cantons où les Paysans, trompés par les fausses espérances que leur ont données des Charlatans, s'obstinent à garder les bestiaux malades jusqu'à ce qu'ils meurent ; à les laisser confondus avec les bestiaux sains dans les mêmes étables, dans les mêmes pâturages ; à ne prendre aucune précaution pour purifier les étables où la maladie a régné avant d'y mettre d'autres bestiaux. Rien n'a pu vaincre l'opiniâtreté des Paysans du Condomois sur tous ces points ; & c'est à cette cause sur-tout qu'on doit attribuer la violence avec laquelle la maladie a ravagé cette partie de la Guyenne. Tant qu'on laissera subsister de pareils foyers du mal, jamais ce fléau ne cessera de menacer les parties saines : la contagion deviendra éternelle ; elle ne finira pas même par la destruction de tous les animaux existans dans les lieux attaqués, parce que les étables & les rateliers infectés feront renaître la maladie, lorsqu'au bout de quelque temps on les aura repeuplés de nouveaux bestiaux. Ce sera donc un levain toujours subsistant dans le Royaume, toujours prêt à infecter la masse entiere, & à produire de temps en temps des épizooties générales.

Ces considérations ont fait penser à Sa Majesté qu'il étoit indispensable de s'occuper, sans délai, à détruire entiérement cette maladie, & à en déraciner tous les germes dans tous les lieux où elle a pénétré jusqu'à présent.

Sa Majesté s'est convaincue que ce projet n'a rien que de très-praticable : en effet, il est constaté par le rapport de tous les gens de l'Art, de tous ceux qui ont observé la nature de cette maladie & la marche de ses progrès, & en particulier par les expériences multipliées qu'a faites M. Vicq d'Azir, Médecin de l'Académie des Sciences, envoyé par le Roi sur les lieux, que le mal ne se répand que par la communication médiate ou immédiate du bétail malade avec le bétail sain ; en sorte que dans les lieux même où la contagion déploie le plus

sa fureur, les bestiaux qu'on a tenus enfermés & isolés de toute communication, ont été préservés du mal. Ce fait, qui est constant, donne lieu de se flatter que cette peste est étrangere au Royaume, & qu'elle y a été introduite par des cuirs arrivés par mer à Bayonne, & apportés, dit-on, de la Guadeloupe.

Il suit delà que, si dans une Paroisse où la contagion a pénétré, l'on tue, sans exception, toutes les bêtes malades, qu'on les brûle & qu'on les enterre avec leurs cuirs & leurs cornes, de façon à empêcher que leurs cadavres ne deviennent une nouvelle source de contagion; si l'on éloigne de toute communication les troupeaux où il n'y a point eu de bêtes malades; si l'on tient renfermées dans des étables particulieres les bêtes encore saines, retirées des étables où il y a eu des bêtes malades, & qu'on les tienne ainsi séparées des autres bêtes saines, jusqu'à ce qu'on se soit assuré, par un temps assez long, qu'elles n'ont point contracté la maladie; si on purifie les étables où il y a eu des bêtes malades, avec les précautions les plus sûres & dont l'efficacité est reconnue en pareil cas, l'on parviendra à éteindre entiérement le mal dans cette Paroisse, au point qu'on pourra la repeupler de bestiaux sains, sans craindre d'exposer ces nouveaux venus à la contagion.

L'expérience a confirmé ce raisonnement: la maladie s'est montrée dans plusieurs Paroisses du Périgord, où elle a été éteinte tout de suite, par la sage précaution qu'on a prise de tuer, sur le champ, toutes les bêtes malades, & de désinfecter les étables. De même, la contagion n'a fait aucun progrès en Languedoc, quoiqu'elle se soit montrée dans plusieurs Paroisses assez éloignées les unes des autres; & cela, parce qu'on n'y a pas perdu un moment à prendre toutes les précautions nécessaires pour en éteindre tous les germes.

Il est donc clair qu'en faisant à la fois, dans le plus grand nombre de Paroisses qu'il sera possible, toutes les opérations exécutées avec succès pour désinfecter quelques Paroisses du Languedoc & du Périgord, & en continuant d'opérer ainsi successivement sur toutes les

Paroiſſes qui ſont ou qui ont été infectées dans l'étendue des Paroiſſes affligées de la maladie, l'on peut ſe flatter de purger entiérement le Royaume de ce fléau.

C'eſt le but des meſures que Sa Majeſté a preſcrites, & qui vont être expliquées.

Le cordon de Troupes qui a été formé, juſqu'à préſent, ſous les ordres des différens Commandans, pour circonſcrire les Provinces affligées, juſqu'à préſent, de la maladie, & garantir, s'il eſt poſſible, de la communication les Provinces intactes, doit ſubſiſter pour continuer à remplir le même objet.

Outre ce premier cordon, il en ſera établi d'intérieurs à quelques diſtances, pour couper la communication entre des Villages renfermés dans l'intervalle des deux cordons & le centre des Provinces attaquées, afin qu'on puiſſe déſinfecter à la fois tous les Villages compris dans cet intervalle, ſans avoir à craindre qu'une contagion nouvellement introduite ne vienne croiſer les opérations.

Voici comme on procédera à cette déſinfection.

Il ſera envoyé dans chacune des Paroiſſes compriſes dans l'intervalle qu'on aura entrepris de purifier, un détachement de Soldats ſuffiſant pour, avec les Payſans qui pourront être commandés, exécuter toutes les opérations preſcrites par l'Inſtruction compoſée par le ſieur Vicq d'Azir, & imprimée par ordre du Roi, pour la purification des Paroiſſes. Ce détachement ſera accompagné d'une perſonne experte, ſoit Eleve de l'Ecole vétérinaire, ſoit Chirurgien, ſoit Maréchal ſuffiſamment inſtruit pour reconnoître les bêtes malades, & exécuter tous les procédés indiqués par le ſieur Vicq d'Azir. Il ſera néceſſaire qu'il y ait auſſi une perſonne chargée des inſtructions de l'Intendant ou du Subdélégué, pour donner les ordres convenables aux Officiers municipaux, & pour faire payer, ſur le champ, aux Propriétaires le tiers de la valeur des beſtiaux qu'on ſera obligé de ſacrifier.

On viſitera toutes les étables & tous les beſtiaux de la Paroiſſe, ſans exception, avec les précautions indi-

quées, pour n'occasionner aucune communication entre les bêtes saines & les bêtes malades.

On fera tuer, sans délai, tous les animaux attaqués; on les fera enterrer sur le champ, après avoir fait taillader les cuirs, dans des fosses assez profondes pour que, non-seulement les animaux voraces ne puissent entreprendre de les déterrer pour en emporter les chairs, mais encore pour que les émanations putrides qui s'en exhaleroient, ne puissent répandre la contagion.

On aura soin de faire séparer les bêtes saines, de faire enfermer à part celles qui auront communiqué avec les malades, pour être gardées en quarantaine, jusqu'à ce qu'on soit assuré qu'elles n'ont pu gagner la maladie; & l'on purifiera toutes les étables suivant la méthode décrite dans l'Instruction de M. Vicq d'Azir.

Il est indispensable de mettre la plus grande exactitude & la plus grande fermeté dans l'exécution de ces ordres, & de vaincre, par toute la force de l'autorité, la résistance de ceux qui refuseroient de s'y prêter.

Le sacrifice des bestiaux attaqués, bien loin d'être onéreux aux Propriétaires, leur devient très-avantageux, puisque, malgré les recettes multipliées qu'on a répandues de tous côtés, malgré les espérances illusoires dont une foule de Charlatans ont flatté des Paysans aveuglés, une expérience trop malheureuse a constaté qu'aucun remede connu n'avoit pu triompher de cette maladie. Tous les soins des Eleves des Ecoles vétérinaires, ceux des plus habiles Médecins du pays, ceux de M. Vicq d'Azir, & les différentes tentatives qu'il a faites, n'ont servi qu'à constater cette triste vérité, qu'il n'y a contre cette maladie aucun remede sûr; que, s'il n'est pas absolument impossible de sauver quelques individus, ce ne peut être que par un traitement commencé dès les premiers instans du mal, & suivi méthodiquement avec une attention dont il n'y a que les Médecins les plus expérimentés qui soient capables; qu'il seroit insensé d'attendre ces soins assidus & réfléchis des personnes auxquelles sont nécessairement livrés les bestiaux des cam-

pagnes ; que les individus même qu'on sauveroit, infecteroient, pendant la durée du traitement, d'autres animaux qu'on ne sauveroit pas ; qu'avec les soins les plus constans, & en employant les remedes les plus appropriés, l'on ne sauveroit jamais un animal sur vingt, peut-être sur cinquante animaux attaqués ; que, quand on auroit une espérance raisonnable d'en sauver un sur trois, le Propriétaire seroit exactement indemnisé du sacrifice des bestiaux tués, en recevant le tiers de leur valeur ; & que, si l'espérance est presque nulle, comme il n'est que trop notoire, le paiement de ce tiers est un pur acte de bienfaisance du Roi envers ses Sujets.

Enfin il n'y a d'armes contre cette contagion, que de tuer & de séparer. Il seroit indispensable de tuer tout ce qui est infecté, pour sauver l'Etat entier menacé d'un fléau destructeur. Combien ce sacrifice nécessaire ne doit-il pas devenir facile, quand le Propriétaire y trouve encore son avantage ? Se relâcher sur cette précaution, ce seroit une condescendance funeste : ce ne seroit pas céder à une juste pitié ; ce seroit se rendre complice de l'aveuglement d'une populace aussi ennemie d'elle-même que du bien public.

Quand toutes les Paroisses comprises dans le canton qu'on aura d'abord entrepris de purifier, seront entiérement désinfectées, on fera avancer le cordon intérieur, de façon à embrasser un nouveau district à-peu-près de la même étendue ; & l'on fera, dans toutes les Paroisses de ce nouveau district, les mêmes opérations que dans le premier ; toujours avec la même rigueur, jusqu'à ce qu'elles soient entiérement désinfectées : mais il sera prudent de laisser, dans quelques lieux principaux du premier canton déja purifié, de forts détachemens commandés par un Officier intelligent, qui se fera instruire de la premiere apparition de la maladie, dans les Paroisses où elle pourroit se remontrer, soit par quelque omission dans les premieres opérations, soit par quelque communication nouvelle avec le pays encore infecté. Au premier avis, il se transportera sur le lieu, pour

étouffer le mal dans ſa naiſſance, & faire de nouveau tout purifier.

Lorſque le premier canton déſinfecté aura été quelque temps ſans que le mal y reparoiſſe, & que les bêtes ſéparées des bêtes malades, ſeront reſtées ſaines aſſez long-temps, pour qu'on ne craigne plus qu'elles portent dans leur ſang le germe de la maladie, il ſera convenable de rapprocher le cordon extérieur, afin de pouvoir pouſſer de plus en plus en avant les cordons intérieurs, & les détachemens chargés de viſiter & de déſinfecter les Paroiſſes.

Le cordon extérieur peut être compoſé, en partie, de Cavalerie : ce genre de Troupe eſt même très-avantageux, ſoit pour courir après les Conducteurs de beſtiaux, ou les Marchands de cuirs qui auroient trompé la vigilance des Gardes, pour en introduire du pays infecté dans le pays ſain, ſoit pour ſe tranſporter rapidement dans les Paroiſſes éloignées, où la contagion peut ſe montrer tout-à-coup au milieu des Provinces juſqu'alors intactes. L'Infanterie eſt plus convenable pour les cordons intérieurs & pour les détachemens chargés de déſinfecter les Paroiſſes.

Le Roi a donné ſes ordres pour faire marcher dans la Guyenne, ſur différens points, les Troupes néceſſaires pour ſuivre toutes ces opérations ; & les divers Commandans recevront, ainſi que les Intendans, les ordres néceſſaires pour que tous agiſſent de concert pour ſuivre cette opération.

Il y a peu de Paroiſſes attaquées en Rouſſillon ; & il ſera facile à M. le Comte de Mailly de faire purifier toutes les Paroiſſes qui ont pu être infectées dans l'étendue de ſon département.

Quant au Languedoc, au Quercy & à la partie de la Généralité d'Auch qui avoiſine le Languedoc, M. le Comte de Périgord ſera autoriſé à y faire agir toutes les Troupes qui ſont ou qui ſeront miſes à ſes ordres, pour entamer les opérations de ce côté, par autant de points qu'il le jugera néceſſaire, d'après la quantité de Troupes

qu'il pourra employer, & les connoissances qu'il aura du local.

M. le Comte de Fumel, avec les Troupes qui sont & qui seront mises à sa disposition, commencera par faire désinfecter tout ce qui peut avoir été attaqué de la maladie, soit dans la Saintonge, soit dans le Périgord, & sur-tout dans les environs de Libourne, afin de circonscrire d'abord la maladie derriere la Dordogne, & d'y replier ses postes. La Cavalerie répandue dans la Saintonge & dans le Périgord, suffira pour veiller sur les points où la contagion pourroit reparoître, & s'y porter pour l'étouffer. Il faudra ensuite nettoyer l'entre-deux mers, afin de donner à la maladie la Garonne pour limites.

M. le Comte de Fumel jugera ensuite, par les connoissances qu'il a de l'état des lieux, du nombre de points par lesquels il attaquera la maladie, & la repoussera en resserrant toujours ses limites. Sans doute il s'attachera à nettoyer le Medoc & les environs de Bordeaux, pour ne rien laisser derriere lui. Il seroit à desirer qu'on pût attaquer, le plutôt possible, le Condomois. Il paroît, par les rapports de M. Vicq d'Azir, que c'est le foyer de contagion le plus actif & le plus permanent, parce que c'est le canton où l'aveugle crédulité, dans des recettes de Charlatan & l'obstination à laisser communiquer les bêtes saines avec les bêtes malades, a mis le plus d'obstacles aux précautions qui pouvoient seules ralentir les progrés du mal.

M. le Comte d'Amou, de son côté, peut, avec les Troupes des garnisons de Bayonne & St. Jean-de-Luz, travailler à désinfecter le pays de Labour, & pousser ensuite ses cordons & ses détachemens, soit dans l'intérieur de la Guyenne, soit vers les vallées qui peuvent avoir été infectées, soit du côté des Landes.

Le Roi a cru convenable de ne point circonscrire les pouvoirs de ces trois Commandans, aux limites de leurs commandemens respectifs; il a jugé nécessaire, au contraire, qu'ils suivissent chacun les opérations des Troupes qu'ils auroient commencé à mettre en mouvement, qu'ils poussassent chacun devant eux l'ennemi commun, en con-

certant enſemble leur marche & leurs opérations, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent reſſerré de tous côtés, en ſe rapprochant au point de vaincre entiérement & d'anéantir ce fléau.

Sa Majeſté a penſé que, dans une circonſtance auſſi preſſante & auſſi intéreſſante pour le bien de ſes Peuples, il falloit s'élever au-deſſus des regles ordinaires, & ne conſulter que la célérité du ſervice, qui certainement gagnera à ce que chaque Commandant puiſſe ordonner par-tout où il pourra porter les forces dont il diſpoſe.

Elle connoît trop les ſentimens dont ſont animés ceux qu'Elle charge de cette opération importante, pour ne pas ſe tenir aſſurée qu'ils répondront, par le plus grand concert, à la confiance qu'Elle leur témoigne.

Il eſt ſuperflu d'obſerver que la Maréchauſſée doit partout concourir, avec les Troupes, aux opérations qui ſeront ordonnées.

MM. les Intendans recevront, de leur côté, les inſtructions les plus préciſes pour ſe concerter avec MM. les Commandans, dans les ordres qu'ils auront à donner pour concourir au même but.

Ils ſont chargés de faire payer ſur le champ aux Propriétaires le tiers de la valeur des beſtiaux qu'il faudra ſacrifier. Ils pourvoiront pareillement aux dépenſes qu'exigera la purification des étables.

Le Roi les a auſſi autoriſés à faire payer une gratification ou ſupplément de paye de deux ſols par jour, aux Soldats & Bas-Officiers employés à toutes les opérations, ſoit des cordons, ſoit de la viſite des Paroiſſes.

A l'égard des Officiers, le Roi ſe réſerve de leur donner des marques de ſa ſatisfaction, ſur le compte qui lui ſera rendu de leur conduite, par les Commandans ſous les ordres deſquels ils auront été employés.

Le Roi croit poſſible, avec le nombre de Troupes qu'il fait marcher pour cette opération, de la conſommer entiérement, & d'éteindre abſolument la contagion dans l'eſpace d'environ deux mois; & il deſire très-vivement qu'on puiſſe y parvenir avant le retour des chaleurs, qui, rendant les levains peſtilentiels plus actifs & plus pénétrans, rendroient peut-être l'exécution des précautions preſcrites moins ſûre & moins efficace.

Il ſera bien eſſentiel, quand l'opération ſera entiérement terminée, de veiller encore quelque temps avec la plus grande attention, pour être averti de tous les retours de la maladie, & pour être en état de ſe porter, avec la plus grande célérité, dans les lieux où elle pourroit ſe remontrer, afin de l'y éteindre ſur le champ.

Une autre attention non moins importante, eſt de s'aſſurer, par les informations les plus exactes, ſi cette maladie a pénétré en Eſpagne, & ſi elle y ſubſiſte encore; car, dans ce cas, il ſeroit indiſpenſable de conſerver un cordon ſur la frontiere, pour empêcher toute introduction de beſtiaux ou de cuirs venant d'Eſpagne.

SECOND MÉMOIRE INSTRUCTIF, *ſur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entiérement la maladie qui s'eſt répandue ſur les beſtiaux dans les Provinces méridionales de la France, publié en Novembre* 1775 (1).

LE ROI, avant d'adopter le plan auquel il s'eſt déterminé pour tâcher d'éteindre entiérement la maladie qui regne ſur les beſtiaux dans les Provinces méridionales de la France, avoit ordonné qu'on fît des recherches pour en conſtater la nature & la curabilité. Le réſultat de ces expériences tentées par M. Vicq d'Azir en 1774, dans les mois de Novembre & de Décembre; & en 1775, pendant l'hiver, a été, qu'il n'exiſtoit dans ces Provinces aucune cauſe à laquelle on pût attribuer la naiſſance & les progrès d'une maladie auſſi grave, ſi ce n'eſt la communication. Il a été vérifié, par les expériences de ce même Académicien, qu'il eſt très-facile de

(1) J'ai ajouté quelques notes qui apprennent les bons ou mauvais effets des moyens indiqués & preſcrits dans ce Mémoire.

de faire passer cette maladie, d'un individu dans un autre, par certaines voies, & que par d'autres, on ne le fait que difficilement, ou point du tout; que les remedes les mieux indiqués & administrés le plus sagement, n'ont guéri qu'un tres-petit nombre de bestiaux; que la nature n'étoit alors soulagée par aucune crise; que l'épizootie suit, dans ses progrès, les gorges des montagnes, les vallées, les pâturages qui communiquent les uns avec les autres, & les grands chemins; qu'elle a été plus d'une fois arrêtée par une riviere, sans aucun secours étranger (1), & qu'enfin les bestiaux que l'on a tenus renfermés & éloignés de tout contact suspect, ont été préservés de la contagion au milieu même des pays où elle régnoit avec le plus de fureur.

Vu l'insuffisance des remedes & le danger extrême de la communication, Sa Majesté pensa qu'il seroit contraire au bien de ses peuples, de s'obstiner à combattre l'épizootie par les secours de l'Art, & qu'il ne restoit plus d'autre ressource que de chercher à en arrêter les progrès par tous les moyens que peut fournir une administration active & ferme. Elle ordonna en conséquence, par un Arrêt rendu le 30 Janvier 1775, que l'on assommeroit toutes les bêtes attaquées de l'épizootie dès les premiers symptomes, en payant aux Propriétaires le tiers de leur valeur, & que l'on désinfecteroit les étables suivant les procédés qui furent alors indiqués par les personnes de l'Art. Pour faire connoître plus en détail ses intentions, Sa Majesté fit publier en même-temps un Mémoire instructif sur le plan qu'Elle avoit adopté, & une Instruction sur la maniere de désinfecter les étables & les Paroisses entieres. La marche des Troupes qui devoient se réunir à un centre commun en partant de quatre endroits dif-

(1) Outre la barriere presque impénétrable que fournit une riviere bien gardée dans ses passages, il est très-possible que l'évaporation aqueuse, qui forme une espece de traînée au-dessus & tout du long de son trajet, soit encore un rempart contre la communication.

férens, la position des cordons intérieurs pour préserver les cantons sains & protéger les pays désinfectés, les procédés de la désinfection elle-même, tout étoit détaillé dans cette Instruction.

Le Roi s'étoit flatté que l'on pourroit, par la juste combinaison & l'exécution exacte de ces mesures, arriver au but si desirable de l'extinction totale des foyers de la contagion. Le succès de ces mesures, dans plusieurs cantons, où elles ont été rigoureusement suivies, prouve assez combien elles sont par-tout utiles & nécessaires. Malheureusement ce succès n'a pas été général, & la maladie paroît s'être, non-seulement conservée dans plusieurs cantons qu'elle avoit attaqués, mais elle a même fait des progrès dans des lieux qui, jusqu'à présent, en avoient été préservés, & d'où elle menace l'intérieur du Royaume.

Tout prouve qu'en effet l'extinction de la maladie dans certains cantons, & ses nouveaux progrès dans d'autres, ne doivent être attribués qu'à la différente conduite qui a été tenue. Par-tout où l'on a suivi scrupuleusement ce que l'Instruction du mois de Janvier 1775 avoit prescrit, on a vu le fléau cesser absolument. L'obéissance & la confiance des peuples ont été récompensées par la conservation d'une grande partie de leurs bestiaux; leurs granges & leurs étables sont maintenant remplies, & leurs champs sont cultivés. Les Provinces méridionales fournissent un grand nombre d'exemples de pareils succès : c'est ainsi que l'épizootie a été éteinte dans la Saintonge, dans le Périgord, & dans l'Entre-deux-mers. Le port & les boucheries de Bordeaux, dont les Fauxbourgs ont été infectés, les environs de cette Ville, le Médoc, & une grande partie de l'Agénois, doivent la conservation de leurs bestiaux à l'exécution exacte de l'Arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 30 Janvier 1775. Le Comminge, le Couserans, le Nebouzan, un grand nombre de vallées voisines des montagnes; la Navarre, le Labour, la Soule, & une partie de la Chalosse, ont été parfaitement désinfectés en suivant les mêmes procédés. Enfin la Normandie a été préservée,

l'hiver dernier, par ces mêmes mo... (1). Les pays étrangers pourroient fournir une multitude d'exemples qui viendroient à l'appui de ce qui vient d'être avancé. D'après ces détails, on ne peut douter de l'utilité des moyens indiqués, & l'on doit les regarder comme démontrés par l'expérience.

On en trouve de nouvelles preuves au sein même de la contagion, & dans les endroits où elle paroît avoir jeté les racines les plus profondes. Le Condomois a été sain pendant trois mois, & il a dû cet intervalle heureux à l'assommement & à la désinfection pratiquée avec activité. La maladie a été également suspendue dans le Languedoc pendant quelque temps; & les Etats de Bigorre, par des soins assidus, & par un assommement rigoureux, ont conservé leur Province intacte pendant plusieurs mois, & ceux du Bearn l'ont éteinte en plusieurs endroits.

Si la même confiance eût régné par-tout, & se fût constamment soutenue; si, à mesure qu'un canton étoit désinfecté, l'on eût formé de nouveaux cordons pour désinfecter successivement les nouveaux cantons qu'on y auroit enfermés, on eût pu espérer de vaincre enfin l'ennemi redoutable que l'on combattoit: mais différens dérangemens arrivés dans la disposition des Troupes, par des circonstances étrangeres, ont donné ouverture à la maladie, qui a franchi de nouveau les limites qu'on étoit parvenu à lui donner. D'un autre côté, la confiance aveugle des Propriétaires, dans une multitude de remedes dont on racontoit avec exagération les succès, a fait naître parmi eux la plus grande résistance aux ordres donnés de sacrifier tous les animaux attaqués, & en même temps un esprit de mollesse & d'indulgence parmi ceux qui étoient chargés de l'exécution du plan adopté

(1) Depuis ce temps, on en a vu les heureux effets dans beaucoup d'autres Provinces, & on en est venu au point de pouvoir regarder l'épizootie comme totalement détruite dans le Royaume.

par le Roi, & qui, par une commisération mal entendue, ont fermé les yeux sur tous les moyens que l'on prenoit pour éluder la loi.

Cette condescendance coupable a été portée jusqu'à tolérer que des Propriétaires qui avoient caché la maladie de leurs bestiaux, & qui avoient épuisé toutes les vaines recettes de la charlatanerie, vinssent les déclarer pour les faire assommer, au moment où il ne leur restoit plus aucune espérance de les sauver, & reçussent impudemment, pour prix d'un sacrifice qu'ils n'avoient pas voulu faire, le tiers d'une valeur qui n'existoit plus. Par-là, les sommes destinées par le Roi à arrêter les progrès de la contagion, n'ont plus servi qu'à l'alimenter, en fournissant au paiement des drogues proscrites par la nature même du bienfait, & en encourageant l'abus des traitemens longs & secrets, qui, quand même ils auroient réussi à sauver un animal attaqué, exposoient à la contagion tous les animaux sains du voisinage. Ainsi les ressources de la libéralité du Roi, & les finances des Provinces, ont été épuisées & dissipées en pure perte. Des sommes immenses ont été dispersées, & les foyers du mal, en redoublant d'activité, ont de plus en plus étendu leurs ravages.

A une confiance mal entendue dans les remedes, s'étoit joint un préjugé encore plus dangereux. Malgré les exemples les plus frappans de la communication de l'épizootie, par la cohabitation & la compascuité, la plupart des Habitans ont refusé de croire à cette contagion, & n'ont pas voulu séparer les bestiaux sains d'avec les malades. Au milieu de ces abus, il n'est pas surprenant que la maladie ait fait des progrès rapides, & qu'elle ait franchi la Garonne, son ancienne barriere, en plusieurs points, sur-tout en Agénois & dans le Diocese de Toulouse, d'où elle menace les montagnes qui touchent à l'Auvergne & au Limousin, & par conséquent le centre du Royaume.

Malgré la continuité du mal, & l'obstination des préjugés qui en fomentent l'activité, le Roi ne veut point

abandonner le projet (1) qu'il a formé de parvenir à en arrêter le cours, & à l'éteindre totalement. Sa Majesté a de nouveau fait examiner, en sa présence, les moyens qu'exige la circonstance actuelle, & qu'Elle permet d'employer : Elle a vu par le compte qu'Elle s'est fait rendre des expériences & observations tentées de nouveau par M. Vicq d'Azir, conformément à ses ordres, dans les mois de Septembre, Octobre & Novembre de la présente année, que dans plusieurs cantons où la maladie est ancienne, elle semble avoir pris un caractere plus doux & moins meurtrier; en sorte que l'on peut, par les secours de l'Art, administrés avec intelligence, guérir un assez grand nombre de bestiaux attaqués : mais Elle est instruite en même temps que cette espece d'adoucissement purement local, n'a rien diminué, ni de la rapidité avec laquelle la contagion se propage, toutes les fois qu'elle trouve les voies de communications libres, ni de la fureur avec laquelle elle ravage les lieux où elle arrive pour la premiere fois.

Sa Majesté a conclu de ces faits, 1°. qu'il ne falloit rien diminuer de la vigilance ni de la rigueur des précautions à prendre, pour empêcher la maladie de s'étendre dans les parties ou encore intactes, ou désinfectées & repeuplées de bestiaux sains, & sur-tout pour mettre entiérement à l'abri de ses ravages l'intérieur du Royaume.

2°. Que le trop petit nombre de Troupes, & la difficulté de les faire opérer par-tout avec une égale activité dans la saison pluvieuse, sans les exposer à des fatigues destructives, ne permettant pas d'entreprendre, dans cette saison, la désinfection totale des pays attaqués, il convenoit de se borner à contenir, pendant l'hiver, la maladie dans des limites qu'elle ne puisse passer, en formant autour d'elle une espece d'enceinte; & qu'à l'égard de l'intérieur de cette enceinte, on pourroit y suspendre l'assommement, & par conséquent le paiement du tiers dont on a trop long-temps abusé, en même temps que

(1) Ce projet a en effet réussi.

l'on toléreroit l'usage des remedes qui peuvent y être administrés avec plus de succès, & n'avoir pas le même danger que sur les limites qui séparent le pays infecté du pays sain.

Toujours cependant en se réservant, lorsque la saison le permettra, de rassembler plus de Troupes, de les faire manœuvrer avec plus d'activité, de reprendre alors le plan de désinfection générale suspendu, & de le suivre jusqu'à ce que la maladie soit entiérement bannie du Royaume.

C'est d'après ce nouveau plan, dicté par la circonstance, que le Roi a jugé à propos de faire connoître à toutes les personnes chargées de ses ordres, ce qu'elles ont à faire pour remplir ses vues.

Pour en assurer d'autant plus l'exécution, & pour établir des rapports plus combinés dans les mesures qu'il convient de prendre, Sa Majesté a pensé que le concours de plusieurs autorités sur le même objet, ne pourroit que porter du trouble & de la lenteur dans un service dont la célérité & l'entiere uniformité de principes & de vues, peuvent seules assurer le succès.

En conséquence, Elle a jugé à propos de confier exclusivement l'exécution de ses ordres à M. le Maréchal Duc de Mouchy & à M. le Comte de Périgord, auxquels Elle a conféré, chacun dans leur partie, la plénitude des pouvoirs de Général d'armée, & à MM. les Intendans qu'Elle a autorisés à prononcer en dernier ressort sur tout ce qui concerne l'épizootie; c'est ce qu'Elle a ordonné par l'Arrêt du Conseil d'Etat, rendu le premier Novembre 1775.

Cette instruction se divise naturellement en trois parties; elle doit indiquer:

1°. Les précautions à prendre pour empêcher la maladie de s'étendre dans l'intérieur du Royaume, & pour la repousser, à cet effet, derriere la Garonne, sur la rive gauche de cette riviere.

2°. Les mesures nécessaires pour garantir les parties saines qui se trouvent au-delà de la Garonne, tant du côté des Landes & de la mer, que du côté des vallées qui sont au pied des Pyrénées.

3°. Ce qu'il convient de faire pendant l'hyver dans l'intérieur du pays infecté, pour y diminuer, autant qu'il sera possible, les ravages de la contagion, & veiller à ce que du moins l'on ne néglige pas les précautions compatibles avec la circonstance.

PREMIERE PARTIE.

Précautions à prendre, pour empêcher la maladie de pénétrer dans l'intérieur du Royaume.

La Garonne est la seule barriere que l'on puisse opposer, avec quelque certitude, aux progrès de l'épizootie ; il faut donc déterminer les mesures qui doivent êtres prises sur la rive droite, celles qui doivent être prises sur la rive gauche de cette riviere, & enfin celles qu'il convient de prendre sur la Garonne elle-même.

Opération sur la rive droite de la Garonne.

PREMIER CAS. Si la maladie passe sur la rive droite de la Garonne, comme elle a fait dans l'Agénois, & qu'il n'y ait que quelques Métairies infectées, & situées d'ailleurs assez près de la ligne, alors on assommera, avec la plus grande célérité, les bestiaux malades ; on les enterrera suivant l'Ordonnance. On désinfectera les granges, & on fera passer les bestiaux sains de ces mêmes Métairies, dans l'intérieur de la ligne, c'est-à-dire, sur la rive gauche de la Garonne, au moins à une lieue de distance de cette riviere : on aura soin, en les conduisant, de ne les faire passer que par des lieux infectés ; on emploiera, pour leur trouver de nouvelles habitations, quelques-uns des moyens qui seront expliqués ci-après (1).

(1) La migration des bestiaux faite en petit, a souvent réussi ; mais lorsqu'on l'a faite en grand, on y a trouvé mille inconvéniens, parmi lesquels les trois suivans sont les plus considérables. 1°. L'agriculture & le labour du pays dont on déplace les bestiaux, devient

Mais de quelque manière que l'on s'y prenne, l'intention de Sa Majesté est qu'on ne laisse subsister sur la rive droite de la Garonne, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucunes bêtes attaquées de l'épizootie, ni même aucune de celles qui ont habité avec elles dans la même Métairie : or, l'assommement des bêtes malades, & la migration des bêtes saines (1), sont les seuls moyens auxquels on puisse avoir recours dans cette circonstance : il sera même d'autant plus facile de faire passer ces dernieres dans l'intérieur de la ligne, que dans ce premier cas, on a supposé peu de distance entre la Garonne & les pays infectés.

SECOND CAS. Si la maladie se déclare sur la rive droite, assez loin de la ligne, pour que l'on ne puisse faire refluer les bestiaux sains qui ont vécu avec les bestiaux malades, sans leur faire faire un long trajet dans les pays sains où ils pourroient porter la contagion, alors on fera assommer les bestiaux malades, dès les premiers symptomes, & l'on en payera le tiers. On assommera également les bestiaux sains qui auront vécu avec les premiers ; & après une juste estimation, Sa Majesté veut bien en payer la totalité : ce qui doit être regardé, dès-à-présent, comme un acte de bienfaisance, puisqu'il résulte des observations faites jusqu'à ce jour, que, pour l'ordinaire, aucun des bestiaux d'une Métairie n'échappe à la contagion, aussi-tôt que quelques-uns d'entr'eux en ont été frappés, à moins que l'on ne prenne, de très-bonne heure, des précautions auxquelles, jusques ici, les Habitans des campagnes n'ont pas voulu s'assujettir. MM. les Intendans publieront, en conséquence, des Ordonnances par lesquelles tout Particulier sera tenu de déclarer

fort difficile : 2°. il n'est pas aussi facile qu'on pourroit le croire, de trouver des Propriétaires qui veuillent les recevoir : 3°. la plus grande partie de ces bestiaux meurt de l'épizootie peu de temps après être arrivée au lieu de sa destination.

(1) On s'est convaincu depuis par expérience, que le meilleur parti est d'assommer aussi les bêtes saines qui ont communiqué.

une bête aussi-tôt qu'elle sera attaquée d'une maladie douteuse ; alors on y enverra un Artiste vétérinaire ou un Expert ; & si c'est l'épizootie, on fera ce qui est dit ci-dessus.

TROISIEME CAS. Le cas le plus embarrassant est, sans doute, celui dans lequel la maladie a fait, sur la rive droite de la Garonne, des progrès assez rapides pour embrasser un grand nombre de Paroisses, sur-tout si c'est dans un pays riche en bestiaux ; c'est le cas dans lequel se trouvent actuellement une partie du Diocèse & de la Ville même de Toulouse. Les progrès de la maladie ont infecté un très-grand nombre de Paroisses dans un pays riche en bestiaux ; & la Ville de Toulouse, où il y en a beaucoup, ajoute encore aux difficultés de la circonstance.

Le seul parti qu'il y ait à prendre dans une circonstance aussi fâcheuse, est de dépeupler absolument de bestiaux la partie infectée du Diocèse de Toulouse (1), soit en les employant aux salaisons, soit en les consommant dans les boucheries, soit en les faisant passer sur la rive gauche de la Garonne, au moins à une grande lieue de cette riviere, & de désinfecter en même temps, avec le plus grand soin, les étables. Alors il restera, sur la rive droite, un vuide nécessaire à la conservation de toute la France.

Cette migration des bestiaux, de la rive droite à la rive gauche de la Garonne, a déjà été exécutée en petit dans deux Paroisses de l'Agénois, situées sur la rive droite. M. l'Intendant de Bordeaux a fait payer le tiers des bestiaux, en les enlevant à leurs Propriétaires ; ensuite il les a fait passer sur la rive gauche, où ces animaux ont été remis à des Particuliers, qui se sont engagés à

(1) Si cependant ce dépeuplement étoit trop coûteux, alors on se contentera de faire un vuide d'une ou deux lieues sur la lisiere du pays infecté, entre Revel & Toulouse. Des Gardes très-serrées empêcheront alors la communication le long de ce vuide, & le repeuplement.

en payer la valeur, si, pendant un an, ils se conservoient sains & saufs; les deux tiers de cette somme devant alors rentrer au premier Propriétaire, & l'autre tiers au Roi, qui en a fait l'avance, & qui répond de toute la valeur, si les bêtes meurent de l'épizootie, avant l'époque susdite.

Ce moyen pourroit être employé pour le reflux total du Languedoc; il suffiroit même de fixer l'époque à quatre mois (1), étant impossible qu'une bête conserve plus long-temps le germe de la maladie. Il paroît qu'en Languedoc on a pensé que le paiement du tiers, au moment du reflux, ne suffiroit pas pour mettre les Cultivateurs, qui se privent de leurs bestiaux sains, en état de se pourvoir des chevaux ou mulets nécessaires à leurs besoins; & qu'en conséquence il convenoit de porter ce paiement, au moment du reflux, à la moitié de la valeur. Le Roi ne peut, sur cela, que s'en rapporter à la prudence des personnes chargées de l'exécution de ses ordres; mais elles doivent veiller, avec la plus grande attention, à ce que les estimations ne soient pas portées au-delà de leur véritable valeur; elles doivent se souvenir que toute profusion, en ce genre, amene l'impossibilité de subvenir aux dépenses nécessaires.

Puisque le Roi, en obligeant les Propriétaires de se défaire de leurs bestiaux sains, leur avance une portion du prix, & leur garantit le reste, il est très-important de trouver des moyens de placer ces bestiaux de façon à en faire rentrer la valeur entiere, afin que les Propriétaires reçoivent le restant du prix, & que le Roi recouvre l'avance qu'il a faite, avec le moins de frais possibles.

Le premier moyen que l'on a employé en Agénois, consiste à chercher, dans les cantons où l'on se propose de faire transmigrer les bœufs des Particuliers, qui, ayant besoin de bestiaux pour exploiter leurs terres, ou pour consommer leurs fourrages, consentent, de gré à gré, à

(1) On a été obligé de la fixer à six.

recevoir les bestiaux amenés de la rive droite de la Garonne, pour s'en servir à leur usage ; à la charge d'en payer la valeur entiere au bout du terme de quatre mois, terme assez long pour qu'on ne puisse croire que ces bestiaux eussent apporté avec eux le germe de la maladie. Si les bestiaux mouroient avant ce terme, la perte retomberoit à la charge du Roi, qui répondroit du prix aux Propriétaires. Le soin de chercher des Particuliers de bonne volonté, pour recevoir ces bestiaux, ne peut regarder les anciens Propriétaires à qui on ôte leurs bestiaux, & qui d'ailleurs sont trop éloignés du lieu où ils doivent être transportés. Il est donc nécessaire que les Intendans se chargent, par le moyen de leurs Subdélégués, de faire cette recherche dans les Paroisses limitrophes de celles qui doivent rester vuides.

Il faut avouer que cette recherche n'est pas sans quelque embarras, & que d'ailleurs les bestiaux les plus sains, portés ainsi dans l'intérieur des Provinces dévastées par la maladie, seront fort exposés à en contracter le germe : s'ils viennent à périr avant les quatre mois, la perte entiere de leur valeur retombe à la charge du Roi, qui en est resté garant vis-à-vis du premier Propriétaire.

On pourroit éviter ce risque, en prenant un second moyen de placer ces bestiaux. Ce moyen consiste à les conduire dans les cantons où l'on sait que le besoin en est le plus grand, & là, de les vendre à l'enchere : il est possible qu'ils soient vendus un peu au-dessous de la valeur à laquelle ils auroient été estimés ; il y auroit, dans ce cas, une perte réelle pour le Roi ; mais cette perte seroit peut-être moins forte que celle qui résulteroit de la mort des bestiaux enlevés par la contagion avant les quatre mois, & dont il faudroit que le Roi payât la totalité. On trouve d'ailleurs, dans ce second moyen, l'avantage d'une rentrée plus prompte du prix de la vente, soit au profit du Roi, soit au profit du premier Propriétaire.

Il se présente un troisieme moyen, qui paroît même préférable aux deux premiers, en ce que non-seulement

il assure une rentrée plus sûre de la valeur des bestiaux, mais encore en ce qu'il arrête peut-être encore plus sûrement le cours de la contagion.

Ce moyen est de tuer les bestiaux, même sains, de tout le pays qu'on veut dépeupler, soit en vendant aux Bouchers ce qu'ils en peuvent consommer, soit en faisant saler ce qui ne peut pas être consommé sur le champ, & faisant débiter les salaisons dans les ports, pour les besoins de la navigation & du commerce.

Pour faciliter d'autant plus l'usage de ce moyen, il vient d'être donné ordre aux Munitionnaires de la Marine, d'établir un atelier de salaison de bœufs à Grenade, à trois lieues au-dessous de Toulouse, sur la rive gauche. Il sera très-aisé d'y faire passer les bœufs sains qu'on aura tirés de la rive droite, de les y faire tuer & saler, d'y faire faire en même temps la désinfection des cuirs par la chaux, sous les yeux des Troupes & des Préposés les plus vigilans, avec toutes les précautions les plus rigoureuses, pour qu'il n'en puisse résulter aucun foyer nouveau de contagion.

L'Intendant feroit également payer au Propriétaire la moitié de la valeur, & prendroit un terme pour faire payer l'autre moitié sur les fonds qui rentreroient par le débit des salaisons.

Si quelque Entrepreneur particulier vouloit entreprendre pour son compte un commerce de salaisons, il seroit libre d'établir de pareils atteliers, pourvu que ce fût dans des lieux désignés par les personnes chargées de l'autorité, & en se soumettant à toutes les précautions qui leur seroient prescrites. Ils pourroient acheter pour leur compte, les bestiaux des Propriétaires, qui, par ce moyen, en toucheroient, sur le champ, la valeur.

Un Médecin ou autre Vétérinaire, sera présent lorsque l'on tuera les bœufs pour les saler ensuite; & il constatera, par l'examen extérieur de l'animal, & par l'inspection des viscères, que l'on peut, sans danger, en faire cet emploi.

Quoique ce dernier moyen paroisse le plus avantageux de tous, ils peuvent être tous utiles, & même nécessaires,

car il se peut que le nombre des bestiaux à faire refluer, soit trop considérable pour qu'on puisse les employer tous en salaisons (1). C'est sur quoi le Roi ne peut que s'en rapporter à la sagesse des Administrateurs chargés de l'exécution de ses ordres.

Cette opération du dépeuplement des cantons attaqués sur la rive droite de la Garonne, demande, pour être exécutée avec un plein succès, une marche prompte, mais non précipitée. On doit toujours laisser subsister un cordon entre le pays sain & celui où régnoit la contagion. On commencera l'opération par les endroits les plus éloignés de la Garonne, & on désinfectera soigneusement toutes les étables, à mesure que l'on fera retirer les bestiaux. Après avoir évacué une certaine étendue de pays, & n'avoir rien laissé d'infecté, on avancera, en suivant la même marche, & l'on s'approchera successivement de la Garonne, en laissant par-tout derriere soi un vuide exact & entiérement désinfecté. La migration des bestiaux se fera ainsi par troupeaux, & non tout-à-la-fois; leur distribution & la désinfection des granges, deviendront en même temps plus faciles & plus assurées. Enfin on ne laissera rien de suspect sur la rive droite de la Garonne, à quelque distance que ce soit, la moindre négligence feroit manquer le succès d'une opération difficile & dispendieuse.

Précautions particulieres pour la Ville de Toulouse.

Inutilement on prendroit les mesures les plus sages & les mieux concertées; tout ce qu'il en auroit coûté au Roi & aux Particuliers pour leur exécution, seroit absolument perdu, si on laissoit subsister dans Toulouse un foyer d'autant plus dangereux, que les Habitans des Provinces

(1) Ce dernier moyen n'est pas sans difficulté. Outre les embarras qui accompagnent l'établissement d'un pareil attelier, il est nécessaire que les bœufs soient en bon état, & que la saison soit convenable; conditions qu'il n'est pas toujours au pouvoir des Administrateurs de réunir.

voisines, appellés sans cesse dans cette Ville par leurs besoins & par leurs affaires, ne manqueroient pas d'y prendre la contagion, & de la propager ainsi dans les pays les plus éloignés. Pour éteindre entiérement ce foyer, il est indispensable de ne souffrir aucune bête à cornes dans la Ville ni dans les Fauxbourgs de Toulouse, de faire sortir celles qui y sont, soit pour les faire placer sur la rive gauche de la Garonne, soit pour les faire tuer & saler ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus; & de défendre rigoureusement qu'il en entre aucune, sous quelque prétexte que ce puisse être, si ce n'est pour être consommée dans les boucheries, qui auront leurs dépôts hors la Ville, & auxquelles les bestiaux seront conduits à mesure que l'on en aura besoin. A l'égard des denrées que les Paysans des environs apportent journellement, pour l'approvisionnement de la Ville, il sera indiqué au dehors deux ou trois places ou abords, dans lesquels seuls il sera permis d'apporter les denrées qui arriveront par des voitures attelées de bœufs. On ne laissera demeurer les voitures dans ces lieux, que le temps nécessaire pour y décharger les denrées & marchandises qui doivent être mises en vente; & les Voituriers seront obligés de retourner tout de suite chez eux.

On ne permettra à aucune des voitures, venant de la rive gauche de la Garonne, de passer cette riviere; & pour cet effet, on assignera une place particuliere du côté de la rive gauche, à l'entrée du Fauxbourg, où arriveront toutes les denrées venant de la Guyenne. Il est essentiel de désinfecter, avec le plus grand soin, toutes les étables de la Ville & des Fauxbourgs de Toulouse, afin que, lorsque la circulation des bestiaux redeviendra libre, la maladie ne puisse y renaître.

Opérations sur la rive gauche de la Garonne.

1°. Il est si important, pour garantir l'intérieur du Royaume, de rendre la Garonne une barriere insurmontable à la contagion, qu'il ne faut pas se borner à chasser la maladie de tous les lieux situés sur la rive droite. Il est

encore nécessaire de la reculer le plus qu'il sera possible, & de la tenir éloignée de la rive gauche par le même moyen qui a été adopté pour la bannir des lieux qu'elle occupe sur la rive droite; c'est-à-dire, par le dépeuplement absolu d'une lisiere d'une lieue de large, le long de la rive gauche, dans toutes les parties du cours de cette riviere, où cette rive est infectée; c'est-à-dire, à-peu-près depuis l'embouchure de la Bayse jusqu'à Carbone ou Cazeres, & plus haut encore, si la maladie y a pénétré (1).

Ce dépeuplement se fera par les mêmes moyens qui ont été expliqués ci-dessus, en parlant du refluement des bestiaux des cantons attaqués sur la rive droite. On commencera par les Paroisses les plus voisines de la Garonne, mais on n'y commencera cette opération qu'après qu'elle aura été complettement faite sur la rive droite.

2°. Un second cordon, moins serré que le premier, occupera la ligne de démarcation qui sépare le pays évacué d'avec le pays infecté.

3°. Le pays où l'on aura fait le vuide, restera absolument dépourvu de bestiaux jusqu'à nouvel ordre; & les Troupes y feront des patrouilles pour empêcher le repeuplement & pour prévenir les abus qui pourroient s'y glisser.

Des moyens de pourvoir aux besoins de la culture dans les lieux d'où l'on aura fait refluer les bestiaux.

En obligeant les Propriétaires à se priver de leurs bestiaux, il est également juste & nécessaire de leur procurer les moyens d'y suppléer pour tous les besoins de la culture & du commerce. C'est un des objets dont il importe le plus de s'occuper; cependant il faut observer que ces pays étant, lors de l'invasion de la maladie, très-fertiles en bestiaux, & en ayant beaucoup plus qu'il ne

(1) Le dépeuplement, dans toute cette étendue, n'a point été exécuté. On s'est contenté de le faire vers Agen. Les dépenses énormes qu'il exigeoit, & le succès des autres moyens, ont empêché d'y avoir recours.

leur en falloit pour leur labour, ils n'auront pas besoin, après l'opération du reflux, d'une aussi grande quantité de bestiaux ou de mulets, & qu'un nombre beaucoup moindre de ces animaux, pourra leur suffire. Pour en faciliter l'achat, le Roi continue les gratifications déja accordées à ceux qui feront passer, & qui vendront des chevaux ou mulets dans l'intérieur des Provinces dévastées. Le paiement de la moitié de la valeur des bestiaux que l'on enlevera, fait sur le champ, & celui de la seconde moitié, qui ne sera pas long-temps attendu, donneront aux différens Particuliers de grandes facilités pour profiter de cette faveur accordée par le Gouvernement. Déja dans plusieurs parties des Provinces méridionales, dont l'épizootie a infecté presque tous les bestiaux, & où l'on n'a payé qu'une partie de leur valeur, on s'est pourvu d'ânes & de mulets, dont la nécessité a su tirer un parti avantageux pour la culture.

Ces secours, que beaucoup de Citoyens ne pourront obtenir qu'avec peine de leurs épargnes & de la médiocrité de leur fortune, pourroient leur être plus facilement offerts par la spéculation de quelques Particuliers qui acheteroient des chevaux & des mulets, dans la vue de les louer à différens Propriétaires, ou même de labourer leurs terres à forfait, ce qui feroit, par cet arrangement, une ressource précieuse pour ceux qui ne seroient point en état d'avancer le prix des chevaux dont ils auroient besoin. Enfin, cette même spéculation peut être faite par des personnes bienfaisantes, qui, achetant des chevaux pour leur propre compte, les emploieroient, après avoir cultivé leurs terres, à faire travailler celle des Habitans de leurs Paroisses, qui, sans ce secours, ne pourroient les faire cultiver. On a vu plusieurs exemples de ce genre de charité, vraiment éclairée, dans l'intérieur des Provinces dévastées, & en Particulier dans le Languedoc. Plusieurs Seigneurs ont réuni leurs aumônes pour acheter une certaine quantité de chevaux & de mulets, qu'ils ont alternativement prêtés aux pauvres Métayers de chaque Communauté. MM. les Intendans ne peuvent mieux faire que d'indiquer & de faire indiquer aux personnes considérables

sidérables de chaque Paroisse, ce moyen de bienfaisance. Le Roi ne peut assez leur recommander cet objet de leur attention. Le Roi attend aussi du zele des Etats des Provinces affligées de l'épizootie, qu'ils se porteront à tout ce qui pourra tendre au soulagement des peuples, & surtout à assurer les moyens de cultiver les terres.

Opérations sur la Garonne elle-même.

1°. Il sera défendu à tous Maîtres de bateaux de passage & autres Conducteurs de barques sur la Garonne, de faire passer les bêtes à cornes, sous quelque prétexte que ce puisse être, soit pour les faire entrer dans les lieux infectés, soit sur-tout pour les faire sortir. Afin d'assurer davantage le succès de cette défense, on fera planter des poteaux à tous les passages, où toutes les barques quelconques seront attachées la nuit avec chaîne & cadenats, dont on remettra la clef au Commandant du port le plus voisin, pendant lequel temps personne ne pourra passer, à moins qu'il ne soit accompagné par un homme de la garde, qui aura soin que le bateau soit ensuite attaché comme il est dit ci-dessus.

2°. On établira une ligne de Troupes le long de la Garonne, depuis son embouchure jusqu'à sa source. Les postes seront sur-tout très-serrés depuis l'embouchure de la Bayse, jusqu'au de-là de Carbonne ou même de Cazères : s'il est nécessaire, on fera construire, à cet effet, des baraques entre les maisons ou Villages qui bordent cette riviere, & qui ne sont pas assez nombreux pour servir au logement des postes ainsi rapprochés. On placera entr'eux, pour les fortifier, des gardes de Paysans; en un mot, on portera de ce côté le plus de Troupes qu'il sera possible, afin de boucher, d'une maniere sûre, toutes les avenues par lesquelles la contagion pourroit pénétrer. Les Troupes de M. le Maréchal de Mouchy, seront employées à garder les bords de la Garonne, depuis Castel-Sarrasin, jusqu'à son embouchure, & surtout à désinfecter & à garantir l'Agénois. Celles de M. le Comte de Périgord garderont la Garonne, depuis Castel-

Sarrasin, jusqu'à sa source ; sur-tout elles repousseront la maladie de la rive droite sur la rive gauche, & l'y maintiendront.

SECONDE PARTIE.

Mesures à prendre pour garantir les pays sains placés entre la Garonne, la Mer & les Pyrénées.

L'objet de repousser la maladie au-delà de la Garonne, pour en garantir l'intérieur du Royaume, est certainement le premier & le plus important dont on doive s'occuper, mais il n'est pas le seul. Dans la vaste étendue de pays compris entre la Garonne, les Pyrénées & la Mer, il existe de très-grands espaces entiérement exempts de la maladie, soit qu'elle n'y ait point encore pénétré, soit qu'on soit parvenu à l'y détruire & à les désinfecter entiérement ; tels sont le Bazadois & toutes les Landes, jusqu'à Bayonne, où la maladie ne s'est montrée que dans les petits cantons de Born & du Marensin, qui sont à présent parfaitement sains & désinfectés. Le pays de Labour est entiérement désinfecté. La plus grande partie des vallées au bas des Pyrénées & de la Bigorre, est encore intacte : du côté du Languedoc, le Couserans, le pays de Foix, le Comminge, sont entiérement sains après une parfaite désinfection. Les pays qui forment, en quelque sorte, une chaîne continue autour du pays infecté, sont d'autant plus précieux à conserver, qu'ils sont actuellement remplis d'une immense quantité de bestiaux, & que par-là ils sont la ressource la plus assurée pour le repeuplement des pays dévastés.

La conservation de ces cantons est donc, après le repoussement de la maladie derriere la Garonne, l'objet le plus pressant. Pour y parvenir, il paroît indispensable de former sur leur limite des cordons de Troupes chargées d'empêcher toute communication entre le pays sain & le pays infecté. Ces cordons paroissent devoir être placés ; savoir, un pour garantir les Landes, depuis Bazas jusqu'à Dax, appuyé sur la Garonne & sur l'Adour ; un

ſecond pour couvrir les vallées des Pyrénées, ſur-tout employé à garder les gorges des vallées ; enfin, un troiſieme depuis l'embouchure des deux Neſtes, à-peu-près juſqu'au Gers, pour couvrir les pays ſains voiſins du Languedoc. Ce ſera aux Commandans à ſe déterminer, par les circonſtances locales, ſur la poſition plus ou moins avancée de ces cordons : il faut auſſi qu'ils demandent la quantité de Troupes néceſſaires pour les former ; & ſi les Troupes ne ſuffiſent pas, il faut qu'ils tâchent de les faire ſeconder par des patrouilles exactes de Payſans qui ont le plus grand intérêt à ſe garder contre la contagion.

Il ſeroit trop diſpendieux d'entreprendre de former, ſur toute la longueur de ces cordons, un vuide pareil à celui qui a été preſcrit ci-deſſus pour le bord de la Garonne : mais par cette raiſon-là même, il eſt indiſpenſable que l'on y continue d'aſſommer, ſans aucune rémiſſion, tous les animaux attaqués dès les premiers ſymptomes, & de faire déſinfecter ſcrupuleuſement toutes les étables, en continuant de faire payer le tiers de la valeur des beſtiaux aſſommés ; mais en veillant à ce que l'eſtimation n'en ſoit pas exagérée, & à ce que l'on ne paie rien pour les beſtiaux qui n'auront pas été déclarés le premier jour.

Comme l'intention du Roi n'eſt pas que pendant l'hiver on continue d'aſſommer, ni de payer le tiers dans l'intérieur du pays infecté, il ſera néceſſaire, pour ne rien laiſſer d'arbitraire, & pour ôter aux Habitans des lieux, par la connoiſſance exacte de la loi qui leur eſt impoſée, tout prétexte de réſiſtance, que les Intendans faſſent publier & afficher des Ordonnances, contenant le nom de tous les lieux ſitués ſur la limite du pays ſain & du pays infecté où l'aſſommement ſera continué. Ils ſe concerteront avec les Commandans Militaires pour déterminer ces lieux d'après la connoiſſance du local.

Il n'eſt pas moins néceſſaire d'établir, dans toutes les Paroiſſes limitrophes du pays infecté, une police très-exacte, d'après laquelle on puiſſe s'aſſurer qu'il n'y entre

ni n'en sort aucuns bestiaux. Pour cela, il convient d'ordonner que tous les bestiaux soient marqués, & qu'ils portent à la corne la premiere & la derniere lettre du nom de leur Paroisse; qu'il en soit fait un dénombrement exact, & qu'ils soient à-peu-près signalés. Les Maires, Consuls, Jurats, Syndics ou Préposés, chargés de visiter tous les jours les granges & métairies qui leur seront assignées, s'appercevront aisément s'il est entré ou sorti de nouveaux bestiaux. Il y a des Paroisses, situées au milieu de cantons infectés, qui doivent à l'observation de cette police la conservation de leurs bestiaux.

Les Troupes qui formeront ces cordons, ne doivent laisser passer aucuns bestiaux étrangers, & doivent faire rétrograder les Mendians & gens sans aveu, qui, n'ayant d'autre asyle que les granges où l'on tient les bestiaux, prennent dans l'une, sur leurs habits, le venin qu'ils vont ensuite porter dans d'autres.

Tous ceux qui, malgré les défenses, entreprendroient de conduire des bestiaux du pays infecté dans le pays sain, doivent être arrêtés & mis en prison. L'intention du Roi est que leur procès soit instruit, pour être condamnés à des peines afflictives, sur lesquelles le Roi fera connoître incessamment sa volonté.

TROISIEME PARTIE.

Mesures à prendre dans l'intérieur des pays infectés.

L'impossibilité absolue d'entreprendre, dans la saison de l'hiver, la désinfection totale de l'intérieur des Provinces attaquées par la maladie, & le peu de succès que l'on obtiendroit en n'entreprenant cette désinfection que dans un petit nombre de lieux, ont déterminé le Roi à remettre à un autre temps cette grande opération (1),

(1) On a été obligé d'y revenir plutôt que l'on n'avoit pensé. Malgré l'étendue du foyer, M. de Clugny, alors Intendant de Bordeaux, a eu assez de courage pour entreprendre de le détruire. Il a

& par conséquent à abandonner à lui-même l'intérieur du pays dévasté par la maladie. C'est par une suite de cet abandon, que le Roi tolere dans ces cantons, pendant cet hiver, les traitemens des animaux attaqués.

La suite de cette tolérance est la suspension absolue, par-tout où elle s'étendra, du paiement du tiers de la valeur des bestiaux, puisque ce paiement n'étoit que le prix du sacrifice exigé pour la sûreté publique.

Il est à souhaiter, puisque la circonstance permet qu'on se livre aux tentatives pour guérir cette maladie, que l'on ne néglige rien pour perfectionner les méthodes curatives & pour sauver le plus grand nombre d'animaux qu'il sera possible. A cet effet, MM. les Intendans demanderont un certain nombre de Médecins ou d'Artistes vétérinaires qu'ils distribueront dans les chefs-lieux du pays infecté, afin qu'ils s'y occupent du soin de traiter & d'observer la maladie, ainsi que d'essayer les méthodes les plus sûres pour préserver les bestiaux sains de la contagion. Ces Artistes répéteront les expériences & les méthodes déja indiquées par M. Vicq d'Azir. Il est nécessaire qu'ils s'astreignent à tenir un état exact de leurs tentatives & de leurs succès, dont ils rendront compte toutes les semaines à l'Intendant, afin qu'on puisse connoître la situation actuelle de la maladie, & les variations qu'elle peut éprouver dans ses symptomes, & dans ses divers degrés de malignité.

Il sera ordonné aux Subdélégués d'envoyer toutes les semaines à l'Intendant, un état en plusieurs colonnes des bestiaux morts, des bestiaux guéris, & de ceux qui n'auront point encore essuyé la maladie dans chaque Paroisse. Cet état, joint à celui des Artistes vétérinaires, fera connoître les progrès & la curabilité de l'épizootie.

Les Intendans auront soin que ces éclaircissemens parviennent toutes les semaines régulierement au Ministre.

fait assommer, non-seulement les bestiaux malades, mais encore ceux avec lesquels ils avoient communiqué ; & le succès le plus complet a été le fruit de ce sacrifice.

Il sera prononcé une amende contre ceux chez lesquels les Préposés, en faisant leur tournée, trouveroient des bestiaux sains confondus avec des animaux malades.

Tous les bestiaux guéris, seront marqués de la lettre *G*; on ne les laissera sortir de leurs étables, qu'au bout de quarante jours. Les boutons dont ils sont couverts, & l'humeur dont leurs naseaux sont remplis, ne manqueroient pas d'infecter les pâturages, & de communiquer la maladie aux autres bestiaux sains qui paîtroient avec eux.

Sous quelque prétexte que ce soit, on ne mettra jamais les bestiaux attaqués de l'épizootie au piquet & à l'air libre, soit pour les y traiter, soit pour les laisser mourir sur le bord de leur fosse, & pour s'épargner la peine de les y conduire après leur mort.

Les Intendans donneront les ordres les plus précis pour que ces détails de police intérieure soient exactement suivis par les Officiers municipaux des Communautés, sous l'inspection de leurs Subdélégués.

Le peu d'opérations à faire dans ces cantons, permettra aux Commandans de retirer une partie des Troupes qui y sont actuellement éparses, & qui seront plus utilement employées à fortifier les cordons destinés à empêcher la communication du pays infecté avec le pays sain (1).

Il est cependant nécessaire qu'ils laissent dans l'intérieur du pays infecté, une quantité suffisante de Troupes pour veiller à ce que les fosses soient faites & entretenues avec les précautions prescrites, c'est-à-dire, à ce qu'elles soient suffisamment profondes & recouvertes d'une assez grande épaisseur de terre, pour ne pas laisser passage aux émanations putrides des cadavres. Cet article est de la plus

(1) L'expérience a appris qu'il auroit été dangereux de retirer les Troupes de l'intérieur, & que les Paysans n'étant alors arrêtés par aucun frein, se seroient livrés à tous les dangers de l'indiscipline; en conséquence on n'a point exécuté cet article de l'Instruction.

grande importance pour ne pas augmenter & perpétuer la contagion.

Il ne faut pas renoncer à préserver les petits cantons, même les Paroisses isolées qui, se trouvant entourées de tous les côtés de lieux infectés, ont cependant réussi, jusqu'à présent, à éloigner la contagion. Il seroit impraticable d'employer le moyen des cordons de Troupes; il en faudroit une immense quantité pour former cette multitude de petites enceintes. La seule chose qu'il y ait à faire, est d'employer la vigilance d'une police locale très-exacte, par laquelle les Habitans puissent se garder eux-mêmes. Il est vraisemblable que c'est par ce moyen seul, que plusieurs Communautés ont réussi, jusqu'à présent, à se garantir du fléau commun, & l'on peut assurer que le même moyen, suivi avec constance, continuera d'avoir le même succès.

Les personnes chargées de l'exécution des ordres du Roi, ne peuvent s'occuper avec trop d'activité, d'éclairer les Habitans des différentes Communautés sur leur intérêt, de les engager à se concerter, pour prendre toutes les mesures convenables aux circonstances, de leur indiquer, de leur faciliter tous les moyens d'y parvenir, & de les autoriser à répartir entre eux les dépenses qu'exigera l'intérêt commun, pour procurer aux Paysans qui font la garde, un dédommagement de leurs peines.

Quant aux détails de cette police intérieure, ils paroissent devoir être à-peu-près les mêmes que ceux qui ont été indiqués ci-dessus, pour préserver de la communication les Paroisses limitrophes du pays infecté. La seule différence est que, dans ce dernier cas, les Troupes concourent avec les Habitans à ce but, & que dans l'intérieur du pays, la garde, faute de Troupes, ne peut être faite que par les Habitans eux-mêmes. Le soin le plus essentiel est de ne souffrir l'introduction d'aucune bête étrangere dans la Paroisse saine; & pour cela, le dénombrement, la marque & le signalement de tous les bestiaux existans dans la Paroisse, & leur recensement journalier par les Officiers ou Préposés dans la visite des granges & métairies, sont de la plus grande nécessité.

De la désinfection des cuirs dans l'intérieur du pays infecté.

Parmi tant de malheurs, l'humanité, la justice, l'avantage de l'Etat, exigent qu'on fasse au moins tous ses efforts pour sauver la dépouille de l'animal que l'épizootie fait périr. La chaux offre un moyen de désinfecter, sûr, facile & peu coûteux. Pour faire sentir tous les avantages de ce procédé, il suffira d'observer que ce moyen est le seul que l'on emploie, dans les tanneries du Béarn & des pays voisins, pour la préparation des cuirs: que si on défend cette désinfection, les bestiaux morts de l'épizootie, seront forcément écorchés, les cuirs seront mis en tas & vendus, comme on faisoit avant cette époque; que les cuirs verds ne sont pas aussi dangereux qu'on le croit ordinairement, comme il résulte des expériences tentées par M. le Marquis de Courtivron, en 1745, dans la Bourgogne; & par M. Vicq-d'Azir, en 1774, dans la Guyenne; enfin, que malgré les abus qui se sont nécessairement glissés à ce sujet, & malgré les plaintes qui ont été portées, il n'a suivi, de cette opération, aucun inconvénient manifeste, aucune communication marquée. En conséquence, elle sera permise seulement, aux conditions suivantes, sans le concours desquelles les cuirs seront lacérés & enterrés en même temps & aussi profondément que la bête, comme il a été ordonné ci-devant.

Dans tous les endroits où il y aura un assez grand nombre de Troupes, cette désinfection se fera sous leurs yeux, & par les ordres de l'Officier-Commandant du poste.

Dans l'intérieur des pays dévastés où il n'y aura de Troupes que ce qu'il en faut pour veiller aux fosses & aux étables, on exécutera ce qui suit (1).

(1) Pour plus de sûreté, on a pris presque par-tout le parti de l'y défendre.

1°. Les Jurats, Syndics ou Préposés nommés à cet effet par les Intendans, dans les lieux où la chaux est peu commune, commenceront par en faire provision, soit aux dépens de la Communauté infectée, qui, s'il est possible, en fera les avances, soit par un autre moyen, auquel l'Intendant pourvoira.

2°. Ils indiqueront un ou deux endroits isolés où se sera la désinfection des cuirs, suivant l'Instruction publiée par ordre du Roi.

3°. Ils nommeront un nombre suffisant de personnes qui, habillées en toile, seront chargées d'écorcher les bestiaux immédiatement après leur mort, sans qu'il soit permis de différer, sous quelque prétexte que ce puisse être, & qui porteront les cuirs aux endroits désignés par les Préposés.

4°. Les personnes commises par eux à l'écorchement des bêtes mortes de l'épizootie, leur rendront compte de leurs opérations, & sur-tout du nombre des cuirs désinfectés. Les Préposés les compareront avec ceux des bêtes mortes, dont, par d'autres Ordonnances, ils doivent être instruits; ce qui éloignera tout danger de fraude.

5°. Ils seront chargés du soin de surveiller & d'inspecter les écorcheurs, & ils appliqueront sur la peau, convenablement désinfectée, la marque qui sert aux bestiaux de la Paroisse.

6°. Les Préposés auront sur chaque peau un droit qui sera fixé par les Intendans: En les intéressant ainsi, ils auront plus de zele & plus d'activité.

Ils feront également payer aux Propriétaires la valeur de la chaux qui y sera employée, & cette somme rentrera à la Paroisse ou à la Communauté qui en aura fait les avances.

7°. Les Tanneurs qui acheteront les peaux, s'adresseront aux Préposés, & ne pourront les enlever qu'après avoir reçu d'eux un certificat par écrit, qui porte le nombre des peaux désinfectées, & le nom de la Communauté d'où elles viennent; certificat qu'ils seront obligés de représenter toutes fois & quantes, ainsi que la marque du cuir, sous peine d'une amende qui sera fixée par les Intendans.

En établissant cette police, à laquelle tout le monde trouvera son profit, la désinfection des cuirs se fera sans danger.

Telles sont les dispositions nouvelles que Sa Majesté a cru devoir prescrire dans la circonstance présente. Elle ordonne à toutes les personnes qui seront chargées de leur exécution, d'y procéder avec exactitude & rigueur ; & Elle attend, de la part de ses peuples, une confiance & une soumission qu'ils doivent à ses bienfaits & à ses ordres.

ORDONNANCE (1) du 10 Janvier 1776, concernant la maladie des bestiaux.

LES mesures prises par Sa Majesté pour arrêter les progrès de l'épizootie, nous ont déterminé à renouveller & à réunir, dans une seule Ordonnance, les dispositions anciennes des différens Arrêts, Réglemens & Ordonnances, ainsi que celles à faire en vertu des derniers ordres à Nous adressés ; en conséquence, nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Aussi-tôt qu'il se manifestera quelque maladie dans une étable, parc ou écurie, les Propriétaires des bestiaux qui en seront attaqués, leurs Fermiers, Mérayers, Bordiers, Economes, Valets, & autres Habitans qui en auront connoissance, seront tenus de les dénoncer, sur le champ, à l'Officier commandant le poste le plus voisin, & aux Maire, Jurats, Consuls

(1) M. de Journet, Intendant d'Auch, étant mort, M. de Clugni, maintenant, Contrôleur-Général, & alors Intendant de Bordeaux, le devint en même temps de ces deux Généralités où régnoit l'épizootie. Il publia différentes Ordonnances, soit pour modifier, soit pour interpréter le précédent Mémoire, soit pour ajouter à ses dispositions. J'ai cru qu'il étoit d'autant plus à propos de les publier à sa suite, que c'est à leur heureuse exécution & aux précautions sagement concertées par ce Ministre, que ces Provinces, qui béniront à jamais sa mémoire, doivent la destruction de ce fléau.

ou Syndics des Paroiſſes, à peine de *trois cents livres* d'amende & de priſon contre chaque Contrevenant, & de privation de toute eſpece de dédommagement.

II. Les Officiers municipaux, ainſi avertis, feront procéder, ſur le champ & ſans perdre de temps, à l'examen & viſite de la bête malade par l'Artiſte vétérinaire, ou le Maréchal expert le plus prochain; & s'il eſt reconnu & conſtaté qu'elle ſoit attaquée de l'épizootie, elle ſera, ſur le champ, eſtimée & aſſommée ſuivant les réglemens; à moins que la Paroiſſe attaquée ne ſe trouve dans l'arrondiſſement que nous preſcrirons pour y tolérer le traitement. Et ſeront tenus leſdits Officiers municipaux de prévenir, ſur le champ, & par un exprès, notre Subdélégué & l'Officier commandant le poſte le plus voiſin, de ce qui ſe ſera paſſé, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom.

III. Les bêtes aſſommées ou mortes de la maladie dans les lieux où le traitement ſera permis, ſeront enterrées tout de ſuite dans des foſſes de dix pieds de profondeur & exactement recouvertes de terre bien battue.

IV. Auſſi-tôt qu'une bête aura été reconnue malade, on retirera les autres de l'étable où la contagion ſe ſera manifeſtée, & on les placera dans d'autres étables, ou dans des barraques qui ſeront établies à cet effet; de maniere qu'il n'y ait aucune communication entr'elles.

V. Toutes les bêtes d'une Métairie attaquée, ſeront auſſi-tôt renfermées, ainſi que celles des Métairies voiſines, ſans qu'il ſoit permis de les laiſſer ſortir qu'au bout de quarante jours de la ceſſation totale de la maladie: Faiſons défenſes de laiſſer approcher aucunes bêtes à cornes des Métairies infectées pendant quatre mois, à compter du jour que la maladie y aura ceſſé, à peine de *deux cents livres* d'amende & de priſon contre chacun des Contrevenans.

VI. Faiſons défenſes, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de mettre les beſtiaux attaqués de l'épizootie au piquet & à l'air libre, ſoit pour les y traiter, ſoit pour les laiſſer mourir ſur le bord de leur foſſe, à peine de

deux cents livres d'amende pour chaque bête, & de prison contre les Contrevenans; & seront les Officiers municipaux responsables des contraventions, en cas de négligence de leur part.

VII. Aussi-tôt après l'assommement des bêtes malades, il sera procédé à la désinfection des étables qui auront été attaquées, suivant la forme prescrite par les Réglemens, Ordonnances; que tout ce qui aura servi à l'usage des bestiaux assommés, ou morts de la maladie, sera brûlé, & que les fumiers seront enterrés à deux pieds de profondeur, & recouverts d'une quantité suffisante de terre, à peine, contre les Propriétaires qui recéleront quelques-uns desdits effets, de *deux cents livres* d'amende & de prison.

VIII. Les fumiers des métairies, granges, parcs & étables où l'épizootie s'est fait sentir, & que l'on aura laissés sur la place, seront pareillement incessamment enterrés; & les bestiaux qui subsisteront dans lesdits parcs & étables, seront éloignés pendant qu'on remuera & qu'on transportera les fumiers, sans pouvoir y rentrer qu'après une désinfection complette. Enjoignons aux Officiers municipaux des Paroisses, de tenir la main à l'exécution du présent article, & d'y faire procéder aux frais de ceux qui s'y refuseroient, qui seront en outre condamnés en *cent livres* d'amende.

IX. Conformément aux ordres du Roi, il sera incessamment procédé au reflux des bestiaux sains de la rive gauche de la Garonne, depuis la Bayse jusqu'à Cazères, soit pour être placés dans l'intérieur du pays infecté, soit pour être salés aux atteliers à ce destinés, suivant les arrangemens particuliers & les formalités qui seront prescrites à cet égard.

X. Le reflux opéré, on ne pourra repeupler de bêtes à cornes, jusqu'à nouvel ordre, les lieux évacués, à peine de confiscation, & d'assommement de celles qui seroient introduites, & de *cinq cents livres* d'amende, dont un tiers au Dénonciateur. On ne pourra pas non plus faire passer dans les vuides qui auront été formés, aucunes bêtes à cornes, ni transporter des lieux infectés

aucunes laines en ſuin, ni cuirs non tannés, à peine de *cinq cents livres* d'amende. Les laines lavées & les cuirs tannés, ne pourront être tranſportés, ſous la même peine, ſans une permiſſion par écrit de l'Officier-Commandant le plus prochain. Enjoignons aux Maires & Conſuls de tenir exactement la main à l'exécution du préſent article, à peine, en cas de négligence, d'en répondre en leur propre & privé nom.

XI. L'aſſommement des beſtiaux attaqués de l'épizootie, & le paiement du tiers de leur valeur, continueront d'avoir lieu dans les Paroiſſes ſituées le long des cordons de Troupes, établis pour couvrir les pays ſains, & empêcher la communication.

XII. Dans le cas où l'épizootie viendroit à attaquer quelques Paroiſſes ſituées au centre d'un pays ſain, & éloignées de tout endroit infecté, les beſtiaux attaqués, & tous ceux qui auront communiqué avec eux, ſeront, ſur le champ, aſſommés & enterrés, & ſera payé aux Propriétaires le tiers du prix des bêtes malades, & la totalité des ſaines, d'après les procès-verbaux d'eſtimation qui en ſeront dreſſés.

XIII. Il ſera permis aux Propriétaires & Communautés ſituées dans l'intérieur du pays infecté, compris dans l'enceinte des cordons de Troupes, & qui ſeront déſignées par nos Ordonnances particulieres, de traiter, juſqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu, leurs beſtiaux attaqués, & de ſuivre les méthodes curatives qui leur ſeront indiquées par les Médecins & autres que nous prépoſerons à cet effet, à la charge néanmoins de ſéparer, ſur le champ, les beſtiaux ſains d'avec les malades, à peine de *deux cents livres* d'amende, dont les Officiers municipaux des Communautés ſeront reſponſables, en cas de négligence à en prévenir.

XIV. Tous les beſtiaux des Paroiſſes qui ont été attaqués de l'épizootie, ou qui pourront l'être par la ſuite, ſeront marqués à la cuiſſe droite de la lettre E, par l'empreinte d'un fer chaud. Enjoignons aux Officiers municipaux d'y faire procéder ſans délai, à peine d'amende & de punition.

XV. Tous les bestiaux ainsi marqués de la lettre E, ne pourront être introduits dans les Paroisses saines, à peine de confiscation, de *cinq cents livres* d'amende, & d'être procédé extraordinairement contre les Conducteurs.

XVI. Tous les bestiaux qui auront été guéris, seront marqués sur la cuisse de la lettre G, par l'empreinte d'un fer chaud, à la diligence des Officiers municipaux des Paroisses où ils auront été traités. Défendons de les laisser sortir de leurs étables qu'au bout de quarante jours, à compter de celui de leur guérison.

XVII. Les Propriétaires des bêtes assommées ou mortes de la contagion, ne pourront les faire écorcher qu'après en avoir obtenu notre permission par écrit, à la charge de se conformer aux conditions qui seront par nous prescrites; & les cuirs qui en proviendront, ne pourront être transportés que sur la permission de l'Officier-Commandant, suivant l'article X.

XVIII. Renouvellons, en tant que de besoin, les défenses ci-devant faites aux Habitans de la campagne, aux Meûniers, Bouchers & tous autres, de laisser vaguer leurs chiens, à peine de *dix livres* d'amende, d'être, lesdits chiens, tués par la Maréchaussée & autres à ce préposés, auxquels nous mandons de tenir la main à l'exécution du présent article.

XIX. Faisons défenses à tous Marchands, Pourvoyeurs & autres Particuliers, d'acheter des bestiaux dans les lieux infectés ou suspects, & de les faire conduire dans d'autres, à peine de confiscation & de *cinq cents livres* d'amende, dont un tiers au Dénonciateur, un tiers à ceux qui les auront arrêtés, & l'autre tiers ainsi qu'il sera par nous ordonné.

XX. Défendons à tous Mendians étrangers de vaguer dans l'étendue des Généralités de Bordeaux & d'Auch, sous peine d'être arrêtés & conduits en prison; enjoignons aux Officiers municipaux d'empêcher ceux de leurs Paroisses d'en sortir, & de leur procurer les secours nécessaires pour les empêcher de vaguer; & renouvellons, en tant que de besoin, les défenses de recevoir les mendians & vagabonds dans les écuries & étables.

XXI. Les Maire & Consuls des Communautés saines, voisines des lieux infectés, feront faire la garde de leurs Paroisses par les Habitans, lorsqu'il n'y aura point une quantité suffisante de Troupes réglées pour ce service, & empêcheront toute introduction & communication avec les endroits suspects; & feront les dépenses desdits Gardes, ainsi que celles relatives à l'épizootie, dans chaque Paroisse, payées sur les revenus des Communautés, ou imposées par des rôles particuliers qui seront par nous arrêtés.

XXII. L'entrée des bestiaux sera interdite dans toute l'étendue des Paroisses saines, lorsque les Conducteurs desdits bestiaux ne seront pas porteurs d'un certificat de santé délivré par les Officiers municipaux, contenant le nombre & le signalement desdits bestiaux, suivant le modele ci-après annexé; lequel certificat sera visé dans tous les lieux de passage par l'Officier-Commandant des Troupes; & à défaut ou absence, par un Officier municipal, ou le Curé de la Paroisse, à peine de confiscation des bestiaux qui seroient introduits sans certificats, ou sur des certificats supposés, & de prison, & poursuite extraordinaire contre les Contrevenans.

XXIII. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous Maîtres de bateaux de passage, & autres Conducteurs de barque sur la Garonne, dans les Intendances de Bordeaux & d'Auch, de faire passer des bêtes à cornes, sous quelque prétexte que ce puisse être, soit pour les faire entrer dans les lieux infectés, soit surtout pour les en faire sortir. Enjoignons aux Officiers municipaux de faire planter des poteaux aux passages où toutes les barques ou bateaux seront attachés pendant la nuit avec des chaînes & des cadenats, dont la clef sera remise au Commandant du port le plus prochain, pendant lequel temps personne ne pourra passer, à moins qu'il ne soit accompagné par un homme de la garde, qui fera ensuite rattacher le bateau; le tout à peine, contre les Contrevenans, de *deux cents livres* d'amende, & de confiscation des bestiaux passés en fraude.

XXIV. Faisons pareillement défenses de tenir aucunes foires ou marchés de bestiaux à grosses cornes, dans l'étendue des subdélégations de Nérac, Agen, Villeneuve d'Agénois, Casteljaloux, Saint-Sever, Dax, Bayonne, Mont-de-Marsan, dépendantes de la Généralité de Bordeaux, & dans toute l'étendue de l'Intendance d'Auch, ainsi que dans les Villes & Paroisses de celle de Bordeaux, qui ne seront pas à dix lieues de distance des endroits attaqués de l'épizootie, jusqu'à ce qu'il y ait été autrement statué.

XXV. Ordonnons aux Consuls des Paroisses dépendantes des Intendances de Bordeaux & d'Auch, de dresser, huitaine après la publication de la présente Ordonnance, un dénombrement exact de tous les bestiaux existans dans leurs Jurisdictions, & un état de tous ceux qui ont péri par l'épizootie, & de les adresser à nos Subdélégués pour nous les faire passer.

XXVI. Nos Subdélégués nous adresseront, tous les huit jours, un état des bestiaux morts, de ceux guéris, & de ceux qui n'auront pas été attaqués, conformément au modele qui leur sera adressé.

XXVII. Le mouvement des Troupes devant être déterminé sur le champ, suivant la situation de l'épizootie, pour en arrêter les progrès, les Consuls des Communautés où il en sera envoyé, leur feront fournir le logement & l'ustensile, sur la requisition par écrit de l'Officier-Commandant, sans qu'il soit besoin d'ordres plus exprès de notre part.

XXVIII. Sera la présente Ordonnance, lue, publiée & affichée: Ordonnons aux Officiers municipaux de veiller à son exécution, & à nos Subdélégués d'y tenir la main.

Par M. de Clugni, Intendant des Généralités de Bordeaux & Auch.

MODELE

MODELE DU CERTIFICAT.

SUBDÉLÉGATION de

Remplir ce blanc du mot *Bœufs* ou *Vaches*, en désignant le nombre.

Remplir ce blanc du signalement exact de chaque Bœuf ou Vache, c'est-à-dire, son âge, sa taille, la couleur de son poil, la couleur & la figure de ses cornes.

NOUS, soussignés, de la Paroisse d certifions que les du nommé Habitant de la présente Paroisse, au lieu de sont sains; qu'ils ont resté dans ladite Paroisse plus de quarante jours, y étant depuis le du mois d & qu'il ne regne aucune maladie parmi les bestiaux de ladite Paroisse; lesquels Bœufs (ou Vaches) sont de l'âge d'environ ans,

En foi de quoi avons signé. A ce

ORDONNANCE du 15 Janvier 1776, concernant le dépeuplement des bestiaux le long de la riviere de Garonne.

SA MAJESTÉ ayant ordonné, pour prévenir les progrès de la maladie épizootique, que l'on dépeupleroit de bestiaux différens cantons, Nous avons cru devoir régler les formalités à suivre, & les précautions à prendre pour cette opération.

ARTICLE PREMIER. Le dépeuplement des bestiaux sera fait incessamment dans la Communauté d Généralité d Election d

Subdélégation d conformément à l'état qui en sera arrêté.

II. L'état des bestiaux sera divisé en trois classes; savoir : ceux reconnus attaqués de la maladie, ceux qui, ayant communiqué avec les premiers, en sont soupçonnés, ou fortement menacés; & ceux qui, n'ayant pas communiqué, sont sains & ne doivent donner aucune inquiétude.

III. Pour l'exacte formation de cet état, les Propriétaires, Fermiers, Métayers, Bordiers, ou autres, qui ont des bestiaux à leur garde, seront tenus de déclarer dans laquelle desdites classes se trouvent leurs bestiaux; & en cas de fausse déclaration de leur part, ils seront condamnés à *cinq cents livres* d'amende : Enjoignons aux Consuls de vérifier attentivement lesdites déclarations.

IV. Les bestiaux reconnus atteints de l'épizootie, seront assommés & enterrés sur le champ, conformément aux Réglemens, & les Propriétaires seront payés du tiers de leur valeur, suivant l'estimation qui en sera faite dans la forme prescrite ci-après.

V. Les bestiaux qui auront communiqué avec les malades, en se trouvant dans les mêmes écuries ou étables, seront également assommés & enterrés, après une juste estimation de leur valeur; & quoique, pour l'ordinaire, aucun des bestiaux d'une Métairie n'échappe à la contagion, quand quelques-uns d'entr'eux en ont été atteints, Sa Majesté veut bien assurer aux Propriétaires l'entiere valeur de ceux-ci, & leur en faire payer la moitié sur le champ.

VI. A l'égard de ceux qui sont reconnus sains, on les fera refluer dans l'intérieur du pays infecté, en les conduisant par les chemins, & dans les endroits qui seront indiqués, ou aux atteliers des salaisons, suivant ce qui sera prescrit; cette migration se fera par troupeaux, & non tout-à-la-fois, si le nombre est trop considérable. Chaque Propriétaire fournira environ dix livres de foin pour la nourriture de chacun des bestiaux par jour de marche, jusqu'à l'arrivée au lieu de leur destination. Le fourrage sera bottelé, & chaque bête en portera elle-

même la quantité nécessaire pour sa subsistance; il sera choisi & payé par la Communauté un nombre convenable de Conducteurs.

VII. Les bestiaux qui devront être émigrés, seront marqués, sur le champ, sur l'épaule droite, avec un fer chaud, de la premiere lettre du nom de la Communauté, & d'un n°.; il sera ensuite procédé à leur estimation par des Experts entendus, nommés par notre Subdélégué, en présence des Consuls, dont il sera dressé un état quadruple, contenant le nom des Propriétaires, l'espece & le signalement par N°. desdits bestiaux; un de ces états nous sera adressé; le second sera gardé par les Officiers municipaux; le troisieme déposé au Greffe de la Subdélégation; & le quatrieme remis au Conducteur principal, pour être délivré aux Officiers municipaux des Paroisses où ces bestiaux devront être placés. Il sera en outre remis à chaque Propriétaire un extrait dudit état certifié des Officiers municipaux.

VIII. La moitié de la valeur des bestiaux émigrés, sera payée aux Propriétaires suivant l'estimation qui en aura été faite, en vertu de l'Ordonnance que nous expédierons au bas de l'état général de la Communauté, lequel état sera émargé des quittances des Propriétaires, ou des Consuls & Greffiers, si les Propriétaires sont illitérés. Sa Majesté veut bien garantir auxdits Propriétaires l'autre moitié du prix, pour leur être par Elle payée, si dans le cours d'une année, à compter du jour de la migration, lesdits bestiaux venoient à périr de la contagion.

IX. Dès que les bestiaux émigrés seront arrivés dans la Paroisse qui sera désignée, la distribution en sera faite aux Particuliers qui se seront présentés pour les recevoir, à la charge d'en payer la valeur; si dans un an ces bestiaux ne sont pas morts de la maladie épizootique, il sera pareillement dressé un état quadruple de la remise desdits bestiaux, contenant le nom des Paroisses d'où la migration proviendra, le nom des Particuliers qui en étoient Propriétaires, la qualité, le prix & le numéro des bestiaux, le nom de la Paroisse où ils seront placés, celui des Particuliers qui s'en chargeront, au bas duquel

feront les foumiffions de ces derniers, ou le certificat de remife figné des Confuls : l'un de ces états nous fera adreffé ; le fecond dépofé au Greffe de la Subdélégation, où fe fera le placement ; le troifieme remis aux Confuls de la Paroiffe d'où proviendra l'émigration ; & le quatrieme aux Confuls de celle où fe fera le placement.

X. Si les beftiaux émigrés font deftinés aux falaifons, les états ci-deffus feront fignés de ceux prépofés aux atteliers defdites falaifons, qui certifieront de la remife defdits beftiaux.

XI. Si, pendant la route, quelqu'un de ces beftiaux venoit à mourir, fa mort fera conftatée par un procès-verbal qui fera dreffé par les Confuls du lieu le plus prochain, en préfence de deux Habitans au moins, & du principal Conducteur, & enterré fur le champ, conformément aux Réglemens ; le procès-verbal fera mention du nom du Propriétaire, de l'efpece de l'animal, & du prix auquel il avoit été eftimé.

XII. Sa Majefté, en obligeant les Propriétaires à fe priver de leurs beftiaux, a penfé qu'il étoit jufte & néceffaire de leur procurer les moyens d'y fuppléer pour tous les befoins de la culture & du commerce ; & en conféquence, Elle veut bien accorder des gratifications à ceux qui feront paffer, & qui vendront des chevaux ou mulets, dans l'intérieur des pays dévaftés. Ces fecours, que nombre de Citoyens feront hors d'état de fe procurer par la médiocrité de leur fortune, pourront leur être offerts par la fpéculation de quelques Particuliers qui acheteront des chevaux & des mules, dans la vue de les louer à différens Propriétaires, ou bien de labourer leurs terres à forfait, ou enfin par des perfonnes bienfaifantes, qui, d'après les exemples connus, acheteront des chevaux pour leur propre compte, & les employeront à faire travailler celles des pauvres Habitans, à quoi nous exhortons les perfonnes confidérables & aifées de la Paroiffe.

XIII. Auffi-tôt que le dépeuplement fera fait, les granges & écuries feront défínfectées, fuivant les ordres qui feront donnés à cet égard.

XIV. Défendons aux Habitans de faire venir aucunes bêtes à cornes dans leurs métairies ou poſſeſſions, juſqu'à nouvel ordre, à peine de confiſcation deſdites bêtes, pour être, ſur le champ, aſſommées en pure perte pour eux, & de *cinq cents livres* d'amende en cas de contravention : Ordonnons aux Conſuls de dénoncer, dans vingt-quatre heures, ceux qui ſeront dans ce cas ; & déclarons que faute par eux d'y ſatisfaire, ils ſeront condamnés à ladite amende de *cinq cents livres*.

Enjoignons à nos Subdélégués & aux Prépoſés, de tenir exactement la main à l'exécution de la préſente Ordonnance, qui ſera imprimée, publiée & affichée dans ladite Communauté, afin que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance.

Par M. de Clugni, Intendant des Généralités de Bordeaux & d'Auch.

ORDONNANCE *du 14 Février 1776, qui défend l'introduction des beſtiaux dans les Paroiſſes, ainſi que le traitement de ceux qui ſont attaqués de la maladie épizootique.*

ETANT informé qu'on a abuſé des diſpoſitions contenues en l'article XXII de notre Ordonnance, du 10 Janvier dernier, pour opérer des introductions frauduleuſes de beſtiaux ſuſpects, qui pourroient renouveller la contagion, Nous avons cru devoir y remédier juſqu'à ce que les circonſtances permettent de pourvoir au repeuplement des Paroiſſes où la maladie aura ceſſé depuis un temps aſſez long pour n'avoir plus rien à craindre pour leur ſalubrité. D'ailleurs, le traitement que nous nous étions réſervé de permettre par l'article XIII de la même Ordonnance, dans les Communautés qui ſeroient déſignées par nos Ordonnances particulieres, ne pouvant avoir lieu par rapport à l'exécution des nouveaux ordres

que le Roi nous a fait adresser, nous avons cru devoir expliquer notredite Ordonnance sur ces deux objets : en conséquence,

ARTICLE PREMIER. Nous avons fait & faisons très-expresses inhibitions & défenses à toutes sortes de personnes, d'introduire, sous quelque prétexte que ce puisse être, jusqu'à nouvel ordre, aucuns bestiaux dans les Paroisses du pays de Labour, de l'Election de Lannes, de celle de Condom, & des pays & bastilles de Marsan, Tursan & Gabardan, dépendans de la Généralité de Bordeaux, & dans celles situées dans toute l'étendue de la Généralité d'Auch, à peine, contre les Conducteurs, de *cinq cents livres* d'amende, payable par corps, & de la confiscation des bestiaux introduits, lesquels seront, en cas de la plus légere suspicion de maladie, assommés & enterrés sur le champ, à la diligence des Officiers municipaux, qui en seront personnellement responsables en cas de négligence.

II. Il ne sera pas permis de faire traiter aucun des bestiaux reconnus attaqués de l'épizootie, à peine, contre les Propriétaires, de *trois cents livres* d'amende, & d'être déchus de toute indemnité, & de *cent livres* d'amende contre ceux qui s'ingéreront de leur administrer des remedes, payables par corps, dont le tiers appartiendra au Dénonciateur, & le surplus appliqué ainsi qu'il sera par nous ordonné.

III. Toutes les bêtes reconnues atteintes de la maladie épizootique, seront estimées sur le champ, assommées & enterrées, & le tiers payé aux Propriétaires. Les bêtes saines qui auroient communiqué avec les malades, quand même lesdites bêtes saines auroient passé par la maladie épizootique, seront pareillement estimées, assommées & enterrées, à la diligence des Officiers municipaux, dans des fosses de la profondeur prescrite par les Réglemens, & la totalité de leur valeur payée aux Propriétaires ; savoir, moitié comptant, & l'autre moitié au bout d'un an ; mais lesdits Propriétaires seront privés de toute indemnité, s'ils apportent le moindre retardement à déclarer leurs bêtes malades.

IV. Sera au surplus notre Ordonnance du 10 Janvier dernier, exécutée pour ce qui n'y est point contraire à la présente, qui sera imprimée, publiée & affichée. Mandons à nos Subdélégués de tenir la main à son exécution, & ordonnons aux Maires, Consuls, Jurats & Syndics des Communautés, de s'y conformer.

Par M. de Clugni, Intendant des Généralités de Bordeaux & Auch.

EDITS ET RÉGLEMENS émanés du Gouvernement de Bruxelles, au sujet de la maladie épizootique.

DEPUIS 1769, la maladie épizootique a fait successivement des ravages dans les différens cantons du Brabant & de la Flandre Autrichienne. En 1770, vers le mois de Septembre, elle a passé dans la Flandre Françoise, ensuite dans l'Artois & dans le Calaisis. En 1772, l'Ardresis qui, depuis 1747, avoit resté intact, s'est trouvé attaqué; en 1773 le mal y a fait de nouveaux progrès: il a pénétré dans le Boulonnois à-peu-près à la même époque; & depuis ce temps, il s'y étoit perpétué. Toutes ces Provinces étoient encore infectées, lorsque j'y ai été envoyé par le Roi, dans les premiers mois de cette année. L'exécution du nouveau plan qui y a été mis en

vigueur, qui y a été suivi avec la plus grande exactitude, & dont les dispositions ont été modifiées, & souvent même étendues avec succès, par MM. les Intendans d'Amiens & de Lille, ainsi que par MM. des Etats d'Artois, y a ramené un calme universel.

Dans le Boulonnois, qui avoit, en assez peu temps, perdu 1004 bêtes à cornes, 64 y ont été sacrifiées à propos; on y en compte actuellement au moins 32000 dans le meilleur état. Quinze bêtes suspectes ont été assommées avec le même avantage, dans le pays de Bredenarde, où les dénombremens & les visites faites très-exactement par M. le Breton (1), prouvent qu'il y a maintenant 2400 bêtes saines depuis plus de quatre mois. Soixante-deux tuées dans la Châtellenie de Bourbourg, y ont assuré le bon état de toutes les autres. La perte du Calaisis, prise dans toute son étendue, c'est-à-dire, en comptant les bestiaux assommés, & ceux qui sont morts naturellement avant l'exécution de l'Arrêt du Conseil, ne monte pas tout-à-fait à un sixieme; & celle de l'Ardresis est beaucoup moindre.

(1) Ce Chirurgien, que j'ai déja employé plusieurs fois pour les épidémies, a rempli sa mission avec un zele & une activité qui méritent les plus grands éloges.

Les cordons étant distribués dans tout le pays infecté, & les progrès de la contagion étant absolument arrêtés dans cette partie de la France, j'ai cru devoir achever ma mission, en partant pour Bruxelles où j'étois envoyé en qualité de Commissaire du Roi pour les épidémies. La maladie des bestiaux y ayant fait de très-grands ravages, & le Gouvernement y ayant pris de très-bonne heure les mesures les plus rigoureuses, M. Turgot, alors Contrôleur-Général des Finances, & M. de Clugni, son digne Successeur, m'avoient donné des ordres pour parcourir ce pays, pour observer quels moyens y sont mis en usage contre les progrès de la contagion, pour communiquer aux Administrateurs ceux qui ont été heureusement employés en France, pour prendre avec eux des mesures communes sur les deux frontieres, enfin pour rapporter les Edits & Réglemens faits par les Tribunaux de ces Provinces, après avoir pris connoissance de leurs motifs & de leur développemens.

Pour remplir ces vues, j'étois adressé à S. A. le Prince de Stharemberg, Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Bruxelles; qui, après m'avoir donné lui-même tous les détails des sages Ordonnances qu'il appuie de toute son autorité,

a bien voulu me mettre à portée de profiter des lumieres de MM. Paradis, Conſeiller des Finances, Plubeau, Conſeiller privé, de Berg, Amman de la Ville, & de Cok, Penſionnaire de la même Ville, à Bruxelles, & de MM. le Chevalier Diericx, Grand Fiſcal, & de Cauſmaker, Procureur-Général de la Flandre, à Gand, qui m'ont de plus donné les noms de leurs Commiſſaires départis dans les Provinces, parmi leſquels MM. Connik à Ypres, Joris dans la plus grande partie de la Weſt-Flandre, & Vermeeſch, à Furnes, méritent ſur-tout d'être diſtingués. Je me ſuis entretenu très-long-temps avec ce dernier, qui a bien voulu m'honorer, ainſi que tous les autres Magiſtrats que je viens de citer, de l'accueil le plus favorable, en m'indiquant tous les reſſorts & tout l'enſemble de leur adminiſtration.

Après avoir éprouvé tous les obſtacles que le choc des autorités & l'obſtination du peuple peuvent apporter, le Gouvernement de Bruxelles a pris le parti d'établir, le 15 Janvier 1772, dans chaque Province, un Tribunal unique & ſouverain pour tout ce qui concerne l'épizootie, avec le droit de juger de tout en dernier reſſort, & de diſtribuer des Commiſſaires dans les différens

cantons infectés ou suspects, pour y veiller à l'exécution des Edits. Ces Tribunaux ont été appellés du nom de *Jointe*. Une a été établie à Gand, & une autre l'a été à Bruxelles.

Leur premier soin a été de publier les signes à l'aide desquels on peut reconnoître l'existence de l'épizootie. Ils sont absolument les mêmes que ceux qui sont décrits en plusieurs endroits de cet Ouvrage, avec cette différence cependant, que la sensibilité de la région épigastrique y est oubliée, & que l'on y fait à peine mention de celle de l'épine du dos.

Déja dans les pages 576 & suivantes, jusqu'à la page 596 de cet Ouvrage, on a donné l'extrait des principes sur lesquels les Administrateurs des Pays-Bas Autrichiens établissent la nécessité de l'assommement; on y trouve aussi en abrégé les précautions exactes & rigoureuses prescrites dans leurs Provinces, comparées avec celles que l'on prend dans les nôtres. Pour achever de faire le tableau de leur administration à cet égard, il nous reste à parcourir leurs Ordonnances & Edits, à raison des époques auxquelles on les a publiés (1), & à en placer ici quelques-uns dans

(1) Presque tous les Edits concernant la maladie

toute leur étendue, qui puissent donner une idée des autres.

La premiere Ordonnance dans laquelle le Gouvernement Autrichien des Pays-Bas recommande l'assommement le plus étendu, est datée du 10 Mai 1769. Elle défend l'introduction de toutes les substances étrangeres & spongieuses qui peuvent transmettre la contagion, & elle indique certaines dispositions relatives à la police intérieure du pays. Un Edit daté du 10 Novembre même année, & imprimé à Gand, confirme de plus en plus la premiere Ordonnance, lui donne même beaucoup plus d'étendue, défend la sortie & la communication du bétail, ordonne l'assommement de tous les bestiaux suspects, & la désinfection la plus exacte, & prescrit les peines les plus rigoureuses contre l'infraction de la Loi. Un Edit additionnel du 11 Janvier 1770, également imprimé à Gand, très-long & très-détaillé, explique, d'une maniere encore plus positive, les intentions de la Cour, au sujet de la maladie épizootique. Le plan de l'administration y est développé dans toute son étendue. J'ai cru, pour

épizootique, soit dans le Brabant, soit dans la Flandre Autrichienne, ont été publiés en Flamand.

ces raisons, qu'il devoit trouver place dans ce Recueil ; j'y ai même ajouté quelques notes. Un autre Edit additionnel à ceux des 10 Mai & 10 Novembre 1769, daté du 13 Février 1770, & imprimé à Bruxelles, indique absolument les mêmes précautions que l'Edit précédent. Les articles 20, 21, 22 & 23 ordonnent avec la plus grande rigueur, & sans aucune exception, de tenir, lorsque l'épizootie regne, les bestiaux renfermés dans les écuries ou étables, avec défense de les laisser sortir, même pour les mener à l'abreuvoir, avant qu'il se soit écoulé quatre semaines, à compter du jour où la maladie aura cessé dans le Village, & où la derniere étable aura été désinfectée. La même disposition doit avoir lieu, une lieue à la ronde du pays infecté. Les bêtes à laine doivent être renfermées avec le même soin ; on peut seulement leur faire prendre l'air dans la cour, toujours à 200 pas au moins de l'étable où seront renfermées les bêtes à cornes. L'article 24 du même Edit, ne permet d'acheter des bestiaux que dans les pays où la contagion n'a point pénétré, & dans ceux où elle est détruite depuis quatre semaines. Il est nécessaire d'observer ici, que ce délai n'est pas assez long. Il faut qu'il se soit écoulé au moins trois mois depuis la

derniere apparition de l'épizootie dans un canton quelconque, pour que l'on permette le passage des bestiaux qui l'habitent dans un pays sain. L'établissement des Tribunaux appellés *Jointes*, a été fait par un Edit du 15 Janvier 1772, qui fixe le nombre, les appointemens & les occupations des Officiers employés, auquel se trouve joint un plan des procès-verbaux d'assommement, & d'après lequel doit être également fait un interrogatoire très-étendu, auquel les Propriétaires des bestiaux, & les Habitans de la Métairie, sont obligés de répondre avec exactitude & vérité. On y trouve aussi le projet de tous les certificats nécessaires. Les questions très-détaillées qui composent l'interrogatoire dont il vient d'être parlé, dans la Flandre Autrichienne, ont été réduites à treize par les Administrateurs du Brabant. Une Ordonnance du 13 Février 1772, déroge à quelques articles des Edits précédens, relativement à des circonstances particulieres, & sert à modifier les autres. Un nouvel Edit du 6 Août même année, contenant vingt-un articles, imprimé à Gand, est principalement destiné pour la West-Flandre. On y insiste sur la nécessité d'un dénombrement exact, & on y répete les précautions indiquées par les autres Edits, avec

quelques changemens & quelques additions. Enfin la Jointe de Gand a publié, le 8 Mai 1775, une Ordonnance en seize articles, contenant les précautions nécessaires à prendre pour remettre les bestiaux aux pâtures. On a fait imprimer en même-temps différentes colonnes, les unes pour la diminution, les autres pour l'augmentation du bétail, composant un registre pour chaque Paroisse, dont les feuilles doivent être remplies par les Commissaires départis à cet effet dans les différens cantons suspects. On y a joint en même-temps des projets de permission, soit pour vendre, soit pour acheter, soit pour tuer du bétail, soit pour le changer d'étable ou de pâture, soit pour le faire passer dans les autres cantons de la même Province, soit pour le transporter chez l'Etranger, sans l'expédition desquelles il est défendu, sous de très-grosses peines, de faire aucun changement dans le bétail.

ORDONNANCE (1) *de Sa Majesté, du 10 Mai 1769, concernant la maladie des bestiaux.*

MARIE-THERESE, par la grace de Dieu, Impératrice Douairiere des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, &c. &c. Nous étant revenu qu'il regne dans les Provinces-Unies & en quelques endroits voisins, nommément dans la Flandre & le Brabant Hollandois, une maladie contagieuse parmi les bêtes à cornes, & qu'il est à craindre qu'elle ne se communique aux Pays de notre domination, par le transport de cette espece de bétail, des peaux & viande, tant fraîche que fumée & salée, qui viennent de ces mêmes Provinces; Nous n'avons pu nous dispenser de porter nos attentions à un objet aussi important & aussi intéressant pour le bien & l'avantage de nos fideles Sujets; c'est pourquoi, après avoir fait prendre des informations sur le fait & la nature de cette maladie: voulant prévenir les inconvéniens fâcheux qui pourroient résulter de pareils transports, Nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les Chef & Président, & Gens de notre Conseil Privé, & à la délibération du Sérénissime Duc CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE ET DE BAR, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas, trouvé convenir de défendre & d'interdire, comme Nous défendons & interdisons jusqu'à autre disposition, l'entrée & introduction en ces Pays, de toutes bêtes à cornes venant des Provinces-Unies, de la Flandre & Brabant Hollandois, & de la Campine Liégeoise, à peine que ces bêtes seront censées être infectées, & comme telles d'abord enterrées avec leurs peaux, sept pieds profonds dans les lieux où elles auront été saisies; que par-dessus ce, les conducteurs & ceux qui les introduiront, seront *fustigés* & bannis des terres de notre obéissance pour le terme de cinq ans,

(1) On observe que l'on a cru ne devoir rien changer aux termes ni aux expressions des Edits traduits du Flamand à Bruxelles.

ainsi que ceux qui les auront sciemment reçues ou achetées.

II. Nous défendons pareillement l'entrée en ces Pays, de toutes sortes de peaux & de viande fraîche, salée ou fumée, de bêtes à cornes, venant des mêmes Provinces, à peine que lesdites peaux & viande seront aussi promptement enterrées dans l'endroit où elles auront été saisies, de confiscation des bateaux, charriots, charrettes & chevaux qui en seront chargés, & de fustigation, & de bannissement pendant cinq ans, à charge de ceux qui les auront introduites, & qui les auront sciemment reçues ou achetées; cette défense aura également lieu, sous les mêmes peines, pour les bêtes à cornes, les peaux & la viande venant de la partie de la Gueldre, soumise à notre domination.

III. Pour préserver d'autant plus efficacement l'intérieur du Pays de la contagion du bétail, Nous défendons d'y introduire des bêtes à cornes de tous les endroits qui ne seront éloignés que de deux lieues de la frontiere des États-Généraux ou de la Campine Liégeoise, à peine de confiscation des bêtes qui y auront été introduites, & d'une amende de vingt-cinq écus pour chacune d'icelles, à charge des conducteurs, & de celui ou ceux qui les auront introduites, ainsi que de ceux qui les auront sciemment reçues ou achetées.

IV. S'il arrivoit que cette maladie contagieuse se manifestât dans quelques endroits des Pays de notre domination, Nous ordonnons en ce cas, que le bétail atteint de l'infection, soit incessamment enterré à la profondeur de sept peds (1). Nous interdisons bien sérieusement dans ce même cas, de conduire ou de transporter ailleurs aucune piece de bétail qui se trouvera dans les endroits situés à une lieue à la ronde du village où la maladie se sera manifestée, à peine de confiscation des bêtes, & d'encourir les amendes statuées ci-devant contre ceux qui introduiront du bétail dans l'intérieur du Pays, ou qui l'auront reçu ou acheté.

(1) Cet Edit étant du 10 Mai 1769, on voit que l'assommement est depuis long-temps en vigueur dans le pays de la Reine.

V. Nous défendons pareillement à tous ceux qui se mêlent d'acheter du gros bétail, & qui auront été dans quelque étable infectée, d'entrer dans l'espace de vingt-quatre heures en quelqu'autre étable où la maladie ne se trouveroit point, à peine de cent florins d'amende.

VI. Comme il a été remarqué que la contagion pouvoit être communiquée par des chiens qui vont dans les prairies ou dans des étables où se trouvent des bêtes infectées, Nous défendons bien expressément aux Habitans du plat-Pays, de les laisser courir çà & là ; voulant qu'en cas de contravention, il soit permis à un chacun de les tuer.

VII. Les amendes statuées par la présente Ordonnance seront partagées moitié par moitié, entre le Dénonciateur & l'Officier qui aura fait l'exploit.

VIII. Nous voulons que ceux qui font les rondes & patrouilles veillent exactement à l'exécution de la présente Ordonnance.

IX. Et pour que la contravention soit plus aisément reconnue, nommément quant à l'importation des peaux & viandes fraîches, salées ou fumées, Nous chargeons ceux qui viennent directement dans ces Pays d'ailleurs, & d'autres Royaumes, États & Provinces, avec de pareilles Denrées ou Marchandises, de se pourvoir de certificats en dûe forme des Magistrats ou Gens de Loi de l'endroit où ils ont pris leur charge, desquels ils seront obligés de faire compter aux Bureaux des droits d'entrée & sortie de la place de leur décharge ou destination ; & le Batelier ou autre Conducteur sera encore tenu de s'expurger sous serment, qu'il n'a pas pris charge dans les Provinces-Unies, ni dans les endroits ci-devant désignées directement ni indirectement, le tout à peine qu'il sera procédé contre eux, selon l'exigence du cas.

X. Nous ordonnons très-particulierement à nos Conseillers Fiscaux de nos Conseils de Brabant & de Flandre, aux Magistrats & Gens de Loi de ces Provinces, & à tous autres nos Justiciers & Officiers y départis, de porter tous leurs soins & vigilance, à ce que le contenu de la présente Ordonnance soit ponctuellement observé & exécuté en tous ses points & articles.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les Chef & Présidens, & Gens de nos Privé & Grand-Conseils, Chancelier & Gens de notre Conseil de Brabant, Président & Gens de notre Conseil de Flandre, & à tous autres nos Justiciers, Officiers & Sujets à qui ce regardera, que cette notre présente Ordonnance ils observent & entretiennent, & la fassent exactement observer & entretenir, sans port, faveur, ni dissimulation. CAR AINSI NOUS PLAÎT-IL. En témoignage de quoi Nous avons fait mettre notre grand Scel à ces présentes. Donné en notre Ville de Bruxelles, le 10 du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent soixante-neuf, & de nos Regnes le vingt-neuviéme. Étoit paraphé *Ne. vt.* Plus bas étoit, PAR L'IMPÉRATRICE-DOUAIRIERE ET REINE, en son Conseil. *Signé*, DE REUL.

ÉDIT additionnel pour la Province de Flandre, au sujet de la maladie contagieuse qui regne parmi les bêtes à cornes, du 11 Janvier 1770.

MARIE-THERESE, par la grace de Dieu, Impératrice Douairiere des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, &c. &c. Quoique les dispositions que Nous avons faites par nos Édits précédens, pour empêcher le progrès de la maladie contagieuse, qui s'est manifestée parmi le gros bétail dans notre Province de Flandre, ayent produit un effet desiré; cependant pour ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à faire cesser cette maladie dans les endroits où elle régne encore, & à délivrer entiérement notre Province de Flandre de ce fléau ruineux: Nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les Chef & Présidens, & Gens de notre Conseil Privé, & à la délibération de notre très-cher & très-amé Beau-Frere & Cousin, CHARLES-ALEXANDRE, Duc de Lorraine & de Bar, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général des Pays-Bas, ouïs au préalable les États de ladite Province, trouvé bon, en amplifiant nos Édits

précédens, de ftatuer par provifion, & jufqu'à ce qu'autrement en fera difpofé, les points & articles fuivans.

ARTICLE PREMIER. Lorfque dans une étable il fe fera manifefté une maladie quelconque, le Propriétaire devra inceffamment, & au plus tard dans le temps de quatre heures, en faire la dénonciation aux Gens de Loi, à peine de cent florins d'amende.

II. Ceux qui, non-feulement auront négligé de faire dans le temps marqué la dénonciation mentionnée à l'article précédent, mais de plus auront enterré clandeftinement, ou de leur autorité privée, fait ou permis d'enterrer une ou plufieurs de leurs bêtes mortes de maladie quelconque, de même que ceux qui, après que l'épidémie fe fera déclarée dans leur étable, auront vendu, caché ou tranf-féré ailleurs, quoique munis d'un certificat de fanté, quelque bête à cornes qui ait eu communication avec les bêtes malades, foit dans l'étable, à la prairie ou ailleurs, comme auffi ceux qui auront vendu, livré, ou laiffé fortir de leur étable ou maifon, quelque fourrage, drêche ou reftes de diftillation d'eau-de-vie, qui auront été placés, foit dans l'étable infectée, au-deffus, ou à portée de cette étable, du fumier, ou de l'urine des bêtes à cornes, feront punis de peines arbitraires, même les plus graves, felon les circonftances des cas.

III. La déclaration mentionnée ci-deffus étant faite, les Gens de Loi fe rendront inceffamment fur le lieu; & s'il réfulte de la vifite des Experts, que la maladie contagieufe regne dans l'étable, ils procéderont, fans délai, à l'eftimation de toutes les bêtes qui s'y trouveront, tant malades que faines, du fumier, de la paille, foin & autres fourrages placés dans l'étable, au-deffus ou à portée.

IV. Cette eftimation faite, les Gens de Loi feront, dans l'inftant même, tuer toutes les bêtes de l'étable infectée, tant malades que faines, avec les chiens & chats qui fe trouveront dans la maifon du Propriétaire, ou dans fon enclos, & les feront enterrer le plus près qu'il fe pourra, à huit pieds de profondeur.

V. Ils feront pareillement enfouir ou brûler toute la

paille, foin & autre fourrage, ainſi que la dréche & reſtes de diſtillation (1) qu'ils auront trouvés, ſoit dans l'étable, au-deſſus ou à portée, avec tout ce qui y aura ſervi, & feront enterrer le fumier & l'urine des bêtes (2).

VI. Les mêmes Gens de Loi ſeront, au ſurplus, obligés de porter à la connoiſſance du Chef-College de la Châtellenie, ou des Députés des Etats de la Province, la premiere découverte de la maladie qu'ils auront faite dans leur Village, & ſe conformer exactement aux inſtructions & directions qui leur ſeront preſcrites par ces Députés, relativement au nettoiement des étables, qui ſe fera aux frais de l'adminiſtration générale du pays.

VII. La Généralité de la Province indemniſera les Propriétaires, enſuite de l'eſtimation mentionnée ci-deſſus, de toutes leurs bêtes qu'on aura tuées (3), ſans diſtinction, ſi elles étoient malades ou ſaines, ainſi que du fumier & fourrage qu'on aura brûlé ou enterré, pourvu toute fois qu'ils aient fait la dénonciation à temps & dans le terme preſcrit par l'article I du préſent Edit.

VIII. Dès que la maladie épidémique ſe ſera manifeſtée dans un Village, les Gens de Loi en informeront la Communauté par une publication à faire ſans délai, afin que chacun ſe conforme à ce que nous avons trouvé bon de preſcrire en pareil cas.

IX. Vingt-quatre heures après cette publication, tous les Habitans de l'endroit qui nourriront des lapins domeſtiques, auront à les tuer & à s'en défaire, à peine de trente florins d'amende; & ſeront les parens & les maîtres ſolidairement reſponſables du fait de leurs enfans & domeſtiques.

X. Et pour d'autant mieux prévenir le progrès de la contagion, qui infecte plus facilement les étables des Diſtillateurs d'eau-de-vie, que tous autres, & ſe répand de-là dans tous les endroits où ils débitent les reſtes de

(1) Dans les Pays-Bas Autrichiens, on diſtile beaucoup d'eau-de-vie.
(2) On la conſerve pour engraiſſer les terres.
(3) Dans le pays de la Reine, on paie la totalité des bêtes, ſoit ſaines, ſoit malades.

leur distillation; Nous voulons que tous les Distillateurs, dont les étables saines se trouveront dans les quinze cents pas d'une écurie infectée, aient en tiers jours de la maladie notifiée par publication des Gens de Loi, à mener tout leur gros bétail à la boucherie, avec certificat de santé, pour y être tué dans les vingt-quatre heures, ou à le mener dans d'autres étables vuides, situées dans le même Village, à plus grande distance des étables infectées, à peine qu'il leur sera interdit de continuer leurs distillations, que leurs ustensiles seront sequestrés, & que leur dréche ou restes de distillation & urines de bêtes, seront enfouis sans dédommagement quelconque.

XI. Les Propriétaires des étables où la maladie se sera déclarée, seront tenus de planter près de leur issue, du côté de la rue ou chemin, un poteau de la hauteur au moins de six pieds, surmonté d'une planche quarrée de la largeur d'un pied, qu'ils devront y laisser quatre semaines après que leurs étables auront été nettoiées, à peine de vingt-cinq florins d'amende.

XII. Ils placeront, sous la même peine, pareils poteaux dans les prairies où les bêtes infectées auront pâturé, ainsi que dans les endroits où leur fumier aura été enterré.

XIII. Les Gens de Loi, afin de découvrir d'autant plus facilement la source du mal & d'en arrêter les progrès, interrogeront attentivement les Propriétaires des bêtes infectées, sur la cause, soit médiate ou immédiate, qui peut avoir porté la contagion dans leurs étables, sur la communication que leur bétail a eue avec quelqu'autre pendant les trois dernieres semaines avant que la maladie ne se fût manifestée, ou après, ainsi que sur les autres circonstances qui pourront éclaircir la chose. Les interrogeront pareillement si pendant le terme susdit, avant que la contagion ne se fût déclarée parmi leur bétail, ils en ont vendu ou transporté ailleurs; voulant que les Propriétaires donnent aux Gens de Loi, sur ces différens objets, tous les éclaircissemens possibles, dont ceux-ci tiendront note, qu'ils communiqueront à ceux du Chef-College, ou aux Députés des Etats de la Province,

XIV. Les Propriétaires qui, après avoir été ainsi interrogés, seront convaincus d'avoir sciemment & dolensement caché la cause de l'infection de leur étable, ainsi que ceux qui auront dissimulé d'avoir vendu ou transporté ailleurs quelque bête à cornes, dans le temps de trois semaines avant que la maladie ne se fût manifestée parmi leur bétail, encoureront une amende de cent florins.

XV. Et pour empêcher d'autant plus efficacement qu'on ne porte d'ailleurs la contagion en Flandre, nous défendons bien expressément d'introduire en cette Province des bêtes à cornes, soit des terres de notre obéissance, ou de domination étrangere, à peine de cinquante écus d'amende, à la charge des Conducteurs, outre la confiscation des bêtes ainsi introduites; voulant que les dispositions faites par nos précédens Edits aient lieu pour celles qui viendroient du territoire Hollandois, de la campine Liégeoise, ou des limites, & que celles qui viendroient d'ailleurs, mais d'un endroit infecté ou suspect, soient tuées sur le champ, & enterrées à huit pieds de profondeur.

XVI. Défendons pareillement d'introduire en notre Province de Flandre, de la graisse ou suif non fondu, à peine de cinquante écus d'amende, & de confiscation de la marchandise, ainsi que des chevaux & voitures ayant servi au transport.

XVII. Interdisons, sous pareilles peines, l'importation en cette Province des peaux fraîches ou salées, ainsi que des cornes de pied ou de tête, à moins que ces peaux ne fussent dépouillées de leur poil, & que le Porteur ne fit conster par certificat en due forme, dépêché par les Gens de Loi du lieu de l'envoi, que ces peaux ont été pendant quelques jours dans la chaux, ou qu'à l'égard des cornes, il ne fît conster par pareil certificat, qu'elles viennent de bêtes saines & d'un endroit non infecté.

XVIII. Et pour empêcher la communication de la contagion de l'un endroit de la Province à l'autre, sans porter nos précautions au-delà du nécessaire; Nous déclarons, qu'il sera libre aux Habitans des Châtellenies,

où il n'y a point d'indice ni de suspicion de maladie épidémique, de mener leurs bêtes de l'une Paroisse de leur district dans l'autre, sans être sujets à des formalités quelconques.

XIX. Mais dans le cas contraire, on ne pourra conduire aucune bête à cornes, veaux, ou bête à laine hors de cette Châtellenie, ni de l'un Village de son ressort à l'autre, à moins que le Conducteur ne fût muni d'un certificat dépêché par les Gens de Loi de l'endroit de l'envoi, qui, après avoir oui les voisins dont ils désigneront les noms & demeures, déclareront que ces bêtes viennent d'une étable saine, qu'actuellement il ne regne point de maladie épidémique dans cette Paroisse, & qu'il n'en a point paru d'indice depuis trois semaines (1). Ce certificat, qui contiendra au surplus le nom du Propriétaire, le nombre & le signalement des bêtes, le lieu de leur destination, la route qu'elles doivent tenir, & le temps pour lequel il sera valable, devra être signé par le Secrétaire ou Greffier, & muni du cachet ordinaire des Gens de Loi.

XX. Il ne faudra point de papier timbré à ces certificats, & la dépêche n'en pourra coûter que quatre sols.

XXI. Les Conducteurs seront tenus de produire ces certificats aux Acheteurs des bêtes, qui déclareront au bas de les avoir reçues, exprimeront la date, & signeront leur déclaration.

XXII. Les Conducteurs remettront dans les vingt-quatre heures ces certificats, ainsi déchargés, aux Gens de Loi qui les auront donnés, pour être par eux enfilassés & gardés; le tout à peine d'une amende de vingt-cinq florins, à la charge des Propriétaires des bêtes, qui seront responsables des négligences de leurs Valets & Commissionnaires, & que les bêtes venant d'un endroit infecté ou suspect, seront tuées & enterrées sans dédommagement quelconque.

(1) Cet espace de temps n'est pas assez considérable; il faut au moins compter deux ou trois mois.

XXIII. Défendons cependant, ſous les mêmes peines, de tranſporter enſemble & pêle-mêle des bêtes de différentes étables, quoique les Conducteurs fuſſent munis de certificats dépêchés en due forme.

XXIV. Si les bêtes viennent d'une Châtellenie où regne la maladie, ou d'un Village ſuſpect, ſoit à cauſe de ſa proximité avec un Village infecté, ou autrement; Nous défendons, même dans le cas que les Conducteurs produiroient des certificats, ſur le pied qu'il a été preſcrit ci-deſſus, de placer ces bêtes avec d'autres bêtes ſaines, qu'après qu'elles auront paſſé vingt-cinq jours dans un endroit ſéparé de l'étable, à la diſtance au moins de dix verges.

XXV. Quant aux bêtes qui ſont deſtinées à être tuées dans les vingt-quatre heures, on pourra les conduire librement d'un endroit à l'autre, moyennant un certificat de ſanté, qui contiendra le nom du Propriétaire, le nombre & le ſignalement des bêtes, le lieu de leur deſtination, & l'ordre de la route qu'elles doivent tenir, avec une déclaration qu'elles viennent d'une étable ſaine.

XXVI. Aucune bête à cornes ne pourra paſſer par les Villages infectés, ni par ceux où la maladie n'a ceſſé que depuis trente jours, à moins que ce ne fût pour être tuée le même jour, à peine que les bêtes ſeront tenues pour infectées, & comme telles, tuées & enfouies ſans dédommagement du Propriétaire.

XXVII. Il ne ſera permis de mener des bêtes quelconques d'un endroit de cette Province dans l'autre, que durant le ſoleil levé, excepté celles que l'on mene à la boucherie par les chemins publics, avec les certificats mentionnés ci-deſſus.

XXVIII. Lorſqu'une bête transférée d'une étable à l'autre, donnera des marques d'infection dans les dix premiers jours, toutes celles qui en auront approché, ſoit dans l'étable, à la prairie, ou ailleurs, ſeront tuées & enfouies, à moins qu'il ne conſtât que cette bête eut contracté la maladie dans la derniere étable, auquel cas on ſe contentera de tuer & d'enterrer les bêtes de cette

derniere étable, ainsi que celles qui en auront approché ailleurs depuis les premiers symptomes de la maladie.

XXIX. Défendons à tous Marchands de bêtes, nommés en thiois, Kutzers, & autres, les seuls Bouchers exceptés, ainsi que les Marchands en gros qui seront munis d'une permission du Chef-College, d'acheter des bêtes à cornes au plat-pays, à peine de trente florins d'amende pour chaque contravention.

XXX. Lesdits Acheteurs ne pourront entrer dans aucune étable non infectée, mais devront se faire produire en plein air les bêtes qu'ils voudront acheter, & ne les pourront toucher ni même en approcher à la distance de cinq pas, qu'après que le marché sera conclu à peine de vingt-cinq florins d'amende.

XXXI. Ceux qui auront été dans une étable infectée, ou qui auront touché une bête malade ou morte de la maladie épidémique, ne pourront, avant trente jours, entrer dans les étables saines, ni dans les maisons des Propriétaires, dont le bétail ne se trouve point attaqué de contagion, à peine de cinquante florins d'amende (1).

XXXII. Défendons aux Bouchers & autres de se trouver au plat-pays avec leurs chiens, & voulons que les Habitans de la campagne tiennent les leurs à l'attache, à peine de vingt-cinq florins d'amende, les chiens d'ailleurs étant tués; bien entendu cependant que les chiens de ceux qui ont droit de chasse, & qui se trouveront avec leur Maître, ou en exercice, ainsi que les chiens des Bergers, menés en liesse & près des troupeaux, ne seront point compris sous cette disposition.

XXXIII. Il ne sera permis à personne, le seul Propriétaire & ses gens exceptés, d'entrer dans une étable infectée, avant qu'elle ne soit nettoiée & purifiée, à peine de vingt-cinq florins d'amende, ne fût qu'ils en eussent obtenu la permission de la part des Gens de Loi, qui ne

(1) Cette défense est très-bien indiquée; elle ne pêche donc point parce qu'elle est trop rigoureuse, mais parce que son exécution est presque impossible.

la pourront accorder qu'aux ſeuls Experts, à l'effet d'y faire la viſite néceſſaire, & à ceux qui tueront & enterreront les bêtes, ou nettoieront les étables.

XXXIV. Enjoignons auxdits Experts de faire, dans le temps de quatre heures, après la premiere viſite d'une étable, leur rapport aux Gens de Loi, à peine de vingt-cinq florins d'amende.

XXXV. La premiere viſite d'une étable étant faite, les Experts n'y pourront entrer une ſeconde fois ſans permiſſion des Gens de Loi, à peine de cent florins d'amende.

XXXVI. Défendons bien expreſſément aux Experts, aux Propriétaires & à tous autres, de donner des remedes aux bêtes malades de la maladie contagieuſe, & aux Gens de Loi de le permettre; le tout par proviſion, & juſqu'à autre diſpoſition.

XXXVII. Recommandons à tous Manans & Habitans du plat-pays, d'être ſur leur garde contre les Etrangers qui voudroient entrer dans leurs étables, & de n'y recevoir généralement perſonne, à moins qu'ils ne ſoient munis d'un ordre des Gens de Loi, ou qu'on ne fût aſſuré qu'ils n'ont eu depuis quinze jours au moins, aucune communication avec des écuries infectées, ou avec des bêtes malades ou mortes de la contagion.

XXXVIII. Nous ordonnons à tous Manans de la Province, dont les étables ſont ſaines, de tranſporter tous les quinze jours le fumier hors de leur enclos, & aux Adminiſtrateurs des Châtellenies, & autres diſtricts du plat-pays, de ſe pourvoir inceſſamment d'un Expert duement inſtruit des ſymptomes qui caractériſent la maladie contagieuſe.

XXXIX. Finalement nous déclarons que les amendes comminées ci-deſſus, ſeront partagées par moitié entre le Dénonciateur & l'Officier qui aura fait l'exploit; & ceux qui ſeront hors d'état de les payer, ſeront punis arbitrairement ſelon l'exigence des cas.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les Chef & Préſidens, & Gens de nos Privé & Grand Conſeils, Préſident & Gens de notre Conſeil en Flandre,

& à tous autres nos Justiciers, Officiers & Sujets à qui ce regardera, que notre présente Ordonnance ils observent & entretiennent, & la fassent exactement observer & entretenir, sans port, faveur, ni dissimulation. CAR AINSI NOUS PLAIT-IL. En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes. Donné en notre Ville de Bruxelles le onzieme jour du mois de Janvier, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, & de nos Regnes le trentieme. Paraphé *N*e. *vt. Par l'Impératrice Douairiere & Reine en son Conseil*, étoit signé *P. Maria.*

Publié au Consistoire du Conseil en Flandre, présent Commissaires, Avocats, Procureurs, Huissiers, Messagers, & autres personnes, ce 16 Janvier 1770.

***ARTICLES** contenant quelques précautions pour prévenir la reproduction de la maladie épidémique du gros bétail dans le département de la West-Flandre, en remettant ledit bétail aux pâtures.*

I. ON ne pourra importer, transporter, faire entrer ou sortir aucune bête à cornes de l'étable ou de quelqu'autre lieu, sans la permission par écrit de l'Echevin Vermeesch dans la Châtellenie de Furnes, & celle du L. Joris dans tout le reste de la West-Flandre, à peine d'encourir une amende de dix écus pour chaque bête, au-dessus de la confiscation.

II. Ces Commissaires ne pourront donner lesdites permissions, sans qu'il soit apparu, au préalable, par attestations suffisantes, ou autrement, 1°. que tout le fumier de la cense d'où sort ledit bétail, est rassemblé sur un ou plusieurs monceaux, & couvert d'un demi-pied de terre: 2°. que le même bétail a été soigneusement lavé & décrotté: 3°. qu'après cela, il a pris l'air pendant vingt-

quatre heures consécutives dans la cour ou le verger du Propriétaire : 4°. que la maladie épidémique, ou quelqu'autre que ce soit, n'a pas été dans la cense depuis plus d'un mois, ni dans la demi-lieue (1) à la ronde : 5°. que les bêtes à cornes ne doivent passer à une demi-lieue de près des endroits où quelque maladie s'est manifestée depuis le susdit temps d'un mois : 6°. que l'endroit vers lequel le bétail doit être mené, soit aussi éloigné de plus qu'une demi-lieue de tout autre qui a été infecté dans le mois, à l'effet de quoi le Propriétaire qui se présentera pour avoir semblable permission, devra remettre, en outre des prédites attestations, une déclaration par lui signée, contenant la qualité & quantité de son bétail à transporter ou à mettre dans la pâture, la situation & grandeur de ladite pâture, & la route qu'il se propose de prendre pour y conduire son bétail ; sur quoi le Commissaire lui remettra sa permission par écrit, contenant toutes les susdites circonstances ; & devront, les Propriétaires, suivre à la lettre le contenu desdites permissions, à peine de pareille confiscation, & amende de dix écus pour chaque bête à cornes qui sera trouvée en contravention, & qu'en outre il sera tenu de remettre tout son bétail à l'étable, pendant le reste de la saison.

III. Dès que le bétail sera conduit aux pâtures, on ne pourra plus l'en faire sortir ni l'amener à l'étable, sans la permission par écrit du Commissaire, pas même les vaches à lait, à peine de pareille amende de dix écus pour chaque bête trouvée en contravention.

IV. Aucune bête à cornes ne pourra être transportée de pâture ou d'étable à étable, ou autrement, fût-ce même pour la boucherie, sans la permission susdite, à peine d'une amende de cinquante écus pour chaque bête.

V. Les Commissaires seront pourvus des dénombremens faits pendant l'hiver, du bétail qui s'est trouvé dans

(1) Cette distance est trop peu considérable, & ne préserve d'aucun danger.

les étables, avec lequel, & les déclarations qui seront faites ensuite des articles précédens, ils feront la retrouve de quinzaine à quinzaine, tant aux étables qu'aux pâtures, pour s'assurer si l'on n'est pas contrevenu aux prohibitions portées par cette & les précédentes Ordonnances.

VI. Ceux qui se présenteront au Commissaire pour avoir la permission de remettre leur gros bétail à l'herbe, devront en déclarer le Gardien ou celui qu'ils destinent à le soigner; & si par mort, ou autre pareil événement, ils sont obligés d'y employer une autre personne, ils seront tenus de la désigner préalablement par écrit au Commissaire, défendant à tout autre que ledit Gardien, de se trouver sur la pâture, à peine d'encourir une amende de cent écus, laquelle amende, en cas d'insolvabilité, sera commuée dans un bannissement de quatre années hors des terres de la domination de Sa Majesté.

VII. Le Gardien ne pourra l'être que d'une seule pâture, ou de plusieurs, si elles sont immédiatement joignantes, à peine, à charge desdits Gardiens y contrevenans, d'encourir une amende de vingt-cinq écus.

VIII. Personne ne pourra faire paître son gros bétail sur les chemins, dans les bois, ou à l'entour des terres à labour, sans la permission par écrit du Commissaire, qui ne la pourra donner que dans des endroits très-éloignés de la maladie, & jamais encore par rapport aux chaussées ou grands chemins, dits herbaenen, & tous autres où il y a grand passage, & paiera le Contrevenant une amende de vingt-cinq écus, ou un bannissement de deux ans, en cas d'insolvabilité, en outre de la confiscation du bétail trouvé en contravention.

IX. Il ne se pourra trouver au plat-pays de la West-Flandre, sauf sur les grandes routes, aucun Marchand, dit Kutzer, ni aucuns autres étrangers dudit pays qui se mêlent du commerce de bétail, gras ou maigre, à peine d'un bannissement de dix ans hors des terres de la domination de Sa Majesté.

X. Les Habitans de la West-Flandre, tant Bouchers, qu'autres, ne pourront aussi ni vendre, ni acheter du

bétail, sans avoir une permission par écrit du Commissaire du lieu, à peine d'une amende de cinquante écus, laquelle permission ne pourra être donnée qu'à ceux qui ne sont point dans le voisinage des endroits où la maladie a paru depuis un mois, non plus qu'à ceux qui sont aucunement suspects de fréquenter lesdits lieux infectés.

XI. Les Bouchers & autres Marchands étrangers qui voudront acheter du bétail dans la West-Flandre, s'adresseront directement, à cet effet, au Commissaire qui leur assignera des personnes de choix & de confiance, & à qui ils pourront donner leurs commissions avec telles instructions qu'ils trouveront convenir, lesquelles personnes devront, dans la visite du bétail à acheter, observer les mêmes précautions que les Commissaires faisant les exécutions, à quoi ils s'obligeront sous serment prêté ès mains des Commissaires qui en feront acte *in formâ.*

XII. Personne qui a eu la contagion dans sa ferme, ne pourra remuer ou toucher à son fumier avant les mois de Juin prochain, pendant lequel il devra généralement tout être charié hors des censes sur les jachères, & labouré dans icelles, ou couvert d'un demipied de terre, le tout à peine d'encourir, par les Défaillans ou Contrevenans, une amende de vingt-cinq écus.

XIII. L'intention de Sa Majesté est que les Commissaires respectifs ne pourront donner aucunes permissions à l'égard du gros bétail venant de la domination du Roi Très-Chrétien, & de celui qui pourroit venir du franc de Bruges, ce par provision, & jusqu'à autre disposition.

XIV. Lesdits Commissaires tarderont de donner des permissions pour le bétail qui n'a pas passé la maladie, jusqu'à ce que celui qui est guéri sera placé.

XV. Les amendes ci-devant comminées, seront partagées moitié par moitié, entre le Dénonciateur & l'Officier exploiteur, & les parens & maîtres seront responsables pour leurs enfans & domestiques.

XVI. Tous les Edits & Ordonnances antérieures, nom-

mément celle du 24 Avril dernier, émanée pour la Châtellenie de Furnes, l'administration des huit Villages dans la West-Flandre, & la Jurisdiction de Poperingue, resteront en vigueur pour autant qu'il n'y est expressément dérogé par les présentes.

Fait à Gand, ce 8 Mai 1775.

FORMULE *de l'interrogatoire que doivent subir dans la Flandre Autrichienne & dans le Brabant, pardevant l'Officier & les Gens de Loi de l'endroit, les Propriétaires des étables reconnues infectées, & leurs gens.*

ARTICLE PREMIER. DEPUIS quand la maladie s'est manifestée parmi leur bétail? combien ils ont eu de bêtes depuis trois mois? ce que ces bêtes sont devenues?

II. Combien ils ont de bêtes malades? quels signes de maladie chaque bête malade a donnés? dans quels temps elle a donné ces différens signes?

III. Combien ils en ont de saines?

IV. Depuis quand ils ont eu ces bêtes?

V. En cas qu'ils en eussent acquises depuis trente jours avant la manifestation de la maladie, demander d'où ces bêtes sont venues?

VI. Si, depuis trente jours, ils ont vendu ou déplacé quelques bêtes? ce que ces bêtes sont devenues?

VII. Par quelle cause ils imaginent que la maladie a pénétré dans leur étable? en leur faisant connoître que cette maladie peut se contracter, tant par la communication des bêtes saines avec des bêtes infectées, que par la communication des premieres avec des personnes qui auroient été dans des étables infectées, & demander, en conséquence de ce, si, dans leurs maison ou enclos, dans leurs étables ou dans les environs, il ne feroit

seroit pas entré quelque Marchand de bétail, Boucher, Médecin de bêtes, Valet d'écurie ou Gardien de bétail, ou si quelque personne semblable n'a pas touché une de leurs bêtes ?

VIII. Si l'on n'a point passé devant leur enclos avec d'autres bêtes, avec du fumier, ou avec du fourrage venu de quelqu'autre étable ?

IX. Si dans leurs étables ou granges, il n'est entré aucun Mendiant, Vagabond, Colporteur, ou quelque Valet ou Servante étrangere ? s'ils ne se sont pas trouvés avec des Acheteurs & Revendeurs de vieilles hardes ? s'ils n'en ont pas acheté de pareils gens, ou s'ils n'en ont pas vendu à de telles personnes ou à d'autres ?

X. Avec quoi ils ont nourri leurs bêtes depuis les derniers jours ? où elles ont paturé ? s'ils n'ont pas acheté, emprunté ou reçu de quelque tierce-personne, quelque fourrage ou nourriture de bétail, & de qui ?

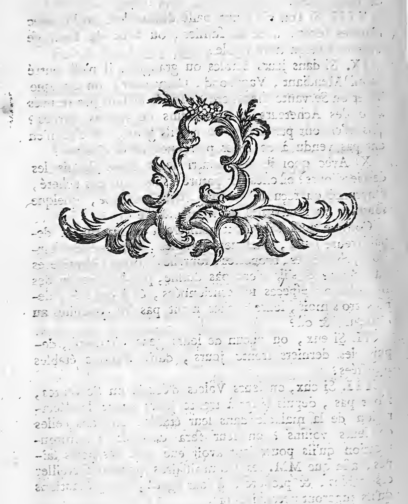
Comme aussi s'ils n'ont point reçu ou emprunté, depuis trente jours, quelques ustensiles, tels que des chariots, charrettes, brouettes, fourches, cuves, chaudieres ou autres ? & s'ils n'ont pas donné, prêté ou vendu des meubles ou especes susmentionnées, & à qui ? si, depuis trois mois, leurs vaches n'ont pas été conduites au taureau, & où ?

XI. Si eux, ou aucun de leurs gens n'ont été, depuis les derniers trente jours, dans d'autres étables infectées ?

XII. Si eux, ou leurs Valets d'écurie ou Servantes, n'ont pas, depuis vingt à trente jours avant la déclaration de la maladie dans leur étable, été dans celles de leurs voisins ? on leur fera détailler la communication qu'ils pourroient avoir eue avec des bêtes saines, afin que MM. les Commissaires puissent surveiller ces étables, & prendre, à leur égard, les précautions qu'ils jugeront nécessaires (1).

(1) Ils ont poussé la précaution jusqu'à défendre qu'aucun Barbier ne soit admis dans les maisons infectées, s'il ne s'est écoulé vingt jours depuis la purification de l'étable.

XIII. S'ils se sont apperçus que les vaches malades ou suspectes aient cessé de donner du lait, & depuis quand?



FORMULE du Registre qui doit être tenu dans la Flandre Autrichienne & dans le Brabant, tant par le Commissaire principal de chaque Province, pour la Généralité entiere, que par chaque Commissaire-Subdélégué, pour le Canton commis à ses soins, & par chaque Officier pour son Village, sa Ville ou son Bourg.

ÉTAT de la Maladie Épizootique du gros Bétail dans { la Province, / le Canton de...... / le Village, } & de ce qui a été fait lors de l'exécution des Edits, qui ont pour objet de prévenir les progrès de ce fleau depuis le.......... du mois de.......................... jusqu'à ce jour.

NOMS des endroits Villes, Villages, Bourgs infectés.	NOMS des Propriétaires des étables infectées.	Numéros des Etables.	NOMBRE des Bêtes qui doivent se trouver dans chaque étable suivant le dénombrement.	Jour & heure de la premiere déclaration de la maladie dans chaque étable.	Jour & heure de la dénonciation.	Par qui, & à qui la dénonciation a été faite.	*Jours & heures,* Des Visites légales.	*Jours & heures,* De l'exécution,	NOMBRE des Bêtes tuées dans chaque étable.	NOMBRE des bêtes mortes dans chaque étable.	Jour & heure de la désinfection achevée.	TOTAL des frais de l'assommement de la désinfection pour chaque étable.	OBSERVATIONS sur les causes de communication, sur le dédommagement mérité ou non mérité, & autres réflexions

LETTRE PASTORALE de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, au sujet de la maladie épizootique, à Montpellier le 25 Décembre 1774 (1).

LA funeste contagion qui commence à menacer ce Diocèse, & peut-être votre Paroisse, a excité, Monsieur, comme vous le savez, l'attention du Gouvernement & de tous ceux qui ont quelque part à l'administration de la Province.

Comme une fâcheuse expérience a fait voir que les remedes n'avoient, jusqu'à présent, produit aucun effet, & que la maladie a parcouru, avec rapidité, un espace immense, que les secours de l'Art n'ont pu préserver, Sa Majesté a jugé qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que celui de tuer les bêtes infectées, & de garantir, par ce sacrifice apparent, les parties saines & où la contagion n'a pas encore pénétré.

Ce parti rigoureux en apparence, mais juste au fond & nécessaire, a été employé dans ces derniers temps pour la Flandre Autrichienne, & en particulier dans la Châtellenie de Courtray, où la perte de 128 bêtes en a sauvé plus de 25000. Ce même parti a été employé, au commencement de ce siecle, en Italie. Une maladie semblable y fit périr un nombre infini de bestiaux, & elle ne put être arrêtée que par l'ordre de tuer, sans exception & indistinctement, toutes les bêtes qui se trouverent attaquées.

Quelque juste que soit la rigueur d'un pareil ordre, la bienfaisance de notre Monarque a cru qu'elle devoit être

(1) Parmi les pieces relatives à l'épizootie, aucune ne mérite plus d'être conservée que la Lettre Pastorale écrite à ce sujet par Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, à MM. les Curés de son Diocese. C'est un monument à jamais respectable d'éloquence & de patriotisme. Il nous auroit été impossible de trouver ailleurs rien de comparable pour terminer cette Collection.

adoucie par une indemnité en faveur des Propriétaires des bêtes infectées. Si la lueur d'espérance qui reste toujours malgré l'excès de la maladie, ne peut être prolongée sans danger, elle ne doit pas non plus leur être ravie sans quelque compensation, & cette compensation sera pour eux un secours dans le malheur qui les accable, & une raison de faire, à l'intérêt public, le sacrifice qu'il demande.

Les Etats de la Province se sont empressés, par leur délibération du 22 de ce mois, de seconder les vues du Gouvernement, en offrant cette indemnité, sans délai & sans restriction, à tous ceux qui se trouveront avoir le malheureux droit d'y prétendre.

M. le Comte de Périgord a donné les ordres les plus précis pour qu'un cordon de Troupes, formé sur les frontieres de la Province, la préserve, s'il est possible, de la communication de ce fléau : car il n'est que trop certain que cette maladie, semblable à la peste, est comme elle, non-seulement portée par les animaux qui y sont sujets, mais encore par tout autre animal, par l'homme même, & par les objets inanimés.

M. de Saint-Priest s'est en même-temps transporté à Toulouse, & dans les parties de la Province les plus menacées, pour être à portée de donner sur les lieux les ordres nécessaires, & d'en assurer l'exécution.

Le Parlement, guidé par les mêmes vues, a aussi ordonné des précautions, qui tendent également à empêcher toute communication ; & si les mesures autorisées par le Gouvernement, & secondées par l'administration, rendent inutiles quelques-unes de ces précautions, vous devez remarquer que tous ceux qui, sous quelque rapport, sont chargés de veiller à l'intérêt public, sont convaincus que les tentatives de la Médecine n'ont rien produit, & que le seul remede est la séparation des parties saines d'avec les parties infectées, tant par la destruction des bêtes malades, que par l'éloignement de tout ce qui peut amener la contagion.

Ce n'est pas que l'espoir des remedes & des guérisons doive être entiérement abandonné ; les Etats ont ordonné

des recherches auxquelles la Faculté de Montpellier se livre avec succès ; mais vous sentez que des expériences de cette nature, ne doivent être tentées qu'avec réserve & par des personnes avouées du Gouvernement. Si chacun vouloit faire des essais, un espoir chimérique alimenteroit la contagion, & l'avarice d'un Particulier rendant toutes les mesures inutiles, causeroit peut-être la ruine de la Province & celle du Royaume.

Les Charlatans & tous les Distributeurs de remedes non avoués, doivent donc être évités avec soin : ils porteroient avec eux un double danger ; celui de traîner la contagion, en visitant les bêtes, & celui de la perpétuer, sous le prétexte de la guérir. Mais si les remedes curatifs doivent être laissés à la prudence de l'administration, qui ne négligera rien pour parvenir à des découvertes utiles, & pour les faire connoître aux peuples ; il n'en est pas de même des remedes préservatifs que chacun peut employer avec succès. Le plus certain, est la séparation des bêtes saines, & l'éloignement de tout ce qui peut apporter ou communiquer la contagion.

La meilleure précaution que chaque Particulier puisse prendre, c'est de tenir ses bêtes renfermées dans des étables où l'air soit souvent renouvellé & purifié par des fumigations, & de les tenir tellement renfermées, qu'elles n'aient aucune communication, ni avec d'autres bêtes, telles qu'elles soient, ni même avec d'autres hommes que ceux qui sont préposés pour en avoir soin. Les pâtures publiques, les abreuvoirs communs, tout ce qui réunit les bestiaux, doit être évité. C'est presque toujours par quelque négligence sur ces précautions, que la maladie a été apportée dans les lieux où on en a éprouvé les ravages ; & l'animal est comme à l'abri de ses atteintes, s'il est séquestré de ce qui peut la répandre.

J'ai jugé à propos, Monsieur, d'entrer avec vous dans tous ces détails. Malheur à celui qui regarderoit comme étranger à notre ministere, un soin quelconque utile au peuple ! Et qui peut mieux que vous, à l'aide de la confiance que vous avez dû inspirer aux Habitans de votre Paroisse, les faire entrer dans les vues sages & bien-

faisantes du Gouvernement ! Qui peut mieux que vous les convaincre qu'une rigueur apparente est un bienfait réel ; que loin d'être alarmé de la perte de quelques bêtes que la maladie ne leur permettroit pas de conserver, l'ordre de les tuer est le seul moyen de garantir ce qui leur reste ; qu'ils doivent non-seulement y souscrire, & se porter avec zele à l'exécution des ordres qui leur sont donnés, mais que chacun d'eux doit entretenir, autant qu'il est en lui, la séparation totale sans laquelle il n'est pas d'espérance à concevoir ; & qu'enfin si par la dissimulation du mal, par l'ouverture imprudente d'une communication qui doit être interrompue, ou par toute autre négligence qu'ils auroient pu éviter, la contagion alloit franchir les barrieres qu'on cherche à lui opposer, ils seroient coupables devant Dieu & devant leurs freres, & responsables de tous les maux qu'il auroit été en leur pouvoir de prévenir !

Mais, Monsieur, si j'ai dû vous instruire, pour la consolation des Habitans de votre Paroisse, des secours proposés contre le malheur qui les menace, & de la maniere dont ils doivent eux-mêmes se conduire pour s'en préserver, il est d'autres soulagemens qui tiennent particulierement à notre ministere, & qui en sont la douceur au milieu des cruelles circonstances qui les exigent.

Le Gouvernement & la Province ont assuré aux Propriétaires des bêtes infectées une indemnité proportionnée à la perte qu'ils font en les dévouant à la mort ; mais il est une classe de malheureux pour qui cette indemnité même seroit une foible ressource. Le pauvre qui n'avoit pour subsister que l'animal qui lui est ravi, a besoin de secours particuliers ; & ce sont ces secours que je lui dois, & que vous me mettrez à portée de lui procurer, en me rendant compte de ses besoins, des pertes qu'il aura faites, & du soulagement qui lui sera nécessaire.

Si votre Paroisse est située dans la Guienne, elle auroit peut-être, au cas qu'elle n'eût pas été épargnée par la maladie, à réclamer des secours encore plus pressans & plus déterminés. J'ignore quelle police y est suivie,

& si l'ordre de tuer les bêtes y est accompagné d'une indemnité telle que la peuvent espérer les peuples du Languedoc. Je me ferai un devoir d'en solliciter pour les Habitans aisés de votre Paroisse; mais c'est de moi que les pauvres en doivent attendre directement. Je vous prie donc de me mander, sans délai, s'il y a dans la Guienne ordre de tuer les bêtes infectées, si cet ordre est accompagné d'une indemnité, & si ces indemnités sont accordées sans réserve; & en cas qu'elles n'existent pas, ou qu'elles soient trop restreintes, quel seroit le moyen de les étendre aux pauvres de votre Paroisse.

Il me seroit pénible de ne pas voir tous les pauvres de ce Diocese espérer la même consolation. Notre bien leur est consacré; & quel meilleur usage puis-je faire de celui que je possede, que de le répandre dans leur sein pour adoucir leur malheur!

Si j'ai, sous ce rapport, quelques considérations ou ménagemens à vous demander, c'est de rendre ces secours inutiles par votre zele & par votre prévoyance. La charité soulage le malheur, la vigilance le prévient; elle est le premier des actes de la charité, & le plus utile, puisqu'elle rend les autres superflus. En éclairant les Habitans de votre Paroisse sur leurs propres intérêts; en les préservant d'une confiance dangereuse pour des remedes inutiles; en engageant chaque Particulier à ne rien négliger de ce qui est en son pouvoir, vous parviendrez à garantir votre Paroisse, ou du moins à diminuer l'effet du mal, s'il y a pénétré; & c'est-là la partie de l'administration qui vous est confiée, celle à laquelle vous donne droit le ministere que nous exerçons, puisque, sous tous les rapports d'instructions, d'exhortations & de conseils, il nous dévoue au salut & au bonheur des peuples.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici, Monsieur, que des moyens que la sagesse humaine peut proposer, & des secours que la charité peut répandre. Il en est d'un ordre supérieur, qui peuvent seuls donner de la valeur à nos foibles tentatives, & rendre nos mesures efficaces. Eh! que peuvent les conseils des hommes, si la main du

Très-Haut ne les seconde pas ? Prosternons-nous donc aux pieds de ses Autels, & demandons-lui, par des prieres réitérées, que si nous l'avons offensé par nos péchés, il soit fléchi par notre repentir & par nos malheurs ; qu'il n'étende pas sur nous le fléau destructeur dont les Provinces voisines sont affligées ; que si quelques parties de ce Diocese en ont été atteintes, il daigne épargner au moins, & le reste de la Province, & le Royaume entier, qui peuvent en être les victimes. Mais en excitant votre Paroisse à obtenir du Ciel les salutaires effets de sa miséricorde, je ne doute pas que vous ne soyez attentif à les éloigner de ces pratiques superstitieuses auxquelles le peuple, dans de semblables occasions, n'est que trop porté à avoir recours. Quelques-uns, pour obtenir une bénédiction qu'ils ne craignent pas souvent de confondre avec des remedes humains, exposeroient, par des sorties indiscretes, ou par la seule réunion, leurs bestiaux à la contagion. D'autres, contens de l'avoir obtenue, négligeroient tous les préservatifs qui leur sont offerts, & manqueroient ainsi à la Providence qui n'aide l'homme qu'autant qu'il s'aide lui-même par son travail & par son industrie. Il faudroit à d'autres, des processions, des pélerinages qui, les détournant du soin de leurs ménages & de leurs occupations habituelles, ajouteroient encore à leur misere, & les exposeroient à rapporter la contagion des lieux qu'ils auroient fréquentés pour s'en garantir.

C'est à vous, Monsieur, à éclairer la dévotion du peuple, & à la diriger de maniere que, sans rien perdre de sa ferveur, elle n'aille pas, par des pratiques superstitieuses, contrarier les vrais principes du Christianisme, ou, par un éclat indiscret, ajouter encore aux alarmes publiques. Je vous annonce en conséquence, que je ne me déterminerai qu'avec la plus grande réserve, à permettre les processions qui me sont demandées.

C'est dans nos Eglises, c'est aux pieds des Autels que Dieu veut être fléchi. C'est au milieu de nos saints mysteres, & dans les jours particulierement consacrés au Seigneur, qu'il veut être prié. Vous aurez soin, en

conséquence, de dire tous les jours à la Messe la Collecte, pour demander à Dieu la conservation des bestiaux. Si votre Paroisse étoit menacée par la maladie, je vous autorise à exposer tous les jours de Fêtes & de Dimanches, le Saint Sacrement, & à en donner le soir la bénédiction. Je vous autorise même à donner cette bénédiction quelques-uns des jours de la semaine, mais le soir, lorsque les Habitans sont revenus de leurs travaux, & à condition, s'il y avoit des bêtes infectées, que ceux à qui elles appartiendroient, ou qui les visiteroient, ne pourroient se réunir dans le lieu saint avec leurs freres, qu'après les plus grandes précautions, pour ne pas porter avec eux la contagion; car je ne puis trop vous répéter que les hommes & leurs vêtemens la répandent.

En exhortant les Habitans de votre Paroisse à se présenter devant le Seigneur, pour fléchir sa colere, vous ne manquerez pas, sans doute, de leur rappeller que Dieu veut être touché par notre repentir, pour exaucer nos prieres; qu'il ne suffit pas de l'honorer des levres, qu'il faut l'adorer de cœur & d'esprit, expier nos fautes plus par des vertus, que par des offrandes, & devenir meilleurs, pour qu'il ne continue pas à nous punir.

Puissent nos exhortations ramener cette foi vive & éclairée que J. C. est venu apporter sur la terre! Puisse cette circonstance malheureuse, mise à profit par notre zele, être l'époque d'un renouvellement glorieux à la Religion, & salutaire aux peuples! Lorsque Dieu punit, sa miséricorde n'est point épuisée; c'est à nous à faire usage, pour notre salut, du mal dont il nous afflige, comme à ne pas abuser du bien qu'il nous accorde.

Que ne m'a-t-il été possible, dans les premiers momens, d'aller à votre secours, & seconder votre zele? Dieu a permis que les premieres nouvelles de la contagion nous soient parvenues pendant l'Assemblée des Etats. Les secours en seront plus prompts & plus assurés, & par-là la cause de mon absence en diminuera le regret. Mais cette absence ne durera pas long-temps. A peine aurez-vous reçu cette lettre, que je serai rendu à Toulouse, & prêt à y recevoir les éclaircissemens que je

vous demande ; ou ſi l'état de votre Paroiſſe vous permet de vous abſenter, vous me trouverez toujours empreſſé de conférer avec vous ſur les ſecours de tout genre qui lui ſont néceſſaires. Si même il pouvoit être utile que je m'y tranſportaſſe, je vous prie de me le marquer. Notre devoir eſt de nous ſacrifier au bien des peuples qui nous ſont confiés, & en me mettant à portée d'y contribuer, vous acquerrez des droits ſur ma reconnoiſſance.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement,

M. &c. Et. Ch. Archevêque de Toulouſe, *par Mandement.*

FIN.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cet Ouvrage.

(1) Il est bon de rapporter ici un fait cité par M. de Lassone, premier Médecin de la Reine & du Roi en survivance, qui a vu à Vichi les eaux minérales être si fort recherchées par les bestiaux, que l'on a été obligé de leur abandonner une source dans laquelle ceux du voisinage viennent en foule se désaltérer pendant un certain temps de l'année.

Fin de la Table.